



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

32101 064991928

1513  
210  
6

52

Library of



Princeton University.





QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

---

1<sup>re</sup> Livraison. — Juillet 1898



PARIS ET NANTES

---

1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF,  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

**(RECAP)**

1513

210

78

V. 20 (1898)

# L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PAR M. DE LA BORDERIE

Membre de l'Institut (II<sup>e</sup> volume)

---

« Salut, Père de la Patrie, salut Roi Nominoë » ! C'est par cet hommage ou plutôt cette invocation solennelle que s'ouvre le second volume de l'*Histoire de Bretagne*, et alors apparaît l'imposante figure qui domine toute cette période. Pendant huit siècles, le sol breton conquis par les Romains, ruiné par les invasions barbares, repeuplé par les émigrations bretonnes, pacifiquement conquis par les saints venus d'outremer, a vu tous ces divers éléments se succéder puis se fondre ensuite sous la domination franke et former une nation à part, à part par le caractère, l'énergie et la ténacité.

Maintenant tout est prêt, et les héros vont apparaître, dont la forte main mettra en ordre ce chaos. Le bienfait d'une autorité unique et suprême et d'une monarchie respectée apaisera les rivalités et les luttes intérieures pendant lesquelles un État ne peut se constituer dans son indépendance, s'affaiblit et se ruine.

Nominoë, le fondateur de l'indépendance bretonne, le génie dont la main si ferme et la volonté si sûre a fait, il y a mille ans, la Bretagne telle qu'elle est encore, qui a pu triompher des forces de l'empire frank, assurer la défense des frontières de son royaume, et organiser sa victoire, Nominoë n'a pas un monument, pas une statue dans le pays qu'il a illustré, et quand nos rues et nos places sont ornées des noms les plus vulgaires et les plus inconnus, je ne sais si une seule de nos villes, petites ou grandes, a conservé quelque part celui de ce grand roi.

Ce monument est élevé maintenant ; le héros devait passionner M. de la Borderie dont l'âme bretonne déborde de reconnaissance pour ce père de la patrie : avec quelle érudition le suit-il dans ses



diverses campagnes pour en fixer les dates et les faits, quelle flamme communicative court et circule dans tout le récit dramatique de cette noble vie, et dans l'histoire de ce glorieux règne ! Nominoë a tenu ses serments : lieutenant de l'empereur, il ne soulève la Bretagne que lorsque les fils eux-mêmes de Louis le Débonnaire, ne voulant pas reconnaître le testament de leur père, se disputent et se battent entr'eux ; il trouve légitime alors d'enlever son pays aux faibles mains qui n'ont su ni le défendre, ni le conserver. Il ne craint pas de se mesurer avec Charles le Chauve, ce qui apprendra en passant, à beaucoup de Rennais qui l'ignorent certainement, les différents séjours à Rennes de ce pauvre empereur qui nous semble si haut, et si loin.

Une fois vainqueur, Nominoë sent qu'il doit s'appuyer sur une autorité plus haute encore que la sienne et plus incontestée. Il demande la consécration de l'Eglise, et obtient du pape le cercle d'or, symbole du pouvoir suprême. Puis avec le grand sens politique d'un génie organisateur qui veut être maître chez lui, il refuse de reconnaître une métropole désormais étrangère et essaie la fondation de l'archevêché de Dol pour laquelle il lutte sans succès parce qu'il l'avait peut-être essayée sans trop de ménagements. Enfin, par la fondation de l'abbaye de Redon, il ferme la frontière, d'un côté faible, pose une sentinelle vigilante pour empêcher l'invasion étrangère, et se montre un aussi habile administrateur que grand guerrier.

Une partie des évêques, restés franks d'origine et de cœur, lui est hostile. Je n'oserais pas dire que, providentiellement pour la Bretagne, ils se sont trouvés simoniaques et indignes. Mais enfin, il faut bien l'admettre, puisque saint Convoïon en témoigne, et que l'autorité suprême de Rome leur donna tort. Nominoë triomphe là comme ailleurs. Il rencontre cependant dans Actard, évêque de Nantes, d'origine franke, un redoutable adversaire. Actard se remue, court de concile en concile, vole jusqu'aux pieds du pape, s'ingénie de toutes façons pour contrecarrer les projets bretons de Nominoë.

Il trouvait peut-être que le temps n'était pas encore venu de déclarer légitime un pouvoir qu'il regardait comme révolutionnaire, et ne s'apaisa qu'après une longue lutte soutenue sous le succes-

seur de Nominoë, et lorsque devenu archevêque de Tours, l'âge et peut-être l'ambition satisfaite eurent calmé ses ardeurs.

M. de la Borderie en bon Breton, n'est pas tendre pour Actard, ni pour ceux qui le soutinrent ou l'écoutèrent. Et, comme il excelle à tracer des portraits, tout cela est si vivant, si mouvementé, si différent des quelques lignes pâles et froides de nos anciennes histoires, que les événements semblent contemporains. Nous nous impatientons aussi contre Actard, contre les obstacles apportés à l'érection de l'archevêché breton que l'on nous a donné au bout de mille ans, quand bien d'autres ont été plus favorisés que nous ; et nous écrivons, comme je l'ai entendu dire avec sa rondeur juvénile à propos du premier volume de cette histoire, à l'un des hommes les plus éminents de Bretagne par le talent et le caractère, et dont la brillante carrière politique se continue au milieu du respect universel ; « Mais il me semble que j'ai vécu avec saint Samson ! » — Il me semble aussi que je lis les journaux de l'an 850 et que je suis les péripéties de ces débats, jour par jour, en attendant fiévreusement les nouvelles du lendemain !

Pour augmenter le charme de ce livre, où l'entrain qui déborde attire une foule de lecteurs devant lesquels sans peine et sans fatigue se déroule l'histoire de notre pays, l'auteur a eu l'heureuse idée d'appeler la poésie à son aide, et, voulant achever de peindre le caractère de son héros, il a été bien inspiré de nous citer la ballade du *Tribut de Nominoë*, que Georges Sand, un bon juge, trouvait digne de l'Illiade. Le public qui, malheureusement lit si peu, mis en goût par ce morceau admirable, ira dans le *Barzas-Breiz* chercher et goûter les poésies nationales qui devraient être dans toutes les bouches, apprises par cœur dans tous les collèges au lieu de mille choses inutiles et ennuyeuses, et chantées à tous les foyers.

## II

Les fondateurs ont souvent la main rude. Il le faut bien pour faire respecter une autorité nouvelle. Après Romulus, nos souvenirs d'enfance nous rappellent le nom classique du sage Numa, législa-

teur et pacificateur. — Les mêmes causes amènent les mêmes résultats. En Bretagne, après le court règne d'Erispoë, fils de Nominoë, nous rencontrons la grande figure de Salomon le justicier, le politique dont le rôle doit être d'affermir le trône, de faire observer les lois, de terminer la lutte de Nominoë contre les évêques rebelles, et dont la renommée légendaire a franchi les bornes de la Bretagne, pour remplir de son grand nom, même les chansons de geste du nord de la France.

Ce règne nous montre d'émouvants contrastes. Il aurait pu servir jadis de matière aux plus sombres récits. On y retrouve les dramatiques horreurs des tragédies antiques. Elles eussent représenté le prince, arrivant au trône par le meurtre de son souverain et allié ; montrant, après, les plus nobles qualités, mais portant toujours au cœur le remords de son crime, essayant de l'expié par des repentirs trop tardifs, et poursuivi par Némésis et les Furies, se réfugiant dans le temple pour échapper aux coups des enfants du prince assassiné, sans que les autels sacrés, qu'il embrasse, puissent le protéger mieux que ceux qu'embrassait aussi sa victime et lui éviter le destin vengeur qui l'attend. Bien plus, par le plus étonnant des contrastes, ayant régné avec tant de gloire, nous dirons même tant de vertu, que la reconnaissance populaire, transformant l'expiation en martyre, en a fait un saint ! M. de la Borderie a peint un portrait achevé de cette extraordinaire figure, qui, à cette époque reculée ajoutait à ses qualités brillantes l'âme d'un artiste et les royales splendeurs d'un grand prince. Il avait porté au milieu des forêts de notre Haute-Bretagne le luxe de sa cour, et dans ce pays de Gaël assez déshérité aujourd'hui, redevenu assez sauvage, entassait les trésors et les magnificences de son temps. La vie s'est retirée de ces lieux où jadis retentissait le bruit des chasses royales, des allées et venues des comtes, des évêques qui l'entouraient, de l'animation de sa cour, et on semble prendre à tâche d'en détruire les derniers souvenirs.

Du château de Salomon on aurait peine à retrouver les traces : y voit-on encore quelques pans de murs ? C'est le temps qui a fait son œuvre. Mais l'église fondée et enrichie par lui avec une si magnifique libéralité existait encore en partie, les tombes royales

n'avaient pas été violées ; d'une architecture fruste et barbare, il est vrai, quelques parties étaient un témoin presque unique de l'architecture bretonne au IX<sup>e</sup> siècle. Tout a été détruit avec une sereine et placide indifférence ; longtemps avant qu'une opiniâtre ignorance n'eût résolu sa destruction, j'avais vu éteindre de la chaux dans la crypte on avait peut être reposé quelque temps saint Convoïon, et où dormaient encore Salomon, roi, et la reine Guembret !

Toute cette période de l'histoire bretonne est fertile en héros ; nous les voyons vivre, s'agiter dans une suite de tableaux où chaque figure se détache d'une manière lumineuse, avec la physionomie propre, son caractère, ses passions. Quoi de plus émouvant que la lutte qui suivit la mort de Salomon, entre Pascweten et Gervant ? Quoi de plus héroïque que la mort de ce dernier dont la bravoure et l'audace sont dignes d'un héros d'Homère ? Presque seul contre une armée de Normands il imite en les égalant, les exploits légendaires de la chevalerie et de Roland à Roncevaux, et enfin, mourant, se fait porter en litière devant son armée, pour recevoir les premiers coups, par sa seule présence remporter sa dernière victoire et mourir en triomphant ! Ce glorieux fait d'armes s'est passé sous les murs de Rennes et combien oublié maintenant ! Si une intelligente initiative n'avait pas fait donner à l'une de nos rues nouvelles le nom de Gervant, quel souvenir resterait-il de celui qui repoussa les Normands sous les murs de cette ville où personne ne connaît plus son histoire. Ah ! Messieurs les professeurs de collège, je ne sais plus trop ce que vous donnez aujourd'hui, en sujets de composition française. Mais lisez ce morceau, cette mort de Gervant, et soyez en sûrs. rien ne sera plus utile à vos élèves pour échauffer leur âme, et tirer de ces jeunes cœurs les enthousiasmes patriotiques et les éloquentes paroles que vous cherchez à en faire jaillir !

L'histoire de Bretagne est très mouvementée pendant ces deux siècles, et cependant il nous est resté bien peu de documents pour l'écrire. Il faut le grand talent de l'historien pour se débrouiller si clairement au milieu des textes si rares et si confus. D'autant plus que nous arrivons à une époque d'épouvantables désastres où les

invasions normandes ruinent complètement notre infortuné pays,

La dévastation fut telle que sauf quelques misérables colons, trop pauvres pour fuir, et qui restèrent pour cultiver le sol dévasté, toute la population émigra. Alors commença cet exode universel où les moines se réunissaient en troupes, emportant les trésors de leurs églises. Le principal était toujours les corps de leurs saints : et avec ce précieux fardeau ils allaient se réfugier dans tous les coins de la France, pour y fonder de nouvelles colonies dont les souvenirs affaiblis se rencontrent encore sur la route aux points où ils stationnèrent, et dans nos provinces les plus lointaines. C'est depuis cette époque que nos vieux saints nationaux se sont faits une nouvelle patrie à Corbeil, à Montreuil-sur-Mer, dans le Berry, à Orléans, etc... Leurs reliques y sont restées en partie : notre saint Lunaire est à Beaumont-sur-Oise, dit-on. Mais quand sur l'instigation de M. de la Borderie j'y ai été pour m'informer de son sort, le curé de cette ville, grand personnage, me parut plus occupé de sa gloire que de celle de mon saint breton, m'entretint longuement des réparations qu'il avait faites à son église, et pas du tout de saint Lunaire près duquel, malgré mes instances, je ne pus avoir accès : ces quelques vieux reliquaires inconnus, étant, dit-il, conservés... au grenier.

C'est une terrible époque que celle-là. Un silence de mort règne sur notre pauvre Bretagne. Ce silence n'est troublé que par des révoltes passagères d'un peuple poussé à bout, mais bien vite écrasées :

Citons sur ce sujet les paroles éloquentes de l'auteur : « Voici  
« devant nous la Bretagne morte, abandonnée du ciel et de la  
« terre, de Dieu et des hommes. Son sépulcre même est vide ; ses  
« fils vivants ont émigré aux plages étrangères, aux contrées loin-  
« taines. Ses vieux saints, les fondateurs de sa nationalité terrestre,  
« et ses protecteurs célestes, l'ont délaissée.

« A la fête du grand archange, à la Saint-Michel 931 elle a fait  
« pour revivre un grand effort. De son cercueil elle s'est levée  
« droite et terrible, elle a écrasé ses oppresseurs. Mais d'autres sont  
« venus plus nombreux qui l'ont terrassée et qui ont scellé sur elle  
« la pierre de la tombe. Maintenant c'est fini : son sol n'a d'habi-  
« tants que des hordes normandes, retranchées çà et là dans leurs

« lignes fortifiées. Partout ailleurs le désert, le silence, la ruine, la mort. »

« Cependant du fond de cette tombe sort un gémissement. Là-bas dans les ruines de Landevennec on voit des ombres errer... »

Après ce lugubre tableau, et cette dernière phrase il semble que l'on voit une petite lueur se rallumer dans les ténèbres...

Mais de quelles vives couleurs l'historien sait composer ses tableaux ? Ne voyez-vous pas qu'il ressent dans son cœur, le martyr de son pays !

D'où viendra le salut ? Encore de ces moines si dédaignés si attaqués aujourd'hui. Déjà en la personne de l'évêque Faucher de Nantes on les avait vus, rebâtir, fortifier leurs villes, enflammer le courage des défenseurs. Voici venir maintenant un autre Gildas, un autre Jérémie, dont les chants enflammés d'une poésie lugubre jettent aux échos de son pays d'éloquentes lamentations.

Arrêtons-nous un peu devant la figure de ce Jean, abbé de Landevennec. Dom Lobincau le mentionne en une ligne ; dans dom Morice on lit cette même ligne recopiée : mais de son rôle et de cette poésie inspirée par lui, et conservée dans le Cartulaire de Landevennec pas un mot. M. de la Borderie le ressuscite, l'anime et en fait une des plus sympathiques figures de cette histoire.

Donc, cet abbé de Landevennec réfugié à Montreuil, voyant le désastre de son pays, cherchait ce sauveur, que tous les peuples malheureux cherchent obstinément et parfois contre toute espérance. Heureux quand ce peuple sent près de lui un jeune prince en qui sommeillent les qualités d'un héros ! Jean savait qu'un descendant d'Alain le Grand avait émigré en Angleterre. Il retourne en secret à Landevennec, étudie l'opinion du pays, prépare tout en silence, et commence enfin l'action. Alain Barbe Torte était un de ces héros prédestiné à sauver son pays : préparé par une éducation forte et virile, robuste et énergique, prévenu par l'abbé Jean, il débarque en Bretagne avec une troupe fournie par le roi anglais son parent et les Bretons qui l'attendent, attaque et défait en deux ou trois rencontres les Normands surpris, et M. de la Borderie qui a certainement parcouru dans tous les sens le sol de la Bretagne, et en connaît tous les recoins, comme il n'en n'ignore pas un de ceux

de son histoire, ne manque pas de nous signaler les restes encore visibles du camp des Normands à Castel Auffret ; comme il nous a signalé toutes les précieuses croix de cette époque, existantes encore malgré la révolution et l'administration des cantonniers, comme il a identifié ce précieux évangélaire du X<sup>e</sup> siècle porté à Tongres en Belgique lors de l'exode dont nous avons parlé, légué par le prêtre Gleuhitr à l'église de Saint-Bern en l'évêché de Saint-Machute, à la grande perplexité des plus savants archéologues du pays qui ne trouvaient ni Saint-Malo dans l'évêché de Saint-Machut, ni Saint-Pern dans l'abbaye de Saint-Bern, et y perdaient leur latin.

Rien n'ajoute plus d'intérêt à l'histoire que la description exacte de tous ces souvenirs archéologiques bien trop souvent méconnus, mais qui, décrits avec soin, rappellent à ceux du voisinage les grands événements accomplis dans les paisibles champs qu'ils labourent aujourd'hui.

Les Normands s'étaient concentrés à Nantes, leur principale forteresse, où la Loire leur permettait d'arriver facilement et de s'enfuir de même quand ils n'étaient pas les plus forts.

Alain Barbe Torte les chasse de cette dernière ville, et là encore se place une scène pleine de grandeur et de majesté. — Le vainqueur veut rendre grâces à Dieu de son triomphe : pour entrer dans la cathédrale de Nantes, il est obligé de se frayer avec son épée, un passage entre les ronces et les épines, tant elle était ruinée par les Normands. Il consacre à la Croix ses armes et son pays ; cette consécration de la Bretagne à Dieu a tenu bon, et le peuple breton en conserve encore, Dieu merci ! l'énergique et très noble empreinte !

C'est la continuation, en un acte solennel, du pieux langage d'Alain le Grand qui écrivait dans ses diplômes officiels : « Moi, Alain, par la grâce de Dieu chef des Bretons, sentant mon cœur et ma chair tressaillir au nom du Dieu vivant, je veux acheter la gloire des saints par le dévouement de ma foi, la sincérité de mon âme et mon grand amour pour Dieu ! »

Ce sont de belles figures que celles de nos premiers souverains bretons.

La bataille de Trans (où se trouve encore un champ nommé le Dolent (939) vint enfin compléter la gloire de Barbe Torte, et délivrer la Bretagne.

## III

Après cette expulsion définitive des envahisseurs, et le triomphe de la maison de Rennes, plus nationale que la maison de Nantes trop inféodée aux comtes d'Anjou s'ouvre la deuxième période de notre histoire.

« L'ère des commencements, des tâtonnements, des mélanges de races, de la formation laborieuse et de la nation et du territoire, l'ère des grandes épreuves qui remettent à chaque instant la vie et l'indépendance nationale, cette ère est close pour la Bretagne par l'expulsion des envahisseurs normands. Désormais, dans le monde politique du moyen-âge, la Bretagne a une place, une existence régulière, admise par tous et qui ne sera plus contestée. »

Mais alors un profond changement se fait dans les institutions bretonnes ; les émigrés rentrés ayant vécu vingt ans en France et en Angleterre, font céder peu à peu l'antique régime celto-breton quasi patriarcal, au régime de la féodalité territoriale, héréditaire, imité des institutions françaises. De plus les Bretons comprennent que pour défendre leur sol natal, il faut une union non pas temporaire, changeant de point d'appui d'après les intérêts de famille et de race, mais un corps politique permanent soumis à un chef, et désormais « on pourra lutter en Bretagne pour s'emparer de l'autorité suprême, non pour la détruire. » Il y a donc un changement profond dans les institutions du pays.

Pour ne pas couper notre esquisse et la suite des événements, nous n'avons pas parlé de l'important chapitre où l'historien a réuni tout ce que la science a pu découvrir de documents sur ces premières institutions civiles de la Bretagne au IX<sup>e</sup> siècle, l'état des personnes, la hiérarchie politique, la royauté bretonne et ses compléments, les jugements et leur forme, les relations des comtes de Bretagne avec le chef suprême ; enfin, les divisions territoriales, la condition et les diverses espèces de biens, les églises, les monastères, les châteaux, les institutions religieuses, les paroisses, les monas-



tères, les évêchés. On y trouve en particulier l'exacte définition du *plou* dont le machtiern ou chef avait autorité sur les habitants, et dans les plus grands détails M. de la Borderie explique le mécanisme de cette institution spéciale à la Bretagne. Enfin le tableau aussi complet que possible des mœurs de ce temps et même du mouvement artistique et littéraire.

Cette longue énumération montre quelle masse de recherches et d'érudition représente ce chapitre magistral. Je sais que M. de la Borderie déteste cette dernière expression qui, cependant, a dû souvent lui être appliquée. Je ne puis cependant en trouver d'autre : c'est véritablement l'œuvre d'un maître, d'autant plus que ce chapitre n'avait jamais été fait, ni la matière traitée à fond dans tous les détails. Elle occupe trois pages dans dom Lobineau. Condenser toutes les notions éparses dans les actes du IX<sup>e</sup> siècle, poser les principes, fixer les points contestés, et cela avec une doctrine impeccable, voilà ce que contient ce véritable traité. Le *Cartulaire de Redon* lui a servi de base. Ce précieux trésor conservé à la Bretagne par la munificence du cardinal Saint-Marc, est déposé dans la bibliothèque du Grand-Séminaire de Rennes, où certainement l'on conserve avec un soin jaloux tous les trésors scientifiques et littéraires que les générations dernières ont réuni là, comme dans l'asile de la science, pour réparer les ravages faits par la Révolution dans les bibliothèques des couvents, et dont la diversité peut être d'un inestimable secours pour les jeunes intelligences portées vers telle ou telle spécialité des travaux de l'esprit.

Je crois bien que M. de la Borderie a appris par cœur ce vénérable manuscrit. Déjà, dans les *Annales de Bretagne*, il avait analysé et vérifié toutes les dates de ces antiques chartes avec une précision et une critique renversante.

Ici, il fait paraître devant nous tous les personnages de ce temps-là, analyse les jugements souverains, les contrats entre les personnes, note la forme et les conditions de ventes, d'échanges, de donations, signale les noms de lieux que l'on reconnaît encore après neuf siècles; nous assistons aux conseils du roi avec les évêques et les seigneurs, nous en connaissons l'étiquette; nous suivons ces petites dynasties de machtierns ou chefs de *plou*, dont un examen minu-

tieux reconstitue la généalogie pendant près d'un siècle : ce qui est un véritable tour de force. Quel intérêt de curiosité rétrospective de retrouver ceux qui gouvernaient et vivaient à Carentoir, Molac, Pleucadeuc, Augan, etc., etc. Quelle sagacité dans la façon de rejoindre entre eux tous ces personnages que l'on voit s'agiter, plaider, se raccommoier : il est impossible de les grouper avec un art plus pittoresque, de manière à nous faire assister à leur vie : Dieu sait cependant si la besogne était ardue et s'il est facile de marcher avec cette aisance, cette liberté d'allures au milieu de ces actes quasi barbares, de manière à nous les faire lire avec intérêt, à piquer notre curiosité, à nous faire aimer par exemple le bon machtiern Ratuili pour lequel M. de la Borderie a une vraie tendresse, et même à nous donner de petits tableaux de genre qu'on ne s'attendait guère à trouver dans une histoire si reculée : car après avoir trouvé au 1<sup>er</sup> volume dans saint Guennolé le fondateur des concours hippiques en 480, il nous montre l'antiquité des « *bouteillées, poticulas* » complément obligatoire de tous les marchés, (dites actuellement « *bolées* », tout diminue hélas ! en ce monde) et nous fait ainsi vénérer comme une institution nationale, cette réjouissante coutume dont le millénaire est passé depuis longtemps !

J'espère bien qu'un jour ou l'autre les Redonais donneront le nom de La Borderie à l'une des principales rues de leur charmante petite ville. Enthousiasmé du coup d'œil de Nominoë qui avait vu dans l'endroit où il a fondé Redon une brèche à boucher pour empêcher l'ennemi d'entrer en Bretagne, et avait doté et enrichi cette abbaye, M. de la Borderie insiste aussi sur l'importance politique de cette fondation, sa gloire, sa célébrité, et on sent qu'il aime Redon comme l'aimait son fondateur. Il y voit un des remparts de la Bretagne. Il cite le gracieux tableau que fait du pays transformé par l'abbaye naissante un de ses moines, des belles prairies, des abondantes moissons, des gras pâturages, des jardins pleins de fleurs, des vignes enfin que l'on arrachait il y a cinquante ans, nous souvient-il encore, et à notre grande joie parce que nous avons peur d'en boire le vin au collège, et que l'on replante, paraît-il, aujourd'hui. Il l'aime aussi à cause du fameux cartulaire, et en définitive personne n'a mieux parlé de Redon que notre historien.

Disons en terminant un mot des détails matériels qui facilitent cette attachante lecture : une excellente table analytique très détaillée qui permet de mettre de suite le doigt sur l'endroit cherché, des cartes géographiques indiquant les successives transformations du sol, de fines illustrations de l'aimable talent si breton de M. Th. Busnel, et enfin cette masse incroyable de notes, de textes, placée à part au bas des pages, de manière à ne point entraver le récit. Ce sont comme les témoins d'un procès, renfermés à part dans leurs chambre, que le Président appelle selon le besoin, ou laisse tranquilles si leur rôle est terminé.

Je dois finir cependant, et je ne puis mieux faire qu'en citant le résumé de cette époque tracé par l'historien lui-même, où se montrent dans tout leur éclat des qualités de style, de cœur, sa vivacité d'impressions, sa brillante manière d'écrire l'histoire, et son sens profondément chrétien.

« Il faut s'arrêter ici un instant, jeter un dernier coup d'œil sur  
« cette première période, et signaler l'héritage de gloire versé par  
« elle dans notre tradition nationale. C'est d'abord cette admirable  
« couronne de saints dont les rayons et les fleurons innombrables  
« embaument et illuminent notre premier volume. Saints brillant  
« des plus hautes vertus chrétiennes et des plus agissantes vertus  
« sociales. Contemplatifs à leurs heures, mais toujours militant et  
« combattant : d'abord contre la nature, contre la brousse et la  
« forêt pour tirer d'un sol inculte le pain des pauvres émigrés bre-  
« tons jetés par l'invasion saxonne sur la terre armoricaine ; puis  
« contre les survivants encore puissants et nombreux du paga-  
« nisme, enfin contre les passions mauvaises qui assaillent de  
« de toutes parts la morale chrétienne, l'idéal évangélique retranché  
« dans les monastères bretons comme dans des forteresses inex-  
« pugnables. Mais après ce triple combat quelle victoire ! La pé-  
« ninsule armorique couverte de moissons, le paganisme anéanti,  
« le peuple brito-armoricain solidement fondé, enfin l'idéal chré-  
« tien vainqueur, triomphant, exalté devant ce peuple comme un  
« phare qui ne cessera de le guider dans toute sa carrière. Aussi  
« combien grands, combien radieux devant Dieu et devant les  
« hommes, ces vieux moines, ces vieux évêques, Corentin, Guen-

« nolé, Brioc, Paul Aurélien, et Tudual, et Gildas, et Samson, et  
 « Malo, etc., qui toute leur vie ont souffert, prié, parlé, agi, lutté  
 « pour atteindre ce résultat. A cette glorieuse phalange le IX<sup>e</sup>  
 « siècle ajoute deux noms qu'on ne doit point oublier. Convoïon  
 « le grand fondateur de Redon, auxiliaire du roi Nominoë, Jean  
 « de Landevenec précurseur de Barbe-Torte. En cette première  
 « époque de la Bretagne (V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle) où foisonnent les vies de  
 « saints, et manquent les chroniques, les chefs politiques et mi-  
 « litaires ne semblent pas atteindre la taille des chefs religieux...

« Mais dans la seconde époque (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) les héros abondent...  
 « Le plus grand de tous Nominoë le vengeur, le littérateur, grand  
 « héros, grand capitaine, grand homme d'Etat, génie extraor-  
 « dinaire, notre Charlemagne. Sa victoire de Ballon est un prodige,  
 « et un autre non moins grand c'est d'avoir construit sa monar-  
 « chie de telle sorte que, malgré tous les mortels obstacles dressés  
 « contre elle, elle a duré après dix siècles et demi. J'en passe et des  
 « meilleurs... Les noms ci dessus rappelés suffisent à montrer  
 « que l'ère celto-bretonne de notre histoire a légué à la Bretagne  
 « une simple moisson de gloire, et de héros d'une hauteur et  
 d'un éclat sans pareil.

Après avoir lu cette page, on redira cette exclamation que j'en-  
 tendis sortir au congrès de Saint-Brieuc de la bouche de M. le mar-  
 quis de Vogué, homme d'Etat, historien, académicien et juge  
 compétent, devant lequel j'avais le plaisir de lire en nombreuse  
 assemblée quelques passages du premier volume l'*Histoire de Bre-  
 tagne*, « Tout ce que j'entends ici est véritablement bien beau ! »

PALYS.



# LE BASSIN DE GOULAINÉ

(Suite<sup>1</sup>)



## IV

### Le Loroux-Bottereau. — Premier centre chrétien — Ses églises et ses ruines.

J'ai déjà parlé du Loroux à propos de l'apostolat de saint Martin de Vertou au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle, j'ai signalé son passage certain dans cette localité en montrant ses deux établissements de Saint-Jean et de Saint-Pierre, double invocation qui lui était chère au cœur et qui nous permet de suivre la trace de ses pas<sup>2</sup>. Comme confirmation de ces fondations mérovingiennes, j'ai reproduit le témoignage irrécusable d'une quantité innombrable de sépultures couvrant tous les versants de ce sommet, et pratiquées dans des sarcophages de calcaire dont la forme et la matière équivalent à une inscription du VII<sup>e</sup> siècle. Le Loroux et Vertou sont les deux seules communes riveraines du bassin de Goulainé qui se présentent à nous avec cet appareil funéraire dont la signification n'est pas trompeuse quand on se rappelle le zèle avec lequel les populations groupaient leurs défunts autour des sanctuaires vénérés, et l'obligation imposée aux prêtres de surveiller les cimetières en les plaçant à l'ombre de leurs églises. Il suit de

<sup>1</sup> Voir la livraison de juin 1898.

<sup>2</sup> *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, tome II, 3<sup>e</sup> livraison, Vertou.

là, que l'observation du *Paradis* ou champ de repos d'une paroisse est une étude instructive, dont les conclusions peuvent avoir autant de portée que les affirmations d'un écrit. Plus les sépultures sont nombreuses, plus les sarcophages de pierre sont pressés les uns à côté des autres, plus l'origine de la chrétienté est reculée.

On a bien découvert des sépultures à Barbechat, à Sainte-Radegonde, à Saint-Nicolas de l'Épine, sur le versant de la Chapelle-Bassemer, et à Saint-Barthelemy, mais ces cimetières n'ont jamais donné lieu à des découvertes aussi retentissantes que celles du Loroux et de Vertou, ni par leur nombre ni par la structure des tombes. Il faut donc considérer le Loroux comme le premier centre chrétien de la rive droite du bassin de Goulainé, le phare lumineux d'où est parti le rayonnement moral qui a transformé la contrée qui s'étend de la Divale aux portes de Nantes.

Le nom de Loroux n'est pas, du reste, une appellation indifférente, elle a une signification religieuse sur laquelle il est nécessaire d'insister pour compenser la pénurie des documents archéologiques et du silence des chroniqueurs. La racine latine d'où elle est sortie est le mot *oratorium*, en français l'*oratoire*, en langue méridionale l'*oradour*, en langue vulgaire du nord, *ozouer*, dans le langage de l'ouest, l'*oroux*, ou l'*ouroux*<sup>1</sup>. Les variantes de la traduction sont presque aussi nombreuses que les provinces de France, elles forment une grande liste dans le dictionnaire des Postes, et cela n'a rien de surprenant que beaucoup de localités aient pris naissance autour d'une chapelle. C'est encore aujourd'hui la façon la plus sûre de réussir, quand on veut former un bourg rapidement; il suffit d'édifier une église en y ajoutant un marché, et bientôt l'agglomération suit une marche croissante.

L qui précède le nom de *Oroux* déroute tout d'abord ceux qui ne sont pas habitués à la gymnastique de la formation

<sup>1</sup> Sanctus Vincentius de Oratorio a été traduit par S. V. du Rouer en 1551. Redet, *Dictionnaire topogr. de la Vienne*.

du langage et de l'orthographe, ils s'obstinent à lier cette lettre mobile au corps du mot et sont entraînés à chercher sa racine où elle n'est pas. Il n'y a pas de différence entre l'Oroux, et Loroux ; L est ajoutée dans le premier cas par euphonie, comme disent les philologues ; c'est-à-dire pour adoucir la prononciation de *oroux*, comme on dit le lierre pour le *Hierre* (*hedera*).

Pour les incrédules, j'ajouterai un texte latin à ma démonstration qui a besoin d'être claire comme le jour pour la rigueur de ma conclusion. Il y a des communes qui ont le bonheur de posséder leur acte de naissance, elles sont rares, mais il en existe. Celle d'Ozouer la Ferrière qui est sur la ligne de l'Est, de Paris à Mulhouse, dans la banlieue de Paris, possède un titre du VII<sup>e</sup> siècle où elle est ainsi dénommée : « *Villa Ferrariensis quæ nuncupatur oratorium*<sup>1</sup> » Peu s'en faut que nous produisions un document d'égale valeur pour le Loroux, puisque la commune de Concelle, qui le touche, en possède un du même temps.

Au début, l'appellation fut simple, on disait le *Loroux* sans addition, et cela suffisait, parce que les édifices religieux étaient rares. On se comprenait quand on disait *l'oratoire* comme aujourd'hui quand nous disons la *cathédrale*. Plus tard, quand les chrétientés se sont multipliées, on ajouta au *Loroux* le nom du seigneur qui s'était emparé des oratoires de saint Marlin de Vertou, *Boterel* ou *Botterau*, pour le distinguer des autres *Oroux* de l'ouest, notamment de *Loroux Béconnais*, en Maine et Loire. Telle est la marche historique qu'a suivie la transformation, elle est aussi logique que certaine.

Pour tirer de cette appellation (*oratorium*) tout ce qu'elle contient, il faut dire encore qu'elle marque une prééminence sur les voisines dans l'ordre chronologique des fondations religieuses. La croix a été plantée sur ce sommet, pour qu'elle apparut plus solennelle et plus rayonnante aux yeux des po-

<sup>1</sup> *Bibl. de l'Ecole des chartes*, tome LVI., p. 516.

pulations. C'est une conception poétique qui se présente à mon esprit *a priori*, et dont la confirmation se trouve dans l'observation des faits archéologiques. Dans aucun chef-lieu de canton des alentours, on ne voit autant de sanctuaires accumulés les uns sur les autres, pas même à Vertou où saint Martin a séjourné si longtemps et d'où est parti le réveil moral de la rive gauche. Vallet n'a que son église paroissiale. Au Loroux, au contraire, j'aperçois, outre l'église mère de Saint-Jean, la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien, celle de Saint-Laurent, celle de Sainte-Catherine, celle de Notre-Dame de Recouvrance, et celle de Saint-Lazare, accumulées comme pour former une couronne autour d'un premier sanctuaire insigne.

Quelles sont les églises qu'on pourrait mettre en parallèle pour lui disputer ce rang hors ligne? Ce n'est pas Saint-Barthélemy, l'apôtre du Soudan, dont le culte n'est devenu populaire, en Occident, qu'après la translation de ses reliques au IX<sup>e</sup> siècle, ni sainte Ouine, vierge, ni sainte Radegonde de Poitiers. L'histoire de l'importation de leur culte dans la contrée de Goulainé est connue et n'est pas antérieure à l'apostolat de saint Martin de Vertou, qui se limite entre 575 et 630.

Ce n'est pas non plus la Chapelle-Bassemer avec sa statue de Notre-Dame ou la *Béate Mère*, car on sait que toutes les paroisses nommées la *Chapelle* sont des subdivisions de ressorts trop étendus; ni Saint-Nicolas de l'Épine, ni Saint-Nicolas de Chapouin, ni Sainte-Madeleine de Barbechat, car j'ai démontré ailleurs que tous ces saints ont un rôle social imaginé à l'époque des Croisades<sup>1</sup>.

Par suite de leur ignorance de la science philologique, les rééditeurs du Dictionnaire de Bretagne d'Ogée ont introduit dans leur article relatif au Loroux-Bottereau des erreurs grossières qu'il importe de rectifier; et ce qui est plus grave, ils cherchent à en imposer aux bons lecteurs naïfs, en invo-

<sup>1</sup> *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*. Nantes, 1880. 1 vol. in-8°.



quant une prétendue tradition d'après laquelle, disent-ils, « on remontait jusqu'à saint Martin (de Tours) qui, selon Sulpice-Sévère, détruisit un temple païen *invico cui Le prosum nomen est*, laissant entendre que l'existence de la léproserie de Saint-Lazare viendrait confirmer l'application de ce texte au Loroux-Bottreau. Il est facile de confondre l'auteur de la note en répondant que *Leprosum* a donné en français *Levroux*, qui existe dans le département de l'Indre, et que la fondation de Saint-Lazare est du commencement du XV<sup>e</sup> siècle ; il ne peut donc y avoir aucun rapprochement possible entre le passage cité de Sulpice Sévère et l'établissement du Loroux. S'il a existé une tradition dans la paroisse, il faut convenir encore une fois qu'elle a été singulièrement altérée (comme la plupart des traditions locales) par les faux savants qui ont fini par prendre leur opinion pour une réalité. Ici encore, il est visible que leur oreille a entendu *saint Martin* dans la bouche du peuple, et que, par ignorance de l'apostolat de *saint Martin de Vertou*, leur interprétation a dévié jusqu'en Touraine.

Le plateau qui porte la ville du Loroux est un observatoire splendide d'où les yeux embrassent, dans toutes les directions, un panorama aussi étendu que varié, depuis Nantes jusqu'à Oudon ; c'est le point culminant qu'il faut gravir, pour admirer les sites de la vallée de la Loire et les contours de la Goulainé. Il ne manque à sa renommée que la possession des vestiges d'une villa du III<sup>e</sup> siècle. Bien que le hasard des reconstructions n'ait jamais révélé la présence de ruines romaines dans la ville, j'incline à croire que cette absence de témoignage ne peut pas tourner contre son antiquité. Les habitations sont très pressées les unes contre les autres, les défoncements peu fréquents ou peu profonds, les observateurs compétents ne sont pas toujours appelés au moment favorable. Peu s'en faut que Vertou ne soit aussi dépourvu de titres de noblesse, sa gloire n'a tenu qu'au séjour d'un étranger, car, sans les observations et les débris recueillis par M. Marionneau, un Bordelais, nous serions fort en peine pour parler des premiers âges de cette curieuse localité.

Quand saint Martin est allé au Loroux ériger sa double fondation de Saint-Jean et de Saint-Pierre, il n'a pas choisi un désert; il y a tout lieu de croire qu'il s'est installé à proximité des populations païennes, comme il a fait à Ansion et à Durinum. Dans tous les cas, il est certain que la campagne environnante était habitée.

Les gisements de ruines romaines qui se rencontrent autour du sommet du Loroux sont d'abord celui de la *Guitière* dans les pièces des Courtils ou des Hersandières, sur la route du Loroux à Barbechat. Là, les briques et les tuiles ne manquent pas dans les champs, mais je n'ai pu me procurer des renseignements sur les fondations de murailles que la pelle a rencontrées. La superficie couverte n'est pas considérable.

Du côté opposé, vers l'ouest, il est plus facile de faire des constatations au Perron. Là, il y a encore un énorme bloc de maçonnerie en place, que personne ne peut remuer et dont la dureté est inattaquable. C'est ce bloc, vieux de 1500 ans, qui a donné son nom, synonyme de grosses pierres, au village du *Perron*. Les cultivateurs ont trouvé des murs entre la Blanchetière et la Tour Gasselin; les briques abondent dans tous les champs de la Blanchetière<sup>1</sup>. Il n'est pas surprenant que ce point ait été occupé, il en est peu qui offrent un plus bel horizon. A Briacé près du Landreau, la situation est encore merveilleuse et, de plus, le domaine a des titres qui le mettent singulièrement en relief. Il est cité dans la *charte du roi Louis le Gros* de 1123 comme une possession des évêques de Nantes, avec une désignation latine (*Bratiacum*) et, de plus, il est associé au bassin de Goulainé dans cette énumération, comme si Briacé et Goulainé composaient une unité inséparable, remontant aux concessions gallo-romaines.

Il est à croire que le jour où des défoncements profonds seront pratiqués à Briacé, on trouvera des vestiges d'une habitation non moins antique que les stations des Cléons et de Saint-Barthélemy.

<sup>1</sup> Témoignage de Jean Paquereau de la Bronnière.

Nulle part la circulation n'était plus facile que sur le territoire du Loroux, et il est à remarquer que la plupart des grands chemins qui le traversent, semblent tracés pour converger vers le centre actuel. La voie qui monte de Saint-Barthélemy arrive en ville par la rue du Cimetière, elle se prolonge vers le sud, traverse le village du Perron, par un chemin creux et étroit, où les chars ont creusé des ornières profondes, va rejoindre le chemin de Nantes à Vallet en passant le ruisseau de Gueubert au pont d'Arbonne.

La route de Nantes au pont de Louan monte au Loroux par la Sanglère et, quand elle a franchi la ville, elle se dédouble pour aller d'un côté vers le Vieux-Barbechat, de l'autre, au Pont-Trubert près du moulin de la Fontaine sur la Divate, dans la direction de Chantoceaux. Cette dernière ligne prend le nom bien suggestif de *Strée* (*Strata*) en traversant les landes des Eguaissières, au nord du Bois Guillet<sup>1</sup>. Quant au chemin du Vieux Barbechat, il n'est pas douteux qu'il ait été très fréquenté car il porte dans les titres du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles, le nom de *chemin du Loroux au Marilais*, célèbre pèlerinage situé au pied de Montglonne et du monastère de Saint-Florent<sup>2</sup>.

De leur côté, les archéologues angevins ont constaté le passage de nombreuses voies dans les communes de la rive droite de la Divate; ils signalent Chantoceaux, Montrevault, Montfaucon, comme des stations antiques, il serait bien surprenant que nos agglomérations gallo-romaines ne fussent pas en communication avec celles-ci<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ce chemin est célèbre par le guet-apens préparé par les Penthièvre contre le duc Jean V au passage de la Divate nommé alors le pont de la *Troubarde*. (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. 1, p. 542.)

<sup>2</sup> Un quinaire d'or de l'empereur Zenon (474-491) a été trouvé près de la motte de Barbechat, en 1858, par le fermier du Bordage. Il est dans la collection de M. Renoul du Loroux. En voici la lecture : D. ZENO PERP. AVG. Buste drapé profil à droite. R. Victoire debout marchant à gauche tenant une croix. Légende : VICTORIA AVG. GG. Exergue COMOB.

<sup>3</sup> Port, *Dictionnaire histor. et géogr. du Maine-et-Loire*. Voir l'art. Mauges et les communes en question.

Du pont de Louan, qui est un point de convergence important, partait une autre voie qui passe par les ruines du Perron et le moulin de la Corbinière pour se rendre aux landes de Sainte-Catherine où il se croisait avec le grand chemin du Loroux à *la Chaussaire*, par Moque-Peigné<sup>1</sup>. Ce dernier est vieux pour bien des raisons, mais surtout par cette considération qu'il a été pris pour limite entre le Loroux et la Remaudière, sur un long parcours. Dans le village de la Fennetière, on se rappelle très bien qu'on a enlevé des pierres de pavage non loin de son embranchement avec le grand chemin du Douet-Rouaud allant en Anjou par l'Enaudière et la Hyardière<sup>2</sup>.

LÉON MAITRE.

<sup>1</sup> Ces landes Sainte-Catherine, avant leur défrichement, portaient la trace de deux belles routes bordées de fossés, disent les anciens.

<sup>2</sup> Le nom de Pertuis était employé au Loroux pour désigner un passage. Il y a le *Pertuis Renier* sur la route de l'Enaudière et le *Pertuis-Cherin* à Barbechat.



# LIQUIDATION

## DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET

### DE LOUIS XII

---

Le roi Louis XII ne peut être proposé comme le modèle des époux ni des pères. Il ne fut pas un époux terrible à la façon de Comorre, le comte de Poher, qui fut sans doute, bien qu'on imagine aujourd'hui, le type de la *Barbe Bleue*<sup>1</sup> ; ni même à la manière de Henri VIII, qui faisait condamner à mort ou répudiait ses femmes, quand elles avaient cessé de lui plaire.

Mais, après dix-huit ans d'union, Louis XII osa demander la nullité de son mariage avec une épouse digne et dévouée. Plus tard, avec quelle facilité il se consola de la mort prématurée d'Anne de Bretagne (9 janvier 1514) ! Les pauvres poètes qui déploraient pour lui la mort prématurée de la reine eurent à peine le temps d'aligner

<sup>1</sup> M. de la Borderie, (*Cours d'histoire de Bretagne*, III, 136).

Suivant la légende, Comorre avait tué plusieurs femmes avant d'épouser la fille du comte de Vannes, Triphine qui devait lui survivre. (Albert le Grand, *Vie de saint Gildas*). Suivant le conte, la *Barbe Bleue* avait égorgé plusieurs femmes. La *caractéristique* de Comorre et de la *Barbe Bleue* est donc le meurtre de leurs épouses. Or on prétend démontrer aujourd'hui que le type de la *Barbe Bleue* fut Gilles de Laval, le maréchal de Retz condamné au feu pour magie, assassinats, etc., et brûlé à Nantes, le 27 octobre 1440. Mais Gilles de Retz n'eut qu'une femme, qui ne se plaignit pas des violences de son mari et qui lui survécut.

M. l'abbé Bossard a publié, (1881), un gros volume intitulé : « *Gilles de Retz, maréchal de France, dit Barbe Bleue*. » Sur 426 pages, 43 sont consacrées à la démonstration de l'identité des deux personnages, et cette démonstration n'est pas faite. — Le meurtre de plusieurs femmes, la *caractéristique* manque à Gilles de Retz.

Est-ce que l'Anjou envierait à la Bretagne la gloire d'avoir produit le type de la *Barbe Bleue* ? Mais, fut-il démontré (ce qui n'est pas) que ce type soit Gilles de Retz, il est né à Machecoul (abbé Bossard, p. 5), il était surtout seigneur breton, en tant que baron de Retz. Il appartient donc à la Bretagne.

leurs méchants vers<sup>1</sup>, que le roi déjà consolé se fiançait à la belle et trop jeune Marie d'Angleterre (7 août).

D'autre part, Louis XII manqua à ses devoirs de père : il assura le sort de sa fille aînée ; mais, pour la cadette, il ne songea qu'à lui chercher un mari quand elle était dans sa cinquième année ; et ne se mit pas en peine de la pourvoir d'un tuteur, plus nécessaire à elle qu'à toute autre et que l'infortunée n'eut jamais.

C'est ce que démontre *la liquidation des successions de Louis XII et Anne de Bretagne*.

Le terme de *liquidation* que nous venons d'employer est bien impropre. A vrai dire, il n'y a jamais eu de liquidation de ces successions : une sorte de transaction, aussi tardive que lésionnaire, en a tenu lieu. Nous n'avons pas le texte de cette transaction ; mais nous en trouvons les articles principaux dans un mémoire dressé au nom de Renée de France, duchesse de Ferrare, et de sa fille, duchesse de Nemours, à la fin de 1575, plus de soixante ans après la mort de Louis XII. Ce mémoire est très instructif. Il a été publié au tome III des *Preuves* de D. Morice, et il occupe près de quatorze colonnes (1405 à 1418) de l'*in-folio*. Nous y ferons de nombreux emprunts que nous prendrons soin d'indiquer.

## I

Le 3 janvier 1480, Louis XI se rendit acquéreur des prétendus droits de Nicole de Blois au duché de Bretagne<sup>2</sup>. Le roi avait sans doute entendu acquérir, et en réalité il avait acquis seulement un moyen ou un prétexte de se mêler des affaires du duché.

Dans le même but, Charles VIII, non moins fourbe que son père,

<sup>1</sup> M<sup>e</sup> André de la Vigne, secrétaire de la Reine, rima un rondeau, *Dialogue entre l'esprit et le cœur du Roi*. Il fait dire au cœur :

.... Je veux bien lamenter,  
Et pour jamais d'elle le deuil porter.

LOBINEAU. Pr. 1582.

<sup>2</sup> On peut croire aux droits de Jeanne de Penthièvre au duché de Bretagne ; mais il n'est pas possible d'admettre les droits de son arrière petite-fille Nicole de Blois. Sur ce point M. de la Borderie : *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 199-200 et 222-224.

s'empressa de demander à Nicole de Blois devenue veuve la confirmation du traité de 1480 (20 octobre 1485).

Au mois de décembre 1491, l'héroïque enfant qui fut Anne de Bretagne, immolant à la paix ses justes ressentiments contre Charles VIII, alla trouver le roi au château de Langeais en Touraine<sup>1</sup>. La paix fut signée le 4 ; et, le lendemain, le contrat de mariage fut dressé. Une des clauses fut la suivante : Le roi persistant à invoquer les droits de Nicole de Blois, et Anne de Bretagne, héritière des droits de Montfort, se firent donation réciproque de leurs droits sur le duché, au profit du survivant, s'ils ne laissaient pas d'enfants.

L'hypothèse se réalisa, et, le 7 avril 1498, la mort de Charles VIII réunit sur la tête de sa veuve les droits prétendus des Penthièvre aux droits que la reine tenait de ses pères.

Toutefois la donation du roi était soumise à cette condition que sa veuve « ne convolerait à autres noces fors avec le roi futur, s'il lui plaist et faire se peut, ou autre présomptif futur successeur de la couronne<sup>2</sup>. » Or l'une et l'autre union semblaient impossibles : Louis XII était, depuis 1482, marié à Jeanne de France, sœur de Charles VIII ; il n'avait pas d'enfant ; et son héritier présomptif, François de Valois, comte d'Angoulême, né le 12 septembre 1494, était dans sa cinquième année.

Anne de Bretagne voulut rester reine, et l'obstacle que le mariage de Louis XII opposait à son union avec lui ne l'effraya pas.

Dès le 19 août, après quatre mois de veuvage, elle promit sa main à Louis XII<sup>3</sup>. C'était inviter le roi à provoquer l'annulation de son mariage.

Des dispenses pour cause de parenté furent accordées dès le

<sup>1</sup> Langeais aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon sur la rive droite de la Loire.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* III-717. On voit que Anne n'était pas tenue, comme on l'a dit de contracter un second mariage. Il est clair que Charles VIII, quand il stipulait cette clause, ne prévoyait pas l'outrage que Louis XII allait faire à sa sœur Jeanne.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III. 794. Le même jour, en réponse, Louis XII promet de l'épouser « dès qu'il sera licite selon la loi de Dieu et ordonnance de l'Eglise : » mais il semble encore conserver un doute. Morice, *Pr.* III. 799.

13 septembre<sup>1</sup>, tant l'annulation semblait certaine d'avance ! L'annulation fut prononcée le 17 décembre<sup>2</sup> ; et le mariage fut célébré le 8 janvier 1499.

Le contrat de mariage avait été dressé la veille. La reine contracte comme « vraie duchesse de Bretagne » ; et elle prend soin de stipuler que « pour que le nom et principauté de Bretagne ne soient pas abolis pour l'avenir, le second enfant, mâle ou fille à défaut de mâle, sera prince de Bretagne, pour en jouir comme les ducs ses prédécesseurs ; — et, au cas où de leur mariage il ne viendrait qu'un enfant mâle et que cet enfant eût plusieurs fils et filles ils succéderont pareillement audit duché<sup>3</sup>. » C'est-à-dire que, dans cette hypothèse, l'aîné des petits-fils étant roi, le second sera duc de Bretagne.

Il y avait une troisième hypothèse non prévue : c'est que la reine ne laissât que des filles : c'est précisément l'hypothèse qui se réalisera. La fille aînée n'héritera pas de la couronne de France. La cadette, si elle est duchesse de Bretagne, sera mieux traitée que l'aînée. Est-ce là la pensée du roi et de la reine ? Question que nous verrons se poser un demi-siècle plus tard.

\*  
\*\*

Le 14 octobre 1499, la reine mit au monde une fille qui fut nommée Claude. L'année suivante ou aux premiers mois de 1501, le roi s'empressa de « traiter le mariage de M<sup>me</sup> Claude de France avec M<sup>r</sup> le duc de Luxembourg<sup>4</sup>. »

Le fiancé de la jeune princesse était un peu plus jeune qu'elle ; c'était Charles, né le 24 février 1500, fils aîné de Philippe Le Beau,

<sup>1</sup> Lobineau. *Hist.* 824. Morice *Pr.* III. 800-1. *Dispenses.* Louis et Anne étaient au second et troisième degré et Louis avait été parrain d'un enfant de Charles VIII et d'Anne.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* III. 808. *Sentence de dissolution.*

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III. 814.

<sup>4</sup> Ce traité de mariage est quelquefois daté de 1500. La date se place entre le 24 février 1500, date de la naissance de Charles-Quint, et le 18 août 1501, date des instructions données par le roi à Lyon : et qui mentionnent le traité comme « fait naguère à Lyon. » Morice, *Pr.* III-848.



archiduc d'Autriche et comte des Flandres, et de Jeanne (dite la Folle), héritière de Castille; c'est lui qui sera empereur sous le nom de Charles-Quint.

Ce traité fut depuis solennellement renouvelé, le 22 septembre 1504, et ratifié par la reine, le 4 octobre suivant<sup>1</sup>.

Une des conditions du traité fut que, si le roi mourait sans enfant mâle de la reine, Claude succéderait à tous les biens paternels et maternels, sauf à doter ses sœurs convenablement en argent; — mais que, s'il naissait un fils au roi, Claude aurait pour tout droit de succession 200 000 écus d'or du roi et 100 000 de la reine<sup>2</sup>.

Le roi donnait à sa fille l'investiture des duchés de Milan et de Bourgogne (avec ses annexes), et des comtés d'Asti et de Blois; et, pour le cas où le mariage ne se ferait pas, par la faute du roi, de la reine ou de Claude, ces duchés et comtés moins celui de Blois resteraient au fiancé, héritier présomptif d'Autriche et d'Espagne<sup>3</sup>.

Ce contrat de mariage était un traité de paix, en ce sens que l'abandon des duchés de Milan et de Bourgogne mettait fin aux débats armés de Louis XII et de l'empereur Maximilien à propos de ces deux duchés<sup>4</sup>. Mais quelles éventualités ce contrat ouvrait à la France!

Que le mariage ait lieu sans que Claude ait un frère, et voilà son époux maître des ports de Bretagne et des places de Bourgogne et même du comté de Blois, au cœur de la France!

Ce danger éminent, sur lequel le roi et la reine semblent avoir fermé les yeux, les Etats généraux assemblés à Tours, en mai 1506,

<sup>1</sup> V. le texte latin du traité. Morice *Pr.* III, 865-869 et la ratification 869.

<sup>2</sup> Il s'agit d'écus d'or sol ou soleil frappés la première fois sur Louis XI en 1475; ils valaient 27 sols. (Trévoux. *Ecu.* II, p. 1544).

<sup>3</sup> Cf. le texte latin dans Morice. *Pr.* III, 866-869. — Le texte porte *Britanniæ et Burgundiæ*. Il faut se tenir à cette dernière expression. Le texte porte *Astensis*. Dans le mémoire il est imprimé en français *Ast.* Il s'agit d'Asti, comté dépendant du duché de Milan compris dans la dot de Valentine de Visconti.

Le texte latin ne marque la date du traité que par les mots *superioribus annis, ces années dernières*.

<sup>4</sup> La France réclamait la réversion de la Bourgogne par suite de la mort de Charles le Téméraire qui ne laissait qu'une fille Marie épouse de Maximilien. Celui-ci prétendait garder la Bourgogne.

le virent ; et ils protestèrent contre le mariage de Claude avec un prince étranger. Mais, si le mariage n'a pas lieu parce que le roi aura retiré sa parole, voilà Milan, la Bourgogne et Asti définitivement abandonnés à Charles d'Autriche !

La clause pénale n'arrêta pas le roi ; et se rendant aux observations des Etats, il s'empressa de fiancer sa fille à François d'Angoulême, qui était dans sa douzième année.

Le contrat de mariage fut dressé le 23 mai 1506. Le roi donnait à sa fille le comté d'Asti en Italie, et en France les comtés de Blois et Soissons, la seigneurie de Coucy et tout l'apanage d'Orléans. La reine lui donnait 100.000 écus d'or.

Mais le roi et la reine ne renonçaient pas à l'espoir d'avoir un fils ; et la reine dérogea solennellement, avec l'autorisation du roi, à une clause de son contrat de mariage rappelée plus haut ; et elle spécifia que, si elle avait un fils, elle pourrait lui donner le duché de Bretagne<sup>1</sup>. Elle aimait mieux la Bretagne à son fils roi de France qu'à sa fille mariée à François d'Angoulême.

Ce fils si désiré naquit ; mais vécut seulement quelques heures ; une fille née peu après eut le même sort ; enfin, le 25 octobre 1510, la reine mit au monde une troisième fille qui fut nommée Renée.

Maximilien ne réclama pas le dédit du mariage de Claude avec son petit-fils ; et, en 1512, la reine songeait à donner sa fille Renée à Charles d'Autriche, devenu prince de Castille ; la princesse aurait eu en dot le duché de Milan, la seigneurie de Gênes<sup>2</sup> et les droits du roi sur le royaume de Naples. Dans le même temps, le roi, du consentement de la reine, donnait à sa fille Renée, Crémone et le Crémonois<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Morice *Pr.* III 879-880. On date quelquefois ce traité du 22 septembre, mais le texte donne la date du 22 mai. Le roi dit : « Suivant l'avis des Etats nous avons fait faire les fiançailles... »

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.*, p. 832.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III, 1412 (*Mémoire*). Il est dit que Claude et Renée étaient alors (en 1512) émancipées. C'est peut-être vrai pour Claude qui née en 1499 était dans sa treizième année ; mais l'erreur est certaine pour Renée qui, née le 25 octobre 1510, était dans seconde année.

Le projet de mariage avec Charles n'eut pas de suites en ce moment ; et, quand il fut repris plus tard, Anne de Bretagne était morte le 9 janvier 1514.

..

La reine n'aimait pas François d'Angoulême, adulé par sa mère et sa sœur, vain, léger, présomptueux, prodigue. Plus clairvoyante que Louis XII, elle s'effrayait d'un tel mari pour sa fille douce et timide : aussi les deux fiancés étaient nubiles que la reine s'opposait encore à leur union. Mais, à peine avait-elle fermé les yeux, que le mariage fut enfin célébré (18 mai)<sup>1</sup>.

La reine ne laissait que des filles : ce cas n'avait pas été expressément réglé par le contrat de mariage : donc il y avait lieu, semble-t-il, d'appliquer la loi commune ; et Claude devait, comme avait fait sa mère, prendre dans la succession le duché de Bretagne, sauf à donner apanage à sa sœur.

Le roi put donc donner à sa fille aînée le titre de duchesse de Bretagne. Il fit plus : il déclara « délaisser le duché, ensemble l'administration, maniemment et totale disposition du duché à François, qualifié duc de de Bretagne comme époux de la duchesse. Toutefois, il conçut quelque scrupule de cette donation, puisque, dans l'acte même, il eut soin de faire écrire : « Sans préjudice du « droit que votre très chère et amée fille Renée a et peut avoir audit « duché. . lequel droit et tout ce qui peut lui en appartenir nous « lui avons réservé et réservons pas ces présentes. » (27 octobre 1514<sup>2</sup>).

Et le roi ne manqua pas de répéter cette expresse réserve dans la proclamation qu'il adressa à la Bretagne, pour faire reconnaître le nouveau duc (18 novembre<sup>3</sup>).

Mais, moins de deux mois plus tard (1<sup>er</sup> janvier 1515), Louis XII mourait ; et ses prudentes réserves allaient être comptées pour

<sup>1</sup> Du Tillet, *Chronique abrégée des rois de France*, p. 148.

<sup>2</sup> Morice. *Pr.* III, 925.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III, 925-926.

rien. Combien il eût plus sagement agi, en faisant dresser un état des meubles et biens immeubles d'Anne de Bretagne, et en nommant à Renée un tuteur chargé de faire l'inventaire de sa propre succession ! C'était non un moyen certain mais du moins une chance de prévenir la spoliation de Renée... Mais comment Louis XII aurait-il prévu ce que nous allons dire ?

*(A suivre).*

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper.*



## ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

---

# CARHAIX

## SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

### ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite<sup>1</sup>).

---

27 août 1517.

Nobles gentz MORICE ESTIENNE et MARIE DE COÛTQUÉVÉRAN sa compaigne, sieur et dame de Kerven, étant sans postérité, et ayant acquis ce qu'il a de ses peines et travail, sans qu'il ait rien reçu de ses père et mère, ordonnent par testament que tous deux soient inhumés dans une tombe appartenant audit Estienne sur la mazière du costé méridional de la chapelle de Notre-Dame de Paradis en l'église de monsieur Saint-Augustin. Fondation de messes à notes, et donation de biens.

Fondation mentionnée des seigneurs de LOCRIST pour dire des messes.

H. 124. — 5 novembre 1521.

Frère PIERRE DE HAYE, lecteur en théologie, prieur.

JEHAN LE LYON, soulz prieur et procureur.

SUPLICE LE GOFF, — G<sup>l<sup>m</sup></sup> KERNEHAUT, — ALAIN LE BOSSEN, — MORICE, — LOYS BOTNACVEZ.

JEHAN POULISSAC, mareschal et MARGUERITE LE GOFF, sa femme, vouloient estre en bonnes prières et oraisons d'iceulx religieux et

<sup>1</sup> Voir la livraison de juin 1898.

avoir des tombes et lieux tombales pour les ensevelir leurs enffentz amys et parentz.

1596. **RENAULT LE GUILLÔU**, bachelier en théologie, prieur du couvent des Frères Ermites de Saint-Augustin de Carhaix, cède à René **OLYMAN** du Bourgerel la chapelle de Notre-Dame de Lorette avec droit de prééminences<sup>1</sup>.

*H. 124. — 16 novembre 1622.*

Fondation aux Augustins de Carhaix par haut et puissant messire **PIERRE DE LANNION**<sup>2</sup>, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron du Vieuxchastel, sgr de Cruguil, Lizandren, Kerongaux, la Porte-Verte, Kerlaouenan, Kerhon, Keryzéquel, Colledeven etc., et noble et puissant messire **JEAN DE LANNION**, chevalier de l'ordre du roy, seigneur des Aubrays, la Frahillerre, la Motte, la Noeverte, la Villebasse, la Villeneuve, etc., enfants de haut et puissant messire **CLAUDE DE LANNION**, chevalier de l'ordre du roy, demeurant le premier au château de Cruguil, en Brélévenez, (Tréguier) le second au manoir du Plessix, en Plévin ont pour mère haute et puissante dame **RENÉE DE QUÉLEN**, dame douairière de Cruguil, propriétaire de Quélen, la Châteigneraye, Pouleriguen, Keraznou, Treflech, Coataven, Traauran, Kerbouricq, Kerhamon, Keranfaut, Le Quelenec, Le Cozquer, Launoy, Kervéguen, Le Plessix, etc. foudatrice de la maison et couvent des Augustins.

Fonde messe et service sur tombe de leur père aux Augustins (60 l. de rente)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dans le récit des guerres de la Ligue, on a vu aux pages précédentes le grand rôle qu'ont joué les Olymant, notamment René Olymant. Cette famille essentiellement de Carhaix figurera plus au long, plus loin, puisque c'est à elle qu'est due la fondation des Ursulines de Carhaix.

<sup>2</sup> Pierre de Lannion époux de Renée d'Aradon, dernière du nom. Son frère, Jan de Lannion, épousa Moricette Barbier, fille de René Barbier, marquis de Kerjean, et de Françoise de Quélen, fille d'Olivier de Quélen, du Dresuay, et de Claude de Boiséon.

<sup>3</sup> Dans la généalogie de Quélen de Vieuxchastel qui suit, se trouveront les renseignements pour chacun des grands personnages susdits. On y renvoie le lecteur.

*H. 124. — 13 août 1624.*

Fondation de haute et puissante dame RENÉE DE QUÉLEN, dame douairière de Cruguil, héritière de dame MARIE DE QUÉLEN, sa sœur, dame douairière de Quénépily, (d'Aradon) propriétaire de Vieux-chastel, etc... et discrète personne Maistre Nicolas Chonquer, docteur en théologie, prieur de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, à Kerhaës.

Les prédécesseurs de la dite dame ont donné 60 l. de rente pour messes le mercredi et vendredi de chaque semaine, moyennant quoi ont été de temps immémorial reconnus comme fondateurs du dit couvent.

Archives départementales de Quimper 19° d'aoust 1633.

Nobles homs JEAN DE LÉMO, sgr de Kerandraon<sup>1</sup>, paroisse de Carnoët. époux de MARIE DE CRESOLLES. fait par testament donation aux Augustins de biens en Carnoët. Marie de Cresolles y signe.

Richard Potel, prieur du dit couvent, leur assure une messe le vendredy, toutes les semaines à perpétuité.

*H. 125. — 30 décembre 1636.*

HERVÉ FRABOLOT, prêtre, demeurant au manoir de Lanlouet en Pleyben, voulant entrer chez les Augustins, et à cause de son grand âge ne pouvant être qu'à charge leur donne 1200 l.

16° de janvier 1656.

Nobles gentz, GUILLAUME LE ROUX et FRANÇOISE DE KERRET, sa compaigne, sgr et dame de Kervasdoué, font fondation de 300 l. Fr. Luc Agnen, prieur, et Fr. Jan de Kerret, procureur.

*H. 123. — 13 décembre 1641.*

OLIVIER DE LAMP RAT, sénéchal de Kerahès, et Guillaume de la Noë, substitut du procureur du Roy, à la requeste du dévot et discret religieux père Firmin Mossart, prieur du couvent des Augustins, et d'Antoine Haste, procureur du couvent, ont descendu en iceluy pour y faire estat des réparations y nouvellement faictes.

Ils nous ont fait voir 1° un grand retable d'architecture de bois

<sup>1</sup> De Lémô, sgr de Kerandraon, en Carnoët; portail : *de sable à trois mains dextres d'argent*. Ils se sont fondus dans Kerouartz.

peint et doré étant au maistre autel de ladite église lequel ils nous dit avoir cousté à construire dorer et peindre 2,640 l. sçavoir pour bois 500 l. pour la façon de la sculpture et toille des figures et ornements d'y celuy 700 l. pour la dorure et estoffure d'y celuy 930 l. pour la peinture du tableau du milieu 150 l. et pour la nourriture des artisans qui y ont travaillé 360 l<sup>1</sup>.

*H. 123. — 30 décembre 1653.*

Production des Pères Augustins contre la communauté de la ville de Kerahès.

La Cour prendra pour constant que les deffendeurs (les Augustins) sont créanciers de la communauté de Carhaix de 200 l. de pension annuelle pour l'entretien de leur église et monastère, et cela dès l'an 1631 qui est le temps de la concession qui fut faite par le Roy à la communauté de Carhaix de leurs deniers d'octroy consistant dans le devoir d'un sol pour pot de vin, et 6 deniers pour pot de cidre... Ladite communauté après avoir obtenu ce don aux dites conditions, a tenté d'en frustrer ces pauvres religieux, mais a été condamnée en 1636 et 1637, à satisfaire auxdits religieux.

En 1640, par forme de transaction ils furent obligés par la Cour de traiter à une somme de 600 l. pour les arrérages, et de 200 l. par an. Depuis 1640 il fut cependant impossible aux religieux d'avoir aucun payement ni pour la pension annuelle, ni pour les arrérages jusqu'en 1649, la communauté fut de nouveau condamnée à satisfaire par arrêt du 4 juillet 1650.

La communauté s'y refusa toujours sous prétexte qu'elle a consacré toutes ses ressources au logement des prisonniers espagnols, et à la reconstruction de l'auditoire et des halles...

*H. 124. — 1661.*

Escuyer SÉBASTIEN DE PESTIVIEN<sup>2</sup>, sgr de Keroudren, demeurant au manoir de Keroudren, paroisse de Plounévezel, autorisé de messire Claude Mahé, sgr de Kermorvan, son curateur, donne 30 l. tournois de rente aux Augustins pour faire célébrer douze services

<sup>1</sup> C'était un prix énorme pour l'époque : ce devait être une œuvre d'art.

<sup>2</sup> Evidemment de la même famille que Tristan de Pestivien du combat des Trente.



par an, chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois. Jacques de Henault, prieur. — F. du Clos, sous-prieur. — Claude Le Gros, sacristain. — F. Loyer, dépositaire. — François Colbanet. — René Le Riche, procureur.

H, 124. — 1693.

A nos Seigneurs de Parlement,

Supplie humblement le R. P. prieur et autres religieux du couvent des Augustins de Carhaix, disant que demoiselle MARIE AUMONT, fille du sous-lieutenant de Carhaix, ayant témoigné à son lit de mort à dame Marie de Coetnours sa mère, et à noble homme Julien Aumont, son frère aîné, qu'elle désiroit, avec la permission de sa mère comme fille non mariée, estre inhumée dans l'église conventuelle desdits P. Augustins, la dite demoiselle Aumont ayant expiré le 17 septembre dernier, la mère donna ordre auxdits religieux de se disposer pour l'appareil des funérailles. Missire Jean Drogo, vicaire de l'église paroissiale de Carhaix, étant informé de l'intention de la décédée fit plusieurs murmures et plusieurs emportements contre lesdits religieux, et déclara hautement que le corps de la demoiselle Aumont ne serait jamais inhumé que dans son église.

Lesdits religieux voyant que le dit vicaire se dispoit à causer du trouble et de l'émotion dans la suite afin de prévenir ce désordre firent signifier un arrêt du 22 décembre 1670 audit vicaire pour le faire rentrer en son devoir touchant l'intention des décédés au sujet des sépultures. Ledit s<sup>r</sup> vicaire eut l'audace de mépriser la teneur du dit arrêt et assura que le corps seroit absolument enterré dans son église. Les religieux obtinrent ensuite déclaration de la mère et du fils aîné du 18 septembre 1693. la font notifier ledit jour audit sieur vicaire qui ne se fléchit point, ce qui obligea les dits religieux de présenter requête au Sénéchal de Carhaix, à laquelle ils attachèrent lesdits arrêt signification... afin que par autorité de justice le corps eut été inhumé en leur couvent, ce qui fut ordonné de la sorte par ordonnance dudit jour 18 septembre, et fut notifié au même temps au vicaire.

Tout cela ne fut point capable de réprimer l'opiniâtreté et les violences dudit sieur vicaire, de sorte que lesd. religieux ayant con-

senti que le corps eût été rendu pour ses derniers devoirs à la paroisse et d'y assister eux-mêmes, ils furent bien surpris que le dit sieur vicaire accompagné de ses autres prêtres voulut absolument que le corps eût été inhumé dans la fosse qu'il avait fait préparer à cet effet, et donna un coup de poing si violent dans la poitrine du sous-prieur qui s'y opposoit le jetant dans la fosse, et firent lui et les prêtres inhumer ledit corps dans son église contre l'intention de la décédée, de sa mère, de son frère, et de tous ses parents, et l'esprit du sieur vicaire fut si furieux dans les emportements qu'il avoit projetés auparavant, qu'il fit ôter le Saint-Sacrement du tabernacle pour le placer dans la sacristie afin d'avoir plus de liberté à pousser ses violences et ses désordres à tout le point qu'elles se pouvoient porter.

Le dit sieur vicaire sachant bien que cette grosse affaire auroit de la suite, et que le sous prieur devoit partir pour en faire ses plaintes à la Cour eut assez de témérité, afin de colorer son iniquité, de présenter une prétendue plainte devant le présidial de Quimper où il a représenté que contre l'intention de ladite Aumont on avoit voulu enterrer son corps chez les P. Augustins ce qui lui faisoit demander qu'il eût été fait défense auxdits religieux de le troubler désormais dans ses fonctions curiales, mais comme le but du sieur vicaire étoit de chercher l'impunité de son crime... les suppliants sont obligés de requérir ce considéré vous plaist faire commandement audit sieur vicaire de faire déterrer le corps de ladite demoiselle Aumont pour le livrer aux dits religieux pour être inhumé en leur église, et de commettre le sénéchal de Carhaix pour prêter main forte...

A MM. les juges présidiaux de Quimper.

Supplie humblement honorable et discret missire Jean Le Drogo prêtre s<sup>r</sup> recteur de la paroisse de Plouguer-Carhaix disant que la demoiselle Coatsaliou fille de noble homme Charles Aumont et de demoiselle de Coatnour étant décédée vendredy dernier, 18 septembre 1693, le suppliant qui lui avoit administré le Saint-Sacrement pendant sa maladie, usant de son droit fit avec ses prêtres l'enterrement du corps de ladite Coatsaliou dans son église paroissiale à quoy il

y avoit d'autant plus de raison que ladite défunte n'avoit pas autrement disposé de sa sépulture. Cependant le corps ayant été apporté en l'église de Saint-Trémeur, et étant sur les tréaux pendant que le suppliant et ses prêtres faisoient l'office, il fut extrêmement surpris de ce que le sous-prieur et 3 autres religieux qui avoient assisté au convoi avec leur croix se mirent en devoir, avant la fin de l'office, d'enlever ledit corps par une force ouverte pour le transporter dans leur église, ce qu'ils tâchèrent de faire secondés par ladite dame de la Villeblanche, mère de ladite défunte, et son fils, et plusieurs autres personnes de leur cabale, et cela avec une extrême violence et scandale ayant renversé les luminaires, livres, pupitre, et mis en confusion tout l'appareil des funérailles, traîné le cercueil d'un bout à l'autre de l'église, rompu la porte du chœur, perdant le respect dû à la sainteté du lieu jusque-là même que l'un de ces moines se mit dans la fosse pour empêcher qu'on put y porter le corps, et que le fils de ladite dame de la Villeblanche prit le suppliant à la gorge pour empescher d'achever l'enterrement pendant que la dame sa mère lui déchiroit son surplis, de tous lesquels outrages, violences, attentat, le suppliant a recours à votre justice...

*H. 123. — 1715.*

Mon très révérend Père,

L'embarras de mes affaires m'a je crois fait oublier de répondre à l'honneur de votre lettre du 20<sup>th</sup> février. Il est vrai que vous me marquez une partie des charges pour lesquelles mes prédécesseurs vous ont donné des rentes, mais vous ne parlez point du banq que j'ay dans votre église et que vos Pères ont si souvent changé de place que M<sup>me</sup> la comtesse de Carcado<sup>1</sup> prit occasion d'en mettre un dans la place où il étoit. Il est vrai que vous avez mis le mien dans le sanctuaire à costé de l'autre; mais comme on ne met guère de bancs dans le sanctuaire et qu'il y a je croi dessous des tombes armoïées qui ne sont pas de mes armes on pourrait encore y faire quelques changements d'autant plus que vous ne m'en parlez pas

<sup>1</sup> Marie-Anne de Rosmadec, femme de René Le Sénéchal comte de Carcado, étoit fille de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, et de Renée de Kerhoënt.

ni d'un tombeau eslevé que je dois avoir au costé de votre grand autel qu'on dit qui estoit autrefois joignant le pignon de votre église, et que vos Pères aiant avancé le grand autel pour pratiquer une sacristie derrière ont caché et deffaict ce tombeau qui est la condition de la fondation de Kerligonan qui n'étant pas exécuttée, ou plustot aiant esté détruite. je pensois me dispenser de paier cette rente, ainsi il seroit à propos de restablir les choses sans m'exposer à des procès avec ceux qui par ce changement se trouvent à présent les premiers, et ensuite je vous donnerai toutes les reconnoissances qu'il vous plaira et seray toujours avec bien du respect.

Mon très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE NÉVET<sup>1</sup>.

A Névét, 23<sup>e</sup> mars 1715.

C<sup>1</sup><sup>0000</sup> DU LAZ.

(A suivre).

<sup>1</sup> Messire Malo de Névét, 4<sup>e</sup> fils de Jean baron de Névét, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, sgr de Lézargant, de Beaubois, etc., et de Bonaventure du Liscoët, né en 1645, épousa Marie-Corentine de Gouzellon. et possédait beaucoup de biens dans les environs de Carhaix.

Gentilhomme d'une haute piété sur lequel a été composé le chant breton intitulé *Élégie de M. de Névét*, il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1721, laissant une seule fille, plus tard marquise de Coigny, (le vicomte G. de Carné a publié l'histoire curieuse et étrange de la vie de Malo baron de Névét, d'où la note sur lui est extraite.



# JUSTICE

## Pièce en 4 Tableaux

(Suite<sup>1</sup>)

### 2<sup>e</sup> Tableau

Paris. Le palais du Roi.

#### SCÈNE PREMIÈRE

CHARLES, GARDES

(*Au lever du rideau, Charles erre sous les bosquets au bord de la Seine. Gardes à l'entour.*)

CHARLES. *le front bas, l'air sombre.*

Le Victorieux ! le Sage ! Mais Elle ! O Jeanne ! O ma libératrice ! O toi qui m'a tiré du tombeau de mes doutes, de ma paresse, de mes honteux plaisirs ! Noble fille du peuple, qui a sacré son roi ! (*Songeur, il fait quelques pas ; puis, comme en un rêve.*) Quand le capitaine voit saigner au flanc des soldats les marques de la victoire, il s'incline et les glorifie. Quand le moissonneur, appuyé sur la faux qui vient de coucher les épis, compte les gerbes il appelle le bon ouvrier et les partage. Quand le captif délivré aperçoit son libérateur, il se prosterne et baise ses pieds. Quand l'orphelin dépouillé, rentre dans son manoir, il met au-dessus de lui l'ami fidèle qui l'a restauré. Mais moi ! pour grandir mon renom, j'ai terni le tien, j'ai méconnu tes services, ta gloire, ô vaillante bergère ! Pour apaiser les cris. éteindre les jalousies, les rancunes, j'ai laissé sans vengeance ton sang et tes larmes ! Victorieux par tes

<sup>1</sup> Voir, le livraison de juin 1898.

victoires, fort de ta force, faite de foi, d'espoir et d'amour ; sage de ta naïve sagesse je t'ai laissée, jeune et si pure, arder vive sur un bûcher. Je te laisse errer seule dans les ombres froides de l'oubli. Clovis, Charlemagne, Louis ! Que dira l'histoire, ce procès des rois ! (*Il courbe encore plus le front puis, le redressant d'un mouvement, fier, dit avec résolution*). Mais Jeanne, il n'est pas trop tard ! Tu m'as fait roi, je le suis ! Arrière ! les traîtres, les flatteurs ! Arrière l'ingratitude et la vaine prudence ! Viennent la vérité, la reconnaissance, la justice ! Vienne l'honneur après la peine, ô ma douce guerrière ! A mon tour, je te ressusciterai, je t'exalterai, Jeanne, ma libératrice !

(*D'un geste, Charles veut rassembler ses gardes, mais il les voit aux prises avec une vieille femme vêtue de deuil et suivie d'un petit groupe de pèlerins*).

## SCÈNE III.

LES MÊMES, ISABELLE et les PÈLERINS.

LES GARDES.

Arrière !

ISABELLE, *tendant les bras.*

O Charles ! O gentil Sire !

LES GARDES.

Arrière !

ISABELLE, *élevant la voix.*

Au nom de la Pucelle !

(*Vivement le roi s'approche et lui ordonnant d'avancer*).

CHARLES.

Tu dis ?...

ISABELLE, *debout devant lui.*

Au nom de Jeanne, la bonne Lorraine.

CHARLES, *troublé.*

Qui es-tu ?

ISABELLE.

Sa mère !

JUSTICE

CHARLES.

Que veux-tu ?

ISABELLE, *embrassant ses genoux.*

Justice !

*(Ses compagnons prosternés et mains jointes répètent :)*

Justice !

CHARLES, *les indiquant.*

Et ceux-ci ?

ISABELLE.

Des coupables. Que leurs remords conduisent à tes pieds.

CHARLES, *bas.*Coupables ! Ah ! le grand coupable c'est moi. *(Il dévisage les pèlerins, les reconnaît et répète, les fixant tous).* Que voulez-vous ?

TOUS.

Justice !

CHARLES, *se recueillant un instant, puis avec explosion.*Justice ! Oui, avec Dieu et l'Eglise, au nom du peuple et du roi, je te la ferai, Jeanne ! *(A Isabelle et aux pèlerins).* Venez !  
*(Tous marchent vers le palais).*

Rideau.

3<sup>e</sup> Tableau.*La chapelle d'un moustier entre Rouen et Paris. — Le jour naissant colore les vitraux et les pierres tombales, où les chevaliers, les saints, les abbés, les moines semblent s'animer pour regarder et ouïr.*

## SCÈNE PREMIÈRE

ISABELLE, *seule.**(Au lever du rideau, elle est à genoux, perdue en oraison. Elle élève soudain sa voix brisée qui sanglote et supplie. — Vêtue de ses hardes de paysanne elle a posé son long bâton de pèlerine contre la grille du chœur).*

## ISABELLE

O sire Dieu ! chaque matin le jour renaît dans les larmes de l'aube et meurt, le soir, sous les pleurs du crépuscule. sans que jamais le messenger envoyé par le roi Charles au pape Calixte vienne terminer mes veilles, consoler mon ennui ! Et pourtant, c'est moi, Isabelle Romée, mère de Jeanne, ce sont ses frères, ses sœurs, tous légitimes rejetons de Jacques d'Arc, leur père et mon époux, que l'Eglise doit réhabiliter avec elle ! Car si la Pucelle pâtit en terre, nous souffrons encore de la vilénie de son jugement, des tortures de son bûcher. Certes, notre Lige, que Michel, Catherine, Marguerite prospèrent et protègent, a gracieusement permis aux proches de sa libératrice de porter sa cause en cour de Rome. (*Plus bas et douloureusement*). Qu'a-t-il fait de plus ? Rien ! Et ce sont nos gémissements, le cri de mes entrailles, le vœu secret aussi du peuple délivré, de la France refléurie, qui ont ému le père des fidèles. Il parlera. Il a déjà parlé, peut-être. (*Tendant ses mains étroitement jointes*). Terrible archange, prête tes ailes au messenger de la bonne nouvelle ! Que rapide et joyeux il illumine ce parvis ! qu'Isabelle, mère à nouveau de sa douce fille, engendrée deux fois dans la misère et l'angoisse, regagne, le cœur allégé, son clos, ses pommiers, son chaume pour y mourir ! (*Elle se traîne vers une chasse, qui flamboie au fond du sanctuaire, entre les gouttes d'or des cierges et s'absorbe dans une oraison plus ardente encore. Soudain un galop rapide martèle la chaussée, la lourde porte grince, des éperons sonnent sur les dalles et un messenger, toque au poing, le front emperlé de sueur est devant elle. Il est jeune beau et on dirait, à le voir si lumineux et si grave que des ailes palpitent sous sa cotte d'acier, que sa bouche va proférer des oracles. Blême, défaillante, Isabelle se retourne, mais le son s'étrangle dans sa gorge et c'est seulement du regard qu'elle interroge*).



## SCÈNE II

## ISABELLE, LE MESSENGER

*(Le messenger tire de son pourpoint un pli scellé. Isabelle s'en saisit, l'ouvre et pâlisant de plus en plus tandis que ses yeux s'humectent, elle parcourt le bref du Pape qui relève Jeanne de toute hérésie et forfaiture, rend à ses proches renom et crédit. Peu à peu elle se redresse, lit, relit l'épais parchemin, en touche son front, son cœur, ses lèvres ; puis dans un élan triomphal s'écrie) :*

ISABELLE.

Béni soit le pape Calixte, digne vicaire du Christ miséricordieux !

LE MESSENGER, *d'une voix qui fait chanter et frémir tous les échos de la chapelle.*

Telle est, en nom Dieu, la justice du Pape notre Père. Or oyez, Dame, celle du roi votre Sire. Aujourd'hui à Saint-Ouen, demain au Vieux Marché et sur toutes les places de la ville traîtresse, à son de trompe et par voix de héraut, Jeanne la Pucelle sera proclamée fille aînée de l'Eglise et noble défenderesse de France. Sera sa mémoire lavée de tout opprobre, calomnie ou censure, hautement glorifiée, et le nom de ses proches remis en clarté et honneur. Et ce, du dit Rouen, cité coupable où elle fut cruellement et félonement ardée, cette cédule appendue aux murailles de toute bourgade en France publiera l'intégrité, le martyre, l'héroïsme de Jeanne la bonne Lorraine. J'ai dit... *(Et, sans toucher de son gantelet de fer Isabelle prosternée, le messenger disparaît sous l'arc surbaissé du vieux portail. Isabelle serrant le parchemin dans son corsage de bure, rassemble les plis de sa mante, cherche son bâton, affermit ses sandales, puis s'inclinant devant l'autel, le pas vif, le visage irradié, elle s'enfonce dans l'ombre du cloître, alerte et clamant) :*

ISABELLE.

Jeanne, Jeanne ! Lève-toi ! Ta mère a vaincu. Justice est faite !

Rideau.

4<sup>e</sup> Tableau.

*L'hiver. La maison des d'Arcs.*

## SCÈNE PREMIÈRE

ISABELLE, PIERRELO, JACQUEMIN, JEAN, puis apparition de  
JEANNE.

*(Au lever du rideau, Isabelle Romée est étendue, agonisante, devant lâtre où  
flambe un sarment. Ses fils l'entourent).*

ISABELLE, *faiblement.*

Menez-moi dans le clos.

PIERRELO.

Mère ! Le ciel est noir, la terre est blanche. Craintives, les brebis  
se serrent dans l'étable ; le chien vigilant hurle et le loup affamé  
rôde dans les grands bois.

ISABELLE, *plus fortement.*

Menez-moi sous les pommiers

JACQUEMIN.

Mère ! les branches sont sèches, les fleurs flétries, les fruits  
tombés !

ISABELLE, *impérieuse*

Menez-moi sous l'arbre des Voix. *(A elle-même).* Depuis que jus-  
tice est faite je n'y entends plus que fanfares et chants ! *(Rigide elle  
se dresse et marche vers l'huis. Ses fils la soutiennent et l'arrêtent  
au seuil. Isabelle regardant par la porte ouverte, le paysage enneigé).*  
O campagne, que tu es claire ! A t-il neigé des lis ? où serait-ce  
la robe d'innocence de ma Pucelle qui te rend si virginale et si can-  
dide ! Mais non ! c'est mon suaire que Jeanne a filé au ciel. *(Elle  
repousse ses fils, et marchant vers le pommier de la source, s'age-  
nouille et baise le sol brun que la ramure a préservé. Se rele-*

*vant*). O terre sainte, terre féconde de la patrie ! Quand le lion insatiable, l'ours féroce ou l'aigle au double bec voudront te dévorer, clame vers Jeanne, ta Protectrice, déferle son étendard, pousse son cri de guerre et Dieu te livrera tout ! Et si aux lugubres détaites tu veux de victorieux lendemains, dresse des autels à ta Rédemptrice, pour y offrir, sans cesse, l'hostie expiatoire, dont elle fut ici-bas la plus complète, la plus douloureuse image ! (*Défaillante elle s'adosse au vieux tronc puis, avec un dernier jet de vigueur, un regard, un accent prophétiques, mais pleins d'épouvante*). O France qui renie ton Dieu, honnit tes saintes, tue et chasse tes rois ! O France démembrée, déchue ! Pitoyable et foulée comme aux jours de l'Anglais ! O France ! noire de dols ! noyée de larmes ! rouge de sang ! O France ! qui te sauvera ? (*Elle se recueille, et dans une explosion de joie*). Jeanne ! Ta Libératrice ! Ma fille ! Ma Pucelle ! Pressée d'une foule en liesse, aux éclats du canon, des cloches, des hosannahs ; sous la main bénissante des évêques, je te vois, Jeanne la Victorieuse, mener au déclin des siècles, comme hier, à Reims, le sacre d'un autre roi, et rendre au royaume des lis sa beauté « la plus grande après celle du ciel. » (*La voix et les yeux d'Isabelle s'éteignent, elle soupire et les mains ouvertes*) : Or, maintenant que justice est faite, viens, ma fille, je t'attends. (*Un souffle printanier attiédit l'air qui s'emplit de bruissements d'ailes. Au centre d'une clarté éblouissante et douce apparaît Jeanne, armée, entre Catherine, Marguerite, et Michel l'abritant des plis de son oriflamme*). Ah ! c'est le renouveau, la résurrection, la vie !

JEANNE.

C'est la justice ! c'est la gloire ! (*Elle se penche vers sa mère qui s'affaisse et meurt*).

Rideau.

C<sup>\*\*\*\*</sup> OLGA.

(Fin).



# LA BRETAGNE

## SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(Suite)<sup>1</sup>

---

### APPENDICE I.

Si l'on veut se rendre un compte exact de la situation qu'occupaient dans la noblesse ceux que l'on peut regarder comme les chefs de file, rien n'est plus utile que de consulter la liste de ceux auxquels étaient confiées les différentes affaires dans les commissions. J'ai dépouillé à ce point de vue la liste des séances de 1720 de l'ouverture au 26 septembre, et du 12 au 22 octobre. En voici les résultats.

Presque tous les meneurs y figurent, sauf du Groesquer alors absent, Corlay, Chérigny et Coëtlogon. Nous retrouvons en effet Kéravéon dans la commission des contrats, et adjoint cette année à la commission permanente des comptes des anciens trésoriers, Brossay, appelé ici comte du Brossay, dans les commissions chargées de dresser l'état de fonds par estime et de vérifier l'état de fonds, de plus il fait partie à trois reprises de ce que l'on appelait les députations, chargées des compliments de l'assemblée, plutôt charge honorifique que besogne de travail; Chambellé, au compte de l'ordinaire; Le Coutelier, à la commission chargée de dresser les conditions pour la charge de procureur-général-syndic; Jacquelot, à la même commission, adjoint à la commission permanente des comptes des anciens trésoriers, commissaire des grands chemins, vérificateur des pouvoirs et titres des gentilshommes inscrits (commission de

<sup>1</sup> Voir la livraison de Mai 1898.

la liste), à l'état de fonds par estime et à l'état de fonds ; du Loch, commissaire des grands chemins ; du Tiersans, au compte de l'ordinaire. Peut-être enfin est-ce notre Lescoet qu'il faut reconnaître dans le Lescoët fils, commissaire des grands chemins pour Saint-Malo.

Voici maintenant la liste des autres. J'ai pu en identifier plusieurs. Pour d'autres, c'est plus difficile. Quel est le personnage des cinq ou six membres d'une même famille assistant aux Etats qui avait la situation prépondérante ? Seules les archives de famille peuvent le dire. En attendant, voici quelques jalons pour la biographie future de ces hommes, qui sont les véritables députés de la noblesse, les autres n'étant guère que des assistants. Je les ai classés par ordre alphabétique.

Charles-René d'Andigné de la Chasse (Saint-Malo), députation, liste, contraventions, commission du trésorier (il y a aussi un Jean-René).

Pierre de Barbéré père (plutôt Pierre que Michel, il y a un Barbéré fils, qui s'appelle Louis-Joseph), Nantes, députation.

De Baudry, Vannes, grands chemins.

Le comte de Beauvais, Rennes, grands chemins.

De Bégaignon de Sullé, Tréguier, grands chemins.

De Bégasson de La Lardais, compte des avances.

Le chevalier Berthelot de Saint-Ilan (il y en a trois, Louis-Marcel, Jean-Louis et Louis-Paul), Saint-Brieuc, députation.

Berthou (probablement René-François B. de Kerouriou, Nantes), procès.

de la Blottière, (il y a un gentilhomme de ce nom, un autre Montefroy de la Blottière, et enfin deux Binet de la Blottière, Marie Salomon et Marie-Jean-Baptiste), procès.

René-Marie du Boberil du Mollan, Rennes, député.

Bertrand de la Boessière de Lenuic, Tréguier, procès et grands chemins (son fils s'appelle Marc-Antoine).

Hercule Charles, comte de Boiséon, Quimper, commission générale, capitation, compte de l'ordinaire, grands chemins et carte.

Alain le Borgne de Coetivy, Tréguier, carte et grands chemins.

Du Bot de Talhouët de la Grignonnaie, Vannes. liste, carte, grands chemins.

**Bothersel de la Marche, étapes.**

**Luc François du Bouexic de Guichen, Saint-Malo, étapes, conditions de la charge de Trésorier.**

**De la Bourdonnaye, député.**

**Charles du Breil, marquis de Rays (écrit à tort Retz), député.**

**Du Breil de Pontbriand, capitation.**

**De Bruc, marquis de Montplaisir, député.**

**Julien Prudent de Bruc de Vieillecour, Nantes, baux, liste (le fils s'appelle Sébastien).**

**De la Buharais, Dol, grands chemins.**

**Charles de Cahideuc, marquis du Bois de la Motte, député (son fils s'appelle Emmanuel-Auguste-Julien, on trouve un Henri-Charles de C. du B. de la M., et il y a un comte du Bois de la Motte à la commission de l'état de fonds par estime).**

**De Calloet, Saint-Brieuc, commission générale, baux, grands chemins.**

**Charbonneau de Saint-Symphorien, député.**

**Le marquis de Coetmen, capitation.**

**Freslon de Saint-Aubin, sous-doyen, inscrit aux Etats depuis 1665, Rennes, grands chemins.**

**Joseph-Olivier de France de Landal, Dol (un autre de F. de L., Louis-Joseph-Olivier, appartient à l'évêché de Saint-Malo), député, contraventions, liste, carte, grands chemins.**

**Pierre-Joseph Gouyon de Launay Comat, contrats.**

**De Grenédan, Vannes, compte de l'ordinaire, grands chemins.**

**De Kerloret, Léon, contraventions, liste, carte, grands chemins.**

**De Kermorial, Quimper, compte de l'ordinaire, grands chemins.**

**Claude de la Lande de Calan, Saint-Brieuc, grands chemins.**

**Hilarion du Lettier, Nantes, contraventions, état de fonds.**

**De Liré (probablement de la Bourdonnaye de L.), député.**

**Loz de Beaucours, député.**

**Louis-Joseph, comte de Madaillan, député,**

**De Marcilly, député, contrats.**

**De Martel, statue du roi, compte de l'ordinaire.**

**Charles du Merdy, marquis de Catuélan, Saint-Brieuc, étapes, carte, liste, grands chemins.**

De Montalembert, Saint-Malo, état de fonds, carte, grands chemins.

Laurent de Monti de Launay, Nantes, capitation, grands chemins (son fils s'appelle Charles).

Yves-Joseph de Monti, comte de Rezé, baux, statue du roi ; le chevalier de Monti de Rezé, état de fonds.

Le marquis François de Montmorency, brigadier des armées du roi, député.

De Moret, député.

Pierre de la Noë du Plessis-Coëtpur, Saint-Brieuc, député.

Jacques-Philippe Pantin de la Guère, Nantes, liste, carte, grands chemins.

Louis Péan de Pontfily, Saint-Malo, député, grands chemins.

De Penmarch, Léon, grands chemins.

Le chevalier le Pennec du Boisjollan, Nantes, deux fois député, contraventions, grands chemins.

Louis de la Roche Saint-André de l'Espinay père, Nantes, baux, intérêts des avances.

François Rogier, comte du Crévy, Saint-Malo, contrats, intérêts des avances.

François Rogier, chevalier du Crévy, Saint-Malo, fonds par estime.

Christophe de Rosnyvinen, marquis de Piré, Rennes, étapes, intérêts des avances, conditions pour la charge de procureur-général-syndic, carte, commissaire central des adjudications.

Charles de Sesmaisons, Nantes, député, état de fonds.

De Trans, Dol, grands chemins.

Gilles de Trécession, maréchal de camp, Saint-Malo, député.

De Trécession fils, député.

Du Tremblay, procès.

De Troarn, Léon, grands chemins.

Charles Tuffin de la Rouërie, Rennes, conditions pour la charge de trésorier (son fils s'appelle Joseph).

Le chevalier de Volvire, Saint-Malo, député, contraventions, conditions pour les charges de procureur-syndic et de trésorier, député à la Chambre des Comptes.

Voici les résultats, que nous donne, seize ans après, le dépouillement de la session de 1736.

Pierre Becdelièvre, comte du Bouexic, remontrances, estime.

Jean-Marc Bédée de la Bouetardais père, dernière tenue (Saint-Briec).

François-René de Bégasson, remontrances, francs fiefs, députation à la maréchale (ce dernier est dit chevalier ; ce pourrait être Julien-René de Bégasson de la Lardais).

Du Boisberthelot, francs fiefs.

Marquis du Bois de la Motte, estime.

Alain le Borgne de Coetivy, Tréguier, commissaire diocésain.

Du Botderu, haras.

Du Breil de Pontbriand, casernement.

Alexandre de Calloet, contrats.

Julien Cheville de Vaulérault, commerce, Saint-Malo.

Comte de Coetlogon, ouverture, hors fonds, grande députation des malades.

Marquis Alexis-René de Coetmen, haras.

François-Alexandre le Coutelier de Penhoet, remontrances, procès.

De Derval, baux, milices.

De France père, francs fiefs.

Chevalier du Fou, maréchale, grande députati.

Le Gouvello, baux.

Grignart de Champsavois, contrats.

Guéheneuc de Boishue, commissaire diocésain, Dol.

Comte Guy du Han, ouverture, contraventions, Rennes.

Vicomte Joseph Huchet de la Bédoyère, hors fonds, Rennes.

Comte Huchet de Cintré père et fils, députation pour capitation et grande députation des malades, ouverture et contraventions.

Pierre-Daminique Huchet de Villechauve, contrats.

Claude-Gabriel de Kergonan de Stuer, estime, Saint-Briec.

Olivier De Kermel, maréchale, casernement, Tréguier.

Roland-François de Kermainguy de Saint-Laurent, députation pour capitation, procès.

Claude de la Lande, comte de Calan, dernière tenue, Saint-Briec.



Joseph de la Landelle, baux, milices et probablement remontrances, commissaire diocésain, Vannes.

Pierre-François De Launay, francs fiefs Tréguier.

René de Lesquen de l'Argentaie, commerce, commissaire diocésain, Saint-Brieuc.

Du Lettier, hors fonds.

Du Liscoet, dernière tenue.

De Lorgeril, contraventions.

Louis-Antoine le Lou de la Biliais, baux, commerce, commissaire diocésain, Nantes.

Nicolas-Claude Loz, comte de Beaucours, contraventions, députation pour la capitation, Saint-Brieuc.

Gilles-Yves du Ménez, chevalier de Lézurec, malades, invitations, commerce.

Jean-Marie de Penfentenio, grande députation des malades.

Paul-Romain Du Pérenno, commerce, (Tréguier).

Pierre du Plessis d'Argentré, contrats (Rennes).

Comte de Rezé, malades, invitations.

Comte Charles-Yves-Tibaud de la Rivière, ouverture, (St-Brieuc).

Comte François-René Rogier du Crévy, hors-fonds, (St-Malo).

De Rosnivinen, haras.

Comte Jean-Baptiste-René de Saint-Gilles, commissaire diocésain, remontrances, procès, Saint-Malo.

De Saint-Gilles de Kersaintgilly, commissaire diocésain, Léon.

Jean, comte de Sansay, grande députation des malades, Léon.

Roland Joseph de Saux du Loch, maréchale, estime, commerce ; commissaire diocésain, Quimper.

René-Alexis Le Sénéchal, comte de Carcado, maréchale, contraventions (Quimper).

Jean-Joseph Talhouët de Boisorhand, casernement (Vannes).

Comte de Tournemine, maréchale.

Marquis de Trans, ouverture, casernement, députation pour la capitation.

Comte de Trécesson, ouverture, remontrances, contraventions, grande députation des malades.

François-Julien de Trémigon, dernière tenue.

Visdelou de la Villethéart, procès.

## APPENDICE II

Il serait intéressant d'avoir la liste complète des commissaires intermédiaires depuis l'origine jusqu'à 1790. Ce serait un assez long travail, mais intéressant. Je l'ai fait pour le diocèse de Saint-Brieuc. En voici les résultats.

*Ordre de l'Église.*

- Dela Fayette, 1695.
- De Labat, grand archidiacre, id.
- Le recteur d'Iffiniac, id.
- De Catuélan, 1695. 1703-1718.
- Allain, 1716-18.
- De Guersans, 1718-24, membre du bureau central. 1728-30.
- De Kersalio, 1716-20, membre du bureau central 1730-32.
- Clair-Gervais de la Lande de Calan : 1718-1724 et 1728.
- De Trémargat, 1720-24 et 1728.
- Rongnon, trésorier, 1722-26.
- Du Bois, scolastique, 1724-26.
- Gautier, théologal 1724-26, 1728, 1734-36, 1742-48.
- D'Etriac, 1726 et 1728.
- Caillet, 1728.
- De Montclus, évêque 1734-36 et 1742-44.
- De Breignou, id. 1744-66.
- De Girac, id. 1766-69.
- De la Ferronnays, id. 1769-70, 1774-75.
- De Bellescize, id. 1775.
- Le Mesle, 1734-36, 1748-72, membre du bureau central 1732-34 et 1736.
- De Catuélan, 1742-68.
- De la Villecoleu, 1768-82.
- De Robien, 1770-82.
- De Mayandre, 1772-74.
- De Kerangal, 1782-90.
- Le Nouvel, 1782-90.

Accard, 1784, remplacé en 1786, je crois, par Poulain de Mauuy (1786-90).

*Ordre de la Noblesse.*

Du Bouilly de la Provotais, 1695, 1701 et 1703.

Du Quengo, comte de Tonquédec, 1695.

Dè la Balluère, 1695.

Berthelot de Saint-Illan, 1695 (est-ce le Berthelot père, membre en 1715 des commissions des traitants et du dixième et en 1716 du bureau diocésain ; il y a un chevalier de Saint-Illan commissaire des fouages en 1728).

De Calloet père, commissaire de la capitation 1701 et 1703, des grands chemins 1703-13, du bureau diocésain 1716-18, des grands chemins 1720.

Comte de l'Isle, 1715.

De Kernier, du bureau diocésain, 1716.

Pierre Jégou du Tromeur, du bureau diocésain, 1716, des contrats des hôpitaux, 1724, des fouages, 1724, 1726 et 1728.

Claude de la Lande, comte de Calan, 1718 à 1726, 1726 et 1728, 1734-36, 1742-51.

De la Boissière, 1718-20.

De Saint-Quéréuc, 1718-20.

Le Mintier des Granges, commissaire de l'assemblée de Lanvaux, 1719, commissaire des fouages, 1724-26, 1726 et 1728.

Du Boisgélin, l'ainé, commissaire de l'assemblée de Lanvaux, commissaire des fouages, 1724-26, 1726 et 1728.

Charles du Merdy, marquis de Catuélan, 1720-26, et 1726, commissaire de la carte, 1720, des contrats des hôpitaux, 1724.

De Vaurouaud, 1723-26, et 1726.

Joseph-Yves de la Rivière, comte de Corlay, 1724-26, 1726 et 1728.

D'Apreville, 1728.

Comte de la Moussaye, 1728.

René Lesquen de l'Argentaie, 1728, 1734-52.

Nicolas Loz, comte de Beaujours, 1734-36, 1742-56.

Melchior-Joseph-Mathurin le Vicomte de la Villegourio, 1752-53.

François-Marie de la Lande, comte de Calan, 1752-64.

Roussel de Lescoet, 1754-62.

Chatton de Ranléon, 1756.

De la Villesolon, 1756-68.

Thomas-Louis de la Goublaye du Perray, 1762-68.

Robert de la Goublaye de Nantois (1747-1810), 1770-80.

Pierre-Marie Le Veneur de la Villechapon, 1764-70, et 1774-88.

Le Nepvou de Crenan, 1768.

Du Gourlay de Montorien, 1768-74, et 1780 à 1788.

Chatton de Rengervé, 1784-90.

De Trémerreuc de la Ville de Rio, 1789-90.

De la Vigne-Dampierre, 1789-90.

*Ordre du Tiers.*

Le sénéchal de Quintin, 1695, le maire ou l'alloué 1703-06, le sénéchal 1716-26 et 1726.

Le maire de Lamballe, 1695, 1715, le sénéchal 1716-18, l'alloué 1720-22, le procureur fiscal 1726 (le député 1718-20 et 1724-26).

Nicolas Chapelain, s<sup>r</sup> de la Villeguérin, maire de Saint-Brieuc, 1695.

Jean Jouannin, maire de Saint-Brieuc, 1713, 1715.

Le Clerc de Vauméno, maire de Saint-Brieuc, 1716.

Bernard du Haut-Cilly, maire, puis lieutenant-royal, 1720, 1723, 1726 et 1728.

D'Astin de Villiers, lieutenant de Quintin, 1728.

Micault de Souleville, lieutenant de Lamballe, 1728, 1742-48, 1750-52.

Le Mesle des Salles, 1726.

Claude Le Duc, maire de Saint-Brieuc, 1722.

Le député de Saint-Brieuc, 1718 et 1724.

Phelipot de la Piguelaie, sénéchal de Saint-Brieuc, 1722-24, 1728, 1734-36.

L'alloué de Saint-Brieuc, 1726.

Le sénéchal de Moncontour, 1695, l'alloué 1723.

Chauvel, syndic de Moncontour, 1726 et 1728.

Louis Le Corgne de Launay, alloué de Lamballe, 1726, 1734-36, 1742.

Le sénéchal de Châtelaudren, 1726.

Le sénéchal de la Rochesuard, 1726 et 1728.

François-Michel Limon de la Bellecissue, procureur du roi à l'amirauté de Saint-Brieuc, 1734-36, 1742 60, membre du bureau central 1730-34 et 1736.

Vittu de Kersaint, maire de Saint-Brieuc, 1742.

Claude Digaultray de Seigneaux, avocat à Quintin, 1742-48.

De Kerangal, 1748-52, 1766 70, 1772-74.

Jean-Rodolphe Baron du Taya, sénéchal de Quintin, 1748-54 (né 1716, mort 1794).

Pierre Souvestre de Villemain, maire de Saint-Brieuc (1748-53 et 1754-72), commissaire 1752-74.

Bellanger, maire de Lamballe, 1752-54.

De la Goublaye, 1754-56, 1764-66.

De Géry (Quintin), 1754-56, 1764-66.

Le Paige de Kervastoué, sénéchal de Moncontour, 1756-64.

Bernard du Hautcilly, maire de Lamballe, 1756-64.

Tavel, 1764-68.

Eudo de la Blossais, maire de Moncontour, 1768.

Cherdel de la Granville, maire de Moncontour, 1770-72, 1784.

Boullaire du Plessis, maire de Lamballe, 1774-84.

Rodolphe-Marcelin-François Baron du Taya, né 1749 mort 1820, avocat, échevin, puis maire de Quintin v. 1784.

Morinière de la Villebernard, 1774-82.

Jean-François-Pierre Poulain de Corbion, né 1743, mort 1799, avocat, maire de Saint-Brieuc de 1780 à 1790, commissaire de 1784 à 1790.

Monjaret de Kerjégu (de Moncontour), 1782-84.

Fresleau ou Fréteault (de Quintin), 1786-90.

Folleville, 1786-90.

Du Bois de la Villerabel (de Saint-Brieuc), 1789-90.

Du Bois de Bosjouan (de Saint-Brieuc), 1789-90.

Mainville (de Lamballe), 1789-90.

Les membres de la commission diocésaine se répartissaient entre eux le territoire du diocèse ; ainsi, d'après un tableau dressé en 1745, M. de Calan était chargé de la région voisine de Saint-Brieuc à l'ouest, M. Gautier du reste de la côte ouest, M. de l'Argentaie, puis M. de Lescoët de la côte est, M. de Beaucours de Trébry et des environs, M. de Catuëlan de Plœuc, M. Digaultray d'Uzel, M. Micault et plus tard M. Bernard, de Lamballe et Plestan, M. Limon et plus tard M. Souvestre, de Loudéac.

Chaque membre avait des correspondants : ainsi la circonscription de M. de Calan était partagée en quatre subdivisions.

1° M. Le Mée de la Salle, pour Plérin, Pordic, Etables, St-Quay et Tréveneuc.

2° M. Gautier de la Motte, pour Tréméloir, Trégomeur et Tréguidel.

3° M. Le Clerc de Grandchamp, avocat, pour Plélo et Plouvara.

4° M. Gautier de Penanrun, pour Pléguien, Pludual, Pléhédél, Lannebert, Lanvillon et Tressignaux.

(A suivre.)

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



# MORT

DE

## MONSIEUR L'ABBÉ LE PON

---

Triste et douloureuse nouvelle pour tous les Bretons qui aiment la Bretagne, spécialement pour les lecteurs et les amis de cette *Revue* ! M. l'abbé Le Pon, l'un des hommes les plus dévoués à la cause bretonne, l'auteur de tant de beaux poèmes bretons, de tant de beaux gwerz à la gloire de nos vieux saints dont plusieurs furent publiés dans la *Revue de Bretagne* ; cet excellent prêtre et cet excellent poète, dans toute la force de l'âge, cinquante ans à peine<sup>1</sup>, dans toute la force de l'intelligence et du talent, — la mort, traitreusement, d'un coup soudain, l'a frappé le 25 juin dernier.

Les deux jours précédents, il s'était plaint de forts maux de tête, malaise qui ne semblait pas grave et ne l'avait pas arrêté. Le samedi 25 juin, on ne le vit pas sortir le matin comme d'ordinaire, on entra dans sa chambre ; il était couché, il semblait dormir . . . il était mort.

Oh ! il n'était pas de ceux que la mort peut surprendre. En lui brillaient, sous la forme la plus aimable, toutes les vertus sacerdotales ; et dans le cours de sa carrière<sup>2</sup> — professeur au séminaire de Tréguier (1874 à 1883), vi-

<sup>1</sup> Né à Plourivo, Côtes-du-Nord, le 24 juillet 1848.

<sup>2</sup> Si M. Le Pon aimait passionnément sa petite patrie la Bretagne, il n'en était pas moins dévoué à la grande ; en 1870, il interrompit le cours de ses études ecclésiastiques pour suivre comme ambulancier les mobiles bretons.

caire à la cathédrale de cette ville (1883 à 1891), puis jusqu'à sa mort chanoine et recteur de la grande paroisse de Plougrescant, — il eut constamment pour but, pour passion, l'exaltation du sentiment chrétien intimement uni au sentiment breton. Il savait que les Bretons sont d'autant plus Bretons, d'autant plus dévoués à la patrie bretonne qu'ils sont plus chrétiens ; d'autant plus chrétiens aussi qu'ils sont plus Bretons. Il voua l'effort de sa claire et vive intelligence, de sa riche imagination, de son talent poétique, à célébrer en beaux vers, à glorifier en de belles fêtes, tout à la fois brillantes et naïves, les grandes pages historiques, les grandes gloires chrétiennes de la Bretagne.

A lui surtout est due la rénovation du grand pèlerinage de saint Yves, et par suite le splendide rétablissement du tombeau de l'illustre patron de la Bretagne dans la belle cathédrale de Tréguer. Cette grandiose et généreuse conception de Mgr Bouché, M. Le Pon l'a popularisée dans un cantique chanté partout en Bretagne, dont tous les Bretons répètent le refrain :

*N'en eus ket enn Breiz, n'en eus ket unan,  
N'en eus ket eur zant evel sant Ervoan' !*

J'ai encore dans les yeux la fête radieuse et rustique, si harmonieuse, si originale, si pittoresque, imaginée par lui comme un poème, pour célébrer, en juillet 1892, la gloire de saint Gonéri patron de Plougrescant et de sa mère sainte Eliboubane ; fête sur terre et sur mer, car toute une flottille alla reconduire la sainte dans son île en chantant un beau gwerz composé exprès et qui fait si bien revivre la figure du saint et celle de sa mère, que les marins de Plougrescant émerveillés s'écriaient :

' Il n'y a pas un saint en Bretagne, non pas un saint comme saint Yves !



— Oui, oui ! saint Gonéri est notre père, et saint Eli-  
boubane notre grand'mère !

Mais ils avaient encore un autre père, — le successeur,  
le représentant de saint Gonéri sur terre, leur digne et  
vaillant recteur, qui les traitait et les aimait tendrement,  
les secourait dans leurs peines et leurs épreuves comme ses  
enfants chéris. Aussi, le jour des obsèques, la grande  
église paroissiale débordait de foule et éclatait de sanglots.

Mais ils n'étaient pas seuls à pleurer, les gens de Plougres-  
cant. Comme eux pleuraient, pleurent encore les parents  
(forte et nombreuse lignée), les amis, les pauvres, tous ceux  
enfin qui ont pu connaître et apprécier M. Le Pon. Les amis  
— ils sont une foule, tant dans le clergé que parmi les  
laïques, — les amis pleurent ce cœur d'or, haut, généreux,  
délicat, souverainement fidèle et dévoué à ses amis ; les  
pauvres, le bienfaiteur qui leur faisait toujours bon accueil  
et partageait avec eux toutes ses ressources, jusqu'aux  
offrandes de ses paroissiens. Disciple de saint Yves et aussi  
du vénérable *Curé de saint Yves* (M. Le Goff, archiprêtre  
de Tréguer), comment n'eût-il pas pratiqué en perfection  
la vertu d'hospitalité et de charité ?

Et pendant qu'on le pleurait ici-bas, lui, le bon ouvrier de  
la première heure, tout chargé de son abondante récolte, il  
était arrivé là-haut. Saint Yves et saint Gonéri, saint Tudual  
et sainte Pompée sa mère, et sainte Elihoubane, et bien  
d'autres vénérables apôtres bretons fêtés et chantés par lui,  
se dévoilant à ses yeux, accueillaient avec joie le pieux et  
harmonieux barde des saints de Bretagne et l'introduisaient,  
comme dit Brizeux,

Dans une autre Bretagne, en des mondes meilleurs !

ARTHUR DE LA BORDERIE.



## NOTICE BIOGRAPHIQUE

# M. LE CHANOINE LE PON

(LE ROITELET DE SAINT-YVES)

---

Un jour, les cloches de Plourivò chantèrent plus gaiement dans leur modeste tour de granit ; les gazouillements devinrent plus réitérés et plus mélodieux sous le feuillage touffu des bosquets fleuris de Penarc'hrav qui comptaient un chantre de plus.

Et sur le front candide du nouveau-né brillait l'aurole de l'espérance ; Et les anges de Kermartin accoururent pour le saluer, et lui dirent : « Mon frère. »

Et le berceau de l'enfant était sous le chaume ; mais Dieu sait où il a enfoui le diamant ; Dieu tira ce fils de laboureur de la « boue des travaux rustiques », et lui servit la forte coupe du savoir ; et l'adolescent y but à longs traits.

Et il grandissait en âge et en sagesse. Son âme était loyale et généreuse. Ses accents étaient doux comme le murmure d'un ruisseau qui fuit sous les gazons verts de la riante prairie ; et une imagination inépuisable mêlait à profusion ses grâces à toutes ses paroles.

Bien vive était la foi de l'étudiant ; il rechercha, en tremblant, le fardeau du Sacerdoce ; et ses vœux furent exaucés<sup>1</sup>.

Et il brillera dans les perpétuelles éternités, comme une étoile étincelante, parce qu'il a enseigné aux fils de ses compatriotes, avec l'amour du pays, les principes salutaires de la vertu et des saines

<sup>1</sup> 24 juillet 1848.

<sup>2</sup> 28 février 1874.

sciences ; et aucun de ses disciples ne fut plus jeune que lui, car la véritable jeunesse réside dans l'âme<sup>1</sup>.

Et Dieu posa le doigt sur sa lèvre ; c'était le mystérieux appel de sa tendresse ; et la langue du Barde parla, et ne cessa de redire à tous les gloires de Monseigneur Saint Yves.

Et les perles tombées de sa bouche harmonieuse égalent ce que l'antiquité a de plus suave et de plus pur dans l'Idiôme Sacré de nos ancêtres, les Bretons.

Et toujours l'on chantera en Basse-Bretagne : « Non, il n'est pas un Saint comparable à celui qu'abrita le manoir de Kermartin. »

« *Na' neuz ket en Breiz,* » etc...

Et les bénédictions du grand Thaumaturge de l'*Arvor* se sont reposées sur son enfant dont la vie mélodieuse n'a été qu'une ode noble et pieuse à sa louange.

Et la houlette du berger de *Koat-Ermit* protège le petit troupeau de Plougrescant dont il sera le pasteur dévoué et affectueux<sup>2</sup>.

Prends ta harpe, Seigneur Barde, sous les chênes et les coudriers au mobile feuillage, ou sur les tertres moussus du pays de Gonéri. Que ses suaves accents pénètrent nos âmes et les fassent tressaillir !

Que longtemps le complaisant zéphyr apporte à nos oreilles ravies l'écho des sons mélodieux de cette lyre amie, avec le murmure des flots qui expirent sur les rivages de Trécor.

Module tes hymnes gracieuses, cher petit Roitelet, perché sur les bords de ton nouveau nid, jusqu'à ce que tu ne reviennes, sur l'aile de la Providence, au nid de tes premières amours<sup>3</sup>.

Réjouis-toi, car, au jour de ton dernier sommeil, tu entendas la voix de l'Ange de Saint-Brieuc : « Là, dira-t-elle, maintenant, à l'ombre du mausolée de Monseigneur Saint Yves, repose-toi, sois son rossignol de nuit : car telle est ma volonté<sup>4</sup>. » — Voilà ce qu'écrivait « le frère » il y a 7 ans ; hélas !

<sup>1</sup> Professeur au Petit-Séminaire de Tréguier 1874-1883 ; chanoine honoraire le 9 septembre 1890.

<sup>2</sup> Recteur de Plougrescant le 4 avril 1891.

<sup>3</sup> Vicaire de Tréguier (1883-1891) dont il devait, selon toute ressemblance, devenir le curé.

<sup>4</sup> Il m'a un jour manifesté le désir d'avoir sa tombe voisine de celle de saint Yves, à la cathédrale de Tréguier. Il repose près de l'autel de Saint-Yves, dans l'église de Plougrescant. (25 juin 1898).

Al laouinanig'zo tavet ;  
Ha zant Ervoan n'euz mouse'hoarle :  
« Ken kaër t'euz kanet vid'on me ;  
Deuz ganin da veuli Doue. »

Le roitelet s'est tu ; et Monseigneur saint Yves a souri : « Si bien tu as chanté en mon honneur ; maintenant, au paradis, viens avec moi louer le Seigneur. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LA TOUR A EAU, légende par Bout de Charlemont. — Paris, Lucien Duc, éditeur, 1898.

De quel recueil de légendes M. Bout de Charlemont a-t-il tiré cette jolie histoire, *La Tour à eau*? Peut-être de son imagination. En tout cas vous apprendrez avec plaisir que les habitants de Puyredon, au beau pays de Provence, possédaient autrefois une fontaine renommée; que cette fontaine s'étant desséchée subitement, ils prirent la fâcheuse habitude de remplacer l'eau de source par le vin de cabaret; que le brave homme de maire, pour conjurer le péril, fit construire une tour légère en fer forgé, toute à jour, qui allait chercher l'eau dans les entrailles de la terre et la distribuait aux villageois rendus à leur sobriété originale. C'est, comme on le voit, la revanche des buveurs d'eau, et j'ai vaguement l'idée que l'auteur a voulu donner une leçon à ses compatriotes bretons trop enclins à humer le piot. *La Tour à eau* constitue une charmante brochure, élégamment illustrée. O. DE G.

\* \*

LES PARDONS ET PÈLERINAGES DE BASSE-BRETAGNE, par l'abbé Guillotin de Corson, 1<sup>re</sup> partie, diocèse de Vannes. — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1898.

J'avoue que je connaissais bien imparfaitement le diocèse de Vannes avant d'avoir lu l'excellent ouvrage de M. l'abbé Guillotin de Corson sur les *Pardons et Pèlerinages* du Morbihan. La cathédrale Saint-Pierre de Vannes qui possède le tombeau de saint Vincent Ferrier, un Espagnol naturalisé Breton, et l'insigne basilique de sainte Anne me paraissaient représenter presque seules les églises et les chapelles de cette partie si intéressante de la Basse-Bretagne. Le pieux et docte écrivain vient de me montrer mon ignorance et de m'en guérir en faisant défiler sous mes

yeux, à grand renfort de notices érudites et d'illustrations documentaires, de nombreux édifices sacrés qui permettent au Morbihan de rivaliser, à cet égard, avec le Finistère lui-même, pays classique des *pardons*.

Prenons, pour suivre M. l'abbé G. de Corson, la canne de l'excursionniste, ou mieux encore, le bâton du pèlerin.

Parmi les nombreux sanctuaires consacrés à la Vierge et dont plusieurs portent les noms bien typiques de « Notre-Dame des Fleurs », « Notre-Dame du Bon-Garant », « Notre-Dame de la Joie », — il en est deux qui arrêtent surtout le voyageur « Notre-Dame de la Clarté », à Baud, qui a son pardon le 2 juillet, « Notre-Dame du Roncier », très vénérée à Josselin.

Les oratoires où l'on invoque les saints bretons sillonnent à la lettre le diocèse de Vannes. Rappellerai-je que saint Gildas a laissé dans la presqu'île de Rhuys des traces ineffaçables de son séjour ; que Ploërmel est plein du souvenir de saint Armel ? Nous retrouverons, dans le doyenné de Carentoir, la chapelle de saint Jugon ; la chaire de saint Méen en la Chapelle-sous-Ploërmel ; la sépulture de saint Clair en Réguiny ; saint Bieuzy et saint Mériadec en Pluvigner ; saint Cornély, patron des bestiaux, à Carnac ; saint Colomban à Locminé. N'oublions ni sainte Barbe patronne du Faouët, ni sainte Triphine, la martyre, que vénère la paroisse de Stival.

C'est dans le livre de M. l'abbé de Corson qu'il faut recueillir les pieuses légendes intimement liées à l'histoire de Bretagne, et visiter les églises ou chapelles qui en perpétuent le souvenir. Cette lecture n'est pas moins instructive qu'édifiante.

O. DE GOURCUFF.

POÉSIES COMPLÈTES DE CHARLES DOVALLE, publiées par M. Léon Séché. Edition du monument. — Paris, Emile Lechevalier, 1898.

M. Léon Séché mérite bien des deux provinces entre lesquelles se place son berceau, la Bretagne et l'Anjou. Il se prodigue pour l'une et pour l'autre, faisant alterner la nouvelle et définitive édition de son « Jules Simon », avec une réimpression fort artistique des Poésies de Charles Dovalle.

Comme le gentil poète doit sourire, de l'autre monde, aux amis posthumes qui ont couronné son *Sylphe* de fleurs toutes fraîches ! C'est

d'abord son éditeur, M. Léon Séché, qui est aussi l'auteur d'une agréable préface où il l'apparente — très judicieusement — à Millevoye. C'est son biographe, un compatriote érudit, M. Ballu, qui ne nous laisse rien ignorer de lui et des siens, de sa courte vie, de sa mort tragique, de son attrayante personnalité. C'est son « illustrateur », un compatriote encore, M. René Aubelle, qui a évoqué en une série de compositions charmantes et les épisodes principaux de l'œuvre du poète et les sites familiers de cette cité historique, Montreuil-Bellay, de cette campagne riante, au milieu desquelles s'écoula son enfance studieuse. Ce sont enfin les poètes qui ont célébré en strophes et en sonnets, en grands et petits vers, leur frère disparu, MM. D. Caillé, E. Grimaud, P. Moustier, P. Pionis, E. Roussel, Sonniès et celui qui signe le présent article.

Le bagage poétique de Charles Dovalle — ce portefeuille d'élégies déchirées par une balle de pistolet », a dit Victor Hugo — est fort léger mais des plus gracieux. Ce n'est pas seulement à sa fin précoce ou à d'illustres suffrages qu'il a dû de survivre dans l'estime des lettrés. Sa Muse fugitive ressemble bien à la bergeronnette qu'il a chantée dans une pièce d'anthologie et dans son *Souvenir des environs de Thouars* ; elle rase la terre, mais elle a des ailes. Que fût-il devenu ? On l'ignore. Nous savions ce qu'il a été, et par les deux éditions anciennes, toutes deux fort rares aujourd'hui de ses poésies et par la notice que lui consacra jadis M. Emile Grimaud dans cette même *Revue de Bretagne et de Vendée* (octobre 1857). L'édition nouvelle, qui annonce le suprême hommage, est déjà un monument.

©. DE GOURCUFF.

\* \*

ESSAI SUR LA GENÈSE ET L'ÉVOLUTION DE LA THÉRAPEUTIQUE, par  
M<sup>me</sup> Gaboriau. — Paris, A. Maloine, éditeur, 1898.

Nous avons ici la thèse que M<sup>me</sup> Gaboriau vient de soutenir avec beaucoup d'éclat devant la Faculté de médecine de Paris. La nouvelle doctoresse est la femme de notre compatriote nantais A. N. Gaboriau, docteur médecin lui-même, poète agréable à ses heures et membre perpétuel de la Société des Bibliophiles Bretons.

M<sup>me</sup> Gaboriau a étudié la thérapeutique ou traitement des maladies dans les méthodes et les ouvrages des praticiens, les anciens comme Hippocrate, Galien ou Paracelse, les modernes comme Laennec l'illustre Pasteur ou le breton Guérin au « pansement ouaté » duquel pleine justice est rendue.

Sur les vieux maîtres, qui ont frayé la voie, et leurs dignes successeurs la thèse n'omet rien d'essentiel, et une phrase des « conclusions » réglementaires m'a paru définir admirablement le rôle du médecin de ce temps. « Le médecin doit avoir le respect de la tradition, en même temps qu'il doit se montrer curieux de toutes les médications nouvelles de quelque côté qu'elles viennent, en suivre les progrès et se tenir prêt à les appliquer ou à les rejeter, mais en apportant dans l'un comme dans l'autre cas une prudence intelligente et une sage réserve. »

Tombant de la bouche d'une femme, ces sages paroles semblent dictées par Minerve elle-même. Ne croyez pourtant pas que M<sup>me</sup> Gaboriau soit pédante, elle est simplement savante, mais savante à ne pas effrayer Molière qui disait.

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,

Appliquées à la guérison des malades, ces clartés sont les plus bienfaites du monde.

O. DE G.

..

LE DUC D'ORLÉANS, par Raoul Poujol de Fréchencourt. En vente aux bureaux de la *Gazette de France*, 1898.

L'auteur de ce petit livre a pris le meilleur moyen pour faire connaître et faire aimer le prince dont il écrivait la vie ; il l'a fait agir, sous les yeux du lecteur, et, le plus souvent qu'il a pu, il l'a fait parler. Cette enquête confiée à de sûrs témoins, cette espèce d'autobiographie donnent une idée très avantageuse du caractère énergique, du cœur aimant, de l'esprit aimable de l'héritier de nos rois. Le prince qui, dès sa plus tendre jeunesse, rivalisait avec les plus hardis chasseurs de tigres, qui réclamait bravement ses droits et ses devoirs de conscrit français, et qui, naguère encore, jugeait de haut, dans le plus patriotique langage, un déplorable procès militaire, mérite l'enthousiasme de ses partisans, le respect de ses adversaires. L'ouvrage bien composé et bien écrit de M. R. Poujol de Fréchencourt sera lu avec passion par les uns, avec intérêt par les autres. Des mots du duc d'Orléans que n'eût pas désavoués Henri IV, émaillent agréablement le récit.

O. DE GOURCUFF.





MORGANE, par Charles Le Goffic. — Paris, Armand Colin et C<sup>e</sup> éditeurs, 1898.

Ce livre n'est pas la production la moins originale de l'auteur d'*Amour breton*, du *Crucifié de Keraliès*, de *Sur la côte*, de *la Payse*. *Morgane* combine le réel et le fantastique, la légende et l'histoire avec une sincérité émue à laquelle pouvait seul prétendre un écrivain aussi intimement breton. Une phrase résume l'ouvrage et pourrait lui servir d'épigraphe : « Le rêve celte est plus fort que la mort. »

Pendant toute la première moitié du roman, remplie des affaires de cœur de la douce Annette Kefoullon, et de son cousin, ami d'enfance, l'enseigne de vaisseau Georges Leizour, à peine entendons-nous parler de Morgane, la sirène bretonne, fatale aux marins qui l'ont aperçue, les jours de tempête.

Mais voici que Morgane, plus tard, revêt la personnalité de M<sup>lle</sup> de Bangor, une mystérieuse étrangère qui a fait son domaine de l'île d'Aval, et y habite un palais féerique, caché à tous les regards. Annette fait naufrage en vue de l'île ; elle est recueillie, soignée chez « Morgane », et, à l'appel de la sirène, le cousin accourt près de sa cousine.

M<sup>lle</sup> de Bangor éprouve tout autre chose que de l'amour pour le jeune officier. Desendante de la sœur du roi Arthur, elle a retrouvé en Georges un Kerduel authentique, le seul héritier de l'illustre monarque, et elle veut l'associer, par un mariage, à son projet grandiose de restauration celtique.

Pour atteindre son but, la moderne Morgane ne recule devant aucun moyen. Elle se glisse dans la chambre d'Annette et verse le poison qui la délivrera d'une rivale préférée. Mais la petite servante Fante, que l'on croyait endormie, a vu le crime se préparer ; elle goûte au poison et ses cris de douleur attirent Georges qui commençait à se sentir fasciné par la sirène. Au cours de la violente explication qui suit, Morgane s'absout à ses propres yeux du crime par la hauteur du but poursuivi ; plutôt que de rendre à Georges le parchemin révélateur de ses droits qu'elle tient de lui, elle se précipite dans la mer, pendant que son vieil harpiste aveugle, Ossian gallois, joue « l'air de la mort. »

Le roman écrit « pour les jeunes filles », ne pouvait se terminer que par le mariage de Georges et d'Annette, mais comme le Breton de pure arce, qui l'a signé, s'adresse aussi à des Bretons, il laisse entrevoir le réveil

des cinq nations sœurs, Armorique, Cornouaille, Ecosse, Irlande, Pays de Galles, unies pour l'émancipation de la patrie celtique.

L'écrivain au talent original, le poète vibrant à toutes les nobles émotions, le critique aussi qui se laisse effleurer, mais non point pénétrer par le dangereux dilettantisme philosophique de Renan ou de M. Anatole France, ne se séparent point, chez M. Le Goffic, de l'érudit le mieux au courant des choses de Bretagne. Dans les petites dissertations historico-légendaires qui alternent avec les scènes de la seconde partie du roman, les noms de nos « celtisants » sont pieusement rappelés et le lecteur Breton, écoutant la voix du sang, partirait volontiers en guerre contre le Latin ou l'Anglo-Saxon.

La langue de M. Le Goffic est, à l'ordinaire, d'une pureté classique ; aussi voudrait-on l'écheniller de quelques mots douteux, de quelques locutions, ni très françaises, ni même trop bretonnes. Mais les taches sont rares dans *Morgane* ; et si je signale la petite erreur qui transforme en Laertes le vieux Lothario, le compagnon de Mignon, c'est pour montrer avec quelle attention j'ai lu le livre, avec quel plaisir je le recommande.

O. DE GOURCUFF.

..

FIGURES BRETONNES. JULES SIMON, sa vie, son temps, son œuvre (1814-1896), par Léon Séché. — Paris, E. Lechevalier, 1898.

En 1887, M. Léon Séché publiait sur Jules Simon un livre intéressant, tout de sympathie éclairée et d'information précise, qui fut promptement épuisé. Il le réimprime aujourd'hui, que le grand orateur est mort, avec deux simples chapitres additionnels, qui sont parmi les meilleurs. De l'in-12 primitif il a fait un bel in-octavo que l'élégance typographique et le choix des illustrations recommandent aux bibliophiles.

Le livre n'a point changé. C'est la biographie la plus attachante, qui suit l'humble écolier du collège de Vannes à son arrivée à l'École normale le disciple de Cousin, le professeur en Sorbonne, le philosophe, l'homme politique de 1848, de 1869, du 4 septembre, le ministre, l'académicien, le sénateur, protecteur de tous les droits, défenseur de toutes les libertés, le philanthrope ne se refusant à aucune bonne œuvre.

A fréquenter Jules Simon, à l'admirer très sincèrement, à l'aimer très cordialement, M. Léon Séché en est venu, comme écrivain, à lui

ressembler un peu. Cette analogie est surtout frappante dans l'article qu'il lui consacra, au lendemain de sa mort, en tête de la *Revue des provinces de l'Ouest*.

C'est la phrase même du maître-styliste, courte, nette et vive, coupée par ces mouvements d'émotion qui faisaient trembler la voix de l'orateur. Les mânes du grand spiritualiste qu'était Jules Simon ont dû tressaillir d'aise devant la mesure parfaite, le ton à la fois élevé et discret de l'éloge.

Il y a beaucoup à louer dans ce livre et la Bretagne aimera à y trouver, en mainte rencontre, l'affirmation des sentiments religieux que l'amour de la justice avait réveillés chez Jules Simon vieillissant.

Peut-être l'édition nouvelle eût-elle gagné à la suppression de quelques caricatures ou portraits-charge, médiocrement respectueux pour une grande mémoire et qui ont surtout leur place dans les ouvrages spéciaux de M. Grand-Carteret. Mais très certainement elle eût pu s'adjoindre une bibliographie plus complète, surtout plus exacte que celle de M. Georges Picot. Nous n'y trouvons la mention d'aucune des exquises préfaces que Jules Simon écrivit pour les livres d'autrui et dont plusieurs (celle des *Portraits vendéens* de Sylvane, en particulier) sont de petits chefs-d'œuvre et c'était aussi la tâche du bibliographe de rechercher un volume de vers, un début poétique, dont l'auteur se souvenait parfois, entre amis.

Mais ces critiques n'ont rien de sérieux, n'ôtent rien à la valeur de l'excellent livre, un monument qui permet d'attendre l'autre.

O. DE GOURCUFF.

..

CHANSONS DE CHEZ NOUS, par Théodore Botrel. — Paris, Georges Ondet, éditeur, 1898.

A voir les chansons de Botrel devenues si rapidement populaires à Paris, à entendre *La Paimpolaise* fredonnée, nasillée, criée, côte à côte avec un inepte refrain de caté-concert, dans tous les carrefours de la capitale, une inquiétude me prend parfois. Je me demande si la poésie bretonne — même sous sa forme la moins réservée, la chanson fugitive — gagne à se livrer ainsi à toutes les lèvres, si la Bretagne, exposée au jour cru de de la rampe ou de la rue, n'a point à souffrir de certains voisinages vulgaires, j'allais dire de certaines camaraderies compromettantes.

La lecture du présent livre m'a rassuré. Il est sainement, presque hautainement breton. La rude étreinte du violoneux et du pâtre, du « p'tit gravier » et du « gâs d'Islande » qu'il met en scène à chaque page, n'a rien de commun avec la molle poignée de main du flaneur boulevardier. Tous ces gens-là respirent la Bretagne et ils la sentent. Si *La Paimpolaise* a fait une fugue au boulevard Rochechouart ou au faubourg Montmartre, tenez pour certain que ses galants la rattraperont et finiront bien par la garder chez eux ; elle était trop jolie aussi et nous ne pouvons pas lui faire un crime d'avoir laissé deviner à plus de monde le charme pénétrant de l'Armorique.

Le plaisir doit être complet d'entendre chanter Botrel près du foyer breton, devant un auditoire de simples et braves gens, de le surprendre en contact direct avec ce pays qu'il a su décrire après Brizeux :

C'est toi la terre de granit  
Et de l'immense et morne lande,  
Pieuse Armor au sol béni  
Par les grands saints venus d'Irlande,  
Où l'on rencontre à chaque pas  
Des menhirs près des christes en pierre,  
Où le Ciel est si bas, si bas,  
Qu'on y voit monter sa prière !...

Chansons de terre et de mer, chansons d'amour, d'un sentiment chaste et délicat (*Ma douce Annette, La Jalouse, Le mai d'amour*), chansons historiques pleines, comme *Les gâs de Morlaix*, de belle ardeur patriotique, chansons légendaires (*La Vilaine, La complainte du roi d'Ys*) pieux élans (*Noël à bord, Vœu à Saint-Yves*), attestent la variété du talent de Botrel, et montrent que la populaire *Paimpolaise* n'est qu'un des fleurons de la couronne du chansonnier.

« Restons chez nous ! » est le titre de la dernière pièce du volume, qui en résume tout l'esprit. Restons, nous aussi, sur ce conseil du père, le vieux paysan, à son Yvon :

Demande-lui (au recteur) de te bénir  
Pour que le Roi de tous les êtres  
Te laisse aimer, rêver, mourir  
Dans le lit clos de tes ancêtres !

Bravo, Botrel ! — dirons-nous, comme disait autrefois le vieux marquis à Molière — « voilà la bonne chanson, celle qui chante clair pour l'autel et le foyer « *pro aris et focis.* »

Le volume, admirablement imprimé, a toutes les parures, une préface éloquente de M. Le Braz, une couverture enluminée et des dessins bretonnants à ravir de M. Eugène Hervé Vincent, de qui est le portrait expressif du barde, en frontispice.

Ce mot de barde me fait penser au regretté Hersart de la Villemarqué, qui s'appelait Théodore comme Botrel. Toutes proportions gardées, les *Chansons de chez nous* m'apparaissent comme un petit *Barzas Breiz* à la portée des foules de bonne volonté. C'est un bouquet composé de toutes les herbes de la Saint-Jean qui poussent en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

SOUVENIRS D'UN MAIRE DE VILLAGE, par C. Leroux Cesbron. — Paris, Libraire Plon, 1898.

La vie publique et privée d'un bourgeois du Tiers Etat, le représentant du peuple L'Official, durant la tourmente révolutionnaire, a mis le sagace éditeur, M. Leroux Cesbron, en appétit d'études documentaires. Dans un nouveau livre, ce n'est plus le bourgeois d'autrefois, c'est le paysan d'aujourd'hui qu'il nous présente ; et il apporte lui-même le document, les *souvenirs d'un maire de village* qu'il nous donne sont ses propres mémoires.

Entre le trop heureux laboureur que chante Virgile et le trop pernicieux cultivateur que décrit M. Zola existe, sans nul doute, le vrai paysan, échantillon « d'une race probe, travailleuse économe, susceptible de dévouement, respectueuse des lois ». C'est celui-là que M. Leroux Cesbron a entrepris de nous raconter, pour l'avoir vu de près, et bien connu.

Il le peint en toutes ses attitudes, dans tous les petits événements de sa vie, avec une sympathie qui ne ressemble point à de la vaine complaisance. — Quand il nous affirme n'avoir rencontré que de braves gens au village — sauf, peut-être, ce Merlin qui mit des bâtons dans les roues du char municipal — il mérite d'être cru sur parole. Ces paysans sont de notre Ouest, ce qui achève de nous convaincre. Il n'y a pas que des paysans, au surplus, dans le livre de M. Leroux Cesbron. Les silhouettes de M. Bruneau, l'instituteur et secrétaire de la mairie, de M. de Montbuais, le député ami de tout le monde, de l'anguleuse et héraldique M<sup>lle</sup> de Sainte Arche, de M<sup>me</sup> Marteaux, née Crasnier, la plus accomplie des châtelaines, sont dessinées d'un trait sûr.

Ainsi que les bons romans d'un Dickens ou d'un Daudet, les *Souvenirs d'un maire de village* rehaussent l'humour d'une pointe d'émotion. La pendaison d'un petit domestique de ferme, la fin d'un vieux chemineau sont de très touchantes histoires, qui font courir parmi ces pages alertes le frisson d'une humanité douloureuse. Assez maire et pas trop homme de lettres, M. Leroux Cesbron a fait un joli livre. un bon livre même et qui corrige en riant, *castigal ridendo*.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\* \*

### Derniers ouvrages de M. Trévédy.

M. Trévédy, le chaleureux et érudit historien qui seconde M. de la Borderie dans le zèle pour la patrie bretonne et le redressement des erreurs historiques, continue la série de ses utiles travaux.

Ses dernières publications compteront parmi les meilleures.

C'est d'abord une substantielle notice sur les *Compagnons bretons de Jeanne d'Arc* (Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme). M. Trévédy, qui a biographié déjà les *compagnons* briochins de l'héroïne, et que la figure d'un *compagnon* du comté nantais, le vaillant et infâme Gilles de Retz, arrête parfois au passage, s'en tient aujourd'hui à deux seigneurs d'Ille-et-Vilaine, à demi bretons d'origine et tout à fait bretons de cœur, Guy, comte de Laval, et baron de Vitré, André de Laval, seigneur de Lohéac, maréchal de France.

Ils étaient frères tous deux et petits-fils de Jeanne de Laval-Châtillon, veuve en premières noces du grand du Guesclin. Quand Charles VII appela tous ses fidèles à la délivrance d'Orléans, assiégé par les Anglais, ils accoururent et luttèrent bravement sous Jeanne d'Arc, d'abord, puis sous le connétable de Richemont qui était venu, entre deux disgrâces imméritées, offrir son épée au roi.

L'éducation des sires de Laval, virilement dirigée par leur grand'mère et leur mère, leur vie militaire toute remplie de l'amour de la France et de la haine héréditaire de l'Anglais, leur mort presque simultanée, sont racontées par M. Trévédy avec une sûreté d'information qui s'allie à la chaleur du récit. Un troisième frère, plus obscur, n'est point oublié. Mais la gloire de la famille est le maréchal de Lohéac, « l'héroïque enfant de la Broussinière, le défenseur de Laval en 1428, le compagnon de Jeanne d'Arc, à Patay, de Jeanne Hachette, à Beauvais, mort et

« inhumé à Laval, » et M. Trévédy déplore, avec raison, que rien ne perpétue à Laval, dans cette ville presque bretonne, le souvenir du compagnon de Jeanne d'Arc, ni monument, ni simple nom de rue. On ne dit même plus la *messe du maréchal*, instituée par André de Laval, et dont la tradition se maintint jusqu'à la fin du siècle dernier.

L'excellent biographe venge une illustre mémoire d'un injuste oubli. Il nous donne, en trente pages, la substance de tout un livre.

— Fort intéressante aussi, quoique toute différente par l'époque et par le sujet, est l'*Histoire du comité révolutionnaire de Quimper*. M. Trévédy l'a extraite des Archives du Finistère. Les comités révolutionnaires — autrement dit « de surveillance » entretenaient d'un bout à l'autre de la France une armée de 500.000 délateurs grassement payés ; celui de Quimper, créé le 18 décembre 1793, resta en fonctions plus d'un an. Dans le registre de ses délibérations éclate une haine contre les ex-nobles et les prêtres qui ne permet point de rire franchement des fantaisies orthographiques et des imaginations saugrenues de ses membres, M. Trévédy, tout contre-révolutionnaire qu'il s'affirme, ne conteste pas au comité de Quimper le mérite de quelques mesures utiles concernant les hôpitaux et les prisons et reconnaît qu'il n'invoqua point la guillotine. A Nantes sous Carrier, à Rennes sous Brutus Magnier, les terroristes affichaient un sans-culottisme plus rigoureux. Un appendice donne les noms des détenus, avec les généalogies de plusieurs familles encore existantes ; il complète une des plus utiles contributions à l'Histoire de la Révolution en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

CROQUIS ET RÉFLEXIONS, poésies par Henry Bauquier. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

La première partie du titre de ce livre est d'un peintre, la seconde d'un moraliste. L'auteur échange brusquement le crayon léger dont il illustra « Mascarade », « Bataille de fleurs », « Avril antique » contre la plume austère qui exprime son « pessimisme » ou lui dicte des méditations sur les rimes. Plusieurs de ces *croquis* sont pittoresques, plusieurs de ces *réflexions* sont profondes. Je regrette que la recherche insuffisante de l'expression poétique et de trop fréquentes inversions m'empêchent de citer *in-extenso* aucune des poésies du recueil, M. Henry Bauquier, capable d'écrire les jolis vers suivants :

La mer baisse la voix, les vagues s'adoucissent  
Caressant les galets d'un rythme tendre et lent,  
Les mimosas légers discrètement frémissent  
Sous la brise du soir qui passe en les frôlant,

tressera quelque jour, d'une main plus habile, une gerbe de plus belles fleurs.

O. DE G.

..

Le tome VIII (janvier 1898) de la *Nouvelle Revue Rétrospective* qui vient de paraître, est, comme les précédents, d'une lecture toujours instructive, parfois même amusante. Cette dernière observation s'applique non seulement à quelques-unes des lettres inédites (en particulier à deux jolis billets de Sainte-Beuve à une *beauté* de son temps), mais aux extraits, d'un grotesque sans-culottisme, des procès-verbaux de la Société populaires d'Aigues-Mortes et aux *Mémoires* très confidentiels de l'abbé Millot, un polygraphe oublié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le genre plus sérieux se placent les *Souvenirs* du général baron Gourgaud, relatifs à l'Expédition de Saint-Hélène, en 1840, et les *Mémoires*, appartenant aussi à l'histoire napoléonienne, du Major Coquengniot sur la campagne de Prusse (1806-1808). M. Frantz Funck-Brentano, l'historien si bien informé de la Bastille, a retrouvé une lettre de Latude et de curieuses pièces sur le fameux prisonnier d'Etat, apportant ainsi sa précieuse collaboration à la *Revue* que M. Paul Cottin rend de plus en plus digne de l'estime du monde savant.

O. DE G.





## LE CINQUANTENAIRE DE CHATEAUBRIAND A PARIS

---

Le cinquantième anniversaire de la mort de Chateaubriand a été célébré, le dimanche 3 juillet, par les sociétés bretonnes de Paris qui avaient pris l'initiative d'une manifestation comprenant : une visite à la maison mortuaire rue du Bac, à l'Abbaye-aux-Bois ; et un voyage à la Vallée-aux-Loups.

A dix heures, une cinquantaine d'admirateurs de Chateaubriand se trouvaient réunis dans la cour de la maison portant le n° 120 rue du Bac, où est mort, le 4 juillet 1848, l'auteur des *Martyrs*.

On remarquait dans l'assistance : MM. Paul Sébillot, président honoraire de la « Pomme » ; H. Le Meignen et O. de Gourcuff, vice-président et délégué de la Société des Bibliophiles bretons ; Ary Renan, président des « Bretons de Paris » ; Léon Séché, président de l'Association bretonne angevine ; le R. P. Etourneau ; Ch. Le Goffic ; Louis Hémon ; Léo Claretie ; H. Buffenoir ; A. Schalck de la Faverie, de la Bibliothèque Nationale ; Yann Nibor et plusieurs représentants de la presse parisienne.

Une couronne de houx, de fougères et de fleurs des champs, portant l'inscription : « A Chateaubriand, la Bretagne », est déposée au-dessous de la plaque commémorative qui orne la façade de la maison.

M. Sébillot annonce que M. le V<sup>o</sup> de Voguë, en voyage, a écrit à M. Séché pour s'excuser de ne pouvoir présider la cérémonie. M. Séché donne lecture de cette lettre et d'une admirable page des « Mémoires d'outre-tombe », relative à la jeunesse de Chateaubriand.

Le cortège se dirige alors vers l'Abbaye aux Bois, 16, rue de Sèvres, ancienne résidence de Chateaubriand et de M<sup>me</sup> Récamier, aujourd'hui transformée en couvent et en pensionnat.

On visite, au premier étage, un salon où subsistent quelques traces de l'ameublement primitif et on s'arrête, au troisième, sur le seuil, de la chambre que M<sup>me</sup> Récamier habita après la tourmente révolutionnaire.

M. Le Meignen montre alors aux assistants, auxquels sont venus se joindre M. Michel Bréal, de l'Institut, M. Le Bourg, l'éminent statuaire, etc., la reproduction d'un dessin fait le lendemain de la mort de Chateaubriand et le représentant sur son lit de mort. M. le marquis de Champreux, que son père conduisit tout enfant près de la dépouille mortelle du grand écrivain, constate l'absolue ressemblance de cette image.

A onze heures et demie les manifestants, dont le nombre s'était accru, prenaient le train à la gare du Luxembourg et arrivaient bientôt à la Vallée-aux-Loups, retraite favorite de Chateaubriand.

Le déjeuner réunissait plus de 60 convives. M. Sully Prud'homme, de l'Académie française, qui habite l'ancienne propriété toute voisine d'H. de la Touche, présidait. Autour de lui s'étaient groupés, avec les personnes que nous avons nommées déjà : M<sup>mes</sup> de Sallier-Dupin, Gerbault, H. Cordier, J. Hébert ; M. de Chabeaubourg représentant la famille de Chateaubriand, MM. P. Sédille, Edouard Beauvils, Paul Pionis, Grivart, H. Champion, Pelletan, Ch. Frémine, M. Le Dault, Niel du *Soleil*, Berr du *Figaro*, etc., etc.

M. Sully-Prud'homme prononce un discours de l'atticisme le plus fin, mais qui dérive assez inopinément de l'éloge de Chateaubriand à la critique de la poésie contemporaine. M. Michel Bréal se fait l'interprète du sentiment général en exaltant la Bretagne et en remerciant les sociétés qui ont pris l'initiative de cette fête.

M. Sébillot fait une petite causerie sur les séjours de Chateaubriand hors de la Bretagne et M. Le Meignen répond, en quelques paroles pleines d'à-propos, à l'allocution de M. Michel Bréal.

Il est 3 heures. On se rend au domaine de la Vallée-aux-Loups, dont le châtelain actuel, M. le duc de Larochevoucauld-Bisaccia, fait les honneurs avec beaucoup de bonne grâce.

Après une visite à la tour, dite « de Velléda », où Chateaubriand écrivit les *Martyrs* et une promenade dans le merveilleux parc, la parole est enfin donnée aux poètes. Debout sous le petit portique à

cariatides qui décore la façade de la maison, M. Le Goffic récite de jolis vers à la Vallée-aux-Loups ; puis c'est le tour de M. Henri Monteux, l'excellent artiste de l'Odéon, qui déclame d'une voix vibrante un sonnet dans lequel M. O. de Gourcuff met éloquemment en présence Chateaubriand et Napoléon. Une très belle poésie de M. Beauvils, lue par l'auteur, est longuement applaudie. M. Léon Séché, qui a assumé une large part de l'organisation de la fête, raconte avec beaucoup d'érudition et d'humour le séjour de l'illustre breton à la Vallée-aux-Loups.

On avait fait appel à Chateaubriand lui-même pour clore dignement la pieuse cérémonie instituée en son honneur. Une page descriptive « La mort d'Eudore et de Cymodocée », une page philosophique « Les voyages de René », lues avec beaucoup d'âme par M. Monteux, ont fait courir un frisson d'admiration dans l'auditoire.

Les pèlerins de Chateaubriand se sont séparés, émus et charmés, emportant de cette journée ensoleillée, de cette pure fête de l'esprit un durable souvenir.

J. LE BOUTEILLIER.



---

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE  
VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

2<sup>e</sup> Livraison. — Août 1898



PARIS ET NANTES

—  
1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

---

- I. — *Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. Séance de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo le 7 août 1898, sous la présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, président de la Société. . . . 81
- II. — *Le Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. — EDOUARD BEAUFILS. . . . . 90
- III. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite).—Abbé GUILLOUX. 111
- IV. — *Curiosités historiques : Le Port-Louis*. — V<sup>te</sup> ODON DU HAUTAIS. . . . . 123
- V. — POÉSIE BRETONNE : *Légende de saint Julien (Buhé burhudus sant Julian)*. — J.-M. CADIC. . . . . 137
- VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Le Château de Nantes*, par Jules Furret et Dominique Caillé, dessins de J. Chudeau ; *L'Immaculée Conception*, histoire d'un dogme, par le C<sup>te</sup> Dubosc de Pesquidoux ; *Saint Louis*, par Marius Sepet ; *La Marine marchande et la surtaxe de pavillon*, par le V<sup>te</sup> de Colleville ; *Autour d'un péché*, par Valentin Grandjean. — O. DE GOURCUFF. . . . . 150
- VII. — *Le Mystère de saint Gwennoùlé*. — JOSEPH QUINTIN. . . . 157
- 

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire ou moins aura été déposé au bureau de la Revue.

# CINQUANTENAIRE DES FUNERAILLES DE CHATEAUBRIAND

---

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS  
ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

*Tenue à l'hôtel-de-ville de Saint-Malo le 7 août 1898,*

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

**M. ARTHUR DE LA BORDERIE**

*Membre de l'Institut, Président de la Société.*

---

La séance est ouverte à 5 heures du soir.

Le Président se lève et prononce l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce matin, vous avez été remués profondément par les solennels accents tombés de la chaire de la vieille cathédrale malouine. Tout à l'heure, sur le Grand-Bé, en face de la grande tombe, vous avez été charmés par l'éloquence pénétrante de l'éminent délégué de l'Académie française, M. le vicomte de Vogüé. Maintenant vous êtes impatients d'entendre la forte et brillante parole de l'illustre maître M. Ferdinand Brunetière. Impatience légitime s'il en fut, et que je n'arrêterai pas longtemps.

\* D'après le compte-rendu, d'ailleurs bienveillant, de quelques journaux, l'objet de cette allocution eût été de présenter M. Brunetière à l'auditoire si nombreux, si distingué, de la salle de l'hôtel-de-ville de Saint-Malo. C'est une erreur : le nom de M. Brunetière est partout son meilleur présentateur. — Mais la Société des Bibliophiles Bretons ayant pris l'initiative du Cinquantenaire de Châteaubriand, le bureau de cette Société avait jugé qu'elle devait avoir la parole officiellement, une fois au moins, au cours de ces fêtes, pour motiver son initiative et exprimer son hommage à Châteaubriand. Le bureau avait chargé son président de parler au nom de la Société ; de là, tout simplement, cette allocution

Toutefois l'initiative des fêtes auxquelles nous assistons, qui jettent aujourd'hui plus de trente mille personnes dans la ville de Saint-Malo ; cette initiative ayant été prise par la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne dont j'ai l'honneur d'être le président, il est de mon devoir de dire ici brièvement quelle a été, en prenant cette initiative, l'idée, l'intention, le but de notre Société.

Elle a voulu appeler, grouper, unir en une manifestation grandiose tous les admirateurs de Châteaubriand, de quelque côté qu'ils viennent, quel que soit le principe, le mobile spécial de leur admiration sympathique, quelle que puisse être par ailleurs la diversité de leurs opinions.

Notre Société ne s'est pas inquiétée de savoir, par exemple, — comme on le discute parfois aujourd'hui — si Châteaubriand, royaliste dans toute sa vie, est devenu républicain dans ses Mémoires.

Non : en Châteaubriand elle entend célébrer le grand écrivain, le grand poète, l'homme de génie dont la gloire, rayonnant sur le monde, est le patrimoine commun de tous les Français, au même titre absolument que celle des grands génies du grand siècle, Bossuet, Descartes, Corneille, Pascal, etc.

Châteaubriand est un génie de cette fière race. Il en a la hauteur et l'envergure, et par son influence sur son époque peut être même a-t-il joué dans l'histoire intellectuelle de la France un rôle plus important.

Qu'il ait été et qu'il reste le premier écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle, cela n'est pas contestable, et cela a été reconnu par ceux-là même qui en plus d'une circonstance l'ont traité le plus sévèrement. Par Sainte-Beuve, entre autres, dont la bile, quoi qu'elle en ait, est réduite à confesser qu'en toute rencontre Châteaubriand a des « passages d'une grâce, d'une suavité magiques, où se reconnaissent la touche et l'accent de l'enchanteur ; de ces paroles qui semblent couler d'une lèvres d'or »<sup>1</sup>. Et Georges Sand, après de vives critiques sur le fond de certaines parties de l'œuvre de Châteaubriand, ajoute en ce qui touche le style : « Malgré tout, je trouve à chaque instant des beau-

<sup>1</sup> *Causeries du lundi*, I, p. 408, 424, *Mémoires d'Outre-Tombe*, édition Biré, I, introd. p. xxxviii.

« tés de forme grandes, simples, fraîches, de certaines pages qui  
 « sont du plus grand maître de ce siècle et qu'aucun de nous, frelu-  
 « quets formés à son école, ne pourrions jamais écrire, en faisant  
 « de notre mieux<sup>1</sup>. »

Ce double aveu suffit, ces deux témoins sont parfaitement compétents, nullement suspects. Donc comme écrivain, comme poète, comme artiste, le premier, le maître de tous, c'est Chateaubriand.

Mieux encore. Rappelez-vous la page où il peint, fécondant de ses larges ondes les déserts d'Amérique, cet antique et immense Meschacebé, dont les légendes indiennes faisaient le père de tous les fleuves du Nouveau-Monde. Tel à l'aurore, du XIX<sup>e</sup> siècle, Chateaubriand nous apparaît comme la source profonde et puissante des grands courants qui, dans l'ordre des idées morales, poétiques, littéraires, ont sillonné, fécondé tout ce siècle.

Quand il parut, la doctrine morale était noyée sous la fange d'un matérialisme athée. Par un vigoureux coup d'aile il se dégagait de cette fange, et remontant d'un bond à la cime de l'idéal — l'idéal évangélique et chrétien, — il entraîna tout son siècle dans cette voie, dans la religion de Dieu-Providence et de l'Âme immortelle, et à cette haute bannière de l'idéal presque tous les poètes et les écrivains de ce siècle — entre autres les deux plus grands, Lamartine et Hugo — restèrent fidèles jusqu'au bout.

Les tristes doctrines du XVIII<sup>e</sup> siècle, tarissant toutes les hautes sources de l'inspiration, avaient desséché l'art et les lettres, réduites à une imitation purement mécanique des formes du grand siècle, dénuées de tout principe de vie, et tombées, si l'on peut dire, à un état de maigreur squelettique. — Dans ce cadavre, Chateaubriand infusa un sang nouveau, un souffle régénérateur : le souffle puissant de l'idéal ; la poésie vivante et personnelle, effusion intime et passionnée de l'âme humaine ; la poésie vraie et grandiose de la nature exaltée par le sentiment de l'infini ; l'histoire nationale enfin substituée aux éternelles redites des Grecs et des Romains. De là est née l'école romantique qui, si elle n'a pas donné tous les

<sup>1</sup> *Causeries du lundi*, I, 421, et *Mém. d'Outre-Tombe*, édition Biré, I, introd. xxxix.



résultats qu'on avait le droit d'attendre d'elle, n'en a pas moins rendu aux lettres françaises la vie, le mouvement et l'indépendance ; créé le grand courant littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle ; produit une très haute poésie et de très grandes œuvres. — De ce courant puissant et fécond, c'est-à-dire de l'une des phases les plus importantes de l'histoire intellectuelle et littéraire de la France, Châteaubriand — il l'a proclamé lui-même et nul n'y peut contredire — Châteaubriand est la source, le créateur, le père, — et ce n'est pas là une mince gloire.

Je viens de nommer l'histoire nationale. Personne n'ignore la grande importance prise en notre siècle par les études et la littérature historiques. Là aussi Châteaubriand a été l'initiateur d'une évolution des plus remarquables.

A ce genre essentiellement mort, glacé, d'ailleurs fort peu instructif, que l'on a appelé assez justement l'*histoire-bataille*, c'est-à-dire l'histoire réduite à la nomenclature de quelques faits principaux notés avec une sécheresse, une monotonie désespérante, Châteaubriand a substitué l'*histoire vivante*, c'est-à-dire la peinture des caractères, des mœurs, des sites mêmes qui ont servi de théâtre aux événements, de façon à en imprimer dans l'œil la physionomie et dans l'intelligence le sens vrai.

Dans ses *Etudes historiques* Châteaubriand a noté à cet égard des idées très arrêtées. Longtemps auparavant, il avait donné l'exemple, et un exemple fort éclatant.

Le récit d'Eudore, dans *les Martyrs*, n'est pas seulement, au point de vue du style, un des chefs-d'œuvre de la langue française ; c'est de plus un morceau d'histoire incomparable. Cette peinture des trois mondes — le monde romain, le monde barbare et le monde chrétien — qui au début du IV<sup>e</sup> siècle se heurtent pour bientôt se fondre et former par leur fusion les sociétés nouvelles, — cette peinture est un tableau d'une grandeur souveraine, d'une vérité lumineuse et d'une vie intense, d'une couleur et d'un éclat harmonieux, en un mot d'une perfection achevée.

C'est, on le sait, la soudaine révélation de ce tableau admirable qui détermina la vocation historique du plus grand artiste en ce genre qu'ait connu notre siècle, l'illustre auteur des *Récits méro-*

*vingiens* et de la *Conquête de l'Angleterre*, Augustin Thierry : « Telle est ma dette, s'écrie Augustin Thierry, envers l'écrivain de « génie qui a ouvert et qui domine le nouveau siècle littéraire. » Et sans hésitation il ajoute : « Tous ceux qui, en sens divers, marchent « dans les voies de ce siècle l'ont rencontré de même à la source « de leurs études, à leur première inspiration ; il n'en est pas un « seul qui ne doive lui dire comme Dante à Virgile : *Tu duca, tu « signore, tu maestro!* » — C'est vous qui êtes notre chef, vous notre seigneur, vous notre maître !

Ainsi, dans la radieuse constellation qui forme en notre siècle la couronne intellectuelle de la France, l'astre dont l'éclat vainqueur prime tous les autres, et conduit le chœur des étoiles, c'est Châteaubriand. Et voilà d'abord pourquoi notre Société a appelé la France à lui consacrer l'hommage d'un grand, d'un solennel cinquantenaire.

La gloire de Châteaubriand est donc, je l'ai déjà dit, le bien commun de tous les Français. Mais sur cette gloire la Bretagne a un droit spécial, que les Bretons ne sont nullement disposés à abdiquer. Car si, — comme tout le monde le proclame — s'il n'y a point de meilleurs Français que les Bretons, et si nul ne peut se vanter dans le présent ni dans le passé, de mettre ou d'avoir mis plus d'amour et de dévouement qu'eux au service de la grande et illustre patrie, la France, — ils n'en ont pas moins, infus dans le sang, chevillé dans le cœur, un amour, un dévouement ardent pour leur vieille et héroïque petite patrie, la Bretagne, et le culte passionné de toutes ses gloires. A ce titre encore la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne a regardé comme un devoir de prendre l'initiative des présentes fêtes.

Pourtant on a prétendu parfois que Châteaubriand, ayant quitté la Bretagne à vingt-quatre ans pour n'y plus revenir, est à peine Breton, — Breton seulement, a-t-on dit, par l'accident de sa naissance. C'est là, il est vrai, un accident qui compte dans la vie d'un homme... Mais si l'on entend par là que l'origine bretonne de Châteaubriand n'a eu aucune influence sur son génie, n'a laissé

<sup>1</sup> Voir préface des *Récits des temps mérovingiens* (1840).

dans son œuvre aucune trace, on se trompe complètement. Châteaubriand a beau être absent de la Bretagne, la Bretagne n'est jamais absente de lui. Elle lui est au contraire présente toujours ; on la trouve dans toutes ses œuvres importantes, depuis les premières jusqu'aux dernières. — *René*, l'une des plus anciennes, non l'une des moindres, est semé de paysages bretons dessinés avec prédilection. — Dans *les Martyrs*, la Bretagne fournit le théâtre et tous les principaux ornements du célèbre épisode de Velléda. — Les *Fragments de l'histoire de France* offrent une description très pittoresque de la Bretagne du moyen-âge et du caractère breton de tous les temps :

« D'une imagination vive et néanmoins mélancolique, d'une  
 « humeur aussi mobile que leur caractère est obstiné, les Bretons  
 « (dit Châteaubriand) se distinguent par leur bravoure, leur fran-  
 « chise, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement  
 « à la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles,  
 « sans ambition, ils ne sont avides ni d'honneur ni de places. Ils  
 « aiment la gloire, pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de  
 « leurs habitudes, et consente à vivre à leur foyer comme un hôte  
 « obscur et complaisant qui partage les goûts de la famille. »

Châteaubriand ne s'est-il pas plu à tracer ici son propre caractère ? S'il ne souciait guère de courir après les places et les honneurs (au pluriel), il avait le culte souverain de l'honneur et montrait, on le sait, dans les questions d'honneur (au singulier) une susceptibilité farouche qui touchait à la fierté.

Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* la note bretonne éclate à chaque instant. Les quatre ou cinq premiers livres en particulier<sup>1</sup> sont, on peut le dire, le poème de la Bretagne. Le mot de poème,

<sup>1</sup> Châteaubriand avait divisé les *Mémoires d'Outre-Tombe* en quatre parties, chaque partie en plusieurs livres : M. Biré le prouve d'une façon certaine dans la nouvelle édition dont il vient de publier le premier volume. Toutes les éditions données jusqu'ici avaient négligé, violé cette division : ce qui altérait profondément la physionomie de l'œuvre. En la rétablissant, en ajoutant au texte d'excellentes notes M. Biré a déjà commencé à nous donner de cette œuvre une édition excellente et définitive : nouveau et insigne service rendu aux lettres françaises par l'auteur, si spirituel et en même temps si exact, de la *Légende des Girondins*, de *Victor Hugo avant et après 1830*, du *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Révolution*, etc.

n'est que juste quand on se rappelle, entre autres, l'hymne de Châteaubriand au printemps breton :

« Le printemps en Bretagne est plus doux qu'aux environs de Paris et fleurit trois semaines plus tôt. Les oiseaux qui l'annoncent arrivent avec des brises qui hébergent dans les golfes de la péninsule armoricaine. La terre se couvre de marguerites, de narcisses, d'hyacinthes ... Des clairières se panachent d'élégantes et hautes fougères ; des champs de genêts et d'ajoncs respirent de leurs fleurs, qu'on prendrait pour des papillons d'or. » Etc. Inutile de poursuivre : qui ne sait par cœur cette page délicieuse ?

Et dans ce poème des *Mémoires d'Outre Tombe* combien de strophes en l'honneur du vieux sol malouin si fortement breton, — celle-ci par exemple :

« Rien de plus charmant que les environs de Saint-Malo dans un rayon de cinq à six lieues. entre autres, les bords de la Rance depuis son embouchure jusqu'à Dinan : mélange continu de rochers et de verdure, de grèves et de forêts, de criques et de hameaux, d'antiques manoirs de la Bretagne féodale et d'habitations modernes de la Bretagne commerçante ; celles-ci construites en un temps où les négociants de Saint-Malo étaient si riches que, dans leurs jours de goguettes, ils fricassaient des piastres et les jetaient toutes bouillantes au peuple par les fenêtres. »

Et dans la dernière partie de sa vie, loin de s'affaiblir, le sentiment breton dominait plus que jamais l'âme de Châteaubriand. C'est alors qu'il écrivait à un ami d'enfance :

« Hélas ! mes chères bruyères de Bretagne, je ne les reverrai jamais ! Mais si je meurs *en terre étrangère*<sup>4</sup>, comme la chose est probable, j'ai demandé et obtenu que mes os fussent rapportés dans ma patrie, et j'entends par patrie cette pauvre Armorique où j'ai été compagnon de vos jeux. »

Dites en effet, Mesdames, Messieurs : de la puissance immanente du sentiment breton dans l'âme de Châteaubriand peut-on imaginer preuve plus forte, plus décisive, que sa vive préoccupation,

<sup>4</sup> C'est-à-dire, en tout pays autre que la Bretagne.

ses longs et patients efforts, poursuivis pendant plus de dix années (de 1828 à 1839), pour obtenir le droit de reposer ses os après sa mort dans le granit breton et de dormir son dernier somme dans la farouche harmonie des vagues armoricaines heurtant son rocher natal ?

Un des écrivains les plus distingués de la Bretagne, Emile Souvestre, a donc bien eu raison de dire :

« Un phare peut briller partout ; mais sa lumière prend la couleur du verre qu'elle traverse. La Bretagne a été le verre à travers lequel devait briller le génie de Châteaubriand. Quand on a lu dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* l'admirable récit de son adolescence passée au milieu des landes de Combour ; quand on a écouté les confidences de cette âme que les rêves envahissent impétueusement et qui se débat sous les serres de la Muse comme Prométhée sous le vautour, il n'est pas permis de mettre en doute l'influence que le berceau de Châteaubriand a exercé sur sa vie entière. C'est dans les friches semées de pierres druidiques, au bord d'une mer éternellement plaintive, sous un ciel nébuleux traversé par les volées d'oiseaux voyageurs, qu'il devait recueillir les germes poétiques qui s'épanouirent plus tard dans ses chefs-d'œuvres<sup>1</sup>. »

Souvestre juge, très sensément, de l'arbre par sa racine ; il est tout aussi aisé de le reconnaître à ses fruits. Dans les œuvres de l'auteur d'*Atala* et de *René*, des *Martyrs*, des *Mémoires d'Outre-Tombe*, etc., éclatent les traits essentiels du génie celtique : l'imagination hardie et brillante, le sentiment profond de la nature, la grandeur montant d'un bond au sublime, se perdant parfois dans le vague ; avec cela un fonds de mélancolie qui revient partout et toujours, et qui n'est autre que « la tristesse de la vie. » Tels sont les caractères dominants de la poésie des vieux bardes bretons dans les chants qui leur sont attribués et que conserve pieusement la tradition des Bretons du pays de Galles.

<sup>1</sup> Le *Grand-Bey*, hommage à Châteaubriand par vingt-quatre écrivains bretons (1848, in-8°), p. 229-230. — Châteaubriand a dit lui-même : « C'est dans les bruyères de Combour que je suis devenu le peu que je suis. » (*Voyage en Amérique*, introd. *sub fine*) — ou : « C'est dans les bois de Combour que je suis devenu ce que je suis. » (*Mém. d'Outre-Tombe*, édit. Biré, I, p. 167).

Ces traits si originaux de l'antique poésie celto-bretonne, Châteaubriand les a reproduits en des formes nouvelles, avec une perfection supérieure. Sous les ombrages de Combour, parmi les rochers des grèves malouines, il a retrouvé la harpe d'or de Taliésin et de Merlin, il en a tiré des sons qui ont charmé le monde. La grandeur de ses idées, la magie incomparable de son style ont fait l'admiration de tout son siècle, et tant qu'il y aura des hommes pour parler et entendre la langue française, cette admiration se perpétuera.

Laissons donc, sans nous en émouvoir, japper les prétentieux roquets de lettres qui s'amuse à prédire de temps à autre la décadence et même l'extinction de la gloire de Châteaubriand....

Quand une caravane revient de visiter les Pyramides, au bout d'un certain temps le voyageur se retourne pour saluer une fois encore le colossal monument. Parfois alors un nuage de poussière ou une vapeur errante s'interpose ; les contours du monument s'effacent, il semble qu'il va disparaître. Mais un coup de vent chasse le nuage, — et l'éternel géant, radieux dans la pourpre solaire qui l'enveloppe, apparaît à l'horizon plus grand et plus imposant que jamais.

Ainsi de la gloire de Châteaubriand ! (Applaudissements).

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, d'avoir autant abusé de votre patience. Vous allez être dédommagés de votre trop longue attente. Monsieur Brunetière à la parole.

(Le discours de M. Brunetière, qui a duré une heure, a été ponctué à chaque phrase par des bravos et des applaudissements enthousiastes. Nous ne pouvons le publier ici ; il a été donné par la *Revue des Deux Mondes* du 15 août ; il sera reproduit en entier dans un volume intitulé : *Le Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand*, qui paraîtra vers la fin de septembre et contiendra, avec un récit complet des fêtes, les vers et les discours qui y ont été lus et prononcés.)



# LE CINQUANTENAIRE

DES

## FUNÉRAILLES DE CHATEAUBRIAND

---

Etonnerai-je beaucoup les Bibliophiles Bretons en leur apprenant qu'avant les fêtes des 7 et 8 août 1898, l'existence de leur Société était inconnue des Malouins ? A la demande de ses lecteurs, notre vaillant confrère de Saint-Malo, *le Salut*, dut donner les renseignements les plus complets sur cette Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne qui organisait les Fêtes du Cinquantenaire de Châteaubriand. Je crains bien que la littérature ne soit point le fait des Malouins ; cette race eut ses heures de beauté, sur mer, dans le temps que ses corsaires donnaient la chasse à l'Anglais ; Duguay-Trouin, Jacques Cartier, Surcouf et d'autres sont en honneur chez elle, grands hommes d'action qu'elle prône et dont elle se réclame, mais ses gloires littéraires lui importent beaucoup moins. Ainsi ce pays de Saint-Malo ressemble un peu à certaines nobles familles, illustres par l'épée, qui, ayant eu ce malheur de voir naître d'elles un génial mais simple homme de lettres, s'agacent de ne plus devoir qu'à ce plumeux la célébrité de leur nom ! A l'encontre de l'amer Alfred de Vigny, les Malouins estiment qu'une plume de fer fait mal sur un cimier doré, et il n'y a point lieu d'être autrement surpris que, connaissant insuffisamment un Lamennais ou un Châteaubriand, ils ignorent absolument les sociétés littéraires de Bretagne. Rendons-leur toutefois le témoignage qui leur est dû : ils se sont associés avec empressement, et même enthousiasme, aux efforts des Bibliophiles Bretons, pour cé-

lébrer le *Solitaire* du Grand-Bé, et Saint-Malo a commémoré dignement. en cette inoubliable journée du 7 août, les funérailles du plus glorieux de ses fils.

Il faut dire tout de suite que, depuis trois mois, le délégué des Bibliophiles Bretons remuait, non seulement Saint-Malo, mais toute la Bretagne et jusqu'à Paris en vue de ce cinquantenaire. Admirable vraiment de zèle, de dévouement, de persévérance, et j'ajouterais, de discrète abnégation, — s'est montré dans ses fonctions M. Louis Tiercelin. La Société des Bibliophiles Bretons ne pouvait s'adresser à meilleur ouvrier. Ouvrier de la première et de la dernière heure, car jusqu'au moment où nous avons quitté le château de Combourg, la commémoration achevée, il a été l'âme de ces fêtes dont on peut dire qu'elles ont été et demeureront sa *chose*. Et Dieu sait si la tâche de M. Louis Tiercelin était délicate, et, parfois, malaisée ! Mais, comme un bon Breton qu'il est, il est allé de l'avant, soutenu par sa foi tenace en un succès qui n'a pas fait défaut et dont il faut lui reporter tout l'honneur. Dans une lettre publiée par le *Salut* du 13 août, M. Arthur de la Borderie a écrit ceci : « En ce qui touche la part prise dans ces fêtes par la Société des Bibliophiles Bretons — part très considérable, comme chacun sait — tout l'honneur du succès qu'elles ont obtenu revient à M. Louis Tiercelin, secrétaire du Comité d'organisation. » Tous les Bibliophiles Bretons applaudiront à ces paroles, et, avec leur illustre Président, enverront l'hommage de leurs remerciements au poète qui s'est révélé un incomparable organisateur.

On put croire, le matin du 7 août, que la journée serait pluvieuse. Même l'entrée dans la cathédrale eut lieu sous une averse ; mais, pendant la cérémonie religieuse, le ciel s'éclaircit et reparut le soleil, décidé à faire jusqu'au soir « son bon vieux métier du soleil », selon un joli mot de M. de Vogüé qui en eut quelques autres non moins jolis, personnellement comme au nom de l'Académie Française qui l'avait délégué vers les Malouins.

A neuf heures et demie, ayant peine à se frayer un passage au milieu de la foule, le cortège officiel pénétrait dans la cathédrale. Il était composé des membres de la Société des Bibliophiles Bretons, en tête desquels marchaient MM. de la Borderie, Le Meignen et



Tiercelin, de MM. les Académiciens de Vogüé et Brunetière, de la municipalité et de divers invités de marque<sup>1</sup>.

Après l'exécution, par la musique du 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie et le grand orgue, d'une sonore et originale *Marche de fête* de notre ami le compositeur breton J. Guy Ropartz, Son Eminence le cardinal-archevêque de Rennes commençait à l'autel le Saint-Sacrifice. L'orgue fut tenu successivement, pendant la messe, par M. Thielemans, organiste de Guingamp, et M. Charles Collin fils, organiste de Rennes.

La messe dite<sup>2</sup>, le Révérend Père Ollivier monte en chaire. L'éloge

<sup>1</sup> Citons dès maintenant les membres de la famille de Châteaubriand qui figuraient à la cérémonie. Les deux branches, Val-Guildo et Combours, étaient représentées par la comtesse de Châteaubriand, de Saint-Germain ; M. et M<sup>me</sup> de Durfort-Civrac, comtesse de Durfort, comtesse Marie de Châteaubriand, MM. Louis et Frédéric de Châteaubriand, M. et M<sup>me</sup> de Beauregard, marquis et marquise de Rosambo, baron de Baulny, vicomte de Chateaubourg, vicomte de Pontbriand, M. et M<sup>me</sup> de Léhen, MM. Grout de Beauvais, de Gaudemont de la Montferrère, etc.

Ajoutons qu'on remarquait encore, parmi les personnes présentes :

M<sup>r</sup> Guillois, évêque du Puy ; M<sup>r</sup> de Durfort ; dom de Coëtlosquet, abbé mitré de Glanfeuil ; M<sup>r</sup> Collet, curé de Saint-Servan ; M. le chanoine Duchesne, directeur de l'École Française de Rome ; M. le curé-doyen de Dol ; M. le curé-doyen de Combours ; M. le principal du collège ; M. le chanoine Poulain, docteur ès-lettres, et tous les professeurs du Collège présents à Saint-Malo ; M. l'abbé Jallobert, le patient investigateur des registres de paroisses ; M. l'abbé Charost, secrétaire particulier de S. Em. le Cardinal de Rennes ; M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes ; M. Grivart, sénateur d'Ille-et-Vilaine ; M. le général de Charette, comte et comtesse de Kergariou ; M. le général de Roince, M. le colonel de la Villegille ; MM. le lieutenant-colonel du Halgouët, Le Gonidec de Traissan et Robert Surcouf, députés d'Ille-et-Vilaine ; M. le comte de l'Estourbeillon, député du Morbihan ; M. le comte d'Elva, député de la Mayenne ; M. Senné-Desjardins, chef du Service de la Marine ; M. Mouchet, directeur des douanes, le poète Eugène Le Mouël, Anatole Le Braz, représentant le *Journal des Débats*, Sullivan et Charles Collin, etc.....

<sup>2</sup> Soyons documentaire. Une quête fut faite au profit des pauvres par : M<sup>me</sup> de la Borderie et M. Henri de Châteaubriand ; M<sup>me</sup> la comtesse de Durfort et M. le marquis de Rosambo ; M<sup>me</sup> Jouanjan et M. le lieutenant de Caqueray ; M<sup>me</sup> Senné-Desjardins et M. le lieutenant Pennelier ; M<sup>me</sup> A. Houille de la Chesnais et M. Guynot de Boismenu ; M<sup>me</sup> Robert Surcouf et M. le lieutenant Donzet ; M<sup>me</sup> Henri Hervot et M. Ch. Saint-Mleux ; M<sup>me</sup> Bossard et M. Lachaud ; M<sup>ll</sup> Stéphane Tiercelin et M. Dauphin ; M<sup>ll</sup> Le Fiblec et M. J. Bourdet ; M<sup>ll</sup> Jeanne Tiercelin et M. J. Herpin.

funèbre de Chateaubriand par le célèbre dominicain est attendu avec impatience, avec d'autant plus d'impatience que les Malouins saluent en lui un de leurs concitoyens. « J'étais prédestiné à être d'Église, a raconté quelque part le Père Ollivier ; je suis né dans un clocher. » Son père, en effet, était sonneur de cloches de la cathédrale de Saint-Malo. Le fils a gardé la tradition du père, dans l'ordre intellectuel. Ce sont des cloches encore que sa prédication fait sonner sur les foules, des cloches de foi, d'espérance et de paix que, d'un geste large, rythmé par une voix forte, il met en branle, non plus au-dessus du temple, mais dans l'intérieur même de la maison de Dieu. Cloches de paix, ai-je dit ? Peut-être pas absolument ! Ici, je supplie qu'on ne me taxe point d'irrévérence, mais l'éloquence du Révérend Père Ollivier me paraît quelquefois batailleuse. En tout cas, et cela n'est point pour déplaire à de libres esprits, elle est rude et âpre. Ce dominicain aurait brandi son crucifix dans les mêlées du moyen-âge ; né au XIX<sup>e</sup> siècle, à Saint-Malo, cité de granit que bat la mer, il tient de ce granit sa force de résistance, et de cette mer son instinct de combativité. En son éloge de Chateaubriand, il a exalté le chrétien et le patriote ; « il n'y a point de patriotisme sans la foi » s'est écrié le Père Ollivier, et il a développé cette thèse avec un splendide talent oratoire.

A onze heures, la municipalité de Saint-Malo offrait, à l'Hôtel-de-Ville, un déjeuner aux Bibliophiles Bretons, aux Académiciens, aux membres de la famille Chateaubriand, et aux représentants de la presse locale. En tout une cinquantaine de convives. Au dessert, différents toasts furent portés. D'abord, remerciement du Maire, M. Jouanjan, à la Société des Bibliophiles Bretons ; toast ensuite de M. Arthur de la Borderie, à la ville de Saint-Malo, à MM. de Vogüé et Brunetière, à S. A. R. M<sup>gr</sup> le duc de Chartres et à M. le duc de la Trémouille, présidents d'honneur des Bibliophiles. Après quelques mots de M. de Vogüé, M. Brunetière se lève et, au nom de la famille de Kératry, remet à M. le Maire de Saint-Malo deux lettres autographes de Chateaubriand à M. de Kératry, de 1820 à 1830. Enfin, M. Le Meignen, vice-président des Bibliophiles, appelle l'attention sur un brave malouin d'âge respectable, le père Blanchard, qui, en 1848, assista comme pompier aux funérailles de

Châteaubriand, et qui, vigoureux encore et toujours pompier, va rendre de nouveau ses devoirs, sous les armes, à son grand concitoyen. J'ajouterai qu'à ce déjeuner offert par la municipalité figurait un conseiller municipal, M. Quellin, qui, en 1848, faisait l'office de tambour dans la compagnie de marine qui accompagna Châteaubriand à sa dernière demeure.

Un peu avant deux heures, le cortège, précédé de la musique municipale et escorté des sapeurs-pompiers, arrivait dans le square du casino où, devant la statue de Châteaubriand, devait avoir lieu la première réunion de l'après-midi. Une foule immense entourait le square. Là, M. Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan, donne lecture de deux sonnets couronnés au concours littéraire ouvert à l'occasion du Cinquantenaire<sup>1</sup>. M. Planson, maire de Dol, prend ensuite la parole et, très sobrement, mais très dignement, au nom de ses concitoyens salue la mémoire de Châteaubriand :

« Les *Mémoires d'Outre-Tombe*, dit-il, nous rappellent que Dol, la ville de l'ancien régime avait laissé en son cœur une impression vivace et toujours agréable ; aussi la même cité, sous la France nouvelle, voulut lui donner un témoignage éclatant de sa sympathique admiration :

« Qu'il me soit donc permis de renouveler aujourd'hui le pieux et sincère hommage de notre historique cité devant la statue de Châteaubriand, notre concitoyen, qui, non seulement fut l'écrivain, le savant le plus illustre de ce siècle, mais aussi un patriote, un bon et grand citoyen dont notre beau pays et sa patrie s'honoreront toujours.

« Je vous remercie encore, Messieurs, de la délicate attention que vous avez eue d'associer la ville et la municipalité de Dol à cette glorieuse fête de la reconnaissance et du souvenir. »

<sup>1</sup> Voici les résultats complets de ce concours :

PROSE. — *Mémoires sur Combourg*. — 1<sup>er</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. le chanoine Guillotin de Corson et Paul de la Bigne-Villeneuve.

*Études sur les Martyrs*. — 1<sup>er</sup> prix (*ex-æquo*), médaille d'argent : MM. Ferdinand Gohin, professeur agrégé au lycée de Coutances, et Léopold Le Bourgo, professeur au lycée de Cognac.

2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze : M. le vicomte Roger du Boberil.

POÉSIE. — 1<sup>er</sup> prix, une plaquette en or, ciselée par M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, (*offerte par la presse malouine*) : M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel.

2<sup>e</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. Marcel Béliard, receveur de

C'est ensuite le comte Xavier de Bellevue, conseiller général de la Loire-Inférieure, qui s'exprime au nom de la ville de Châteaubriant de la façon suivante :

« MESSIEURS,

« Au nom du Conseil Général de la Loire-Inférieure et des habitants de la ville et du canton de Châteaubriant, permettez-moi de saluer avec vous le grand poète, le patriote ardent et fidèle, l'apôtre de la liberté et de la foi ; permettez au représentant du berceau de déposer à son tour une couronne sur cette tombe.

« Fondée il y a neuf siècles par les ancêtres de ce mort dont nous fêtons l'immortalité, la cité de Châteaubriant est restée, à travers les âges, digne de ses nobles fondateurs et de leurs vaillants successeurs, les Dinan, les Laval, les Montmorency et les Condé. Elle montre encore avec orgueil, sur les tours crénelées de son donjon et sur les vieilles murailles de son château et de ses remparts, les glorieuses cicatrices des sièges et des batailles passés. A toutes les époques, ses enfants ont répondu « présent » à tous les appels de la Patrie ; et, fidèles eux aussi à leur devise, « ils ont teint de leur sang les bannières de France. »

« Que celui dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire, protège Châteaubriant de son nom, comme il protège Saint-Malo de ses cendres, et que les rayons de sa gloire illuminent à jamais l'une et l'autre de ces cités ! — A Châteaubriant, Châteaubriant ! »

On applaudit fort ces quelques mots si simples, si précis et si bien en circonstance, puis le rédacteur en chef du *Salut*, notre excellent ami, M. Bazin, lit un fragment du poème qui a valu à

l'Enregistrement à la Trinité-Porhoët, et Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan.

3<sup>e</sup> prix (médaillon d'argent) : M. Toussaint Le Garrec, huissier à Plouigneau.

4<sup>e</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de bronze) : MM. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, à Saint-Malo, et Joseph Poirier, rue Richard-Lenoir, Rennes.

*Mentions honorables.* — MM. Fernand Richard, de Vandenesse (Nièvre) ; Jos Parker, de Fouesnant ; François Marchais, de Château-Gontier.

Le Comité a décidé de remplacer par des médailles frappées à l'occasion de la fête, et dont l'exécution est confiée à un jeune artiste breton, M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, les fleurs bretonnes dont il avait été question d'abord. Ces médailles seront adressées aux lauréats dès que l'exécution en sera terminée.

M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel, le premier prix du concours de poésie.

A deux heures et demie, on se mettait en marche vers le Grand-Bé. Entre des rangs pressés de spectateurs, à travers les vieilles rues montueuses de Saint-Malo, c'était un émouvant et solennel défilé. En tête s'avancait la musique municipale, puis venaient les fleurs destinées à couvrir la tombe de Châteaubriand : couronne de bruyère et de chêne ; lyre splendidement décorée, hommage du journal le *Salut* ; couronnes offertes par la famille de Châteaubriand et la Société des Bibliophiles Bretons<sup>1</sup>. Après avoir traversé les rues Saint-Vincent, Porcon de la Barbinais, Broussais, de Dinan, Saint-Sauveur et des Hautes-Salles, le cortège arrivait à la porte Saint-Pierre et s'engageait sur la grève. Ce fut alors un spectacle merveilleux et d'une grandeur antique. Du pied des remparts jusqu'au delà du Grand-Bé, partout où la mer, en se retirant, avait fait place à l'homme, houlait un océan humain. Le flux et le reflux agitaient également ces flots de vivants, et il y avait des remous, des tourbillons parmi lesquels, comme un bon vaisseau qui ne dérive pas, la procession officielle se dirigeait vers son but de pèlerinage. Mais l'ascension du Grand-Bé n'alla pas sans quelques difficultés ; un petit nombre de privilégiés, seuls, purent monter par l'escalier bien connu des touristes, aux marches vaguement taillées à même le roc ; les autres — et c'était tout un peuple ! — prirent littéralement d'assaut le Grand-Bé, grimpant de toutes parts avec une ardeur irrésistible. Au sommet, une tribune avait été dressée sur laquelle se groupèrent les orateurs, les poètes et les principaux invités, tandis que, peu à peu, sur tout l'îlot, un grand calme se faisait. Et, dans ce cadre sans pareil de la baie de Saint-Malo, fermée à l'est par la pointe de la Varde et à l'ouest par l'avancée formidable du cap Fréhel, entre Saint-Malo, ville sombre de granit, et Dinard, pays riant de verdure et de fleurs, devant la vaste mer de frissonnante soie bleue,

<sup>1</sup> A côté de ces hommages officiels, il y eut d'innombrables hommages privés, et la pierre tombale de René fut fleurie par tout un peuple aux mains pieuses ! Signalons, entre tous ces bouquets, un bouquet de grenades auquel était jointe une branchette d'olivier, d'un olivier historique et précieux, que Châteaubriand rapporta de Terre-Sainte pour être planté en terre bretonne.

ce fut vraiment l'apothéose de Châteaubriand. M. le Maire de Saint-Malo parla le premier. Voici quelques extraits de son discours :

« MESSIEURS,

« En nous conviant à célébrer avec vous le cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, vous avez eu le généreux dessein d'honorer la mémoire du littérateur dont la plume féconde engendra tant de chefs-d'œuvre ; vous avez aussi donné à ses compatriotes l'occasion de renouveler l'hommage dû à son talent, à son génie.

« Tout nous parle de lui dans cette vieille cité qui renferme à la fois son berceau et sa tombe : cet hôtel où il est né, cette maison dans laquelle s'accomplit son mariage aux jours si tourmentés de la Terreur, ces rochers où il se plaisait à s'asseoir, loin de la foule, en proie déjà à cette mélancolie qui se reflète dans la plupart de ses ouvrages, cette statue qui lui a été élevée récemment et à l'inauguration de laquelle se pressait comme aujourd'hui l'élite de nos célébrités contemporaines.

« Quel plus bel enseignement que celui que nous retirons du dernier vœu exprimé par Châteaubriand ! A l'imprécation païenne de Scipion : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres ! » j'oppose cette lettre si touchante qu'il écrivait au maire de Saint-Malo quelques années avant sa mort : « Il y a longtemps que j'ai le projet de demander à la « ville de me concéder à la pointe occidentale du Grand-Bey, la plus « avancée vers la pleine mer, un petit coin de terre, tout juste suffisant « pour contenir mon cercueil ; je le ferai bénir et entourer d'une grille « de fer ; là, quand il plaira à Dieu, je reposerai sous la protection de « mes concitoyens. » Sentiment de vanité, ont dit les envieux : admirable cri d'amour pour le rocher natal, répondrai-je, énergique protestation contre ces théories dissolvantes qui se sont répercutées si douloureusement depuis quelque temps dans nos cœurs de Bretons et de Français.

« Voilà pourquoi je m'incline avec respect devant ce tombeau ! Voilà pourquoi Saint-Malo fit à Châteaubriand des funérailles dont le souvenir demeurera inoubliable ; voilà pourquoi la foule recueillie qui nous entoure en ce moment, confondra dans un même sentiment de religieuse admiration l'écrivain célèbre et le malouin qui a tant aimé son pays. »

Le signataire de ce compte-rendu lit ensuite des vers à Lucile de Châteaubriand<sup>1</sup>, puis M. Melchior de Vogüé prononce le magnifique discours qui suit :

MESSIEURS,

Vous célébrez aujourd'hui l'anniversaire d'un deuil domestique. Plusieurs de ceux qui m'écoutent ont accompagné, tout enfants, les restes du grand revenant qu'on rapportait à son berceau. Ceux-là s'inclinent déjà sous le poids de l'âge ; ils ne verront pas le jubilé du centenaire des funérailles. C'est pourquoi ils ont voulu commémorer leur souvenir demi-séculaire.

Il est vôtre, le petit Breton né sous votre rempart pendant une nuit de tempête ; il vous appartient par tout son génie, par toute sa vie aventureuse, offerte aux orages, fidèle et fière comme un pavillon malouin qu'on n'amène jamais. Enfant, il a prié dans vos églises, il a joué sur vos grèves, avec Gesril et Hervine Magon, avec les grands parents des enfants qui y jouaient ce matin. Jeune homme, il a reconstruit sur votre sillon celle qui devait être sa compagne ; ce fut dans votre port qu'il s'embarqua pour aller découvrir au Nouveau Monde des passages ignorés. Il l'espérait du moins ; il y devait faire d'autres découvertes, y inventer un monde nouveau de sentiments et d'idées. Par la suite, son grand vol d'oiseau de mer l'éloigna de vos murs ; mais sa pensée y revenait toujours, aile inquiète, aile triste de goëland fouetté par le souci qu'il avait puisé dans la fuyante immensité de ces vagues. Châteaubriand l'a proclamé : « Il n'y a pas de jour où, rêvant à ce que j'ai été, je ne revoie en pensée le rocher sur lequel je suis né. » Loin de vous, au falte de sa fortune, portant toutes ses voiles enflées d'espérances, il songeait déjà à élire chez vous le lieu de son repos ; il y songeait entre ces tombeaux romains qui exaltaient son goût passionné pour les magnificences du néant ; il vous demandait à plusieurs reprises de recueillir sa pauvre épave. Le voyage achevé, votre concitoyen vous a tenu parole ; il est revenu à son port d'attache, sur ce brisant où il a désiré, avec les habituelles contradictions de son cœur, dormir solitaire et pourtant dans une sépulture de famille.

Vous vous étonneriez d'entendre ici une voix étrangère, si elle n'avait l'excuse d'apporter le salut d'une autre famille. L'Académie française ne pouvait rester inattentive à ce rappel d'une de ses plus hautes gloires.

<sup>1</sup> Beaux vers très délicats, d'un tour très original, et qui furent très applaudis.

LA DIRECTION.

Notre compagnie vit de l'esprit des grands morts : elle prend une de ses raisons d'être dans l'entretien de leur culte ; nous venons en son nom, mon confrère et moi, joindre l'hommage de l'Académie aux couronnes filiales que vous déposez sur cette tombe.

Ma mission accomplie, je voudrais n'ajouter que très peu de paroles. Ce qu'il fallait dire a été dit dans le seul lieu où un homme ait qualité pour juger des frères, dans cette chaire chrétienne où l'orateur tient entre ses mains sacerdotales une mesure supérieure. Votre premier magistrat nous a parlé, au nom de la cité, du droit qu'elle a sur ses enfants. Je sens combien toute autre voix est ici débile et indiscrete, dès qu'elle ne se borne pas à relire les pages où Chateaubriand s'est révélé. Je sens combien elle lui serait importune, la parole qui viendrait troubler, autrement que par une pieuse salutation, l'entretien éternel qu'il a voulu avoir ici avec la mer et les vents.

Que pourrai-je vous apprendre, d'ailleurs, sur l'homme dont l'histoire et même la légende font partie de votre vie intime ? *Lapides clamant*, ce rocher a parlé. Actes et pensée, tout a été dit par la confession qui sortait de ce tombeau. Le poète s'est raconté dans le plus éloquent de ses poèmes ; il y a raconté par surcroît son siècle, alors qu'il regarde passer les images des événements dans le puissant miroir de son cœur. On ne montre pas la lumière aux yeux qui la reçoivent naturellement d'un foyer tout proche.

L'œuvre de l'écrivain ne vous est pas moins connue. Tout à l'heure, un juge littéraire dont vous savez la compétence exprimera la substance de cette œuvre ; il en caractérisera la beauté, l'originalité ; il en montrera l'influence prodigieuse, les conséquences lointaines. Autour de nous et en nous-mêmes, tout nous rappelle la force et la durée des créations de Chateaubriand. Les cloches tintent aux beffrois de nos églises, c'est la persuasion de son génie qui les a remises en branle. Nos ravissements et nos mélancolies devant la nature, nous les tenons de lui. Il a inventé de nouvelles façons de jouir et de souffrir ; et, comme l'ombre des nuages du ciel qui court sur ces flots, nos rêves ne sont que les ombres de ceux qu'il a rêvés pour tout son siècle.

Voulons-nous comprendre combien fut large et profonde la marque de sa griffe sur notre langue, sur notre tour de pensée. Supposons un historien, dans la suite des âges, arrêté devant un livre sans nom, sans date, où rien ne préciserait l'époque de la composition ; pour peu qu'il ait quelque habitude de notre littérature, cet historien dira sans hésiter, à l'inspection des premières pages : « Ce livre a été écrit avant ou après Chateaubriand. »



Père et maître de nos pensées, vous n'avez nul souci de nos éloges ; lassé comme vous l'étiez des hommes et de leurs paroles, vous n'avez que faire des bruits humains qui interrompent votre colloque avec l'Océan. Nous vous demanderons pourtant, avant de vous quitter, les enseignements salutaires qu'il faut demander aux morts.

Châteaubriand nous a légué entre autres deux leçons particulièrement appropriées aux besoins de notre temps.

Arrivé à l'âge d'homme, au moment d'un grand schisme historique, alors que la France enfantait un avenir qui rendait les fils inintelligibles à leurs pères, rattaché au passé par ses origines, son éducation, ses sentiments, porté vers cet avenir par sa courageuse intelligence, par son intuition des horizons nouveaux, il a rapproché dans une même chaleur de cœur, il a rapproché dans une même largeur de compréhension la France de ses pieuses traditions et la France de ses généreux espoirs. « Je me suis rencontré entre les deux siècles, disait-il, comme au confluent de deux fleuves, j'ai plongé dans leurs eaux troublées, m'éloignant à regret du vieux rivage où j'étais né et nageant avec espérance vers la rive inconnue où vont aborder les générations nouvelles. » L'angoisse de ce passage s'est prolongée plus longtemps qu'il ne prévoyait, nous la subissons encore. Apprenons de lui à ne renier aucun des legs du cher passé, à ne décourager aucune des hardiesses de l'avenir. La mesure est difficile à trouver dans le détail des problèmes ; tel s'attarde, inutile, dans les chemins où l'histoire ne repassera plus ; tel autre se précipite imprudemment dans les fondrières où elle ne conduira jamais. On souffre, on se trompe en cherchant cette conciliation ; n'importe, l'essentiel est de tenir fermement les deux bouts de la chaîne, selon le mot du grand orateur sacré, selon l'exemple pratique de Châteaubriand.

Un malaise plus spécial étreint nos intelligences, depuis que d'autres races ont grandi à nos dépens. L'esprit français s'est formé, ceux qui connaissent son histoire s'en souviennent, par une communion libérale avec toute l'humanité pensante, par une appropriation rapide, incessante, de toutes les idées qui naissent en dehors de lui. Il ne tarderait pas à se dessécher, à s'appauvrir, s'il renonçait à ce contact perpétuel avec l'univers, s'il se retranchait craintivement derrière je ne sais quelle muraille de Chine.

Nous ne l'ignorons pas, et pourtant, comme nous nous sentons envahis, submergés sur certains points par les courants extérieurs qui menacent l'intégrité de cet esprit, nous sommes parfois tentés de nous replier sur

nous-mêmes de nous boucher les yeux, et les oreilles. D'un mouvement instinctif, pour mieux défendre la pureté native de notre génie, nous nous efforçons de l'isoler, de l'épurer de tout alliage, comme si nous n'avions plus confiance dans sa puissance d'assimilation. De là des oscillations brusques dans l'un ou l'autre sens, des fuites inconsidérées, hors de la tradition nationale, des retraites timides dans la routine et l'ignorance. Ici encore, Chateaubriand nous a prémunis contre ces extrêmes. Précurseur de toutes les audaces du romantisme, il a jeté hardiment dans notre âme, dans la littérature qui traduit cette âme, un monde de formes et d'idées empruntées partout, ignorées de ses devanciers classiques ; il les a frappées au meilleur coin de France. Quelle intelligence, quelle figure, plus française que la sienne, jusque dans ses tics, si j'ose dire, jusque dans ses verrues ! Sachons imiter sa vaillante confiance dans la force de notre génie national : comme ce conquérant qui ne craignit jamais d'être l'esclave de ses conquêtes, sachons prendre aux autres, apprendre des autres, pour transformer tout en notre propre substance française.

Rappellerai-je la suprême leçon qui se dégage de cette noble existence, le sacrifice constant de tous les biens aux exigences chevaleresques de l'honneur ? Je lisais naguère dans une lettre inédite de Chateaubriand cette belle parole, qui eût pu lui servir de devise : « Je n'ai pas placé mes champs de bataille dans l'ombre. » Leçon profitable à tous les hommes, à tous les temps, pour toutes les difficultés de la vie humaine. Mais il est bien superflu d'insister sur le prix de l'honneur, quand on parle devant un auditoire de Bretons.

Ah ! comme il était bien de chez vous, comme il doit dormir en sécurité chez vous, ce fils d'élection du vieil Armor ! Nul n'a mieux représenté devant l'univers l'intransigeance de vos fiertés, les peines sans nom de vos âmes songeuses, ces aspirations sans limites qui gémissent sur la lande, fuient sur la mer, montent dans le ciel et ne s'arrêtent qu'à Dieu. Terre de Bretagne qui finis le vieux monde et d'où il regarde vers le nouveau, marche mystérieuse placée au seuil de l'infini, quel est donc ton secret pour former des enfants qui, plus que tous les autres, brament vers cet infini ? Tes fils ont fait entendre les plus grandes plaintes que la passion et la détresse intérieure aient inspirées : la plainte de Tristan, la plainte d'Yseult, la plainte de René et, hier encore, l'appel décevant, mais toujours idéal et enchanteur, du pauvre Breton qui faisait sonner sur sa foi morte les cloches plaintives de la ville d'Ys.

Messieurs de Bretagne, Messieurs de Saint-Malo, vous nous garderez, avec votre fidélité et votre ténacité proverbiales, ce précieux dépôt qui est vôtre, qui est nôtre, à nous tous, Français. Vous avez fait aujourd'hui ce que font les gardiens de vos autres phares allumés sur les autres écueils, quand ils montent, la nuit, s'assurer que leur lampe tutélaire continue de jeter ses feux dans les ténèbres marines. S'il y eut pour la gloire de Chateaubriand une courte éclipse, — cet oubli momentané, où conspirent la lassitude et l'ingratitude des contemporains qui ont trop admiré, — la résurrection ne s'est pas fait attendre. Elle brille et ne s'éteindra plus, la lampe funéraire du Grand-Bé. Aussi longtemps que des navires partiront de votre port et y rentreront; aussi longtemps que d'aventureux esprits tenteront le combat avec l'idée, ce magnifique feu de France les guidera au départ, leur donnera des directions dans l'inconnu, leur annoncera au retour qu'ils sont bien dans la route du génie de la patrie.

Au nom de ceux qui ont charge de veiller sur les monuments de ce génie, je salue le grand ancêtre. Abandonnons le poète au concert des éléments qu'il aimait, aux rudes caresses des vagues, aux baisers légers des vents, aux rayons de l'astre ami qui tisseront cette nuit un suaire lumineux sur sa pierre. Abandonnons le chevalier, le chrétien, sous la protection de la croix qu'il a relevée. Nulle sépulture n'a plus de droits à l'ombrage de l'arbre auguste. Cette croix de fer fit dans le monde périssable la force et la grandeur de Chateaubriand; elle lui fera merci dans l'éternité.

Au tour des poètes maintenant. Voici deux strophes extraites du poème lu par M. Louis Boivin :

*Un écueil, une croix ! Et dans la nuit qui tombe,  
Des vols d'oiseaux de mer qui clament ; sur la tombe  
Pas un nom ; mais au loin, dans le ciel gris et lourd,  
La complainte du vent qui passe, et, sur la rive,  
Une autre voix, la voix monotone et plaintive  
Du flot qui meurt avec un gémissement sourd.*

. . . . .

*Un écueil, une croix ! Aujourd'hui c'est la foule  
Des poètes pieux qui lentement s'écoule  
Devant la tombe, au bruit des flots ensorceleurs ;*

*« Et tous, bardes d'Armor et poètes de France,  
Font hommage en passant, d'une gerbe de fleurs  
A l'enfant du pays de douce souvenance.*

Et voici deux strophes encore de la pièce de M. Sullian Collin :

*. . . . .  
Pourtant, voici venir quelques amis fidèles.  
Vers toi, le solitaire, ils s'avancent tremblants :  
Veux-tu les accueillir ? Comme les goëlands,  
Ils accourent de loin, très loin, à tire d'ailes.*

*Timides pèlerins, assoifés d'idéal,  
Pour arriver à toi, nous franchimes la grève,  
Désireux de puiser à la source du Rêve  
Un breuvage sacré pour guérir notre mal.*  
. . . . .

C'est fini ! L'ilot va redevenir solitaire ; Châteaubriand va être rendu à son silence. Et la foule, lentement regagne Saint-Malo où l'attire la parole de M. Brunetière qui doit conférencier à l'hôtel de ville.

Par quel prodige la foule qui s'entassait, vers les cinq heures, aux portes de la Maison Commune, parvint-elle à trouver place dans la salle des Fêtes ? M. Louis Tiercelin seul saurait nous le dire, lui qui pourrait rendre des points à tous les préfets de police passés, présents et futurs — il est vrai que les préfets de police ont à faire avec des foules moins littéraires — et qui, le plus aisément du monde, grâce à d'ingénieuses dispositions, donna satisfaction à tous les curieux.

La séance, ouverte à 5 heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Malo, était tenue par la Société des Bibliophiles de Bretons, qui avait pris, nous l'avons dit, l'initiative du Cinquenaire de Châteaubriand et qui avait sollicité M. Brunetière de vouloir bien venir, sous les auspices de la Société, donner une conférence littéraire sur le héros de la fête. Cette séance était par conséquent présidée par le président des Bibliophiles Bretons, M. Arthur de la Borderie, chargé par la Société d'indiquer au public les motifs de l'initiative prise par elle et d'exprimer son hom-

mage à Chateaubriand. M. A. de la Borderie s'est acquitté de cette tâche dans l'allocution publiée ci-dessus (p. 81 et suiv.), puis il a donné la parole à l'illustre académicien.

Au début de sa conférence, M. Brunetière se plaignait de venir le dernier et que les orateurs précédents ne lui eussent rien laissé à dire. Mais il en est d'un sujet tel que Chateaubriand comme du rameau dont parle Virgile : *Uno avulso, non deficit alter*. Et plus d'une heure durant, M. Brunetière enchantait son auditoire en l'entretenant de celui qui a inventé la *mélancolie moderne*. L'orateur évoqua la prodigieuse action littéraire de Chateaubriand, poète et prophète, *vates* au sens antique du mot, et salua en lui, en de belles phrases éloquentes, le découvreur d'un Nouveau-Monde en littérature. Mais M. Brunetière a des haines tenaces. Qui eût pensé que Baudelaire, contre qui s'acharna naguère l'éminent académicien, aurait un mauvais quart d'heure à passer en cette conférence de l'Hôtel-de-Ville malouin ? Et qui eût dit encore que Sainte-Beuve, en tant que poète et père de *Joseph Delorme*, partagerait le triste sort de l'auteur des *Fleurs du Mal* ? C'est pourtant ce qui eut lieu. Le Révérend Père Ollivier avait, le matin, offert en holocauste aux mânes de Chateaubriand, Rousseau et Voltaire ; Baudelaire et Sainte-Beuve furent sacrifiés, l'après-midi, par M. Brunetière<sup>1</sup>.

Au banquet du soir, dans la salle des Grands Hommes, assistaient, outre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, les personnes dont voici les noms :

M<sup>r</sup> de Durfort, dom de Coëtlosquet, M. le curé de Saint-Malo, le Révérend Père Ollivier, M. M. le marquis de Vogüé et Brunetière, les membres de la famille de Chateaubriand, M. le général de Roince, M. Grivart, sénateur ; M. M. Le Gonidec de Traissan, du Halgouët, comte d'Elva, de l'Estourbeillon, Surcouf, députés ; M. l'abbé Duchesne, M. l'abbé Charost, le Révérend Père Léon,

<sup>1</sup> Ce sacrifice, il faut le dire, obtint la complète approbation de l'immense et très distingué auditoire qui remplissait la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo, et qui ne cessa d'accueillir par des bravos et des applaudissements enthousiastes l'admirable conférence de l'illustre maître étincelante de verve, d'éloquence, d'idées neuves et élevées. — LA DIRECTION.

M. le curé-doyen de Combourg, M. l'abbé Jallobert, M. l'abbé Fouéré-Macé, M. l'abbé Brebel, M. l'abbé Robert, M. Senué-Desjardins, M. le commandant de Saint-Pair, M. Mouchet, directeur des douanes ; MM. Pennelier, de Caqueray, Donzet et Lachaud, lieutenants au 47<sup>e</sup> de ligne ; MM. Robert Surcouf père, Lothdoyen de la Faculté des lettres de Rennes, Le Bras, Jules Louail, Corthey, Leo Lucas, Thielemans, Sullian et Charles Collin, Edouard Beaufile, Louis Lemarié, Eugène Herpin, comte de la Touche, comte de Bellevue ; MM. de Berthou, Plihon, Emérique, Gaston de Pontbriand, les présidents des tribunaux civil et de commerce de Saint-Malo, Parfouru, Jochaud du Plessis, Louis Hervé, de Saint-Meleuc, Félix et Roger de Vogüé, Emile Fontan, Peigné (de Rennes), Adolphe Cohn, Le Fiblec, Robert (de Vitré), comte de Couessin, capitaine de Gestas, M. le maire de Dol, MM. Chomel, de Buissy, Blanc, Leduc, MM. les commissaires des fêtes, et les représentants de la presse locale au grand complet.

M. Le Meignen, remplaçant M. de la Borderie empêché à son grand regret par raison de santé, présidait. En face de lui se trouvait M. le maire de Saint-Malo, ayant à sa droite M. de Vogüé, et, à sa gauche M. Brunetière. Le premier toast fut porté par M. Le Meignen, au nom des Bibliophiles. M. le comte de Châteaubriand, chef du nom, s'exprima, au nom de la famille, ainsi qu'il suit :

« Je veux, comme chef de ma famille, remercier de tout cœur M. le maire et MM. les conseillers municipaux de Saint-Malo, le clergé de cette noble ville, MM. les Bibliophiles Bretons et leur aimable secrétaire, de l'empressement qu'ils ont mis à organiser ce cinquantenaire. Nous sommes confus de tant de bonne grâce, nous sommes pénétrés de reconnaissance envers vous, Messieurs, et envers les hautes autorités qui ont bien voulu venir ici, et nous en reportons tout l'honneur à notre cher pays de Bretagne.

« Il ne me convient pas, Messieurs, de vous parler ici de l'homme illustre dont vous rappelez le souvenir. D'autres l'ont fait et le feront encore avec toute la puissance et avec tout le charme du talent. Pourtant, ce matin, alors que nous étions réunis autour de son tombeau, je me demandais ce que disait de nous Châteaubriand, quels conseils, à un point de vue général, philosophique et très élevé, il donnerait aujourd'hui.

d'hui à ce pays dont il écrivait : « Si l'on ouvrait ma tête, on n'y trouverait que des rêves de gloire et de liberté pour mon pays. »

« Tout ce qu'il aimait, tout ce que, par patriotisme, il crut devoir défendre et servir, toutes ces choses d'une autre époque, d'une époque lointaine, se sont écroulées. Dans cette vaste mer d'hommes que nous sommes à présent, la surface est calme et brillante, mais les navigateurs de notre époque ont été si souvent battus par les tempêtes qu'ils s'inquiètent à la vue de dangers qu'aucune carte n'indique, de forces étranges et redoutables, que notre histoire ne connaissait pas ! En présence de ces doutes, les plus cruels que l'esprit puisse concevoir, nous pensons que Chateaubriand écrivait plus que jamais les premières et les dernières pages de ses admirables *Mémoires*. Aux hommes de science, aux littérateurs, ses frères justement fiers de leurs travaux, il montrerait l'agent le plus actif du patriotisme et du dévouement, cette image d'un sou qu'on avait, dit-il, attachée avec une épingle à ses rideaux d'enfant et qui fut certainement la première inspiration de ses pensées et de son génie. Il nous dirait que cet humble emblème n'est pas fait pour surmonter le foyer de la maison du pauvre, mais qu'il doit être affiché dans la maison du riche, au milieu et au-dessus de toutes ces œuvres d'art auxquelles on donne une si grande importance aujourd'hui, et dont le culte ne suffit pas pour faire une forte race. Enfin, que si nous voulons le respect, il faut le reconnaître et le professer nous-mêmes.

« Je crois aussi que Chateaubriand soutiendrait certaines idées dont on ne voyait pas bien la nécessité de son temps, l'association, la restauration de la vie provinciale, et le retour à ces honnêtes foyers si bien décrits par lui dans la première partie de son œuvre.

« Enfin, l'idée maîtresse de ce temps-ci, les entreprises d'outre-mer, si glorieuses autrefois pour la Bretagne, auxquelles nul Malouin ne pouvait penser sans émotion, comme on pense à l'air natal, et dont le rôle n'est pas fini.

« Messieurs, je me reproche de retenir si peu que ce soit votre attention, et d'usurper ainsi la place de meilleurs discours. Encore une fois, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion, puisqu'elle doit servir ce qui nous est le plus cher au monde, la renommée de la nation bretonne.

« Puisse cette nation rester toujours fidèle à la première de ses vertus, rester fidèle à l'honneur ! »

M. le maire de Saint-Malo donna ensuite lecture des deux lettres autographes qui lui avaient été remises le matin par M. Brunetière ;

puis M. Robert Surcouf, député de Saint-Malo, but au Panthéon Malouin. Dans une brillante improvisation, M. de Vogüé invita Saint-Malo la colonisatrice et l'aventureuse des mers, à redevenir, comme au temps de Jacques Cartier, la « bonne semeuse de France » ; A. Le Braz salua Châteaubriand au nom du *Journal des Débats* ; M. Brunetière, se plaignant encore une fois d'arriver le dernier, adressa aux Malouins quelques mots éloquents et spirituels à l'honneur de leurs grands hommes, et la série des toasts se termina sur celui du Père Ollivier. Après quoi, M. Le Meignen ayant levé la séance, les convives se dispersèrent dans Saint-Malo en liesse.

Le lendemain lundi, eut lieu le pèlerinage au château de Combourg. Le ciel était triste, il pleuvait, et par instants de grandes rafales précipitaient vers l'est la course tumultueuse des nuages. Aussi bien ce temps d'orage n'était-il pas en situation pour une visite à cette demeure féodale où René naquit à son vaste cœur orageux ? Nous étions une cinquantaine de pèlerins qui pénétrâmes dans le château, à la suite de MM. Le Meignen et Tiercelin. MM. Brunetière, de Vogüé et le Révérend Père Ollivier avaient tenu à nous accompagner. Sur le seuil, en haut du perron de granit, M. Tiercelin ouvrit le tome premier des *Mémoires d'Outre-Tombe* et lut les pages où Châteaubriand raconte son arrivée à Combourg :

« La triste et sévère façade présentait une courtine portant une galerie à machicoulis, denticulée et couverte. Cette courtine liait ensemble deux tours inégales en âge, en matériaux, en hauteur et en grosseur, lesquelles tours se terminaient par des créneaux surmontés d'un toit pointu, comme un bonnet posé sur une couronne gothique.

« Quelques fenêtres grillées apparaissaient, çà et là, sur la nudité des murs. Un large perron, raide et droit, de vingt-deux marches, sans pont-levis, atteignait la porte du château, percée au milieu de la courtine. Au-dessus de cette porte, on voyait les armes des seigneurs de Combourg, et les taillades à travers lesquelles sortaient jadis les bras et les chaînes du pont-levis.... »

.....

A l'extérieur, le manoir est encore tel que Châteaubriand l'a décrit. Le logis seigneurial est demeuré hautain, farouche, presque



sinistre avec ses murailles couleur de nuit et les rares ouvertures étroites de sa façade. Mais l'intérieur s'est humanisé, hélas ! et c'est un *sweet home* de peluche et de soie qui remplace ces vestibules, ces salles et ces escaliers dont il fut écrit : « Partout silence, obscurité et visage de pierre, voilà le château de Combourg. » Il n'y a plus ici de tristesse, de mystère ni de nuit. Le modernisme de ces appartements interdit toute évocation des singuliers personnages dont y sonna le pas, au déclin du siècle dix-huitième, et qui étaient mélancoliques et taciturnes à l'heure où riait Marie-Antoinette dans le riant Trianon. Je ne revois plus le comte de Châteaubriand « vêtu d'une robe de ratine blanche, sa tête demi-chauve couverte d'un grand bonnet blanc, qui se tenait tout droit » et je ne l'entends plus dire à Lucile et à René, saisis de terreur « De quoi parliez-vous ? »

La famille de Châteaubriand fait très gracieusement les honneurs du château. Nous grimpons par de raides escaliers à vis sur les remparts. Là, nous retrouvons l'impression que donnent les *Mémoires d'Outre-Tombe*. C'est toujours, de l'étroit chemin de ronde, le même paysage boisé, le même horizon d'ennui et de mélancolie vers qui voguaient, aux approches du soir, les regards de René, déjà tumultueux, et de Lucile, adorablement pâle sous ses longs cheveux noirs. Voici les grands arbres d'où sortaient les chouettes que tuait M. de Châteaubriand, et voici la chaussée de l'étang par où s'en allaient, vers Rennes, les conseillers au Parlement. Dans le donjon, on nous fait voir la petite chambre de René, « espèce de cellule isolée, au haut de la tourelle de l'escalier qui communiquait de la cour intérieure aux diverses parties du château ». Cette chambre sert de musée. La couchette où s'endormait celui qui fut aussi un enfant sublime a fait place au lit de fer où il rendit le dernier soupir ; c'est, aux murs, le portrait de Châteaubriand, d'après Girodet ; une vieille gravure représentant les funérailles de 1848 ; un crayon saisissant de Mazerolles où l'on voit l'auteur des *Martyrs* sur son lit de mort ; c'est encore, sous une vitrine, avec de vénérables parchemins, les décorations du ministre et de l'ambassadeur, et un exemplaire du *Congrès de Vérone*. Dans un coin une armoire sculptée et, près du lit, un meuble bas, mi-banc mi bahut. Et c'est

là que vécut son enfance passionnée le Père du Romantisme, l'ancêtre de la littérature moderne !

Une collation nous attendait au premier étage. Nous nous y arrêtâmes un instant, sur l'invitation de nos aimables hôtes, et, vers cinq heures, nous reprenions le train à la gare de Combourg.

Les fêtes étaient closes ! La Bretagne avait noblement célébré la mémoire du plus fameux écrivain de ce siècle et du plus illustre de ses enfants.

EDOUARD BEAUFILS.



# SAINTE-ANNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION



### PREMIÈRE PARTIE

### COUVENT

(Suite)<sup>1</sup>

---

### III

### Immeubles.

#### I. — VENTE DU VILLAGE.

L'administration avait attendu le départ des moines pour vendre leur mobilier ; elle n'avait pas attendu ce moment pour s'occuper de la gestion et de l'aliénation de leurs immeubles. Un sieur Guyot, d'Auray, qui en avait dressé l'état, avait catalogué aussi la bibliothèque de la Chartreuse. Pour ce double travail, le département ordonna, le 19 janvier 1792, au receveur du district d'Auray, de lui verser 242 livres 3 sols 6 deniers.

L'inventaire des propriétés achevé, on les mit en vente. Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail à ce sujet. Je mentionnerai seulement les aliénations des immeubles du village, parce que ces biens constituaient des dépendances plus ou moins immédiates de la communauté.

<sup>1</sup> Voir la livraison de mai 1898.

Trois acquéreurs étaient étrangers à la localité. Ils se nommaient Rousse et Arnou Leconte, de Lorient; Guillaume Cohéléach, constructeur, et consorts, d'Auray<sup>1</sup>.

C'est au premier que furent vendus, le 21 avril 1791, pour 12100 livres une métairie de Keranna Kerservant; le 9 janvier 1792, pour 950 livres, deux maisons à Pont-Pioche; le même jour, pour 1400 livres, la maison du vieux four avec appentis et jardin derrière<sup>2</sup>.

Au second, le 12 juillet 1791, pour 10100 livres, le fonds de Keranna Kerloguen;

Au troisième, le 8 avril 1793, pour 9200 livres, une métairie et un bois<sup>3</sup>.

Six acquéreurs étaient originaires de la localité ou y avaient leur domicile. L'administration vendit<sup>4</sup> :

Le 21 avril 1791, à Etienne Audran, boulanger, la maison du nouveau four avec petit jardin : 1775 livres.

Le même jour, au sieur Jardin, hôte du Lion-d'Or, les deux auberges de Sainte-Anne : 33300 livres; au même, le 30 mars 1792, un bois de haute futaie : 4025 livres, et le 2 avril suivant, onze cordes de terre en plateau : 55 livres. Aux auberges était annexé « un grand verger séparé de la principale auberge par le grand chemin, lequel était planté d'arbres en boule<sup>5</sup> », et de plus un petit terrain planté de bois, formant une portion de cercle à la porte du verger, et vis-à-vis une des grandes portes de l'enclos.

Le 22 août 1791, à Armel Guyot, chirurgien, une maison sur le cloître : 390 livres; une rangée de maisons servant de boutiques et couvertes en ardoises : 3025 livres; une maison dite *l'hôpital* : 2025; la maison dite la *buanderie* : 526.

Le 9 janvier 1792, à Jean Le Neveu, du Varquaise, village aux portes de Sainte-Anne, la maison dite *La Croix Verte* : 1777 livres.

<sup>1</sup> Notes de l'abbé Luco.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> L. 872.

Le 3 mars 1792, à François Puel, boulanger à Sainte-Anne, une maison : 55 livres.

Le 12 août 1796, à Pierre Le Gal, meunier au moulin de Hurtaut, une maison : 810 livres.

Parmi ces acquéreurs, retenons les noms de Armel Guyot, Jean Le Neveu et Etienne Audran. Les deux premiers furent maires de Pluneret, et le troisième secrétaire-greffier. Est-ce à dire qu'en leur conférant ces charges, le peuple approuvât leur conduite ? Les vrais sentiments du peuple, nous les connaissons ; il les manifesta, de manière à dissiper les doutes, dès les premières ventes de 1791.

## II. — EMOTION POPULAIRE.

Le maire de Pluneret et le procureur de la commune voulurent payer d'audace. Grands partisans de la confiscation des biens ecclésiastiques, comme si rien ne leur eût paru plus naturel, ils en soutenaient hautement la légitimité. Mal leur en prit. Menacés, insultés, gravement troublés dans l'exercice de leurs fonctions, ils avaient couru même des dangers sérieux de la vie. Ainsi à une foire qui se tenait dans les environs, le procureur subit la mauvaise humeur de la foule et se vit obligé de vider la place. Devant cette hostilité déclarée, ils donnèrent leur démission<sup>1</sup>.

Cette démission attira l'attention des délégués royaux qui parcouraient alors le département pour rétablir la paix troublée par les événements de février. Ils se rendirent immédiatement à Pluneret, accompagnés de MM. Le Goesbe et Regnier, membres du directoire départemental, et de Cauzique, membre du district d'Auray, et y arrivèrent le 5 mai. Convoqué dès la veille, le conseil communal les attendait dans la chapelle du presbytère qui servait de Mairie, et leur exposa les raisons qui avaient motivé sa retraite<sup>2</sup>.

Les paysans présents confirmèrent cet exposé à leur façon. L'un d'eux déclara qu'il s'opposait à la vente des biens nationaux ; un autre, qu'ils ne souffriraient pas les nouveaux impôts annoncés ; un troisième, qu'ils resteraient toujours attachés à leurs prêtres.

<sup>1</sup> L. 801.

<sup>2</sup> *Idem.*

Des applaudissements unanimes accueillirent surtout cette dernière protestation : tous s'écrièrent qu'ils ne recevraient jamais d'intrus. Les délégués s'efforcèrent de dissiper leurs craintes et de vanter les bienfaits de la nouvelle constitution : ce fut peine perdue<sup>1</sup>.

Pendant que ce dialogue s'échangeait dans la chapelle, une foule de personnes de tout sexe et de tout âge l'envahirent peu à peu, animées des plus mauvaises dispositions : « Les femmes avaient rempli leur tablier de pierres ; des hommes en avaient mis dans leur poche ; une grande multitude remplissait les avenues. » Pour les contenir, 25 dragons et un gendarme commandés par le colonel Perrier et le major Beysser, dont les ordres étaient de n'user d'aucune voie de fait ; et quelques soldats sans armes, venus là par curiosité. La situation ne laissait pas d'être critique.

Sans en tenir compte, les commissaires offrirent aux municipaux de reprendre leurs fonctions, menaçant de la rigueur des lois ceux qui se permettraient à l'avenir de leur manquer de respect. Cette proposition agréait assez aux démissionnaires, qui se montrèrent même disposés à prêter serment, mais à la condition que le peuple en fit autant. Cette insolence déchaîna la tempête. Un paysan jura de mourir plutôt que de souffrir des municipaux assermentés ; un autre s'écria : mon corps est au roi, mon âme au pape ; un autre proposa de les garder tant qu'ils se conduiraient à leur gré, et de leur casser la tête dès qu'ils en seraient mécontents<sup>2</sup>. Ces déclarations excitaient de plus en plus les esprits, et il devint impossible de rétablir le calme.

S'étant aperçus que les femmes contribuaient fortement au désordre, les délégués cherchèrent à les expulser. Leur tentative fut vaine, il n'y avait pas de soldat armé dans l'intérieur. Ils ordonnèrent ensuite de mettre en arrestation un homme qui se faisait remarquer par ses menaces et ses propos impertinents ; mais, pendant que le major Beysser s'avancait pour le saisir, les paysans soulevèrent un grand tumulte et le firent sortir par une autre porte. Un d'eux, levant sur le major Beysser un bâton qu'il avait sous son

<sup>1</sup> L. 801.

<sup>2</sup> *Idem.*

habit, essaya de l'en frapper : un caporal en détourna le coup. Devant ces démonstrations peu rassurantes, les délégués déclarèrent l'assemblée dissoute et revinrent à Auray pour rédiger le procès-verbal. Au moment de leur sortie de la chapelle « une troupe de femmes s'enfuit en désordre, elles s'enfermèrent dans le presbytère, poussant des cris et laissant tomber les pierres qu'elles avaient dans leur tablier.<sup>1</sup> »

Ces événements devaient produire sur le public une impression d'autant plus vive que, dans le même moment, le district se trouvait complètement désorganisé par la démission de 15 municipalités, « dont les membres privés de sacrements, dénoncés comme des impies, insultés et menacés », se voyaient dans la nécessité, pour sauver leur vie, de renoncer à leurs fonctions. Aussi, autant pour étouffer dans l'œuf l'insurrection prête à éclater de toutes parts, que pour sauvegarder les municipaux de Pluneret dans leurs personnes et leurs propriétés, il fut donné ordre au général Canclaux, commandant les troupes de ligne dans le département, de faire partir le lendemain matin de Vannes 40 hommes du 21<sup>e</sup> régiment de cavalerie, « lesquels seront stationnés dans ledit village et y demeureront jusqu'à nouvel ordre.<sup>2</sup> »

Canclaux n'en put envoyer que 30. Il n'osait dégarnir la ville de Vannes, à cause de la foire du lendemain et d'un mouvement que l'on y annonçait. La garnison d'Auray en fournit 20 autres. La troupe devait loger chez les plus riches habitants, à leurs frais ; et des patrouilles circuler entre Pluneret et Auray pour assurer les relations entre les deux localités. Les commissaires retournèrent à Pluneret afin de veiller eux-mêmes à l'exécution de ces mesures.

Pendant qu'ils y étaient, le recteur se présenta devant eux, demandant grâce pour ses paroissiens. Ils ne pouvaient manquer une aussi belle occasion de lui faire la leçon : « On l'a sermonné, disaient-ils, tout en buvant son vin<sup>3</sup>. » Il fut convenu qu'il irait à Auray solliciter le pardon en faveur de ceux qui auraient recours à

<sup>1</sup> L. 801.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

son intervention : « Ce pauvre recteur est venu vers deux heures, une nouvelle et forte réprimande a précédé le dîner où il a été invité, et après lequel il est allé trouver ses paroissiens, à la tête desquels revenu, il a été pour la troisième fois repris et blâmé<sup>1</sup>. » Le peuple demanda le retrait du détachement. Avant d'y faire droit, on répondit qu'il fallait une pétition en règle contenant des témoignages formels de soumission. La pétition fut rédigée le dimanche 8 mai, à l'issue de la messe paroissiale, et signée par le recteur et par 200 habitants environ. Les municipaux la portèrent à Auray, et aussitôt le directoire fit enlever les troupes et rétablir dans ses fonctions l'ancienne municipalité<sup>2</sup>.

« Chaude journée », écrivaient les commissaires en parlant des événements qui précèdent. Seulement elle n'empêcha pas les ventes d'aller leur train puisque, à part deux ou trois domaines, il ne restait d'intact, vers le milieu de 1792, que le couvent et la chapelle. Qu'en adviendra-t-il de ces deux immeubles ?

### III. — DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA CHAPELLE.

La question ne tarda pas à se poser, et le peuple essaya de la résoudre d'une manière qui atteste sa prévoyance non moins que sa piété.

On se rappelle le rôle joué par le recteur de Pluneret, dans l'émeute du 5 mai 1791. Au mois de mars précédent, mis en demeure de prêter serment<sup>3</sup>, il s'y était refusé avec son vicaire, Pierre Rio, sans quitter cependant la paroisse. Les décrets proscripteurs de 1792 l'ayant réduit à l'alternative de se cacher ou de s'exiler, il choisit ce dernier parti, et le 9 septembre, il prit un passeport pour l'Espagne, en sorte que le peuple allait se trouver sans prêtres, sans culte, avec une église délabrée et menaçant ruines<sup>4</sup>. Les Carmes étaient encore à Sainte-Anne, et l'on pouvait espérer, malgré la difficulté des temps, que quelques-uns y reste-

<sup>1</sup> L. 800.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*



raient toujours. Alors que fit le peuple? Il demanda, le 16, que le service paroissial y fût transféré<sup>1</sup>.

Outre cette raison avouée, je soupçonne le peuple d'en avoir une autre secrète. On sait que les aliénations des biens dits nationaux étaient à l'ordre du jour, et que les ventes des couvents entraînaient d'ordinaire celles des chapelles qui en constituaient des dépendances. C'est ce qui eut lieu, en 1791, pour le Bondon, la Chartreuse d'Auray, les Capucins d'Hennebont; en 1792, pour les Capucins de Vannes, l'abbaye de Lanvaux<sup>2</sup>... La chapelle de Sainte-Anne n'étant ni paroissiale, ni classée parmi les oratoires nationaux, n'y avait-il pas à craindre qu'elle ne subit le sort commun; et, une fois tombée aux mains des acquéreurs, qu'elle ne fût fermée et peut-être abattue? Voilà le danger qu'il fallait éviter, et voilà vraisemblablement le mobile véritable qui dicta la démarche dont il est question.

Peu de jours après, survint un événement bien propre à déconcerter les pétitionnaires. Les Carmes sur lesquels ils comptaient étaient partis à leur tour, et le couvent devint aussi vide de prêtres que le presbytère lui-même. Dès lors la raison principale invoquée en faveur du projet n'existait plus. Il fut néanmoins retenu par l'administration qui le trouvait, sous d'autres rapports, très avantageux.

Appelés à donner leur avis, les municipaux le firent aigrement, se montrant de nouveau, sur une question de haute importance, en désaccord complet avec leurs administrés. Ils prétendirent effectivement que le bourg paroissial était au centre, que la translation nuirait à la répartition de l'impôt, et que mieux valait réparer l'église et distraire du presbytère un appartement destiné aux réunions municipales<sup>3</sup>.

L'exposé de ces motifs ne convainquit nullement le directoire du district d'Auray, qui sut les ramener à leur juste valeur. Dans sa séance du 13 janvier 1793, il fit ressortir l'impossibilité de res-

<sup>1</sup> L. 800.

<sup>2</sup> Arch. dép., domaines nationaux.

<sup>3</sup> L. 800.

taurer l'église paroissiale qu'aucune dépense ne réussirait à mettre dans un état convenable ; la situation exotique du bourg, construit à l'extrémité de la commune et surtout du canton ; le manque de tout local décent pour les assemblées administratives ; le tort qu'on aurait d'affecter à ces réunions une partie du presbytère, parce qu'une pareille affectation écarterait le curé constitutionnel ou nuirait à la vente de ce beau domaine. Par contre, on voyait à Sainte-Anne des bâtiments tout prêts pour le logement du curé et pour toute assemblée municipale ou cantonale ; un bourg bien bâti, situé à peu de chose près au centre et peuplé d'habitants aisés ; des ressources abondantes « tant pour les vivres que pour la commodité et la sûreté des administrateurs et des administrés » ; une église d'une construction solide et bien entretenue, avec l'assurance d'y recueillir des aumônes considérables à l'intention des pauvres et l'espoir de la faire desservir un jour par un curé constitutionnel<sup>1</sup>.

Malgré toutes ces considérations, la translation ne se fit pas, et Sainte-Anne resta comme devant un gros village, sans prérogatives officielles<sup>2</sup>. Cet échec ne modifia nullement les dispositions du directoire d'Auray, qui ne pouvait concevoir ni « la clôture de la chapelle ni son usage exclusif à l'acquéreur », surtout à raison des offrandes qu'on y faisait : et c'est peut-être pour les préserver plus aisément qu'au lieu de vendre le couvent, il se contenta de l'affermier.

#### IV. — FERMAGE DU COUVENT.

Les bannies annoncèrent que, le 22 avril 1793, on procéderait à Auray, « au bail à ferme de la maison de Sainte-Anne, cours, jardins, prairies, bois au nord de la dite prairie et généralement tout ce qui compose l'enclos de la ci-devant communauté de Sainte-Anne<sup>3</sup>. » C'était pour le directoire le moment de se déclarer, s'il voulait s'assurer des oblations ; il ne manqua pas à ce devoir, et il stipula expressément que le bail ne comprenait ni la chapelle, ni

<sup>1</sup> L. 800.

<sup>2</sup> La justice de paix s'y rendait cependant à la fin de la République.

<sup>3</sup> Q. 561.

les sacristies, ni la première cour d'entrée, qui devaient rester à la disposition du public<sup>1</sup>.

Les autres pièces furent mises en adjudication aux conditions suivantes : « L'adjudicataire prendra lesdits biens tels qu'ils se contiennent et comportent sans pouvoir prétendre aucun changement, réédification ou réparation ; 2° il payera le prix de son bail chaque année et comme les termes échoiront, aux mains du préposé de la régie nationale à Auray ; 3° l'imposition foncière sera à la charge de la nation, ainsi que les réparations locatives ; 4° il entretiendra et remettra à sa sortie les dits biens tels qu'il les aura trouvés à son entrée ; 5° il ne pourra prétendre aucune indemnité ou diminution du prix de son bail en aucun cas, même pour les cas fortuits ; 6° il fournira caution... solvable dans la huitaine par acte authentique<sup>2</sup>. »

Pour que personne n'en ignorât, tous ces articles furent lus à haute voix. Puis on demanda qui voulait y satisfaire et prendre pour cinq ans à ferme le domaine en question. Durant une première bougie allumée, le citoyen Jardin, hôte du Lion d'Or, en offrit 500 livres, et le citoyen Philippe Kerarmel, 525. « Pendant la durée d'une seconde bougie jusqu'à une sixième inclusivement, les enchères ont été portées jusqu'à la somme de 850 livres ; une septième bougie allumée, ledit citoyen Jardin l'a porté à 875 livres, et ledit citoyen Philippe à 900 livres ; une huitième bougie aussi allumée s'est éteinte sans qu'il ait été fait aucune autre enchère<sup>3</sup>. »

En conséquence le citoyen Philippe fut déclaré fermier de l'enclos de Sainte-Anne pour 5 ans, et « pour payer au 22 avril par an<sup>4</sup>. »

Le citoyen Philippe, dit Kerarmel, en affermant l'enclos de Sainte-Anne, avait ses idées. Il avait déjà tenté la culture de la rhubarbe à Port Louis, et il voulait la naturaliser à Sainte-Anne, dont le terrain lui paraissait extrêmement favorable. Il se mit donc à l'œuvre et il eut bientôt fait d'y établir une plantation de 20000 pieds. Il

<sup>1</sup> Q 561.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

n'avait d'autre but, à l'en croire, que de servir les intérêts de la République, qui tirait jusque-là cette racine de l'étranger'.

Cependant la plante exigeait des soins particuliers, il fallait qu'elle arrivât à la quatrième année sans déplacement, pour être récoltée à la cinquième. Au bout de trois ans, Kerarmel vit que le succès répondrait à ses espérances, il était tellement ravi de son essai qu'il sollicita de l'administration une attestation de la manière heureuse dont il avait conduit son entreprise, « à l'effet d'obtenir du gouvernement tels encouragements dûs aux citoyens » bien méritants. Pour lui, il s'en croyait un des meilleurs, comme étant de ceux dont « l'industrie en rendant propres aux pays qu'ils habitent les productions précieuses des climats les plus éloignés, crée pour leurs concitoyens une nouvelle branche du commerce, et pour la république une nouvelle source de richesses, en même temps qu'y retient une somme considérable de numéraire qui s'exportait annuellement pour aller chercher ces productions au fond de l'Asie<sup>1</sup>. »

Dans sa pétition, il se vantait de posséder, sur une étendue de cinq à six journaux de terre, de 35 à 40000 plants. Avant de croire, l'administration voulut voir. Elle chargea une commission composée de quatre membres : Boullaye, administrateur, Blouet et Kerviler, pharmaciens, et Dalarun, entrepreneur des travaux publics, d'aller contrôler sur place les assertions de Kerarmel, et d'apprécier en outre « la nature et la qualité de cette plante, le plus ou moins de soins apportés à sa culture, pour du tout faire son rapport dans le plus court délai<sup>2</sup>. » 15 juin 1796.

D'après le rapport qu'on se hâta de rédiger, la totalité du terrain donnait seulement 91 cordes, valant chacune 24 pieds carrés ; en estimant à 18 pouces la distance commune des plants entr'eux, leur nombre ne devait pas dépasser 24000 ; quelques carrés du jardin étaient cultivés en rhubarbe et en haricots mêlés ensemble ; les plants semblaient être âgés de 1 à 4 ans, il n'y en avait point

<sup>1</sup> Q. 561.

<sup>2</sup> L. 804.

<sup>3</sup> *Idem.*

dans leur complète maturité et l'on en remarquait peu susceptibles d'être récoltés l'année suivante. La culture elle-même laissait à désirer, elle n'avait paru aussi soignée qu'elle pouvait l'être, et en général les plants étaient étouffés par les mauvaises herbes. Quant à la qualité de la rhubarbe, il était malaisé de l'apprécier, puisqu'elle n'était ni en grain ni en fleur. Les commissaires pensaient cependant que les plants, qui étaient en terre, étaient de la même espèce que deux morceaux de racine séchés, que Kerarmel leur avait mis sous les yeux. Or ces derniers étaient absolument semblables à la racine qui se cultivait en grand à Lorient et à Port-Louis, qui égalait pour la médecine celle de la Chine, et dont toutes les pharmacies du pays étaient pourvues<sup>1</sup>.

De telles appréciations n'étaient rien moins que flatteuses, et le citoyen planteur ne dut pas être content. Au reste il jouait de malheur et était l'objet de plaintes incessantes.

Les plaintes concernaient principalement les dégradations qu'il avait commises ou qu'il était censé avoir commises « contre les différents bois plantés sur ledit local... au mépris de la loy et contre le vœu de sa ferme... » Celui qui les avait adressées au district était le citoyen Alexandre, envoyé de la marine du port de Lorient pour rechercher dans le département des bois propres à la construction. L'agent national à son tour s'en fit l'écho, le 5 février 1794, devant les mêmes administrateurs : « Une pareille voie de fait, s'écriait-il, mérite l'animadversion des agents de la république ; je croirais manquer au devoir de ma charge, si je ne réclamaiss vivement contre un abus si préjudiciable à la chose publique. En conséquence, je requiers au nom de la république et de la loy que ledit Philippe, dit Kerarmel, soit à l'instant ou de moment à l'autre, mis en état d'arrestation, comme dévastateur des biens nationaux<sup>2</sup>. »

Devant une accusation aussi précise, le directoire arrêta que Kerarmel « sera mandé pour être de suite interrogé sur la dénonciation prédite, et accompagné au district par deux fusiliers de la

<sup>1</sup> L. 804.

<sup>2</sup> L. 803.

garnison d'Auray à la tête desquels sera le républicain Allain, garde national d'Auray<sup>1</sup>. »

Le lendemain 6, l'accusé comparut effectivement devant les administrateurs, et comme il se défendait d'avoir commis les dégâts qu'on lui reprochait, trois commissaires se rendirent à Sainte-Anne pour vérifier l'état des choses, examiner « s'il y a eu des arbres abattus dans l'enclos, quel nombre il y a d'abattus, si c'est par pourriture, force de vent qu'ils sont tombés... ; ils constateront les dimensions exactes des uns et des autres, si ces émondages ont nuï à la pousse et à la vigueur des arbres<sup>2</sup>... »

Le 7 au matin, l'examen commença ; mais il ne tira pas à conséquence. Peu après, les dénonciations surgirent de nouveau, et furent suivies d'une seconde descente sur les lieux<sup>3</sup>. Cette seconde visite ne paraît pas avoir eu pour le fermier des résultats plus funestes que la première. En paix sur ce point, il ne tarda pas à être malmené sur un autre.

On sait que, pour se procurer des denrées, les républicains se voyaient contraints de procéder par voie de réquisition. Or, il arriva que, vers la fin de 1794, Kerarmel fut taxé dans le contingent de la commune, à cent quintaux de foin. Cette quantité lui parut si exorbitante qu'il refusa de la livrer. Le 6 décembre, l'agent national lui prescrivit de s'exécuter sans retard, sous peine d'encourir les peines légales : « Je serais fâché, ajoutait-il, de t'y contraindre par des voies de rigueur qui répugneraient à mon cœur<sup>4</sup>. » Ce langage sensible triompha sans doute de toutes les résistances.

Deux ans après, ce fut à recommencer. Dans le dernier contingent de 1796, sur deux mille de foin, on l'avait taxé au quart. Pourquoi ne pas en faire la répartition au marc la livre sur tous les cultivateurs ? Voilà la vraie égalité dont personne ne songerait à se plaindre. Dans le dessein de l'obtenir, il adressa de vives observations à l'administration départementale, qui les renvoya au district pour avoir son avis. Or cet avis fut tout opposé à celui qu'aurait désiré le péti-

<sup>1</sup> L. 803.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> L. 818.

tionnaire. Le directoire déclarait que dans toutes les occasions le plaignant s'était montré aussi récalcitrant; que depuis la guerre actuelle, le district d'Auray avait été frappé de réquisitions si multipliées et si excessives, que chacun devait nécessairement s'en ressentir; qu'au surplus il fallait prendre chaque espèce de denrée là où elle se trouvait. Comme conclusion, le directoire invitait « l'administration centrale à rejeter la pétition et à ordonner qu'il acquittera de suite en numéraires ou mandats cours, la somme de 47 l., montant des frais occasionnés par sa récalcitration<sup>1</sup>. » 15 décembre.

On voit la différence de style. Tout à l'heure *il répugnait au cœur* de prendre à son sujet des mesures rigoureuses; maintenant on le traite sans ménagement. Pourquoi ce changement? C'est qu'à cette dernière date il était au plus mal avec les administrateurs, qui venaient de l'évincer de la propriété du couvent qu'il avait acheté.

ABBÉ GUILLOUX.

(A suivre).

<sup>1</sup> L. 804.



## CURIOSITÉS HISTORIQUES

---

# LE PORT-LOUIS

---

La Compagnie des Indes au Port-Louis et à Lorient. — Les armements et les prises. — Indiennes, cotonades, sucre et café. — Lettres d'un habitant du Port-Louis de 1696 à 1705.

L'histoire du Port-Louis n'est pas ancienne. Elle date, à peu près, de la plus belle période du règne de Louis XIV, alors que cette bourgade, autrefois du nom de Blavet, reçut, avec sa voisine et rivale, Lorient, les armements très importants de cette belle compagnie des Indes, fondée sous les auspices de Colbert.

M<sup>me</sup> de Sévigné a dit, dans ses Lettres, des choses fort obligeantes sur le Port-Louis. « Nous avons fait, depuis trois jours, écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Grignan, le plus joli voyage du monde au Port-Louis, qui est une très belle place, située comme vous le savez ; toujours cette belle pleine mer devant les yeux. »

Eh ! oui, toujours « cette belle pleine mer ! » madame la marquise. La mer change moins que les hommes. Elle garde encore ses aspects joyeux ou farouches comme il y a deux cents ans ; et la jolie citadelle n'a rien perdu de ses charmes à notre époque. Cependant, il m'est permis de penser qu'elle n'a plus, toutes proportions gardées, l'importance qu'elle a eue jadis.

Au Port-Louis, comme à Lorient d'ailleurs, il y avait, au temps qui nous occupe, une population maritime très nombreuse. Les armateurs, les constructeurs, les négociants d'outre-mer, et des marins de tous grades et de toutes catégories peuplaient la ville. Et.



au mouvement incessant de la population, s'adjoignait un personnel fort considérable qui remplissait les magasins immenses de la compagnie, des particuliers ou du roi.

La marine, ressuscitée, pour ainsi dire, par le puissant ministre, était en faveur. Les ordonnances du roi, brochant sur le tout, avaient déclaré qu'un gentilhomme pouvait, sans déroger, se livrer aux spéculations du commerce maritime. En fallait-il davantage pour lancer toute une classe nouvelle sur cette voie, qui procura à beaucoup de gentilshommes de grandes richesses, et fournit à des roturiers l'occasion d'acquérir de la considération avec du profit.

Cette activité, presque fébrile, qu'avait alors la jolie citadelle, se retrouve, à chaque pas, dans les correspondances de l'époque. On y sent vivre et palpiter l'âme de cette population, exposée aux périls, aux aventures et aux déconvenues de toutes sortes, aux incidents joyeux ou tristes, comme aussi aux caprices de la fortune, qui, d'un seul coup élève ou renverse, à son gré, les plus puissants de ses adeptes. On perçoit, dans certaines lettres, l'inquiétude de ceux qui les écrivirent, lorsqu'un retard prolongé pouvait faire craindre que le navire attendu avait péri, ou subi, par imprévu, les tristes malechances de la guerre, dans une rencontre avec les corsaires. Ou bien, tout au contraire, c'est la joie non dissimulée d'un armateur qui a su l'heureuse traversée de son navire ; ou qui a vu, à l'entrée même du port, le vaisseau qu'il croyait perdu, flanqué d'une ou deux prises étrangères à sa poupe.

Les vaisseaux de guerre ou les navires des corsaires amenaient fréquemment leurs prises à Lorient ou au Port-Louis, et c'était un vaste champ d'émotion, ouvert aux amateurs des coups de hasard, et des incidents fortuits de Dame Fortune. Parfois, en effet, telle denrée coloniale devenait introuvable, ou se vendait à un prix exorbitant, parce que les nouveaux arrivages du pays producteur avaient fait défaut, depuis des mois, ... des années peut-être ? Et voilà que, soudain, dans la ville, on répandait la nouvelle qu'un vaisseau de guerre, était entré dans le port avec une prise, capturée au large, et dont le fret contenait la précieuse denrée ! On conçoit aisément l'allégresse des consommateurs et aussi la déception des marchands qui gardaient jalousement et vendaient, à prix d'or,

les provisions qu'ils avaient pu conserver du rare produit, devenu vénal et commun tout à coup. Adieu ! les bénéfiques si chèrement escomptés ; c'était une bonne affaire manquée ; et quand l'occasion en offrirait-elle une autre semblable ? Voilà, certes, de jolis coups de bourse. et d'émouvants coups de dés, que la rapidité des communications et la sûreté des relations extérieures a rendus impossibles désormais.

« Voici quatre ans, écrivait un Port-Louisien, qu'il n'est venu ici aucun navire portant des *indiennes*. C'est dire combien le peu qui en reste se vend à un prix élevé et encore on ne trouve pas toujours ce que l'on veut<sup>1</sup> ».

Comment, dans de telles conditions, faisaient donc les belles dames du temps pour rafraîchir leur garde-robe ? Quatre ans ! C'est une longue période qui peut paraître fabuleuse et mythologique à un européen de la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Grâce aux paquebots des messageries maritimes, les grands magasins possèdent des approvisionnements considérables de tous les objets de provenance étrangère ; à chaque saison, à chaque heure, pour ainsi dire, ils sont à même de répondre aux désirs de leur charmante, mais parfois assez exigeante, clientèle de jolies femmes.

On me dira peut-être qu'il n'est plus besoin d'aller jusques aux Indes pour un rapporter des *indiennes*. C'est vrai, et j'en demeure d'accord. On fabrique, à peu près partout, des étoffes garanties de provenance exotique. Et la majeure partie du public accepte assez volontiers la supercherie. Mais pour les personnes qui ne transigent point avec goût, qui consentent à payer, comme il convient, des mousselines ou des soieries de provenance authentique, ne seraient-elles point obligées, comme le commun des *mortelles*, de se rabattre sur les imitations, si les navires suspendaient subitement leurs courses à travers le Pacifique ou les mers de l'Inde, ou mettaient, suivant l'ancien usage, des lustres entiers à accomplir leurs voyages ?

J'ai connu deux vieilles demoiselles, fort intéressantes, certes, par l'innocente manie de leurs accoutrements bizarres et aussi la

<sup>1</sup> Lettre de M. Geslin de Trémergat, mai 1713, archives personnelles.

singulière originalité de leur esprit. De bonne famille, sans être cependant entichées de noblesse, elles ne pouvaient se faire à l'idée de voir d'autres personnes qu'elles porter des robes d'étoffe et de nuances semblables aux leurs. Aussi le moyen qu'elles avaient imaginé pour ne pas éprouver de déception de ce genre était radical et simple tout à la fois. Il consistait à acheter, chez le marchand, non pas une robe ou deux dans la pièce d'étoffe mais bien la pièce entière.

Peut-être que les Port-Louisiennes agissaient à l'égard des indiennes comme mes deux originales et faisaient leur provision complète, dès les premiers jours d'arrivée des navires de la Compagnie.

Mais alors, autre fait grave, elles tombaient indubitablement dans cette ridicule manie de porter toujours les mêmes vêtements ; ce qui était justement le cas de mes deux vieilles filles qui portaient, il y a quelques années et portent même peut-être encore, des robes de couleur tendre, dont elles possédaient précieusement l'étoffe, depuis les journées de Juillet ou l'avènement du second Empire. En quoi, dirait M Prudhomme, elles identifient la véritable incarnation des éléments conservateurs.

Cette navigation fréquente, aux Indes ou ailleurs, vers des contrées étrangères et inconnues, fournissait, à beaucoup de particuliers, l'occasion de tenter, en petit, des opérations lucratives

On confiait, par exemple, à un officier de marine ou à un voyageur, des objets de fabrication française, pour être vendus ou échangés, là-bas, moyennant un prix fort élevé. C'étaient spécialement des sabres, des pistolets ou des fusils, dont le trafic était le plus avantageux. Les frais d'achat prélevés, le bénéfice était partagé au retour, entre le propriétaire et le négociateur, par moitié entre eux. Et quelquefois, par suite d'associations originales, les parts étaient distribuées entre chacun des associés.

Tout n'était cependant pas bénéfique, dans ces sortes d'opérations, et c'est pourquoi, sans doute, on ne se risquait pas à verser, d'un seul coup, des sommes trop importantes, en ces entreprises lointaines. Le navire pouvait faire naufrage ; être pris par un corsaire, ou pillé par un vaisseau de guerre ennemi. Outre le navire, le com-

mettant ou le négociateur pouvait disparaître dans une rencontre, être fait prisonnier et ne jamais plus revenir. C'étaient là des risques à courir dans ces opérations d'outre-mer. Mais, par contre, lorsque elles aboutissaient, et arrivaient à bonne fin, elles compensaient généreusement, par leur réussite, des inquiétudes et des déboires de l'attente qu'elles avaient pu momentanément susciter.

L'administration de la marine comptait une foule de gentils-hommes et de bourgeois distingués dans ses rangs. Il y avait, en ces temps qui nous occupent, au Port-Louis, un intendant de la marine M. de Mauclerc ; un ordonnateur M. de Chamillard ; un trésorier M. de Charmoy, et d'autres encore comme M. de Clairambault, neveu de l'évêque de Toulon, qui passa successivement à Brest et à Lorient. Toutes ces places, dans la marine, étaient vivement recherchées ; témoin cette note qui apprend comment M. l'Intendant, « a attrapé, dans son voyage de Paris, une commission d'écrivain principal pour son fils aîné, et a fait recevoir son cadet, dans les gardes ou cadets de la marine, bien qu'il ne fût âgé que de douze ans<sup>1</sup>.

L'intendant, dont il s'agit, est M. de Mauclerc que j'ai déjà nommé plus haut. Mais si, d'après une déduction logique, on juge à priori, par cette note, que ce gentilhomme n'était qu'un vulgaire courtisan ; je tiens à établir tout de suite, — car la chose mérite d'être signalée, — combien et avec quelle scrupuleuse honnêteté, il refusait tout ce qui aurait pu l'inciter à se départir des règles de la justice et de l'impartialité.

Dans une lettre, écrite par lui-même, et signée de sa haute et aristocratique écriture, j'ai lu cette réponse qu'il adressait à un tour-nisseur, heureux de se faire bien voir du chef, par un présent et un cadeau :

« Je vous suis très obligé, Monsieur, du présent que vous m'avez voulu faire ; mais permettez-moi de vous dire que je n'en reçois de personne<sup>2</sup>. »

Ceci est généreusement pensé et bien dit ; et compense largement

<sup>1</sup> Lettre de M. L'Hermitte, du 5 septembre 1698. Archives personnelles.

<sup>2</sup> Lettre de M. de Mauclerc à M. Provost, du 10 août 1696. Arch. pers.

le fait d'avoir sollicité quelque place du roi pour ses proches. On ne pourrait peut être pas trouver, aussi facilement, dans le royal corps de Messieurs de la marine, une intégrité et une honnêteté aussi pures, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et même plus tard.

J'ai trouvé, dans mes archives personnelles, la volumineuse correspondance d'un habitant du Port-Louis à son armateur de Rennes, et j'y ai relevé des notes qui peignent fort exactement la physionomie des individus, l'état des esprits et le mouvement des affaires, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la jolie ville du Port-Louis.

M. G. L'Hermitte, le correspondant en question, était à la fois le dépositaire et le fondé de pouvoirs d'un M. Provost, négociant puis banquier à Rennes. Le commerce qui les occupait était celui des toiles, et dans presque tous les ports : à Brest, à Lorient, au Port-Louis, à la Rochelle, à Bayonne, Bordeaux, Le Havre, Honfleur et Saint-Malo, M. Provost était chargé de la voilure des vaisseaux du roi, de la Compagnie ou des particuliers. Je publierai, quelque jour, quelles étaient les relations d'affaires de ce bourgeois de Rennes avec tout le personnel de la marine. Je dirai simplement aujourd'hui quelle fortune lui advint, en rappelant que, après avoir débuté, dans les affaires, comme simple marchand, il fût successivement banquier, échevin de Rennes, puis conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France ; et qu'il traitait de pair avec les premiers gentilshommes de la province, après avoir su procurer à son fils, M. de Laval Provost, le plus avantageux des établissements.

Les lettres de M. L'Hermitte, embrassent une période de près de dix années de 1696 à 1705. J'en ai extrait littéralement les faits les plus saillants, qui formeront pour ainsi dire, le journal de la petite cité morbihannaise pendant le cours de cette période.

10 septembre 1696.

« MM. de la Compagnie<sup>1</sup> se sont accomodés avec M. de Saint-Malo<sup>2</sup> au sujet des marchandises des Indes des prises anglaises ; de

<sup>1</sup> C'est la Compagnie des Indes, dont il s'agit constamment dans cette correspondance.

<sup>2</sup> L'intendant de Saint-Malo.

sorte qu'elles seront vendues et débitées en France. Nous avons plusieurs lettres qui nous marquent que M. Renault a pris beaucoup de navires anglais, vers la Jamaïque. Si cela est, comme je le crois ; nous aurons des sucres à bon marché. Nous avons, en ce port, deux prises : une anglaise, avec ses victuailles seulement, qui allait à Terre-Neuve, à terre, prendre de la morue sèche, et une flûte<sup>1</sup> de Hambourg de 360 tonneaux, chargée de baleines en Quartaux pour faire de l'huile ; les deux ont été prises par deux frégates de Saint-Malo.

14 septembre 1696.

« La Compagnie armera deux vaisseaux qui viennent de Brest et deux des prises anglaises, qui sont ici, pour les Indes. Je suis bien aise du mariage de M. de Laval votre fils.

1<sup>er</sup> octobre 1696.

« J'ai touché à M. de Valois, par deux fois, ce qu'il devait pour son habit. Il ne m'a pas offert d'argent. Cette partie est bien égarée. Il est bon homme, du tout point menager...

« . . . Si vous souhaitez, monsieur, vous intéresser, de moitié avec moi, d'un fusil et d'une paire de bons pistolets, pour envoyer aux Indes, nous y ferons bon profit, et je payerai la moitié de tout ce que vous aurez déboursé pour cet effet. Il faut que ce soit de bon travail et bien fait...

« . . . Le sieur Marin<sup>2</sup> qui vous a demandé des boutons est celui qui expédie les reçus sous le Garde-Magasin. Le plaisir qu'il peut faire c'est de me dépescher<sup>3</sup>, quand je suis à Lorient. Le sieur Couet est celui qui vous rend le plus de services. C'est lui qui

<sup>1</sup> Vaisseau long à plato varrangue, rond par derrière et enflé par le ventre, qui sert à porter des vivres dans les escadres de navire. Richelet, 1728. t. II, page 216. col. 2.

<sup>2</sup> Voir dans la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou* du 1<sup>er</sup> janvier 1897, mes *Curiosités historiques*, pages 51 et 52, au sujet du sieur Marin, écrivain du roi.

<sup>3</sup> C'est-à-dire : prévenir par dépêche ou exprès.

présente les ballots de toiles ; il les choisit ; et fait voir celles qu'il veut : Ils les mesure : tout passe par ses mains ...

« ... Il vient d'entrer, dans notre port, une frégate de 14 canons, de Granville, commandée par le sieur Perré Hamel ; avec une prise d'un yacht anglais, venant des Isles, chargé de sucre. Je ne sais s'il est blanc.

Port-Louis, 22 octobre 1696.

« Je suis bien aise que vous et M. de Laval soyez contents de Mademoiselle votre bru. M. Dubois est autant à pardonner de ce qu'il peut avoir dit de vous, que ceux qui crient contre vos MM. du Parlement, quand ils ont perdu leur procès. Il est un petit [peu] fâché contre moi parce que j'ai dit à quelqu'un qui le lui a répété que M. de Laval Provost aurait tout seul, plus de bien que M. son frère et Mesdames ses sœurs... M. de Mauclerc se porte un peu mieux. On travaille, à force, à l'armement de trois vaisseaux pour les Indes, pour la Compagnie ; et on attend, pour le même voyage, deux vaisseaux pour le Roy. Nous avons deux prises de morue sèche qui se vendront à Vannes. Je pourrai vous en ménager un quintal, si vous en avez besoin.

Port-Louis, 26 octobre 1696.

« Le vaisseau *Le Saint-Esprit*, de Saint-Malo, commandé par M. Perré, est sous Groix, avec une frégate de Flessingue qu'il a prise, après trois heures de combat. Elle est de 32 canons et avait 200 hommes d'équipage. On lui en a tué 50 et blessé 20. Le dit sieur Perré a un coup de fusil dans le corps ; on ne sait ce qu'il en sera. Il a perdu 5 hommes et a 3 ou 4 blessés. M. l'Intendant<sup>1</sup> se porte un peu mieux.

Port-Louis, 12 novembre 1696.

« Il n'y a presque plus de café au Port-Louis. Ceux qui en ont, comme M. Roullant et le sieur Léger, le vendent 70 sols la livre.

<sup>1</sup> M. de Mauclerc.

Port-Louis, 28 décembre 1696.

« Il s'est perdu, à la portée du mousquet de notre citadelle, une barque, à ce que l'on dit, chargée de sel ammoniac, des prises des Anglais, venant des Indes, et deux autres barques chargées de seigle, échouées sous Notre-Dame de Larmor. . . . J'estime que les pistolets à 45 livres ne sont pas chers; mais le fusil, à 55 livres, est très bon marché, s'il est beau. Il faut que le tout soit bon et beau pour l'envoyer aux Indes et pour y profiter. Je me suis assuré d'un ami qui les prendra, pour les négocier, pour notre compte. Ainsi, si vous souhaitez que nous risquions cette petite partie, il est temps de les envoyer, avec de bons fourreaux de demy-rang ou baguette<sup>1</sup>, pour les conserver de la rouille; et nous y trouvons de grand profit.

Lorient, le 2 décembre 1697.

« J'ai manqué de vous écrire, les derniers ordinaires, pour être arrivé trop tard au Port-Louis, de retour des ventes qui se font en ce lieu, où tout se vend d'une furieuse cherté. Lorsque je vous ai envoyé l'inventaire des marchandises des prises, j'ai cru que vous m'auriez donné vos ordres, mais vous m'avez écrit que vous n'y vouliez pas penser; ce qui fait que je me suis associé, dans tout ce que j'ai entrepris, avec M. Lemoyne, Chevalier et Michel. . . . M. de Laval Provost sçait que M. de Chamillart lui dit qu'il fallait quelques douceurs, pour faire passer vos toiles renforcées: trois louys d'or feraient cette affaire.

Port-Louis, le 20 décembre 1697.

« Nous avons, de relâche, deux petites barques, chargées de charbon, qui veulent aller à Saint-Sébastien. Ces prises et leurs marchandises, nous donnent de l'ouvrage, depuis un grand mois, et je ne sais quand nous finons. . .

<sup>1</sup> Ettoffe très résistante, comme la lustrine croisée.



Port-Louis, le 10 janvier 1698.

« J'ai reçu les fromages que vous m'avez envoyés ; je les ai offerts, ce jour, à MM. de Mauclerc<sup>1</sup> et de Chamillart, à la réserve de celui destiné à M. Léger que je lui ferai rendre, ce jour. Quant à moi, je vous remercie ; mais M. de Beauregard, capitaine de port et un autre en auront de la jalousie. Comme nouvelle, M. de Rosmaded vient commander en ce port. Nous devons avoir environ 66 officiers de marine dans ce département. Ce n'est pas une marque que le roi veuille abandonner ce port<sup>2</sup>. Les deux vaisseaux de la Compagnie doivent partir pour la côte de Coromandel, mardi ou mercredi, sans attendre les vaisseaux du Roi qui vont à Siam.

Port-Louis, 21 février 1697.

« Le 17 courant, M. l'Intendant était chez moi, quand il a reçu votre dernière lettre, suivant laquelle il m'a donné 98 livres 10 sols, pour le montant de sa veste. Je ne crois pas qu'il parte sitôt pour Paris. Le vaisseau du roi « le Castricon », sortant de ce port pour aller aux Indes, avec trois autres vaisseaux, a, lui seul, touché contre une basse, contre le fort, par faute de n'avoir pu le gouverner ; tellement qu'il sera obligé de rentrer et décharger, pour voir son mal, parce qu'il fait beaucoup d'eau.

Port-Louis, 5 septembre 1698.

« Il y a quelques jours que j'étais sur le pas de ma porte, pour aller porter une lettre à la poste que je me donnais l'honneur de vous écrire. M. de Chamillart arriva chez moi dans le même temps, qui m'assura que le radoub qu'on avait commencé au vaisseau *le Delfe*, pris sur les Hollandais, cessait, par ordre de la Cour. Il est tout raccommodé d'un côté, et l'autre [est] commencé. Il lui faut toutes ses voiles. J'avais vu sur ce sujet le sieur Léger, lequel, étant

<sup>1</sup> On a vu ce que pensait M. de Mauclerc, des pots de vins et des cadeaux ; il n'en était pas de même de M. de Chamillart.

<sup>2</sup> Ce n'est donc pas d'hier qu'on a songé à abandonner le port de Lorient.

interrogé de M. l'Intendant, lui dit que j'avais des toiles propres pour ce vaisseau : ce qu'il trouva bon. Mais on n'y travaille pas jusques à nouvel ordre, qui ne peut pas tarder. Les prises hollandaises et anglaises avaient tant de toiles à voiles que je n'ai rien vendu. Par bonheur tout est consommé. De plus, le sieur Léger fait faire toutes les voiles et du Roy, et de la Compagnie, et des particuliers. Il entreprend tout et m'a promis de ne prendre de toiles que de moi, toutes les fois qu'il dépendra de lui. M. Saupin, pour qui se fait quelque chose, me l'a promis aussi. Je le ménage et le sieur Léger, pour cela..... M. l'intendant se porte très bien. Il a attrapé, dans son voyage à Paris, une commission pour son fils aîné d'écrivain principal et a fait recevoir son cadet dans les Gardes ou Cadets de la marine. Il n'a pas douze ans ; mais il n'est que commissaire-général ordonnateur..... C'est M. de Charmoy qui doit tout faire recevoir ce qu'on fournira au roi. Il a toutes les commissions de ce port. Il dit la messe et la répond, parce qu'il ordonne le paiement de fournitures des vivres et est le caissier des vivres. Cela n'empêche pas que je ne me donne les soins de voir le sieur Coué et M. Léger pour vos intérêts. J'oubliais de vous dire que j'ai promis la moitié dans la moitié que vous me donnez, dans toutes les toiles qu'il prendra de vous : ce qui l'a fait ouvrir les oreilles. M. Danon et M... firent voile dessous Groix, avec une flûte de ce port, pour aller en Guinée ; et dans peu on radoubera *le Delfe* pour aller à quelque grand voyage.

Port-Louis, 26 juin 1699.

« M. Le Mayer arriva, hier, dans le Courrault de Groix, de retour des Indes. Le sieur de Mona qui avait parti avec lui, y est resté parce que le Grand Mogol, nous fait quelques obstacles, à cause de quelques forbans qui ont pillé un de ses vaisseaux. Je ne sais encore rien de particulier, je vous le ferai dire par le premier ordinaire.

Port-Louis, 13 juillet 1703.

« M. de Fondébin, officier et major de marine en ce port, me dit, ce jour, que l'on croyait M. de Mauclerc mort et qu'en ce cas,

M. de Clairambault<sup>1</sup>, de Brest, viendrait ordonner à sa place : c'est un galant homme. Nous avons une prise hollandaise, en ce port, venant de Salé, chargée de laines et d'amandes ; on la décharge tous les jours.

Port-Louis, 23 mai 1704.

« Nous n'avons rien de nouveau en ce lieu. On arme fortement le navire du roi *le Mercure* que M. le chevalier de Lannion a ramené des Isles, depuis peu. On croit qu'il ira joindre M. l'amiral où il sera. Il paraît, à l'ouest de Groix, deux vaisseaux que nous croyons anglais ou hollandais, nous n'avons point de vaisseau en ce lieu pour aller dessus. M. du Dézet vous salue et vous prie de retirer du messenger de Rouen un petit ballot de tapisserie. Il attend un vaisseau de Saint-Domingue et il a la direction de cette compagnie. S'il arme ici, comme nous le croyons, nous ferons tout pour que vous fournissiez les toiles nécessaires pour cette compagnie. Elle attend le vaisseau *l'Opiniâtre*, venant de la traite<sup>2</sup>. On dit qu'il sera richement chargé. J'ai environ sept à huit livres de thé. Il vaut, ici, dix sols, la livre, et nous croyons qu'il n'en viendra pas cette année... Je fis offre de vos cinq sabres à M. de la Pallue, en présence de M. du Dézet. Il me dit que tous les officiers de son bord, avec le capitaine, avaient conclu de ne point prendre de commission pour qui que ce fût ; et qu'ils s'étaient promis ensemble de tenir la main à cela. Ce qui fait que je les ai donnés à M. Martin, capitaine, sur le vaisseau de la Compagnie, le *Saint-Louis*, qui les négociera le mieux qu'il pourra, pour partager par trois le profit, après avoir remboursé le premier prix d'achat. Il a demeuré dix ans aux Indes ; il connaît ce pays-là... Nous pouvons aussi espérer un vaisseau des Indes, sous deux mois.

Port-Louis, 13 avril 1705.

« On bâtit deux vaisseaux à Lorient pour le roi ; un de 70 canons et l'autre de 50. Il faudra des toiles pour ces deux navires, et

<sup>1</sup> Ordonnateur à Brest, neveu de l'évêque de Toulon.

<sup>2</sup> Commerce des nègres.

pour le *Griffon* qui est de relâche, il y a dix à douze jours, démanté de tous ses mâts. On lui en prépare d'autres pour continuer sa course. Il y a une prise dans notre port qui aurait valu à Amsterdam 300.000 livres. Je ne sais ce qu'elle sera vendue ici. Nous attendons, demain au soir, MM. les Juges de l'Amirauté pour en faire l'inventaire. Elle a beaucoup d'eau-de-vie rectifiée dont une barrique en fait trois en Hollande ; beaucoup de café, d'essences de prunes de Sainte-Catherine et autres choses chargées à Ligorne (?) et à Gênes, et de la laine. Le *Griffon* et sa prise perdirent leurs mâts vers les Sorlingues, environ le 19 de mars, après s'être bien battus. Le *Griffon* a 40 canons, 358 hommes d'équipage et la prise, 36 canons et 160 hommes d'équipage. Il est percé pour 48 canons. Il y a eu, de part et d'autre, bien du monde de tué. La dite prise s'écarta du *Griffon* ; mais, par bonheur, elle fut rencontrée par une frégate en course du Havre qui l'a trainée jusque à Belle-Isle et, de ce port, où elle est : pour et en faveur de 30,000 livres que l'on paiera au dit Conroy, pour l'avoir conduite en ce lieu où elle est en sûreté. M. de Barilly, contrôleur à Lorient a présenté une requête pour que la prise eût été déchargée dans les magasins du roi à Lorient ; attendu que le cinquième de la prise est au roi. Les armateurs s'y opposent et la veulent décharger au Port-Louis. On a écrit en Cour, de part et d'autres. On attend ce règlement. Cependant M. de Fondébin<sup>1</sup>, officier de marine qui commande le *Griffon*, est en dessein de faire décharger la dite prise au Port-Louis.... Je vous donne avis que les messieurs auxquels j'avais donné nos sabres pour les vendre aux Indes, sont tous bien arrivés. Un d'eux y a pensé mourir. Ils se portent tous bien et, en peu [de temps], ils me payeront et me tiendront compte de ce qu'ils ont fait ; après quoi je vous remettrai votre intérêt. Nous croyons que le *Medenblich* pourra venir bientôt. Dieu nous l'amène ! On fera dans ce port de gros armements cet hiver ; et même pour la mer du Sud. Je vous ferai un détail des entreprises que l'on a envie de faire... Je vois souvent M. Le Mayer et M. Marchand. Je leur dirai que vous êtes lassé de fournir des toiles parce qu'on ne vous paie pas. Il est

<sup>1</sup> Précédemment major de marine à Port-Louis.

beaucoup dû d'argent dans ce port, et à des artisans matelots qui en souffrent beaucoup. »

Je termine ici les notes extraites de la correspondance de M. L'hermite; heureux de m'arrêter sur le glorieux fait d'armes du vaisseau *Le Griffon* qui prouve que jamais nos troupes de terre ou de mer, n'ont reculé devant le combat. Mais, hélas! il est une chose toujours triste, et que le brillant aspect d'une victoire ne masque pas complètement, c'est l'épuisement du trésor, la pénurie des ressources, qui fait que les soldats et les marins sont impayés, mal vêtus et mal nourris, et réduits parfois, au lendemain de la plus retentissante des victoires, à la famine ou à la mendicité.

V<sup>te</sup> ODON DU HAUTAIS.



## POESIE BRETONNE

---

# LÉGENDE DE SAINT JULIEN

---

L'Église catholique célèbre les fêtes de plusieurs saints du nom de Julien. Parmi eux, saint Julien l'hospitalier, dit vulgairement le pauvre et dont nous donnons ici la légende bretonne, n'est ni le moins connu ni le moins populaire. On ignore l'époque où il a vécu ; mais, d'après les Bollandistes, il aurait vu le jour à Naples où son père et sa mère s'étaient retirés.

Ces mêmes Bollandistes nous donnent encore sur ce même saint quelques détails que rapporte saint Antonin, archevêque de Florence.

D'après ces détails, Julien, poursuivant un cerf, aurait entendu comme une voix sortant de la bouche de cet animal et lui prédisant qu'il tuerait son père et sa mère. Ce fut pour éviter ce malheur qu'il quitta son pays et qu'il gagna une région lointaine. Mais la prédiction devait s'accomplir. Julien, marié à la fille d'un grand seigneur, étant un jour en voyage, fut averti que la conduite de la princesse son épouse n'était pas ce qu'elle devait être, et qu'il devait se hâter de rentrer. Ce rapport était faux. Malheureusement Julien y ajouta une foi aveugle. Il s'en retourna donc, le cœur ulcéré et l'esprit plein de projets de vengeance.

En arrivant au château, soit qu'il ne rencontrât personne, soit qu'il ne voulut prendre aucune information, il se précipita dans sa chambre, et, apercevant un homme et une autre personne dans son lit, il tira son épée et la plongea dans le sein del'un et de l'autre.

Il venait de tuer son père et sa mère qui était à sa recherche et que son épouse avait placé dans son lit pour leur faire prendre du repos.

On conçoit la douleur et le désespoir de Julien en apprenant la vérité.

Il prit aussitôt le parti d'expié son crime par une rude pénitence et se retira au fond d'un grand bois. Son épouse, cause elle-même involontaire de ce meurtre, voulut l'y suivre.

Etablis sur les bords d'une rivière dont le passage était fort dangereux, ils y bâtirent un hôpital et y vécurent l'un et l'autre dans une pénitence continuelle et au service des pauvres et des malheureux. Outre l'hospitalité qu'il donnait toujours généreusement, Julien aidait encore les voyageurs ou les pèlerins à passer le fleuve. C'est ainsi qu'il rendit service à Notre Seigneur lui-même qui se présenta sous la forme d'un pauvre et d'un mendiant.

Notre légende bretonne s'accorde assez exactement avec ce récit de saint Antonin de Florence. Elle est très répandue et très connue dans les différentes parties du diocèse de Vannes, et se chante sur un air un peu langoureux, qui, néanmoins, ne laisse pas que d'élever l'âme en la pénétrant des plus nobles sentiments.

---

## BUHE BURHUDUS SANT JULIAN

Pa - ter nos - ter qui es in cœ - lis, Che-leu - et  
ol tud a I - - lis. Tud a I - - - lis, Kre - che - ni -  
on, Che-leu - et bu-hé sant Ju - lian.

### I

Pater noster qui es in cœlis,  
Cheleuet ol tud a liz,  
Tud a liz, krechenion,  
Cheleuet buhé sant Julian.

Buhé sant Julian zou skriüet  
È galleg hag é brehoneg.  
È galleg hag é brehoneg,  
De nemb e garou cheleuet.

Julian, èl mé oé dén a stad,  
E ié bamdé de jiboésat,  
E ié bamdé de jiboésat,  
Er glujal kerklouz èl er had.

Un dé d'er jiboés el ma hé,  
Ur harwig rous ean e gavé,  
Hag, épad tri dé ha tèr noz,  
Ean en hélias hemb repoz.



- « Julian, Julian lar té d'ain-mé,  
 « Perag en em héliès-té?  
 « Perag en em héliès té?  
 « Meit én espér a mem buhé.
- « Salv, o kroéz, karwig, ne hran ket :  
 « M'hou kav ul lon braù dré er bed,  
 « M'hou kav ul lon braù dré er bed,  
 « Hag hou kuittat ne hellan ket.
- « Mar hum havès ul lon d'ha hrad,  
 « Me larou d'id t'avantur vad,  
 « Me larou d'id t'avantur vad :  
 « Te lahou ha vam hag ha dad.
- « Salv o kroéz, karwig, n'er groein ket,  
 « Kuittat e hrein kéntoh er bed,  
 « Kuittat e hrein bro ha kanton,  
 « Kéntoh eit kouéh én okazion.
- « Kuitta er bed tré ma karei,  
 « En okazion té a gavei,  
 « En okazion té a gavei,  
 « Ha vam hag ha dad e lahei.

## II.

Julian kentéh hum lak én hent  
 Hemb laret nitra d'é gérent,  
 D'é vam, d'é dad na d'é iondred  
 Ker bihan meit d'é vorèbet.

A zoh é vro pèl mat é has,  
 Èn ur houh porh é arriùas,  
 Èn ur houh porh é arriùas,  
 Devout servitour hum lakas.

Devout servitour hum laké  
 Ha ként pèl d'en ol é plijé,  
 Ha ként pèl d'en ol é plijas.  
 Er verh ag en ti en hoantas.

— « Me zad, me mam, mar em haret,  
 « Reit t'ein Julian eit boud prièd,  
 « Reit t'ein Julian eit bout prièd,  
 « M'er har ha m'er harou perpet.

— « Me merh, Julian hui n'hou pou ket,  
 « N'houiamb é pèh bro ma gañet,  
 « N'houiamb é pèh bro ma gañet  
 « Nag a béh famill ma saùet.

— « Poén ne mès chet a gement-sé,  
 « Julian e vou me frièd-mé ;  
 « Ean 'n dès é bapér badient  
 « É oèd, ol é dreu pen d'er ben.

Kement ar nehé é talhas,  
 Taul de fin ind e gousantas,  
 Taul de fin ou dès kousantet  
 Hi rein de Julian eit prièd.

### III

Julian, pe oé bet diméet.  
 Dén a affér lakeit oé bet,  
 Lakeit oé bet dén a affér,  
 Liés é hé pèl doh er gér.

É vestréz oé un dévodéz  
 D'en Intron Varia a Garwés,  
 Liés, liés é hé d'er hoed  
 En ul laret hé chapelet.

Un dé ha hi monet arré.  
 Deu zénig kouh hi e gavé.  
 Deu zénig kouk hi e gavas  
 É tichuéh ar vord en hent-pras.

— « Deu zénig kouh, doh hou kuélet.

« Kèr é gout é oh fatiget ;

« Laret enta, laret t'ein-mé,

« Petra e glasket hui dré-zé.

— « Es bras é d'emb bout fatiget

« Open kand léau hun nès kerhet,

« Open kand léau hun nès kerhet,

« É klah hun mab en nès kollet.

— « Deu zénig kouh, ne chiffet ket,

« Hou mab sur n'en dé ket kollet,

« Hou mab sur n'en dé ket kollet,

« Laret penaus é ma hanùet.

— « Hun mab e zou hanùet Julian,

« Kuitteit en dès é vro iouank ;

« Intron, Intron, d'emb-ni laret,

« Mar e huès ean dré-men guélet.

Er huirioné a pe gleuas,  
 Én ou divréh hi hum daulas,  
 Én ou divréh hi hum daulas,  
 Hag a galon en ou bokas.

— « Me zad, me mam a garanté.

« Julian e zou me frièd-mé,

« Julian e zou me frièd mé,

« Ha mestr é ar ol men dané.

Ha get er joé hi doé doh t'hé

Hi ou lakas én hé gulé :

En neu zén kouh oé fatiget

Hag aben ou deoé kousket.

## IV

Arriw get Julian er Golér  
 Hag en davéas bean d'er gér,  
 D'er gér en dès ean davéet,  
 En ur hoal gonz ag é briéd

— « Julian Julian kei bean d'er gér,  
 « É ma ha voéz é hoal hobér ;  
 « É ma ha voéz ér gambr d'el hlué.  
 « T'hi havou hoah én hé gulé.

Julian e ias a bréz d'er gér,  
 Avel un dén én dézespoér,  
 Ha doh en ti pé arriùas  
 Tri zaul ar en nor ean e skoas.

Tri zaul ar en nor ean e skoé.  
 Ha dén doh t'on ne reskondé ;  
 Én ur skoein kriwoh ar nehi,  
 Ean hi zaulas é kreiz en ti.

Én ti a p'en dè antréet  
 D'er gambr d'er hlué en dès krapet,  
 Ha d'é hulé e regarhas,  
 É dad hag é vam e lahas.

A p'en doé groeit en torfèd-zé,  
 Kentéh d'er hias é tichenné,  
 Kentéh d'er hias ma dichennet  
 Hag é briéd en dès kavet.

Ean e gav é briéd Suzen  
 É arriw ag en overen :  
 Hi e zou koutant ha joeius,  
 Ha hi e seblant bout eurus.

« Suzen, Suzen, d'ein mé laret  
 « Più én hou kulé oé kousket ?  
 — « Hou tad hag hou mam, o Julian,  
 « E zou deit d'hou klah d'er vro-men.

— « Doh-ein, men Doué, hou pet truhé,  
 « Konzeu er harw oé guirioné !  
 « Er harw e laras d'ein erhat  
 « Bé lahet me mam ha me zad.

« Maleur d'em dorn, maleur d'em fen,  
 « E' han-mé d'hobér penijen,  
 « È han-mé d'hobér penijen  
 « D'ur hoed dôn pé d'un inizen.

— « Mar dès, Julian, me iei eùé,  
 « Ke me zou kauz d'en torfèd-zé,  
 « Doh ou lakat ér gambr aral  
 « Mem behé miret doh er goal.

## V

Doh ou bro pèl bras oé é hent,  
 Étal ur hoèh é arriüent,  
 Étal ur hoèh é arriüent,  
 Ul lojig benal e saüent.

El léh-sé oé goal divourrus,  
 Trézein er hoèh oé danjerus ;  
 Hillèh, én ur dremén dré zé,  
 En deoé kollet ou buhé,

Sekour en ol e hré Julian,  
 È kreiz en amzér kaletan,  
 Hag, én ur skoein ar é galon,  
 Get Doué e houlenné pardon.

Un dé é arriüas ur peur,  
 E glask eùé trézein en deur,  
 Julian kentéh, lan a druhé,  
 En treménas ar er zishoé.

Hag en deur a p'ou dès trézet  
 Er peur de Julian dès laret:  
 Trugéré d'id, Julian m'em brér,  
 È tès a dremén ha Salvér.

Eit er garanté é hès bet  
 È kevér er ré poéniet,  
 È on deit de rein d'id pardon,  
 Ha m'er ra d'id a greiz kalon.

Èn ur laret er honzeu-zé  
 Er Salvér hum saüas d'er hlué,  
 E saüas d'er hlué ligernus,  
 Ha Julian hum gavas eurus.

Neoah Julian hag é brièd  
 E hré penijenneu kalet :  
 Meit grouiad-lezeu ne zèbrent,  
 Ha deur sklèr hemb kin e ivent.

Hag en neu brièd santel-zé.  
 E zou bermen é lein en né,  
 Eurus, hemb poén ha hemb ankin,  
 Eurus e veint de birhuikin.

## LÉGENDE DE SAINT JULIEN

---

Notre père qui êtes aux Cieux, écoutez tous, gens d'Église et chrétiens, écoutez la vie de saint Julien.

La vie de saint Julien est écrite en français et en breton ; elle est écrite en français et en breton pour tous ceux qui voudront l'écouter.

Julien, qui était de noble condition, allait tous les jours à la chasse. Il allait tous les jours chasser la perdrix aussi bien que le lièvre.

Un jour qu'il allait encore à la chasse, il rencontra un cerf de couleur rousse, et, pendant trois jours et trois nuits, il le poursuivit sans relâche.

— « Julien, Julien, dis-le moi, je t'en prie : pourquoi me poursuis-tu ainsi ? si ce n'est dans l'intention de m'ôter la vie.

— Par la croix, petit cerf, il n'en est pas ainsi : mais je vous trouve bien joli ; je vous trouve bien joli et ne puis pas vous quitter.

— « Si je suis un animal qui te convient, je vais te dire ta bonne aventure ; je vais te dire ta bonne aventure : tu tueras ton père et ta mère.

— « Par la croix, non, petit cerf, je ne le ferai point : je quitterai plutôt le monde ; je quitterai le canton et le pays plutôt que de m'exposer à ce danger.

— « Quitte le pays, si tu le veux ; tu trouveras ce danger quand même, tu trouveras ce danger et tu tueras ton père et ta mère.

### II

Aussitôt Julien se mit en route, sans prévenir sa famille ; sans prévenir ni son père ni sa mère, ni ses oncles, ni ses tantes.

Il alla bien loin de son pays et arriva dans un vieux manoir. Il arriva dans un vieux manoir où il prit du service.

Dans le vieux manoir il prenait du service, et bientôt il sut plaire à tout le monde ; bientôt il sut plaire à tout le monde et la jeune héritière de la maison le désira pour mari.

— « Mon père, ma mère, si vous m'aimez, vous me donnerez Julien pour mari ; vous me donnerez Julien pour mari, car je l'aime et je l'aimerai toujours.

— « Non, ma fille, vous n'épouserez par Julien : nous ne savons pas où il est né ; nous ne savons pas où il est né, ni quelle est sa famille :

— « De cela je ne suis pas en peine, Julien sera mon époux : il a son extrait de baptême, son âge et tout ce qu'il faut. »

Elle fit tant d'insistances sur ses parents qu'ils finirent par consentir. Ils finirent par consentir et par lui permettre d'épouser Julien.

### III

Julien, une fois marié, fut chargé de toutes les affaires. Il fut chargé de toutes les affaires, et souvent s'en allait au loin.

Son épouse avait une grande dévotion pour Notre-Dame-des-Carmes. Elle se rendait fréquemment au bois en récitant son chapelet.

Un jour qu'elle s'y rendait encore, elle rencontra un homme et une femme très âgés qui se reposaient sur le bord de la grande route.

— Mes braves gens, en vous voyant il est facile de comprendre que vous êtes fatigués. Veuillez donc me dire ce que vous cherchez par ici.

— « Il n'est pas étonnant que nous soyons fatigués : nous venons de faire plus de cent lieues à pieds ; nous venons de faire plus de cent lieues à pieds, à la recherche de notre fils que nous avons perdu.

— Mes deux braves gens, il ne faut pas vous désoler : votre fils n'est pas perdu ; dites-moi comment il s'appelle.

— « Notre fils s'appelle Julien ; il était encore jeune lorsqu'il



a quitté son pays. Madame, Madame, dites-nous si vous l'avez vu par ici.

Quand la dame apprit la vérité, elle se jeta dans les bras des deux vieillards et les embrassa de tout son cœur.

— « Mon père et ma mère chéris, Julien est mon époux ; il est maître de tout mon bien !

Dans l'excès de sa joie et de son bonheur, elle les fit se coucher dans son propre lit. Les deux vieillards étaient fatigués ; ils ne tardèrent pas à s'endormir.

#### IV

Cependant la Colère rencontre Julien, et lui dit de s'en retourner chez lui au plus vite ; elle lui dit de s'en retourner chez lui au plus vite, en parlant mal de son épouse.

— « Julien, Julien, retourne vite chez toi : ton épouse fait le mal. Ton épouse est dans la chambre du haut ; tu la trouveras encore dans son lit.

Julien au désespoir, s'empresse de retourner chez lui. En arrivant près de la maison il frappe trois coups à la porte. Il frappe trois coups à la porte et personne ne lui répond. Mais en frappant plus fort il finit par la faire tomber dans la maison.

Aussitôt entré dans la maison, il monte à la chambre du haut, se précipite sur son lit et tue son père et sa mère.

Dès qu'il a commis ce crime il se hâte de descendre. Il se hâte de descendre et rencontre son épouse.

Il rencontre son épouse Suzanne qui revient de la messe. Elle est joyeuse et contente ; elle paraît être heureuse.

— « Suzanne, Suzanne, dites-moi qui dormaient dans votre lit.

— « C'est votre père et votre mère, ô Julien : ils sont venus vous chercher jusqu'ici.

— « Mon Dieu, mon Dieu ayez pitié de moi ! Les paroles du cerf se sont vérifiées. Le cerf m'avait bien prédit que je tuerais mon père et ma mère !

« Malheureuse main, malheureuse tête ! Je veux aller faire pénitence ! Je veux aller faire pénitence dans une forêt profonde ou dans une île.

— « Si tu vas faire pénitence, ô Julien, j'irai aussi, car je suis la cause de ce crime. Je l'aurais évité en les mettant dans une autre chambre.

## V

Ils allèrent bien loin de leur pays, et s'arrêtèrent sur les bords d'une rivière. Ils s'arrêtèrent sur les bords d'une rivière et y construisirent une petite cabane en genêts.

C'était un endroit peu agréable ; le passage de la rivière était très dangereux. Plusieurs avaient perdu la vie en tentant ce passage.

Julien, même dans les moments les plus pénibles et les plus dangereux, portait secours à tout le monde ; et, en se frappant la poitrine, il demandait pardon à Dieu.

Un jour vint un pauvre qui voulut aussi traverser la rivière. Julien, plein de pitié pour lui, le porta sur ses épaules.

Quand la rivière fut traversée, le pauvre dit à Julien : Merci à vous Julien, mon frère, vous venez de faire passer la rivière à votre Sauveur.

Pour votre charité envers les malheureux, je vous pardonne et de bon cœur.

En prononçant ces paroles, le Sauveur s'éleva vers le ciel : il s'éleva tout brillant vers le ciel, et Julien fut au comble de son bonheur.

Cependant Julien et son épouse se livraient à de rudes pénitences. Ils ne mangeaient que des racines d'herbes et ne buvaient que de l'eau.

Ces deux époux, d'une sainteté si grande, sont maintenant au paradis. Ils sont heureux, à l'abri de toute peine et de tout chagrin ; ils seront heureux pendant l'éternité.

J.-M. CADIC.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LE CHATEAU DE NANTES, par Jules Furret et Dominique Caillé,  
dessins de J. Chudeau, Nantes, L. Gust'hau, imprimeur, 1898.

Sous un petit volume, MM. J. Furret et D. Caillé viennent d'écrire une intéressante histoire du château de Nantes, d'autant plus précieuse pour nous que les érudits bretons se sont trop rarement occupés de cet admirable monument de notre ancienne architecture militaire.

Pour n'être pas très développée, la description actuelle n'en est pas moins complète, ni moins circonstanciée. Tous les événements notables qui se sont déroulés au château de Nantes, les hôtes de marque, de la duchesse Anne à Henri IV, du cardinal de Retz et du surintendant Fouquet à la duchesse de Berry, que ces vieilles murailles ont vu vivre, agir et souffrir, défilent sous les yeux du lecteur. Il nous plaît beaucoup, que les auteurs, après avoir compulsé les archives relatives à la fondation, aux fastes et aux luttes de l'ancien château de la Tour-Neuve, restent sur le récit de la béatification de la duchesse Françoise d'Amboise qui eut pour cadre l'imposante forteresse féodale. « Juste quatre cents ans après que la duchesse fut revenue du couvent des Carmélites au château pour arracher François II à ses désordres, sa statue y pénétrait, portée en triomphe » écrivent les auteurs, qui citent avec éloges, à cette occasion, la cantate de M. Emile Grimaud, mise en musique par M. Bourgault-Ducoudray, œuvre bien nantaise.

A ces préoccupations littéraires, à la citation de beaux vers de M. Emile Péhant, à l'élégante précision du style se reconnaît la plume de poète de M. Dominique Caillé.

Un titre en lithographie, de charmantes vignettes et reproductions de vues anciennes par MM. Chudeau et Furret contribuent, avec la typographie très soignée de M. Gust'hau, à donner un fin ragoût d'art à ce *Château de Nantes* qui va retrouver, sous forme de brochure, son succès de la *Revue nantaise*.

O. DE G.

L'IMMACULÉE CONCEPTION, histoire d'un dogme, par le C<sup>te</sup> Dubosc de Pesquidoux. — Tours, Mame et Paris Lecoffre, 1898.

Ce livre dans lequel je n'hésite pas à saluer une des plus nobles œuvres de l'esprit humain, a demandé à son auteur des années de travail ; il remplit un millier de pages au cours desquelles la foi du chrétien, la science érudite du théologien, le raisonnement du philosophe, l'élégante clarté d'expression de l'écrivain ne se démentent ou ne s'altèrent un seul instant. Le sujet à la fois si simple et si complexe se laisse pénétrer par les humbles et confond les savants ; c'est d'en haut que M. de Pesquidoux a manifestement reçu les lumières qu'il fallait pour le traiter avec cette ampleur et cette autorité.

L'IMMACULÉE CONCEPTION, *histoire d'un dogme*, réunit autour de ce dogme, de tout temps admis par l'Eglise, solennellement institué, en la seconde moitié de ce siècle, par le souverain pontife Pie IX, toutes les raisons d'y croire que fournissent l'Écriture sainte, la Tradition des apôtres, des premiers chrétiens, des Pères, des docteurs, la controverse qui a vu naître et s'évanouir les objections, l'Histoire du culte, l'Histoire de la définition.

« Preuves scripturales » dit l'auteur dans son magistral avertissement, « preuves traditionnelles du dogme, preuves sortant du récit de ses luttes, de ses triomphes, c'est-à-dire ses origines, sa vie, son dénouement, « telle est la gradation de l'ouvrage ».

Les deux tomes du livre sont d'un chrétien, mais le logicien, qui affirme toute sa valeur dans le premier, se rencontre, dès le début du second, avec un véritable poète. Après avoir exposé la promulgation du dogme, M. de Pesquidoux nous montre, en effet, ce dogme descendant jusqu'à nous, se manifestant par les miracles de Lourdes et répandant sur le peuple catholique la moisson de ses grâces. Nous avons dans cette deuxième partie une histoire complète de la dévotion contemporaine à la Vierge immaculée, un « Lourdes » chrétien pour opposer à celui de M. Zola, un « Lourdes » vibrant, coloré, embaumé, enthousiaste, révélant chez le C<sup>te</sup> de Pesquidoux, le compagnon et le compatriote de M. Henri Lasserre, le Méridional fier que son pays ait donné aux souveraines apothéoses religieuses un magnifique cadre naturel.

En disant que « les manifestations de Lourdes dominent les temps modernes et sont un des faits les plus considérables de l'humanité depuis

mille ans », l'auteur du présent livre n'a fait qu'affirmer une vérité qui frappe les ennemis de la religion eux-mêmes. A ceux qui douteraient encore il faudrait répéter les vers de Racine :

Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en miracles ?  
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,  
Peuple ingrat ?

Le récit des merveilles de Lourdes n'est que le prolongement dans l'ordre des faits et comme la mise en action de la théorie que M. de Pesquidoux a précédemment exposée. Des milliers de volumes, d'innombrables témoignages ont été consultés ou invoqués par lui ; il n'a pas plié sous une « montagne de matériaux », selon sa propre expression. La division par livres, ainsi que dans l'*Histoire des Variations*, de Bossuet, permet de s'orienter dans ce dédale, sans fatigue. Une telle œuvre entreprise et menée à bien à notre époque en acquiert plus de valeur. Le pieux et érudit écrivain nous fait espérer qu'il la couronnera par une *Histoire de la renaissance catholique*, qui pourrait être le *Génie du christianisme* de ce siècle finissant.

O. DE GOURCUFF.

..

**SAINTE LOUIS**, par Marius Sepet. — Paris, librairie V. Lecoffre, 1898.

Je m'étonne que les beaux et bons ouvrages écrits sur saint Louis ne soient pas plus nombreux. L'excellent sénéchal de Joinville, si cordial, si disert, aurait-il tout dit, ou imposé à ses successeurs l'éternelle obligation de le suivre ? Tel n'a point été, fort heureusement, l'avis de M. Marius Sepet, l'historien de Jeanne d'Arc et des Assemblées révolutionnaires. Son *Sainte Louis* d'une sincérité respectueuse remonte aux sources et appuie les récits de vieux chroniqueurs des plus savantes investigations de la critique moderne ; il nous présente, avec science et avec charme, l'homme, le roi, avant tout le saint couronné méritant une place d'honneur dans la collection entreprise par la librairie Lecoffre sous ce titre « Les Saints. »

Placé au centre du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à portée des grands dépôts d'Archives, M. Marius Sepet pouvait écrire, sur Louis IX, un livre de pure érudition. Mais plus il s'approchait de cette grande figure, plus son cœur en était séduit et lui faisait désirer de donner un portrait animé, ressemblant du plus accompli de nos rois. J'ose dire qu'il y a pleinement réussi et que les divers chapitres de son livre constituent, comme il le souhaitait, « une série de vitraux historiques consacrés à saint Louis. »

Les historiens modernes : Lecoy de la Marche, M. Elie Berger, M. Wallon, M. Faure, et l'éditeur de Joinville, M. N. de Wailly, ont été consultés avec fruit par M. Sepet ; mais ce sont les contemporains, Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres et Joinville surtout qu'il interroge de préférence, c'est en eux qu'il trouve ses plus sûres comme ses plus naïves autorités.

Dans saint Louis, M. Marius Sepet envisage successivement : *L'homme et le roi*. Il divise de la sorte son livre en deux parties dont la première, la plus intime, est aussi la plus attachante. On trouverait difficilement un fils comparable à celui de Blanche de Castille, un époux à celui de Marguerite de Provence. Pour l'ami nous avons les inappréciables confidences du sénéchal de Champagne qui, dévoué compagnon dans la paix et la guerre, a tenu registre de ses « saintes paroles et bons faits. » Le chrétien, l'ascète qui mortifiait sa chair, l'apôtre, qui évangélisait les infidèles et les juifs, ne seront jamais trop connus. Quant au « clerc », imbu de théologie et de bonnes lettres, aimant les livres et les recueillant, une précieuse citation de Geoffroi de Beaulieu nous le révèle. Son intelligence était vive et son esprit cultivé.

« La piété de saint Louis n'avait rien d'incompatible avec l'exercice « parfaitement compris de ses devoirs de souverain et de chef d'armée, » écrit M. Marius Sepet et il le prouve dans la seconde partie de son livre intitulée « Le Roi. » Du siège de Bellesme auquel il assista tout enfant, à sa deuxième Croisade, couronnée par sa mort héroïque devant Tunis, il accomplit de nombreux exploits et ce n'est pas la seule amitié qui a inspiré à Joinville ce portrait du monarque guerrier, pris à la bataille de Mansoura : « Jamais je ne vis plus beau chevalier, car il paraissait au-dessus de tous ses gens, les dépassant des épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. » Comme contraste j'aimerais à montrer le bon roi groupant ses fidèles et rendant la justice sous le légendaire chêne de Vincennes. L'amour de la justice et l'amour de la paix tels sont, avec la piété, les traits distinctifs de ce caractère auquel le XVII<sup>e</sup> siècle, par l'organe de Bourdaloue et la plume du P. Lemoyne, le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec Voltaire, tous nos contemporains ont rendu de pieux hommages.

Le roi qui tint tête à sa fougueuse noblesse et, maintenant devant le Saint-Siège lui-même les droits du trône, mérita plus d'une fois le beau nom de médiateur, est comparé, de façon assez imprévue, à Napoléon par son excellent historien. « Saint Louis (dit M. Sepet, à la fin de ce « parallèle) était au plus haut degré l'homme du sacrifice et c'est pour cela que sa gloire est bien plus pure, plus vraie, plus solide, que celle de Napoléon. » — Qui en doute ?

Une coquille d'imprimerie fait naître Dante en 1665. Avis pour la prochaine édition.

O. DE GOURCUFF.

..

**LA MARINE MARCHANDE ET LA SURTAXE DE PAVILLON**, par le V<sup>ie</sup> de Colleville. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Poète, romancier, archéologue, historien, M. le V<sup>ie</sup> de Colleville s'affirme en toute occasion comme un ardent patriote que l'idée du relèvement de la France préoccupe instamment.

Il voit dans la diminution progressive de notre marine marchande au profit de la concurrence étrangère et de la navigation à vapeur un symptôme désastreux. Pour enrayer le mal, il faudrait que l'on substituât la *protection du pavillon* français à la funeste *liberté du pavillon*.

L'excellent petit traité du V<sup>ie</sup> de Colleville sur la marine française se rattache au programme éminemment national du malheureux marquis de Morès. Il intéressera les nombreux marins bretons, que la crise atteint cruellement.

O. DE G.

..

**AUTOUR D'UN PÉCHÉ**, par Valentin Grandjean. — Paris, Bibliothèque de l'Association. F. Clerget, éditeur, 1898.

Celivre est le premier roman d'une série qui doit porter le titre général : *La Cité de Calvin*. L'auteur a voulu montrer quelles peuvent être dans un pays rigoriste à l'excès, dans une ville où la moralité est faite surtout de respectabilité, les conséquences d'une faute assez pardonnable, en somme.

L'évangéliste Davel met son fils Henry, coupable du péché que son austérité déteste et poursuit sans relâche, dans la nécessité de s'expatrier ; et il accueille la nouvelle du départ volontaire de Henry et de sa complice de façon à nous faire croire que sa préoccupation dominante était la crainte du scandale. Nous ne pouvons insister davantage sur ce livre d'ailleurs d'une sérieuse portée morale, d'une chasteté d'expression presque constante et où M. Grandjean a dit sans emphase des vérités qui, dans la Genève d'aujourd'hui, peuvent n'être pas bonnes à dire.

O. DE G.

..

**LA SÉMITIQUE ALBION**, par Louis Martin Chagny. *L'Anglais est Israélite*, par Alain A..., Paris, Henri Jouve, éditeur, 1898.

L'Anglais est resté, pour le Breton, l'ennemi héréditaire. Les livres

dont nous venons de transcrire les titres rencontreront donc, assurément, un bon accueil en Bretagne, car en même temps qu'ils lèvent un coin du voile sous lequel se cache l'immoralité britannique, ils nous livrent sur l'infériorité des Anglais aux point de vue agricole et militaire, sur la faiblesse même de leur marine des renseignements qui démentent les conclusions anglo-saxonnes de M. Demolins. Très enclin aux sociétés secrètes, fondateur de la franc-maçonnerie, faisant d'une religion aux dehors rigides l'instrument de ses menées politiques, l'Anglais aurait, de plus, les origines juives les plus avérées; dix tribus sur les douze tribus d'Israël auraient trouvé asile et se seraient développées en Angleterre. C'est ce que tente de démontrer l'auteur d'un des ouvrages cités en interrogeant la Bible, l'Histoire et les travaux de la *British Association*. Nous n'avons pas à prendre parti, mais nous signalons à l'attention des bons Français deux ouvrages qui ne sauraient, à l'heure présente, passer inaperçus.

O. DE G.

..

L'ESPRIT MILITAIRE DANS UNE NATION, discours prononcé à la distribution des prix des écoles Albért-le-Grand et Laplace, par le Père Didon. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1898.

Ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre le R. P. Didon prononcer son magnifique discours, apprécieront, en lisant la brochure que nous leur recommandons, cette apologie éloquente entre toutes de l'esprit militaire et de « la force », suprême garantie du droit.

L'heure n'est point aux réticences, et tous les patriotes, tous les Français remercieront l'illustre religieux d'avoir pris, en de pareils termes, la défense de l'armée outragée, de l'honneur militaire. A côté des traits d'une éloquence qui sera difficilement égalée, surtout parce qu'elle atteint son but, nous signalerons le passage suivant à nos lecteurs bretons :

« L'âme d'un peuple, sa première du moins et sa plus vive manifestation, c'est cet amour singulier, ardent, passionné pour tout ce qui touche à la patrie, pour son sol et son ciel, le petit coin de la terre natale, le clocher, la maison paternelle, et nos champs et nos tombes. »

Voilà comment nos Bretons aimaient et aiment toujours la grande patrie, à travers la petite.

O. DE G.



∴

LA RENCONTRE, par Abel Letalle. — Paris, Henri Jouve,  
éditeur, 1898.

M. Abel Letalle, le poète distingué des *Libellules* et des *Croyances*, nous annonce un nouveau recueil de vers, où la philosophie aura sa place. *L'o-be enchanté*. Entre temps, il vient de rimer un récit, dans l'esprit et dans la forme de François Coppée. *La Rencontre* met aux prises deux vieux époux, qui s'aiment comme deux tourtereaux, avec un jeune mendiant qui a commis l'impardonnable inconséquence d'acheter, au lieu des « deux sous de pain » traditionnels et nécessaires, un bouquet de violettes pour sa mie. D'abord éconduit, le jeune homme fait plaider sa cause près du vieux couple par un avocat irrésistible, l'amour. Nous ne sommes pas surpris du succès que M. Prudhon de la Comédie Française a obtenu en récitant ces vers frais, pimpants, et dont une pointe de sentiment rehausse le charme.

O. DE G.



## LE MYSTÈRE DE SAINT GWÉNOLE

---

Les poètes et écrivains bretons, sous le haut patronage de l'Académie Française et de l'Institut, ont célébré le 14 août dernier à Ploujean près Morlaix la résurrection de leur art dramatique national ; ce fut une superbe cérémonie : les grands noms de la littérature bretonne, le peuple des campagnes, les artistes parisiens, les nations étrangères représentées par des groupes d'excursionnistes, le soleil éclatant, le vieux décor du cimetière, l'absence de l'esprit bourgeois provincial suffisamment peu représenté — rien n'a manqué !

Un mélange d'archaïsme, de populaire et d'art ; une très heureuse combinaison de poésie, de couleur locale et d'élégance ; et par-dessus tout un souffle d'enthousiasme digne du Midi et du soleil méridional qui planait majestueusement sur le tout, voilà le bilan de la fête ; Saint Gwénole et le barde anonyme qui fut son apologiste peuvent être heureux d'avoir réuni pour les célébrer dans un si petit bourg mais dans un si beau cadre, l'élite artistique et le populaire de « chez eux ».

« Ecoutez comment les flots mangèrent Is la maudite, et comment Gwennolé sauva Gralon seul pénitent parmi tant de coupables !... » ; — on voit que c'est la légende bretonne dans tout son charme et son caractère : religieuse, morale et poétique. Elle a été présentée aux auditeurs comme elle fut conçue quatre cents ans auparavant ; les acteurs ont apporté à l'interprétation de l'œuvre le même esprit que l'auteur dut mettre à la composer.

Quel heureux pays que le nôtre où les grandes et belles œuvres trouvent toujours des âmes pour se les assimiler !...

Donc le 14 août dernier, sous une chaleur accablante, les foules d'équipages de maître, de voitures de locations d'omnibus, amenaient à Ploujean les centaines d'écrivains, de journalistes descendus la veille à Morlaix ; et puis c'était aussi sur la route ombreuse et pittoresque des files, des groupes de piétons venus en pèlerins des quatre coins de la Bretagne pour ouïr l'aventure miraculeuse de Gralon sauvé des eaux ; le bourg s'emplissait à vue d'œil : du monde, encore du monde et toujours du monde !... une invasion des fauteuils d'orchestre occupés par le monde « chic », des estrades surchargées et piquées de coiffes blanches et jusqu'aux toits, aux faites des cheminées transformées en buvettes où l'on se passait par les lucarnes des bouteilles de cidre bues au goulot.

Messieurs A. Le Braz et Ch. Le Goffic, quand un jour de patriotique et d'artistique inspiration, ils ont songé à demander au peuple de venir — comme jadis les ancêtres — rire et pleurer au récit d'une page de leur histoire, au monde littéraire de venir contempler cet enthousiasme naïf et sincère digne des siècles passés, n'ont dû rêver ni mieux, ni autre chose ; ils ont été grandement dédommagés de leur peine et hautement récompensés de leur belle idée ; faisant appel aux Bretons, ils en ont eu le meilleur, les artistes et le peuple..

D'un côté les toilettes claires établissant comme un parterre de fleurs fraîchement colorées sur le fond de verdure sombre des ormeaux de la place — et c'est de ce côté que se tient M. Gaston Paris de l'Académie Française qui avait accepté la présidence de la fête — puis MM. Michel Bréal, Ernest Havet de l'Institut, les poètes Louis Tiercelin, Théodore Botrel, Jos Parker, Ch. Le Füstec, Pierre Laurent, René Saïb, Madeleine Desroseaux, Sullian Collin, Ed. Lemé, auteur dramatique, le romancier Rémy, Saint-Maurice, le dessinateur Scott de l'*Illustration*, le peintre Maufray, le musicien Bourgault-Ducoudray, le doyen Loth de la Faculté des lettres de Rennes, le comte de Châteaubriand, le marquis de l'Estourbeillon, René Grivart, etc... etc... ; de l'autre côté, le public vrai c'est-à-dire le peuple dont est la langue qu'on va parler, d'où sortent les acteurs.

Dans les coulisses avec les organisateurs MM. Le Braz, Le Goffic, Cloarec maire de Ploujean, circulent des pelotons de journalistes, de photographes, de dessinateurs ayant albums, appareils ou block note à la main ; tous les journaux représentés.

..... Et, comme au vieux clocher sonnent les deux coups de 2 heures, des binious préludent...

Alors, majestueux s'avance Parkic drapé dans son peplum royal, pour esquisser un grand signe de croix fidèlement suivi par tous les autres et d'une voix profonde qui va jusqu'aux recoins reculés de la place, il commence l'exposition :

Dre c'hraz an Eternel a zo crouër ar bed  
Me zo roué puissant, Grallon an anvéd.

Faire l'analyse de la pièce est chose facile : c'est la vie de saint Gwénolé depuis la prédiction de sa naissance par l'ange Gabriel jusqu'au jour où il sauve de l'engloutissement d'Is le roi repentant Gralon ; vie édifiante s'il en fut, et peuplée de prodiges — a signaler un tableau très pittoresque et d'un jovial comique des débauches d'Is adonnée au paganisme.

Quand la pièce a pris fin, passant de l'antique au moderne, il a été donné au public d'entendre le dernier barde existant « Rolland » de Guerlesquin qui, aux vifs applaudissements de la foule, a chanté quelques-unes de ses œuvres ; — et ce fut ainsi le cas de voir que la langue bretonne n'a rien perdu en pureté, en richesse même de termes dans l'espace des siècles qui séparent le mystère de l'époque actuelle, douce constatation qui prouve que la restauration de notre art dramatique n'est pas une utopie, ni une idée vaine ; qu'au contraire, à l'heure où les norvégiens et les pièces ibsésiennes nous envahissent, l'époque est mûre pour tenter d'ici, de notre coin breton une influence peut-être plus large que sur la Bretagne seule : la transformation de l'art dramatique français tout entier.

..

Le soir au banquet, M. Gaston Paris a merveilleusement interprété la pensée des organisateurs, et la résumant dans une phrase charmante :

« Dans le concert de littératures différentes, a-t-il dit, qui est « comme une harmonie de cloches de chaque timbre, la littérature bretonne donnera elle aussi sa note particulière, et ce sera peut-être la cloche la plus argentine ! »

En tout cas, cette fois elle aura donné la note la plus authentique !...

Cette pièce en vers bretons d'un auteur breton sur un sujet breton fut en effet interprétée sur ce sol breton par des acteurs bretons, dans toute l'acception du terme ; et il faudrait en outre pour en juger, savoir l'entêtement vraiment breton que tous ces hommes ont mis pour mener à bien une aussi rude tâche !..

Quel mérite d'initiative ! quel sens artistique ! quelles démarches incessantes ! quels soucis, quels affairéments ! du côté de MM. Le Braz et Le Goffic ; mais aussi, comme le disait un journaliste parisien dimanche, « quel bonheur pour eux d'être tombés sur un maire comme M. Cloarec » !... Celui-là s'est donné à sa tâche avec tout l'enthousiasme d'un jeune, sacrifiant même ses propres intérêts pour ne pas avoir à redouter un seul moment la ruine des espérances bretonnes !...

Et, du côté des acteurs, quel labeur, quelle diligence, quel « feu sacré » !...

Tous en sont déjà récompensés par la grandiose impression produite ; mais ils peuvent s'apprêter à récolter d'autres fruits encore de leurs travaux : le théâtre breton ressuscité conserve en reconnaissance leurs noms en tête de son livre d'or !

JOSEPH QUINTIN.

---

*Le Gérant* : RENÉ LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Liccs.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

---

3<sup>e</sup> Livraison. — Septembre 1898



PARIS ET NANTES

---

1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

I. — <i>Charitas Christi. Pages évangéliques.</i> — P. GIQUELLO.	161
II. — <i>Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII (suite)</i> , par J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper.	166
III. — <i>Mémoires d'un Nantais (suite)</i> .	170
IV. — <i>Le Nouveau Pape</i> , conte de l'Ille-et-Vilaine. — ADOLPHE ORAIN.	174
V. — <i>Sainte-Anne pendant la Révolution (suite)</i> . — Abbé GUILLOUX.	178
VI. — <i>Les Préjugés</i> , comédie en deux actes. — C <sup>te</sup> DE SAINT-JEAN.	189
VII. — POÉSIE BRETONNE : <i>Sonnen flaj (Sone de filerie)</i> . — PIERRE LAURENT.	215
VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Jeanne la Tisseuse</i> . — EMILE BOUCHAUD.	218
Exaudi. — MAURICE LE DAULT.	221
Enfants du peuple. — MARIA THOMAZEAU	223
L'Ange de l'ambulance. — CAMILLE NATAL.	226
IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — <i>La Maison de Laval (1020-1605). Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré</i> , par le C <sup>te</sup> Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. II. — <i>Les Montmorency-Laval (1264-1412)</i> , RENÉ BLANCHARD. — <i>A travers la Bretagne</i> , par Paul Eudel; <i>Au Crépuscule</i> , un acte en vers en l'honneur du cinquantième des funérailles de Châteaubriand, par Marc Daubrive; <i>Les Fêtes de l'été</i> , de M. Georges Ramaekers; <i>Nuits sereines</i> , de M. Désiré Luzet; <i>Berthe de Provence, duchesse d'Arles</i> , de M. Auguste Faure; <i>L'Existence</i> , de M. Galipeaux; <i>La question du latin base des études classiques</i> ; <i>la Nouvelle Encyclopédie</i> ; <i>la ville de Nantes et la Loire-Inférieure</i> ; <i>Les Sept Saints de Bretagne et leur pèlerinage</i> , par J. Trévédy. — O. DE GOURCUFF.	232

—

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

CHARITAS CHRISTI

## PAGES ÉVANGÉLIQUES

I

*Sinite parvulos venire ad me...*

Vers le rivage biblique, toujours fleuri, du Jourdain, le Sauveur Jésus a dirigé ses pas, — et la foule se presse autour de lui ; attentive et charmée, elle écoute ses divines paroles : nul autre jamais ne sut parler ainsi du « royaume des Cieux. »

Le soir est venu ; la fatigue pèse lourdement sur les épaules du *Fils de l'homme*. Enfin les rangs de la multitude commencent à être moins pressés ; avec un peu de repos, il va trouver le calme et le recueillement si propices aux entretiens avec le « Père qui est aux Cieux. »

Mais voici que des voix joyeuses et pures, voici que des rires clairs et perlés éclatent dans le demi-jour mystérieux du soir : on dirait que tous les enfants de la ville prochaine se sont donné rendez-vous pour venir au-devant de Jésus de Nazareth, recevoir ses bénédictions et ses divins baisers. A leur aspect le regard du Maître, tout à l'heure fatigué, se ranime, se charge d'un amour encore plus céleste, s'il est possible : dans ces petits enfants à l'âme liliale il a cru reconnaître, un instant, les anges qui dans le paradis, là-haut, forment sa cour...

Des disciples — prétendus — veulent arrêter l'essor de la bande joyeuse. « Ne voyez-vous pas, disent-ils, la fatigue du Maître ? Ne comprenez-vous pas à quel point tout ce bruit l'importune ? »

Seuls ils sont importuns, eux qui veulent priver le Maître de sa joie la plus chère et la plus douce, eux qui méconnaissent ainsi le cœur de Jésus...

Ils ont beau dire, les petits enfants s'échappent toujours, très



empressés, des bras de leurs mères pour se réfugier dans ceux de Jésus, et là ils jouissent comme d'un avant-goût de ce beau ciel qu'ils croient entrevoir parfois, la nuit, à travers les voiles tout blancs de leurs petits berceaux.

Aux protestations les disciples bientôt ajoutent les menaces. Mais le Maître les ayant entendus, leur dit d'un ton ineffablement doux et très ferme cependant : « Oh ! laissez donc venir à moi tous les petits enfants ! à eux, à ceux qui leur ressemblent est le royaume des cieux. »

Et Jésus souriait sous ses longs cheveux d'or,  
Rayonnant et plus beau que le plus beau des anges.

Et ces enfants qui l'enserrent de toutes parts, « il les touche », comme pour les sanctifier de son divin contact ; — « il leur impose les mains », comme pour en prendre possession ; — « il les embrasse », comme pour les enfermer, les cacher dans son cœur.

Aujourd'hui encore les faux amis du Sauveur, comme ses ennemis déclarés, sont là qui veillent sans cesse, voulant éloigner de lui les enfants ; ils emploient ruses et menaces à l'adresse des parents ou à l'adresse des chers petits que Jésus toujours attire, ainsi qu'un céleste aimant. Malgré ces mécontents criminels et odieux, la voix divine se fait toujours entendre comme aux bords du Jourdain aux rivages fleuris ; engageante et très douce, elle dit encore : « Oh ! laissez venir à moi les petits enfants... »

Cette parole bénie, d'autres voix la répètent, voix des amis, des disciples véritables, des prêtres les plus aimés du Sauveur, répétant à tous les échos des villes et des campagnes : Laissez venir à nous tous les petits enfants ; nous les placerons dans les bras du Maître, nous les aimerons avec l'amour de son cœur adoré...

Et voilà pourquoi se multiplient partout les *crèches*, les *asiles*, les écoles, les œuvres chrétiennes, — parterres bénis où germent, poussent et fleurissent, loin des fanges du pavé, les fleurs immortelles qui embaument déjà et orneront plus tard les jardins du Paradis ....

## II

*Intuitus eum dilexit....*

Après qu'il eut congédié les enfants par une dernière bénédiction et un dernier baiser, Jésus accepta l'hospitalité dans une maison amie. Le lendemain il reprit de bonne heure sa course évangélique.

— Un jeune homme bientôt s'avance au-devant de lui et l'aborde avec les marques du plus profond respect. Fléchissant le genou, il dit : « Bon Maître, que dois-je faire pour arriver à la vie éternelle ? »

— Vous savez les commandements, répond le Sauveur.

— Je les ai observés depuis mon enfance.

C'était vrai. Jésus avait devant lui une de ces âmes très rares pour lesquelles la vertu est une amie fidèle qu'on n'a jamais trahie. Il le regarde avec complaisance, ce jeune homme au front noble et pur, il lit dans ses yeux la droiture et la virginité de son âme, il scrute jusqu'aux replis les plus intimes de son cœur, — *intuitus eum* — et après l'avoir ainsi bien regardé, il lui ouvre tout grand le sien : « il l'aima. » Et quand le jeune homme lui demande : « Que me manque-t-il encore ? » il lui répond : « Viens, suis-moi. En me suivant, tu ne t'égareras jamais dans les chemins difficiles et très sombres, souvent, de la vie ; je te conduirai par les droits sentiers — *per vias rectas* — jusqu'au ciel... »

Aujourd'hui encore les jeunes gens rencontrent sur leur route Jésus de Nazareth portant au front la divine auréole qui impose le respect et l'admiration, qui excite la confiance et l'amour. Et comme les jeunes gens, indemnes des flétrissantes souillures, s'en vont d'instinct vers ce qui est grand, noble et beau, ils s'arrêtent, émerveillés, à la vue de Jésus ; à deux genoux, ils lui disent : Bon Maître, que faut-il faire pour arriver au salut, pour atteindre ma fin ?

Cette question d'une âme droite et loyale touche le cœur du Maître, et il répond d'abord :

— Observe mes commandements.

— Je les ai observés ; que me manque-t-il encore ?

— Il te manque un guide pour te conduire ; il manque un père à ton âme ; il te manque des frères pour soutenir par leur exemple ta bonne volonté chancelante parfois en face des austérités saintes du devoir et du sacrifice ; — viens, suis-moi.

Et le prenant par la main, il le conduit à son prêtre qui, après l'avoir bien regardé, l'aime comme Jésus aimait.

Et voilà pourquoi, tandis que les ennemis du Sauveur travaillent à corrompre, à pervertir la jeunesse, des prêtres qui vivent de Jésus, qui chaque matin à l'autel puisent leur charité et leurs inspirations de dévouement dans son cœur adoré, établissent des refuges qui préservent et sanctifient les jeunes âmes : oasis bénies, fertilisées par les eaux du Ciel, où ces âmes vibrent avec une mystérieuse douceur sous le souffle du Paradis, comme la harpe éolienne sous la brise du soir....

### III

#### *Misereor super turbam...*

Il y avait sur les bords enchanteurs du lac de Génézareth, en Galilée, une riche et vivante couronne de villes élégantes. Durant toute la seconde année de sa vie publique, Jésus y répandit à profusion le trésor de ses enseignements et de ses bienfaits. Il n'y a pas de plages plus embaumées des souvenirs évangéliques, que les plages du petit lac galiléen. Aussi une grande foule s'était attachée aux pas du Sauveur « à cause des prodiges qu'il opérait. »

Entouré, un jour, de cinq mille hommes, il s'arrête au sommet d'une colline ; il contemple, attendri, cette multitude qui, pour le suivre, a oublié le boire et le manger. Sur les visages attentifs à ses divines paroles il remarque les signes d'une fatigue extrême. Il en a pitié, et veut accomplir en faveur de ces fidèles un de ses plus grands miracles : la multiplication des pains. — Mais auparavant ses yeux bleus et profonds comme l'azur du ciel se sont voilés d'une indicible tristesse, et de ses lèvres ou plutôt de son cœur jaillit ce cri sublime : *Misereor super turbam!*....

Oh ! oui, il a pitié de cette foule qui a faim, il a pitié des foules qui doivent se succéder ici-bas dans la vie et aussi dans le malheur et dans la faim, — et aux pauvres affamés de tous les temps il promet ce jour-là et il donne bientôt le pain de l'Eucharistie, il donne le pain de sa doctrine très sainte, — célestes tous les deux et conduisant au Ciel à travers les tristesses, les épreuves et les meurtrissures de la terre.....

L'écho de ce *Misereor super turbam* s'est répercuté à travers le monde dans le cœur de tous les vrais ministres, des vrais apôtres du Sauveur Jésus. Oui, ils ont pitié des foules ignorantes et abusées, des foules trompées, des foules qui cherchent en vain l'aliment qui rassasiera leur faim d'idéal, qui éteindra leur soif de bonheur, qui donnera enfin la réponse à leurs aspirations de justice et d'immortalité. De toutes parts, en y regardant bien, on voit surgir des prêtres dans le cœur desquels résonne, toujours écouté et toujours béni, l'écho de la grande parole, — et qui cherchent les moyens de traduire en actes l'amour divin, compatissant qui est comme la flamme vivifiante de leur sacerdoce.

Et ils se donnent, ils se dévouent sans cesse et sans mesure à leurs frères, répétant à tous une autre parole du Sauveur, elle aussi très miséricordieuse et très douce : « *Venite ad me omnes qui laboratis...* » Et les travailleurs, et les souffrants, et les pleurants viennent déverser dans ces cœurs qui ressemblent à celui du Maître adoré le trop plein de leurs cœurs endoloris ; ils viennent demander le secret de porter avec noblesse et vaillance leurs croix sur le chemin du Calvaire toujours douloureux, toujours arrosé de larmes et de sang, — et ils viennent apprendre que, à l'extrémité de ce chemin, Jésus, pour ses disciples, a placé le Ciel...

De tous les sentiers de la vie ils viennent avec foi et confiance : ils le savent très fidèle et divin cet écho du *Misereor super turbam* ; c'est le même qui répéta jadis la parole immortelle et bénie du Sauveur Jésus sur les bords enchanteurs du lac galiléen.....

P. GIQUELLO,

*A bord du Saint-Paul, dans la mer d'Islande,  
le 9 juin (Fête-Dieu), 1898.*

# LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET

DE LOUIS XII

---

(Suite<sup>1</sup>)

II

Bien que cadette, Renée de France était une riche héritière. Elle avait à faire valoir des droits de diverses origines.

« Il lui appartenait une dot du côté de la couronne, comme fille du Roi<sup>2</sup> ; » elle était héritière d'Orléans et de Bretagne ; et il s'était ouvert ou allait s'ouvrir de très importantes successions collatérales qu'elle partagerait avec sa sœur.

Charles VI avait fixé à 150,000 francs d'or la dot de chacune de ses filles<sup>3</sup>. Cet arrangement de famille devait-il faire loi pour les filles de ses successeurs ? C'est bien douteux ; mais, fallût-il l'admettre, 150,000 francs du temps de Charles VI valaient un siècle après, au temps de François I<sup>er</sup>, bien plus que les 200,000 écus d'or sol que Renée réclamera de ce chef<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir la livraison de juillet 1898.

<sup>2</sup> Le roi le reconnaît expressément dans le traité de mariage avec Charles d'Espagne. Morice, *Pr.* III, 929.

<sup>3</sup> *Mémoire* (col. 1410) dit simplement que le roi Charles VI avait « ordonné une dot pour le mariage de ses filles » ; mais sans en dire le chiffre qu'il suppose connu. Le chiffre de 150,000 francs d'or est donné par Lobineau (*Hist.* p. 479), comme celui de la dot de Jeanne de France femme de Jean V. Il est indiqué dans plusieurs actes conservés aux archives de la Loire-Inférieure, E. 9. — Lettres de la reine Isabeau. — Mandement de Charles VI.

<sup>4</sup> *Mémoire* (1410.) — Aucun doute sur ce point. Il s'agit de francs ou livres d'or valant 20 sols. C'est seulement sous Henri III que furent frappées des livres en argent. De 1392 à 1550, il y a dans la valeur de la monnaie une différence de 25 environ. On ne s'en rendait pas bien compte, en 1570.

Mais c'était peu auprès des biens auxquels elle pouvait prétendre comme héritière.

Le mariage de Louis d'Orléans, aïeul de Louis XII, avec Valentine de Milan (1389) avait fait de la maison d'Orléans une des plus riches du royaume; elle avait des biens en France et en Italie.

En France, c'était l'apanage d'Orléans, plus de nombreuses seigneuries acquises, *comme propres*, au prix de 350,000 florins d'or de la dot de Valentine. En 1412, Charles, fils de Valentine et père de Louis XII, avait, après la mort de sa mère, rendu aveu pour huit comtés et quatorze ou quinze seigneuries<sup>1</sup>. Plusieurs furent érigées en pairies par le roi Charles VI en 1399 et 1404; et, par lettres de 1509, Louis XII reconnut que « les érections de ces terres en pairies n'étaient que pour leur accorder privilèges et non qu'elles fussent sujettes à réversion à la couronne par faute d'enfants mâles »

Nous avons vu Louis XII, en 1506, donner en dot à Claude, outre Asti en Italie, les comtés de Blois et de Soissons, la seigneurie de Coucy, « et tout l'apanage d'Orléans. » A ce moment, le roi pouvait espérer d'autres enfants, et il avait dû réserver la meilleure part de ses biens: c'est-à-dire les autres seigneuries qu'il mentionnera dans les lettres de 1509 et qui sont biens propres.

En Italie, la maison d'Orléans possédait le comté d'Asti donné à Valentine, évalué alors (1389) 30,000 ducats d'or en revenu; et qui en valait 60,000 un siècle plus tard<sup>2</sup>. Charles d'Orléans, père de Louis XII, avait, du chef de sa mère, hérité le comté de Gênes et le duché de Milan (1448), sans parler de prétentions sur le royaume de Naples.

D'autre part la succession d'Anne de Bretagne était opulente. François II, père d'Anne de Bretagne, avait les titres de seigneuries

<sup>1</sup> En voici l'énumération faite dans le *Mémoire* (Morice. Pr. 1411.)

« Comtez et vicomtez de Blois, Dunois, Beaumont-sur-Oise, Angoulême, Périgord, Soissons, Vertus et Portian; — et les terres de Conti — (lire sans doute Coucy; nous trouvons Coucy aux mains de Louis XII et donné par lui à Claude, — et Conti ne paraît pas avoir appartenu à la maison d'Orléans) — Sezanne, Chantemerle, Epernay, Treffou, Saint-Sauveur, Landelin, La Ferté Alaix, Nogent, l'Artault, Gaudelus, Man, Pinon, Monoprnet, Origny; — plus le vinage de Laon et 1800 l. de rente sur le trésor du Roi. »

<sup>2</sup> *Mémoire* (1411-1412).

hors de Bretagne et « non incorporées au duché. » C'étaient les comtés d'Etampes<sup>1</sup>, de Vertus<sup>2</sup>, de Montfort-l'Amaury avec les seigneuries de Néauffle-le-châtel et de Houdan<sup>3</sup>, enfin le comté de Richemont, en Angleterre<sup>4</sup>.

Plusieurs de ces seigneuries, il est vrai, ne se retrouvaient plus en la possession de Louis XII et de la reine Anne ; mais il en restait pourtant et de fort importantes, comme nous allons voir.

Des seigneuries de la maison d'Orléans situées en France, plusieurs avaient été données en apanage ou en mariage, d'autres avaient été aliénées. En Italie, la guerre avait enlevé à Louis XII Gênes et le Milanais, sauf quelques dépendances comme Crémone et le Crémonois qui lui restaient avec Asti<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, on peut voir mon mémoire : *Seigneuries des ducs de Bretagne hors de Bretagne.*

Le duc François II ne possédait pas Etampes dont il prenait le titre; après son père. Le dauphin (depuis Charles VII) avait donné Etampes, à titre d'apanage, à Richard, père de François II. Après un long procès, le comté fut attribué au roi par arrêt du parlement (1479). Le roi Louis XI le donna au comte de Narbonne, frère de Marguerite de Foix, seconde femme de François II. Le comté passa à son fils le fameux Gaston de Foix, duc de Nemours. A la mort de celui-ci à Ravenne, (1513) le comté fit retour à la couronne ; et le roi Louis XII le donna à la reine Anne et à ses enfants.

<sup>2</sup> Vertus avait été érigé en comté et donné en mariage à Isabelle de France, qui épousait Galéas Visconti, duc de Milan. Leur fille Valentine l'apporta en dot à Louis d'Orléans et plus tard Vertus fut donné en dot à Marguerite d'Orléans, mariée à Richard de Bretagne, père de François II.

<sup>3</sup> Montfort l'Amaury fut apporté dans la maison de Bretagne par Yolande de Dreux, seconde femme d'Arthur II (1291) devenue héritière de Montfort vers 1310. Yolande fut mère de Jean, qui fut comte de Montfort, et compétiteur de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois.

On ne trouve pas Houdan et Néauffle-le-châtel en la possession des ducs avant François I<sup>er</sup> (aveu à Chinon 14 mars 1446. Lobineau. *Hist.* p. 626. *Morice.* Pr. II. 1081). Cette seigneurie semble avoir été l'objet d'un acquêt ou d'une transaction. (Lobineau. *Pr.* 1190).

<sup>4</sup> Richemont attribué à un Penthièvre après la conquête normande entra dans la maison de Bretagne par le mariage (avant 1138. Lobineau, *Hist.* p. 136). d'Alain de Penthièvre avec Berthe, fille de Conan III, héritière de Bretagne. — En 1425, quand Arthur dit comte de Richemont, frère de Jean V, devint connétable, Richemont fut confisqué. Il ne fut plus rendu à la maison de Bretagne. Henri Tudor (depuis Henri VII) quand il se réfugia en Bretagne (1474) portait le titre de comte de Richemont. Le duc François II prit le même titre, et après lui sa fille. au moins pour un temps.

<sup>5</sup> La preuve de la possession du Crémonois se tire de la donation avec garantie que Louis XII en fit à Renée, en 1512. (Ci-dessus p. 31).

De même, Anne de Bretagne n'avait pas possédé Vertus donné par son père à son fils naturel, François, baron d'Avaugour (1480), ni Richemont, confisqué par le roi d'Angleterre longtemps avant le règne de François II ; mais il restait dans sa succession Etampes, que Louis XII avait recouvré et qu'il lui avait rendu en 1513 ; et le vaste comté de Montfort-l'Amaury s'étendant sur plus de cent paroisses, comprenant cinq châtellenies, 200 fiefs, 250 arrière-fiefs, plus ses deux annexes Houdan et Néaufle-le-Châtel.

Ajoutons que, selon la mode du temps, les *meubles, bagues, bijoux*<sup>1</sup>, vaisselle d'or et d'argent devaient augmenter chaque succession d'une valeur considérable ; il y avait aussi de l'argent monnayé. Dans son testament, Louis XII déclarait laisser deux millions d'écus d'or à ses deux filles.

On comprend combien importait à Renée un inventaire des meubles de toutes sortes et un état des terres de chaque succession. Ces actes que Louis XII avait omis de faire pour la succession d'Anne de Bretagne, François I<sup>er</sup> ne les fit pas dresser après la mort de Louis XII ; mais de sa part ce ne fut légèreté ni négligence ; ce fut assurément calcul d'intérêt... très *habile*. C'est ce que la suite démontrera.

Le roi sans doute conseillé par le chancelier Du Prat, que nous allons voir à l'œuvre, se garda de faire nommer un tuteur à Renée. Il se déclara son *protuteur* ; et, à ce titre, il agit pour elle, même dans les actes où ses intérêts propres étaient contraires à ceux de sa prétendue pupille. Il ne régla même pas la pension annuelle de Renée. Il jouit des successions paternelle, maternelle, collatérales indivises entre les deux sœurs et sans jamais tenir compte à Renée des revenus communs. Renée sera tenue dans une ignorance absolue de ses droits ; elle ne pourra obtenir communication des titres communs entre elle et sa sœur ; et, elle mourra âgée de soixante-cinq ans, sans avoir pu lire le testament de son père.

(A suivre).

J. TRÉVÉDY.

<sup>1</sup> « Anciennement les *joyaux* étaient ce que nous appelons aujourd'hui *pierres* ; les *bagues* comprenaient les habits et autres nippes des femmes. » Duparc-Poullain. *Coutume de Bretagne*, III, 125, note.

Nous donnerons plus loin quelques détails sur les *meubles et bagues* de la reine Anne.



# MEMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

---

## DEUXIÈME VOLUME

---

En arrivant chez ma mère, je vois un monsieur qui m'embrasse en me disant qu'il est mon frère aîné. Il y avait quinze ans que nous ne nous étions vus.

Ma mère rentre quelques instants après. Dès les premiers mots pour la préparer à me revoir, elle répondit : « Eh, mon Dieu, je devine, c'est Théodore qui est arrivé. » Elle était contente de me revoir après une longue absence et des dangers réels.

Les journaux m'avaient appris la mort du malheureux Ludovic de Charette. Je demandai des détails qui me donnèrent une haute idée du courage des braves qu'il commandait. Mais quelle complète ignorance de l'art de la guerre, du soin surtout de se garder. Cette insouciance des règles premières rend plus étonnants encore les succès obtenus et explique leurs revers. On me parla beaucoup d'Athanase que la mort de son frère venait de faire un homme très important. Il était bien jeune, mais les services de ses parents... J'allai le voir, à la Trémisnière. Sa mère y était. A peine nous étions-nous embrassés, Athanase me demanda si j'avais l'intention de continuer à servir : sur ma réponse affirmative il ajouta : « tu es bonapartiste, mais c'est égal, je te sais incapable de manquer à tes serments. Aussi tu peux compter sur moi, si je puis t'être utile dans tes projets. » Après ce qui m'était arrivé au 29<sup>e</sup>, m'entendre

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1896.

appeler bonapartiste m'indigna. Ma première pensée fut de la refuser net, puis de m'en justifier. Je repoussai l'un et l'autre. Mes traits altérés trahirent ma douleur ; je vis la surprise se peindre sur la physionomie d'Athanasé. Parvenu à me maîtriser je le remerciai assez froidement. Je n'ai point essayé de le dissuader tant que j'ai été au service. Longtemps après les événements de 1832 et seulement à son retour d'exil, je lui ai appris combien il s'était abusé sur mon compte. Je le faisais alors sans crainte, il ne pouvait plus rien pour moi.

Je restai quelques jours dans ma famille sans m'occuper de mon avenir. J'aimais mon métier cependant, mais j'avais besoin de connaître mes frères que le malheur avait tenus si longtemps éloignés. Leur caractère était resté le même. Benjamin aussi doux, aussi calme ; huit années sur les pontons anglais avaient en vain mis sa patience à l'épreuve. Mon frère aîné avait passé onze ans à Normancrosse. En se frottant avec tant d'espèces d'hommes dans cette prison de terre, il s'était modifié sans changer ses habitudes. Il en avait abandonné quelques-unes auxquelles l'impérieuse nécessité l'avait fait renoncer ; mais il avait appliqué toute son énergie à conserver les autres. Il connaissait peu le monde avant son départ de Nantes. De là chez lui des idées singulières qui lui donnaient une teinte d'originalité. Il était de retour depuis près d'un an. Ses opinions politiques devaient se ressentir de son séjour à Normancrosse où l'on comptait sur le génie de l'Empereur pour humilier l'Angleterre et venger les prisonniers des souffrances inouïes auxquelles les condamnait l'égoïsme du gouvernement britannique. Ces prisonniers regardèrent les événements de 1814 comme une catastrophe, malgré ce qui leur advint d'heureux, puisqu'ils recouvraient la liberté. Mon frère René était donc bonapartiste. Il s'était fait une singulière idée de l'état de la France. Il croyait, par exemple, que les longues guerres avaient tellement décimé la population masculine qu'il n'y avait presque plus d'hommes. Il avait pris à la lettre cette menace d'un soi-disant devin prédisant qu'un jour viendrait où une jeune fille s'écrierait : « Maman, voilà un homme qui passe. »

Benjamin était royaliste modéré. Nous nous comprîmes bientôt

tous les trois. Il n'y eut jamais entre nous de ces discussions orageuses si fréquentes à cette époque et qui brouillaient les amis intimes, troublaient l'intérieur des familles les plus unies.

J'allai avec Benjamin voir M. de Busnel à Couëron, il me promit ses bons offices auprès du colonel de la légion de la Loire-Inférieure dont la nomination venait de paraître.

Quelques jours après Athanase vint me prévenir qu'il recevait ce colonel à déjeuner le lendemain à la Trémisnière avec plusieurs officiers supérieurs de l'armée royale. De là ils se rendaient à Carquefou pour inspecter une partie de la division de M. de Lendemon et incorporer dans la nouvelle légion tous les jeunes gens qui voudraient prendre du service. Athanase m'engageait à me trouver à cette réunion. Il voulait profiter de l'occasion pour me présenter au comte de Labesse, le nouveau colonel. Je fus fidèle au rendez-vous. Nous attendîmes vainement ces messieurs. Ils n'arrivèrent qu'après dix heures, ils avaient déjeuné. Nous montons tous à cheval excepté mon frère aîné qui pensa que l'affaire la plus importante était de se remplir l'estomac. J'aurais bien voulu en faire autant, mais je n'étais pas venu pour cela. Aussi malgré mon appétit de vingt ans, je suivis Athanase et me fit présenter à M. de Labesse. J'aurai bien souvent à parler de ce dernier ; les faits le peindront mieux que je ne saurais le faire.

Je profite d'un moment où il restait en arrière pour lui adresser la parole. Il se prête à mon désir et entame ainsi la conversation : « Vous voulez être adjudant-major, m'a dit M. de Charette qui vous recommande chaudement. Je suis disposé à céder à ses instances. Cet emploi est un des plus importants et je ne voudrais le confier qu'à un homme capable. — Mon colonel, je connais toute l'importance des fonctions que j'ambitionne ; elle ne m'effraie pas. Je ne demande pas une confiance aveugle. Veuillez me mettre à l'épreuve. J'ose espérer que je pourrai vous satisfaire. Ma jeunesse vous fait hésiter, — il fit un signe de tête affirmatif — un adjudant-major doit être jeune. En outre j'ai déjà quatre ans de service, deux campagnes et une blessure. — Vous avez donc toujours été officier ? — Oui, mon colonel, je sors de Saint-Cyr. — A la bonne heure!... Et bien, je ne vous refuse pas. J'ai très bonne opinion

de vous. Venez me trouver à Nantes dans quelques jours. Vous avez le temps d'aller avec votre ami à la campagne, où il a besoin de vous pour recevoir les Prussiens. Ils doivent y arriver demain ou après demain. » M. de Labesse me quitte pour rejoindre M. de Lendemon et son état-major. Je les suis. Quelques minutes après nous arrivons à Carquefou. Deux cents hommes environ nous y attendaient : quelques-uns demandèrent du service et furent inscrits par un jeune officier en habit rouge. Il portait l'uniforme de ce qu'on appelait alors les compagnies rouges de la maison du Roi. Il saluait en penchant la tête à droite. J'en conclus que c'était la mode. C'était M. Budan de Boislaurent, neveu de M. de Labesse. Depuis j'ai été lié avec lui et l'ai trouvé assez bon enfant pour lui faire part de ma remarque relative à son salut. Nous en avons ri.

Le colonel était un fort beau, fort joli homme d'une quarantaine d'années. Sans être laid son neveu était loin de lui ressembler. Sans son brillant uniforme et ses saluts de tête sur l'épaule droite je ne l'aurais pas remarqué ce jour-là. Après la revue j'allai saluer le colonel, Athanase et moi prîmes la route de Couffé. Chemin faisant nous parlâmes à plusieurs paysans. Le pays était très ému de l'arrivée des Prussiens. Leur conduite indisposait les habitants, d'un caractère facile à irriter. Les conséquences d'un conflit pouvaient être graves. Les gars étaient organisés, ils avaient des chefs, des armes et le triomphe de leur cause les rendait peu endurants. Ils disaient hautement qu'ils ne s'étaient pas insurgés pour subir les vexations de ces étrangers qui paraissaient ne faire aucune distinction entre eux et les patauds (bonapartistes) ; si ça devait continuer, ils sauraient bien les mettre à la raison. Je souriais de satisfaction en écoutant ces propos éminemment français ; j'approuvais néanmoins le calme de mon compagnon dans toutes ses réponses. La situation présentait déjà une certaine gravité. Le moindre conflit pouvait amener une conflagration générale et il était impossible de prévoir quel en serait le résultat. Il n'y avait de certain qu'une suite de malheurs. L'armée de la Loire n'était pas encore licenciée.

(A suivre).

# LE NOUVEAU PAPE

(Conte de l'Île-et-Vilaine)



Une légende du pays de Tréguier, traduite en vers français par le poète Ropartz, tendrait à faire croire que saint Tugdual aurait été pape sous le nom de Léon V. Ce saint est appelé en breton saint Pabu. On le trouve aussi dénommé Léon Le Breton, puis Léon Pabu, et enfin Léon V.

Chose assez curieuse, je viens de recueillir dans les environs de Rennes plusieurs contes dans lesquels il est également question d'un Breton devenu pape. Voici l'un de ces récits :

Un prince breton, riche et puissant, était père de trois fils, tous les trois extrêmement savants. Le jeune, surtout, appelé Yves, était comme on dit chez nous, un puits de science que l'on venait consulter de toutes les parties de la Bretagne.

Ses frères en devenant jaloux, et, comme ils étaient les préférés de leur père, ils firent tant et si bien qu'ils indisposèrent celui-ci contre le pauvre enfant. Ils allèrent jusqu'à dire que si Yves s'enfermait dans sa chambre, à travailler jour et nuit, c'était pour s'emparer de la fortune de son père, de son rang, de ses prérogatives.

Le prince finit par les croire, et résolut la mort de son fils.

Il chargea deux de ses serviteurs de le conduire dans un bois et de le tuer. « Vous m'apporterez sa langue, leur dit-il. »

Les domestiques, chargés d'accomplir ce crime abominable, emmenèrent l'infortuné garçon qui leur parla en ces termes : « Je ne vous ai jamais fait de mal, laissez-moi la vie et je vous promets qu'il ne vous arrivera rien de fâcheux. Je m'en irai tellement loin qu'on n'entendra jamais parler de moi. »

Ils y consentirent d'autant plus volontiers qu'ils n'avaient rien à reprocher à leur jeune maître, qui avait toujours été bon pour tout le monde.

Ils rapportèrent au père la langue d'un chien.

\*  
\*  
\*

Dix ans s'écoulèrent, et, un jour, le bruit se répandit que le pape était mort, et qu'on invitait tous les savants du monde à se rendre à Rome, pour que l'on choisisse, parmi eux, un successeur.

— Vous devriez y aller, mes enfants, dit le prince à ses deux fils; vous êtes suffisamment instruits pour briguer l'honneur d'être pape.

Les jeunes gens partirent et rencontrèrent dans leur chemin un étranger qui, lui aussi, se rendait à Rome. Ils firent sa connaissance, et résolurent de voyager ensemble.

Cet étranger, que ses frères ne reconnurent pas, n'était autre qu'Yves qui, depuis dix ans, n'avait cessé d'étudier et de s'instruire, tout en vivant, comme un anachorète, au fond des bois.

En passant près d'une ferme ils entendirent un chien hurler.

— Comprenez-vous les plaintes de cet animal? demanda le plus jeune des voyageurs à ses compagnons.

— Comment voulez-vous que nous les comprenions? nous ne sommes pas des chiens.

— Eh bien! moi, je vais vous les expliquer attendu que je suis arrivé, par mes études, à connaître le langage de toutes les bêtes. Ce chien annonce qu'il a entendu des voleurs raconter qu'ils viendraient, la nuit prochaine, attaquer la ferme de son maître.

— Ah! par exemple vous plaisantez.

— Vous pourrez vous en assurer en restant avec moi, pour aider les paysans qui habitent ce logis à défendre leur bien.

Les deux amis acceptèrent par curiosité.

Les habitants de la ferme furent prévenus du péril qui les menaçait, et la nuit suivante tous se mirent en embuscade.

Les brigands, en effet, arrivèrent et, ne supposant pas que leur projet avait été divulgué, tombèrent dans une fosse creusée sous

leurs pas et qui était dissimulée par de la verdure. On s'empara d'eux pour les livrer à la justice.

Plus loin, en continuant leur route, les voyageurs entendirent une grenouille qui coassait dans un étang.

— Que raconte encore cette bête ? demandèrent les deux plus âgés au plus jeune.

— Elle me prévient qu'un prêtre, tout à l'heure, en montant dans un bateau, a laissé choir, à l'endroit où est la grenouille, une hostie qu'il portait à un malade.

Le savant plongea aussitôt dans l'eau et reparut avec l'hostie.

Au même instant, le prêtre revenait accompagné d'un nageur.

— Voici ce que vous cherchez, dit Yves.

L'ecclésiastique se confondit en remerciements, et porta le viatique au moribond qui put communier et s'en aller au ciel.

Enfin les trois frères arrivèrent à Rome, et se rendirent dans la basilique de Saint-Pierre, où se trouvaient réunis un nombre considérable de savants.

Yves fut le seul à pouvoir répondre à toutes les questions qui lui furent posées. Il le fit modestement, même avec une douceur évangélique. Il émerveilla tout le monde par son savoir.

Tout à coup, un miracle se produisit : une couronne suspendue à la nef de la basilique descendit d'elle-même sur la tête du jeune prince.

En voyant cela, les assistants comprirent que Dieu venait de désigner celui qui devait le représenter sur la terre.

La grande cérémonie du sacre eut lieu immédiatement.

\*  
\*  
\*

Les frères du nouveau pape, revenus en Bretagne, racontèrent à leur père ce qu'ils avaient fait et vu : leur voyage, la rencontre du savant qui comprenait le langage des animaux, l'histoire du chien et de la grenouille, l'examen subit par leur compagnon de route, examen tellement brillant que le choix du nouveau pape avait été aussitôt décidé, le miracle de la basilique de Saint-Pierre, le sacre, et les merveilles de Rome,

Le vieillard écoutait tout cela d'un air distrait. Usé par l'âge, et l'âme bourrelée de remords, il voyait avec effroi approcher la fin de son existence.

Aucun confesseur n'avait consenti à l'absoudre du crime qu'il avait commis et, tous, l'avaient engagé à se rendre à Rome, lui déclarant que le pape, seul, avait le pouvoir de lui remettre ses péchés.

En entendant parler ses fils il résolut d'y aller, et ne tarda pas à mettre son projet à exécution.

Arrivé à Rome, il obtint une audience du Saint-Père, se jeta à ses pieds et lui fit sa confession.

Regardez-moi bien, lui dit le pape, et dites-moi si vous me reconnaissez.

Le prince leva les yeux qui aussitôt s'emplirent de larmes. « Mais vous êtes mon fils ! s'écria-t-il.

— Oui, je suis votre fils. Dieu n'avait pas permis que vos serviteurs m'égorgeassent comme vous leur en aviez donné l'ordre, et c'est lui qui vous envoie près de moi pour que je vous donne l'absolution afin que vous puissiez dormir en paix. Retournez en Armorique, et dites à mes frères que je leur pardonne. »

ADOLPHE ORAIN.

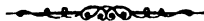
*(Conté par Pierre Patard, cultivateur à la Croix-Madame,  
Commune de Bruz.*





# SAINTE-ANNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION



### PREMIÈRE PARTIE

#### COUVENT

(Suite)<sup>1</sup>

---

#### II

#### Mobilier.

#### III. — OBJETS RÉSERVÉS

Tous les objets mobiliers ne furent pas mis en vente. L'administration réserva les cloches, l'argenterie, l'orgue et la bibliothèque.

La loi du 22 avril 1792 disait, dans son article V, à propos des cloches : « Les cloches de toutes les églises des maisons religieuses et généralement de toutes celles qui n'auront pas été conservées comme paroisses succursales ou oratoires nationaux seront sans exception descendues et portées aux ateliers de la fabrique des monnaies et bronzes<sup>2</sup>. »

Tant que les carmes demeurèrent à Sainte-Anne, on respecta les cloches. A peine eurent-ils quitté leur asile, qu'on les confisqua. Le 16 octobre, le directoire arrêta « que les cloches de la ci-devant maison conventuelle de Sainte-Anne seront incessamment descendues et transportées à bord de barque au quay d'Auray pour être envoyées à la monnaie<sup>3</sup>. » Le procureur-syndic avait ordre de mettre en adjudication au rabais leur descente et leur transport<sup>4</sup>.

L'argenterie devait avoir la même destination. C'est pour s'en as-

<sup>1</sup> Ce paragraphe III. — *Objets réservés* est la suite de la partie publiée en mai.

<sup>2</sup> L. 801.

<sup>3</sup> *id.*

<sup>4</sup> *id.*

surser surtout qu'on s'était hâté de nommer un gardien. La raffle cependant ne fut pas complète du premier coup, et il en restait encore quelques débris à la chapelle jusqu'en 1794. Une dernière visite faite vers le milieu de cette année la dépouilla de tout ce qu'elle renfermait<sup>1</sup>.

L'administration pouvait se vanter, d'une manière ou d'une autre, elle avait réussi à saccager le couvent et la chapelle, en sorte que, le 19 mai 1797, elle s'écriait qu'il n'y avait plus à Sainte-Anne que « la bibliothèque d'environ 2 à 3000 volumes, un orgue assez bon et un grand chapier<sup>2</sup>. »

Le chapier n'avait sans doute pas grande valeur, et on se demande pourquoi on l'avait épargné. Quant à l'orgue, aucune décision n'intervint à cet égard avant 1796. En cette année, le Ministre des finances autorisa l'administration centrale du Morbihan « à faire vendre à l'enchère les buffets d'orgues qui existent dans le département et à excepter de cette mesure ceux qui paraîtraient le mériter par la beauté de leur travail et leur perfection<sup>3</sup>. » Cette circulaire fut communiquée, le 25 mai, au directoire d'Auray, avec ordre de procéder à l'estimation des buffets du district, et d'en adresser sur-le-champ, à Vannes, le procès-verbal.

Le district ne renfermait que deux orgues, celles de Sainte-Anne et de Saint-Gildas d'Auray. Le directoire chercha aussitôt des experts qui voulussent se charger d'en dresser l'inventaire, « surtout pour celui de Sainte-Anne<sup>4</sup> », le plus important des deux. On ne connaît pas les conclusions de l'expertise ; mais au mois de mai de l'année suivante, cette question n'était pas réglée encore : « Que fera-t-on de l'orgue de Sainte-Anne »<sup>5</sup>, écrivait l'ancienne administration au moment où elle se préparait à se défaire des dépouilles des victimes de la Révolution ? Sans le moindre effort, elle suggéra la solution que voici : « Nous pensons qu'il conviendrait de le déposer dans la tribune de notre

<sup>1</sup> Arch. de l'évêché.

<sup>2</sup> L. 812.

<sup>3</sup> L. 811.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> L. 812.

église qui est assez vaste pour le recevoir, en attendant une destination ultérieure<sup>1</sup>. »

Le district reçut une réponse favorable, dont il donna connaissance aux municipaux d'Auray, en leur faisant observer que l'orgue étant destiné à être meuble communal, il leur appartenait d'en opérer le transport. Ce à quoi ils consentirent, comme il paraît par une lettre du 15 à l'administration centrale : « Nous nous préparons à faire démonter et transporter à Auray, et remonter dans le bâtiment destiné au culte l'orgue de Sainte-Anne. » Une seule chose les inquiétait, le manque de ressources. Pour subvenir aux frais, ils demandèrent, « de vendre tous les débris de l'ancien orgue de cette commune et d'en faire servir le produit à cet usage<sup>2</sup>. » Or le district et la municipalité avaient mal compris l'intention du département, qui n'était pas de remonter dans l'église d'Auray l'orgue de Sainte-Anne, mais de l'y déposer seulement<sup>3</sup>.

En réalité il ne fut ni déposé ni remonté à Auray, puisqu'il continua de rester en place. Seulement, en 1804, on avait projeté de raccommoder l'orgue d'Auray avec des jeux tirés de celui de Sainte-Anne. Deux ou trois jeux furent enlevés dans ce but ; mais le père Blouet, qui avait la garde de la chapelle, s'empressa de porter plainte au juge de paix<sup>4</sup>, et cela dut suffire à réprimer d'autres tentatives du même genre<sup>5</sup>.

La bibliothèque eût mérité, plus que l'orgue assurément, de passer intacte à la postérité. Elle comprenait en dernier lieu, on l'a vu, deux ou trois mille volumes<sup>6</sup>. Bien souvent il en avait été question depuis l'origine de la Révolution. D'après les lois du 27 septembre 1789, le monastère aurait dû déposer, au greffe de la municipalité, un état et catalogue des livres qu'elle renfermait. Les commissaires chargés de l'inventaire du mobilier, avaient eux-mêmes omis de le fournir. Pour réparer cette négligence, Le Grand, procu-

<sup>1</sup> L. 811.

<sup>2</sup> L. 769.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Arh. de l'évêché.*

<sup>5</sup> L'orgue a été vendu à Carnac, depuis une trentaine d'années

<sup>6</sup> L. 812.

reur-syndic requit, le 20 septembre 1793, « que le directoire nomme de suite un commissaire pour effectuer le catalogue et se charge d'en faire le transport à Auray<sup>1</sup>. »

Le directoire ne déféra pas à cette réquisition. Il avait peu d'estime pour ces ouvrages qu'il considérait comme « un fatras de vieux théologiens, interprètes, commentateurs mystiques et ascétiques auteurs et quelques mauvais historiens<sup>2</sup>. » A son avis, d'ailleurs, l'inventaire dressé dans la forme prescrite par l'instruction du 15 mai 1791. entrainerait plus de frais que les livres ne valaient ; de plus, si on les transportait à Auray, on ne pourrait les loger dans la maison du district, encombrée déjà par la bibliothèque des chartreux, et on serait obligé de faire la dépense d'un nouveau local. Dans ces conditions, il opina pour « un inventaire pur et simple et simplement nominatif desdits livres lesquels resteraient déposés où ils sont à présent jusqu'à ce que l'administration supérieure n'ait décidé où elle sera transportée pour être plus avantageusement vendue<sup>3</sup>. »

L'administration supérieure ne se pressa pas de prendre une décision, et la bibliothèque était toujours au même endroit, lorsqu'une loi de la Convention ordonna de créer un Muséum dans chaque chef-lieu de district. Le muséum d'Auray devait s'établir dans la chapelle de la Congrégation des hommes. On avait obtenu des fonds suffisants pour disposer une salle à cet usage, et les travaux touchaient à leur fin au moment où la guerre civile éclata (1794-1795). Dès lors, « on ne s'occupa plus que de se mettre à l'abri d'un coup de main, et les ouvriers ainsi que les fonds furent employés à la sûreté publique<sup>4</sup>. » Deux ans s'écoulèrent ensuite, sans que la question eût fait un pas. En mai 1797, l'administration écrivait effectivement : « Le muséum resta là, et il est encore aujourd'hui dans le même état avec les matériaux nécessaires à son achèvement<sup>5</sup>. » Il s'agissait enfin de reprendre le projet abandonné. Pour le réaliser,

<sup>1</sup> L. 803.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> L. 812.

<sup>5</sup> *Id.*

il ne fallait pas cependant disposer aveuglément de tous les livres qu'on avait sous la main, mais savoir en faire un choix judicieux : « Des deux bibliothèques de Sainte-Anne et de la Chartreuse, on pourrait tirer un millier de volumes propres à faire les fonds de la collection... Tout ce qui n'entrerait pas dans la collection que nous sollicitons, devrait être envoyé au pilori, n'étant pas propre à d'autre usage<sup>1</sup>. »

Jusqu'à quel point ces instructions furent-elles suivies ? On l'ignore. Une tradition parle de livres brûlés sur le Loch, sans autres détails. Alors qu'elle serait authentique, il est certain qu'on en épargna beaucoup ; car la mairie d'Auray contient encore de gros in-folio qui proviennent de la Chartreuse, et la bibliothèque du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, un certain nombre de volumes ayant appartenu aux carmes. Ajoutons que les livres n'étaient pas en proie au premier venu. Le fermier du couvent en avait la garde, et il en demeurait responsable devant l'administration<sup>2</sup>.

### III

#### Immeubles.

##### V. — VENTE DU COUVENT<sup>3</sup>.

Si de fermier Kerarmel était devenu propriétaire, c'était dans le but de parer à l'éventualité d'une expulsion, qu'il redoutait par-dessus tout. Son bail durait depuis un an à peine qu'il eut de quoi trembler : « Il vient d'apprendre qu'un citoyen se propose d'acquérir l'objet de sa ferme, il est instruit que la qualité d'acquéreur lui donne le droit incontestable de l'expulser de sa ferme, moyennant l'indemnité réglée » par les décrets<sup>4</sup>. Cette nouvelle lui fit pousser de hauts cris, le 6 juin 1794 : « Un républicain, père de famille, convaincu de l'esprit de justice qui vous anime, vient avec confiance vous exposer sa situation embarrassante et même ruineuse où il

<sup>1</sup> L. 812..

<sup>2</sup> *Registre 32*, p. 71.

<sup>3</sup> Ce paragraphe V. — *Vente du couvent* fait la suite à ce qui a paru en août 1828.

<sup>4</sup> Q. 56r.

peut se trouver d'un moment à l'autre!... » Sa personne n'était pas seulement intéressée en cette affaire, le pays y était aussi : « Veuillez bien vous pénétrer du dommage public et particulier qui résulterait d'un résiliation forcée. Quant à lui, ce serait la ruine entière de sa famille. Respectivement à l'intérêt général, ce serait une perte irréparable. Comment tirer party de ces racines précieuses qui ne sont encore qu'à la deuxième végétation<sup>2</sup>? » Il suppliait donc en cas de vente d'introduire dans le contrat une clause qui lui permit d'achever son bail.

Cette supplique toucha-t-elle les administrateurs ? Peut-être. Toujours est-il que, pendant deux ans, les choses restèrent en l'état. Enfin, le 23 juin 1796, une proposition d'achat fut faite par Mathurin Isaac Rialan, homme de loi, à Vannes. Le procès-verbal d'estimation, en date du 4 juillet, montait à 51696 livres 20 sols et comprenait les maisons, les jardins, l'enclos, avec la vénérée chapelle et ses dépendances<sup>3</sup>. En ce dernier point toutefois on s'empressa d'apporter une importante restriction.

Dès le lendemain, l'administration centrale fit venir l'acquéreur en séance, lui expliqua que l'acte qu'il avait souscrit ne lui donnait aucun droit aux oblations, et de son consentement formel, elle arrêta « que les aumônes qui pourraient être déposées dans les dépendances desdits bâtiments ne pourront en aucun cas lui appartenir : elles suivront leur destination naturelle<sup>4</sup> ». Cette condition fut de nouveau stipulée, le 13, lors de la cession définitive : « Nous avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours les domaines nationaux dont la désignation suit, un couvent et enclos, une petite église en forme de croix... » mais, « il est convenu que l'arrêté du département du 5, pris en présence de Rialan, sera exécuté suivant sa forme et teneur. En conséquence ledit acquéreur ne pourra rien réclamer, prétendre, ni même rien recevoir directement ou indirectement desdites aumônes, sous quelque dénomination que ce soit, soit pour réparation, location, entretien...

<sup>1</sup> Q. 567.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Domaines nationaux.

<sup>4</sup> L. 111.

Cette clause est d'expresse rigueur, et sans son apposition, la présente vente n'aurait pas lieu<sup>1</sup>. »

Cela veut dire que les administrateurs retenaient d'une main ce qu'ils concédaient de l'autre, ou du moins qu'en aliénant le domaine direct de la chapelle, ils en exceptaient la jouissance ; mais il en alla autrement du couvent et de l'enclos, dont la vente était sans réserve, et l'on conçoit que le citoyen Kerarmel se montrât affecté de ce changement. Fit-il entendre de nouvelles plaintes au sujet de sa rhubarbe compromise ? Parvint-il à dégoûter Rialan de son acquisition ? ou plutôt ce dernier fut-il impuissant à verser la moitié du prix dans le décade conformément à la loi ? On l'ignore. Toujours est-il que Rialan ne resta que quelques jours en possession de Sainte-Anne, et que dès le 22 du même mois, nous le voyons supplanté par Kerarmel<sup>2</sup>. Celui-ci d'ailleurs faisait cette acquisition aux mêmes conditions que son prédécesseur, et on prit soin de l'avertir qu'il n'avait aucun droit sur les « aumônes et offrandes qui pourraient être versées dans les dépendances de la dite maison<sup>3</sup>... »

Malgré cette clause, le nouvel acquéreur se prétendait légitime propriétaire de la chapelle, et libre par conséquent d'en disposer à son gré. Aussi, pour payer les termes du dernier quart exigé en numéraire par la loi du 7 thermidor an 4, (25 juillet 1796), se préparait-il à la vendre avec la sacristie, le cloître et la grande cour qui y étaient contigus<sup>4</sup>. Le temps lui manqua de réaliser son projet.

A peine fut-il le maître de Sainte-Anne que sa conduite suscita de vives observations : « Chaque jour, écrivait le district, on nous porte des réclamations contre ses prétentions qui paraissent fort étendues<sup>5</sup> ». Le 15 novembre, la citoyenne Jardin prévenait qu'il avait commencé à émonder des arbres situés sur le terrain acquis par son père : « Nous avons conseillé à la citoyenne Jardin de se pourvoir en justice<sup>6</sup> » ; et comme l'acquéreur revendiquait également la propriété des arbres plantés au bord du chemin qui servait

<sup>1</sup> Arch. dép. rey.

<sup>2</sup> L. 804.

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Arch. de Sainte-Anne.

<sup>5</sup> L. 812.

<sup>6</sup> Idem.

d'avenue, le directoire ajoutait : « Nous ne pensons pas qu'il y ait le moindre droit, parce que nous ne pensons pas qu'on ait pu lui vendre un chemin public<sup>1</sup>. »

Toutes ces plaintes furent fatales à Kerarmel. Laissant de côté les questions de détail, l'administration prit à son égard, le 23 novembre, une mesure décisive ; elle le déclara déchu de son acquisition, « faute d'avoir payé le premier 6<sup>e</sup> du dernier quart », suivant la loi du 31 juillet 1796. Cette déchéance lui fut annoncée trois jours après<sup>2</sup>. On lui fit savoir en même temps que deux experts se rendraient chez lui, le 30, pour vérifier les dégradations dont on l'accusait. Il aurait en conséquence à ne pas s'absenter ce jour, car l'inspection devait se faire en sa présence et contradictoirement avec lui. Kerarmel demanda un délai, attendu qu'il était malade, et la visite fut ajournée au 8 décembre. Il ne jugea pas à propos d'y assister, prévoyant peut-être qu'elle tournerait à son désavantage<sup>3</sup>. Il avait d'ailleurs cherché pour sa défense un meilleur terrain.

Dans l'espoir que sa plantation lui fournirait un appui en haut lieu, il s'était adressé au ministre de l'intérieur et l'avait prié d'intervenir auprès de son collègue des finances, pour qu'il fût sursis à la déchéance prononcée contre lui. Cette démarche eut un plein succès, dont il fut informé, quelques jours après l'inspection que nous avons signalée, par le citoyen Dubois, chef de division au ministère de l'intérieur. Cette bonne nouvelle, il se hâta naturellement de la communiquer au district, et il aurait pu obtenir gain de cause sans le rapport qu'il avait lui-même provoqué sur la valeur de sa rhubarbe. Ce rapport se trouvait encore aux mains du directoire d'Auray, qui l'expédia à Vannes pour être transmis aux Ministres de l'intérieur et des finances, en l'accompagnant de ces désobligeantes remarques : « Il vous donnera une idée de cette grande entreprise. Ce qui est bien plus certain que les précieux avantages de cette rhubarbe, c'est que depuis que le citoyen Philippe est fermier de l'enclos de Sainte-Anne, si bien cultivé, si bien entretenu par les anciens possesseurs, il n'est plus reconnaissable et que

<sup>1</sup> L. 812.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*



chaque jour il réalise ce proverbe du pays : Souviens-toi, lande, que tu es lande et que tu retourneras en lande<sup>1</sup>. »

L'affaire traîna un peu en longueur, et si Kerarmel se laissa persuader que les influences qu'il avait mises en jeu, le tireraient d'embarras, il se trompait. Une lettre du 8 février 1797 lui apprit que le Ministre de l'intérieur s'était déterminé « à laisser un libre cours à la loi et à cesser ses sollicitations. » En lui communiquant cet avis, le directoire d'Auray ajoutait : « En conséquence ce domaine rentre dans la régie du receveur de l'enregistrement et nous le prévenons de s'en ressaisir. Nous vous prévenons de même de cesser les actes de propriété que vous vous êtes permis jusqu'ici, et que le receveur de l'enregistrement est chargé de poursuivre tels dédommagements dûs à la République pour les dégâts constatés par les procès-verbaux<sup>2</sup>. »

Cette mésaventure ne pouvait avoir rien d'agréable pour Kerarmel ; mais on est presque tenté de dire qu'il la méritait. Nous avons cité l'arrêté du directoire qui réservait formellement les oblations. Or, ne s'avisait-il pas d'y prétendre sous prétexte « qu'il les destinait au soulagement des pauvres et aux réparations des bâtiments qui tombaient en ruines ? » Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est qu'il escomptait les bénéfices de la chapelle pour réparer la brèche faite à sa fortune. Le dépit de se voir exproprié n'en était que plus vif. On s'abusait d'ailleurs si on le croyait homme à céder sans combat. Le 3 juillet 1797, en séance municipale, il annonça l'intention de « se pourvoir envers qui de droit, pour qu'à l'instar de plusieurs milliers d'acquéreurs de domaines nationaux et d'églises et de chapelles, il puisse comme eux sous la garantie sacrée des lois jouir et gérer paisiblement son bien<sup>3</sup> ».

Ce dessin eut l'approbation des municipaux qui aimaient à décerner à Kerarmel des témoignages de confiance capables de lui rendre les bonnes grâces du département. D'abord ils l'avaient nommé commissaire provisoire du canton, avec la persuasion que ce poste lui serait conservé. Lorsque le 9 mai 1797, il fut remplacé

<sup>1</sup> L. 812.

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).

par Ange-Marie Guillon, ils le choisirent pour agent de Pluneret, et malgré le refus du département de ratifier cette nomination, ils la maintinrent jusqu'à ce que leur protégé fut appelé, le 2 février 1798, à la justice de paix<sup>1</sup>. Le commissaire Guillon déclara de son côté, le 24 octobre 1797, que les dénonciations portées contre lui n'avaient aucun fondement, et qu'on ne saurait trop le remercier d'avoir sauvé les immeubles en question : « On cherchait par toutes sortes de moyens de le dégoûter de sa ferme, et ensuite de son acquet, parce que sa surveillance gênait les fanatiques qui eussent voulu s'emparer et de la chapelle et du couvent. Il a tenu ferme et sa constance doit luy mériter près des vrais républicains<sup>2</sup>. » Un procès-verbal d'inspection du 3 novembre suivant semblait confirmer les dires du commissaire. Des dégâts avaient été commis, à plusieurs reprises ; les portes brisées à coups de hache et de massue, les vitres cassées, les serrures et les ferrailles, les balcons et les grillages enlevés ; mais ces actes de vandalisme, c'est à des citoyens d'Auray qu'il fallait les attribuer ; pour Kerarmel qui s'était permis des remontrances à ce sujet, on le menaça de la guillotine<sup>3</sup>.

Toutes ces déclarations ne lui rendirent pas le domaine de Sainte-Anne qui passa, le 11 mars 1798, aux mains d'un autre propriétaire : « Il a été allumé un quatrième feu, lequel s'étant éteint, sans qu'il ait été fait aucune enchère, » on l'adjudgea à Louis Chedeville, demeurant à Lorient, lequel représentait Catherine-Marie Debrion, épouse non commune en biens d'Henri-Louis Guernoval d'Esquelbec, et Jean-Marie-Noël Debrion, tous habitant Paris. La mise à prix avait été de 39.971 fr., et la vente de 300.000. Celle-ci eut lieu dans les conditions ordinaires, c'est à dire qu'elle comprenait « l'enclos des ci-devant Carmes, consistant en maisons, cour, église, jardin, verger, prairies », avec défense de toucher aux oblations<sup>4</sup>.

Au milieu de ses déboires ; Kerarmel éprouva cependant une consolation. On sait que la loi du 26 août 1797 permettait de réduire les contrats de ferme passés durant la Révolution au taux de ceux qui existaient en 1790. Le fermier de Sainte-Anne, qui res-

<sup>1</sup> Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).

<sup>2</sup> *Arch. de Pluneret*.

<sup>3</sup> *Arch. de Sainte-Anne*.

<sup>4</sup> *Arch. dép.*, Reg. 43.

tait dans les dettes du gouvernement, réclama une expertise dont les résultats lui furent favorables. La réduction fut si forte que son bail de 900 fr. descendit à 404 ; et son arriéré de 2313 fr. 23. à 975 fr 15. Telle fut la décision de l'administration centrale du Morbihan, en date du 15 janvier 1799<sup>1</sup>.

Cette décision arrivait à propos. Kerarmel avait commencé une seconde exploitation de sa plante favorite, et il avait besoin de toutes ses ressources pour la mener à bien. Par malheur rien ne lui réussissait à Sainte Anne. Le moment étant venu de transporter à Paris sa nouvelle récolte, « seul reste des débris de sa fortune<sup>2</sup> », il lui fut impossible de faire face aux frais du voyage. Dans sa détresse, il sollicita une somme de 1400 fr. montant de la ferme de la chapelle, à raison de 200 fr. par an, depuis le 13 juillet 1796 au 14 juillet 1803, et il pria M<sup>re</sup> de Pancemont d'appuyer sa démarche. En écrivant à ce dernier, il eut soin de protester qu'il était « le premier et vrai propriétaire », que « la revente a été peu légale », que « l'ombre de la justice n'avait pas été observée à son égard », tout en ajoutant d'ailleurs : « puisque ce domaine ne peut m'appartenir, je me félicite que vous en soyez le possesseur plutôt que nul autre. » (31 juillet). Ces plaintes manquaient de base ; il avait effectivement affermé l'enclos et le couvent, mais non la chapelle qu'une clause expresse réservait au public, dans le contrat du 22 avril 1793. C'est ce que lui fit entendre l'évêque, qui refusa dès lors d'intervenir en sa faveur<sup>3</sup>.

La correspondance de Kerarmel témoigne que l'évêque avait des vues sur Sainte Anne. Comment furent-elles réalisées au mieux des intérêts diocésains, on le verra dans la seconde partie. Pour le moment nous allons retourner en arrière, et montrer que le pèlerinage, si florissant avant la Révolution, n'avait cessé de l'être pendant presque toute la durée de ces tristes jours.

(A suivre).

ABBÉ GUILLOUX.

<sup>1</sup> Arch. dép., Q, 561.

<sup>2</sup> Arch. de l'évêché.

<sup>3</sup> Ibidem.

# LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

---

## PERSONNAGES

HENRI DE KERGOR, frère d'Yvonne.

ISIDORE DE LA RELIMOUSINIÈRE.

FERNAND SAINT-EXUPÈRE.

UN DOMESTIQUE.

YVONNE DE KERGOR, sœur d'Henri et nièce de M<sup>lle</sup> de Kergor.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, tante d'Henri et d'Yvonne.

M<sup>me</sup> MAUBERT, jeune femme.

MALVINA, femme de chambre.

La scène se passe à Nantes dans un vieil hôtel  
du faubourg Saint-André.

---

## ACTE PREMIER

### SCÈNE PREMIÈRE

#### YVONNE ET HENRI

*Yvonne regarde à la fenêtre. HENRI entrant.*

Bonjour, petite sœur, ma tante est-elle levée ? J'ai un mot à lui dire.

YVONNE

Elle est à l'église, mon cher Henri, il est dix heures passées.

HENRI

C'est possible, l'heure semble toujours la même dans ces tristes logis du quartier Saint-André : le jour n'y pénètre que par force ; c'est un avant-goût de la tombe, un séjour admirablement propre à conserver des momies.

YVONNE

Pourquoi dis-tu cela ? Notre tante se fâcherait encore, si elle t'entendait. Es-tu rentré tard hier au soir ?

HENRI

Non, je suis sorti du cercle à minuit sonnant.

YVONNE

Et tu appelles cela de bonne heure ? (*Henri fait un geste*) oh ! rassure-toi, je ne veux pas te faire de sermon ; je sais que tu as tous les goûts d'un gentilhomme intelligent ; que tu n'aimes que les arts, la littérature, la musique. Mais je sais aussi que tu passes tes nuits à lire et quelquefois des nuits entières ; c'est à ce sujet que j'ai bien envie de te gronder. Si tu venais à tomber malade ? quelle inquiétude pour moi, . . . et puis tu te lèves à dix heures !

HENRI

La journée est bien assez longue ; et si je n'avais pas la lecture pour me distraire, à quoi passerais-je mon temps, puisque d'après les idées de ma vénérable tante et marraine un de Kergor ne saurait prendre une occupation sans forligner ; mais je n'ai pas lu cette nuit et je suis sorti dès ce matin . . . Tiens, il me semble que tu as pleuré ?

YVONNE

J'ai fait un mauvais rêve, depuis longtemps je n'ai reçu aucune nouvelle de Paris ?

HENRI, *riant*.

De Paris ? Tu devrais dire du couvent ? car je ne pense pas que tu connaisses un seul monument, ou même une seule rue de Paris ?

YVONNE

N'importe, tu sais bien que j'ai à Paris une amie qui n'est plus au couvent.

HENRI

Oui, chère enfant, et je sais surtout que tu as laissé à Paris des souvenirs et des espérances, qui, j'en suis sûr, se réaliseront.

YVONNE

Oh ! mon Henri, que dis-tu là ? (*elle secoue la tête*).

HENRI

Ecoute : j'étais venu prévenir ma tante que je ne pourrai déjeuner avec vous aujourd'hui, car je me suis levé de très bonne heure comme je te l'ai déjà dit ; et, comme je passai près de la gare, le train de Paris arrivait. Devine qui j'ai vu. Oui, je voulais te faire une surprise, mais la tristesse où je te vois a changé mes idées. Devine qui j'ai rencontré sortant d'un wagon.

YVONNE

Comment veux-tu ? Je ne connais personne.

HENRI

Allons ! courage ; le premier nom qui voudrait sortir de tes lèvres ! (*Yvonne rit*). Tu n'oses rien dire ? Tu as tort. Oui, Mademoiselle j'ai trouvé à la gare votre charmante amie du couvent, M<sup>me</sup> Maubert ; elle avait avec elle son fils, un enfant superbe. M<sup>me</sup> Maubert passe à Nantes pour aller à Saint-Nazaire au-devant de son mari parti il y a six mois pour la Martinique.

YVONNE

Bonne Charlotte ! Va-t-elle être heureuse, elle m'avait écrit ce départ si peu de temps après son mariage ; comment ne m'a-t-elle pas prévenue de son passage à Nantes ? Elle est arrivée seule avec son fils ?

HENRI

Et une bonne naturellement (*silence*). Tiens, je ne veux pas te faire trop languir, d'ailleurs je vois dans tes yeux que tu as deviné oui, son frère Fernand Saint-Exupère l'accompagne, et c'est avec lui que je vais déjeuner. . . . Mais dis-moi, petite sœur, il me semble que tu connais peu ce jeune homme, et parfois je me reproche de t'avoir mis peut être cet amour au cœur, en te parlant à tout propos de mon meilleur ami ?

YVONNE

Non, mon frère, il n'y a pas de ta faute; du jour où j'ai vu Fernand j'ai deviné son âme tout entière, et je me suis promis de ne jamais me marier si je ne l'épousais pas... (*avec larmes*) ou plutôt non, vois-tu, j'en mourrai ! (*Elle sanglote*).

HENRI

Là ! voilà bien les grands mots d'une femme élevée dans la solitude ; l'amour croît dans son cœur comme le palmier dans le désert. Allons, Yvonne, du courage ! Pourquoi n'épouserais-tu pas Fernand : vous vous aimez, il a pour moi la plus vive affection : et, s'il faut doubler ta dot, ma petite fortune est à toi.

YVONNE

Cher, excellent frère, ce n'est pas là ce qui m'inquiète, mais les idées étranges de notre tante, de celle qui représente nos parents morts... Oh ! ne va jamais rien lui dire ! Reste mon unique confident, mon seul consolateur. Hélas ! une jeune fille est bien à plaindre lorsqu'elle a perdu sa mère ; jamais je ne l'ai senti comme en ce moment, j'ai tant besoin de pleurer (*elle sanglote*).

HENRI

Et tout cela, parce que j'ai vu Fernand, mais Charlotte sera ici tout à l'heure.

YVONNE

Ciel ! dis-tu vrai, mon frère ? Je n'osais t'interroger.

HENRI

Elle va venir ; j'ai pensé qu'elle saurait mieux que nous se concilier notre tante, et je l'ai invitée, en son nom, à déjeuner.

YVONNE

Quoi ! sans prévenir M<sup>lle</sup> de Kergor, elle, si jalouse de ses prérogatives ?

HENRI

Mais je te répète que je venais ici pour la prévenir que je déjeunais avec Fernand, et la prier d'inviter ton amie !

YVONNE

Ah ! bien, laisse-moi faire alors ; ainsi tu vas déjeuner avec M. Fernand, que tu es bon : tu me dois, en effet, un dédommagement pour me priver de ta présence toi, mon seul ami !

HENRI

Oh ! pas tout à fait seul ! Oui, Mademoiselle nous allons parler de vous, conversation préliminaire ; l'Hôtel de France va devenir l'île des Faisans ou de la Conférence, tout y sera, moins la Bidassoa.

YVONNE

Grâce, ne raille pas, car, si tu connaissais ma tante aussi bien que moi, tu douterais du succès.

HENRI, *se promène dans le salon et s'arrête devant un portrait d'homme.*

Voici donc le portrait de très noble et très honoré chevalier, Isidor de la Relimousinière, mort sans alliance ni descendance, comme dit ma vénérable tante, parce que des parents cruels, comme l'on en voyait dans ce temps-là, lui avaient refusé la main de son idole, autrement dit, notre non moins honorée et respectable tante, Elisabeth Lescouet de Kergor, laquelle fit vœu de célibat, le jour où ledit chevalier, Isidore de la Relimousinière, mourut les armes à la main au service de son Roy.

YVONNE, *s'approchant.*

Tiens, ma tante a mis une fleur fraîche au cadre avant de sortir et depuis deux ans que je suis ici c'est toujours la même chose ; et cela existe depuis un demi-siècle, et durera autant que la vie de ma tante, qui semble la prolongation de la vie du chevalier, car ses aumônes, ses prières, toutes ses bonnes actions, tout est en son nom ! Voilà comment nous aimons, nous autres Bretonnes, quand l'amour n'a pas commencé par nous tuer.

HENRI, *ému.*

Ce que tu m'apprends-là de notre tante est sublime ; je ne le soupçonnais pas (*il regarde alternativement le portrait de sa sœur*). Al-



lons, Yvonne, sois raisonnable, l'amour est trop beau pour être triste (*il regarde la fleur et fredonne*).

Hier encor de pervenche nouvelle  
De frais lilas, j'ai fleuri mes amours (*bis*).

C'est extraordinaire comment le cœur des femmes se rencontre, car si le chevalier de la Relimousinière n'est pas M. de Bérenger, ma vénérable tante est encore moins Lisette, les comparer serait une profanation... Mais, c'est que je suis un profane, moi, en fait d'amour ; j'en parle, comme on parle des fleurs et des fruits d'un climat inconnu, car je ne saurais confondre l'amour avec l'attrait naturel d'un sexe pour l'autre. Non le véritable amour doit être comme celui de ma tante, quelque chose de lumineux, d'éternel !

YVONNE.

Il me semble que l'on a sonné ? (*elle détache la fleur du cadre et la baise*). Ah ! puisse-tu me porter bonheur.

HENRI

Enfant bretonne et superstitieuse ! Mais en effet on monte.

## SCÈNE II

Entre M<sup>me</sup> MAUBERT, les deux jeunes femmes se jettent dans les bras l'une de l'autre.

M<sup>me</sup> MAUBERT

C'est moi ! (*A Henri*). Fernand nous attend en bas pour aller à l'hôtel de la Marine savoir des nouvelles du paquebot.

HENRI

Pourquoi n'est-il pas monté avec vous ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Y pensez-vous, à cette heure ?

HENRI

Je vais l'appeler.

M<sup>me</sup> MAUBERT

De grâce, ne le tentez pas, je dois d'abord voir Mademoiselle votre tante. (*Henri hésite*).

M<sup>me</sup> MAUBERT

Allons, laissez-nous, vous dis-je ; ce que femme veut . . .

HENRI, *sortant*.

Dieu le veut, (*bas à Yvonne*) bon espoir ! (*il sort*).

### SCÈNE III

M<sup>me</sup> MAUBERT, YVONNE

M<sup>me</sup> MAUBERT

Enfin, nous voilà seules ; tu vas tout me dire, tes dernières lettres sont d'une tristesse que je ne puis comprendre, n'aurais-tu plus confiance dans tes amis ? Tu sembles douter de moi et surtout de mon frère, dis la vérité ?

YVONNE

Oui, ma chère Charlotte, à mesure que le temps s'avance il me semble que les difficultés s'amoncellent, enfin, merci d'être venue (*elle l'embrasse*).

M<sup>me</sup> MAUBERT

Que crains-tu ?

YVONNE

D'abord tes parents, il me semble qu'ils ne voient pas cette alliance avec plaisir ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais tu oublies que mes parents te connaissent peu, et ignorent absolument les sentiments de Fernand à ton égard. Mon père a exigé que mon frère prit une profession, il l'a envoyé à la Martinique surveiller nos plantations et notre maison de commerce, tu sais bien que mon mari est parti il y a six mois pour aller remplacer mon frère ?

YVONNE

Justement, ton frère est en France depuis six mois !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Ah ! voilà ce qui t'inquiète, mais mon père ne voulait pas entendre parler mariage pour mon frère avant qu'il eût vingt-cinq ans, vois-tu, c'est l'âge raisonnable ! Or, il a eu vingt-cinq ans hier, et aujourd'hui il est à Nantes. Eh bien, qu'en dis-tu ? il a été dans le monde et y a obtenu de grands succès (*Mouvement d'Yvonne*). Oh rassure-toi, son intention est de dire à notre père : « J'ai exploré par votre ordre grand nombre de salons, et je n'y ai rien rencontré qui réalisât mon idéal, mais il y a eu Bretagne une femme charmante, une femme délicieuse qui . . . »

YVONNE, *l'interrompant.*

Oh ! arrête-toi . . . .

M<sup>me</sup> MAUBERT

Tu n'as pas le droit de m'interrompre, c'est mon frère qui parle ; une femme délicieuse, une femme que j'adore, . . . je crois en être aimé, mais enfin, pour dire ce dernier mot, il fallait te parler.

YVONNE, *se jette dans les bras de M<sup>me</sup> Maubert.*

Ah ! je suis trop heureuse, oui, trop heureuse ; il va bien certainement m'arriver un malheur !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Eh bien, je ne m'attendais pas à cette conclusion . . .

YVONNE

Voilà ma tante qui revient de l'église, aurais-tu sur toi une de tes cartes ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Non, elles sont restées à l'hôtel, il n'est pas l'heure des visites.  
(*Yvonne prend dans un portefeuille une carte blanche.*) Que fais-tu ?

YVONNE

J'écris ton nom à la main comme cela se faisait du temps de ma tante, c'est ancien régime. (*Elle sonne, paraît un domestique.*) Portez cette carte à M<sup>lle</sup> de Kergor (*à M<sup>me</sup> Maubert*), je veux qu'elle t'invite à déjeuner, et qu'elle te fasse une très aimable réception.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Serais-je indiscrète en acceptant ?

YVONNE

Non, mais seulement attends-toi à l'entendre émettre de singulières idées, car ma tante a des préjugés étranges. (*Le domestique rentre apportant, une carte sur un plateau qu'il présente à M<sup>me</sup> Maubert et se retire.*)

M<sup>me</sup> MAUBERT, lisant.

« A Madame la comtesse Maubert » Hein ! que signifie ?

YVONNE, vivement.

L'erreur vient de moi : je viens de griffonner ton nom C, puis en haut... te.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Et bien cela fait *comte* tout au plus.

YVONNE

Elle aura pris la liaison pour un s.

M<sup>me</sup> MAUBERT, riant.

Ah ! la liaison, c'est toujours ainsi que tu cachais au couvent tes fautes d'orthographe ; me voilà donc avec le titre de comtesse, octroyé par ta belle main. Si mon mari était ici, il dirait qu'un nom est sacré, qu'on ne le travestit pas, etc., mais nous autres femmes nous n'attachons pas autant d'importance à ces sortes de choses, et d'ailleurs au dernier bal de cet hiver, mon très cher époux m'a laissé me costumer en marquise, et j'aime à croire qu'il a autant de considération pour ma personne que pour son nom !

YVONNE

C'est cela, pose un peu ; il me semble que j'entends ma tante ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Quoi, elle se donnerait la peine ?

## SCÈNE IV

LES MÊMES, M<sup>lle</sup> DE KERGOR, UN DOMESTIQUE annonce M<sup>lle</sup> de Kergor, celle-ci fait une révérence en entrant et une seconde près de M<sup>me</sup> Maubert.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Je viens vous dire, Madame, combien je suis heureuse de l'honneur que vous voulez bien nous faire.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Veillez, Mademoiselle, excuser la liberté que j'ai prise en me présentant chez vous, aussi matin, j'avais tant de désir d'embrasser Yvonne, que cela m'a rendue indiscrete, mais je ne m'attendais pas à l'honneur d'être reçue par vous.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Vous êtes l'amie de ma nièce et je vous prie de vous regarder ici comme chez vous ; hélas ! vous serez loin d'y être aussi bien, vous trouverez une grande différence entre nos maisons de province et vos magnifiques hôtels du faubourg Saint-Germain ?

M<sup>me</sup> MAUBERT, *embarrassé.*

Mais, je vous assure, Mademoiselle, que cette habitation me semble très confortable.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Non, elle est froide, sombre, humide, on est obligé d'y entretenir un feu clair, et encore, voyez ? Vos jolis yeux sont déjà tout gonflés, dans ma chambre c'est pis encore, cette maison n'a de prix pour moi que parce qu'elle a vu naître et mourir mon père,

et qu'elle est située dans notre chère paroisse de Saint-Clément, car la noblesse est très digne dans notre ville, et conserve les anciens usages dans toute leur intégrité ; ceux d'entre nous qui ont peu de fortune s'enterrent littéralement dans toutes les ruelles de ce quartier, plutôt que de s'éloigner de notre centre ; il en est quelques-uns qui s'égarèrent jusqu'au pont d'Erdre, mais passé ce pont point de salut. Ah ! pardon, j'oubliais que vous ne connaissiez pas Nantes.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je viens ici pour la première fois, j'ai aperçu votre vieux et magnifique château, je trouve cette promenade entre la Loire et l'Erdre fort belle, car je suppose que l'Erdre est cette rivière qui coule au bas du cours Saint-André ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Justement, c'est la rivière infranchissable, comme la Seine dans votre noble faubourg ; ce sont les grandes arcanes de la société, l'ancien monde tend à s'écrouler, étayons-le de tout notre pouvoir. Nous avons donc ici, comme je vous l'ai dit, une noblesse très pure et, sans la garde nationale de 1830, Nantes serait resté ce qu'il était au temps du grand siècle, du roi soleil ! 89 et les années suivantes y ont causé de grands ravages, mais les plantes vivaces repoussent promptement, après l'orage, et demeurent immuablement les mêmes.

YVONNE, *timidement.*

Chère tante, il me semble que vous vous faites un peu d'illusion, au sujet de nos jeunes gens : beaucoup d'entre eux vont au bal dans les nouveaux quartiers ; plusieurs s'y sont mariés, et mon frère me dit que leurs ménages sont très heureux.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Vous voulez parler des mésalliances ? En effet, Madame, deux de nos jeunes gens, se croyant obligés de redorer leur blason, ont épousé des filles d'industriels. Toute la noblesse s'est sentie atteinte par cette dérogation. Nous avons cependant consenti à recevoir ces jeunes femmes, à cause de leurs maris, et nous ne leur faisons

pas trop sentir leur position. La politesse française exige qu'on ne cherche pas à humilier ceux qui appartiennent aux classes inférieures; mais il ne peut y avoir entre ces personnes et nous aucune intimité, aucun point de repère. Ces pauvres femmes sont embarrassées au milieu de nous et de nos salons comme des oiseaux élevés dans un poulailler; on sent que cela n'a jamais eu d'aile.

L'autre jour la plus jeune de ces dames demandait à la marquise douairière de Champocé pourquoi nous ne voulions pas inviter sur le cours le jeune et brillant capitaine de Coriolis, bien qu'il fût de noble famille? La Marquise me regarda, mes yeux lui répondirent que toute explication était impossible; elle se contenta de répondre: « Vous demanderez cela à votre mari, ma toute belle! »

YVONNE

Mais en effet, ma tante, pourquoi cette exclusion du beau capitaine?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Ici, entre nous, je vais vous dire ce qu'on ne peut avouer devant tout le monde. Les officiers du régiment sont à Nantes de provenances très mêlées; quelques-uns appartiennent à la noblesse et bien plus à la roture. En invitant les uns, sans les autres, nous blesserions l'esprit de corps qui tend toujours à la fusion et nous nous verrions forcés d'avaler les uns avec les autres, comme on dit vulgairement, tout y passerait! J'espère que vous nous ferez l'honneur d'accepter notre frugal déjeuner. (*Signe d'assentiment; un mestique entre*) Dressez le couvert dans la salle à manger!

YVONNE

Mais chère tante, la salle est froide, on n'y a pas allumé de feu depuis dimanche. Charlotte va nous excuser si nous mangeons ici comme à l'ordinaire, car je crains la reprise de notre rhumatisme?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je vous en prie, Mademoiselle, ne changez rien à vos habitudes pour moi, car vous me feriez regretter d'avoir accepté.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Eh bien soit, on n'a rien à refuser à un hôte aussi charmant (*le domestique dispose la table sur un geste de M<sup>lle</sup> de Kergor*).

Approchez vos pieds du feu, chère comtesse ; c'est singulier, il ne fume pas tant que cela ordinairement. La réflexion de ma nièce au sujet des mariages *mixtes* (*elle rit*) vient de me rendre un souvenir, car à mon âge la mémoire est paresseuse, et ne se réveille pas au premier appel ; voici donc cette histoire, qui va vous mettre dans tout son relief la délicatesse de nos principes et de nos opinions.

Un des nôtres, parfait gentilhomme, mais entaché de libéralisme, ayant fait partie de la garde nationale de 1830. . . .

YVONNE, interrompant.

Pardonnez, chère tante ; pourquoi dites-vous cela, puisque mon père était aussi de cette garde nationale ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Je suis loin de reprocher à feu votre père, mon noble frère, d'avoir comme les autres obéi à certaines pressions ; mais je déplore cette condescendance aux idées libérales et bourgeoises. Sachez donc, chère Madame, qu'en l'an de grâce 1830 notre noblesse montait aussi la garde, s'alignant avec des gens des quartiers de la Bourse, de la Fosse et de toutes les rues commerçantes ; on faisait l'exercice ensemble ; de vieux troupiers, quelquefois les pères de nos valets commandaient ; on fraternisait au moyen de certains agapes, et Dieu sait ce que nous avons rapporté de cette fréquentation ? 93 en prenant nos biens nous avait laissé notre dignité, tandis que nos jeunes gens ont été perdus par cette garde nationale de 1830. (*A Yvonne*) Voyez votre frère, tous mes soins sont inutiles pour le ramener aux saines idées.

YVONNE

Mais Henri n'a jamais monté la garde, chère tante.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

A Dieu ne plaise, puisqu'il n'était pas né ; seulement il a entendu son père parler de ses liaisons temporaires, et cela a suffi pour faire



naître dans l'esprit de mon neveu des idées folles, comme il en pousse dans ce temps, où l'ivraie étouffe le bon grain (*elles se mettent à table, Mademoiselle de Kergor regarde la place de son neveu*).

YVONNE

Pardon, ma tante, si je ne vous ai pas dit qu'Henri était venu ce matin vous prévenir qu'il déjeunait avec le frère de Madame ; c'est un ami de collègue, il sortait souvent à Paris chez son père.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Voilà comment je voudrais toujours le voir entouré, la grâce et la distinction seyant si bien à un homme de race ! N'aurai-je pas l'honneur de connaître aussi Monsieur votre frère, Madame ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Votre désir devient un ordre pour lui, Mademoiselle ; à quelle heure voulez-vous qu'il vienne vous offrir ses respects ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Mais le plutôt sera le mieux, que vous offrirais-je (*Les mets circulent*), j'en reviens à mon histoire.

Ce parfait gentilhomme ayant été quelque temps à la cour de Louis-Philippe, ce roi bourgeois, avait épousé une fille, dont j'ai oublié l'origine, elle n'avait pas de nom ; le mariage se fit à Nantes, la demoiselle y était, paraît-il, domiciliée, depuis peu, aucun membre de la famille du jeune homme ne se permit d'y assister ; le quartier Graslin seul, celui qui représente votre Chaussée-d'Antin entourait l'autel ; vous comprenez que c'était un triomphe pour ces gens-là, s'allier à l'une de nos plus grandes maisons ?

Sous l'influence du temps quelques salons s'ouvrirent franchement devant cette femme, qui était, il faut l'avouer, vertueuse et spirituelle ; il y avait véritablement des heures, où l'on ne s'apercevait pas qu'elle se fût fourvoyée parmi nous ; eh ! mon Dieu, elle eût peut-être fini par être incorporée, tout-à-fait, lorsque son mari mourut. Deux ans après elle convola de nouveau, mais avec un roturier cette fois ; c'était l'animal de la sainte Ecriture retournant à ce que vous savez... Ce second mariage eut lieu à Saint-Clément,

elle était de la paroisse. La cathédrale, depuis que l'on n'y a appelé de grands prédicateurs, est devenue banale, c'est presque un omnibus ; on s'y trouve avec tous les quartiers en pleine vallée de Josaphat ; le mariage eut donc lieu à Saint-Clément et la noblesse des deux cours y assistait ! — Vous comprenez, n'est-ce pas ? C'était l'adieu suprême, cette femme ayant été l'épouse légitime de l'un des nôtres, ayant encore son nom, avait droit à nos égards. Nous devons à ce nom *d'être là*. C'était la garde d'honneur conduisant Charles X sur la terre d'exil ; elle aussi, sortait du royaume !! (*Les deux jeunes femmes se regardent*).

Eh bien, vous ne mangez pas, le plaisir de vous revoir vous aurait-il enlevé l'appétit ? . . .

M<sup>me</sup> MAUBERT, regardant le portrait.

Voilà une belle peinture, un portrait de famille sans doute ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Hélas ! non, Madame, ce n'est pas un portrait de famille, mais l'image fidèle de l'homme le plus noble et le plus chevaleresque qui ait jamais existé ; je devais l'épouser, il y a environ soixante ans, lorsque des raisons de famille, le peu de fortune, empêchèrent nos parents de nous donner leur consentement, et nous sommes demeurés l'un et l'autre dans le célibat après nous être juré une fidélité éternelle ! !

YVONNE

Bonne tante, combien vous avez dû souffrir !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Oui, mais Dieu m'a donné la force de traverser seule le chemin de la vie. Et maintenant j'ai deux enfants (*elle prend la main d'Yvonne*), vous, votre frère, et je suis heureuse de votre affection.

YVONNE l'embrasse.

Mais, chère tante, la mort du chevalier, arrivée lorsque vous étiez encore jeune, vous relevait de votre vœu ; comment se fait-il qu'avec votre beauté ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *interrompant.*

J'avais promis au chevalier de lui donner ma vie, elle appartenait tout entière à son souvenir.

YVONNE

Vous avez raison, ma tante.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais, s'il en était toujours ainsi, le monde finirait bientôt.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Après la mort du chevalier, j'ai dû subir bien des persécutions. Un de mes oncles, chanoine à la cathédrale, voulut me faire épouser un financier, car il faut convenir que le clergé a parfois une nuance bien douteuse ! Cela vient de l'esprit de solidarité qui existe entre tous ses membres ; il en est beaucoup de basse extraction, et les uns déteignent sur les autres. Nous sommes dans l'usage de consulter notre directeur de conscience au sujet d'un mariage, cela est dans l'ordre ; mais nous n'agissons que d'après les raisons de famille, ce sont les seules déterminantes.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je conçois que vous ayez refusé ce financier, puisque vous aviez fait un vœu ; mais l'eussiez-vous accepté avant de connaître le chevalier ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Non, ces sortes de mariages ne sauraient être heureux : l'un croit voir et l'autre craint de faire à chaque instant des allusions ; pour moi je n'eusse osé ouvrir la bouche, me rappelant ce proverbe : « *Il faut éviter de parler corde dans la maison d'un pendu.* »

M<sup>me</sup> MAUBERT, à Yvonne.

Mon Dieu ! que je souffre ; j'espérais toujours, mais en vain !

YVONNE

Pauvre amie, juge de mon désespoir !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Je vous demande la permission de vous quitter un instant ; j'ai à visiter un pauvre malade, vous allez pouvoir jaser du couvent en pleine liberté.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *saluant*

Si je ne dois plus vous revoir, Mademoiselle, veuillez accepter mes remerciements pour votre gracieuse hospitalité.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Pourquoi nous quitter si tôt, faites-moi la grâce d'accepter à dîner ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mille fois merci ; je vais ce soir à Saint-Nazaire au devant de mon mari et de mon neveu, puis mon enfant réclame mes soins.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Comment, si jeune, vous avez un enfant déjà ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Oui, Mademoiselle, un gros garçon d'un an.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Il doit être beau à miracle, s'il ressemble à sa mère ? Soignez-le bien, ce cher fils ; inculquez-lui de bonne heure les bons et solides principes qui font les fortes races ; dites-lui qu'il vaut mieux s'imposer à tout perdre, que la gloire et l'honneur de son nom.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Oui, Mademoiselle, et je lui répéterai plus tard votre proverbe : « *On ne doit pas parler corde dans la maison d'un pendu* », car cela fait quelquefois bien du mal !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Vous avez raison ; les vieux proverbes sont comme les vieilles gens, bons à consulter. Adieu donc, comtesse ; je vous recommande mon neveu ; j'ai peur de le voir tourner au rouge, car il fréquente les hauts quartiers de la ville, c'est-à-dire, pardonnez-moi le jeu de mot,

ceux qui ne le sont pas, il dit y rencontrer des femmes jolies et spirituelles ; allons convertissez-le ; qu'il se persuade bien, en vous regardant, que l'esprit et la beauté n'existent dans tout leur éclat que chez nous. Adieu, Madame, tenez-moi pour la personne qui vous restera le plus sincèrement attachée (*elle fait une révérence et se retire*).

## SCÈNE V

M<sup>me</sup> MAUBERT, YVONNE *se jette en pleurant dans les bras de son amie.*

M<sup>me</sup> MAUBERT

Que veux-tu, chère enfant ? console-toi ; elle a cru être très gracieuse, la pauvre femme ; mais j'ai bien souffert, et moi qui comptais tant m'amuser avec mon titre de comtesse ! Oui M. Maubert a raison, un nom est une chose sacrée avec laquelle on ne joue pas. C'est une rude leçon. Mais quelle injuste absolutisme. *Point de salut au-delà d'un pont ! Des prêtres ayant une nuance douteuse parce qu'ils déteignent les uns sur les autres ! Un régiment qu'on craint d'avaloir tout entier !* Il me fallait venir ici pour concevoir de pareilles énormités.

YVONNE

Et, au milieu de tout cela, tu sembles oublier mon bonheur perdu !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais à ta majorité, c'est-à-dire dans deux mois, tu pourras épouser mon frère, avec les sommations légales ?

YVONNE

Oh ! non, je ne ferai pas cela, ma pauvre tante en mourrait !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais comment supporteras-tu la vie alors ?

YVONNE

Je ne la supporterai pas.

M<sup>me</sup> MAUBERT.

Ingrate, que dis-tu là ? si l'une de vous deux doit mourir, ne vaut-il pas mieux que ce soit elle ? Les temps sont changés, ma chère, il nous faut accueillir les idées nouvelles, et les vieillards n'abandonneront jamais les leurs. Le renouvellement des générations est donc fatalement nécessaire ; il faut que les bornes disparaissent pour faire place à la civilisation et au progrès.

YVONNE

Combien tu me fais mal en parlant ainsi ; ma tante est si dévouée, si tu savais quelle affection elle a pour nous ! si tu savais combien elle est bonne !...

M<sup>me</sup> MAUBERT

Il faut que tu me le dises pour que je le crois ; puis laisse-moi te quitter, et viens me trouver à l'Hôtel de France avec ton frère avant l'heure du train. Nous aviserons. (*Elle l'embrasse*). Adieu, petite sœur. Ah ! voilà M. Henri !

## SCÈNE VI

LES MÊMES plus HENRI

HENRI

Fernand est en bas, et demande s'il peut monter cette fois ?

YVONNE

Pas en ce moment. (*Bas à M<sup>me</sup> Maubert*). Préviens-le !

HENRI

Mais ma tante n'est pas encore sortie, il va pouvoir la saluer.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Pas à présent, je descend. Adieu ! (*Elle sort*).

## SCÈNE VII

HENRI, YVONNE

HENRI, *joyeusement.*

Tout va bien. Fernand est venu à Nantes à ton sujet, il a déjà parlé de toi à son père, qui semble très bien disposé.

YVONNE

Ah ! mon ami, tout est perdu sans retour ; ma tante a été d'une dureté, d'une intolérance telle, à l'égard de la bourgeoisie, que jamais ce mariage ne pourra s'accomplir ; elle a témoigné un orgueil et un mépris qui ont dû briser le cœur de ma pauvre Charlotte.

HENRI

Tu m'étonnes ! comment ma tante, toujours si courtoise à l'égard de ses hôtes, a-t-elle pu témoigner son mépris pour la bourgeoisie devant M<sup>me</sup> Maubert ? C'est impossible !

YVONNE

Il faut tout te dire : pour annoncer à ma tante la visite de mon amie j'ai crayonné sur une carte le nom de Charlotte Maubert, et de Charlotte en abrégé j'ai fait involontairement comtesse.

HENRI

Avoue que tu as dû y mettre bien de la bonne volonté !

YVONNE

Peut-être ; je n'avais pas réfléchi aux conséquences ; ma tante a été charmée de recevoir M<sup>me</sup> la C<sup>tesse</sup> Maubert, et c'est dans l'erreur où elle était qu'elle s'est laissée aller à tout son orgueil, à tous ses affreux préjugés ; mais elle trouve Charlotte divine, surtout comme comtesse.

HENRI

Je vais lui parler, rien n'est encore désespéré ; je suis fâché de ta maladresse ; mais, puisque tu l'as faite, ne cherchons pas en ce

moment à détromper ma tante. M<sup>me</sup> Maubert quitte Nantes demain. laissons-la se poser noblement dans le souvenir de M<sup>lle</sup> de Kergor.

YVONNE

Comment as-tu la force de plaisanter, quand tu me vois si malheureuse ? Mais j'entends ma tante rentrer ; je te laisse avec elle, j'ai les yeux rouges, elle demanderait ce que j'ai. . . . Adieu, mon frère, songe que toute ma vie est en ta puissance !

HENRI

C'est bon ; pas de grands mots, et laisse-moi agir !

## SCÈNE VIII

HENRI, *seul.*

Oh ! j'ai du temps devant moi ; ma tante, ma tante cause avec quelqu'un, une visite sans doute ? Comment la bien disposer à m'entendre ? (*Il regarde le portrait*) C'est cela, une inspiration. Ramenons-la au souvenir de ses amours éthérés.

Hier, en lisant les lettres de Desmoutiers, j'ai mis sur mon carnet quelques pensées, afin d'en faire mon profit plus tard (*il lit*).

« Quand on a commencé d'aimer,  
« Ne plus aimer, c'est ne plus vivre. »

Voyons, tâchons de lui glisser celle-ci adroitement :

« On est vieux à vingt ans si l'on cesse de plaire  
« Et qui plait à cent ans meurt sans avoir veilli. »

Mais ce n'est pas assez tendre, disons-lui plutôt, ce quatrain

Des hommages bien qu'on soit femme,  
« On se fatigue au bout d'un jour.  
« L'orgueil chatouille l'âme  
« Mais ne remplace pas l'amour !

Desmoutiers disait à sa maîtresse en lui envoyant une pensée :

« Elle m'ôte à l'hiver tous les feux du printemps,  
« Re m'au jour pâissant tous les feux de l'aurore.



« Et par elle quand l'âge aura glacé mes sens,  
« Je croirai vous aimer et le pouvoir encore !

On ne vivait véritablement que pour aimer autrefois, et maintenant pourquoi vit-on ? Pour s'ennuyer à coup sûr, car sans amour et sans occupation aucune, la vie, c'est le néant.

## SCÈNE IX

M<sup>lle</sup> DE KERGOR *entre.* HENRI *va au devant d'elle et lui baise la main.*

HENRI

Je venais, chère tante, m'informer de votre santé. Yvonne vous a-t-elle fait mes excuses pour ce matin ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Oui, Henri ; mais je suis désolée que vous n'ayez pas été des nôtres, car la comtesse est délicieuse, tout ce qu'il y a de plus faubourg Saint-Germain.

HENRI

Je la connais depuis longtemps, ma tante, et suis heureux de vous la voir si bien apprécier ; ses parents ont été remplis de bonté pour moi lorsque j'étais à Paris, du vivant de mon père.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Vous avez plus besoin qu'un autre, mon enfant, de fréquenter la bonne compagnie : feu votre père, mon noble frère, avait parfois de singulières idées que je lui ai entendu à grand regret émettre devant vous ; hélas ! cela tenait à cette triste garde nationale de 1830.

HENRI

(*A part*) Cela commence mal, changeons le diapason de la garde nationale. (*Haut*). J'ai déjeuné avec le frère de votre aimable visiteuse, chère tante, Fernand Saint-Exupère.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Ah ! M. de Saint-Exupère ! est-il aussi bien que sa sœur ?

HENRI

(*A part.*) Je crois qu'elle a mis le *de*. (*Haut*). Oui, ma tante, mais ils ne se ressemblent nullement ; l'une est blonde, l'autre est brun ; Fernand a même le teint bronzé par le soleil de la Martinique où il vient de passer six mois.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

De mon temps les jeunes gens de noblesse, qui ne voulaient entrer ni dans le clergé, ni dans l'armée, allaient aux îles ?

HENRI, *riant*.

C'est juste, avant l'abolition de l'esclavage les îles devaient paraître un séjour enchanteur... c'était la féodalité noire dans toute sa pureté !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *sèchement*.

Plait-il, mon neveu ?

HENRI

(*A part.*) Maladroit, je m'éloigne du but. (*Haut*) : Pardonnez-moi cette sotte plaisanterie, ma tante ; j'allais oublier de vous dire que j'ai rencontré hier à la chasse M. de Kerkorbin ; ce jeune homme, qui dites-vous ressemble .. (*Il désigne le portrait*). (*A part*). Il y a des jours où tout le monde lui ressemble.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

C'est-à-dire que je lui trouve ces manières aisées, cette fine fleur de chevalerie que je vous souhaiterais, mon enfant.

HENRI

Il m'a prié de mettre ses respects à vos pieds (*tâchons de trouver l'occasion d'ouvrir mon carnet*).

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Ses respects à mes pieds ; oui, c'était là l'expression favorite du chevalier ; c'est, en effet, un gentilhomme accompli que ce jeune de Kerkorbin : mais, hélas ! (*elle lève les yeux au ciel*), lui aussi n'a pas de fortune.

HENRI

Vous m'étonnez ; il a cependant une meute considérable !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Eh bien ! cela ne lui donne pas à manger.

HENRI, *riant*.

Oh ! belle tante, j'aime à croire le contraire ; car je ne pense pas qu'il ait de valet de vénérie, et lui-même doit prendre soin de ses animaux ; mais je m'étonne qu'il ait un aussi grand nombre de chiens puisqu'il est, dites-vous, sans fortune.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Noblesse oblige, Henri ; mais laissez-moi vous parler de cette ravissante comtesse ; vous semblez hésiter à prononcer son nom (*elle le regarde dans les yeux*). Il nous faut si peu de choses, à nous autres femmes, pour deviner ces doux secrets.

HENRI

Mais, ma tante, M<sup>me</sup> Maubert est une femme du meilleur monde ; — je la respecte.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Comment donc, mon neveu, l'amour n'existe dans un cœur noble que lorsqu'il a l'estime pour nourrice. (*A part*) il vient toujours aux hommes d'incompréhensibles idées. (*Haut*) Mais je vous le dis comme votre mère vous le dirait, l'homme a besoin d'un phare pour éclairer le chemin de la vie en pratiquant la vertu, et quel plus doux en courageant que le regard de la femme aimé, ou, si vous

le préférez, de la dame de vos pensées, qui vous suit de loin en tenant votre âme en haut !

HENRI

Mais, ma tante, les amours éthérées sont mortes depuis longtemps ; M<sup>me</sup> Maubert a un mari, qu'elle aime, et dont elle est aimée ; je n'ai jamais songé à en faire mon idole, ni la dame de mes pensées, je vous en donne ma parole de gentilhomme et qui plus est d'honnête homme.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Je respecte ce que vous appelez vos idées d'honnête homme ; mais j'aime à croire qu'elles ne consistent pas à prendre pour idéal quelque fille de laveuse de vaisselle ou de . . .

HENRI l'interrompant.

Ma tante !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Oui, voilà ce qu'on appelle à présent des princesses, en les recouvrant de velours et de soie. Jour de ma vie ! l'ombre du chevalier de la Relimousinière doit frémir à m'entendre parler de ces espèces inconnues de son temps, lui qui eût préféré perdre un œil que de regarder une femme au-dessous de sa condition. Noble Isidore ! voilà les tristes fruits de la garde nationale de 1830 !

HENRI, très animé.

Mon Dieu ! ma tante, pourquoi votre noblesse interdit-elle à ses jeunes gens toute occupation ? Pourquoi leur laisse-t-elle pour unique séjour l'écurie ? et ne s'aperçoit-elle pas que la fréquentation des paysans et des valets est peu propre à conserver les belles manières dont vos ancêtres étaient si fiers ? Pourquoi ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Apprenez, mon neveu, que les paysans et les valets sont à leur place auprès de vous puisque vous devez être servi ; ils n'ont jamais rêvé l'égalité, ceux-là ; et nuisent moins à vos manières que les manants et bourgeois que vous fréquentez ; croyez-vous que mille

échos n'en arrivent pas à mes oreilles pour m'apprendre vos faits et gestes ? (*avec colère*) gardez-vous de m'amener ici une femme qui ne soit pas digne de vous ; car, je vous le déclare aujourd'hui, tous nos ancêtres couchés dans la tombe se lèveraient pour vous maudire par ma bouche !

HENRI

Comment ! vous, ma tante, vous seriez aussi impitoyable pour celui que vous dites aimer comme un fils ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR *sanglotte.*

Hélas ! mon neveu, noblesse oblige !

UN DOMESTIQUE

Mademoiselle veut-elle recevoir M. le baron de Chazé.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Certainement.

HENRI *sort en saluant sa tante.*

(*A part*). Yvonne a raison : tout est perdu.

C<sup>te</sup> DE SAINT-JEAN

(*A suivre*).



POÉSIE BRETONNE

SONNEN FILAJ

AVEID EN EUTRU OLEIR A HOUROH.

Tud yevanq ha tud couh in filaj chileuet  
Ur sonnen glaharus gùeral zou bet saüet.  
Dré ur peurqueah cloérec hum gredé dilezet  
Ha i vestrezic coant en doé miliget.

..

Meur a vlai zou, plahic, meur a vlai m'hanaùès ;  
Mez er chonj zou oueit cùit ag ha inean, mestrès.  
Itrezomb ni, t'er gouér, biscoah nen des bet trous,  
Hag a viscoah ehué i ous té bet m'en dous !  
Mez té, m'en douseizic, marcen t'hès chet m'haret,  
Ha neoah, p'en den cùit, seblantès glaharet.  
Pen den d'er scolieu pel, ha zeulegad gu'en dar  
E vurlutté avel ma ha pê bet glatar.  
Mar a huéh i on bet borh ir pardon get n'ad ;  
Mud pé avel un in e oén i flatirad.  
Pel bras doh Bréh-Izel omb bet i perhindet.  
Eid ad, men douseizic, pet guéh mes mé pedet !

Hag a pen demb indro, a veid assai cousket.  
 Ar me scoé ha fénic ta poé bet taulet !  
 Pe oén ar men gùélé, hemb fechal, mainnet,  
 Ital en tespeneg, me gred i hès ouilet.  
 Marcen in ha galon ne oé nameit truhé ?  
 Marcen oé in hever un tamic caranté ?  
 A veid petra bermen i chomén mé biù kel ?  
 Kenavo, disprizus, hilleih gùel é meruel !

..

En hani en des bet er sonnen men sàtlet  
 Lueiz Kerihuelleu e zou gùerso marùet.  
 Tud yevanq ha tud couh, a n'hou ou pet truhé,  
 Èl er plah miliget ya de huélet i vé  
 Barh i bened Landaul, ha, kent en ovren bred,  
 Eid er peurqueah cloérec in ur ouilein e bed ..

PIERRIC LAURENS

Paris, meurh 1898.



TRADUCTION



SONE DE FILERIE



A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Jeunes gens et vieillards assemblés à la filerie, écoutez une chan-  
 son navrante faite jadis

Par un pauvre clerc qui se croyait abandonné et qui maudissait  
 sa mignonne amie.

∴

Belle, il y a bien des années que tu me connais, mais le souvenir s'est envolé de ton âme, mon adorée.

Entre nous, tu le sais, il n'y a jamais eu de brouille, - et, de tout temps aussi, c'est toi que j'ai chérie.

Mais toi, ma mignonne, peut-être ne m'as-tu point aimé, — et cependant, lorsque je te quittais, tu paraissais inquiète.

Quand j'allais aux écoles lointaines, les larmes — faisaient cligner tes yeux, comme si tu avais ressenti de la douleur.

Bien des fois, je t'ai accompagnée au pardon, — tantôt silencieux, tantôt bavard comme un oiseau.

Très loin de Basse-Bretagne, nous avons été en pèlerinage. — Pour toi, ma mignonne, combien de fois ai-je prié !

Et, lors de notre retour dans l'espoir de sommeiller, tu laissas choir sur mon épaule ta tête gentille.

Lorsque j'étais cloué au lit comme un paralytique, -- il me semble que tu as pleuré à mon chevet.

Peut-être ton cœur n'éprouvait-il que de la pitié ? — Peut-être avais-tu pour moi un brin d'amour ?

A quoi bon vivre désormais ? — Adieu, dédaigneuse ; je préfère de beaucoup mourir.

∴

Celui qui a composé cette sone, — Louis Kerihuello, depuis longtemps, est mort.

Jeunes gens et vieillards, prenez-le en pitié, — comme la belle maudite qui visite sa tombe

Au cimetière de Landaul, et, avant la grand'messe, pour le malheureux clerc, prie en versant des pleurs ..

PIERRE LAURENT.

*Paris, mars 1898.*



## JEANNE LA TISSEUSE

Ce qui frappe le plus l'étranger à Lyon  
Ce n'est pas *Bellecour* où la rébellion  
A laissé de sa griffe une empreinte funeste ;  
Ce n'est pas les *Terreaux* où *Cinq Mars* et de *Thou*  
Furent décapités : ce n'est pas ce qui reste  
Du vieux *Forum* ; ce n'est ni l'œuvre de *Coustou*  
Ni celle de *Lemot*, ni dans son lit le *Rhône*,  
Bouillonnant et grondeur, à côté de la *Saône*  
Aux longs flots reposés — ce qui frappe le plus  
Dans la ruche en travail, c'est un amas confus  
De réduits privés d'air qu'on nomme la *Croix-Rousse*,  
*Guillotière* et *Brotteaux*, insondables faubourgs  
Affamés et malsains, où l'on entend toujours  
Le tic-tac des métiers, où l'ouvrier qui tousse  
Succombe jeune encore au labeur sans repos.  
C'est là, dans une rue étroite et tortueuse,  
Qu'était l'humble logis de *Jeanne la Tisseuse*.  
On y montait, courbé, par un sombre escalier  
De bois, et, tout au bout de la spirale roide  
S'ouvrait au vent du nord la grande chambre froide,  
Mais pleine de clarté, qui servait d'atelier.  
Les murs en étaient nus ; près d'un vieux poêle en fonte  
S'étendait le métier où l'ouvrière monte  
Ces merveilleux tissus dont l'éclat et le goût  
Nous font tant d'envieux. L'ordre régnait partout  
Dans la pauvre mansarde, où toute chose usée,  
Mais luisante, prenait comme un air jeune et frais :  
Une liane en fleur festonnait la croisée  
Et rappelait les champs qu'on ne voyait jamais !  
C'est là que travaillait Jeanne, entre son vieux père,  
Fléchissant sous le poids de la caducité,  
Et sa sœur dont les yeux frappés de cécité,  
N'avaient jamais connu les baisers d'une mère.

Pour nourrir et vêtir ces chers infortunés,  
Treize heures de travail lui paraissaient légères,  
Et ces instants, au prix de nos fêtes vulgaires,  
Jeanne, la noble enfant, ne les eût pas donnés.

Elle était à la fois vaillante, habile et belle,  
Et le meilleur *canut* ne tissait pas mieux qu'elle  
La soie et le velours. Rivée à son métier,  
Jeanne gagnait ainsi d'un robuste ouvrier  
Le salaire élevé ; mais pour les faire vivre  
A peine il suffisait. Pourtant dans ce combat  
Où s'épuisait sa vie, on la voyait poursuivre  
Sa tâche en souriant. Elle aimait son état.  
Et l'on comprend, à voir ces étoffes soyeuses  
Aux dessins achevés, aux tons harmonieux,  
Ce qu'elles ont d'attraits pour les mains et les yeux  
De personnes de goût comme sont les tisseuses.

Avant l'aube debout, et la dernière au lit,  
Jeanne disposait tout dans la pauvre demeure,  
Et, vers la fin du jour, s'il lui restait une heure,  
De son père couché prenant le vieil habit,  
Elle y faisait un point, ou pour sa sœur chérie  
Taillait un vêtement. Qu'il fallait d'industrie  
Pour leur dissimuler l'amère pauvreté !  
Que son cœur y mettait d'ingéniosité !

Ah ! nous ignorons, nous favoris de ce monde,  
Quand pour dissimuler la souffrance à nos yeux,  
Nous donnons d'un peu loin, le cœur insoucieux,  
Nous ignorons combien la misère est profonde,  
Combien l'artisan doit chaque jour déployer  
De noble activité, d'amour et de courage,  
Pour le morceau de pain qu'il apporte au foyer.  
Si l'hiver est plus dur, s'il survient un chômage,  
Que les jours et les nuits sont longs à dévorer !  
De fabrique en fabrique on voit alors errer,  
Honteux et languissant, l'ouvrier sans ouvrage.  
La faim déjà le presse. Aura-t-il le courage

De monter la main vide au grenier de parpaing  
Où les enfants en pleurs demanderont du pain.

Dans ces crises, hélas ! sans cesse renaissantes,  
Jeanne songeait aux siens et demandait à Dieu  
Que pour eux le foyer ne fût jamais sans feu.  
Ni la huche sans pain. De ses mains frémissantes  
Combien de fois alors l'aiguille s'échappait,  
Et de quelles terreurs l'avenir la frappait !  
Mais reprenant bientôt son œuvre commencée,  
Pour ne rien laisser voir de sa triste pensée,  
Elle chantait encor ; d'une même douceur  
Sa voix semblait empreinte ; à diriger sa sœur,  
A soutenir son père elle avait même grâce.  
Mais de toute son âme elle avait beau lutter,  
Ses forces fléchissaient, et chaque jour plus lasse.  
Dans ses rêves, la nuit, elle voyait monter  
La misère autour d'eux comme un flot invincible.

La tâche était trop lourde et la lutte impossible.  
Un jour la sainte fille assise à son métier,  
Soudain s'évanouit. Un docteur du quartier  
Accourt, hoche la tête, et, la voyant brisée,  
Dit : « l'art est impuissant, la vie est épuisée »  
Un bon vieux prêtre alors s'approcha du chevet.  
Au confident ému de la peine secrète  
Jeanne voulut parler ; et, comme il achevait,  
Avec cette douceur que Dieu parfois leur prête,  
De consoler son âme et de la rassurer,  
« O Jésus mon sauveur, sois leur père » dit-elle,  
Et, le front rayonnant d'une flamme immortelle,  
Souriante, on la vit doucement expirer.

Le Seigneur l'entendit, et Lyon charitable,  
Si prodigue du gain de son rude labeur,  
Obéissant soudain à l'élan d'un grand cœur,  
Tendit aux survivants sa main infatigable.

Emile BOUCHAUD.

## EXAUDI !

---

Je tends les bras vers vous, Seigneur,  
Seigneur, entendez ma prière,  
Entendez mon cri de douleur  
Et le sanglot de ma misère.

Loin de vous j'ai porté mes pas,  
Seigneur, et j'ai vu que le monde,  
Le monde entier ne pouvait pas  
Consoler douleur si profonde.

Hélas ! un souffle ravageur  
S'est acharné sur mon cœur vide,  
Et je suis comme un voyageur  
Au sortir d'un désert aride.

Seigneur, Seigneur, j'ai soif de vous,  
De votre divine parole,  
Je sais que votre Verbe est doux  
Et qu'ici-bas seul il console.

C'est en vous, en lui que j'ai foi :  
Pour apaiser ma soif ardente  
Laissez en couler jusqu'à moi  
Le flot de fraîcheur bienfaisante.

Emportez-moi sur votre esprit  
Retenez moi loin de la terre  
Où l'horizon est trop petit,  
La réalité trop amère

Autrefois le peuple au désert  
Marchant à la terre promise

Vint puiser au roc entr'ouvert  
L'eau qu'implorait de vous Moïse.

Et plus tard, Messenger divin,  
Vous annonciez en Samarie  
La source au céleste parfum  
Toujours pure et jamais tarie.

Seigneur, donnez-moi de cette eau,  
Seigneur, versez dans tout mon être  
La vigueur d'un élan nouveau  
Pour vous servir et vous connaître.

Pour aimer vous et votre loi  
Je fuirai toute ombre douteuse,  
Mais, Seigneur, marchez devant moi  
Dans votre clarté lumineuse.

Montrez-moi la splendeur du ciel  
Où votre Beauté triomphante  
Luira dans un jour éternel  
A mon âme avide et contente.

Ainsi je combattrai sans peur ;  
Mais rappelez-vous ma misère,  
Je tends les bras vers vous Seigneur,  
Seigneur, entendez ma prière !

MAURICE LE DAULT.

1893.



# ENFANTS DU PEUPLE

## I

Une femme pauvre et bien jeune.  
Belle sous le soleil de mai,  
En proie aux tortures du jeûne,  
Va lentement le long du quai.  
Mais, sur sa figure attristée,  
Passe parfois comme un rayon,  
Quand elle voit — chère poupée —  
Dans ses bras, un enfant mignon.

Ce tout petit — trois mois à peine —  
Se roule contre sa maman,  
Qui le frôle de son haleine,  
Plus douce qu'un léger ruban.  
Et la malheureuse ouvrière,  
Aux yeux rougis, gonflés de pleurs,  
Ne songe plus à sa misère  
Et semble oublier ses douleurs.

A ses doigts, aucune alliance...  
Oh ! quel drame, quel abandon  
A donc précédé la naissance  
De ce pauvre petit poupon ?  
La malheureuse, tête basse,  
A sur le front une rougeur ;  
Et son aspect demande grâce,  
Son air est triste et tout songeur.

Ses yeux s'usent à la couture,  
Son estomac connaît la faim  
Et se prive de nourriture,  
Pour que son enfant ait demain  
De chauds et forts chaussons de laine,  
Qui garantiront ses pieds nus  
Contre la morsure certaine  
Du froid, sur les membres menus.

Il sera propre le dimanche,  
 Il aura des petits souliers ;  
 Et sa mince figure blanche  
 Sourira bien plus volontiers.  
 Puis, quand dans la pauvre chambrette,  
 La mère, auprès d'un maigre feu,  
 A son bébé fera risette,  
 Il ne voudra nul autre jeu.

Plus tard, mal nourri dans la vie,  
 Ce gavroche aura la pâleur  
 De toute existence meurtrie,  
 Bercée au chant de la douleur.  
 Gamin ouvrant chaque portière,  
 Son visage aura le reflet  
 Des pavés et de la poussière  
 Qu'il foulera, plein de toupet.

Quand, las de parcourir sa voie,  
 Dans la mansarde, chaque soir,  
 Il rentrera, des pleurs de joie,  
 Un sourire, un doux mot d'espoir,  
 Seront prodigués par la mère.  
 A cet enfant, son cher trésor,  
 Pour qui son existence entière  
 Est de privations encor.

## II

Autre rencontre dans la rue :  
 Vers quatre heures après midi,  
 Une femme m'est apparue,  
 — A l'extérieur alourdi.  
 Un petit, ayant blouse neuve,  
 — Nouvel écolier sac au dos —  
 Prend la main de la jeune veuve  
 Et lui dit, entre deux sanglots.

Qu'on vient de le battre à l'école :  
 La mère se révolte un peu  
 Et sa voix tendrement console  
 Son enfant frappé dans le jeu.  
 Et les petites mains noircies  
 Du garçonnet réconforté  
 Frottent ses paupières rougies ;  
 Bientôt il reprend sa gaité.

Pauvre enfant, seul espoir probable  
 De ce veuvage sans appui,  
 Sois fort, sois bon et charitable,  
 Lorsque ta jeunesse aura fui.  
 Moi je garde la souvenance  
 De ce moral enlacement,  
 Fait de lourde désespérance,  
 Qu'hier j'entrevis un moment.

Et très souvent mon âme émue  
 Complète avec facilité  
 Cette rencontre dans la rue,  
 Sur le trottoir en plein été.  
 Je crois deviner l'accueil sombre  
 Qui là-bas t'attendait au seuil  
 De la mansarde plein d'ombre,  
 Triste comme un manteau de deuil.

MARIA THOMAZEAU.

Pièce ayant obtenu, le 15 août, une médaille 1<sup>re</sup> classe (prix unique), au  
 Concours de la Société biographique de France.





# L'ANGE DE L'AMBULANCE

---

## PROLOGUE

Après un temps bien long — béni soit le hasard —,  
Mon titre de docteur et celui de vieillard  
Me donna pour amie une femme parfaite,  
(Qui dans mon ambulance avait tenu secrète  
L'origine d'un nom illustre et glorieux).  
Je crois revoir encor son profil gracieux :  
Dans mes vieux souvenirs s'estompait cette femme...  
J'avais, mieux que personne, apprécié son âme.  
Auprès des amputés, officiers ou soldats,  
Elle se dévouait, car ses doigts délicats  
Etanchaient le sang noir inondant mes malades.  
... Au loin, toujours grondaient d'affreuses cannonades.  
Je m'écriais, alors : — « N'est-ce point du *Devoir*  
« Une incarnation céleste et poétique ?  
« Quelle simplicité ! Quelle grâce pudique !  
« Cette femme est un ange ici-bas égaré...  
Son regard, doux et pur, ne semblait inspiré  
Je me la rappelais —, touchante et si fluette  
Sous le blanc tablier orné d'une bavette —,  
Prodiguant nuit et jour mille soins spontanés  
Aux pâles moribonds... Ces tristes condamnés  
Qui n'avaient auprès d'eux, ni leurs sœurs, ni leurs mères,  
Par ses soins récitaient leurs dernières prières  
Et mouraient en chrétiens : sans craindre le trépas.  
Emu, je soupirais —, séduit par tant d'appas :

« Bienheureux est l'époux qui la possède et l'aime ! »  
Et vieillard triste et seul, je rêvais... un poème...  
Je ne le puis nier, lorsque après la paix,  
Au moment du départ de nos braves Français,  
Je la vis s'éloigner, légère, vers la gare,  
Un trouble inopiné — cruellement bizarre —,  
Se glissa dans mon cœur, qui se brisa soudain.  
Était-ce de l'amour ? Je n'en suis pas certain ;  
L'âme humaine est vraiment un singulier mystère :  
J'étais veuf, bien âgé, j'allais être grand-père.

## I

Le temps — remède sûr — bannit ce souvenir.  
Oublieux du passé, songeant à l'avenir,  
J'exerçais cependant encor la médecine ;  
J'avais bon estomac, bon œil et bonne mine.  
Arrivé depuis peu dans un autre pays.  
On m'eût bien vite appris qu'au milieu d'un fouillis  
De lierres toujours verts et de fraîche verdure,  
Vivait en son château — touchante créature —,  
Une veuve pleurant la mort de son enfant.  
Et qu'affolait ce deuil extrêmement récent.  
Près du feu je lisais, lorsque dans la soirée  
Un rustique valet, à la mine effarée,  
Vint du castel, en hâte, afin de me quérir.  
A peine si je pris le temps de me vêtir,  
Tant tout ce qu'il m'apprit offrait symptômes graves.  
Nous avions, sur la route, à franchir plusieurs gaves  
Transformés par l'orage en de fougueux torrents  
Mais il faut tout braver pour sauver les mourants.  
« Un état maladif qui ne peut disparaître :  
« Deux fois, pendant ce jour, par sa haute fenêtre  
« La châtelaine — morne en son vêtement noir —,  
« A voulu sa jeter, criant : Je veux *Le voir* ! »  
Tel fut le bref récit de ce laquais fidèle  
Qui servait sa maîtresse avec beaucoup de zèle.

## II

Lorsque je soulevai la portière en brocart,  
 Je reconnus ainsi, par un cruel hasard,  
 Ma chaste vision, ma trop chère Marquise,  
 Actuellement pleurant sur un fauteuil assise.  
 Elle se mit debout et se prit à chanter.  
 Elle chantait très bas, mais je pus l'écouter :  
 « Lorsque j'avais vingt ans, j'étais, dit-on, fort belle  
 « Et mon cœur s'envolait, semblable à l'hirondelle,  
 « Vers la rive d'azur en un songe riant.  
 « Mon époux m'a trahie ! Et je n'ai plus d'enfant !...

De l'amour maternel, la touchante victime,  
 Avec ces yeux brillants que la folie anime,  
 Porta de mon côté son regard de douleur.  
 Je devenais pour *Elle*, un objet de terreur !..  
 Elle voulut s'enfuir, mais tomba presque morte  
 Auprès d'un lourd bahut placé contre la porte

Aussitôt j'ordonnais l'amère potion  
 — Qui devait apaiser cette agitation  
 En calmant tous ses nerfs — ; puis, lorsque vers la ville  
 Le laquais fut parti, baisant sa main fébrile  
 Et rempli de pitié pour l'intime chagrin,  
 Je me mis à pleureur sur ce triste destin...  
 Femme, sacrifiée aux froides convenances,  
 Cherchais-tu donc l'oubli, venant aux ambulances ?  
 Rêveur était ton front ; néanmoins tes beaux yeux  
 Paraissaient clairs et purs en se fixant aux cieux.  
 Pouvais-je soupçonner que le fiel de ce monde  
 Versait ses flots amers sur ta tête si blonde ?  
 Rose à peine entr'ouverte au soleil du matin,  
 Que n'ai-je deviné l'horreur de ton destin...  
 Je m'étais figuré que pendant notre guerre,  
 Tremblant d'un noble effroi pour l'époux ou le frère,

— Êtres aimés et chers t'adorant tous les deux —,  
 Ton sourire fuyait pour courir après eux...  
 Ah ! que tu dus souffrir, ô douce et sainte femme !  
 Si du moins j'avais su te dévoiler mon âme :  
 T'offrant avec respect, en retour de ton deuil,  
 Cette chaste amitié précédant le cercueil...

Pendant que je songeais à ces choses navrantes,  
 S'agitaient près de moi plusieurs vieilles servantes.  
 Qui m'apprirent enfin : qu'en proie à la douleur,  
 Leur *Dame* se calmait par l'aspect d'une fleur  
 Excessivement rare en leurs chaudes contrées :  
 Renoncule bleuâtre aux feuilles diaprées.  
 Mystérieuse fleur, je pars pour te cueillir  
 Ah ! puisse ton aspect l'empêcher de gémir !  
 La lune s'éclipsait par l'aurore chassée  
 Et la route courait dans des murs encaissée,  
 L'heure était ineffable : un matinal soleil  
 Répandait sur les prés un rayon si vermeil  
 Qu'en foulant ce tapis de fleurettes humides,  
 J'oubliais mes vieux ans et mes nombreuses rides.  
 L'orage avait cessé. De ravissants oiseaux  
 Gazouillaient, radieux perchés sur des roseaux  
 Tout au loin se dressaient une immense montagne ;  
 Une douce vapeur estompait la campagne.

## III

Enfin ! Je l'ai trouvée ! Oh ! puisse cette fleur  
 Soulager un instant son extrême douleur,  
 Je gravis l'escalier. Une voix psalmodie,  
 Sur un rythme berceur une tendre élégie.  
 En me voyant entrer, elle n'a pas eu peur :  
 Elle semble sortir de sa lourde torpeur  
 En regardant mes traits... Qui sait si mon visage  
 Ne lui rappelle point un tout petit village

Et les soldats blessés qu'elle y vint secourir ?  
 La vaillante d'alors ne sait plus que souffrir...  
 Coïncidence étrange ! Est-ce toi, Providence  
 Qui m'envoyas soigner l'Ange de l'Ambulance ?  
 Qu'avec un saint respect, je refaisais tes jours,  
 Femme, qui ne connus que blessantes amours.

## IV

Pour guérir sa raison, nous ferons un voyage :  
 L'Espoir doit reflleurir, alors qu'on a son âge ?  
 Je l'accompagnerai car je suis un vieillard  
 Ayant eu la croix rouge attachée en brassart.

Le passé douloureux a laissé peu de trace  
 Au front de la Marquise : elle est sur la terrasse  
 Caressant le *baby* (un ravissant lutin  
 Qu'elle vient d'adopter), beau comme un chérubin.  
 Et s'amuse avec lui, cueillant des primevères.  
 La cloche va tinter ; c'est l'heure des prières  
 Faites dans la chapelle, auprès de ce cercueil  
 Dont, fièrement, la veuve a conservé le deuil.  
 Dieu — qui pris en pitié cette douleur de mère —,  
 Conserve la raison à celle qui m'est chère.

En revenant d'Alger, moi l'austère vieillard  
 Qu'on avait surnommé *le chevalier Bayard*,  
 Je parlai de rentrer dans mon humble demeure  
 Et, le cœur tout saignant, je redoutai cette heure.  
 Mais la Marquise, en moi voyant le seul soutien  
 De l'enfant adopté — devenu son seul bien —,  
 Ne voulut jamais plus entendre ce langage.  
 Nous vivons réunis, depuis le grand voyage.  
 Jeune, aimante et riant avec expansion.  
 Elle me dit souvent sa pure affection

Sans soupçonner, hélas ! dans sa candeur extrême ,  
Qu'elle trouble mon cœur, en disant : « Je vous aime ! »

EPILOGUE.

Lui vouant sur la terre une chaste amitié,  
Qu'ai-je voulu, sinon de ses maux, la moitié ?  
Je ne trahis donc point sa douce confiance  
Et j'écoute, éperdu, l'Ange de l'Ambulance  
Sans qu'un transport d'amour — souffle de passion —  
Ne ternisse le front de ma chère vision.

CAMILLE NATAL.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605). — *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le C<sup>te</sup> Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. t. II, *Les Montmorency-Laval (1264-1412)*. Paris, Picard, 1898. In-8°, 404 pages.

Dans le numéro de janvier 1896 de cette Revue nous avons rendu compte du 1<sup>er</sup> volume du présent ouvrage. Poursuivant son travail avec une assiduité non ralentie par d'autres publications qu'il mène de front, M. de Broussillon, après avoir dans son tome 1<sup>er</sup> traité des Laval (1020-1264), nous donne aujourd'hui dans le tome II les Montmorency-Laval, en attendant que dans les suivants il termine par les Montfort-Laval et les Rieux-Laval.

Comme on le voit, l'œuvre est considérable. A vrai dire, la famille dont s'occupe l'auteur est une des plus illustres, non seulement du Maine et de la Bretagne où elle a joué un rôle prépondérant, mais de la France même.

Fidèle à sa méthode, M. de Broussillon indique tous les textes qui parlent des Laval et publie in-extenso ceux qui sont inédits. Il y a là une information d'une extrême richesse et pour ainsi dire sans lacunes, tellement l'éditeur s'est donné de soins à compiler, à côté des ouvrages imprimés, les grands dépôts manuscrits de Paris, ceux de la province et des particuliers. Pour le présent volume on est arrivé à réunir 634 pièces (n<sup>os</sup> 469 à 1103 de la série générale). L'auteur relie ces documents par une suite de notices qui s'intercalent avec eux et où, sous une forme généalogique, il met en relief les renseignements nouveaux apportés par son travail sur chacun des seigneurs dont il a à s'occuper.

Que dans un volume aussi touffu il y ait quelques omissions et qu'il s'y soit glissé quelques lapsus, nul ne saurait s'en étonner. Comme nous l'avons fait dans nos précédents comptes rendus, nous nous permettons de les signaler à l'auteur, qui, avec le zèle le plus louable, se complète et se corrige à la fin de ses ouvrages (Voyez sa *Maison de Craon*).

M. de Broussillon a supposé (p. 115) que Catherine de Laval était morte avant son mari Girard Chabot de Rays, déjà décédé en 1336. Ayant eu l'occasion d'étudier de près cette dernière famille en éditant, récemment, le *Cartulaire des sires de Rays*, nous avons pu constater que Catherine vivait encore quand elle perdit son fils en 1344 et que par suite elle survécut à son époux.

Louise de Châteaubriant (p. 228) était fille de la célèbre Jeanne (et non Louise) de Belleville, mère du connétable de Clisson. C'est un lapsus que M. de Broussillon aura sans doute déjà remarqué, car le n° 673 de son cartulaire donne la vraie leçon.

Le n° 679 du cartulaire doit être daté de 1356 et non de 1354.

Les n° 681 et 686, datés du 28 juin 1355 et du 18 août 1356, seront à supprimer. Ils font double emploi avec les n° 722 et 729 qui sont des 28 juin 1365 et 18 août 1366.

Au n° 707, le lundi avant la Décollation de saint Jean doit donner la date du 24 août et non celle du 22 juin 1360.

N° 877. Le sénéchal de Broerech — telle est la vraie leçon — et Alain de Servande ne font qu'un seul et même personnage et non deux.

N° 930. C'est de Vannes et non de Rennes qu'est daté le mandement du duc Jean IV.

N° 982. A la fin, parmi les témoins, figure un certain Georges de la Bonezac, licencié ès lois. Un original de ce document, emprunté au charrier de Thouars, rétablit la vraie leçon Boussac. C'est à n'en pas douter le même personnage qui, en 1415, fut désigné pour résider auprès des jeunes enfants de Rays et dont M. de Broussillon a cité le nom au n° 911 de sa *Maison de Craon*. On le trouve aussi, en 1400, au n° 955 de la *Maison de Laval*.

L'auteur a relevé beaucoup de pièces où figure Brumor de Laval. Il a toutefois ignoré celle du 16 novembre 1371 et une autre du début de l'année suivante par lesquelles le roi chargeait ce seigneur de garder, avec dix hommes d'armes, le pays de la dame de Rays (Moranvillé, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, dans *Mém. des savants étrangers à l'Académie*, 1888, p. 253 et 260).

On doit savoir le plus grand gré à M. de Broussillon d'avoir réuni tant de matériaux, de les avoir si bien coordonnés et, en travaillant à la gloire d'une famille, d'avoir contribué si largement à l'histoire générale.

RENÉ BLANCHARD,  
*Lauréat de l'Institut.*



A TRAVERS LA BRETAGNE, par Paul Eudel. Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Le « Voyage en Bretagne » remplacerait-il le « Voyage en Italie » classique et démodé ? On le croirait à voir les guides, les descriptions, les monographies dont chaque année accroît démesurément le nombre et qui versent des torrents de lumière sur la vieille Armorique, sans en éclairer toutes les mystérieuses profondeurs.

Chacun voyage à sa façon, M. Paul Eudel me paraît avoir choisi la bonne. Dans son excursion « à travers la Bretagne » sincère d'impression, élégante d'expression, il joint fort à propos l'érudition d'un Baedeker à la légèreté d'un Conty. Il amuse, souvent même il instruit.

Dans cette trentaine de petits chapitres rapides et précis comme *des instantanés*, ceux qui ont trait à Belle-Ile, la plus grande, la plus belle de nos îles bretonnes et à la rade de Brest sont de beaucoup les plus intéressants. Quand il parle de Belle-Ile, de la coquette petite ville de Palais, fortifiée par Vauban, de cet autre port minuscule Sauzon, qui semble abrité dans un golfe méditerranéen, quand il décrit les splendeurs de la Mer Sauvage, de la Grotte de l'Apothicaire et de cette Pointe-des-Poulains, où, depuis sa visite, le cabotinage a malheureusement élu domicile, M. Eudel captive notre attention, et nous faisons, avec ce gai et intrépide compagnon de route, un vrai petit « tour du monde » en pays français.

D'autre part, une peinture fort exacte, en restant très pittoresque du grand arsenal de notre marine de guerre, de la vie et des études de nos futurs officiers de marine donne une valeur sérieuse aux chapitres sur Brest, son port et sa rade.

Partout ailleurs, à Vannes ou à Carnac, à Quimper ou à Quimperlé, à Morlaix ou à Landerneau, à Saint-Brieuc ou à Saint-Malo, je glanerais de piquantes observations, des souvenirs du passé, mêlés à des saillies du présent, et il faudrait un plus savant que moi pour chicaner, parfois, l'auteur sur tel détail d'histoire ou d'archéologie.

« A travers la Bretagne » est, en somme, un charmant livre qui répond à son but. Se souvenant qu'il est l'auteur d'une « Bretagne monumentale », M. Robida l'a illustré de dessins un peu fantaisistes, mais dont plusieurs sont de petits bijoux.

O. DE GOURCUFF.

..

AU CRÉPUSCULE, un acte en vers en l'honneur du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, par Marc Daubrive. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1898.

M. Marc Daubrive (J. Quintin), qui, le mois passé, rendait compte, en poète, du *Mystère de Saint-Gwenolé*, a voulu apporter son épi à la gerbe de fleurs déposée par la Bretagne poétique au pied du tombeau de Châteaubriand. L'idée de ce poème dialogue, *Au Crépuscule*, est fort ingénieuse. Dans les bois de Combourg, en 1786, Châteaubriand, déjà atteint du mal de René, se laisse consoler et conseiller par sa sœur Lucile, qui lui dit :

Prends courage un beau jour et termine la tâche,  
Te délivrant du *lien* terrestre qui l'attache.  
De l'inertie où dort un rêve sois vainqueur  
Et laisse-toi planer sur les ailes du cœur ..  
De tout ce que tu sais tu peux faire un poème  
Que je devine beau de la beauté suprême  
Qui couve indéfinie au fond de ton regard ..

Alors arrivent deux camarades du collège de Rennes, Moreau qui va partir pour l'armée, voyant déjà la gloire militaire dans le ciel de ses rêves, et Sirjean, personnage imaginaire, rêveur pratique qui annonce la Révolution,

*Pareille* à la rumeur de la vague montante.

Le contraste pourrait être curieusement marqué entre Moreau, homme d'action, et Châteaubriand, homme de pensée ; il n'est qu'indiqué. Mais M. Marc Daubrive pourra reprendre, développer son poème en lui laissant pour conclusion ces beaux vers mis dans la bouche de Moreau.

Nous saluons en toi de grandes destinées,  
L'avenir t'appartient pour de longues années,  
Et je crois déjà voir tes cheveux flamber d'or ..

Malgré beaucoup d'inexpériences et quelques libertés prises avec la prosodie ou avec la grammaire, *Au Crépuscule* reste un essai des plus honorables — honorable dans tous les sens, car il fait honneur à l'esprit et au cœur du poète.

O. DE G

\*  
\*  
\*

Il y a du talent dans *LES FÊTES DE L'ÉTÉ*, de M. Georges Ramaekers (Paris, éditions de « La Lutte », 1898), il y a surtout de la foi chrétienne et l'essor d'une âme qui, ayant cherché sa voie, la trouve dans la prière et la piété.

M. Ramaekers est un adepte du vers libre ; sa poésie, qui compte les assonances parmi les moindres hardiesses, s'égaré hors des sentiers battus. Mais comme ce sont des chemins fleuris au bout desquels apparaît souvent le fin clocher d'une église brabançonne, je conseillerai presque au lecteur de s'y aventurer avec lui, à condition, que si ce lecteur est poète, il imite discrètement un séduisant modèle. Je crains le vers libre, même quand sa droite est pleine de présents. Pourquoi M. Ramaekers ne fait-il pas plus souvent des vers comme ceux-ci :

Poète ! ah ! sois vaillant et fort devant la Vie,  
La Douleur est le pont qui mène à la Beauté,  
Et c'est par la Douleur que Jésus te convie,  
Poète, à conquérir sa propre Royauté.

ou encore :

Et la pluie est tombée aux jardins de ces âmes,  
Et quand tout le nuage ainsi fut épanché,  
L'Ostensoir reparu plus brillant s'est penché  
Vers ces jardins plus beaux, pour y verser ses flammes.

De tels vers, parfaitement réguliers, le cèdent-ils à leurs frères indociles qui dans leur folle recherche des couleurs et des sons, dérangent les plis harmonieux du vêtement de la Muse ? Je pose la question, sans la résoudre.

\*  
\*  
\*

Par contre les vers de M. Désiré Luzet (*Nuits Sereines*, Paris, bibliothèque de l'Association 1898), marchent alignés comme des soldats à la parade, ils ne pèchent contre aucune règle prosodique ; à peine s'y glisse-t-il un pauvre petit hiatus, autorisé d'ailleurs par Musset, dont l'auteur a chanté *la muse*. Ces vers coulent de source, ils ont les qualités et les défauts de l'écriture hâtive. Je crois pourtant que M. Désiré Luzet, quant il « burine un sonnet, comme « Les vieux » ou « Aux Etoiles »

le met plus d'une fois sur le métier, et que, par exemple, les deux versets des « Vieux » d'une fermeté de style égale à la vigueur de la pensée, lui ont demandé quelque travail.

Mais l'automne bientôt mettra des tons dorés  
 Par les sentiers herbus de la forêt prochaine.  
 Et tous les chers vieillards, grands-pères adorés,  
 Du faisceau de leurs jours sentant rompre la chaîne,  
 Fatigués de pleurer, de rire et de souffrir,  
 Quittant leur seuil béni, rentreront pour mourir...

Il ne sied pas à la critique de se montrer sévère pour un aimable poète qui l'a désarmée en disant que jamais Euterpe « avare et belle, »

Ne jetterait un son sur ses mètres boiteux.

Je ne suis pas plus de cet avis que ne l'est M. G. Vallat, auteur de la préface, quand il loue justement les poésies sur la femme aimée, les joies du foyer, la grâce divine de l'enfant, la fête des morts. Je ne ferai même qu'un grave reproche à M. Luzet, c'est d'avoir dans une pièce à tendances humanitaires associé le nom de Voltaire à celui de Jésus.

..

BERTHE DE PROVENCE, *duchesse d'Arles*, de M. Auguste Faure (Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898), est un drame historique en vers, une de ces œuvres qu'il faut saluer, car elles sont les plus nobles, les plus désintéressées de toutes.

L'auteur a retracé un épisode de la résistance des Provençaux aux invasions des Sarrazins. Il a placé son héroïne, Berthe, fille du roi Hugues, entre deux prétendants rivaux, qui deviennent deux des chefs de l'armée. A l'instigation d'une esclave maure, Raoul, comte de Vire, séducteur de Berthe, veut se débarrasser, par assassinat, de Raymond, duc de Rouergue. Mais il échoue à demi dans son projet criminel, n'ayant que blessé sa victime et il tombe sous le poignard de Berthe elle-même, qui se tue ensuite. Les beaux vers ne manquent pas plus que les situations émouvantes dans ce sombre drame, qui, légèrement remanié, serait d'un grand effet à la scène. Il y a des négligences de style, comme cet hémistiche vulgaire,

Mais ça ne suffit pas...

qui a échappé à M. Auguste Faure. Mais *Berthe de Provence* nous donne bien les promesses de talent qu'y a trouvées M. Faguet, et même un peu plus.

\* \*

M. Galipaux est comédien, poète et philosophe comme Molière, dont il peut passer comme l'arrière petit-neveu, avec d'autres diminutifs encore. Son dernier monologue, *L'Existence* (Ollendorff, éditeur), comptera parmi les meilleurs d'une collection déjà fort riche. Il est écrit dans la langue du télégraphe ou du téléphone, en phrases dont les plus longues n'excèdent pas un vers, par un Parisien revenu des vanités de ce monde. Il faut avoir entendu M. Galipaux réciter *L'Existence* pour en savourer la jolie amertume; à la lecture, la plaisanterie devient trop macabre.

O. DE GOURCUFF.

\* \*

A côté des questions qui passionnent douloureusement l'opinion, il en est d'autres moins irritantes, mais aussi graves, puisqu'elles intéressent l'éducation nationale, l'avenir de nos enfants.

La question du latin est du nombre. De hardis novateurs, trop souvent pareils à des fils insoumis qui frapperaient leur mère, chargent de toutes les iniquités l'idiôme de Virgile et de Cicéron. Ils reprochent au latin, considéré comme base des études classiques, d'accroître le nombre des déclassés impuissants à soutenir le combat de la vie et l'armée des fonctionnaires (''). Dans un remarquable discours de distribution de prix (édité à Macon, imprimerie Protat) le R. P. Martin, prieur de l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin à Oullins, démontre que les humanités, dont le rôle fut grand et l'influence féconde, sont surtout nécessaires à une démocratie. C'est un éloquent plaidoyer pour les belles lettres qui sont aussi les bonnes lettres.

O. DE G.

\* \*

Nous lisons dans la *Nouvelle Encyclopédie* (n° du 25 juillet 1898) une étude consacrée à notre distingué collaborateur, M. H. Bout de Charlemont, par un de ses compatriotes bretons, M. H. Dalmont. L'auteur mentionne les études documentaires d'un sérieux intérêt que M. Bout de Charlemont a publiées dans divers périodiques; l'analyse de trois volumes, *Vals pour rire*, *Marines*, *Fleurs du Nord*, lui permet d'insister sur les mérites rares de l'homme de lettres. Les éloges de M. H. Dalmont sont aussi mesurés que bien fondés; nous ne lui ferons qu'un reproche, celui de n'avoir pas compris la *Revue de Bretagne* parmi les recueils qui

s'honorent de la collaboration de M. Charlemont. Le poète des *Fleurs du Nord* est de nos fidèles, si d'autres l'oublient, nous nous en souvenons pour eux.

O DE G.

LA VILLE DE NANTES ET LA LOIRE-INFÉRIEURE, 2 vol. in-8°. Nantes, imprimerie Emile Grimaud et fils, 1898.

A l'occasion de l'ouverture du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Nantes, l'imprimerie et maison d'éditions Emile Grimaud et fils a publié un très important ouvrage sous le titre : *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure*.

Ces deux volumes, d'un ensemble d'un millier de pages in-8°, donnent le tableau le plus complet, la description la plus circonstanciée et la plus attachante d'une ville très ancienne, intimement liée à l'histoire de la Bretagne et de la France entière, d'un vaste et riche département qui offre, avec des souvenirs d'un rare intérêt, presque tous les genres de beautés naturelles.

J. Le Boyer, Guépin, M. Dugast-Matifeux, M. E. Maillard, M. de Trémaudan ont retracé, à des points de vue différents, les fastes de la cité et du comté nantais. Mais il n'existait rien d'aussi définitif que le présent livre, œuvre collective pour laquelle savants, érudits et artistes nantais se sont tendu fraternellement la main. Si j'ai bien compté, les écrivains qui ont pris part à la rédaction de la « Ville de Nantes » sont au nombre de trente-huit, non compris quelques modestes anonymes. Bien des noms auraient pu s'inscrire encore à côté de ceux de MM. S. de la Nicollière et Léon Maître, le Dr L. Bureau et P. de Lisle du Dréneuc, E. Orioux, J. Rousse et de vingt autres Nantais qui aiment et honorent leur ville, mais le choix des auteurs reste excellent et l'agencement des articles fait honneur au Dr S. Leduc, le secrétaire de la rédaction.

La tâche difficile de tracer le plan littéraire de Nantes, ancien et moderne, d'écrire l'article de tête « Nantes à vol d'oiseau » est échue à un Nantais par habitation, M. Léon Brunschvicg, qui s'en est acquitté avec une fine érudition. La ville est fière de ses deux archivistes, pas n'est besoin de dire que MM. Maître et de la Nicollière ont présenté à la satisfaction générale, les *Archives départementales et communales*. Le superbe musée des Beaux-Arts, l'intéressante bibliothèque publique ne sauraient être mieux décrits que par leurs conservateurs, M. Félix Pommier et le charmant poète M. Joseph Rousse.

Peut-être aurions-nous souhaité ici plus de développements, et que la notice sur le *Musée des Beaux-Arts* égalât en importance celle que M. P. de Lisle a, d'une plume si diserte, écrite sur le *Musée Dobrée*, appelé déjà, grâce à lui, le Cluny nantais.

Mais il fallait se borner. On a certainement invité M. H. Weingaertner dans sa note sur le *Conservatoire de musique* et surtout M. Destranges dans sa notice sur le *Théâtre* qu'il connaît mieux que pas un, à laisser la place aux spécialistes, administrateurs, ingénieurs ou professeurs. En ce qui concerne le *département*, il faut citer avec éloges la *Géographie pittoresque* et les *Plages* de M. Orioux, le *Lac de Grand-Lieu* de M. de Saint-Quentin, le *Clisson* du Dr Doussain. L'imprimeur de ces deux beaux volumes illustrés, M. Emile Grimaud, y a mis de tout, des dessins, des cartes, même de jolis vers de sa façon. O. DE G.

..

LES SEPT SAINTS DE BRETAGNE ET LEUR PÈLERINAGE, par J. Trévedy.  
Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme, 1898.

D'après la liste copiée pour D. Lobineau sur l'autel de la cathédrale de Quimper, les *Sept Saints* de Bretagne étaient Samson, Patern, Briec, Malo, Tugdual, Paul et Corentin. Leur culte, fort ancien, remontait aux premiers siècles ; leur « pèlerinage » qui existait même avant saint Yves avait lieu à quatre époques de l'année : Pâques, la Pentecôte, la Saint-Michel et Noël. C'était vraiment le *Tour de Bretagne, Tro Breiz*, que les pèlerins accomplissaient alors, de Saint-Malo à Vannes avec stations sur la route. Ce pèlerinage qui n'était déjà presque plus qu'un souvenir, au XVII<sup>e</sup> siècle, fut perpétué par des chapelles, des fontaines, des *lieux dits*. Il subsiste aussi des légendes. M. Trévedy, à qui j'emprunte ces détails, voudrait que l'on conservât tous ces vestiges, que l'on sauvât de l'oubli les *Sept Saints* et leur pèlerinage. Comme ces sept grands saints marchèrent à la tête des apôtres et des pieux colonisateurs de la Bretagne, on peut rapprocher l'excellent opuscule de M. Trévedy du *Discours sur le rôle historique des Saints de Bretagne* (Rennes, 1849), par lequel M. Arthur de la Borderie préluait à ses grands travaux. Notre historien national a le droit, d'ores et déjà, d'inscrire à son actif *cinquante ans d'études bretonnes*. O. DE G.

---

Le Gérant : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

---

4<sup>e</sup> Livraison. — Octobre 1898



PARIS ET NANTES

---

1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.



## TABLE DES ARTICLES

I. — <i>Contre les panégyriques du duc d'Aiguillon</i> . — Arthur DE LA BORDERIE de l'Institut. . . . .	241
II. — <i>Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII (suite)</i> , par J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper. . . . .	247
III. — <i>Eludes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères (suite)</i> . — G <sup>l</sup> esse DU LAZ. . . . .	256
IV. — <i>Sainte-Anne pendant la Révolution (suite)</i> . — Abbé GUILLOUX. . . . .	274
V. — <i>Un romantique Nantais : Adolphe Allouneau et son Pastiche</i> . — OLIVIER DE GOURCUFF. . . . .	284
VI. — <i>Légendes bretonnes : Saint-Michel et Lucifer</i> . — FRANÇOIS DUYNES. . . . .	292
VII. — <i>Mémoires d'un Nantais (suite)</i> . . . . .	294
VIII. — <i>La Mort du prince de Talmont</i> . — ADOLPHE ORAIN. . . . .	302
IX. — <i>Nouvelles et récits : La Boîte à souvenirs</i> . — H. DE FARCY DE MALNOË. . . . .	305
X. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Deux sonnets (Le Paludier du Croisic ; le Biéron de Guérande)</i> . — H. BOUT DE CHARLEMONT. . . . .	312
XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : <i>Le Fiancé de Charline</i> , nouvelle historique bretonne, par Henry de Farcy de Malno ; <i>Pantins et Poupées</i> , par Henri Deschamps ; <i>Rêve d'Outre-Tombe</i> , poème en un acte de M. Marcel Béliard ; <i>Les Clochettes roses</i> , poésies par M. Charles Prunier ; <i>Les veillées artistiques de Plaisance</i> ; <i>Paris instantané</i> ; <i>L'Almanach de la Caserne</i> ; <i>Le Monument de Charles Monselet</i> . — O. DE GOURCUFF. . . . .	314

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

# CONTRE LES PANÉGYRIQUES

## DU DUC D'AIGUILLON

---

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* a publié, dans le numéro de juin 1898 (tome XIX, page 463-465), un compte-rendu absolument laudatif, sans aucune réserve, du livre de M. Marcel Marion intitulé : *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*. Sur ce livre mon opinion est diamétralement l'inverse de celle du compte-rendu. Ce n'est pas du tout une raison pour que le compte-rendu ne parût pas librement dans la *Revue*. Mais voici ce qui arrive.

La *Revue de Bretagne*, on le sait, sa couverture le dit à tout le monde, est l'organe de la Société des Bibliophiles Bretons, dont j'ai l'honneur d'être le président. Dès lors — et bien que le Bureau de la Société ait délégué à la direction de la *Revue* mon excellent ami, M. Olivier de Gourcuff, — je ne puis évidemment, en qualité de président de la Société qui édite ce recueil, me désintéresser de ce qui s'y imprime. J'ai à cet égard une part de responsabilité que je n'entends point décliner. Aussi, il n'y a pas longtemps, plusieurs membres de la Société des Bibliophiles Bretons m'ont interpellé, pour savoir : 1° si j'accepte l'opinion du compte-rendu ci-dessus mentionné, opinion que pour leur part ils répudient énergiquement. et 2°, si je ne l'approuve pas, pourquoi je n'ai pas, comme président des Bibliophiles Bretons, fait inscrire tout au moins quelque réserve au pied de ce compte-rendu. — Ils en étaient disaient-ils, d'autant plus surpris, qu'ils avaient lu de moi, dans le *Journal de Rennes* du 13 mai 1898, un article absolument contraire aux éloges du compte-rendu, — et brandissant devant moi

d'un air narquois le numéro du journal, ils me demandaient railleusement raison de ce qu'ils appelaient *ma palinodie*

Ma réponse fut bien simple : ayant été souffrant tout l'été, j'ai négligé forcément beaucoup de lectures que sans cela j'aurais dû faire : je n'avais point lu le compte-rendu en question. Je le lus donc, à la requête de ces amis ; j'ai dit plus haut ce que j'en pense

Je reconnais très volontiers le talent et la bonne foi de M. Marion. Mais, à mon avis — je suis forcé de le dire, — il défigure entièrement la véritable physionomie, le véritable caractère des hommes et des choses. De La Chalotais, de tous les Bretons qui soutinrent alors la cause des libertés de la Bretagne, il fait une caricature odieuse et injuste. Quant aux vertus qu'il prodigue au duc d'Aiguillon, elles ont sans doute pour garants le *Journal* rédigé par ce duc lui-même et les lettres de ses valets (Fontette et compagnie) ; mais hors de là, aux yeux de tous ses contemporains, d'Aiguillon jouissait exactement de l'estime et de la considération que pouvait mériter l'*ami de la Dubarry*.

Je n'entends point d'ailleurs répondre ici à M. Marion ; cette tâche revient à un autre, que je nommerai plus loin, et qui s'en acquittera de main de maître. Je veux seulement signaler dans son livre une lacune à tout le moins très singulière.

Entre les Bretons et d'Aiguillon s'il y eut lutte, c'est parce que d'Aiguillon attaquait, violait les libertés assurées à la Bretagne par le Traité de son union avec la France en 1532, et confirmées depuis lors tous les deux ans par le roi lui-même dans un acte solennel appelé le *Contrat de la province* ; — c'est parce que d'Aiguillon travaillait ouvertement, avec une impudence sans pareille, à détruire la constitution *légal*e de la Bretagne : constitution qui la protégeait contre les abus de l'absolutisme, et que les Bretons — en particulier les Etats et le Parlement — avaient le droit et le *devoir* de défendre.

Eh bien, lisez et relisez le livre de M. Marion, tâchez d'y trouver une ligne, un mot sur les libertés légales de la Bretagne, sur le Traité de 1532 et le Contrat de la province, sur les actes authenti-

ques, solennels, consacrant la constitution bretonne ; cherchez... et vous ne trouverez rien : *quærite et non invenietis*.

C'était là pourtant le véritable terrain de la bataille, la base de toutes les revendications des Bretons. qu'ils rappelaient sans cesse dans leurs écrits et dans leurs discours. M. Marion (tout comme son devancier M. Carré a jugé à propos de soustraire à la connaissance de ses lecteurs l'existence même de cette base du droit des Bretons, de ces actes, de ces traités solennels sans cesse invoqués par eux et qui, consacrant la constitution bretonne, justifiaient la résistance de ses défenseurs. M. Marion, dès lors, a beau jeu pour représenter les Bretons comme des brouillons, des rebelles, s'amusant par un sot entêtement provincial, ou un orgueil nobiliaire très égoïste, à taquiner sans nul droit le gouvernement central et à entraver sa marche.

Mais que diriez-vous d'un écrivain qui ferait l'histoire parlementaire de la Restauration et du règne de Louis-Philippe en tenant pour non existantes la charte de Louis XVIII et celle de 1830, sans en dire un mot à ses lecteurs, et dès lors — représenterait les orateurs de l'opposition comme de vils factieux, parlant, votant, agissant contre les actes du gouvernement sans aucun droit de le faire ?

Vous diriez nécessairement que ce serait là un *faux historique*.

Ici le cas est le même. Raconter l'affaire La Chalotais, la lutte de d'Aiguillon contre la Bretagne, sans tenir compte de la constitution bretonne et comme si cette constitution n'existait pas, c'est fausser cette histoire par la base, c'est mettre le tort à la place du droit, le faux à la place du vrai, et réciproquement. C'est montrer surtout qu'on ne se doute pas de la véritable question débattue dans cette lutte. En un mot, cela juge une œuvre.

Vérité si évidente qu'il serait inutile d'insister.

Mais pour montrer aux amis qui m'interrogeaient l'autre jour et à tous autres qui peuvent s'intéresser à cette question, que je ne suis nullement coupable de palinodie, je tiens à reproduire ici, comme l'expression de mon opinion actuelle, l'article publié par moi il y a cinq mois dans le *Journal de Rennes*, et dont voici le texte :

### La Bretagne & le Duc d'Aiguillon (1753-1770)

Tel est le titre d'un gros volume récemment publié par un professeur distingué de la Faculté des Lettres de Bordeaux, et même si l'on veut *un distingué professeur*, car dans la race écrivante il y a aujourd'hui des gens qui attachent une bien plus grande vertu à l'épithète *distingué* quand elle précède le substantif auquel elle se rapporte que quand elle le suit : opinion (pour employer une autre locution à la mode) qui me semble *plutôt* frivole, même falote et enfantine, car, comme dit le vieux Scarron :

... Certe il n'importe guère  
Que ce mot soit devant ou bien qu'il soit derrière.

Toujours est-il que ce professeur, M. Marcel Marion, qui est assurément un homme de talent, vient de faire imprimer un volume grand in-8° de 620 pages, 40 lignes à la page, pour défendre la thèse inventée il y a trois ou quatre ans par M. Carré, professeur à la Faculté de Poitiers, et suivant laquelle ce ne fut pas du tout le duc d'Aiguillon qui persécuta La Chalotais, mais La Chalotais qui persécuta outrageusement d'Aiguillon.

En effet, sous le gouvernement de d'Aiguillon en Bretagne, par le fait de celui-ci et de ses agents, La Chalotais a été accusé de crimes dont trois ou quatre tribunaux, auxquels on le livra successivement, ne purent jamais fournir la preuve, et qui furent en fin de compte proclamés par le roi lui-même absolument chimériques. — Pour expier ces crimes imaginaires (dont MM. Carré et Marion ne donnent non plus aucune preuve), La Chalotais passa treize mois dans de dures prisons, au château du Taureau, à Saint-Malo, à Rennes, à la Bastille, et il resta exilé sept ans et demi.

Et d'Aiguillon, au contraire, l'auteur de tous les troubles de Bretagne, de tous les troubles des Parlements qui ébranlèrent si profondément la monarchie et l'ordre social, d'Aiguillon pendant ce temps vécut dans la joie, dans l'opulence, dans la jouissance du pouvoir et dans la plus grande faveur royale.

N'est-il pas évident, d'après cela, que c'est d'Aiguillon qui a été

le persécuté et La Chalotais le persécuteur, d'Aiguillon la victime et La Chalotais le bourreau ?

Quand l'honorable M. Carré exhiba cette opinion désopilante, lui il en était le père, le créateur : il avait le mérite de l'invention. Et cette opinion, prenant le contrepied de la vérité historique universellement admise jusque-là, avait alors pour ceux qui aiment le neuf un attrait piquant, quelque chance au moins *d'épater le bourgeois*. Cependant le succès fut médiocre.

Aujourd'hui qu'elle a déjà servi, elle a perdu par là même son principal mérite. M. Marion expose fort disertement, en fort bon style l'histoire de l'affaire La Chalotais, mais sauf certains détails secondaires on ne trouve dans son livre rien qui ne soit plus ou moins connu. Surtout on n'y trouve *aucune, aucune* preuve de sa thèse, la culpabilité, la criminalité de La Chalotais. Des affirmations tant que vous voudrez, des preuves néant. Il en est réduit à invoquer les rapports d'experts attribuant à La Chalotais l'écriture de certains *billets anonymes* injurieux pour le roi, et la lui attribuant parce qu'elle ne ressemblait nullement à la sienne, ce qui prouvait, selon les experts, que c'était la sienne. attendu qu'il avait fait de suprêmes efforts pour la déguiser !!! -- Je recommande ce moyen ingénieux — cette insanité grotesque — aux graphologues de M. Zola pour le procès de Versailles.

Mais enfin, est-ce qu'il ne se trouvera point, en Bretagne ou ailleurs, un critique bien armé, un historien possédant sur le bout du doigt toute cette époque si curieuse, pour remettre chaque chose à sa place et nous débarrasser de ces défis audacieusement portés au bon sens et à la vérité historique ?

Oui certes, le jour de la vérité luira bientôt sur cet épisode si fameux, si honorable pour la Bretagne, qu'on appelle l'affaire La Chalotais.

En ce moment même. une main patiente qui a passé dix ans à scruter tous ces arcanes. une plume habile qui ne laisse dans l'ombre aucune parcelle du vrai, et qui sait donner aux choses, aux hommes, la sincère physionomie de leur temps, achève la peinture de cette grande lutte.

Ce peintre c'est l'auteur de l'ouvrage si connu, si intéressant, *les*

*Origines de la Révolution en Bretagne ; c'est M. Barthélemi Pocquet.*

Son livre est sous presse ; ceux qui veulent connaître, sur La Chalolais, sur d'Aiguillon et sur la Bretagne de ce temps, la vérité vraie, feront bien de ne pas la chercher dans les livres dont nous avons parlé plus haut, mais d'attendre celui que nous venons d'annoncer, — qui sera le dernier et qui sera le bon.

Ils ne l'attendront pas longtemps, nous l'espérons.

ARTHUR DE LA BORDERIE,  
*De l'Institut.*



# LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET

## DE LOUIS XII

---

(Suite)<sup>1</sup>.

III

### *Contrats de mariage de Renée de France.*

François I<sup>er</sup>, duc de Bretagne du chef de sa femme, et protuteur de sa belle-sœur, va poursuivre et atteindre un double but : détruire l'indépendance de la Bretagne et dépouiller Renée. Dès l'année 1515, il va se mettre à l'œuvre.

Aux premiers mois de 1515, quand elle avait quatre ans et demi, Renée fut demandée en mariage. Et par qui?... Par l'ancien fiancé de sa sœur, le prince d'Espagne, parvenu à sa quinzième année, auquel la reine avait songé pour Renée, dès 1512.

La demande fut agréée ; et les ambassadeurs du roi, dont le chef était le chancelier du Prat, signèrent les conditions suivantes :

Le roi promettait à Renée 600 000 écus d'or pour ses droits sur la couronne de France et ses droits dans les successions paternelle et maternelle. Le compte des successions collatérales était réservé pour le jour des fiançailles. — Le duché de Berry devait être donné pour 400 000 écus ; les 200 000 restants devaient être payés en mon-

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1898.



naie. A ces conditions, le roi renonçait pour Renée à réclamer rien des successions paternelle et maternelle. Les fiançailles se feraient quand Renée aurait atteint sa huitième année (octobre 1517) et le mariage serait célébré quand elle aurait douze ans (octobre 1522)<sup>1</sup>.

Comme au traité de mariage de Claude de France avec le même prince, en 1501 et 1504, une clause pénale fut stipulée : il fut dit que, au cas où le mariage manquerait par la faute du roi, de la reine, ou de Renée, le prince Charles pourrait « saisir le Ponthieu et les onze villes de Perronne, Montdidier, Roye, Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, Le Crotoy, Saint-Valéry, Dourlens, les châteaux d'icelles et leurs appartenances. . . . » C'est-à-dire toute la Picardie !

Ce n'est pas tout : le prince d'Espagne se souvenait de la façon dont le roi Louis XII avait gardé sa parole au traité de mariage avec Claude, et il exigea des garanties presque injurieuses. La signature des ambassadeurs du roi ne lui suffit pas : il lui fallut celle du roi et son serment sur la vraie Croix et les Evangiles ; enfin devaient être garants du traité les princes du sang royal, « les seigneurs français ayant biens et héritages es pays du prince Charles » et douze bonnes villes de France à son choix<sup>2</sup>.

Le roi donna sa signature le 23 avril « promettant, est-il dit, en bonne foi et parole de roi et sur notre honneur de garder le traité. »

Jamais traité n'avait été si bien garanti, et ne fut si promptement abandonné.

Moins de trois mois plus tard, le 19 août, Claude mettait au monde une fille nommée Louise. L'année suivante le roi songea à

<sup>1</sup> Morice. *Pr.* III, 927 et suiv.).

« La dot à elle appartenant du côté de la couronne comme fille du Roi » est expressément stipulée dans l'acte. (col. 929) — Ce point, qui a son importance, n'a pas été suffisamment indiqué par Lobineau, dans le résumé qu'il donne du contrat de mariage. (*Hist.*, p. 839).

A un endroit du mémoire que nous suivons (col. 1406) il est imprimé 600 000; un peu plus haut (col. 1405) il est imprimé *soixante mil*; mais le contrat de mariage porte *six cent mille* escus d'or de poids au soleil. (col. 949).

<sup>2</sup> Un de ces seigneurs était le comte de Laval, comte de Gâvre de Gand, apporté dans la maison de Laval par le mariage de Béatrix de Gâvre avec Guy IX (en 1290).

la donner au prince d'Espagne, qui consentit à ce nouveau traité.<sup>1</sup> Les ambassadeurs des deux parties se mirent d'accord à Noyon au mois de juillet 1516. Mais la jeune fiancée mourut le 21 septembre 1517.

Le roi parut alors revenir au projet de mariage de Renée sinon avec le prince Charles, du moins avec son frère Ferdinand<sup>2</sup>. Mais ce projet resta sans suites, comme nous verrons.

..

En réalité, le traité de 1515 n'eut d'effet qu'au point de vue des projets de François I<sup>er</sup> sur la Bretagne. Il semble que Claude, égarée par sa tendresse pour son époux ou subissant sa volonté, parut prendre au sérieux la renonciation faite au nom de Renée ; et, sans égard aux réserves des droits de sa sœur expressément écrites par son père les 27 octobre et 18 novembre 1514, elle se dépouilla de la Bretagne et d'une partie des biens paternels et maternels en faveur de son mari. Par un premier acte du 22 avril 1515, la veille du jour où le roi signait le contrat de mariage de Renée, Claude donna au roi l'usufruit de la Bretagne et des comtés de Nantes, Blois, Etampes, Montfort l'Amaury et de la seigneurie de Coucy. Par un second acte du 28 juin, elle déclare son mari propriétaire de ces mêmes seigneuries pour le cas où elle mourrait sans enfants<sup>3</sup>.

En ce qui concernait la Bretagne, c'était la violation du contrat de mariage de sa mère. La condition ne se réalisa pas : mais, plus tard, Claude disposa du duché en faveur de son fils aîné François, appelé au trône de France ; autre violation du même contrat.

Claude de France agissait comme si elle eut été seule et unique

<sup>1</sup> Du Tillet, p. 153. — Douze villes au choix du prince d'Espagne étaient encore données comme garantes. Nantes fut une des villes choisies. Lobineau, *Hist.* p. 839. — C'est à propos de ce mariage avec Louise que Lobineau fait cette remarque : « on ménageait bien peu le prince d'Espagne. »

<sup>2</sup> Lobineau. *Hist.*, p. 840.

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III. 839. Dans cette énumération le comté de Nantes est nommé à part comme les comtés de Montfort et d'Etampes « non incorporés à la Bretagne. » En réalité, le comté de Nantes n'avait pas ce caractère. Nous retrouverons ce style.

maitresse de la Bretagne et des seigneuries comprises dans la succession maternelle à l'exclusion de sa sœur.

La reine a-t-elle donc pris au sérieux la renonciation frauduleuse faite par le roi, au nom de Renée, renonciation que la non-exécution du contrat de mariage va faire disparaître ?

••

L'année suivante, 23 janvier 1516, Ferdinand-le-Catholique mourait laissant à son petit-fils Charles<sup>1</sup>, le trône d'Espagne et, avec le trône, des prétentions au royaume de Naples qui allaient faire du fiancé de Renée l'adversaire du roi de France.

Le 25 octobre 1517, Renée entrait dans sa huitième année, au cours de laquelle les fiançailles par paroles devaient être échangées ; or, le jeune Roi d'Espagne ne réclamait l'exécution du contrat de mariage ni pour lui ni même pour son frère Ferdinand.

Bientôt survint un événement qui allait couper court aux projets de mariage des princes d'Autriche avec une princesse de France.

Le 12 janvier 1519, Maximilien mourut, laissant vacant le trône impérial. Le roi d'Espagne, petit fils de Maximilien, et François I<sup>er</sup> allaient prétendre à ce brillant héritage. Des sept électeurs de l'Empire, deux mettaient leurs voix aux enchères : Joachim, margrave de Brandebourg, et son frère archevêque de Mayence. Le premier était le plus rapace. Instruit de son avidité, François I<sup>er</sup>, écrivait à un de ses agents :

« Je veux qu'on *souïe* de toutes choses le marquis Joachim<sup>2</sup>. » Et pendant que l'amiral Bonnivet exécutant l'ordre du roi *souïait* d'or le marquis, le roi s'adressait à son orgueil, et lui offrait la main de Renée pour son fils.

Le marché fut accepté et, le 8 avril 1519, le marquis par un écrit solennel promit sa voix au roi de France.

<sup>1</sup> La succession passa à Jeanne la Folle, qui n'exerça pas le pouvoir, et Charles son fils, déjà prince de Castille depuis la mort de son aïeule Isabelle (1564), fut déclaré roi d'Espagne du vivant de sa mère morte seulement en 1555.

<sup>2</sup> Guizot. *Histoire de France*... III, 31.

En retour, le 26 du mois suivant, François I<sup>er</sup>, « pour le cas où le « mariage de Renée avec le roi d'Espagne n'aurait pas lieu » — ce qui devait paraître certain, — promettait Renée au fils héritier du marquis de Brandebourg.

Celui-ci fut sans doute flatté de l'honneur d'obtenir pour son fils une fille de France ; et, quelque avide qu'il fût, il se contenta de la promesse d'une somme de 325.000 écus : 150.000 pour les droits de Renée dans les successions paternelle et maternelle (au lieu des 600.000 promis au prince Charles en 1515) et 175.000 pour les successions collatérales !

Cet acte ne peut passer sans observations. Le suffrage du marquis de Brandebourg n'était pas le seul profit que François I<sup>er</sup> attendait de ce contrat.

Quatre ans auparavant, en 1515, le roi, promettant sa belle-sœur à l'héritier présomptif d'Espagne, évaluait 600.000 écus les droits de Renée sur la couronne et les successions paternelle et maternelle. On peut supposer que les droits sur la couronne figuraient dans cette évaluation pour une somme de 200.000 écus, et les successions pour 400.000.

Or, en 1519, il n'est plus question des droits sur la couronne : donc distraction de 200.000 écus.

Les biens compris dans les successions ont, depuis quatre ans, produit des fruits dont une part doit être aussi comptée à Renée. Or l'évaluation de ces biens est réduite de 400.000 à 150.000 écus, c'est-à-dire des cinq huitièmes.

Ce n'est pas tout. En 1519, les droits des successions paternelle et maternelle sont évalués seulement 150.000 écus ; et les droits dans les successions collatérales 175.000, un sixième de plus. En 1515, les droits sur les successions paternelle et maternelle étaient évalués 400.000 ; si l'évaluation des successions collatérales avait été faite au taux adopté en 1519, elle aurait été d'un sixième en plus, ou 466.000 écus.

Additionnons : 200.000 écus pour la dot, 400.000 pour les droits sur les successions de père et de mère, 466 000 pour les successions collatérales ; total : 1.066.000 écus.

Ajoutez la part de Renée dans les revenus indivis perçus par le

roi dans l'intervalle entre les deux contrats de 1515 et 1519, quatre années.

Or, en 1519, le roi reconnaît à Renée un avoir total de 325 000 écus, moins du tiers de 1.066 000 écus !

Mais — direz-vous — c'est une spoliation ! — Sans doute, mais au gré du roi, la spoliation n'est pas assez complète. A la prochaine occasion, il fera mieux. Ce contrat de mariage de Renée, heureusement pour les finances royales, ne sera pas le dernier.

Deux mois après l'engagement pris par le marquis de Brandebourg en faveur de François I<sup>er</sup>, le jour même de la réunion de la diète, 18 juin 1519, les sept électeurs, à l'unanimité, nommaient le roi d'Espagne empereur d'Allemagne... Il ne fut plus question du contrat de mariage.

..

Claude mourut le 2 juillet 1524. Renée avait quatorze ans. Pas plus qu'après la mort de son père, il ne lui fut nommé de tuteur. Le roi continua de faire administrer les biens de Claude et ceux de Renée encore indivis, sans en tenir aucun compte à sa jeune belle-sœur, et celle-ci fut sans appui à la cour.

Trois ans passèrent sans qu'il fut question du mariage de Renée.

Enfin au commencement de 1527 (1528 n. s.) le roi, qui avait tant d'intérêt à se charger de marier Renée, lui trouva une autre alliance. Ce fut avec Hercule d'Este, fils d'Alphonse, duc de Ferrare et héritier du duché.

Renée allait accomplir sa dix-septième année. On jugea que cette fois elle devait stipuler au contrat; mais, au lieu de lui nommer un *curateur* qui l'eût éclairée sur ses droits, on lui fit, par un acte latin dont elle ne comprenait pas le premier mot, se nommer un *procurateur* à la dévotion du roi, et qui, d'accord avec le mandataire du roi, allait au nom de Renée consommer son dépouillement<sup>1</sup>.

Le mandataire du roi était le cardinal du Prat, chancelier de

<sup>1</sup> Contrat de mariage. Morice. *Pr.* III, 977 et suiv. — *Mémoire*. Morice. *Pr.* III, 1405 et suiv.

France, et le procureur de Renée, fut Jean de Selve, premier président du parlement de Paris.

Voici les principales dispositions du contrat<sup>1</sup>.

Tous les droits de Renée « comme fille de roi », et comme héritière de son père et de sa mère, et dans les successions collatérales sont évalués seulement 250.000 écus : 350.000 de moins que les mêmes droits (réserve des successions collatérales faite, en 1515) ; et 75.000 écus de moins qu'en 1519.

En sorte que les fruits perçus depuis huit années au lieu d'augmenter l'avoir de Renée l'ont diminué de 75.000 écus, plus du quart : et que *tous ses droits* en 1527, sont moindres que la moitié de ses droits seulement sur la couronne et les successions paternelle et maternelle (600.000 écus) en 1515.

Et cette somme infime, presque *ridicule* de 250.000 écus, comment sera-t-elle acquittée ?

50.000 écus sont promis payables comptant. Mais, comme nous verrons, c'est un leurre.

Quant aux 200.000 écus restants, il sera fourni une rente de 10.000 écus sur une seule terre « *ayant titre de duché insigne* », et pour complément, s'il est nécessaire, sur les greniers à sel. A ces conditions, Jean de Selve, pour sa mandante, qu'il ose dire instruite de ses droits, déclare renoncer à tous ses droits successoraux. Le duc de Ferrare prend l'engagement de faire ratifier ce traité par Renée, quand elle sera majeure.

Le contrat est du 19 février 1527 (1528 n. s). Le mariage est « solennisé et consommé » ; et par lettres patentes du mois de juillet le roi règle ainsi l'exécution du contrat<sup>2</sup> :

Il était promis un revenu de 10.000 écus sur un duché insigne, comme par exemple le duché de Berry attribué à Renée en 1515. Au lieu d'un grand duché d'une pièce, François I<sup>er</sup> assigne les trois seigneuries de Chartres, Montargis, qualifié comté, et Gisors, distantes l'une de l'autre et situées en Beauce, Gâtinais et Normandie. La moindre des trois, Chartres, est, pour la forme, érigée

<sup>1</sup> Morice. *Pr.* III, 977.

<sup>2</sup> Morice *Pr.* III, 981 et suiv. — Outre ces lettres datées du *mois de juillet*, il y eut des lettres du 25 juillet que nous verrons citées plus tard.

en duché, et Montargis lui est uni. Est-ce donc là le duché « unique et insigne » promis par le contrat ? . . .

Quant aux 50 000 écus « qui devaient être payés le jour des épousailles, « le roi déclare qu'il ne peut s'acquitter parce qu'il n'a pas d'argent : et que sa belle-sœur et son beau frère « se contentent d'une rente de 2.500 écus d'or. » Mais les domaines sur lesquels la rente devrait être assise étant engagés, la rente sera payée sur les greniers à sel.

Nous verrons plus tard que ce dernier article ne fut pas exactement observé. Nous verrons aussi que la valeur en revenu des trois seigneuries a été considérablement exagérée<sup>1</sup>.

Ces lettres patentes de juillet 1528 intitulées singulièrement : *Don du Roi à Renée de France*<sup>2</sup> sont à peine écrites que le Roi va les violer.

Ainsi pour la rente de 2500 écus, au lieu de l'assignation sur des domaines, Renée l'a acceptée sur les greniers à sel « parce que les deniers du sel sont d'une perception facile » ; mais, pour cette même raison, le roi aime mieux garder cette source de revenus, et, de sa seule volonté, il transporte la rente sur les *aides* « dont la perception est variable et difficile. »

Enfin, suprême injustice ! Il y avait sur les trois seigneuries de Chartres, Montargis et Gisors des bois d'un revenu annuel important et assuré. Le roi les a expressément compris dans l'énumération des droits des seigneuries ; mais il se ravise aussitôt, et des lettres patentes du 25 juillet, qui, par une sorte d'ironie seront enregistrées en même temps que l'acte d'exécution du traité, en distraient une partie. La mesure semble bonne, et, en 1531, d'autres lettres en distraient une autre part. Bien plus ! Les officiers du roi vont même réclamer rétroactivement comme indûment perçus, les revenus des forêts encaissés pour Renée de 1528 à 1531 ; et les receveurs de la duchesse de Ferrare sont sommés de rendre ces revenus sous peine d'emprisonnement<sup>3</sup> !

<sup>1</sup> Mémoire, Morice *Pr.* III, 1406.

<sup>2</sup> « Pour acquitter les conventions de son mariage avec le duc de Ferrare. »

<sup>3</sup> Morice. *Pr.* III. Contrat, 981 et Mémoire, 1406.

Après toutes ces modifications apportées au contrat de mariage déjà lésionnaire, Renée estime que son revenu plus difficile à percevoir est réduit de 5326 écus : il est donc seulement de 7174 au lieu de 12,500.

Le roi aurait voulu démontrer le caractère frauduleux du traité qu'il ne pouvait mieux s'y prendre. Après une pareille « exécution » on comprend sans peine que le duc Alphonse de Ferrare se soit absolument refusé jusqu'à sa mort, en 1534, à fournir la ratification de Renée. Son fils fera comme lui ; et il mourra, en 1559, trente ans après son mariage, et vingt ans après la majorité de sa femme, sans avoir autorisé la ratification. Ce qui se comprend moins, au premier abord, c'est que Renée ait attendu vingt années après la mort de son mari, et ait laissé passer près de quarante ans depuis sa majorité, avant d'intenter, en 1570, une action judiciaire contre le roi de France

A ce moment, François I<sup>er</sup>, Henri II et François II ont passé sur le trône et Charles IX règne depuis dix ans.

(A suivre).

J. TRÉVÉDY.

*Ancien président du tribunal de Quimper.*





## ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

---

# CARHAIX

## SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

### ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite<sup>1</sup>).



*H. — 123. Aven de 1726.*

CHARLES HUMERY, prieur. — VINCENT-JEAN LE ROUGE, sous-prieur.  
— Procureur-frère JOSEPH BOURDON. — Fr. LOUIS DE POULMIC.

« L'Eglise et enclos du couvent des Révérends Pères Augustins de Carhaix, situé près la rue des Augustins avec les maisons et bâtiments à présent au devant sur le pavé de ladite rue au lieu et place des anciens placements qui étoient auparavant, ladite maison conventuelle et cloître et despendances, le jardin derrière avec 3 petits pavillons aux 2 bouts du côté du nord, ledit couvent et maison de face sur la rue des Augustins, contenant sous fond 180 pieds de profondeur au travers desdits bâtiments — portail, église, cloître, cour et jardin 648 pieds, le tout contenant sous fond par réduction en quarré 233 cordes, cerné au midi sur le pavé de la rue des Augustins, au couchant sur maison et jardin du s' Huet, et rue Poulanvan, du nord sur la rue Neuve, du levant sur rue conduisant de la rue des Augustins à la rue Neuve, possèdent maison rue de la Moutarde, courtil joignant le parc aux Buttes, maison place aux Charbons, maison rue Croix-Lohou.

<sup>1</sup> Voir la livraison de juillet 1898.

« Par acte de fondation consentie par messire PIERRE DE LANNION baron du Vieux-Chastel, à JAN DE LANNION, dame MARIE DE QUÉLEN, et RENÉE DE QUÉLEN, dame DE CRUGUIL, en date des 16 novembre 1622 et 13 août 1624, il est reconnu que les seigneurs de Quélen sont fondateurs dudit couvent et qu'ils payent par chacun an de rente aux dits advenants. 120 l. tournois et 4 boisseaux de seigle hypothéqué sur le moulin de ladite seigneurie, dit moulin du Safran.

36 l. 1 sol 10 deniers de rente données au couvent par testament du 27 août 1517 de n. h. MAURICE ESTIENNE et MARIE DE COETQUEVERAN sa femme.

18 l. sur maison de GUILLAUME CRECHMEUR en la rue du Fil, 16 sols rente, maison en la rue des Sabots ou de la Moutarde, proche la chapelle de Saint-Pierre place des Halles.

1727. 17 juin. — Messire HENRY-ALBERT DE CEZY DE QUERAMPUIL chevalier, sgr dudit lieu et autres seigneuries, conseiller au parlement de Bretagne<sup>1</sup>, demeurant en son château de Querampuil; trève de Saint-Guigean, paroisse de Plouguer, confesse devoir aux dévots religieux du couvent de Saint-Augustin, 6 s. tournois de rente à chaque fête de la décollation de Saint-Jean à cause d'une maison sise à Carhaix, rue de la Moutarde, maison acquise par le dit sgr de Querampuil du sieur Joseph André par contrat du 21 décembre 1725, pour ledit sgr de Querampuil et ses hoirs jouir à jamais en l'église du dit Saint-Augustin d'une tombe au chœur d'icelle joignant autre tombe où est enterré defunt sieur Nicolas Hamon du côté du midi, à charge aux religieux de chanter messe le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

1751. 26 mars. — Haute et puissante dame MARIE-CORENTINE DE NÉVET, dame de COIGNY,, reconnoît rente due aux Augustins. — Jean Kerevel prieur.

1763. 12 août. — JOSEPH GUILLOU STANGALAN, sénéchal et premier magistrat civil et criminel du siège royal de Carhaix dresse procès-verbal des armoiries « étant au côté nord et couchant du cloître, qu'on sera forcé de démolir pour en éviter la ruine prochaine.

<sup>1</sup> Henry-Albert de Saisy de Kerampuil, chef de nom et d'armes, était fils de messire Guillaume, sgr de Kerampuil, et de Jacqueline Le Lart du Roz. Il épousa Anne-Perrine Colin de la Biochaye, le 22 octobre 1711.

Avons donné pour appuré qu'au second pilier de la partie nord du cloître qu'on a commencé à démolir, et joignant la partie du levant il y a un écusson en relief « d'argent à une merlette et demie de sable au chef de gueules à 3 quintefeuilles d'argent<sup>1</sup>, accolé de 5 bandes de gueules.

Au premier pilier même côté, écusson à grand relief portant 5 bandes de gueules, et le cordon de Saint-Michel autour, portant couronné de baron, ayant 2 lions pour support.

Au 9<sup>e</sup> pilier même côté, écusson relief à 3 merlettes de sable ayant au chef de gueules trois quintefeuilles d'argent.

Au 15<sup>e</sup> pilier même côté écusson de gueules à 3 écussons de Bretagne orné de crosse et mitre<sup>2</sup>. Entre le 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> pilier écusson portant du 1<sup>er</sup> au 2 « d'argent à 5 bandes de gueules, du 3 au 4 de gueules à 7 macles d'argent 3. 3. 1.

Dans la partie nord du même cloître à démolir à un pilier de pierre de taille, écusson portant en chef 3 fleurs de lys, orné du cordon de Saint-Michel. »

A la suite de ces documents qui à défaut d'annales et de cartulaires sont précieux pour recueillir les traces du passé de ce monastère, et de sa décadence progressive, M. le chanoine Peyron ajoute qu'au moment de la Révolution, en 1791, il ne comptait plus que trois religieux, dont deux prêtres et un frère lai. Ils prêtèrent serment à la Constitution. — L. Gallois, prieur ; Clement Collignon, procureur.

Jean Toubanc, religieux de cette communauté faisait depuis deux ans les fonctions d'aumônier du château du Taureau. (L. 44).

Nous terminerons par la généalogie des fondateurs des Augustins de Carhaix, jusqu'à l'extinction de leur branche de Quélen, barons du Vieuxchastel, dans la maison de Lannion. Parler du passé de la région de Carhaix, et les omettre, ce serait laisser sous silence sa famille peut-être la plus ancienne, et dont la filiation dit assez l'importance.

<sup>1</sup> De Lannion.

<sup>2</sup> De Coëtlogon.

## MAISON DE QUÉLEN

Branche aînée, barons de Vieuxchastel.

*Burelé d'argent et de gueules de 10 pièces.*

DEVISE : *En ped amzer Quelen. (En tout temps Quelen).*

Dom Gallois, religieux bénédictin, qui a publié, en 1690, une généalogie de cette ancienne maison, dit que « QUÉLEN est un nom illustre parmi la haute noblesse de Bretagne ». Il ajoute que « le château de Quélen est situé dans l'évêché de Quimper, paroisse de *Duaut*, qui du nom de ses seigneurs s'appelle *Duaut-Quélen*, sous le proche fief du Roy à Carhaix. »

« L'ancienne et commune tradition (dit aussi dom Gallois), fait descendre les sires de Quélen des anciens comtes de POHAER (Poher) issus des premiers souverains de Bretagne ».

Bien que d'autres grandes maisons de la région ayaient la même ascendance telle que celles des PLOËSQUELLEC, KERGORLAY, PLËUC, ROSTRENNEN, MUR, etc., on doit remarquer que c'est la maison de Quélen qui continua à jouir à Carhaix, capitale du comté de Poher, des droits des seigneurs suzerains. Les sires de Quélen avaient un droit immémorial que les seigneurs de Kerriou (manoir près Rostrenen), voyers héréditaires de la ville de Carhaix, étaient tenus d'accomplir, c'est-à-dire chaque année de fournir au seigneur de Quélen, entre Noël et le Carême prenant, dans la ville de Kerahès, un devoir de manger ou dîner pour lui et 24 chevaliers, dans une belle salle convenable où il y aurait une cheminée et un beau feu de charbon sans fumée, la dite salle suffisamment jonchée de paille, et leur servir à manger sur de belles tables hautes couvertes de blanches toiles et nappes comme appartenant à chevaliers. Plus il devait mettre du sel et des oignons sur lesdites tables, et doubles (flambeau à 2 branches) de cire allumée et suffisante devant chacun d'eux.

Plus il devait donner de bon pain de froment suffisamment pour chevaliers, et du meilleur vin qui serait en taverne ou en bouteille,

plus trois mets de cuisine suffisamment pour chaque chevalier, savoir un mets pour chacune écuelle de porc salé avec des choux ou des navets et de la moutarde, un autre mets pour chacune écuelle de chair fraîche de porc avec une sauce verte poivrée, et pour troisième mets, un chapon ou une géline lardée et rôtie pour chacune écuelle, et des oignons blancs, suffisant sur chacune table avec le rôti ; plus les dits chevaliers devaient être servis en vaisselle neuve de fresne, et il devait être donné du fromage suffisamment en chacune écuelle, le dit voyer ne pouvant changer les mets ni les desservir de dessus les tables, sans le congé du dit seigneur de Quélen, ou de son comis ni même ôter les tables à la sortie desquelles il devait donner à laver avec de la toile blanche, et après qu'ils auraient lavé, donner à boire à chaque personne la torche de cire allumée, et les reconduire avec la dite torche allumée jusqu'à la rue ; et s'il manquait à quelques-uns de tous ces points, chaque faute par lui commise était amandable à 15 sols<sup>1</sup>.

Dès le milieu du onzième siècle, en 1057, figure à un grand conseil présidé à Nantes par le comte Eudes, duc de Bretagne, SIMON DE QUÉLEN.

Cette maison fournit aux deux croisades de saint Louis huit chevaliers, dont six y perdent la vie. Elle fait des donations nombreuses, fonde paroisses, églises, chapelles, abbayes et couvents, Duaut, Locarn, Saint-Servais, Trève de Quélen, le couvent des AUGUSTINS DE CARHAIX, etc.

La généalogie de Quélen, dont nous nous servons, donne ainsi la filiation :

SIMON DE QUÉLEN cité plus haut, pouvait être le frère de :

I. — COMOR, sire DE QUÉLEN, qui eut pour femme ALIETTE DE LÉON, père et mère de :

II. — YVON, sire DE QUÉLEN, chevalier, vivait en l'an 1132, avec JEANNE DU PERRIER, sa femme, d'où :

III. — OLIVIER, sire DE QUÉLEN, chevalier, épousa JEANNE DE

<sup>1</sup> Nous possédons tous les titres concernant le fameux dîner, et la transaction faite avec les Lannion.

PENHOËT, fille aînée de GUILLAUME, sire DE PENHOËT, chevalier, et de JULIENNE DE MONTRELAIS, d'où :

1° EON DE QUÉLEN, qui continue la filiation ; 2, 3, 4, FRANÇOIS, CHRISTOPHE et JEAN DE QUÉLEN, tués à la bataille de la Massoure.

IV. — EON, sire DE QUÉLEN, chevalier, fit deux fois le voyage d'Outremer contre les infidèles ; la première fois en 1248 avec PIERRE MAUCLERC, duc de Bretagne ; la seconde fois, ce fut avec JEAN LE ROUX, duc de Bretagne, et JEAN, comte de Richemont, son fils, qui emmenèrent dans cette désastreuse croisade, leurs femmes et leur ost. EON DE QUÉLEN fut accompagné de ses quatre fils, dont trois moururent au siège de Tunis, en 1270, lui mourut au château de Quintin avant 1278. On rapporta son corps dans l'église de Saint-François, où il fut inhumé dans l'habit de l'ordre près de CATHERINE DE QUINTIN, sa femme, fille de GEOFFROY, sire DE QUINTIN.

Ils eurent : CONAN qui suit. — MARC, TRISTAN, et YVON DE QUÉLEN, tous les trois morts au siège de Tunis.

V. — CONAN I, sire DE QUÉLEN, chevalier, chambellan du duc de Bretagne, épousa AMETTE DE KERGORLAY, fille de PIERRE, sire DE KERGORLAY, d'où :

VI. — CONAN II du nom, sire DE QUÉLEN, chevalier, épousa FRANÇOISE DE ROSTRENNEN, fille de PIERRE, sire DE ROSTRENNEN, et tante de JEANNE DE ROSTRENNEN, mariée à ALAIN VIII, vicomte DE ROHAN. Elle eut Trouvan en partage, et la moitié de la forêt de Mouëllou. CONAN eut de ce mariage :

1° CONAN III qui suit ;

2° JEANNE DE QUÉLEN, mariée à JEAN, sire DE PLOEUC ;

3° ALIETTE DE QUÉLEN, mariée au seigneur DU QUÉLENNEC.

VII. — CONAN III, sire DE QUÉLEN, chevalier, épousa l'an 1344, JEANNE DE COËTMEN, fille de GUY, vicomte DE COËTMEN, qui mourut en 1330 d'où 1° EON qui suit ;

2° GUILLAUME DE QUÉLEN qualifié chevalier, avec ses frères Eon et JEAN, dans un titre de la chambre des comptes de Nantes

Il ratifia, le 2 mai 1831, en qualité de capitaine de CARHAIX, un

traité de paix conclu entre Charles V roi de France, et JEAN, duc de Bretagne. L'origine du serment qu'il prêta en cette occasion existe au Trésor des chartes, carton 242.58.

3° ROLLAND DE QUÉLEN, écuyer, connétable de Carhaix est cité dans l'acte mentionné ci-dessus, avec son frère GUILLAUME, et HENRI de Kergorlay. Trois ans auparavant, en 1378, il assistait au siège de Brest, sous le commandement de BERTRAND DU GUESCLIN.

4° JEAN DE QUÉLEN, chevalier, fut un des quatre seigneurs bretons députés en Angleterre, le 4 mai 1379, par les barons et les maréchaux de Bretagne, vers le duc JEAN IV, comte de MONTFORT.

Jean était seigneur de Loguével en Locarn, près de la châtellenie de Quélen. Il épousa ALIX DU PLESSIS, dame de la BOESSIÈRE, et a formé la branche de QUÉLEN-LOGUÉVEL.

VIII. — EON II° du nom, chevalier, sire de Quélen, baron du Vieux-Chastel, du chef de sa femme, ALIETTE du Vieux-Chastel, dame de la baronnie du Vieux-Chastel, prêta serment le 5 décembre 1370, comme gouverneur de la ville et du château de Carhaix, à JEAN, duc de Bretagne, qui lui en avait confié la garde, ainsi qu'à GUILLAUME, ROLLAND et JEAN ses frères.

Il n'existait plus en 1389.

D'où : 1. CONAN IV° du nom qui suit.

2. GUILL<sup>m</sup> DE QUÉLEN, chef de la branche de Saint-BIHY, branche de l'illustre archevêque de Paris HYACINTHE-LOUIS DE QUÉLEN.

3. JEAN DE QUÉLEN, sgr du Dresnay, par sa femme, Marie du Dresnay, fit branche de ce nom. Il fut l'un des députés de la noblesse envoyés en Angleterre, pour en ramener JEAN duc de Bretagne, qui s'y était retiré. Cette branche du Dresnay a de même que l'ainée les alliances les plus considérables.

4° JEANNE DE QUÉLEN, mariée 1° à JEAN DE BOUTEVILLE, baron du Faouët, 2° à JEAN, sgr de Rosmadec, chevalier.

5° PLESOU DE QUÉLEN, fut mariée deux fois, avec ROLLAND DE KERIMEL, sgr de Coëtnisan et de Kerouséré, et avec messire OLIVIER DE KERMARTIN, chevalier.

6° MARIE DE QUÉLEN, femme de JEAN, seigneur de Lespervez.

IX. — CONAN IV° du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du

Vieux-Chastel, épousa TIPHAINÉ DU QUÉLENNEC, fille de JEAN, sire du QuéleNNec, et de TIPHAINÉ vicomtesse du Faou, d'où :

X. — YVON II<sup>e</sup> du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel, mourut le 12 janvier 1485. Il avait épousé 1<sup>o</sup> Jeanne de QUIMERCH, fille d'Yvon sire de Quimerch, et de Jeanne de TVARLEN, d'où Jeanne de Quélen mariée en 1444, à son cousin, Jean du PERRIER, chevalier, sgr de Martigné, fils de JEAN sire du Perrier, comte de Quintin.

2<sup>o</sup> Le 26 février 1450 JEANNE DU CHASTEL, fille d'OLIVIER, sire du Chastel, et de JEANNE DE PŒUC, et sœur du fameux TANGUY DU CASTEL, d'où (entre autres)

XI. — OLIVIER II<sup>e</sup> du nom, sire de Quélen, chevalier renommé, baron du VIEUX-CHASTEL, fut en 1512, comme chef de sa maison, et à cause de ses exploits et services militaires, et de tous ceux de sa maison, et vu l'étendue de ses domaines et le grand nombre de ses vassaux qui le suivaient à la guerre, confirmé dans son droit de lever bannière, par Louis XII, roi de France.

Il avait épousé MARIE DE BERRIEN, héritière de sa maison, fille de messire HENRI DE BERRIEN, sgr de Keranno, etc. et de LOUISE DU JUGH, Il mourut en 1521, et fut père de

XII. — JEAN I du nom, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel qui épousa 1<sup>o</sup> JEANNE DE TROGUINDY, héritière de sa maison, et 2<sup>o</sup> MARIE DE KERGOET dont il n'eut pas d'enfants.

De sa 1<sup>re</sup> femme :

1<sup>o</sup> François qui suit.

2<sup>o</sup> RENÉ DE QUÉLEN, sgr de Troran et de Kerneguez, chevalier de l'Ordre du Roi, le 26 mai 1570, dont il sera reparlé tout-à-l'heure.

3<sup>o</sup> MARIE DE QUÉLEN qui épousa le 24 août 1536, VINCENT DE PLŒUC, sgr du Timeur.

XIII. — FRANÇOIS, sire de Quélen, baron du Vieux-Chastel, mourut en 1558. Il avait épousé ANNE DU QUÉLENNEC, dame du Stang ou de l'Etang, de Coëtanfao, fille aînée de messire HERVÉ DU QUÉLENNEC sgr de l'Etang, 1<sup>er</sup> président aux comptes en 1536, et de MARGUERITE DE KERRIEC. François est qualifié de puissant et illustre seigneur temporel du lieu de Quélen dans un acte de 1549, qui le



constitue *fondateur*, sur ses terres de Saint-Servais et de cinq autels qui y sont dédiés, consacrés et bénits par LOUIS DU CAMBOUT, évêque de Vannes, avec l'autorisation de PHILIPPE, cardinal de Bologne, évêque de Quimper.

Le sire de Quélen n'eut que deux filles, dont la cadette, nommée GILLETTE, ne se maria point et mourut avant sa sœur. L'aînée, Louise de QUÉLEN, fut, après son père, dame de Quélen, et baronne du Vieux-Chastel. Elle mourut en 1573, sans enfants de PIERRE DE BOISÉON, mort cinq ans avant elle. Tous ses droits passèrent à son oncle paternel, noble et puissant messire RENÉ DE QUÉLEN, (mentionné au degré précédent).

XIV. — RENÉ, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel, chevalier de l'Ordre du Roi, avait épousé MARIE DU BOT, fille et héritière de JEAN seigneur du Bot, et de JEANNE DE KERMANACH, et eut trois enfants : 1° PIERRE qui suit.

2° MARIE qui suit après.

3° RENÉE DE QUÉLEN, femme de haut et puissant CLAUDE DE LANNION, seigneur de Truguil, chevalier de l'Ordre du Roi, fils de haut et puissant François de Lannion, commandant le ban et arrière ban de l'Evêché de Tréguier, et de Julienne Pinart.

XV. — PIERRE, sire de Quélen, chevalier, baron du Vieux-Chastel mourut sans avoir été marié, en 1588, à Paris, et y fut inhumé dans l'église de Saint-Séverin. Il eut pour héritière principale l'aînée de ses sœurs, MARIE DE QUÉLEN qui s'était mariée le 10 février 1578, à JÉROME D'ARADON, seigneur de Quénépily, chevalier, mais n'eut pas d'enfant. RENÉE DE QUÉLEN, sa sœur, lui succéda dans tous ses droits. Elle apportait ainsi à son mari, CLAUDE DE LANNION, seigneur de CRUGUIL, toute la succession de cette branche aînée de la maison de QUÉLEN, succession que recueillit ensuite leur fils aîné, PIERRE DE LANNION, mari de Renée d'Aradon, dernière du nom. Messire CLAUDE DE LANNION, chevalier, seigneur de CRUGUIL, et par sa femme, sire de Quélen, baron du VIEUX-CHASTEL, chevalier des Ordres du Roi, mourut le 22 août 1621, et fut enterré aux Augustins de CARHAIX dans l'enfeu des sires de Quélen.

La terre de Quélen passa ensuite dans la maison le SÉNÉCHAL DE CARCADO, par suite du mariage contracté le 23 février 1674, par LOUISE-RENÉE DE LANNION avec messire Yacinthe-Anne le SÉNÉCHAL, seigneur marquis de Carcado, dont les descendants vendirent le 21 mars 1777 la terre de Quélen. Elle fut adjugée par retrait féodal à Monseigneur CHARLES-MARIE DE QUÉLEN-KEROHANT, évêque de Bethléem qui la fit rentrer dans sa famille issue autrefois des Quélen du Vieux Chastel<sup>1</sup>.

### LES CARMES.

Pour mieux établir les origines des Carmes de Carhaix mêlées à celles des Carmes de Rennes, on ne saurait les mieux présenter qu'en se servant de la page extraite du *Pouillé* historique de M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON.

Les Carmes déchaussés avaient essayé de s'établir à Rennes, en 1632, mais les autres religieux mendiants de cette ville s'opposèrent à leur établissement, et obtinrent de la communauté de ville un refus d'autorisation demandée.

Repoussés de Rennes ils reçurent un don considérable de messire TOUSSAINT DE PERRIEN, seigneur de Bréfeillac et de Kergoët (voir son article dans la notice de Kergoët), pour fonder près de Carhaix, le couvent de Saint-Sauveur, en la paroisse de Saint-Hernin, près du château de Kergoët. Ce fut en 1644 qu'ils s'y établirent. Le seigneur fondateur étant venu à mourir, et sans enfants, sa sœur, ANNE DE PERRIEN, veuve de messire VINCENT LE MOYNE, marquis de Trévigny, en hérita, et une transaction eut lieu entre elle et les religieux, moyennant un capital de 40.000 livres en échange d'une rente constituée qui leur était léguée. Il est difficile de dire si ce fut elle, ou son petit-fils, messire TOUSSAINT LE MOYNE, marquis de Trévigny, baron de Kergoët, vicomte de Lesmais et de Plestin qui fit cette transaction ; il était seigneur de Kergoët en 1669, époque où les 40.000 livres furent employées par

<sup>1</sup> Elle la possède et l'habite encore aujourd'hui cette terre du nom d'où sortirent tous les grands personnages que nous venons de citer, et dont les premiers furent ses ancêtres.

les Carmes à acheter une terre importante, nommée le *Grannec*. Cette seigneurie du Grannec avait vu son château-fort pris et ruiné pendant les guerres de la Ligue par la Fontenelle, elle n'en avait plus que les restes avec trois métairies, un moulin, une haute justice, etc. et s'étendait dans les paroisses de Landeleau, Clédén, et Plounévez-du-Faou, en Basse-Bretagne. Alors les Carmes se présentèrent de nouveau à Rennes, et la communauté de ville, les considérant non plus comme des mendiants, mais comme des propriétaires, consentit à les voir s'établir hors la ville et sans le droit d'y quêter. La délibération des bourgeois et leur consentement sont du 18 mars 1690 ; au mois de septembre suivant, Louis XIV autorisa par lettres-patentes l'établissement des Carmes déchaussés à Rennes.

Les titres qui forment le fond des Carmes de Carhaix, aux archives départementales de Rennes, sont nos seules indications pour leur histoire : trop diffus pour condamner le lecteur à les lire, en voici la substance :

Un titre du 1<sup>er</sup> février 1677 où figurent d'une part haut et puissant seigneur messire MALO-JOSEPH LE MOYNE de Trévigny, chevalier seigneur, marquis dudit lieu, héritier, principal et noble de défunt haut et puissant seigneur messire Toussaint le Moyne marquis de Trévigny, et dame Silvie Catherine le Moyne de Trévigny, dame dudit lieu et de Lalunec, sa sœur, et d'autre part le R. P. Bonaventure de Sainte Thérèse, vicaire, et Père Sébastien de Saint-Trémeur, procureur du couvent des religieux Carmes déchaussés de la communauté de Saint-Sauveur, reconnaissent que le feu seigneur de Bréfeillac (messire Toussaint de Perrien), ayant fondé au dit lieu de Saint-Sauveur un couvent et communauté de religieux Carmes déchaussez à la charge des prières et oraisons pour les fondateurs, ses prédécesseurs et héritiers, et audit seigneur de Bréfeillac de jouir des droits, honneurs, privilèges et prérogatives des fondateurs ainsi qu'ils sont plus amplement spécifiés dans l'acte de fondation du vingt et deuxième septembre mil six cent quarante et quatre, et le décès étant venu audit sgr de Bréfeillac, le défunt sgr marquis de Trévigny son héritier auroit passé acte avec les dits religieux déchaussez, le vingt et deuxième août mil six cent soixante et un, et

*sixième aoust mil six cent soixante et deux*, par lequel il a transporté aux dits religieux pour l'affranchissement de la rente de deux mil livres leurs deus pour cause de la dite fondation de quarante mille livres, et disent que cette somme dont ils donnent quittance sans réservation a été mise dans l'acquisition de la terre du Grannec en Collorec et Landeleau après lesquelles reconnaissances les dits sgrs et dame de Trévigny voulant et désirant favoriser l'intention qu'ont depuis longtemps les dits religieux de s'établir en cette ville de Carhaix, et qu'ils disent n'avoir pu faire sur l'exposition qu'ont fait leurs supérieurs majeurs de consentir à la division de la rente destinée pour la dite fondation et à la retenue d'un hospice audit lieu de « Saint-Sauveur, crainte que leurs règles ne se  
 « puissent observer dans toutes ses rigueurs pour raison du petit  
 « nombre de Religieux qui pouvoit résider dans l'hospice, c'était  
 « pourquoi le dit sgr de Trévigny, et la dame sa sœur, voulant favorablement traiter les dits religieux et être participant dans leurs  
 « prières et bonnes œuvres, ils consentent et veulent que la dite  
 • communauté de religieux étant présentement à Saint-Sauveur soient  
 « transmis et établys audit Carhaix dans le lieu que lesdits religieux  
 • jugeront plus propre et plus convenable pour leur établissement,  
 « à condition expresse que le dit sgr de Trévigny sera réputé le  
 « véritable et seul fondateur du couvent et communauté qui sera  
 « établye en la dite ville de Carhaix, auquel couvent et communauté appartiendront tous les revenus de la dite terre du Grannec  
 « étant à présent le fond de la dite rente de deux mille livres, sans  
 « que lesdits religieux puissent vendre, aliéner, ny échanger la  
 « dite terre du Grannec que par l'expres consentement dudit sgr de  
 « Trévigny, lequel jouira de tous les droits, honneurs, privilèges et  
 « prérogatives luy deus comme fondateur du couvent et communauté qui sera établye audit Carhaix, et qui pour raison de ce  
 « aura droit de lisière au dedans et dehors de l'église que lesdits  
 « religieux feront bâtir, et de mettre ses armes dans les endroits les  
 « plus considérables et plus envieux tant en la dite église que dans  
 « les lieux réguliers et tous les autres insignes de premier et principal fondateur et est bien entendu outre partye qu'au désir de  
 « transact de l'an mil six cent et un le chanceau où sera le maître-

« autel demeurera prohibittf au dit sgr fondateur, ses hoirs et successeurs depuis le dit maître-autel jusqu'au balustre d'iceluy hors le quel il aura un enfeu élevé dans la place d'honneur de la dite église avec escabeau et accoudouer — et est pareillement convenu qu'en reconnaissance des bienfaits que lesdits religieux ont receu et reçoivent continuellement de la dite dame de Lalunec<sup>1</sup> sœur du dit sgr de Trévigny — les dits religieux ont consenti qu'elle aura la chapelle qui sera réservée dans l'aisle droite de la dite église du côté de l'Evangile prohibitive avec enfeu élevé, escabeau aux lieux moins incommodans, et lisière en dedans de la dite chapelle, et au surplus pourront les dits religieux disposer de toutes les autres chapelles de leur église en faveur de quoi bon leur semblera et d'y consentir tombes encavées et écussons de la manière qu'ils jugeront à propos, et aussi convenu que l'emplacement desdits religieux audit Saint-Sauveur et terre dont ils jouissent présentement leur demeureront pour en jouir ainsi qu'ils croiront sans qu'ils les puissent céder ny aliéner à la charge d'entretenir la chapelle du dit Saint-Sauveur en réparation et d'y faire dire la messe à l'intention de leurs fondateurs et héritiers tous les dimanches sans que cela les dispense aucunement de faire les prières et dire les messes auxquelles ils sont obligés par leur acte de fondation qu'ils feront audit couvent de Carhaix dont l'honneur et conscience des dits religieux demeurent chargez et au moyen de ce que dessus demeurent les dits religieux déchargez de tenir aucun hospice ny communauté audit Saint-Sauveur et les partyes respectives déchargées de toutes les obligations et stipulations portées par les précédents transactes, autres que celles qui sont cy-dessus énoncées sans réserve quelconque.

Et demeurent en outre les dits religieux chargés en bâtissant leur église et biens réguliers de mettre en relief ou autrement les armes du dit sgr de Trévigny leur fondateur dans toutes les places d'honneur comme en la maîtresse vitre au-dessus du grand autel, au-dessus du portail et principale entrée de leur maison, au pignon

<sup>1</sup> Sylvie Catherine de Trévigny, dame de Lalunec, plus tard marquise de Sérent de Kerfilly.

de leurs dortoirs, dans leur cloître et dans tous les autres lieux qui leur seront désignés par ledit sgr fondateur et d'autant qu'à la connaissance du public les archives dudit sgr de Trévigny ont été incendiées, il est convenu que lesdits religieux délivreront audit seigneur des copies collationnées d'eux et signées des actes de fondation dudit sgr de Bréfeillac, et des autres transacts faites entre eux et le defunt sgr marquis de TRÉVIGNY. »

Cet acte signé : SILVIE LE MOYNE, de Trévigny. — MALO JOSEPH LE MOYNE de Trévigny. — Frère BONAVENTURE, de Sainte-Thérèse, vicaire. — Frère SÉBASTIEN, de Saint-Trémeur, procureur. — RENÉ DU DESSIT, nottaire royal, et ALLAIN CHAUVÉAU, autre nottaire royal, régistrateur de cette présente, ainsi signé ALLAIN CHAUVÉAU.

*Extrait des requêtes du Parlement.*

Veu par la cour la requeste de Religieux prieurs et autres Carmes déchaussez de Saint-Sauveur lès Carhaix exposants qu'ils ont obtenu du roy des lettres-patentes datées du mois d'avril mil six cent cinquante-huit pour l'établissement d'un couvent de leur ordre dans la chapelle de Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Hernin, au diocèse de Cornouaille, Sa Majesté pour contribuer audit établissement leur auroit permis par les dites, un hospice dans la dite ville de Carhaix et d'y posséder trois mille livres de rentes amortyes, la cour vérifiant les mêmes lettres par les arrests du trentième juin mil six cent soixante et huit par des raisons inconnues aux dits exposants les modifia à deux mil livres seulement, retranscha le droit d'hospice dans ledit Carhaix, ce qui a été jusqu'icy d'un très-grand préjudice audit établissement à cause que le dit susdit couvent est situé entre quatre montagnes dans un lieu marécageux et mortel aux religieux malades qui y sont ordinairement à plus grand nombre et sans aucun secours pour l'éloignement de plus de cinq grands quarts de lieues dudit Carhaix où ils ont journellement des affaires indispensables, lequel éloignement consume tout le temps qu'ils doivent consacrer au culte divin et interrompt continuellement leurs exer-

<sup>1</sup> Malo Joseph, marquis de Trévigny, donna son consentement de transférer le couvent de Saint-Sauveur à Rennes, le 16 septembre 1690, au camp de Monterey en Taventay.

cices et régularité que presqu'icy les exposants n'y ont peu pratiques dans la perfection et exactitude qu'ils doivent et qu'ils font dans leurs autres communautés conformément à leur institut, à ces causes les exposants requiéroient qu'il pleut à ladite cour lever les modifications portées par l'arrest du 30 juin 1668 et les faire jouir de l'effet et teneur des dites lettres-patentes en entier et conformément à icelles, lesdites lettres-patentes de Sa Majesté l'arrest de vérification du 30 juin 1668, l'acte de transation faite avec le marquis de Trévigny fondateur dudit couvent de Saint-Sauveur du premier feuvrier 1677 qui en consent le transport dans ladite ville de Carhaix et communauté de Carhaix du 16 fevrier, et la permission du sieur Evêque et comte de Cornouaille, et au pied agrément du sieur Recteur de Carhaix, du 8<sup>e</sup> mars aussi dernier se désistant de son opposition faite lors de l'assemblée de la ville du dit Carhaix, attachée à la dite Requête Conclusions du procureur général du Roy, au pied dela même requête icelle signés : SAUVEY, procureur. Et tout considéré la cour a levé les modifications portées par ledit arrest du 30 juin 1668 et en conséquence ordonne que lesdits religieux et successeurs jouiront bien et deurement de l'effet des dites lettres selon leurs formes et teneur fait en parlement à Vannes le unzième may mil six cent quatre-vingt six.

PREQUET.

*Contract d'acquest de la maison de Carhaix*

Ce jour quatrième juillet 1687 avant midy se sont présentés personnellement devant nous nottaires Royaux et tabellions héréditaires à Carhaix, haut et puissant seigneur messire ANNE DE LA HAYE, chevalier, seigneur de la HAYE-SAINT-HILLAIRE et autres lieux, stipulant pour Dame LOUISE-ALEXANDRINE DE CANABER, dame desdits lieux, son épouse, de luy séparée de biens, autorisée de justice pour la poursuite de ses droits et cependant en tant que besoin de lui autorisée pour l'exécution du présent sans que ladite autorisation puisse nuire n'y préjudicier à ladite séparation de biens que toutes autres affaires, — demeurants lesdits sieurs et dame de la Haye dans leur château de la Haye, paroisse de Saint-Hilaire. Evêché de Rennes, étant de présent en cette ville de Carhaix d'une part, et les Révérends

pères Fr. Bernard de SAINT-VINCENT-FERRIER, prieur du couvent de Saint-Sauveur à Carhaix, ANDRÉ DE SAINT-BERNARD sous-prieur, YVES DE SAINT-SAMSON, SÉBASTIEN DE SAINT-TRÉMEUR, ET FRANÇOIS-XAVIER DE SAINT-VICTOR, faisant tant pour eux que pour les autres religieux et communauté desdits couvents, lesquels Religieux déclarants avoir conféré à leurs supérieurs majeurs et obtenu leur approbation et conféré en leur chapitre capitulairement assemblé au sujet qu'il s'en suit, après lesquelles reconnaissances ledit le seigneur de la HAYE SAINT-HILAIRE les Lettres qualifiées a vendu, cédé, quitté, délaissé et transporté en toutes formes de contract auxdits Révérends Pères prieur et Religieux et Communauté de Saint-Sauveur à Carhaix acceptant pour eux et successeurs sçavoir : est la maison cy-devant appelée *la maison du château ou l'hostel de Kerlouet*, logement, chambres, cour, gallère, jardins et pavillons au bas du jardin avec les appartenances et dépendances ainsi qu'ils s'étendent et consistent à la connaissance des parties cernées du Levant de la Rue conduisant de la halle de cette ville à la Magdeleine, du midy d'autre chemin conduisant du Martray à la rue Cazuguel, et du Couchant d'un jardin dépendant de la succession du sieur du Quéléneq Hervé tenu sous le Roy à la nature des autres censives en cette ville chargées de la contribution à la rente due sur les héritages du tour du château de cette ville que lesdits Révérends Pères preneurs acquitteront à l'advenir et seront acquittés par le passé les deffenses dudit seigneur de la Haye Saint-Hilaire sauve vers les opposants. Ladite maison et dépendances étant advenue à la dite Dame de la HAYE SAINT-HILAIRE par le retrait qu'elle a exercé au présidial de Quimper sur l'adjudication, au sieur ROCHEVILLÉ le 9<sup>e</sup> décembre 1684 le retrait et remboursement fait au mois de janvier et fevrier 1686, la présente vente faite et accordée au prix et pour la somme quatre mil livres tournois de principal payable pour lesdits R. P. prieur du couvent de ce jour en un an avec les intérêts au denier dix-huit à commencer de ce jour compensative des jouissances audit sieur Guillaume Le Bars conseiller secrétaire du Roy maison et couronne de France demeurant à Rennes, rue au Foullon, auquel sieur Le Bars ledit seigneur de la HAYE SAINT-HILAIRE en ladite qualité délègue lesdits religieux à avaloir sur ce que lesdits sieurs et dame



de la Haye luy doivent pour raison du restant de la ditte maison et de la terre de Kerlouet et seront tenus lesdits religieux de faire les diligences de se faire banir, prescrire, et apropiier audit présent contract dans les prochains plaids après le temps de l'édit de l'insinuation promettant ledit seigneur de la Haye Saint-Hilaire en cas d'opposition faire vider à ses propres dépens et cesser tous troubles si aucuns sont et en cas d'opposition lors dudit appropriation

. . . . .  
 et à ce moyen s'est ledit seigneur de la Haye Saint-Hilaire en privé et en cette qualité dessaisy de la possession et jouissance de la ditte maison, jardins et dépendances et y a mis vestu et saisy lesdits Révérends frères et Religieux voulant et consentant qu'ils en jouissent de ce jour à l'avenir comme de leur propre, vray et loyal acquay . . . . .  
 et fera ledit seigneur de la Haye retirer sous huitaine les meubles meublans qui sont en la ditte maison, et autres choses . . .

Et déclare le dit sgr de la Haye donner dès à présent son autorité à la dite dame sa compagne pour la ratification du présent contract fait et grée dans l'hospice conventuel des dits Religieux acquéreurs sous les signes des dits partyes et les nôtres le dit jour et an que devant, ainsi signés : DE LA HAYE SAINT-HILAIRE ; FR. BERNARD DE SAINT-VINCENT FERRIER, prieur ; FR. ANDRÉ DE SAINT-BERNARD, sous prieur ; FR. YVES DE SAINT-SAMSON ; FR. SÉBASTIEN DE SAINT-TRÉMEUR ; FR. FRANÇOIS-XAVIER DE SAINT-VICTOR ; RENÉ DU DRÉSIT, notaire royal ; ROSPABU, autre notaire royal régistrateur.

L'histoire des Carmes de Carhaix est sans doute semblable à celle des Augustins ; les bienfaiteurs disparaissent. Malo-Joseph, marquis de Trévigny, meurt sur un champ de bataille, dernier de son nom ; sa sœur SYLVIE DE TRÉVIGNY, devenue marquise de Sérent, meurt aussi sans enfants. Les Carmes, sans doute réduits à un très petit nombre, restent à Carhaix jusqu'à la Révolution qui les en chassent pour jamais.

Le *Dictionnaire* d'Ogée dit :

Le couvent des Carmes déchaussés fut fondé à Carhaix comme hospice, par lettres patentes du mois d'avril 1658, pour recevoir

les malades du monastère des Carmes de Saint-Sauveur, situé pour lors à une lieue et demie de Carhaix, et transféré depuis dans la ville de Rennes. Les Carmes acquirent, pour fonder leur hospice à Carhaix, l'ancien château, et la maison du gouverneur avec quelques dépendances, dont une partie forme la rue nommée des Carmes. La maison de ces religieux est aujourd'hui très belle.

Aujourd'hui changée en brasserie, et sans doute grandement modifiée, on peut encore juger d'elle, de sa chapelle en ruines peu remarquable, de sa vaste cour, de son enclos dont les murs sont toujours là, et surtout de sa très belle situation, offrant aux regards un panorama magnifique. Les coups de bêche donnés dans l'ancien jardin du monastère, à l'endroit où fut leur cimetière amènent encore des ossements de ces religieux dont nous n'avons que quelques noms, et en somme peu de souvenirs<sup>1</sup>.

(A suivre)

C<sup>ESSE</sup> DU LAZ.

<sup>1</sup> A quelques pas de là se fonde une maison des Frères de la Doctrine Chrétienne, comme en souvenir du monastère à jamais disparu : nommer les auteurs de cet immense bienfait tout récent ne nous est pas encore permis.



# SAINTE-ANNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite<sup>1</sup>).

---

### DEUXIÈME PARTIE

### PÈLERINAGE

---

#### I

#### Protestation contre le serment.

##### I. — ASSEMBLÉE DE PÉTITIONNAIRES

Que le pèlerinage continuât d'attirer les foules au début de la Révolution, on le conçoit sans peine. A aucune époque les raisons de l'accomplir ne furent aussi pressantes qu'à la fin de 1790 et dans les premiers mois de 1791.

Mis en demeure de faire acte d'adhésion à une constitution schismatique, la plupart des prêtres s'y refusaient avec courage, et les municipalités les appuyaient de leur mieux en renvoyant, sans vouloir les publier, les décrets relatifs au serment. Cette vive opposition frappa Boulé, procureur-syndic du district d'Auray, qui prévoyait que des jours de trouble et de confusion se lèveraient bientôt sur le pays<sup>2</sup>. Son angoisse augmenta lorsqu'il vit ses prévisions se réaliser aux portes mêmes de la ville, dont il était un des principaux personnages officiels : « On vient de m'avertir, écrivait-il le 4 février, qu'il se fait demain une assemblée de 15 à 20 paroisses à Sainte-Anne, et qu'après avoir délibéré sur la position des affaires, on se propose de venir dissoudre le district<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1898.

<sup>2</sup> L. 767.

<sup>3</sup> *Id.*

L'avis donné au procureur n'était pas dénué de fondement. Le lendemain samedi, on vit à Sainte-Anne un « bon nombre de citoyens de six cantons » qui représentaient effectivement une vingtaine de paroisses. Qui les avait convoqués ? Personne ne le savait. La convocation s'était faite dans le plus grand secret, et l'administration n'avait pas réussi à en découvrir les auteurs. Ceux-ci avaient intérêt à cacher leur plan. Les protestations particulières n'ayant abouti à rien, ils avaient résolu de lancer une protestation générale dans l'espoir qu'avec un plus grand retentissement elle aurait un meilleur succès. Pour l'assurer davantage, ils vinrent se jeter aux pieds de la Patronne, implorer ses lumières et mettre sous sa protection la démarche qu'ils allaient tenter. Pendant qu'ils priaient et qu'ils délibéraient, il se passa un incident qui marquait bien l'intention dont ils étaient animés.

Armel Guyot, chirurgien à Sainte-Anne et l'un des administrateurs du district, se trouvait en ce moment dans sa famille. La plus vulgaire prudence lui conseillait une absence de quelques jours. Il préféra rester, pour voir de ses propres yeux ; mais sa curiosité lui coûta cher. On l'entreprit vigoureusement, et on l'accusa d'être « l'auteur des décrets envoyés aux municipalités par le district<sup>1</sup>. » Il fut si peu ménagé qu'il se démit aussitôt de ses fonctions d'administrateur. Après les événements d'hier, écrivait-il au directoire, « je ne puis plus occuper cette place que la confiance publique m'avait donnée<sup>2</sup>. »

Les mauvais traitements subis par Guyot avaient eu lieu le dimanche<sup>3</sup>. Les pétitionnaires avaient passé toute cette journée à Sainte-Anne ; et c'est seulement le lundi matin qu'au nombre de deux ou trois cents, ils se mirent en route pour Auray<sup>4</sup>.

## II. — LES PÉTITIONNAIRES DEVANT LE DIRECTOIRE D'AURAY

Les administrateurs du district d'Auray n'étaient pas sans inquiétude. « La visite avait été annoncée comme devant être critique, et

<sup>1</sup> L. 800.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

les avait forcés à prendre quelques précautions, mais sans affectation<sup>1</sup>. » Ils avaient raison de se tenir sur leurs gardes. La garnison comptait cent soldats à peine<sup>2</sup>, et la ville n'était pas des plus favorables au nouveau régime. Dès lors, s'il avait pris envie aux pétitionnaires de recourir à la violence et d'exécuter les projets audacieux qu'on leur prêtait, on ne voit pas quel obstacle aurait pu les arrêter ; mais il y a lieu de croire qu'ils n'y avaient pas sérieusement songé, et leur démonstration se fit avec calme : « Ils ont eu l'attention de ne laisser monter à notre salle d'assemblée que huit députés qui se sont comportés avec toute l'honnêteté et la discrétion désirable<sup>3</sup>. »

Les députés présentèrent une pétition dont voici les trois points principaux : suppression ou plutôt modification du régime relatif au domaine congéable ; cessation de la persécution dirigée contre les prêtres pour refus de serment ; abolition des assignats. Le deuxième point surtout leur était à cœur. Ils n'entendaient pas que leurs prêtres fussent inquiétés : « Ils voulaient les garder et les protéger et continuer de payer la dîme<sup>4</sup>, » afin de pourvoir à leur entretien.

Tels étaient les vœux dont ils souhaitaient ardemment la réalisation. Cependant ils comprenaient que les administrateurs n'y pouvaient rien, n'étant que de simples agents au service de la légalité, et que c'est au pouvoir législatif surtout qu'il importait de s'adresser. Aussi demandèrent-ils qu'on fit passer sur-le-champ à l'Assemblée nationale la pièce dont il s'agit. Le Directoire l'examina de près, et n'y voyant aucune signature, il leur fit remarquer que faute de cette formalité, elle perdait toute valeur et « n'était pas présentable nulle part<sup>5</sup>. » Sur cette observation, ils reprirent la pétition en disant qu'ils allaient nommer des commissaires par canton pour la signer, et que dans quelques jours ils « la porteraient en forme<sup>6</sup>. » En

<sup>1</sup> L. 808.

<sup>2</sup> L. 787.

<sup>3</sup> L. 808.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Id.*

<sup>6</sup> *Id.*

attendant ils se dirigèrent vers Vannes, pour en présenter un double un peu modifié au directoire du département.

### III. — LES PÉTITIONNAIRES DEVANT LE DIRECTOIRE DÉPARTEMENTAL

Pour aller à Vannes, il est probable qu'ils revinrent sur leurs pas et repassèrent par Sainte-Anne. Cela ne les détournait pas beaucoup de leur but, et derrière l'enclos il y avait une voie romaine qui les y conduisait directement. Ils s'arrêtèrent au Bondon. Plusieurs écoliers et habitants de la ville s'y étaient déjà réunis ou vinrent les y rejoindre. La réunion prenait de la sorte une grande importance, et, pour qu'on n'affectât pas d'ignorer la gravité de la situation, elle rédigea trois adresses où elle énumérait ses doléances et chargea un certain nombre de ses membres de les porter à l'hôtel du département. Voici une des adresses, elle est au nom des habitants de Saint-Avé, Meucon, Plescop, Plœren, Baden, Arradon, Séné, Plumergat, Plougoumelen, Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray, Locmariaquer, Crach, Plœmel, Pluvigner, l'Île-d'Ars, l'Île-aux-Moines, Saint-Patern, Saint-Salomon, le Collège et le Séminaire, c'est-à-dire des 20 paroisses dont nous avons parlé :

« Gardiens nés de la religion catholique, apostolique et romaine que nous jurons de maintenir et d'observer jusqu'au dernier soupir, considérant que le serment exigé de notre vénérable prélat et de son clergé est une atteinte évidemment portée contre les principes incontestables de la foi et de la discipline ecclésiastique qui ne saurait être réformée légalement par la puissance temporelle, sans considérer si cette dernière est bien ou mal constituée ; instruits par la lecture des décrets que le refus de prestation de serment de la part de notre évêque et de son clergé les prive d'un traitement sur lequel les peuples n'ont pas prononcé, en ordonnant leur remplacement par des sujets qui ne peuvent plus avoir la confiance publique qu'en se rétractant ; que les mêmes décrets détournent les dixmes et autres biens ecclésiastiques donnés par les peuples et ravis sans leur consentement à leur première destination, d'après une vente décrétée et revêtue d'une sanction arrachée au souverain qui n'est pas libre ; considérant enfin que l'expulsion des chanoines, la vente des biens ecclésiastiques, la suppression de certains évêchés,

l'établissement de nouveaux, la refonte générale des paroisses ne furent jamais exprimés par les cahiers de la nation.

« Nous soussignés déclarons qu'indépendamment des décrets de l'Assemblée nationale, nous reconnaissons et reconnaitrons toute notre vie pour nous et nos enfants l'autorité du pape sur tous les chrétiens, que nous resterons constamment attachés à la chaire de Saint-Pierre, que nos vœux ne seront remplis qu'autant que l'Assemblée nationale se rétractera ou regardera comme non avenue tous les décrets émanés de son sein contre les principes établis par la présente déclaration, en rendant au clergé ses biens, la tranquillité aux prélats et aux ecclésiastiques, la foi aux chrétiens qui sont sur le point de la perdre en insinuant le venin contenu dans les écrits qui se répandent dans le peuple et qui tendent à nous enlever ce que nous avons de plus cher, la religion de nos pères<sup>1</sup>. »

L'assemblée du Bondon eut de graves conséquences, qu'il ne nous appartient pas d'exposer ici. Bornons-nous à faire observer que l'adresse ci-dessus reproduite est pleine de foi et que sainte Anne avait bien inspiré ses enfants.

## II

### Hostilité des patriotes.

#### I. — DÉMARCHES DU CLUB DE VANNES.

Depuis ce premier mouvement, le club des *Amis de la Constitution* de Vannes tenait en suspicion les assemblées de Sainte-Anne. Il les regardait comme un danger pour la tranquillité publique, et il ne dépendait pas de lui qu'elles ne fussent l'objet de sévères mesures. C'est ainsi que, dans sa séance du 28 avril, il arrêta d'y faire exercer une active surveillance.

Cette démonstration n'ayant produit aucun effet, il fit bientôt un nouveau pas en avant; le 7 septembre, il décida l'expulsion des Carmes. C'était, au point de vue humain, frapper juste. On savait que les Carmes, sans avoir fondé le pèlerinage, en étaient les

<sup>1</sup> L. 237.

gardiens-nés et contribuaient de toutes leurs forces à le rendre florissant. Le moyen d'en finir peu à peu avec cette affluence que leur zèle attirait, n'était-ce pas de les chasser ? D'ailleurs les vastes bâtiments occupés par eux trouveraient un emploi facile. On pourrait y établir une école de vétérinaires, qui rendrait de grands services. Quant à la chapelle, elle rentrerait dans le droit commun, en devenant une simple dépendance de la paroisse de Pluneret<sup>1</sup>.

Malgré l'influence exercée par les clubistes, leurs conseils ne furent point suivis. Non seulement le directoire départemental s'opposa à l'expulsion sollicitée, il poussa même la tolérance jusqu'à laisser aux pèlerins pleine et entière liberté. Tout ce qu'il fit, dans le courant de 1792, fut d'interdire les pèlerinages publics ou paroissiaux. C'est du moins la décision qu'il prit, le 12 mai, à l'égard de Saint-Avé, dont les habitants voulaient se rendre processionnellement à Sainte-Anne. Défense leur fut faite de donner suite à ce projet, « à peine d'être poursuivis comme auteurs d'assemblées illicites<sup>2</sup>. » La raison en était que « les processions qui ne sont point commandées par la religion, occasionnent des rassemblements contraires aux lois de bonne police, détournent les citoyens de leurs occupations et sont souvent une source de désordres<sup>3</sup>. »

## II. — PÉTITION DU CLUB DE LORIENT

Le club de Lorient, qui avait fondé celui de Vannes, accourut à sa défense. Les patriotes de Lorient, en qualité d'*hommes libres*, se donnaient la mission de « déjouer les trames des séditeux et des fanatiques, » qui tendaient à « replonger les peuples dans les fers honteux de l'esclavage. » Parmi ces menées il en était une qu'on ne pouvait tolérer plus longtemps : les rassemblements de Sainte-Anne. Pourquoi ne pas les proscrire ? Que si cette interdiction paraissait trop radicale, il fallait du moins y envoyer des troupes et transplanter les Carmes au Port-Louis ou ailleurs : « Sainte-Anne ne sera pas fêtée par 5 ou 6 milles âmes, mais l'ordre ne sera

<sup>1</sup> Arch. de Vannes.

<sup>2</sup> L. 75.

<sup>3</sup> Id.



pas troublé<sup>1</sup>. » En face du danger « de la patrie qu'ils disaient menacée de toutes parts<sup>2</sup> », voilà l'idée que les Lorientais soumièrent, le 2 juin 1792, au directoire départemental.

Cette intervention fit sans doute réfléchir le département ; mais il n'eut garde de trancher une pareille question à la légère, et il s'adressa au directoire du district d'Auray pour avoir son avis. Celui-ci traita de haut les auteurs de la pétition, il leur signifia qu'ils se mêlaient d'une chose qui ne les regardait pas et qu'en somme ils n'étaient rien, qu'effectivement « les signatures opposées luy sont aussy inconnues que les signataires qui peuvent même n'être pas des citoyens actifs, et qu'elle ne mérite conséquemment pas plus de foy ni d'égards qu'une pièce parfaitement anonyme, toujours suspecte quand elle tend à répandre la méfiance et l'alarme sur un territoire soumis à la surveillance de ses administrateurs particuliers<sup>3</sup> ».

Alors même que les signataires seraient des citoyens de premier ordre, y avait-il lieu de tenir compte de leur démarche ? Le directoire ne le pensait pas. Si les Carmes étaient à Sainte-Anne, les autorités leur avaient fourni cet asile ; depuis qu'ils l'occupaient, leur conduite paisible n'avait mérité aucun reproche ; dès lors leur expulsion ne pouvait que produire un très mauvais effet, « en ce qu'aux yeux des gens simples ce serait donner des couleurs de vérités aux insinuations perfides des ennemis de la constitution, qui, pour la faire détester, ne cessent de leur prêcher qu'elle a perdu la religion, en leur alléguant les preuves des prétendues persécutions de ses ministres<sup>4</sup> ».

Ces paroles sont du 3 juillet, et elles montrent qu'à cette époque le directoire ne se croyait pas encore persécuteur. Les prêtres fidèles, il est vrai, se voyaient mis au banc de la société ; mais ce n'était pas un si grand mal. Le grand mal, c'eût été de chasser de Sainte-Anne les moines qui l'habitaient, et de détruire le pèlerinage qu'ils desservaient. Les administrateurs n'étaient pas assez dépourvus de sens

<sup>1</sup> M. Nicol, *Histoire de Sainte-Anne*.

<sup>2</sup> L. 801.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

pour se permettre une pareille mesure : « Elle nuirait nécessairement à la vente des biens nationaux dans cette partie, et porterait la désolation et le trouble dans les campagnes du ressort dont les habitants tranquilles sont en ce moment occupés de l'assiette de leur contribution'... »

Le souci de l'ordre et de la légalité empêchait donc le directoire d'appuyer la démarche des *Amis de la Constitution* ; le même souci l'obligeait de réquerir, pour les prochaines fêtes, les brigades voisines de la gendarmerie nationale ainsi que cela s'était toujours pratiqué et que la loi l'exigeait<sup>2</sup>. Cette déclaration lui paraissait de nature à rassurer les clubistes ; mais si ceux-ci l'estimaient suffisante, c'est qu'ils avaient le contentement facile. En réalité leur échec était complet.

### III. — INSISTANCE DES PATRIOTES D'HENNEBONT

La démarche des patriotes de Lorient et l'échec qui l'avait suivie durent parvenir de bonne heure aux oreilles de leurs voisins d'Hennebont. C'est du moins, le 8 du même mois, que les « citoyens libres » de cette ville, au nombre de plus de quatre-vingts, se mirent de la partie à leur tour. Pour eux aussi la présence des Carmes à Sainte-Anne constituait une anomalie ; l'opinion réclamait leur départ, qui permettrait en outre de faire de leur maison « le chef-lieu de la paroisse qui l'avoisine<sup>3</sup>. » Bien que cette translation parût assez naturelle, il est à croire que les pétitionnaires n'y tenaient pas beaucoup. Ce qu'ils poursuivaient principalement, c'était la suppression de la communauté, et ils s'étonnaient que le directoire départemental, habitué à des actes de vigueur, se retint en pareil cas : « Il serait instant, écrivaient-ils, de frapper un coup d'autorité semblable à ceux que vous avez déjà portés<sup>4</sup>. »

L'hésitation était d'autant moins excusable que les magistrats du peuple avaient pour devoir « de prévenir les crimes et les ruses du fanatisme et de découvrir les pièges des méchants, qui se couvrent

<sup>1</sup> L. 801.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> L. 237.

<sup>4</sup> *Id.*

du voile d'une religion sainte pour en venir à effectuer leur coupables projets<sup>1</sup>. » Or le moment approchait où le fanatisme allait se montrer dans tout son éclat. Les fêtes du 26 avaient lieu d'ordinaire au milieu « d'un concours prodigieux de tous sexes et de tous états » du Morbihan et des départements circonvoisins. Convenait-il qu'elles fussent présidées par des « moines non-conformistes ? » Ce n'était pas l'avis des « citoyens libres » d'Hennebont. En conséquence ils priaient le département « de vouloir bien prendre dans leur sagesse tous les moyens nécessaires pour que le service divin, pendant ces jours de fêtes, fût célébré par des prêtres assermentés<sup>2</sup> ».

Voilà le but réel de leur pétition. Plus avisés que les clubistes de Lorient et de Vannes, ils ne témoignaient aucune hostilité envers le pèlerinage, ils voulaient simplement le confisquer au profit du clergé constitutionnel. Seulement les raisons qu'ils invoquaient n'avaient aucune valeur. Ils prétendaient « qu'attendu la disposition critique des esprits et la différence des opinions religieuses, »<sup>3</sup> des luttes et des scènes scandaleuses étaient à redouter. Ils ne réfléchissaient pas que le plus sûr moyen de les provoquer, consistait à suivre le conseil qu'ils proposaient. Grâce à la violence et à l'appui des gendarmes, l'église constitutionnelle avait pris pied dans le Morbihan ; mais ses partisans formaient une infime minorité, eu égard au nombre des vrais fidèles. Et qu'elle eût été l'attitude de ces derniers en présence de la situation donnée ? Les *citoyens libres* ne doutaient pas qu'elle ne fût pacifique. Le département avait des raisons de penser le contraire, et il se garda bien d'accorder le moindre encouragement à des propositions aussi insensées.

#### IV. — PRUDENCE DES CARMES.

Les religieux avaient eu vent des diverses tentatives faites par les clubs, et ils avaient tremblé : « Nous avons craint, écrivait le supérieur le 15 juillet, à la vue des orages successifs que de certaines associations non constituées ont formés sur nos têtes<sup>4</sup>. » Ces orages

<sup>1</sup> L. 237.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

*Id.*

pouvaient surgir de nouveau, et il s'agissait à tout prix de les conjurer. A force de se creuser la tête, l'économe eut une idée lumineuse qu'il communiqua, dès le 5, au procureur-syndic d'Auray : « Pour éviter une assemblée nombreuse, j'ai l'idée de faire écrire le supérieur à messieurs les curés du voisinage, pour les prier d'engager leurs paroissiens à ne pas venir à Sainte-Anne, le jour de la fête ni les jours précédens, de supprimer même la procession, le seul moment où il y ait foule. Dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous pensez sur cet article. »<sup>1</sup>

Le procureur-syndic ne pouvait qu'applaudir à un semblable dessein. Dans sa lettre d'avis au procureur général du département, il s'écriait : « Ce parti me semble prudent et judicieux dans les circonstances actuelles. »<sup>2</sup> Et il partait de là pour faire de Frollo-Kerlivian un éloge superbe, le qualifiant « d'homme d'esprit, de partisan de la constitution, dont le procédé n'annonce pas un turbulent. »<sup>3</sup>

La proposition ne souriait pas de même au supérieur. C'est seulement, le 15, qu'il prit une décision à cet égard, et il avoue qu'il la prit à son corps défendant : « Il nous en coûte d'être réduits à deffendre une dévotion qui, sous plusieurs rapports même politiques, fut toujours avantageuse au pays qui la vit naître ;<sup>4</sup> » mais comme la raison fait un devoir de s'accommoder aux circonstances, il était disposé à toutes les concessions, estimant qu'il valait mieux engager les recteurs à retenir leurs paroissiens, supprimer même la cérémonie de la procession, que de donner prétexte à de nouvelles plaintes.

Ces dispositions équivalaient à la suppression de la fête ; mais il n'était plus temps de tergiverser. Le supérieur venait d'apprendre une terrible nouvelle, tous les clubs du département se proposaient de se rendre à Sainte-Anne, et de couronner les cérémonies par la plantation d'un arbre de la liberté.

(A suivre).

ABBÉ GUILLOUX.

<sup>1</sup> L. 237.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

# UN ROMANTIQUE NANTAIS

Adolphe ALLONNEAU et son *Pastiche*

---

Des ouvrages romantiques nantais ? Il y en a donc ? J'en connais plusieurs, écrits par des auteurs du cru, sortis d'une imprimerie nantaise, de cette officine des Mellinet-Malassis, dépositaire des meilleures traditions typographiques. Entre un livre de pensées d'Alexis Talvande, un livre de vers d'Antoine Peccot, l'un des cent trente-deux Nantais, et un livre de fantaisies d'Hippolyte-Jean Etiennez, le père de l'aimable maire (ô bizarrerie des assonances) ! j'avais l'embarras du choix<sup>1</sup>, quand j'ai opté pour un quatrième bouquin, le *Pastiche* d'Allonneau, qui est à la fois un spécimen très caractéristique de la littérature de 1830 et une des plus originales productions de l'imprimerie Camille Mellinet.

La couverture illustrée, reproduite en frontispice, enguirlande le titre dans des bordures en volutes formées par des fleurs, des fruits et des oiseaux. Au-dessus des mots « *Pastiche, par Adolphe Allonneau, Nantes, 1834* », trois diables prennent leurs ébats ; au-dessous un fantoche à tête de chat, habillé en seigneur Henri III, prélude sur le violoncelle aux danses de deux satyres sur le dos desquels un homme et une femme, dans la plus mythologique des nudités, se tendent les mains. La fantaisie de l'artiste a enfermé ces quatre derniers personnages, qui n'auraient pas beaucoup à accentuer leur mimique pour ressembler à des figurines du Musée Secret de Naples, dans une espèce de conque-marine.

En dépit ou à cause de ses bizarreries, ce frontispice romantico-

<sup>1</sup> Je ne parle pas des *Récits poétiques*, le début de Souvestre, supposant le livre connu.

païen produit un effet charmant. La signature : F. Coiquaud, ressort en gros caractères à gauche, pendant qu'à droite on peut lire en petit texte la mention : *D° à la plume chez Charpentier, à Nantes.* Coiquaud, *ques aco?* J'ouvre la *Bio-Bibliographie bretonne* de M René Kerviler, providence de tout chercheur breton — Hélas ! à l'article *Coiquaud* ou *Coicaud*, je trouve un conseiller à la cour de Rennes, un ingénieur des Ponts et Chaussées à Redon, mais pas l'ombre d'un dessinateur ou d'un graveur. Il faudrait interroger les souvenirs de quelque vieux Nantais ou les archives de l'ancienne maison Charpentier de la rue de la Fosse, dont les grandes publications artistiques sont si recherchées des amateurs. Quant à Adolphe Allouneau, tout ce que m'apprend M. Kerviler, c'est que médecin, poète et érudit, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, il a écrit, avec le *Pastiche*, deux mémoires historiques. Un peu plus explicite, M E. Maillard (*Nantes et le département au XIX<sup>e</sup> siècle*), dit qu'Allouneau est né et mort à Nantes ; il ajoute que le volume « *Pastiche* », où il veut bien recommander quelques passages gracieux sur la Bretagne, est empreint d'un romantisme exagéré.

J'ouvre le livre à mon tour et, comme l'abeille dont parle Montaigne, j'y butine ; je crains de n'en point rapporter le gâteau de miel qui apprivoiserait le Cerbère du Parnasse.

Nos érudits biographes n'ont pas perdu un temps précieux à lire attentivement le *Pastiche* ; la strophe suivante d'une *Autobiographie* rimée leur aurait livré la date très exacte de la naissance du poète :

C'était mil huit cent sept — Mars commençait à peine,  
L'hiver attiédissait sa glaciale haleine,  
Lorsque par la joie entraîné  
Mon père, du matin devançant la lumière,  
Courut à mon aïeul dire d'une voix fière ;  
— « Un premier enfant nous est né. »

Habemus confitentem... Adolphe Allouneau est né au mois de mars 1807 et c'est même une belle strophe, celle où il *pastiche* le 1802 de Victor Hugo :

Napoléon régnait : — Le drapeau tricolore  
 N'avait jamais brillé d'autant d'éclat encore,  
 La gloire enivrait tous les cœurs,  
 Chaque jour enfantait sa victoire, la France  
 Pliait sous les lauriers que seules en silence,  
 Les mères arrosaient de pleurs...

Le petit Adolphe eut une enfance heureuse,

On le laissa puiser dans le sein de sa mère  
 Un lait réparateur et pur...

Il se portait bien, il n'avait point de maîtres, il allait, avec son  
 frère et sa sœur,

Cueillir de roses champignons ;  
 Poursuivre, aux bords des eaux, les vertes demoiselles,  
 Les papillons dorés aux chatoyantes ailes,  
 Fouler les fleurs et les gazons.

Il grimpa même aux arbres pour chercher des nids ; il nous  
 avoue cette faiblesse dans des vers qui attestent chez ce romantique  
 de province un singulier goût pour les périphrases à la Delille :

Hasarder sans effroi sur la branche qui tremble.  
 Des pas audacieux, pour capturer ensemble  
 L'oiseau, son nid et ses petits...

A la ville, il jouait au petit mari et à la petite femme avec sa *Mie*,  
 une enfant de son âge... Cette félicité fut brusquement inter-  
 rompue,

Quand sur lui se ferma la porte d'un collège,  
 Avec un ferreux cliquetis.

Allonneau n'avait point gardé un trop bon souvenir de ses an-  
 nées de *prison* dans un collège qui n'était, sans doute, ni celui de  
 Nantes, ni quelque autre établissement scolaire de la ville, car il se  
 comparait à une plante étrangère

Arrachée à son ciel, à ses eaux, à sa terre.

Dégoûté de la grammaire, des vers grecs ou latins (l'ingrat !) se faisant *un calus* sur ses maux, *s'indigérant de riens*, il en voulait aux humanités.

Scholastiques fatras ! sot legs du moyen-âge !  
 Dont on répudiera le gothique héritage,  
 Vous étiez dans ce temps pour moi,  
 Comme nos vieux régents, ennuyeux, détestables,  
 Mais respectables, mais sacrés indiscutables,  
 Comme des articles de foi.

En revanche, il aimait les sciences physiques, la botanique, la géologie, ce qui convenait plus au futur médecin qu'à l'auteur du *Pastiche*. Dans ses excursions d'hiver (on ne confinait donc point les élèves dans le grimoire, au collège de X\*\*\*), il frappait les roches de son marteau ou, échappant à la surveillance d'un *professeur limier*, il herborisait comme un Rousseau en herbe. Il était chimiste aussi, astronome, que sais-je ? et s'il n'a point découvert un métalloïde, ou une planète, sa poésie nous le montre, le front penché sur les cornues, demandant leur secret aux volcans ou aux étoiles,

Comment roulent enfin les uraniques sphères,  
 Qui sont, comme on le dit, peut-être autant de terres,  
 Ayant aussi leurs habitants...

Sept ans se passèrent ainsi au bout desquels M. Allonneau père retira son fils du collège et, le voyant indécis sur le choix d'une carrière, l'envoya à Paris « apprendre les lois ».

Le jeune homme apprécia en *dilettante* le Paris de la Restauration, celui des élégants de Balzac ; il nous a laissé de sa façon de comprendre la haute vie, aux heures où il ne craignait pas de creuser un *large déficit* dans son *mensuel budget*, le curieux tableau suivant :

Quelquefois, promenant sur les verts boulevards,  
 Quand j'avais bien repu mes avides regards  
 De ces femmes à senteur d'ambra,



Belles rieuses dont les bras pendaient aux bras  
 D'élégants cavaliers qui conduisaient leurs pas,  
 J'oubliais ma petite chambre,  
 Sise au troisième étage, auprès de l'Odéon !  
 J'oubliais Ducauroy, le Code et Duranton,  
 Je me croyais aussi moi riche !  
 J'entrais, la tête haute, aux salons Tortoni ;  
 J'applaudissais Cinti, Pasta, Pellegrini :  
 Je dinais ce jour-là chez Riche.

Où sont les roses d'antan ? Quant à la rime... riche, Banville ne l'a pas laissé échapper.

Du Balzac Adolphe Allouneau tombe bien, un instant, dans le Paul de Kock, mais de petites déconvenues, sur lesquelles il glisse et sa sagesse native le détournèrent vite des frivoles enchantements de Paris, « plaisirs où l'âme tourbillonne. » Il revint sous le toit paternel ; son frère était « grand et frais, sa sœur embellie et gentille ». Que fit-il alors ? De droit, point ; de médecine, pas davantage, et je me demande même si on ne l'a point confondu avec un homonyme, quelque disciple d'Esculape. Écoutons-le.

Depuis cinq ans j'ai fui le palais fréquenté,  
 D'où souvent la justice exile l'équité ;  
 L'argent dans mes mains roule et sonne :  
 Au lieu de parcourir des dossiers de procès,  
 J'achète, vends, calcule un compte d'intérêts,  
 Et mets des chiffres en colonne.

Ceci veut bien dire en vile prose que vous étiez comptable, ô mon poète, et caissier aussi, investi de la confiance de votre patron, patron vous-même, peut-être. Mais vous n'avez point dit adieu à la Muse ; en termes voilés et choisis, vous parlez vaguement d'un voyage qui *incidentera* votre « simple et monotone vie ». Ce voyage sera-t-il long, le ferez-vous seul ou en compagnie ? Vous n'en savez rien encore. Mais sous les métaphores indiennes, réminiscences du Châteaubriand des *Natchez* dont vous l'agrémentez et l'enguir-

landez à l'avance, je pense que ce voyage pourrait être tout bonnement le voyage de la vie.

L'« autobiographie », à laquelle j'ai fait de nombreux emprunts, est le morceau capital de *Pastiche*, avec certaine *Vengeance d'une femme*, « quasi-drame en sept tableaux », imitation par trop flagrante des *Marrons du feu* ou de *La coupe et les lèvres*. C'est pourtant dans l'un des « quasi-intermèdes » de ce bizarre poème dramatique, qui se déroule du Palais-Royal de la *Peau de chagrin* à la Morgue de l'*Ane mort et la femme guillotinée*, que nous rencontrons ces ressouvenirs de Bretagne, à bon droit remarqués par l'exact M. Maillard. Il s'agit en ce passage, en ce paysage plutôt, sans lien aucun avec l'imbroglio romantique, auquel l'auteur l'a accolé, d'une Bretagne nantaise, riveraine de la Loire. Aux artistes qui courent en Suisse, à la recherche des lacs et des bois, Adolphe Allouneau conseille de ne pas aller si loin.

Mâtres ! laissez ces vieilles solitudes,  
 Cherchez ailleurs de plus fraîches études,  
 Notre Bretagne a des sites nouveaux,  
 Dignes de vous, grandioses et beaux !  
 Venez y donc avec les hirondelles  
 Quand mai fleurit les longs champs de genêts,  
 Et repartez également comme elles,  
 Au premier froid qui jaunit les forêts...

Ce ne sont ni les ombreux vallons, ni les gothiques châteaux, ni les rocs moussus, ni les murmurantes eaux qui manquent. Et le relief s'accuse, l'image se précise dans les vers suivants :

..... Près de Nantes,  
 Le voyageur au sommet d'un coteau  
 Dont le chemin suit les abruptes pentes,  
 Souvent s'arrête et regarde... — Un hameau  
 Est à ses pieds, semant, au bord des ondes,  
 Trente maisons blanches et vagabondes...

L'une de ces maisons, près d'un « féodal manoir » et de

La Loire, au fond d'un vaste amphithéâtre,  
Tranquillement roulant une eau bleuâtre,

a, pour le poète, un intérêt tout familial :

— C'est la maison de mon père ; j'y vais,  
Quand je le puis, goûter l'ombre et la paix.  
J'erre, en lisant, dans les longues allées  
De peupliers que moi-même ai plantés ;  
J'aime à les voir par la brise agités,  
Pencher sur moi leurs têtes effilées. ...

Il parle, plus loin, des hérons blancs qui rôdent par troupeaux,  
des pêcheurs « hâlant leurs seines. »

Ce paysage nautique s'enrichit de la perspective de « vingt îlots »  
qui divisent le cours de la Loire ; des vignes, des taillis, des clochers  
pointus surgissant sur la crête des roches, lui ôtent, par ailleurs, un  
aspect trop sauvage. Cherchons aux environs de Nantes, à l'endroit  
où la Loire se fait sinueuse comme une ceinture de déesse ; je  
crois que vers Roche-Maurice, Basse-Indre, ou Le Pellerin, nous  
découvrirons la maison de campagne d'Allouneau.

Des pièces de ce genre, qui permettraient de ranger l'auteur de  
*Pastiche* parmi les poètes du *Clocher breton*, confirment l'opinion  
de M. Maillard. Je regrette de ne pas les trouver plus nombreuses,  
car je n'aurais plus à citer qu'une strophe, perdue dans un poème  
amoureux, sur les *bords rians* de la Loire, et une succession de  
petits vers pimpants dont voici les derniers, sur ce site béni des  
romantiques et des artistes, la ville féodale de Clisson.

Grottes tranquilles,  
Charmants asiles  
Chers aux amants,  
Vases, statues,  
Cinq ou six rues,  
Et toits fumants,

Oisifs, banquistes,  
Femmes, artistes  
De grand renom,  
Rendent visite  
A ce beau site,  
— Voilà Clisson !

A tout prendre, ce mirliton quasi-banvillesque vaut bien la romance troubadour dont nous eût menacés, en pareille rencontre, un disciple attardé de Baour-Lormian

Adolphe Allouneau n'a point, au surplus, la prétention d'être dans le mouvement. Présentant au lecteur ce qu'il appelle modestement un *Album de souvenirs*, il plaide les circonstances atténuantes pour une *production départementale* et s'excuse de parler une langue « que les caprices de la mode ont quasiment ostracisée. » Comment lui tiendrions-nous rigueur ? Prenant le titre de *Pastiche*, ne se donnait-il pas le droit de *pasticher* écrivains et artistes : André Chénier, dans le *Désespoir zélotypique* ; Le Poussin dans la *Dernière scène du déluge* ; la Madame Tastu des *Chroniques de France*, dans la *Mort de Bayard* et le *Combat de Dieudonné de Gozon* ; Pétrus Borel, dans *Cauchemar* ; Alfred de Musset un peu partout ? Débarassé de quelques néologismes truculents qui sentent l'école de Victor Hugo, de quelques termes scientifiques où s'épanche une érudition naïve, son style poétique est assez pur. Dans *Autobiographie*, dans quelques poésies de cœur, dans l'*Agonie* cruellement réaliste, il s'est abandonné, non sans bonheur, à son inspiration personnelle. Son livre, recommandé aux curieux par un charmant frontispice, pourra induire un Monselet du XX<sup>e</sup> siècle à le faire entrer dans une nouvelle galerie d'*Oubliés et de Dédaignés*.

OLIVIER DE GOURGUFF.



## LÉGENDES BRETONNES

---

### SAINT MICHEL & LUCIFER

---

Le nom de saint Michel est l'un des plus populaires dans notre pays. Celui qui était au ciel le grand vainqueur des armées de Lucifer demeure, aux yeux de nos paysans, un représentant intarissable de la verve gauloise. Il n'est point de bon tour que l'Archange élu ne joue à l'Archange déchu, oh ! sans méchanceté, simplement pour tracasser avec esprit l'ennemi du genre humain.

M. Adolphe Orain<sup>1</sup> et M. Paul Sébillot<sup>2</sup> nous ont déjà conté quelques-unes de ces farces joyeuses. En voici une variante cueillie à Saint-Malo :

Là-bas, au péril de la mer, sur un îlot normand qui avoisine la Bretagne, Satan bâtit une merveille de granit. Il y mit tout son génie et toute son activité. En trente-huit heures il édifia ce monument prodigieux pour lequel les architectes ont demandé plus de trois siècles à l'histoire. Aussi tomba-t-il en admiration devant son chef-d'œuvre. Quand se reposant de son dur labeur, il contempla ces murs d'une audace effrayante, ces piliers puissants, ces colonnes aériennes, ces dentelles de pierre ; quand il entendit toute cette musique de granit au milieu de l'harmonie des mers, Lucifer sentit les délicieuses bouffées d'orgueil qui montaient, montaient...

— Oh, dit une voix railleuse, — saint Michel certainement, — c'est tout cela ! Pas fort vraiment !

S'il avait pu tenir le rieur entre ses griffes ! Mais l'Archange fidèle portait sa bonne lance. Satan se contenta de répondre comme les artistes insultés :

<sup>1</sup> *Petites brochures.*

<sup>2</sup> *Traditions de la Haute-Bret.*, 1, p. 326.

-- Fais-en autant.

— Certes oui. Et beaucoup mieux.

Saint Michel, soyez-en sûr, était fort dépité au fond, et cherchait le moyen de prendre pour lui le travail de son rival.

Il se plaça sur le Mont-Dol, belvédère naturel qui dominait la vastitude des marais et qui faisait face au monticule choisi par Satan. En une seule nuit, le chef de la milice céleste créa un palais féerique, tout de glace, ajoutant un immense tapis de neige sur les champs voisins et du givre sur les hauts peupliers. Le lendemain matin ce fut une vraie débauche de lumière prismatique lorsque les premiers rayons du soleil vinrent se jouer dans les clochetons ajourés qui volaient vers les cieux, se coucher dans les gerbes des colonnettes diaphanes, caresser cette efflorescence de nervures délicates. La plaine entière étincelait. Les arbres éblouissaient.

Satan eut des larmes de rage.

Oh, oh, lui criait le saint triomphant, que ta masse grise est pauvre !

Et Lucifer pensait la même chose. Et, dans sa fureur, il allait renverser son édifice, mais le bienheureux l'arrêta :

— Allons, dit-il, je veux être aimable. Je ne te tiens point rancune de ta guerre insensée. Échangeons nos œuvres.

— J'accepte.

— Tu vas signer le contrat de ton propre sang.

— Volontiers.

Et le marché fut conclu.

Le soir même, sous la chaleur solaire, le palais de cristal avait fondu ; les peupliers à la tête altière avaient perdu leur ornementation argentée, le marais était une désolation boueuse, le Mont-Dol un rocher où la mousse pouvait à peine reposer.

Encore une défaite pour Satan.

C'est ainsi que saint Michel prit possession, en Normandie, du mont qui lui est toujours consacré.

FRANÇOIS DUYNES.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

---

## DEUXIÈME VOLUME

---

A notre arrivée dans le petit bourg de Couffé l'émotion était visible. Nous y étions depuis moins de deux heures lorsque parut l'avant-garde prussienne. Leurs bagages étaient transportés par des bouviers qui venaient de Rennes. Les pauvres diables réclamaient avec instance leur renvoi. Ils avaient quitté leurs familles depuis près de huit jours déjà. Le chef du détachement à qui j'en parlai dès qu'il fut arrivé, me déclara qu'il ne demandait pas mieux pourvu qu'on lui promît de lui en fournir d'autres jusqu'à Nantes. Le maire autorisa cette promesse et les bouviers purent enfin reprendre la route de Rennes. Ces pauvres gens me remercièrent avec effusion, ils étaient déterminés à abandonner bœufs et charrettes plutôt que d'aller plus loin. Cette petite affaire me posa bien dans l'esprit des paysans. Ils oublièrent de demander à leurs chefs si je n'étais pas un pataud. Mes moustaches et ma lévite bleue boutonnée jusqu'au menton devaient le leur faire soupçonner. Les soldats prussiens voulurent être exigeants ils éprouvèrent de la résistance ; des querelles s'en suivirent. Les plaintes arrivaient de tous les côtés. Nous courons sur le lieu : impossible de s'entendre, tout le monde parlait à la fois, qui en français, qui en allemand. Athanase et deux ou trois de nos amis survenus dans l'après-midi, faisaient de vains efforts pour apaiser les habitants. Je possédais assez d'allemand pour me faire un peu comprendre pas assez pour discourir et rai-

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1898.

sonner. Le tumulte augmentait ; il était évident que malgré tous nos efforts on allait en venir aux coups. Je vais à Charette : « Cela va mal finir. Je ne connais qu'une manière de faire entendre raison à ces gens-là. Laisse-moi agir, seulement vous viendrez à mon secours si vous voyez que je ne réussis pas et que je suis trop engagé. » Je m'élançai entre les deux groupes paysans et Prussiens et tombai sur ces derniers à grands coups de poing. Aussitôt ils battent en retraite devant cette manière toute prussienne de les traiter. La lévite bleue et les moustaches font aussi leur effet. Un des Prussiens s'avance vers moi et baragouine moitié en allemand : « Si vous êtes officier, dites-le, nous vous obéirons ; mais... » Ce mais, je le trouve dangereux et au moyen d'arguments semblables aux précédents j'envoie celui qui osait le prononcer rejoindre ses camarades. Les paysans étaient stupéfaits. Athanase et nos amis riaient comme des bienheureux. Je leur expliquai comment en Prusse, l'autorité, militaire surtout, ne se manifeste pas autrement et ne se laisse jamais discuter. Désormais je n'éprouverai pas la plus petite résistance des braves alliés logés dans le bourg. Cependant je fus d'avis de se tenir prêt à tout événement ; d'autres plaintes nous parviendraient sans doute des villages et des points plus isolés, il fallait être en mesure d'y porter secours.

Athanase fit venir le capitaine de paroisse. Dans les guerres civiles, c'est un homme qui joue un rôle assez important. Il est élu par les paysans et toujours choisi dans leur classe. C'est rarement un jeune homme. Il est chargé de toutes les convocations et pour toutes les affaires de service il est l'intermédiaire obligé entre les paysans et les officiers ou chefs supérieurs. Ceux-ci sont pris parmi les gens instruits. Pour toute autre affaire les communications sont directes, très libres, familières même, quoique toujours respectueuses.

Le capitaine de paroisse nous fit observer que nous le prévenions bien tard, que cependant, en faisant galoper les gars, il pourrait avoir une cinquantaine d'hommes armés dans une heure en les tirant des environs du bourg. - « Combien, lui demandai-je, pourriez-vous, en prenant le temps nécessaire, mettre d'hommes sous les armes ? - 250 à 300, *monsieur* ; mais si vous retirez tous les hom-



mes des maisons, qui sait ce qui arrivera avec ces damnés étrangers, quand ils verront qu'ils n'y a plus que des marraines ? Dans les environs du bourg on pourra encore aller à elles ; à demi-lieue et trois quarts de lieue on ne saura pas seulement ce qui s'y passe. Je vois bin, monsieu, que vous vous entendez vrai bin à mener ces gas-là (les Prussiens) ; mais vous ne pouvez pas être partout et m'est avis qu'avec 50 hommes que je vas vous *choisi* et quelques coups de poing que vous voudrez bin, s'il vous plaît, *leu* donner encore (aux Prussiens) je les ferons *teni* tranquilles. Sinon, dam, qu'ils prennent garde à eux... j'avons tertous des fusils et de la munition... et je savons nous en *servi* !... »

Athanase calma le brave capitaine qui commençait à s'animer. Nous tinmes conseil et on décida de ne rien faire pour le moment. Grâce à l'ascendant que j'avais pris, il était probable que la nuit se passerait tranquillement. Dans tous les cabarets et beaucoup d'autres maisons nous fîmes quelques visites qui nous confirmèrent cette idée. Athanase et ses amis, tous en uniforme de chouans, affectèrent de ne me suivre qu'à une distance respectueuse. Partout où j'entraï, les Prussiens se tinrent debout, le bonnet de police à la main, les femmes et les petites filles ébahies me firent des révérences jusqu'à terre, augmentant ainsi mon importance aux yeux de leurs hôtes.

Le détachement faisait séjour le lendemain et le surlendemain. Il était composé de deux compagnies : l'une commandée par un lieutenant, l'autre par un capitaine sous les ordres duquel naturellement se trouvait le premier.

Le capitaine fut logé avec son sous-lieutenant et son sergent-major au château de la Villejégu, très belle habitation située à une portée de fusil du bourg et appartenant à madame Busson. Cette dame était cousine-germaine de Fleuriot et parente éloignée d'Athanase. Monsieur Busson mort d'un accident — une chute de cheval, je crois — avait laissé deux enfants : le petit garçon était contrefait ; sa sœur qui promettait d'être jolie avait 8 à 10 ans.

Il y avait un nombreux domestique, peu en rapport avec la fortune. Le château était vraiment beau, mais mal entretenu, en mauvais état. Madame Busson fut enchantée de loger les officiers prussiens. Elle

était du nombre de ces royalistes exaltés qui auraient donné la moitié du royaume pour ravoir les Bourbons. Elles reçut très bien ces messieurs qu'elle appelait *nos bons alliés* et leur prodigua tout ce qu'elle crut pouvoir leur être agréable. Fleuriot qui était à la Villejégu depuis quelques jours vint de la part de sa cousine nous inviter à dîner le lendemain avec ces messieurs, évidemment pour leur faire honneur. Nous fîmes tous un peu la grimace. Cependant nous acceptâmes pour ne pas mécontenter Fleuriot et sa cousine.

Le lieutenant, commandant l'autre compagnie, avait été logé à la Roche, jolie maison de campagne dont les jardins touchent presque le bourg. Il s'y conduisit avec beaucoup de courtoisie. Il parlait bien le français et sut de bonne heure le matin ce qui s'était passé. Il s'empressa de venir à la Contrie, fit presque des excuses et nous assura qu'il allait donner des ordres sévères pour que rien de ce qui était arrivé la veille ne pût se renouveler. Athanase le garda à déjeuner. Nous commençons à être nombreux. Benjamin était arrivé le soir fort tard, et tous les messieurs de Lendemon, au nombre de quatre ou cinq avaient quitté leur château de la Guère, près d'An-cenis, pour venir à Couffé. Après déjeuner, la bande joyeuse partit pour la chasse, emmenant avec elle le lieutenant prussien. Je ne les suivis pas, j'étais un peu indisposé ; d'ailleurs on jugea ma présence indispensable au quartier général. Le capitaine de paroisse avait déjeuné avec nous. Il devait au besoin m'appuyer avec ses 50 hommes qui étaient avertis d'accourir si le drapeau blanc cessait de flotter au haut du clocher. Il devait être retiré aussitôt qu'un coup de fusil parti des fenêtres de la Contrie en donnerait le signal.

Vers midi tout le monde rentra. Ces messieurs s'étaient peu éloignés du bourg autour duquel ils avaient dirigé leur chasse, ne voulant pas perdre de vue le clocher. Chacun rajusta un peu sa toilette et nous partîmes pour la Villejégu. Malgré nos instances l'officier prussien refusa de nous suivre. Il était dans de mauvais termes avec son capitaine et ne se souciait pas d'avoir avec lui d'autres rapports que ceux forcés du service. Le capitaine de paroisse fut chargé de faire retirer le drapeau au besoin et pour plus de sûreté il devait nous envoyer un exprès. La prudence ne permettait pas de laisser nos armes derrière nous. Chacun prit donc un fusil à deux coups et nous traversâmes Couffé dans sa plus grande longueur.

Tout se passa assez bien à la Villejégu. Le dîner fut même gai. Cependant on voyait que la maîtresse de la maison n'avait plus le même enthousiasme pour ses chers alliés. Les domestiques paraissaient servir les officiers à contre-cœur. Après le dîner l'un d'eux appelé le *grand* Pierre, lieutenant de la compagnie de Couffé, vient trouver Athanase. Il lui débite que ça ne peut pas durer comme ça, que ces animaux-là, chefs et soldats, sont d'une exigence, d'une dureté intolérables, la journée ne se passera point sans qu'il y ait quelque chose. Le *grand* Pierre était une mauvaise tête, Athanase eut beaucoup de peine à le calmer un peu.

Nous faisons à la Villejégu un séjour aussi long que possible, et nous rentrons à Couffé. La nuit se passe assez tranquillement. Dès le matin Fleuriot nous arrive porteur d'une invitation nouvelle pour déjeuner et dîner chez sa cousine. Cette fois il ne s'agissait plus de faire honneur aux chers alliés, mais de garder madame Busson et de la garantir, elle et les siens, contre leurs mauvais procédés. D'ailleurs *grand* Pierre était parti, en jurant, chercher du secours. Il pouvait rentrer à tout instant avec une troupe armée et il était impossible de prévoir ce qui allait arriver, vu la quantité de soldats que le capitaine prussien avait à sa disposition tant chez les fermiers du château qu'à titre de plantons et domestiques. Nous voulions la paix, mais pas à tout prix.

Mons de Fleuriot nous donnait à peine le temps de réfléchir, il voulait nous emmener immédiatement. Athanase renouvelle ses instructions au capitaine de paroisse et suit Fleuriot avec la moitié de nous ; l'autre moitié reste avec moi, il me fallait le temps d'arrêter nos conventions avec le capitaine de paroisse. Cette fois nous évitons de passer dans le bourg, c'était facile. Arrivé au château je demande à madame Busson où est Athanase. « Il est allé parler aux officiers prussiens, me répond-elle. Les domestiques et eux ne peuvent plus s'entendre. Je suis accablée de leurs plaintes auxquelles je ne peux rien pour les mettre d'accord ; je n'entends pas ce qu'ils disent. Mon cousin a voulu monter, quoiqu'il ne les comprenne pas plus que moi. Allez-y donc, Monsieur, vous qui entendez un peu leur langage ; à ce qu'on raconte. » Je sors. Parvenu au premier, je suis guidé par le bruit d'une conversation qui ne me paraissait pas trop

calme. J'ouvre une porte et trouve Athanase le sabre à la main en face du capitaine, de son sous-lieutenant et de son sergent-major. Tous les trois avaient dégainé. Auprès de Charette était un domestique de la maison armé d'une chaise.

J'arrivais au bon moment ; mais j'étais sans armes. Je saisis une chaise. Je la lance de toute ma force et avec tant de bonheur que le capitaine et le sergent-major tombent en voulant l'éviter. Athanase et le domestique sautent sur eux, les désarment pendant qu'avec une autre chaise je fais face au sous-lieutenant. Nous les poussons dans une chambre dont la porte était derrière eux et nous les enfermions à clef. Réfléchissant que tout n'est pas fini, qu'ils vont appeler et être secourus, nous ouvrons tout de suite la porte. J'emploie tout ce que je possède d'allemand à leur faire comprendre qu'ils ne se conduisent pas en gens bien élevés. Je finis par apprendre que le sujet de cette querelle venait d'une boîte de beurre frais. Ces messieurs avaient gaspillé et demandaient d'autre beurre qui leur était refusé par les domestiques, bien plus par malice que par économie. Nous leur rendons leurs armes, en leur promettant nos bons offices auprès de madame Busson. Elle leur fit donner du beurre, mais n'invita plus à sa table ses bons alliés. On les servit dans leur chambre. Pour éviter de nouveaux débats, je donnai le conseil de les faire servir par des femmes. Cette idée fit rire tout le monde. Ce moyen réussissait toujours avec nous dans leur pays et ils n'en faisaient pas faute, malgré ce qui pouvait en résulter.

Nous passâmes la journée à la Villejégu. Tout était tranquille à Couffé où nous allions tous alternativement faire une tournée. Après le dîner, nous étions assis sur le perron du côté du jardin, la petite Busson accourt en criant que les Prussiens veulent tuer sa bonne. La cuisine était en contrebas du jardin. Je saute dedans par une fenêtre et me trouve en face d'un soldat qui, le sabre à la main, menaçait la bonne pour la forcer à lui donner ce qu'elle lui avait refusé. Je saisis l'individu par le bras et m'efforce de le désarmer. Ce n'était pas facile. Je ne sais ce qui serait arrivé si on n'était venu à mon aide. Le drôle était vigoureux et ne manquait ni d'adresse ni d'audace. Il résista longtemps. Athanase seul put en venir à bout et le terrassa. Après lui avoir arraché son sabre il lui en

donna deux ou trois coups du plat qu'il dut sentir, car ils étaient appliqués de main de maître. Il sortit en nous menaçant de la colère de son capitaine. Je lui dis de nous l'envoyer, que nous serions aises de nous expliquer avec lui. Nous l'attendions encore lorsqu'on vint nous annoncer que la compagnie se réunissait en armes dans la cour verte. Nous nous y rendons assez inquiets. Nous sommes pleinement rassurés en voyant le capitaine occupé à passer une revue de détail. Madame Busson et ses enfants remis un peu de leur émotion viennent nous rejoindre. La revue allait se terminer lorsque surviennent deux femmes se plaignant d'avoir été volées par les soldats logés chez elles. Je vais au capitaine et lui fais part de la réclamation. « Cela, me répond-il, est bon pour des Français ». Je lui demande s'il aurait le courage de répéter ces mots après avoir renvoyé sa compagnie. En attendant je le somme de nous mettre à même d'être juges de la probité des Prussiens. Il fait mettre sacs à terre, on les ouvre comme pour une revue de linge et chaussure. Les bas et les deux pelottes de laine réclamés ne s'y trouvent pas. Le capitaine était triomphant, son air m'irritait, j'aurais donné beaucoup pour que le vol fût prouvé. Je demande aux plaignantes si elles reconnaissent les soldats qu'elles accusent, elles me les montrent aussitôt. Je fais alors remarquer au capitaine qu'il n'a pas regardé dans les schakos. Il avait bonne envie de s'y refuser, il n'osa. Les schakos sont visités, on y trouve à ma grande joie tous les objets volés. Qui fut déconcerté ? ce fut mon Prussien.

Il se mit dans une colère terrible et rossa ses deux voleurs à coups de poing et à coups de plat de sabre. Madame Busson et sa fille s'enfuirent. Mes camarades comprenaient maintenant l'effet de mes coups de poing de l'avant-veille.

En rentrant à la Villejégu Athanase reçoit un message du capitaine de paroisse qui l'invitait à se rendre au bourg. Nous prenons congé de la maîtresse de céant et nous hâtons de regagner la Contrée. Là nous apprenons que dans toutes les maisons les soldats étrangers pour faire leurs adieux ont signifié à leurs hôtes d'avoir à fournir deux livres de tabac et un litre d'eau-de-vie ou à leur donner deux francs en argent.

« Diable, profère Athanase, ces gens-là veulent nous traiter en pays

conquis ! — Mon ami, lui assuré-je, ils en feraient dix fois plus qu'ils ne nous rendraient jamais la moitié du mal que nous leur avons fait. Toutefois ce n'est pas une raison pour souffrir cela, si nous pouvons l'empêcher. D'ailleurs je crois qu'il y aurait imprudence à plier, car les habitants paraissent décidés à résister. Mon avis est de réunir ici tout ce que vous avez d'hommes armés et de faire des patrouilles toute la nuit ; un de nous se mettra à la tête de chacune d'elles, cela vous va-t-il. » Ma proposition acceptée, 200 paysans assez bien pourvus de fusils de munitions et fusils de chasse arrivent à la brume et campent dans la cour de la Contrie. Athanase en prend le commandement, je suis son adjudant-major. J'organise des patrouilles de 25 à 30 hommes qui se succèdent sans interruption jusqu'au jour.

Elles parcouraient le bourg et ses environs, écoutant avec soin si aucun bruit ne parvenait à leurs oreilles ; chacune d'elles fit une pointe sur un des villages importants qui sont disséminés dans la campagne. Le capitaine de paroisse avait eu soin, en faisant convoquer son monde, de défendre partout de donner quoi que ce soit aux Prussiens. Dès la pointe du jour ceux-ci commencèrent à se rassembler près de l'église. Ce que voyant, nous prenons les armes et allons nous mettre en bataille vis-à-vis d'eux. Tout se passe très bien ; ils défilent devant nous. Leur chef leur fait porter les armes, nous de même et nous nous saluons comme si nous étions les meilleurs amis du monde. Néanmoins pour plus de sûreté, quatre ou cinq bons gars reçoivent l'ordre de les suivre de loin jusqu'à la grande route. Ils doivent prendre leurs sabots à la main et revenir en courant les uns après les autres, si les *bons alliés* font mine de vouloir se répandre dans la campagne ou entrer dans les fermes. Notre troupe reste rassemblée dans la cour de la Contrie jusqu'au retour de nos éclaireurs qui nous rapportent bientôt que pas un soldat n'est resté en arrière. Je m'en étonnai et pourtant je savais que les Prussiens ne s'avançaient qu'en tremblant dans l'intérieur de la France. Ils prenaient, surtout en Bretagne, les plus grandes précautions, tant ils redoutaient les Chouans et les Vendéens.

(A suivre.)

## LA MORT DU PRINCE DE TALMONT

---

A l'époque de la Révolution un fonctionnaire de Vitré écrit, jour par jour, avec beaucoup d'impartialité, les événements de l'arrondissement qui parvinrent à sa connaissance. Nous avons pu nous procurer ce manuscrit qui contient des détails intimes échappés à l'histoire, et qui ne sont pas dénués d'intérêt. Voici ce que nous relevons dans les notes concernant l'arrestation du prince de Talmont :

Le prince de Talmont, accablé de fatigues, de chagrins et de souffrances, après la défaite de son armée à Savenay, en abandonna les débris sur la rive gauche de la Loire. Son intention était de gagner la côte, de s'embarquer pour l'Angleterre où il espérait prendre quelque repos et rétablir sa santé chancelante. Accompagné de quelques hommes, sur le dévouement desquels il pouvait compter, il se hasarda à repasser secrètement la Loire, à traverser un pays, qu'il ne connaissait pas, coupé par des cours d'eau, couvert de forêts et de bois.

M. de Talmont se dirigea vers la forêt du Pertre où il comptait trouver M. de Puisaye et M. de la Haye, ainsi que d'autres gentilshommes avec lesquels il avait eu des relations, et qu'il savait y être cachés dans des loges établies par eux au plus profond du bois.

Mais peu de temps avant son arrivée, ces loges avaient été découvertes par les républicains. Quatre à cinq des amis de M. de Puisaye avaient été tués et les autres s'étaient sauvés abandonnant la forêt.

Cependant quelques paysans royalistes y étaient revenus et s'y trouvaient encore cachés lors de l'arrivée du prince, qui eut lieu le 24 décembre 1793. Celui-ci était en uniforme de hussard et accompagné de six hommes qui l'avaient suivi. Il se fit reconnaître, et aussitôt les paysans purent réunir 72 hommes pour le recevoir et lui faire une petite garde.

Les loges étaient bien misérables ; il n'y avait plus qu'une mauvaise table, et par terre de la paille et des genêts pour se coucher. Comme le froid était excessif on alluma du feu.

Le prince, extrêmement fatigué et malade, éprouva le besoin de prendre quelque nourriture. Apercevant un pain noir sur la table, il prit un morceau qu'il mangea auprès du feu.

Les paysans allèrent lui chercher un lit dans un village voisin, ainsi que quelques aliments pour lui et ses hommes.

Le lendemain 25 décembre, l'armée du nord arrivait à Vitré et passait près de la forêt, ce qui obligea le prince à rester caché pendant deux ou trois jours, fort inquiet sur la route qu'il devait suivre pour gagner la côte en traversant un pays couvert de troupes républicaines.

Son cheval était fourbu et ne pouvait plus le porter. Il en fit acheter un dans les environs, et pour se déguiser il acheta les *hardes* de noce d'un paysan.

M. Boursier, prêtre de la paroisse de Princé, se trouvant dans le voisinage de la forêt, et ayant entendu parler de l'arrivée du prince de Talmont, s'en vint lui rendre visite. En le voyant aussi souffrant il lui proposa de l'emmener à Princé. Le prince accepta et, dans la crainte d'éveiller les soupçons, ne prit avec lui qu'un seul domestique, laissant ses cinq autres compagnons de voyage dans la forêt du Pertre.

Il coucha chez M. Boursier qui, le lendemain, chargea un sieur Denancé, ancien juge de paix, de le conduire du côté de Fougères. Tous les deux furent reconnus, dénoncés et arrêtés, la nuit, au Pont-au-Guérin. Ils étaient couchés dans le même lit.

On conduisit le prince à Fougères devant le général Beaufort auquel il dit : — Oui, je suis le prince de Talmont : soixante-huit combats contre les républicains m'ont familiarisé avec la mort ; je l'attends sans crainte.

On l'envoya à Rennes devant le représentant Esnue la Vallée qui, lui coupant la parole dans un de ses interrogatoires lui cria : — Je suis patriote et tu es un aristocrate.

— Tu fais ton métier et moi mon devoir, répondit le prince.

Transféré à Vitré devant une commission militaire en permanence



il y arriva le 26 janvier 1794, à la brune. Une partie de la garnison prit les armes pour conduire le prisonnier. Vers dix heures du soir, il fut condamné à être guillotiné à Laval, sur la place publique, devant son château.

Le lendemain matin, à huit heures, le prince monta dans une voiture, escortée seulement de 25 hommes de cavalerie chargés de le conduire à Laval. Toujours très malade, il s'évanouit au sortir de la ville et force fut d'arrêter un instant la voiture pour lui donner des soins.

On supposait à Vitré qu'il aurait été délivré aux environs de la Gravelle, mais il n'en fut rien. On nommait même deux personnes qui avaient eu mission de le faire et qui en avaient le pouvoir.

L'exécution du prince de Talmont, fils du duc de la Trémouille, ancien seigneur de Laval et de Vitré, eut lieu à Laval le 27 janvier 1794 en face de l'entrée principale du château que ses ancêtres avaient si longtemps occupé. Sa tête, mise au bout d'une pique, fut ensuite promenée dans les rues de la ville et posée plus tard sur une des portes de Laval. Antoine-Philippe de la Trémouille, prince de Talmont, avait alors 28 ans. D'une taille élevée, d'une charmante figure et d'une distinction extrême, il se recommandait surtout au soldat par ses manières affables qui dénotaient à la fois le commandement et la valeur.

ADOLPHE ORAIN.



NOUVELLES ET RÉCITS

---

LA BOITE A SOUVENIRS

---

« *Fleurs fanées... cœur aimé* »  
A mon bon ami, CH. GALLIÉ.

I

« Viens passer la soirée avec moi, m'avait dit Hector ; je suis seul, ma femme est chez une de ses cousines. »

Fidèle au rendez-vous, je sonnai à la petite grille de l'avenue Montaigne où se trouvait l'hôtel de mon ami. C'est là qu'il avait connu sa femme, s'étaient aimés ; c'est là qu'ils vivaient depuis leur mariage dans la douceur d'une calme existence, qu'ils avaient su se créer, animée seulement par la venue de rares amis dont j'avais toujours fait partie. Hector s'était marié à vingt-six ans. Après avoir végété longtemps dans de vagues emplois de ministère, il avait été présenté à la famille de X... Bientôt Hector s'éprit de la jeune fille, unique enfant de cette riche famille. Hélène de son côté, se sachant héritière et un peu gâtée, s'amouracha du beau valseur qui restait toujours près d'elle. Sa mère fut sa confidente et reçut ses aveux indulgemment. Quelques mois après, renseignements pris, on sut qu'Hector était de vieille noblesse bretonne mais sans fortune. Pourtant, cédant à ses prières, les parents d'Hélène les regardèrent comme fiancés et mon ami fit ainsi un mariage qui causa l'ébahissement de tous les siens. « A-t-il une veine ! cet Hector... disait-on. Il épouse une héritière et une charmante femme. » Je fus son garçon d'honneur. Ce soir-là il y avait bientôt deux ans qu'Hector était marié.

Je fus frappé, en entrant, du regard atrocement triste de mon

ami. Il était assis, allongé plutôt sur un divan très bas, les pieds près du feu, une main enfouie dans sa luxuriante chevelure ; l'autre tenait une de ces boîtes laquées noires et or qu'on appelle de Chine et qui se fabriquent à Paris. « Hé qu'as-tu, fis-je un peu inquiet. Est-ce pour jouer le rôle de garde-malade, que tu m'as fait venir ? — Je ne suis pas malade, ami, reprit-il doucement. Je suis un peu triste et comme j'ai la solitude en horreur je t'ai prié de venir... je te remercie même beaucoup ».

— « Mais triste de quoi ? demandai-je très étonné du ton de ses paroles... Hector baissa un peu plus la tête sans doute pour cacher son trouble ou quelques larmes. Puis tout à coup il abandonna sa pose nonchalante et brusquement :

- « Te souviens-tu de Marcelle !. .

- « Marcelle... ta cousine. .

— « Oui, fit-il retenant un sanglot.

Tu sais qu'enfant elle fut ma sœur, que jeune homme elle fut aussi la première, je dirai presque la meilleure joie de ma vie... Hé bien... elle va mourir.

— « Comment ? qu'a-t-elle donc ? mais, continuai-je en voyant la souffrance morale dont Hector semblait accablé, il n'y a pas lieu de te désoler à ce point. N'as-tu pas le bonheur d'une affection partagée... »

Mon ami avait pressenti le sujet que j'allais aborder les consolations que je pouvais lui présenter. Aussi voulant m'épargner des paroles qu'il ne voulait point entendre, il fit un geste découragé. Je me tus :

— Tiens, reprit-il en s'approchant, tu m'as toujours prouvé une profonde affection. Tu as été pour moi un fidèle compagnon dans les bons et surtout les mauvais moments de ma vie. Toute ma confiance t'est donc acquise, je vais t'en donner une preuve en te racontant un de mes chagrins intimes. Dieu seul sait ce que j'en ai souffert et ce que j'en souffre encore parfois ».

Je pris sa main presque froide mais restai muet, voyant bien que son âme luttait contre l'émotion de poignants souvenirs.

« Tu me crois heureux, reprit-il après un long silence. Je le suis en effet dans le sens physique des mots. Ma femme m'adore, moi

aussi je l'aime. J'ai donc dans cet hôtel toutes les réalisations de luxe et de bien être qui me semblaient à jamais refusées. J'avais plus jeune le goût des arts, de la littérature. J'ai pu m'y adonner, je dirai même avec quelque succès pour cette dernière.... Et pourtant ! non, non, je ne suis pas heureux. On a bien raison de dire : la perfection n'est pas de ce monde ! La perfection, surtout celle du bonheur, est une chose insensée, comme ceux qui prétendent l'atteindre. Mais je me perds en réflexions qui ne te devient rien... Voici :

## II

Il y a de cela sept ans. J'avais vingt-et-un ans. Mon congé d'une année fini, j'isque j'étais fils aîné de veuve, je retournai en Bretagne passer un moment chez ma mère avant de repartir pour Paris où mon oncle m'avait découvert un emploi au ministère. Il y avait à la maison mon frère, tout jeune encore, et ma cousine Marcelle que ma mère avait fait venir près d'elle pour la soigner. Je l'avais souvent rencontrée autrefois et m'étais toujours senti attiré vers cette douce et étrange nature.

Elle était à cette époque d'une grande beauté, mais d'une beauté triste, mystique, quelque chose comme la Joconde de Vinci. Avec ses dix-neuf printemps, ses cheveux châtain très longs et très épais, elle fut pour moi la personnification de la tendresse et de la bonté. Je sus par ma mère combien elle avait de prévenances, pour elle et comme ses doigts de fée savaient trouver de caresses, comme sa voix exquise calmait de ses sons harmonieux les sombres chagrins dont elle était la proie. Ses beaux yeux noirs et noyés dans je ne sais quel extase devinrent plus vifs et plus rieurs quand j'arrivai. J'y voulus lire beaucoup de choses, et soit le dévouement dont je la savais capable, soit le charme d'une affection, déjà partagée, je m'habituai à les contempler comme les deux étoiles qui devaient éclairer mon chemin.

Un soir, le jour de ma fête, je la vis venir vers moi, très émue : « Tenez, me dit-elle, presque craintive de voir son offre refusée, je veux que vous ayez un souvenir de moi ». Et se jetant à mon cou elle m'embrassa. Son cadeau était une boîte à souvenir qu'elle ne

me permit pas d'ouvrir aussitôt. Elle contenait une rose rouge qui dégagea un parfum pénétrant quand je soulevai le couvercle. Ces mots étaient écrits sur un papier « A celui que j'aimerai toute ma vie. » Bien que je fusse jeune moi-même alors, je devinai tant de tendresse, tant d'aveux muets dans ces mots que je résolus de la remercier de mon mieux. Je la retrouvai au fond du jardin et ses yeux encore humides m'apprirent qu'elle avait pleuré.

« Chère Marcelle, lui dis-je tout ému, votre souvenir m'a touché plus que je ne saurais le dire et les fleurs qui viendront de vous seront les seules à remplir la boîte

Mais pourquoi pleurer ? »

— « Je sais, répondit-elle que vous allez partir pour Paris, voulez-vous me promettre une chose ?... »

— « Si c'est possible, Marcelle, c'est promis ! »

— « Hé bien, tous les soirs en pensant à votre mère, vous regarderez ma rose, car je crains bien de ne pouvoir vous en donner d'ici longtemps. Comme cela, je ne serai pas tout à fait oubliée de vous... »

Pourquoi ne lui pris-je point les mains en réclamant ses pleurs sous mes baisers. Je l'aimais vraiment alors, pauvre petite, et j'eus tort par la suite de traiter cette amour comme de l'amitié et de le trouver enfantin.

Il existe des âmes véritables sensibles qui ne s'ouvrent qu'une fois au rayon d'une passion naissante. Malheur à elles si elles ne sont pas comprises. Elles se referment avec un chagrin amer et le gardent toute la vie. Marcelle était une sensitive, elle s'aperçut de mon trouble ; elle attendait l'élan de mon cœur vers le sien, élan que je contins par je ne sais quelle sottise vanité de vouloir paraître fort.

Avec cet instinct inné chez la femme, elle discerna tout cela et vit bien que mon sentiment à son égard, tout en restant profond, n'était pas de l'amour. Elle n'osa pas pour la suite revenir sur ce sujet. Moi je fus entraîné dans la vie que tu sais. Je revins souvent chez ma mère ; Marcelle s'y trouvait toujours et, chaque fois que nous nous parlions seuls, la même émotion renaissait chez moi. Mais j'avais laissé passé l'étincelle et aujourd'hui, si la pauvre enfant souffre, c'est de mon abandon. Je ne me pose pas en vainqueur,

ami ; mais je puis t'affirmer que Marcelle m'aime et qu'étant ma femme elle aurait été parfaitement heureuse.

Ce qui m'a rappelé cette phrase de ma vie, c'est ceci : sa boîte que venais d'ouvrir quand tu es entré.... Regarde ce qu'il en reste de la rose. Quelques pétales flétris, presque en poussière. Et maintenant je le sens : plus cette poussière s'anéantira, plus je l'aimerai. » Hector pleura Je pris la boîte et vit en effet les fragiles dépouilles de cette rose donnée par la jeune fille comme une étrenne de son premier amour. Le papier avait jauni, s'était roulé autour de la tige desséchée comme s'il avait voulu la garantir de l'œuvre du temps. Il se dégage plus tard des objets, des fleurs données en souvenir, une magie et un parfum à la fois doux et tristes, plus forts, plus actifs qu'au moment même où on les reçut. — En cherchant tout au fond de la boîte, mes doigts rencontrèrent encore une feuille de papier pliée en quatre. J'y lus cette chanson dédiée à Marcelle, écrite de la main d'Hector :

## I

« En passant par le vallon,  
J'entendis douce chanson ;  
Lon laine  
C'était ma belle cousine  
Qui chantait sous l'aubépine.  
Lon lon.

## II

Cousine, veux-tu donner  
A ton cousin, un baiser ;  
Lon laine,  
Un baiser, c'est peu de chose ;  
Si tu ne veux pas, je l'ose  
Lon lon.

## III

Cousin, répondit la belle,  
Je ne suis pas si cruelle ;  
Lon laine  
Prends en un, deux, si tu veux,  
Mais .. je vais fermer les yeux.  
Lon lon.

## IV

J'en pris deux sur sa joue rose,  
Deux sur ses paupières closes ;  
Lon laine  
La belle se mit à pleurer,  
Dit : Bientôt vous m'oublierez.  
Lon lon.

## V

Je n'oublierai pas tes charmes ;  
Cousine, sèche tes larmes ;  
Lon laine  
Tes baisers je te devrai,  
Mais bientôt te les rendrai.  
Lon lon.

D'un mouvement lent Hector prit le papier, le lut, le relut. — « C'est un regret que j'emporterai dans la tombe, dit-il les yeux pleins de larmes; les écrits restent et celui-ci me rappelle une scène inoubliable. A 21 ans je savais la portée de mes actes et j'ai laissé un immense bonheur passer près de moi. L'aveu de son amour aurait du découvrir le mien. Tout, tout, jusque-là lui avait laissé croire que je la voulais pour femme ! A quoi tient la vie pourtant !... Je ne peux l'empêcher de mourir. car elle ne saurait languir longtemps.

— « Ta présence lui serait peut-être une grande joie, hasardai-je timidement.

— « Crois-tu ? Et puis où cela me mènera-t-il ?

— Je l'arrête Hector, lui dis je vivement. Il ne s'agit pas ici d'une aventure quelconque. Il s'agit d'une mourante à qui tu peux donner une suprême consolation. Puisque tu me prends pour confident, accepte-moi comme conseiller. Va voir Marcelle, va ; tu feras une bonne œuvre. »

— « Ma femme. ...

— « Ne saura rien, j'en répons. Tu peux partir à l'instant, je lui dirai qu'une dépêche t'appelant pendant son absence motive ton départ. J'ajouterai que tu m'as prié de venir ici pour la prévenir. Quand doit-elle revenir ?

— « Vers minuit, dit Hector, elle est allée au théâtre avec une cousine ».

Il était à peine dix heures. Hector, aidé par son ami, rassembla à la hâte quelques vêtements, rangea ses papiers et, une heure après, arrivait à Montparnasse. Il donna une dernière poignée de main à son ami et le train l'emporta dans la nuit noire.

### III

Quelques jours plus tard je trouvai parmi mon courrier une lettre au timbre de X\*\*\*, encerclée de noir. L'écriture était d'Hector et je fus certain d'un malheur.

— « Ami, disaient ces lignes tremblées où des traces de larmes avaient rendu certains mots presque illisibles, ami, Marcelle n'est

plus. Tu comprends bien, toi, tout ce que je ressens. Mon esprit est trop troublé pour que je raconte tout ; je l'ai pourtant revue avant... et j'ai pu, grâce à ton inspiration, lui donner une dernière et immense joie. J'avais emporté ma boîte à souvenirs et lui ai montré la seule fleur qui s'y soit jamais desséchée. Elle a relu le papier : oui, m'a-t-elle murmuré, vous êtes le seul que j'ai aimé. Il ne m'a pas été permis d'être heureuse avec vous, mais pour la joie que vous m'avez ménagée, pour votre souvenir, merci ; je ne peux vous en vouloir de vous être marié, vous méritiez d'être heureux. Je vous aime bien... »

Et comme humilié devant tant d'amour, torturé, aussi pour la souffrance que j'éprouvais à la voir me quitter je restais là, le cœur battant et inondant de mes larmes sa douce figure.

— « Allons, ne pleurez pas reprit-elle plus bas, je veux renouveler mon souvenir. » Sa main très pâle chercha sur un guéridon un vase de fleurs mises là pour la distraire— « Tenez, Hector, tenez, voici une autre rose, ce sera la dernière ! »

Son bras retomba inerte et froid le long du lit. . . . .

## IV

Je finissais la lettre et rêvais à l'amère destinée de certains, quand on m'annonça Madame Hector X ..

— « Je n'ai rien reçu de mon mari, dit la jeune femme qu'une course au bois sans doute rendait encore plus fraîche ; seriez-vous plus heureux que moi ?

— « Hector m'apprend à l'instant la mort de sa cousine Marcelle, Madame, et il m'en semble très affecté.

— « Ah ! oui, reprit elle avec une moue... maladie de langueur je crois... mais elle lui est si éloignée.

Et comme j'allais peut-être me lamenter sur ce sujet :

— « A propos, ajouta-t-elle d'un ton de femme heureuse, et de Parisienne, j'ai deux billets pour l'opéra . vous m'accompagnerez pour un soir ?

H. DE Farcy d<sup>c</sup> MALNOE.

FIN.

*Malno, juin 1898.*



POÉSIE FRANÇAISE

DEUX SONNETS

A Monsieur Olivier de Gourcuff.

I

LE PALUDIER DU CROISIC

Le paludier Nantais, le *rable*<sup>1</sup> sur l'épaule,  
Aux salins du Croisic, pendant la *saunaison*<sup>2</sup>,  
Vient dépouiller l'*œillet*<sup>3</sup> de sa blanche toison  
Et lui ravir un sel peut-être issu du pôle.

La paludière aussi pour tout l'été s'enrôle.  
Jambe nue et peau brune, Anne, Hélène ou Lison,  
De leur ombre un peu grêle émaillant l'horizon,  
Vers la *ladure*<sup>4</sup> alors s'en vont à tour de rôle.

Et la mer introduite au moyen de l'*étier*<sup>5</sup>  
Dans la vaste *vasière*<sup>6</sup>, et puis dans le *cobier*<sup>7</sup>,  
Sous les feux du soleil lentement s'évapore.

Les cristaux sont formés et l'on en fait des tas,  
Avec l'aide du sexe, un *mulon*<sup>8</sup> s'élabore  
Et de *ronches*<sup>9</sup> ensuite, on recouvre l'amas.

- <sup>1</sup> Grand rouleau de bois plein à long manche.
- <sup>2</sup> Temps de la récolte du sel.
- <sup>3</sup> Dernier compartiment de la saline où le sel se forme.
- <sup>4</sup> Petite plate-forme où l'on attire le sel formé dans les œillets.
- <sup>5</sup> Canal ou fossé qui amène l'eau au réservoir.
- <sup>6</sup> Premier réservoir ou compartiment de la saline.
- <sup>7</sup> Deuxième réservoir où s'opère l'évaporation.
- <sup>8</sup> Amas de sel de forme prismatique.
- <sup>9</sup> Herbes grossières dont on recouvre l'amas pour le préserver de la pluie.

## II

## LE BIÉRON DE GUÉRANDE

Le *biéron*<sup>1</sup>, monté sur son *blain*<sup>2</sup> à fond plat,  
Sillonne les flots noirs de la Grande Brière,  
Affrontant sans effroi la brume meurtrière  
Que le traître Ponant sur le pays rabat.

Insoucieusement, ce rustique soldat  
De la bataille obscure, ayant dit sa prière,  
Sonde de son louchet l'immense fondrière  
Où la fièvre lui livre un permanent combat.

Du fond marécageux il arrache la tourbe,  
Qui mêle à l'eau dormante un nuage de bourbe,  
Troublé par les bouillons d'un gaz empoisonné.

Des sphaignes, sur les bords de ce terrestre Averse,  
Il fait sécher le feutre, en *pointes*<sup>3</sup> façonné,  
Et se chauffe à leur flamme au temps où l'on hiverne.

H. BOUT DE CHARLEMONT.

- <sup>1</sup> Tourbier dans la Loire-Inférieure.
- <sup>2</sup> Petite embarcation à fond plat des tourbiers.
- <sup>3</sup> Mottes de tourbe en forme de parallépipèdes.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

**LE FIANCÉ DE CHARLINE.** nouvelle historique bretonne, par Henry de Farcy de Malno. — Rennes, imprimerie Eugène Prost, S. D. (1898).

Les guerres de la Vendée sont une mine inépuisable pour l'écrivain d'imagination, qui peut se borner à découper en récits maint chapitre de la plus dramatique des histoires. Les chouans furent surtout héroïques à la fin, quand ils luttaient en désespérés ; c'est un des épisodes de cette suprême résistance que retrace M. Henry de Farcy dans le *Fiancé de Charline*.

Le cadre est historique et le paysage réel, l'auteur ayant pu voir, dans le district de Vitré près de Champeaux, la ferme ou closerie de Louis Manaid où se passe le drame. Patrick, le fils du fermier, froissé dans son orgueil, trahit les siens ; sous l'uniforme républicain, il est blessé, puis recueilli et reconnu par sa fiancée Charline. Il guérit, se fait pardonner et verse de nouveau son sang, cette fois pour la cause des chouans.

Le dénouement, comme tout le récit, est empreint de l'horreur tragique des guerres civiles.

M. H. de Farcy a trouvé là une nouvelle occasion d'affirmer un talent très vibrant déjà, très personnel, que nos lecteurs ont plusieurs fois apprécié.

O DE G.

\*  
\*\*

**PANTINS ET POUPÉES,** par Henri Deschamps, Paris, Léon Vanier, libraire, éditeur, 1898.

Avant de les présenter au spectateur ou au lecteur, M. Henri Deschamps m'a fait le plaisir de me montrer quelques-unes des scènes mondaines qu'il publie aujourd'hui. Il ne me paraît pas avoir trop présumé de son jeune talent en interrogeant l'opinion du public, car il a mis dans ses bluettes, avec cette qualité précieuse et rare, la franche gaieté, des in-

tentions honnêtes, que le titre ironique *Pantins et Poupées* laisse bien deviner.

M. Henri Deschamps a parfois la touche un peu lourde, la plaisanterie un peu grosse. Puisque son préfacier, M. Saint-Germain, le très estimé vice-président de la Société mutuelle des auteurs dramatiques, lui a donné pour parrain le caricaturiste et écrivain Henri Monnier, j'ajouterai que dans ce genre spécial de la peinture de mœurs il se rapproche, moins d'un Gavarni élégant et léger que d'un Daumier, d'un Forain dont le crayon appuie sur les vices ou les ridicules.

En littérature, on ne saurait indiquer à M. Deschamps un modèle plus achevé que Gyp (notre compatriote bretonne, toute Parisienne raffinée qu'elle soit devenue) qui, cinglant les sots et les méchants, peut prétendre aussi au titre de moraliste mondain.

Mais, tout en profitant du commerce des maîtres, M. Henri Deschamps doit se défier d'une imitation qui lui ôterait ses réelles et très personnelles qualités. Il a souvent le trait, le nerf, le mot, l'invention comique, ce que les Latins appelaient *vis comica*, Sonvaudeville, *Tous Consolés*, joué au Théâtre Cluny, atteste des dons de dialogue, presque partout sensibles : je cite, parmi les scènes et dans des genres différents, *Brave Alfred*, *Pauvre Marthon*, *Le Pompon*, *le Partage du monde*. Et l'on me permettra d'extraire d'*Un directeur au paradis* ces lignes d'une observation cruellement vraie.

*L'âme.* — Sous quelle forme renaitrai-je ?

*Saint Pierre.* — Sous la forme d'un homme pauvre, mais plein de bonté, de conscience, de talent. Jour et nuit tu penseras, tu travailleras, tu veilleras, puis, empaquetant ton œuvre dans un sac, tu placeras ce sac sur tes épaules. Devenu voyageur, un bâton en main, tu offriras ton travail de porte en porte. Jamais tes yeux suppliants ne rencontreront un regard ami. Jamais une main amie ne se tendra vers la tienne. Si par hasard on te fait bon accueil, ce sera pour rire de toi et te mieux tromper.

Tu marcheras du nord au midi, de l'est à l'ouest, en tous sens, jusqu'au jour où las, écœuré, tes épaules trop faibles se courberont sous le poids de ton sac trop lourd.

*L'âme.* — Grand saint Pierre, vous faites de moi un nouveau Juif Errant !

*Saint Pierre.* — Non !... tu seras auteur !...

Nous ne sommes plus en paradis, mais dans l'enfer... des gens de lettres.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*  
\*

RÊVE D'OUTRE-TOMBE, poème en un acte de M.<sup>e</sup> Marcel Béliard.  
Les Sables-d'Olonne, imprimerie Tardé-Lambert, S. D.

Voici un titre à la Châteaubriand. Il est celui d'une jolie fantaisie dialoguée que M. Marcel Béliard, après l'avoir présentée au concours ouvert en l'honneur du grand écrivain, a fait représenter au casino des Sables-d'Olonne.

C'est donc un véritable *à propos* qui tresse pour Châteaubriand une gerbe de ces symboliques fleurs dont les poètes de la Comédie Française et de l'Odéon décorent chaque année les monuments de nos trois grands auteurs dramatiques. J'aime cette forme d'hommage et je souhaiterais qu'une noble émulation entre les nombreux poètes de la Bretagne permette d'honorer annuellement de la sorte le plus illustre d'entr'eux — car Châteaubriand sut faire parler ses personnages autant qu'un Corneille et un Hugo, et on trouverait, notamment dans les *Mémoires* qui s'évoquent ici, des fragments en dialogues, des actes entiers du drame politique et de la comédie humaine.

M. Marcel Béliard met en scène Châteaubriand vieilli, habitant sa chartreuse parisienne, et une femme — non point l'une des femmes qui enguirlandèrent sa vie — une jeune fille toute simple et venue de Bretagne pour lui chanter des airs du pays, lui apporter le tribut d'une admiration naïve.

Voici comment s'y prend Yvonne, qui a beaucoup de cœur et ne manque pas d'esprit.

Je serai l'humble écho de nos landes celtiques,  
Je viens du cher là-bas, je sais nos vieux cantiques,  
Devant le fier penseur tout d'abord j'ai frémi,  
Je cherchais le poète et j'ai trouvé l'ami.  
Je vous savais sublime et vous admirais comme  
Un Dieu, mais je sens battre en vous le cœur d'un homme.  
Pour tous vous êtes grand, pour moi vous êtes doux...

Le Maître ému, mais prudent, fait peur de Paris à la crédule enfant, lui conseille et lui impose, non sans un fugitif regret, de retourner au pays Yvonne emporte sa bénédiction.

*Le Rêve d'Outre-Tombe* est conçu avec originalité et rimé avec la grâce charmante des autres ouvrages de M. Marcel Béliard. Plus que dans d'autres pièces couronnées à ce concours et déjà publiées, j'y ai apprécié des dons de poète.

OLIVIER DE GOURCUEF.

♦♦

LES CLOCHETTES ROSES, poésies par M. Charles Prunier. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Le titre de ce volume est joli « Clochettes roses » en de trop rares pièces où il célèbre la campagne l'auteur a voulu le justifier. M. Charles Prunier est de Troyes « divine enchanteresse », comme il appelle sa ville natale avec une ardeur de passion qui ne me fait point sourire, car j'aime le patriotisme de clocher à condition qu'il s'accompagne d'un patriotisme plus large et que les invectives contre la guerre ne tombent pas dans la phraséologie. Mais je ne discuterai avec M. Prunier aucune de ses idées politiques, sociales, humanitaires ou religieuses ; j'aime mieux le complimenter, sans réserve, des inspirations heureuses qu'il rencontre parfois dans les pièces où il se borne à admirer la Nature, à exprimer son charme.

Pour votre vieil ami, sentiers, soyez vermeils ;  
O brise, sois plus douce ; arbres, dorez vos têtes,  
Gais rossignols, chantez vos refrains sans pareils.

Bois mettez-vous en fêtes !...

Vers toi, ruisseau jaseur, sous ces frais abris verts  
J'élevais des autels aux maîtres de la lyre ;  
Dans le livre divin des chants et des beaux vers  
Hugo m'apprit à lire...

(*Hymne à la nature*).

Plein de doux souvenirs, je vois devant mes yeux,  
Parmi de belles fleurs briller mes premiers rêves  
Que bien jeune je fis en regardant les cieux  
Et, seul, me promenant les soirs le long des grèves.

(*Réverie*)

L'invocation à « la Grèce » m'a plu aussi ; le ton du poète s'élève et sa forme s'épure dans ces vers, hommage à la contrée qui réalisa l'idéal de la beauté souveraine.

Obscur, mais jeune et radieux  
 Fuyant la discorde et la haine,  
 Aux bords fleuris de l'Hyppocrène.  
 Je veux boire le vin des Dieux.  
 Je veux chanter parmi les roses  
 Et les baisers du beau soleil,  
 Au pays de l'hiver vermeil  
 Et des belles apothéoses...

Dirai-je que la phrase suivante est gâtée par un rapprochement entre Homère... et Béranger ? Il ne me sied pas d'insister sur les fautes de goût, non plus que sur les incorrections échappées à M. Prunier. J'espère avec M. F. Clerget, auteur de la préface, que le culte de la nature et celui de la beauté influenceront heureusement sur l'avenir littéraire d'un poète bien doué.

O. DE G.

\* \*

#### LES VEILLÉES ARTISTIQUES DE PLAISANCE

Il s'est formé, cet hiver, à Paris, sur le Montparnasse, un groupement artistique dont le but est la création d'un centre où les sculpteurs, les peintres, les musiciens, et les hommes de lettres pourront se rencontrer, se communiquer leurs idées, s'encourager et se soutenir mutuellement. Des réunions préparatoires ont eu lieu, déjà, qui ont mis en présence des éléments disséminés à travers les régions situées sur la rive gauche de la Seine. Ces réunions se sont nommées et continueront à s'appeler des *Veillées* pour montrer qu'elles doivent toujours ressembler aux veillées campagnardes, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir un caractère familial et que, si chacun des assistants y joue un rôle actif, tous, également contribuent au paiement des frais qu'elles nécessitent. Les peintres, les sculpteurs, les architectes ou les graveurs, décorent la salle ou illustrent les programmes ; les écrivains poètes ou prosateurs, philosophes ou auteurs dramatiques, disent leurs œuvres ; les musiciens interprètent leurs compositions. Pour assister à ces réunions, pour avoir le droit de *faire la veillée* à Plaisance, il faut avoir la qualité d'artiste : on n'est admis que sur la présentation d'une carte personnelle délivrée par les organisateurs. Ceux-ci qui se nomment MM. Pierre et René Lelong, Charles Achard, Alexandre Gautherin, Henri Huot, Marcel Morris, les poètes bretons Théodore Botrel et Henri Erasme, le chansonnier provençal Fernand Isouard, le poète berrichon Hugues Lapaire, le conteur flamand Gustave Grau, sont soutenus dans leur entreprise par de nom-

breuses personnalités parisiennes, parmi lesquelles nous citerons M<sup>me</sup> Judith Gautier, MM. Armand Silvestre, Jean Lorrain, Georges Montorgueil, Emile Bergerat, Victor Charbonnel, Jean Baffier, Auguste Rodin, François Coppée, Gaston Méry.

*Les veillées artistiques de Plaisance* recommenceront au mois d'octobre prochain, sous la direction de M. Pierre Lelong, le fondateur, à qui nous adressons nos félicitations pour cette noble idée qu'il a eu de montrer, à Paris, une des coutumes les plus vieilles et les plus belles qui existent toujours dans les provinces de notre pays de France.

\*  
\*\*

PARIS INSTANTANÉ. Chez Baschet, 12, rue de l'Abbaye et chez L.-Henry May, 9 et 11, rue Saint-Benoît.

A la veille de l'Exposition universelle, qui va faire affluer la province et l'étranger à Paris, le *Panorama* a eu l'excellente idée de consacrer à Paris une première série de 10 livraisons à 60 centimes. Les deux premiers numéros ont paru.

C'est Paris tout entier qui tient dans ces pages, l'immense ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous ses aspects innombrables, avec sa physionomie, son mouvement et son atmosphère.

Paris est là : ses monuments, ses chefs-d'œuvre, ses promenades, ses rues. Et dans ce décor changeant, la foule passe ! Foule laborieuse, foule indolente, foule d'en haut et d'en bas ; le ministre qui revient de l'Elysée, le mitron qui suit la musique militaire, l'étranger qui bague-naude, l'homme du peuple qui se rend à son travail en sifflant une chanson. Et, parmi cette cohue, apparaît une fleur d'esprit et de grâce — le délice des yeux, — la Parisienne !

Il n'était pas aisé de reproduire cette ample comédie aux mille scènes de la fixer toute chaude sur le papier, le *Panorama* a voulu n'offrir au public que des documents rigoureusement photographiques. Or, la photographie est un outil admirable et décevant qui demande à être manié avec une grande délicatesse. Les opérateurs du *Panorama* sont parvenus — après combien d'efforts ! — à obtenir des clichés où l'ensemble n'est pas sacrifié aux détails, où les premiers et les derniers plans se fondent dans une harmonieuse exactitude. Cet album est la plus hardie application qui a été faite des nouveaux procédés de fabrication. Il restera comme un tableau brillant et complet de la vie contemporaine.



Les maisons d'éditions May et Baschet viennent de mettre en vente un nouveau numéro de cette jolie collection : *Paris instantané*, que tout le monde a intérêt à se procurer.

Quel plaisir, en effet, que de voir se dérouler sous les yeux le panorama de cette incomparable ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous des aspects les plus divers !

Ces panoramas se trouvent dans toutes les librairies au prix de 60 centimes.

..

Éditer joliment, bien qu'à très bon marché, un *Almanach de la Caserne* original et coquet, bien capable de mettre bonne provision de rire dans le sac de nos petits troupiers, voilà la très heureuse idée que vient d'avoir M. L.-Henry May, l'éditeur des Collections Quantin.

En 48 pages de texte absolument inédit, signées des humoristes Alfredo, L. Delagarde, H.-E. Simoni. Jean Vézy. agrémentées de chansons militaires du compositeur Paul Darthu et de spirituels dessins de l'illustrateur militaire T. Thélem, nos troupiers sont maintenant assurés de trouver chaque année de quoi égayer les heures quelquefois longues de la vie de garnison.

Ce curieux et joyeux almanach est en vente, au prix de 30 centimes, dans les gares et chez tous les libraires.

..

Un comité composé de lettrés et de journalistes nantais, sous la présidence d'honneur du maire de Nantes et la présidence de M. H. Le Meignen, vient de se constituer dans le but d'élever à Charles Monselet un monument dans sa ville natale. Le sculpteur du buste est l'éminent statuaire Ch. Le Bourg, dont le projet dessiné a rallié tous les suffrages ; l'emplacement sera très probablement un coin pittoresque et fleuri du superbe Jardin des Plantes de Nantes ; l'inauguration aura lieu au printemps prochain.

La Comédie Française a promis son concours pour une prochaine représentation, durant laquelle le promoteur de l'idée, notre confrère Olivier de Gourcuff, fera une conférence sur Charles Monselet, le délicat lettré, qui professait pour Nantes et la Bretagne une tendresse toute filiale.

---

*Le Gérant : R. LAFOLYE.*

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

---

5<sup>e</sup> Livraison. — Novembre 1898



PARIS ET NANTES

---

1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

---

I. — <i>Questions historiques : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé 1575-1875.</i> — A. DE B. D'A. . . . .	321
II. — <i>Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII (suite).</i> — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper. . . . .	338
III. — <i>Figures vendéennes : Un Perruquier général, Gaston Bourdic, chef vendéen.</i> — JOSEPH ROUSSE. . . . .	344
IV. — <i>Sainte-Anne pendant la Révolution (suite).</i> — Abbé GUILLOUX. . . . .	351
V. — <i>Mémoires d'un Nantais (suite).</i> . . . . .	357
VI. — <i>Les Préjugés, comédie en deux actes (suite).</i> — C <sup>te</sup> DE SAINT-JEAN. . . . .	365
VII. — POÉSIE FRANÇAISE : Sonnet : <i>L'Abîme.</i> — ABEL LETALLE .	373
VIII. — <i>Mélite (nouvelle).</i> ROZEVEN. . . . .	374
IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : <i>Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne</i> , par René Kerviler (Fasc. XXIX <sup>e</sup> , Couët-Crest) ; <i>Les Pacifications de l'Ouest</i> , par Ch. L. Chassin, t. III et dernier ; <i>Novella d'Andrea</i> , pièce en quatre actes en prose, de M. Léon Duplessis ; <i>Pour le Harém</i> , du vicomte de Colleville ; l'adjectif <i>Légendaire</i> ajouté par M. Auguste Vailloux à sa brochure <i>Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand</i> . O. DE GOURCUFF. <i>Le portrait littéraire de M. Olivier de Gourcuff dans la Revue Nantaise.</i> JOSEPH ROUSSE. <i>Monselet au Théâtre de Nantes et le Sonnet de Dominique Caillé.</i> . . . . .	387
X — <i>Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons.</i> . . . .	394

---

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

---

# LES VIEUX PAPIERS

D'UNE VIEILLE MAISON A QUIMPERLÉ

1573-1873

---

A M. le Vicomte Odon du Hautais.

MONSIEUR,

Si je me permets de vous adresser aujourd'hui — sans avoir l'honneur d'être connu de vous — les quelques notes suivantes, c'est non seulement à titre de confrère de la Société des Bibliophiles Bretons et de la rédaction de la *Revue Historique de l'Ouest*, mais surtout comme l'un des plus fidèles et assidus lecteurs des intéressantes études que vous publiez. Votre dernier article sur le *Port-Louis et la compagnie des Indes*, paru dans l'un des derniers numéros de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (Août 1898), m'a rappelé que j'avais dans mes papiers certains documents à ce sujet, mais de fort peu d'importance, je m'empresse de l'avouer. Le hasard me les a récemment remis sous les yeux.

..

Il y a vingt-cinq ans, j'achetai, à Quimperlé, dans la rue du Château et tout près des ruines de l'ancienne église de Saint-Colomban, une des plus vieilles maisons de la ville ; c'était plutôt pour le terrain que pour l'habitation dont l'état de délabrement nécessitait une construction nouvelle.

Le notaire qui passa l'acte était justement M. François Audran, maire de Quimperlé, mon ami et confrère en archéologie, et qui a laissé, vous le savez, la réputation d'un érudit des plus sérieux et des plus compétents en fait d'histoire locale. En me remettant le

volumineux dossier composé de tous les titres et actes de mon nouvel immeuble, il ajoutait : « Je crois qu'il y a dans tous ces papiers quelques renseignements sur les anciennes maisons de la rue du Château, je n'ai pas eu le temps de les examiner ». Je n'en avais pas davantage : et d'ailleurs l'aspect de ces papiers poudreux, entassés dans les sacs de toile que *Petit-Jean* portait de si mauvaise grâce, était fort peu engageant. Tout ce grimoire de procureurs et tabellions de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, d'une écriture désagréable et incorrecte, maudite des paléographes, est loin d'avoir, vous le savez, l'attrait des vénérables parchemins du moyen-âge. Mais voilà que, l'année dernière, le mur de mon jardin vint à s'écrouler : c'est alors qu'il me fallut recourir à mon humble chartrier pour savoir à qui incomberait le soin de relever la clôture séparative du terrain voisin.

M. Gustave Droz, dans l'un de ses romans — *Les Étangs* — dit avec raison : « Il y a dans presque toutes les familles quelque armoire contenant un amas de vieilles paperasses, sorte de tombeau où, parmi les mémoires d'ouvriers, les liasses de notes acquittées, d'inventaires après décès, de grimoires de notaires et d'avoués, de brochures et de papiers de toute espèce, dorment en paix des trésors de famille oubliés à jamais, et plus sûrement protégés par l'indifférence des vivants qu'ils ne pourraient l'être par les plus savantes serrures. » A la première inspection de ces papiers, je reconnus que c'était toute une série de ventes et d'échanges, où l'on pouvait relever la liste chronologique des anciens possesseurs de la maison à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et en former ainsi de modestes annales qui, assurément, n'auraient pas le même intérêt que l'histoire des grandes seigneuries de Bretagne écrite simultanément par nos éminents confrères MM. Arthur de la Borderie et le chanoine Guillotin de Corson. D'abord, le but principal de mes recherches était de savoir si le mur en question était mitoyen ou non, et si c'était bien à moi ou à mon honorable voisin, M. Jules du Vergier de Kerhorlay, propriétaire de l'ancien hôtel de Saint-Bern, d'en effectuer la réparation. Je constatai que les ans étaient la cause de cet éboulement, car la maison était au moins trois fois séculaire.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, elle appartenait à la famille Luhandre dont était Maurice Luhandre, sieur de Pontargrolle, maire de

Quimperlé de 1625 à 1626 ; puis elle passa à son fils ou frère « noble et discret missire Guillaume Luhandre, sacriste de Saint-Colomban et recteur de Trémeven ». Dom Placide Le Duc, dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (publiée par feu M. Le Men, l'ancien archiviste du Finistère), nous a conservé le nom de cet ecclésiastique à propos d'un procès qui éclata en 1654 entre messire Daniel de Plouvié, vicaire de Saint-Colomban et messire François Verrier, vicaire de Saint-Michel. « Les bénédictins de Sainte-Croix prétendant que toute la solennité de l'octave du Saint-Sacrement se faisant dans leur église, les prédications s'y devaient faire aussi, avaient attiré le prédicateur à prêcher dans leur église, mais M. Daniel de Plouvié, aidé du pouvoir de son frère, écuyer Jean de Plouvié, sénéchal de Quimperlé, appuyé de Bonaventure Le Livec, substitut du procureur du roi, et par la cabale de Guillaume Luhandre, prêtre, dernier sacriste de Saint-Colomban, qui était fort remuant, enleva le prédicateur que l'on avait attiré à prêcher dans notre église, le dernier jour de l'octave 1654 ; de là grandes procédures... »

Inutile de reproduire la suite du récit de Dom Placide Le Duc. — Disons seulement que la querelle était vive, puisque les parties comparaissaient le 16 novembre 1655 devant M. de Coëtlogon, commissaire député de la Cour pour les entendre. Le procès durait encore en 1656. Les religieux de Sainte-Croix alléguaient toujours leur droit de primatie sur les églises de la ville, ce que n'admettait pas le remuant vicaire de Saint-Colomban.

S'il n'était pas très soumis à l'autorité de l'abbé de Sainte-Croix il était — en revanche — très dévoué à sa famille, et c'est à l'un de ses neveux, « noble homme Louis Luhandre, sieur du Kermeur, demeurant ordinairement à Pont-Scorff, paroisse de Lesbin », qu'il légua sa maison de Quimperlé, « maison tenue en fief roturier de l'abbaye de Sainte-Croix ». Peut-être, d'après cela, le vicaire de Saint-Colomban, agent de la cabale contre le vicaire de Saint-Michel, était-il encore un vassal récalcitrant quand il lui fallait rendre aveu pour son fief de la rue du château.

Cette famille Luhandre était originaire du diocèse de Vannes où elle possédait plusieurs fiefs<sup>1</sup>. Elle ne garda pas longtemps l'héritage de Guillaume Luhandre que nous voyons peu après aux mains de noble homme Jacques Pénicaud, puis à Claude Pénicaud dont la fille épousa Louis Moustel, notaire royal à Quimperlé, probablement fils et petit-fils de Guillaume et Pierre Moustel, notaires de la Cour des abbés de Sainte-Croix<sup>2</sup>. De ce mariage vinrent : Guillaume et Charlotte Moustel, décédés sans postérité, Madeleine et Sulpicie Moustel, religieuses au Couvent des Ursulines de Quimperlé qui, par acte du 3 juillet 1699, vendirent ladite maison, pour la somme de 1600 livres tournois, à « noble homme Jean Nerzic, sieur du Gallouët, et Marie Baëllec, son épouse ». Ce Louis Moustel doit être le même que le maire du même nom, indiqué par M. Audran pour les années 1677 et 1678, mais auquel il ne donne pas de prénom.

Louis Nerzic, sieur de la Boixière, avocat en la cour, fils des précédents, épousa Anne-Rose Huo, que je crois fille de Gilles Huo, avocat, syndic de Quimperlé en charge le 3 janvier 1701 et imposé comme maire en 1702, lorsque le droit d'élire les maires fut enlevé aux communes.

Germain Pégasse, sieur du Plessix, succéda à la mairie, le 8 février 1703, à Gilles Huo, et quinze ans après — 1717 — c'est Louis Nerzic de la Boixière qui était maire de la ville. Il était mort avant le 5 décembre 1723, date de l'acte par lequel sa veuve Anne-Rose Huo, conjointement avec ses enfants, vendait, pour la somme de 2500 livres, la maison de la rue du Château à « noble homme Joseph-Hyacinthe Simon, sieur de Domville, avocat, notaire et procureur de la juridiction, récemment nommé contrôleur du syndic, M. Marion de Keredern. Dans cet acte de 1723 on voit que la rue du Château

<sup>1</sup> P. DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne*. — La terminaison de ce nom, comme dans ceux de Puillandre, Cuillandre, Minandre, etc., serait-elle d'origine grecque ? — Il est certain que les premiers missionnaires chrétiens, la plupart grecs et romains, durent traduire à leur guise beaucoup de noms propres celtés qu'ils ne savaient comment écrire et prononcer.

<sup>2</sup> D. PLACIDE LE DUC : *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix*.

se nommait encore la rue du *Pavement*, appellation fort ancienne, puisqu'elle datait d'un édit de 1460, ordonnant aux habitants de Quimperlé « de paver devant leurs maisons pour les danses<sup>1</sup>. »

C'était alors le quartier de la ville le plus recherché des gentilshommes, magistrats et rentiers, et cela explique la hausse assez rapide de la valeur des immeubles de la paroisse de Saint-Colomban. Ils ne demeuraient guère entre les mêmes mains.

Joseph-Hyacinthe Simon — que l'on appelait déjà M. de Domville-Simon — possédait plusieurs autres maisons à Quimperlé, entre autres dans la *rue aux Porcs* et la *rue au Soleil* : dans celle-ci c'était un grand corps de bâtiments servant de caserne à la brigade de la maréchaussée, grevé d'une fondation de 3 livres 12 sols due aux prêtres de Saint-Michel ; et enfin une troisième propriété dans la *rue aux Chiens*. Les noms de ces rues étaient un peu singuliers. M. de Blois, dans sa notice sur Quimperlé, nous apprend que cette dernière rue était ainsi désignée parce que le chenil et les équipages de chasse du duc de Bretagne y étaient établis pendant la résidence du prince dans son château des rives de l'Isole, non loin de Sainte-Croix.

Le peu d'espace compris entre la rue et l'Ellé obligeait de limiter les proportions des maisons, déjà fort petites, car on tenait avant tout à ne pas trop empiéter sur les jardins, le principal agrément de ces modestes habitations : et lorsque le terrain était indivis entre plusieurs cohéritiers — comme nous le verrons pour celui qui nous occupe, — l'architecte — si tant est qu'il y en eut un — ne pouvait suivre ni plan ni symétrie, et l'entrée de chaque logement devenait d'un difficile accès : source fréquente de procès interminables. Le morcellement des héritages a toujours été nuisible, encore plus à la ville qu'à la campagne.

M. de Domville-Simon mourut en 1752 ne laissant qu'un fils et une fille, Agathe-Clémence Simon, mariée à Jean-Michel-Honoré-Mathieu de Granval, sieur de Fournault, entreposeur des tabacs et directeur des fermes du Roi, laquelle hérita d'une partie du petit groupe de maisons construites dans cet enclos : les cons-

<sup>1</sup> A. DE BLOIS et AUDRAN : *Notice historique sur la ville de Quimperlé.*



tructions annexes étaient déjà depuis longtemps en des mains différentes, par suite de partages entre les descendants ou successeurs des premiers propriétaires.

M<sup>me</sup> de Granval était allée demeurer avec son mari sur le quai de la Laita (paroisse de Saint-Michel) et avait loué la maison paternelle. Mais l'une de ses filles, Julie-Vincente-Augustine de Granval femme de « noble Pierre Buisson de Basseville, officier de la Compagnie des Indes » voulant acheter la portion principale de cet immeuble attenant à celle que sa mère possédait déjà, son père M. de Granval se porta fort pour le paiement au nom de son gendre alors absent. C'est alors que surgirent de longues contestations de la part des héritiers des familles Pénicaud et Le Livec de Toulgouët<sup>1</sup> au sujet de la mitoyenneté des murs et de certains droits de servitude. La maison donnait, au nord, sur un autre logement avec jardin, occupé par M<sup>me</sup> Le Rouxeau de Saint-Dridan, également représentante des Pénicaud ; au midi se trouvait l'hôtel de M<sup>lle</sup> Eudo de Keronic venant, dit un acte, de la succession, de M<sup>me</sup> de Kermoguer, et qui passa ensuite à M. le comte de Saint-Pern, lieutenant-général des armées du Roi.

En 1778, M<sup>me</sup> du Couëdic, dont le mari, le chevalier du Couëdic, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandant de la *Surveillante*, devait bientôt s'illustrer par son brillant combat contre un vaisseau anglais le *Québec*, habitait un hôtel situé dans le haut de la même rue du Château, mais aux bords de l'Issole, et bâti, croyait on, sur l'emplacement du château où le duc de Bretagne venait passer quelque temps pour se livrer aux plaisirs de la chasse<sup>2</sup>.

L'exiguité des dépendances de cet hôtel obligea M<sup>me</sup> du Couëdic de chercher un terrain plus rapproché de Saint-Colomban et de

<sup>1</sup> Ecuyer Joseph-Marie Le Livec, sieur de Toulgouët, avait épousé Marie-Laurence Pénicaud, fille de Claude Pénicaud, syndic de Quimperlé, sans doute le parent de Bonaventure Le Livec, substitut du procureur du Roi à Quimperlé, qui soutenait la cabale de Guillaume Lubandre en 1654. D'après Courcy, un Jean Le Livec procureur du Roi au présidial de Quimper, fut anobli en 1700, et un membre de la même famille fut secrétaire du Roi en 1710.

<sup>2</sup> C'est la maison du Gorréquer habitée actuellement par M<sup>lle</sup> de Poré.

Sainte-Croix pour y faire bâtir les servitudes indispensables. A cet effet, elle s'entendit avec l'un des copropriétaires de l'ancien héritage des Luhandre, M<sup>e</sup> Jean-Yves L'Arbre de Lépine, notaire royal et procureur au siège de Quimperlé, mari de Marie-Françoise Beau-gendre, pour s'associer à l'achat du principal immeuble de M<sup>me</sup> de Granval et de Basseville, « s'engageant à lui céder la totalité de la dite maison, moyennant qu'on lui ménageât un emplacement dans ledit terrain pour pouvoir y former une remise, en contribuant au paiement de l'acquit pour une somme de 600 livres ». Le contrat fut passé le 22 juin 1778, devant Claude Hervo, notaire royal à Quimperlé,<sup>3</sup> et le prix fixé à 5000 livres. M. de Granval se porta encore garant du consentement de ses filles M<sup>me</sup> de Basseville et M<sup>lle</sup> Marié-Vincente-Josèphe de Grandval. Mais cinq mois après cette convention parfaitement stipulée, voici que M<sup>e</sup> l'Arbre de Lépine refuse de céder à M<sup>me</sup> du Couëdic l'emplacement qu'elle avait payé, « représentant — un peu tardivement il me semble — l'impossibilité de prendre sur la largeur de la dite maison et issues sans rendre le logement gênant et incommode ».

M<sup>me</sup> du Couëdic pouvait, d'après les propres termes du premier acte, opposer de bonnes raisons au raisonnement de son peu obligant associé : elle préféra se désister de toutes ses prétentions au dit acquit, et reconnut par un second acte du 27 novembre 1778 « les sieur et demoiselle L'Arbre de Lépine pour seuls acquéreurs de la maison, cour, jardins et dépendances, dénommés au contrat, et consent qu'ils prennent possession en leur seul nom ».

Ce pouvait être assurément une nouvelle source d'un long procès. M<sup>me</sup> du Couëdic ne devait plus, d'ailleurs, tenir autant à sa résidence de Quimperlé. L'année suivante (6 octobre 1779) avait lieu l'héroïque combat de la *Surveillante* : le brave commandant

<sup>3</sup> Le fils du notaire Hervo, Claude-Marie Hervo, né à Quimperlé, destiné d'abord à succéder à son père, devint général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Il périt sur le champ de bataille en Bavière, le 21 avril 1800. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile et a été donné à l'une des places de la ville de Quimperlé.

M<sup>me</sup> du Couëdic, née Marie Anne du Couëdic, avait épousé son cousin : elle agissait en vertu d'une procuration générale de son mari, en date du 23 novembre 1772.

mortellement blessé, succombait à Brest peu de mois après (7 janvier 1780. Sa veuve et ses enfants n'habitaient plus alors la ville de Quimperlé.

Après le notaire M<sup>e</sup> L'Arbre de Lépine, la maison passe à Guillaume-Hyacinthe-Servais L'Arbre de Lépine-Belcour, docteur-médecin, lequel à son tour, et conjointement avec sa femme Esprit-Constante Le Fèvre, en vend le quart à M. et M<sup>me</sup> du Boisguéhenneuc, par acte passé devant M<sup>e</sup> Mancel, notaire à Quimperlé, le 15 frimaire an XIV (6 décembre 1805)<sup>1</sup>

Ceux-ci revendent ensuite, par acte du 29 août 1825, le quart indivis à M. François-Marie-Théophile Beaugendre, docteur en médecine qui avait déjà recueilli la moitié des trois autres quarts dans la succession de sa mère, Marie-Louise Mazelle de la Sauldraye, veuve de Nicolas Beaugendre, et l'autre moitié de ces trois quarts dans la succession de Marie-Anne-Jeanne Beaugendre, sa sœur, veuve de Claude Dubreuil, décédée à Quimperlé.

••

Vous voyez, Monsieur, qu'il faut être passablement fort en calcul pour débrouiller ici les dénominateur, numérateur et commun diviseur. Le docteur Beaugendre arriva donc à compléter l'opération d'arithmétique, en effectuant l'extraction et la réunion de toutes ces fractions. Unique propriétaire de cette maison passée en tant de mains différentes, le docteur Beaugendre pouvait désormais dispo-

<sup>1</sup> Louis-Charles-René-Marie de Boisguéhenneuc, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Quimperlé, et M<sup>me</sup> de Boisguéhenneuc, née Françoise-Charlotte de Lantivy, habitèrent assez longtemps, comme on le voit, la maison de la rue du Château qui semblait, pour ainsi dire, destinée depuis des siècles aux maires de la ville. On peut aussi remarquer que M<sup>e</sup> Mancel successeur, comme notaire, de M<sup>e</sup> L'Arbre de Lépine, céda son étude à son gendre, M. Jean-François-Marie Audran, lui-même maire de Quimperlé. Son fils M. François Audran, hérite de l'étude et devient à son tour maire de sa ville natale.

Enfin, le successeur de ce dernier, comme notaire, M. Charles Richard, est aujourd'hui l'honorable et dévoué maire de Quimperlé. Officier d'Académie, membre de la Société archéologique du Finistère, il a eu l'obligeance de me donner plusieurs renseignements pour compléter mes recherches.

ser de la totalité de son immeuble : ce qui n'eut pas lieu, car à sa mort, en 1871, la maison de la rue du Château devint, de nouveau, la propriété indivise de ses deux nièces, ses héritières, M<sup>me</sup> Françoise-Marie-Vincente de Cadenet, veuve de M. Jean-François Gilles, docteur en médecine, demeurant à Auray, et M<sup>lle</sup> Françoise-Perrine du Menez, propriétaire, demeurant à Lamballe.

M. Beaugendre n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec M<sup>lle</sup> Anne-Marie de Cadenet.<sup>1</sup>

Cette dernière division de l'héritage ne dura pas longtemps. M<sup>me</sup> Gilles et M<sup>lle</sup> du Menez me vendaient la maison de leur oncle, avec ses annexes, dépendances et jardin, par acte du 29 septembre 1873<sup>2</sup>.

En faisant cette acquisition à Quimperlé, je voulais — comme M<sup>me</sup> du Couëdic en 1778 — avoir un simple pied à terre avec remise. Mais mon architecte de Nantes construisit sur l'emplacement de la vieille maison un petit hôtel rappelant le style des habitations des environs de Paris dessinées par Victor Petit : ce qui me permit d'en

<sup>1</sup> Le docteur Beaugendre est mort à Quimperlé, le 13 octobre 1871, âgé de 83 ans, regretté de tous ses concitoyens qui l'entouraient de la plus sincère estime.

Doyen des médecins du Finistère, il exerçait la médecine à Quimperlé depuis plus de cinquante ans. Son dévouement, sa charité pour les pauvres étaient admirables : aussi, toute la population applaudit-elle à la juste récompense décernée au vénérable docteur Beaugendre quand l'empereur Napoléon III, lors de son passage à Quimperlé en 1858, nomma chevalier de la Légion d'honneur. Le docteur Beaugendre avait d'abord été médecin de la marine.

<sup>2</sup> Acte passé devant M<sup>r</sup> François Audran, notaire à Quimperlé, par lequel M<sup>me</sup> Françoise-Marie-Vincente de Cadenet, veuve de Jean-François Gilles docteur en médecine, demeurant à Auray, et M<sup>lle</sup> Françoise-Perrine du Menez, propriétaire à Lamballe, vendent la dite maison de la rue du Château à M. Anatole-Marie-Joseph, vicomte de Bremond d'Ars, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet de Quimperlé, et M<sup>me</sup> Aglaë-Elisabeth Arnaud, vicomtesse de Bremond d'Ars, propriétaires, demeurant en leur hôtel à Nantes et en leur château de la Porte-Neuve-en-Riec, pour la somme de 7,400 francs.

Ce terrain d'une superficie de sept cent mètres carrés, fut ensuite augmenté par l'acquisition de la ruelle séparative de l'hôtel du Vergier que M<sup>lle</sup> du Vergier de Kerholay voulut bien ensuite céder à M. et M<sup>me</sup> de Bremond d'Ars pour la régularité de la nouvelle bâtisse, plus conciliante que M. l'Arbre de l'Épine à l'égard de M<sup>me</sup> du Couëdic en 1778.

louer la presque totalité à l'administration des contributions indirectes pour servir d'entrepôt des tabacs. La maison neuve avait ainsi la même destination que l'ancienne, occupée cent vingt-cinq ans auparavant par M. de Granval, l'entreposeur et directeur des fermes du Roi : avec cette différence cependant, que M. de Granval ne devait certainement pas effectuer d'aussi fortes recettes que son arrière successeur, le receveur particulier entreposeur de l'arrondissement de Quimperlé.

Mais l'ancien régime n'avait pas les lourdes charges de nos modernes gouvernements, et, par conséquent, moins besoin d'argent, d'où compensation dans le progrès.

..

J'aurais voulu, Monsieur, abréger ces détails de pur inventaire et d'ancienne procédure pour arriver de suite à la note dont je vous parlais au commencement de cette lettre.

Malgré leur aridité, vous aurez peut-être remarqué que le morcellement de la propriété n'est pas une idée nouvelle : les continues divisions du petit enclos de la rue du Château entre tant de cohéritiers prouvent l'attachement des familles à chacune des parcelles de l'héritage patrimonial.

Sous le régime féodal, le partage d'une même seigneurie était souvent répété presque à l'infini, principalement dans les provinces du Midi de la France. Ceci me rappelle la coutume suivie par les possesseurs de l'une des douze grandes baronnies du Rouergue, comme je le lisais dernièrement dans l'histoire de cette province. Les co-seigneurs du château-fort de Panat (dans l'Aveyron) s'étaient tellement multipliés, qu'ils formaient pour ainsi dire à eux seuls toute la garnison de cette citadelle, gardienne imposante de la contrée, contre les invasions des Sarrasins.

Les chroniques et légendes nous représentent l'accord régnant entre ces nombreux cohéritiers, composant ainsi une florissante cour de chevalerie où les princes mêmes, entre autres les fils du roi Harold d'Angleterre, venaient apprendre des chevaliers de Panat les exercices de la guerre et les règles des brillants tournois.

La même indivision régnait chez les co-seigneurs du château-fort d'Albin (aujourd'hui la ville d'Aubin près de Carmaux où *les syndiqués* modernes ne donnent point le même exemple de concorde).

Mais si, autrefois, on tenait à passer sa vie au fond d'un manoir isolé, les habitants des villes ne tenaient pas moins à leur modeste demeure, bâtie souvent dans des rues sombres et tortueuses, comme nous en voyons encore quelques restes dans les anciens quartiers de nos vieilles cités.

Habitué maintenant aux larges voies, aux vastes horizons, aux frais ombrages des jardins publics, au féérique éclairage de nos rues et monuments, nous avons peine à comprendre la vie recluse et en apparence si monotone de nos aïeux. En revanche, ils avaient des joies de famille qui nous sont peut-être inconnues : le calme du foyer a disparu avec l'exubérance de la vie extérieure, et il est douteux que l'on y revienne jamais à moins de s'inspirer des char-  
mants vers de Gresset.

Ceux qu'un destin fixe et tranquille  
Retient dans leur propre lambris.  
Possèdent ce bonheur facile  
Sans en bien connaître le prix ;  
Peut-être même fatiguée  
D'être aux mêmes lieux reléguée,  
Leur âme ignore ces douceurs ;  
Il ne faudrait qu'un an d'absence  
Pour leur apprendre la puissance  
Que la Patrie a sur les cœurs.

..

Vous remarquerez aussi, Monsieur, que la maison de la rue du Château, à laquelle les propriétaires successifs paraissent si attachés, fut la demeure de plusieurs syndics et maires de la ville de Quimperlé ; et si M. François Audran avait eu le temps de parcourir le dossier qu'il me remettait en 1873, il aurait pu donner plus exactement les noms, prénoms et qualités des maires, ses prédécesseurs, dont il dresse la liste dans ses études sur l'histoire de Quimperlé.

Vous voyez aussi que les familles de l'ancienne bourgeoisie, alliées entre elles, s'efforçaient d'obtenir, pour se les transmettre par une sorte d'hérédité, ces charges municipales qui permettaient, comme dans une marche ascendante, d'arriver à la noblesse — si elles ne la possédaient déjà — légitime récompense de longs services rendus à leurs concitoyens.

Déjà ces honorables magistrats, officiers ministériels, échevins et syndics des communautés, vivaient noblement, et commençaient à ne porter que le nom de leur petit fief ou domaine.

Si, aux réformations et recherches de la noblesse, ils étaient déboutés, faute de preuves ou de services suffisants (comme les secrétaires du roi qui n'obtenaient des lettres d'honneur qu'après vingt-cinq ans d'exercice), ils ne continuaient pas moins à se maintenir dans les mêmes positions et à se dévouer pour le roi et leur pays natal : noble persévérance qui, tôt ou tard, leur méritait la récompense enviée, quoi qu'en disent les écrivains partiels, car c'était la véritable consécration du mérite personnel.

..

La Compagnie des Indes avait donné un grand essor au commerce et procuré, en même temps, aux vaillants marins bretons en particulier, une précieuse occasion de parcourir d'avantageuses et brillantes carrières. Les principales familles avaient fourni d'habiles et intrépides officiers aux vaisseaux de la Compagnie protecteurs et défenseurs des colonies françaises. La fortune avait d'abord favorisé ces hardies entreprises jusqu'au jour où l'agiotage remplaça l'honnêteté et la prudence, et vint entraver les progrès de cette florissante association qui devait finir par des ruines incalculables.

La lettre suivante de M. Pierre Buisson de Basseville (le gendre de M. de Granval, l'un des anciens propriétaires de la maison des Luhandre) nous peint fidèlement l'état des esprits au moment où la Compagnie des Indes fut obligée de renoncer à s'administrer par elle-même et à se mettre sous la direction de l'Etat. Les actionnaires de la Compagnie en avaient demandé la liquidation, et en 1770 cédèrent au Roi, moyennant une rente perpétuelle de deux cent mille livres, un capital de trente millions.

Les embarras financiers de la Compagnie atteignaient naturellement les intéressés et ses agents : les officiers, mal payés, s'endettaient pour faire honneur à leur situation.

C'était le cas de M. Buisson de Basseville, que je crois appartenir à la famille de M<sup>me</sup> de Châteaubriand, née Buisson de la Vigne et dont l'aïeul, annobli en 1776, avait été capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes.

Il avait emprunté à l'un de ses amis et camarade. M. Joseph Chéron, au service de la compagnie et résidant alors à l'Île de France, une somme de 3,333 livres, 9 sols 9 deniers, qu'il ne put rembourser assez tôt pour éviter le transfert de son obligation en des mains étrangères.

Une M<sup>me</sup> Gauthereau, veuve d'Hippolyte-Hyacinthe Gauthier, architecte à Lorient, mandataire de M. Joseph Chéron, était intervenue, comme créancière, pour faire opposition au paiement du prix de la maison de la rue du Château. Mais c'est grâce à cette revendication de la somme due par M. Buisson de Basseville que l'on doit la conservation de la lettre suivante jointe au dossier comme preuve de la dette envers M. Chéron : triste emploi d'une lettre si cordiale et si franchement sincère, et que l'avocat de M<sup>me</sup> Gauthier insérait dans une longue consultation bourrée de citations latines et de nombreux textes tirés des coutumes de Bretagne.

*A Quimper, le 20<sup>e</sup> janvier 1771.*

« MONSIEUR ET CHER AMI,

J'ay déjà eu le plaisir de vous écrire mon arrivée en France, sans avoir jamais pu recevoir une lettre de vous. Nous sommes arrivés à L'Orient au moment le plus fâcheux pour la Compagnie et ce qui la touche. Elle n'existe plus depuis un an. Jugez par là de l'état de L'Orient et de celui de ses sujets ! Nous avons l'honneur d'être pensionnés du Roy ; mais n'allez pas croire que cette pension soit brillante, car elle ne consiste qu'en une somme de *cent livres*, c'est-à-dire de quoy payer le perruquier et le cordonnier, mais pas davantage.

Il faut cependant qu'après vous avoir marqué les mauvaises nouvelles, je vous en apprenne de bonnes.

« La paix étant actuellement assurée entre l'Espagne et l'Angle-



terre, on assure le rétablissement d'une nouvelle Compagnie. Le Roy doit rendre les deux isles de France et de Bourbon à cette nouvelle compagnie. Vous avez sans doute sçû la chute de MM. de Choiseul Praslin, exilés et vus de près. Les nouveaux ministres ne sont pas encore nommés. Le Parlement de Paris est cassé et remplacé. On croit très fort que les autres Parlements subiront le même sort, s'ils ne veulent se tenir plus obéissants qu'ils ne paroissent être aux ordres du Roy.

« Enfin on nous assure une nouvelle Compagnie depuis l'exil de MM. de Choiseul Praslin, et on se prépare déjà à s'en bien réjouir à L'Orient qui, depuis un an, est au Roy ; mais on prétend que le Roy retournera au Port-Louis comme auparavant. Je le désire bien ardemment, car je commence à m'ennuyer furieusement à terre.

Vous êtes sans doute surpris de n'avoir rien reçu de moi, à moins que vous n'avez reçu ma première lettre, dattée du 25<sup>e</sup> may 1770, par laquelle je vous annonçais les peines que j'avais à rien arracher de la Compagnie. J'ai passé huit mois à Paris, et n'en suis de retour que depuis quinze jours.

J'y ai été solliciter un embarquement que l'on m'a promis pour le prochain armement.

« J'ay été payé d'une de vos deux lettres d'échanges, et on m'a fait espérer que, sous trois mois, je toucherai le montant de l'autre.

Je ne puis vous exprimer la peine que j'ay eu à l'avoir pour le déconte, ils me renvoyent toujours, me disant qu'ils n'ont pas le temps de voir cela, et que, dès qu'ils auront un moment à eux, ils l'examineront. Voilà la misère où l'on est avec ces MM. dès qu'on leur demande de l'argent.

« C'est au Roy à qui l'on a affaire à présent : c'est luy qui s'est réservé de payer les dettes de la Compagnie.

« Si je n'arme pas sur les premiers vaisseaux, attendez-vous à recevoir deux barriques de vin et quatre caisses qui sont toutes achetées à Lorient et que je vous ferai passer par le premier officier de ma connoissance. Le petit Arcelin vous fait mille compliments ainsi qu'à Madame votre épouse. Il m'a dit qu'il n'avoit pas pu vous aller voir avant son départ. Mes chers sœurs sont aussi sensibles que moi à toutes vos attentions pour moi dans ma maladie ; elles

me chargent de vous dire mille choses de leur part, et surtout à Madame Chéron.

« Je ne sais ce qu'est devenu le pauvre Peinnéré (?) : je n'ay scû aucune nouvelle de luy non plus. Je conte aussi luy écrire par cette occasion. Je vous écrirai encore une autre (lettre) en cas qu'une soit perdue, l'autre pourra vous être remise.

Accordez-moi la continuation de votre amitié, et soyez persuadés que rien au monde ne m'est plus cher.

Je vous quitte pour écrire à votre aimable épouse que je vous prie d'embrasser douze fois de ma part.

J'embrasse aussi votre petit enfant. Mes compliments à M. Provençal, s'il est toujours chez vous, et à Peinéré, si vous le voyez, et faites-luy des reproches de ma part.

Il me semble, Messieurs, que vous oubliez aizément vos amis de ce pays.

Pour moi, ici, je n'ay rien tant à cœur que de vous prouver que je suis et seray toute la vie, avec toute reconnoissance possible et l'attachement le plus sincère, mon digne Chéron, votre très humble et très affectionné serviteur et sincère ami.

BUISSON DE BASSEVILLE.

« Je vous assure que je pense plus souvent à vous que vous ne pensez à moy. Réveillez donc désormais votre amitié pour moy. Vous avez sans doute scû que mon frère est mort à Bengale. »

Cette lettre, Monsieur, confirme bien vos justes remarques sur la Compagnie des Indes, arrivée à cette époque où elle commençait à perdre de son éclat et de sa prospérité. Elle n'était plus — comme vous le dites — cette belle compagnie fondée sous les auspices de Colbert.

« Cette affaire de la Compagnie des Indes que l'on ne connaît pas dans toutes ses ramifications et ses dessous politiques, — dit un éminent publiciste. M. Amédée de Batz — et sur laquelle la page la plus juste a été écrite par M. Paul Gaulot, dans la *Revue Hebdomadaire*, fut, avec la guillotine comme accessoire, le Panama de la Révolution. » Le scandale éclata au commencement de 1794. Les

conventionnels mêlés à ces tripotages, se jetaient déjà depuis longtemps les accusations de vénalité honteuse.

Bref, les principaux d'entre eux qui trempèrent dans cette affaire, Cambon, Ramel, Danton, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Chabot, Delaunay (d'Angers). Julien (de Toulouse), furent condamnés à mort avec tous leurs associés et la plupart exécutés.

Le Panama de nos jours n'a pas eu une fin si sanglante, mais ses actionnaires ne sont pas moins pauvres que ceux de la Compagnie des Indes : beaucoup d'entre eux seraient encore très satisfaits d'avoir, comme M. Buisson de Basseville, assez pour payer leur perruquier et leur cordonnier.

..

« Et votre mur de jardin ? me direz-vous : vous l'avez oublié en suivant la Compagnie des Indes à travers ses vicissitudes et en nous énumérant les transmissions séculaires de votre maison de Quimperlé. »

Nullement ; — j'y reviens, après de longs détours, il est vrai. Mais vous reconnaîtrez sans doute que l'exploration des sacs remplis d'actes, de contrats, de factums de procédure, etc., n'était pas tout à fait inutile, puisqu'elle amena la découverte du document essentiel, de cette pièce préalablement nécessaire avant de commencer les travaux de clôture.

Ce fut d'abord un acte par lequel M. Simon de Domville cède à son voisin M. Eudo de Keronic une longère de son jardin pour y élever le mur séparatif des deux propriétés ; puis enfin une autre convention sous seing privé, passée le 29 juillet 1742, entre « noble demoiselle Marguerite-Périne Eudo de Keronic et maître Joseph-Hyacinthe Simon de Domville, avocat à la Cour », par laquelle ledit sieur Simon cède et abandonne gratuitement à Mademoiselle de Keronic le fond du mur appartenant audit sieur Simon, faisant la séparation d'entre son jardin et celui de Mademoiselle de Keronic qui bâtira incessamment un mur neuf sur le fond dudit vieux mur, lequel mur neuf et le terrain sur lequel il sera assis appartiendra à perpétuité à Mademoiselle de Keronic qui pourra élever ledit mur

neuf à dix pieds au-dessus du rhé de chaussée de l'allée située au midi du jardin dudit sieur Simon qui laissera en terre les fondements de son vieux mur, dont les mathériaux au-dessus du rhé de chaussée appartiendront audit sieur Simon qui en disposera comme il voudra ; laquelle cession a été ainsy acceptée par Mademoiselle de Keronic à la charge d'entretenir toujours le mur neuf en bon état et de le réparer promptement lorsqu'il y aura brèche, se réservant ledit sieur Simon la faculté de pouvoir mettre des chevilles ou crochets pour tenir des espalliers lors de la réédification, et même après dans les endroits où il y aura eu brèche et ce lors de la réparation seulement et non en autre temps.

Fait double à Quimperlé le vingt-neuvieme de juillet mil sept cent quarante deux. »

(Signé) EUDO DE KERONIC.<sup>1</sup>

Mon excellent voisin, M. Jules du Vergier de Kerhorlay, s'empressa donc, avec son obligeance habituelle, de se conformer aux conditions stipulées cent cinquante quatre ans auparavant entre son aïeule et mon prédécesseur, le courtois avocat Simon de Domville qui avait fait preuve de si généreux voisinage.

Puisse désormais cette clôture, si bien consolidée, durer plusieurs siècles : et, si jamais elle vient à s'écrouler, je souhaite que la reconstruction donne à quelqu'un de mes successeurs le désir et l'occasion de continuer l'histoire plus ou moins intéressante de cette bien modeste demeure où s'écoula jadis l'existence de ces familles patriarcales qui donnèrent un si grand nombre de syndics et de maires à la municipalité de Quimperlé.

A. DE B. D'A.

Manoir de la Porte-Neuve en Riec. Octobre 1898.

<sup>1</sup> Une lettre datée de Vannes, le 22 mars 1763 et signée « De Quéronic » autoris M. de Granval à appuyer contre le mur de l'hôtel voisin les deux pignons d'un hangar qu'il faisait alors construire. Le cachet en cire rouge de cette lettre porte les armes de la famille Nerzic de la Boixière : *De gueules, à deux épées d'or en sautoir, la pointe en bas*. Couronne de marquis ; supports : deux lions. Ce M. de Keronic devait être le descendant de Louis Nerzic de la Boixière, maire de Quimperlé en 1717.

Le château de Keronic appartient aujourd'hui à M. le comte Harscouët de Saint-George.

# LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET  
DE LOUIS XII

---

(Suite)<sup>1</sup>.

IV

Comment expliquer tant de retard apporté à une réclamation si fondée ? Pourquoi Renée n'a-t-elle pas assigné le roi son beau-frère en compte et, des successions et de la prétendue tutelle exercée par lui ? François I<sup>er</sup> mort, pourquoi n'a-t-elle pas assigné son neveu Henri II ?

Renée avait plus d'une raison de ne pas venir à une instance judiciaire. Elle était hors de France, et qui donc en France aurait osé patronner ses intérêts contre le roi ? François I<sup>er</sup> et Henri II n'auraient-ils pas répondu à l'appel en justice par une invasion du duché de Ferrare ? François I<sup>er</sup> avait fait saisir les comtés de Caen, Bayeux et Falaise engagés au duc de Ferrare. Était-il sage d'irriter encore le mécontentement du roi ? Par prudence Hercule d'Est garda le silence.

D'autres motifs arrêtaient Renée : son fils aîné Alphonse avait été élevé à la cour de son cousin le roi Henri II ; en 1549, elle avait marié Anne, sa fille aînée, à François de Lorraine, duc de Guise. Mais « lors même, dit-elle, qu'elle n'aurait pas été retenue par la considération de ses enfants, elle a toujours tant honoré le roi qu'elle n'aurait jamais voulu entrer si avant avec lui<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1898.

<sup>2</sup> Mémoire, Morice *Pr.* III, 1407.

C'était en vérité trop de patience et de crainte révérentielle !

Mais Renée a pourtant fait parvenir ses doléances à la cour de France : pas un français ayant accès à la cour n'est venu à Ferrare qu'elle ne l'ait prié d'intervenir : ainsi le cardinal de Tournon, le chancelier de l'Hospital, Jean de Morvilliers, ambassadeur à Venise, le cardinal de Lorraine, frère de son gendre. Après la mort de Henri II, le connétable Anne de Montmorency a recommandé sa demande à la reine Catherine ; mais la reine « l'a toujours payée de remises et nourrie de vaines espérances. »

..

Mais Renée devient veuve en 1559 et elle rentre en France : ses démarches vont devenir plus actives : elle peut approcher la reine mère, le connétable de Montmorency, le chancelier l'Hospital, Jean de Morvilliers qui lui succédera, enfin le roi Charles IX. Elle met sous les yeux du roi un mémoire contenant ses griefs. Mais le roi l'a-t-il fait lire ? Il le lui fait rendre sans un mot de réponse.

Un jour enfin la reine lui répond « qu'elle a tant fait que les gens du roi ont enfin donné leur avis » ; et quel est cet avis ? « Que la duchesse doit se contenter qu'on lui donne acte de ses protestations ; que le roi lui rendra cette réponse ; mais verbalement, sans écrit. » C'est le roi lui-même qui lui rend cette réponse le 29 août 1568.

Voilà le résultat de sept ou huit années de démarches ! Il est clair que les conseils du roi veulent gagner du temps, et espèrent arriver au terme d'une prescription qui éteindra l'action de la duchesse. Mais cet odieux calcul va être déjoué.

Le 6 septembre 1568, la duchesse en personne présente requête au roi en présence du procureur général. « Si les troubles du pays, dit-elle, ou la connaissance insuffisante que le roi a de son affaire ne permettent pas à S. M. de donner d'autre réponse, elle la supplie du moins de lui donner acte écrit de sa requête pour éviter la péremption. » Le roi surpris ou cédant enfin à un sentiment de justice donne l'acte !

..

Il y a une circonstance que le *mémoire* de la duchesse de Ferrare ne pouvait toucher, mais qu'il faut mettre en lumière. Elle peut expliquer la résolution que prit alors Renée et que nous allons dire.

Renée avait fait de la cour de Ferrare l'asile des Français poursuivis pour leurs opinions religieuses : ainsi elle avait accueilli Marot<sup>1</sup>, et (ce qui était bien plus significatif) Calvin ; et Calvin avait payé son hospitalité en déterminant Renée à embrasser ouvertement la prétendue réforme. Pour la ramener à l'église romaine, son mari avait recouru d'abord à la prière, puis à la rigueur ; mais tous ses efforts avaient été vains. Devenue veuve et rentrée en France, la duchesse avait continué à protéger ses corréligionnaires. En agissant ainsi elle s'aliénait la cour de France : elle le savait bien ; et c'est sans doute pour cette raison qu'au début du procès qu'elle allait entamer elle songea à se donner, pour faire cause commune avec elle, une associée ayant d'étroites attaches avec la cour.

L'auxiliaire qu'elle choisit fut sa fille Anne. La balle de Poltrot de Méré l'avait rendue veuve de François de Guise en 1563 ; et elle avait épousé Jacques de Savoie, duc de Nemours, lié avec les Guises, dont le parti était encore à ce moment le parti royal. Anne était une femme déterminée. Convaincue que Coligny avait armé l'assassin de François de Guise, elle portait à l'amiral une haine passionnée : elle avait accueilli la proposition que lui fit la reine Catherine de se défaire de l'amiral ; et son fils, le jeune duc de Guise, croyait sa mère capable de frapper Coligny au milieu d'une fête de la cour (1572)<sup>2</sup>.

Le 25 octobre 1568, la duchesse de Ferrare donne à sa fille la nue propriété de tous ses biens prétendus en France, sauf la Bretagne, se réservant seulement l'usufruit. En faisant cette donation

<sup>1</sup> Marot passait à ce moment pour réformé. Nous ne prétendons pas dire qu'il le fût ; et après tous ses reniements on peut se demander s'il savait lui-même ce qu'il était.

<sup>2</sup> Guizot, *Histoire de France*. III. 344-345.

elle compte sur la décision et, s'il est permis d'employer l'expression, sur *l'entregent* de sa fille ; mais son espérance sera déçue : le roi et ses conseillers estiment que ce qui a été bon à prendre est bon à garder !

\*  
\* \*

Voilà donc la duchesse de Nemours partie principale à l'instance que la mauvaise volonté du roi a rendue nécessaire. Elle ne sera pas comme sa mère retenue par le respect, et elle n'hésitera pas à assigner le roi. Mais il lui faut faire commettre un huissier pour la citation. Or toutes ses requêtes à fin de commission sont repoussées !

Dix mois se passent ainsi. La duchesse prend un biais. Elle ne savait pas le nom de toutes les seigneuries qui furent à la maison d'Orléans et que sa mère lui a données ; mais elle en connaît quelques-unes par exemple Han, Portian, Vertus<sup>1</sup> ; elle demande commission pour faire assigner les détenteurs en déguerpissement. Le procureur général n'a pas vu apparemment que la citation qu'elle donnera va être reportée au roi. La commission est accordée ; et la duchesse assigne les détenteurs. Ceux-ci répondent : « Nous tenons nos titres du roi. » Sans perdre un jour, la duchesse, en vertu de sa commission prétend donner citation au procureur général ; mais celui-ci fait défense à l'huissier d'instrumenter. L'huissier revient rendre compte ; et la duchesse, retournant avec lui, va demander au procureur général « acte de ses défenses » ; le procureur général n'ose les renouveler, et l'exploit est notifié !... Quelle justice !

En même temps la duchesse de Ferrare essayait, pour la Bretagne et à propos de son usufruit, une procédure analogue ; mais elle se heurtait à des obstacles qui furent insurmontables.

Quoi qu'il en soit, voilà le roi appelé en cause ! Il est temps après

<sup>1</sup> Il y avait erreur pour le comté de Vertus que Louis d'Orléans avait donné (1434) à sa fille Marguerite en la mariant à Richard de Bretagne, comte d'Etampes, père du duc François II. Celui-ci avait donné Vertus à son fils naturel François qu'il créait baron d'Avangour (1480). Ainsi depuis 135 ans Vertus n'était plus dans la maison d'Orléans. Le seigneur de Vertus était alors un petit-fils de François de Bretagne, Odet, gentilhomme de la chambre de Charles IX (1581) auquel le parlement de Paris, par arrêt du 7 février 1598, fit défense de porter le nom de Bretagne.



quarante années de dépossession ! Mais la procédure est arrêtée court. Toutefois la citation a obtenu un heureux résultat : le roi, qui peut redouter l'issue du procès, promet aux deux duchesses que « sitôt qu'il sera en paix, il leur fera droit » Peu après est publié l'édit de pacification de 1570.

La duchesse de Ferrare saisit l'occasion ; le roi écoute enfin la duchesse, sa grande tante.

Il veut qu'elle et sa fille exposent leurs demandes et communiquent leurs pièces à son avocat général Pibrac et au procureur général, puis au conseil privé qui donnera son avis<sup>1</sup>.

Ce n'est pas tout : il veut que, devant lui-même, la reine mère, son frère, depuis Henri III, les princes du sang, le conseil privé, le premier président du parlement, l'affaire soit discutée entre l'avocat des duchesses et les gens du roi au parlement ; — après quoi il se réserve d'entendre à part l'avis de Pibrac auquel les pièces seront communiquées.

Jamais cause ne fut plus débattue ! Après de longues délibérations, le roi propose aux duchesses le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis. — Les duchesses avaient le droit de mieux attendre ; elles se récrient, et il y a de quoi : Nemours et Montargis ne sont rien en comparaison des seigneuries sur lesquelles elles élèvent des droits. Toutefois « ne voulant plaider contre le roi... et avec l'espérance de jouir promptement de ce qui leur était offert, » elles se résignent à accepter l'offre. Mais la duchesse de Ferrare met une condition à cette acceptation. C'est que « n'ayant joui de rien pour le passé, le roi lui fasse don de la somme de 200.000 livres à prendre sur les deniers dont le roi ne ferait état. » Le roi promet ; et, cinq ans plus tard, la duchesse n'aura pas reçu un denier et pourra dire tristement qu'elle « n'y en a plus aucune espérance ! »

Il semble que ce contrat était bien facile à rédiger : mais la rédaction paraît avoir été, si j'ose le dire, ridiculement laborieuse. « Les articles furent dressés, remontrés par plusieurs fois aux gens du roi et au procureur général qui en osta et y remit ce que bon

<sup>1</sup> Cf. aux *Preuves* de dom Morice (t. III, col. 1372-1379) la *requête* de la duchesse de Ferrare et le *plédoyé* en réponse.

lui sembla ; le contrat vu et revu à plusieurs fois fut, par le procureur général lui-même, rédigé dans les formes. » Ce n'est pas tout : le roi étant à Villers-Coterets l'avocat général Pibrac et le procureur général y furent mandés ; le contrat fut de nouveau corrigé par eux, et enfin « signé par le roi en présence de sa mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon, ses frères, du duc de Lorraine, son beau-frère, du cardinal de Guise, du duc d'Uzès, des sieurs de Morvilliers, de Lansac, évêque de Limoges, Carnavalet, de Foix, Pibrac, avocat du roi. . . . et un autre, qui ne veut pas être nommé « pour pouvoir, comme il disait, être partie légitime en l'homologation, » le procureur général.

Voici le résumé de cet acte rapporté le 23 décembre 1570 à Villers-Coterets<sup>1</sup> :

1° Les duchesses ratifient le contrat de mariage de 1528 ; elles abandonnent au roi et à ses successeurs tous les droits prétendus sur les biens paternels, maternels, ou autres, comme héritières d'Anne de Bretagne, de Louis XII et de la couronne, fors et excepté les 250.000 écus assignés en dot à la duchesse de Ferrare.

2° Le roi cède le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis en usufruit à la duchesse de Ferrare, et en toute propriété à la duchesse de Nemours avec la forêt, etc. Il renonce à la garantie du duc de Ferrare.

3° L'acte devra être soumis à l'homologation du parlement.

Voilà, direz-vous, le procès fini ! Puisque la transaction a été rédigée par le procureur général et l'avocat général du roi, l'homologation ne peut être qu'une affaire de forme ; les deux duchesses vont enfin avoir la paix qu'elles ont payée si cher. Trompeuse illusion !

(A suivre).

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper.*

<sup>1</sup> Si l'on ne veut pas se contenter de ce très court résumé, on pourra lire le traité *in-extenso* dans Dom Morice. Il occupe onze colonnes de l'in-folio. (Pr. III, 1380, 1390).

## FIGURES VENDÉENNES

---

# UN PERRUQUIER GÉNÉRAL

Gaston BOURDIC, Chef Vendéen

---

Quand une guerre civile est sur le point d'éclater, les hommes instruits et réfléchis hésitent en songeant aux violences, aux malheurs effroyables qu'elle doit entraîner fatalement. Ceux dont l'esprit est moins cultivé et dont le caractère est énergique se laissent emporter par leur passion, le désir de faire triompher leurs idées ; ils se jettent dans la lutte, sans en calculer les chances, avec le mépris de tous les périls.

En 1793, dans l'insurrection de la Bretagne et de la Vendée, on vit les paysans et les ouvriers des campagnes prendre les armes avant les gentilshommes et souvent les forcer de se mettre à leur tête.

Le perruquier Gaston, qui pendant plusieurs semaines fut, aux yeux de la Convention et de toute l'Europe, le principal chef des insurgés, était un de ces hommes qui n'hésitent pas à se lancer dans les hasards de la guerre civile.

C'est une figure curieuse qu'on a peu étudiée. J'ai réuni dans la notice qui va suivre des renseignements qui la préciseront.

On ne sait pas exactement le lieu de sa naissance. Son nom était Gaston Bourdic. M. Charles Dugast-Matifeux, dans une note de quelques lignes que j'ai trouvée parmi les documents sur la Révolution donnés par lui à la Bibliothèque de Nantes, dit qu'on le croyait originaire du Dauphiné. Il vint à Nantes et y fut garçon chez un coiffeur nommé Boquet, ardent royaliste. Quelque temps avant la

Révolution il alla s'établir comme perruquier à Saint-Christophe-du-Ligneron, petit bourg voisin de Challans.

Gaston (c'est sous ce nom qu'on le connaissait), était « un homme de la taille de cinq pieds un ou deux pouces au plus, bien fait, joli de figure, » dit le procès-verbal dressé le 15 avril 1793, après son exécution.

Il aimait beaucoup la parure, l'élégance. Petit Figaro, il devait nourrir des rêves ambitieux.

Quand éclata l'insurrection, il y parut un des premiers.

Dans la nuit du 11 au 12 mars, les administrateurs du district de Challans écrivaient au département de la Vendée : « Le tocsin « de la révolte a sonné toute la soirée dans plus de dix paroisses de « ce malheureux district. » (*Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux*). Gaston était de ceux qui le faisaient sonner. Il rassembla une bande et, dans un combat contre les troupes envoyées pour la disperser, il tua un officier (M. Dugast-Matifeux dit un colonel), et se revêtit de son uniforme qui lui donna tout de suite un grand ascendant sur les paysans. Ils le proclamèrent leur général.

Le 12 mars, il arrêta au village de la Maison-Neuve, paroisse de de la Garnache, le chirurgien Julien Le Tenneur, de Challans, qui s'y trouvait « à voir des malades ». (*Interrogatoire de J. Le Tenneur, le 27 mai 1793. Collection Dugast-Matifeux*).

Le même jour il fit au commissaire départemental Massé sommation de rendre le chef-lieu du district de Challans. (CH.-L. CHASSIN, *Préparation de la Guerre de Vendée*, tome III, page 396). Les autorités républicaines de cette ville, se voyant presque enveloppées par l'insurrection triomphante, furent obligées de se réfugier aux Sables-d'Olonne, où elles arrivèrent, « après une marche de huit lieues, « dans des chemins affreux, avec une pluie presque continuelle, » écrit Massé au département.

Une fois maîtres du district, les insurgés adressèrent le 14 mars, à ses administrateurs retirés aux Sables, une longue lettre commençant par ces mots « Nos chers frères » où ils exposent leur attitude et leurs revendications.

« Nous vous écrivons, disaient-ils, les larmes aux yeux et les

« armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre, mais nous  
 « ne la craignons pas si vous nous y provoquez. Quelle suite de  
 « grands malheurs s'offre à nos yeux si vous nous forcez à prendre  
 « ce dernier parti ! Nous sommes ici au moins 18,000 hommes  
 « assemblés de toutes les paroisses circonvoisines et à chaque  
 « minute il en arrive d'autres et il nous en est offert, tous décidés à  
 « mourir pour la victoire... »

Parmi les nombreuses signatures qui figurent au bas de cette pièce, je ne vois pas celle de Gaston. Peut-être ne savait-il pas écrire ? Peut-être était-il déjà parti de Challans pour soulever d'autres paroisses, car il paraît fort actif ? Cette activité le mit immédiatement en relief.

Dans la séance de la Convention du lundi 18 mars, on lut une lettre du Représentant du peuple Niou, datée de Saint-Hermand (Vendée) le 15 mars, où il racontait les débuts de l'insurrection et ajoutait en post-scriptum : « Les scélérats qui commandent les armées rebelles se font appeler Gaston et Verteuil. » (*Moniteur* du 19 mars 1793, page 354).

C'est ainsi que le nom du perruquier Gaston Bourdic fit son apparition dans l'Histoire et de la tribune retentissante de la Convention se répandit en Europe et dans le monde entier.

A la séance du jeudi 21 mars, on lut encore une lettre des Représentants Trullard et Niou, datée du 19, où se trouvent ces mots : « Nous apprenons de toute part que les divers corps (des insurgés) « sont commandés par un Verteuil, un Saint-Hermine, un Gaston. » (*Moniteur* du 23 mars 1793, page 369).

Mais tandis que les commissaires de la Convention, reculant devant l'insurrection qui inondait déjà toute la Basse-Vendée et ignorant absolument ce qui s'y passait, ne voyaient pour chef de ce grand mouvement qu'un perruquier vêtu d'un uniforme de colonel, des hommes plus redoutables et plus autorisés, le vieux chirurgien Joly, les frères Guerry du Cloudy et Guerry de la Fortinière, le lieutenant de vaisseau Athanase de Charette, se mettaient en mesure d'organiser les forces catholiques et royalistes.

D'après la déposition un peu confuse d'un tailleur de pierres nommé Perraudeau devant le district des Sables (CHASSIN, Pré-

paration de la guerre de Vendée, tome III, page 410), Gaston à la tête des insurgés de Commequiers dut prendre part, le 24 mars, à l'attaque dirigée contre cette ville par Joly et les Savin.

Le 30, les représentants Carra et Pierre Auguis, dans une proclamation datée de Fontenay, promirent au nom de la Convention nationale six mille livres de gratification à ceux qui le leur livreraient.

Le 8 avril le général Boulard, l'un des officiers républicains les plus habiles, sortit des Sables avec son armée pour combattre les insurgés.

Le 12, avec deux divisions, il arriva à Challans d'où les royalistes s'étaient retirés dans la nuit. Le 13, à cinq heures du matin, les bandes de Charette, jointes à celles de Gaston, de Joly, de Guerry du Cloudy, se ruèrent sur Challans. Boulard les repoussa en leur infligeant une perte considérable, puis marcha sur Beauvoir avec une de ses divisions, laissant à Saint-Gervais l'autre commandée par le lieutenant-colonel Esprit Baudry d'Asson, républicain farouche qui signait souvent ses lettres *le sans-culotte Baudry* et portait une haine féroce à son frère Gabriel, chef royaliste dont il avait mis la tête à prix. (BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou*, tome I<sup>er</sup> page 232.) Il est à remarquer d'ailleurs qu'un certain nombre de familles nobles étaient très divisées par la politique. La plupart des généraux qui réprimèrent l'insurrection à ses débuts et arrêtèrent son développement appartenaient à l'aristocratie. C'étaient Canclaux, la Bourdonnaye, Biron, Beaufranchet d'Ayat, etc. anciens officiers des armées de Louis XVI qui avaient conservé leurs fonctions.

Le 15 avril 1793, à midi, les insurgés commandés par Charette et Gaston « au nombre de huit mille hommes sur trois colonnes » (*Rapport de Boulard* : CHASSIN, *Vendée patriote*, tome I<sup>er</sup>, pages 220 et 221), attaquèrent la division d'Esprit Baudry au village de la Salle près Saint-Gervais.

« L'action fut très vive, dit le commissaire départemental Gallet, « dans une lettre écrite des Sables, le 17 avril 1793, aux administrateurs du département de la Vendée. La position de notre « armée n'était pas fort avantageuse pour faire jouer l'artillerie ; le « succès de cette affaire est dû au feu nourri et soutenu de l'in-

« fanterie qui fonça sur les brigands, bayonnette à la main. La  
 « perte des rebelles est de quatre-vingt, parmi lesquels on a  
 « reconnu le fameux Gaston et deux prêtres dont l'un a été tué  
 « dans un confessionnal de l'église de Saint-Gervais. » (*Bibliothèque  
 de Nantes. Collection Dugast-Matifeux.*)

Le récit de Boulard porte, contrairement à celui de Gallet, qu'une  
 partie de la division d'Esprit Baudry « occupait une hauteur et  
 « canonna avec tant de succès que l'ennemi prit la fuite ; la  
 « cavalerie chargea à merveille ; la déroute fut si forte que l'ennemi  
 « poussa presque à la course jusqu'à Challans ; la route avait des  
 « marques de sang et un de ces malheureux a laissé une des ses  
 « jambes à la chapelle de Challans. »

Le manuscrit du général Boulard « fut revu par les Représentants  
 en mission », dit M. Chassin. Il fut aussi peut-être corrigé par  
 eux, car il est difficile de le mettre d'accord avec la lettre de Gallet  
 et le procès-verbal dressé par les officiers d'Esprit Baudry, le 15 avril,  
 à sept heures du soir, au bourg de Saint-Gervais, après le combat,  
 procès-verbal que M. Chassin a copié aux Archives historiques de la  
 Guerre et publié dans sa *Vendée patriote*, tome 1<sup>er</sup>, page 192.

Voici ce qui concerne Gaston, qui avait fui du côté d'un village  
 voisin.

« Dans le village, entre une grande et une petite maison, où est  
 « un pradeau fermé de fossés couverts d'une haie d'ajoncs, dans les-  
 « quels plusieurs volontaires étaient accourus pour faire des re-  
 « cherches, des volontaires trouvèrent dans les ajoncs un homme  
 « de la taille de cinq pieds un ou deux pouces au plus, bien fait,  
 « joli de figure et fort leste, vêtu d'un habit de drap gris blanc,  
 « revers et parements rouges, ayant sur l'avant-bras gauche deux  
 « galons bleus et sur les bras un galon d'or en chevron brisé, un  
 « gilet de soie à petits carreaux, culotté gris blanc, bottes aux jam-  
 « bes, chapeau gancé bordé d'un galon blanc en fil, cocarde de  
 « basin blanche, armé d'un pistolet à deux coups et d'un briquet  
 « pendant tout le long de la cuisse.

« Il sortit des ajoncs où il était caché et franchit le fossé pour se  
 « se sauver. Trois volontaires le franchirent en même temps et le  
 « terrassèrent. Accoururent alors des chasseurs du Midi et des volon-

« taires de Chateaufort. Chacun le dépouillait de ses armes et effets.  
 « Un volontaire de Chateaufort lui ayant donné un coup de sabre  
 « à la tête, il s'écria : *Quel est le j. f. qui me fait du mal ?* Il répéta  
 « plusieurs fois : *Ne me tuez pas ! Ne me tuez pas !* Chacun se  
 « disputa la gloire de l'amener. On le conduisit au bourg de Saint-  
 « Gervais ; et plusieurs particuliers du bourg et des volontaires  
 « de l'armée ayant reconnu cet homme pour être Gaston, on  
 « cria : *Gaston est pris !* Il convint lui-même qu'il était *Gaston*  
 « *de la paroisse de Saint-Christophe*. Les uns disaient : *C'est lui qui*  
 « *m'a pillé !* d'autres disaient : *C'est celui qui a rançonné et persé-*  
 « *cuté tous les patriotes !* D'autres disaient enfin : *Ce scélérat doit*  
 « *avoir plus de deux cent mille livres en bourse ; c'est de son arrivée*  
 « *dont on nous menace toujours !* »

« Dans cet endroit, ayant aperçu une autre colonne de brigands  
 « fort nombreuse, qui à la faveur d'un taillis et futaie de large étén-  
 « due sur la droite dudit bourg, entraient en icelui, on fusilla Gaston  
 « de peur de le laisser échapper, et les volontaires de notre armée  
 « n'eurent que le temps de se replier sur nos canons, hors du bourg,  
 « sur le chemin de Beauvoir, parmi les fusillades des brigands, qui  
 « étaient entrés dans plusieurs maisons et tiraient par les croisées,  
 « tandis que d'autres, dans le bourg, dont un à cheval, grand  
 « homme sec (c'était Charette), criait aux volontaires : *Rendez-vous,*  
 « *malheureux, rendez-vous !* mais aucun ne fut pris ; un seul  
 « fut frappé d'un coup de baïonnette en traversant le fossé  
 « d'ajoncs. »

M. Dugast-Matifeux dit que Gaston fut fusillé « dans la rue prin-  
 « cipale de Saint-Gervais, à la rencontre du chemin du cimetière. »

Si après sa mort, les volontaires républicains « n'eurent que le  
 « temps de se replier sur leurs canons, hors du bourg, sur le che-  
 « min de Beauvoir » pour se soustraire aux bandes de Charette  
 rentrées dans Saint-Gervais, celles-ci n'étaient donc pas en pleine  
 déroute comme le racontent Gallet et Boulard qui n'assistaient point  
 à la bataille.

Il est très difficile de savoir la vérité exacte sur ces combats. Les  
 deux partis cherchaient à grossir leur succès et à cacher leurs  
 pertes.



La division d'Esprit-Baudry réclama la récompense de six mille livres promise par Carra et Auguin, le 30 mars, dans leur proclamation affichée sur les murs de Fontenay et répandue dans toute la Vendée.

Gaston était mort, mais l'Europe l'ignora jusqu'au mois d'août 1793, car le Cabinet anglais adressa, à cette époque, « au général Gaston » les lettres qu'il confia au chevalier de Tinténiac pour les chefs de l'insurrection royaliste dont il semblait ne pas soupçonner le caractère et l'importance.

JOSEPH ROUSSE.



# SAINTE-ANNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite<sup>1</sup>).



### DEUXIÈME PARTIE

#### PÈLERINAGE



### III

#### Plantation projetée d'un arbre de la liberté.

##### I. — TERREUR DES AUTORITÉS LOCALES

L'initiative de ce projet revenait aux clubistes de Lorient, qui avaient eu l'audace d'adresser à cet effet une invitation aux autres clubs du département. Ils s'étaient promis sans doute de réparer l'échec qu'ils avaient récemment éprouvé, par une manifestation grandiose en faveur de la liberté.

Cette manifestation n'avait rien en soi qui fût désagréable au supérieur de la communauté. Seulement les suites pouvaient en être fâcheuses : « Dans un grand rassemblement on pense beaucoup, on dit beaucoup, souvent on en fait trop, »<sup>2</sup> et l'on courait grand risque de *faire trop* en la circonstance. Néanmoins il se mettait aux ordres des administrateurs sans protester davantage contre le projet annoncé.

Jean Le Neveu, maire de Pluneret, fut moins accommodant. Il n'était pas certainement hostile à la plantation d'un arbre de la liberté, mais il ne comprenait pas qu'elle eût lieu à pareil jour : « Je

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1898.

<sup>2</sup> L. 237.

penses, écrivait-il le 16 aux administrateurs d'Auray, que vous senté comme moy combien cela pourrait aitre nuisible et funeste par la cantité de gens inconstitutionnel qui pourrait si trouvé. Et comme il est en votre pouvoir de remettre ce jour, vous pouré évité le trouble .. »<sup>1</sup>

En dépit de sa mauvaise orthographe, Jean Le Neveu se montrait bien avisé. Que le supérieur l'eût instruit du plan conçu pour retenir chez eux les pèlerins, c'est possible ; en tout cas il sentait que cette mesure serait inefficace, que les paysans viendraient peut-être plus nombreux encore, rien que pour s'offrir le plaisir de casser la tête aux perturbateurs. Aussi valait-il mieux essayer d'arrêter les patriotes, en se servant de l'autorité dont disposaient les pouvoirs publics.

Il est vrai que les clubistes, ayant prévu le danger, n'entendaient pas s'exposer aux coups sans défense. Le bruit courut à Pluneret, le 19, que deux compagnies de volontaires nationaux de Lorient, précédées de quatre ou cinq brigades de gendarmerie, leur serviraient d'escorte. Les municipaux en furent vivement alarmés. Cette manifestation armée ne leur présageait rien de bon ; n'aurait-elle pas pour effet de surexciter l'animosité populaire, de provoquer un soulèvement, d'allumer la guerre civile ? Et, si elle éclatait, il serait facile de deviner sur qui en rejaillirait la responsabilité : sur les religieux de Sainte-Anne, et sur eux-mêmes probablement. Eh bien ! s'écriaient-ils, « chargés du maintien du bon ordre et de faire respecter les personnes et les propriétés, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour y parvenir... »<sup>2</sup> Or, voilà un désordre imminent, une révolte inévitable que les administrateurs seuls peuvent empêcher, à eux donc d'agir au plus vite pour faire remettre à un autre temps la plantation projetée : « Nous ne vous avons pas transmis de vains pouvoirs ; vous saurés en user, faire respecter nos droits et nous maintenir dans la tranquillité dont nous jouissons, tranquillité sans laquelle nous ne pouvons plus répondre de rien, sans laquelle nous désespérons d'asseoir l'impôt. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> L. 237.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

## II. — INTERVENTION DES AUTORITÉS SUPÉRIEURES

Cette dernière réflexion devait être décisive dans la pensée de la municipalité, qui délégua Jean Le Neveu, maire, Guillaume Guillevic, juge de paix, Jean Tanguy et Salomon Le Labousse, officiers municipaux, pour porter la pétition à Auray. Le directoire du district n'avait pas besoin pour agir d'être pressé à ce point. Il répondait de l'ordre dans son ressort, et il prévoyait qu'il serait forcément troublé si le projet des clubistes, dont il avait d'ailleurs connaissance, était mis à exécution ; mais sans autorité pour s'y opposer, il adressa, dès lendemain, à Vannes, la double réclamation du maire et de la municipalité de Pluneret, en l'appuyant de son avis : « Vous sentirez sans doute, disait-il au département, que la pureté des intentions des citoyens de Lorient ne suffirait pas pour empêcher un grand trouble à Sainte-Anne et qu'il est plus facile de prévenir le mal que d'y porter remède. »<sup>1</sup> Aussi concluait-il, dans sa délibération du même jour, qu'il fallait absolument ordonner aux clubistes de Lorient et des autres communes de rester chez eux.<sup>2</sup>

Lorsque tous ces rapports arrivèrent à Vannes, le directoire départemental se trouva sans doute ahuri. Il connaissait le plan des clubs puisque le supérieur des Carmes en avait, dès le 15, informé le procureur général syndic. Mais s'imaginait-il que la lettre adressée aux recteurs diminuerait le nombre des pèlerins, ou que la majorité de ceux-ci verraient, sinon avec transport du moins d'un oeil d'indifférence, l'accomplissement de la cérémonie ? On ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que dans l'intervalle du 15 au 21 il demeura inactif. Cette inaction ne pouvait se prolonger plus longtemps. Les vives observations de la municipalité de Pluneret lui firent comprendre que la question était d'un intérêt majeur, et qu'il y allait du repos ou de la perturbation du pays. Alors il s'empressa d'envoyer à tous les directoires des districts les instructions qui suivent, avec prière de les communiquer aux principales municipalités de leur ressort :

<sup>1</sup> L. 237.

<sup>2</sup> L. 800.

« Nous avons été instruits par des corps constitués que des citoyens de différentes communes de votre district ont dû faire le projet de se rendre à Sainte-Anne le jour de la fête, en grand nombre et en armes, pour y planter un arbre de la liberté. Cet acte infiniment louable en lui-même présente les plus grands inconvénients auxquels l'excès de leur zèle ne leur aura pas permis de réfléchir.

« L'assemblée de Sainte-Anne est ordinairement nombreuse, et est composée de cultivateurs ignorans, qui excités par les ennemis de la chose publique, pourraient insulter au patriotisme de vos concitoyens, occasionner des tumultes et des scènes dont les suites seraient infiniment fâcheuses. L'insurrection qui a eu lieu dans le département du Finistère, a dû se former à la suite de la plantation d'un arbre de la liberté. Il serait bien malheureux qu'il arrivât un pareil événement à l'assemblée de Sainte-Anne. D'ailleurs en plantant l'arbre de la liberté, vos concitoyens n'échaufferaient pas le patriotisme des gens de la campagne. Au contraire cet acte de civisme qu'on a la méchanceté de leur représenter comme le symbole d'une religion nouvelle, les indisposant de plus en plus, et avant longtemps vos concitoyens auraient le chagrin d'apprendre que des hommes de mauvaise volonté ont abattu cet arbre qu'on aurait eu tant de peine à planter. Il n'y a point habituellement à Sainte-Anne de force publique pour arrêter une pareille voie de fait qui serait considérée comme un triomphe par nos ennemis communs.

« On a aussi répandu dans le public que des factieux devaient se trouver à cette assemblée. Vos concitoyens doivent compter sur notre vigilance et se persuader que nous prendrons toute espèce de précautions pour prévenir le désordre qui pourrait être suscité par le fanatisme, mais l'exécution de leur projet ne tendrait qu'à l'augmenter bien loin d'en diminuer l'effet.

« Des citoyens vraiment animés de l'amour de la Patrie doivent rester à leurs postes lorsqu'elle est en danger ; ils doivent attendre des réquisitions pour marcher et ne jamais se permettre de réunion qui n'étant pas autorisé contrarierait le vœu de la loi qu'ils ont juré d'observer et les rendrait responsables de tous les accidens qui en pourraient résulter. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> L. 941, 823.

Cette circulaire partit le 21. Le même jour M. Félix, commandant les troupes de la Martinique, à Vannes, annonçait au directoire départemental qu'il avait reçu un billet du général Canclaux lui ordonnant de faire marcher vers Sainte-Anne 150 hommes de son régiment.<sup>1</sup> Le département, tout en remerciant M. Félix de cette communication, lui fit observer qu'il valait mieux poster sa troupe à Auray, situé à proximité de Sainte-Anne où il lui serait facile de se rendre à la réquisition des administrateurs du district.<sup>2</sup> Ceux-ci consultés sur l'envoi de ce secours et de plusieurs brigades de gendarmerie, crurent devoir refuser. Ils jugeaient que les forces dont ils disposaient suffiraient au maintien de l'ordre, en sorte que finalement le détachement ne partit pas (23 juillet)<sup>3</sup>. N'auraient-ils pas à regretter cette décision ?

### III. — DÉNOUEMENT.

A cette date du 23, la situation n'avait pas eu le temps de se dessiner. Le directoire du district d'Auray connaissait peut-être les dispositions pacifiques de cette ville et des environs ; mais ils n'avaient aucune nouvelle rassurante des clubistes de Lorient. Comment ceux-ci avaient-ils accueilli la circulaire ? Voudraient-ils se soumettre aux conseils qu'elle contenait ? Renoncer à un projet préparé avec tant d'amour ? On l'espérait, on n'en était pas certain. Cependant les pèlerins allaient arriver, et les fêtes commencer. Quelle en serait l'issue ? La voici, d'après Frolo-Kerlivian ; le 27, il écrivait au procureur général du département :

« Vous serez sûrement fort aise, d'apprendre par un témoin oculaire comment les choses se sont passées pendant les fêtes de Sainte-Anne. Je puis vous rendre un compte très satisfaisant. Depuis 34 ans que j'habite ce pays, je n'ai pas encore vu d'assemblée aussi tranquille. Le 24, il y avait très peu de monde, 20 gendarmes commandés par un officier ont fait une patrouille, après quoi on a rafraîchi les hommes et les chevaux. Le 25, il y a eu grande affluence des citoyens du Finistère et des Côtes-du-Nord ; il y en avait aussi

<sup>1</sup> L. 237.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Vers trois heures, après avoir conféré avec MM. les officiers municipaux, on s'est décidé à faire la procession ordinaire ; il y a régné le plus grand ordre, les municipalités y ont assisté en corps ; j'ignore pourquoi ils n'ont pas fait usage des six écharpes de soye, dont je leur ai fait présent, ils craignaient peut-être d'effaroucher les bons villageois. Le juge de paix et son greffier étaient à portée de tout voir et d'agir en cas de besoin. La gendarmerie de la veille a fait le service à pied ou à cheval... »<sup>1</sup>

Ainsi le 25, jour de la procession tant redoutée, se passa en paix ; et dès ce jour les administrateurs avaient la certitude qu'il en serait de même le lendemain, car ils venaient de recevoir d'Hennebont une lettre qui contenait ces lignes : «... Nous avons fait part aux principales municipalités de notre district de vos observations, nous ne doutons pas qu'elles ne s'y conforment. »<sup>2</sup> Le retard mis à répondre fait supposer que le directoire d'Hennebont avait agi auprès des clubistes, et qu'il n'avait écrit qu'après s'être assuré de leur abstention. Cette abstention fut cause que « la journée du 26 égala en tranquillité les deux jours précédents. »<sup>3</sup> Ce sont les paroles de Frollo-Kerlivian dans la lettre ci-dessus mentionnée.

Les Carmes du reste n'avaient rien épargné pour éviter toute bagarre. Non content d'avoir engagé les recteurs à retenir leurs paroissiens, ils avaient annoncé qu'ils ne recevraient aucun ecclésiastique du département ni d'ailleurs. Un ex-chartreux, présent au moment de la procession, n'avait pu même obtenir de la faire avec eux : « Puisse cette conduite, écrivait l'économiste, nous mériter la bienveillance de MM. les administrateurs et nous assurer leur protection... »<sup>4</sup>

Ils la méritaient pour avoir, par tant d'efforts, rendu l'assemblée « bien moins nombreuse qu'à l'ordinaire. » C'est pourtant se moquer que de prétendre que la fête se passa dans le plus grand calme, car les préoccupations des pèlerins devaient être fort vives, du moins se passa-t-elle sans tumulte ni effusion de sang.

(A suivre).

ABBÉ GUILLOUX.

<sup>1</sup> L. 239.

<sup>2</sup> L. 237.

<sup>3</sup> L. 239.

<sup>4</sup> *Id.*

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

---

## DEUXIÈME VOLUME

---

Je regagnai Nantes. J'avais le pressentiment que ma présence y était nécessaire pour me faire admettre dans la légion de la Loire-Inférieure. Le caractère de M. de Labesse m'avait semblé un peu léger et m'offrait peu de garantie. Aussitôt rendu je m'informe de sa demeure. Je me présente chez lui plusieurs fois, impossible de le voir. Un jour, je sortais de chez lui aussi inutilement pour la cinquième ou sixième fois ; j'étais péniblement affecté d'être ainsi toujours éconduit ; je me trouve en face de M. de Busnel. — Où allez-vous me demande-t-il après les saluts d'usage ? — Je ne sais pas, répliqué-je, je viens de chez M. de Labesse. Voilà je ne sais combien de fois que je me présente à sa porte, il n'y est jamais. — Il y est ; mais on ne vous connaît pas, venez avec moi.

M. de Busnel sonne et, sans demander si le colonel y est, il entre et me présente<sup>2</sup>. Très bien reçu je suis à l'instant admis à faire partie de la légion. M. de Labesse avait disposé de l'emploi d'adjudant-major. Je fus plus que contrarié, car c'était mon seul espoir d'avancement, dans un moment où toutes les portes allaient être fermées aux officiers qui n'avaient pas donné leur démission au 20 mars. Cependant je ne voulais pas me retirer sans combattre. Convaincu que je devais supplanter tous mes rivaux, je me mis aux ordres du colonel.

Sur les ponts, dans l'ancien couvent des Récollets était une manufacture dont on venait de faire une espèce de caserne, jusqu'à ce

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1808.

<sup>2</sup> L'inimitié de M. de Busnel pour l'Empereur s'explique comme ses entrées libres chez M. de Labesse : Amador-Félix-Annibal de Busnel, né le 17 février 1771 au château de Beauvais, paroisse de Paimpont, évêché de Saint-Malo, volontaire au régiment de Béarn en 1788, avait émigré en 1791 et fait avec l'armée de Coblenz toutes les campagnes jusqu'en 1800.

Il avait été commandant de la division d'Ille-et-Vilaine, puis adjudant général de l'état-major des armées royales de Bretagne, Maine, Anjou et Basse-Normandie. La Restauration l'a nommé colonel d'infanterie et chevalier de Saint Louis.



que le départ des Prussiens permit aux soldats français de passer sur la rive droite de la Loire. C'est dans ce quartier provisoire que je trouvai le noyau de la légion de la Loire-Intérieure. Il serait assez difficile de décrire l'organisation de ce petit rassemblement d'hommes sortant les uns des armées royales de l'Ouest, les autres des régiments qui venaient d'être licenciés. On y voyait toute sorte de tenues, depuis le grand chapeau et les sabots du paysan breton qui avait quitté les landes de Savenay, jusqu'aux uniformes en petit nombre venant du 65<sup>e</sup> de ligne licencié presque à la porte de Nantes. Les officiers n'offraient pas moins de variétés : à ce moment le plus grand nombre venaient des chouans ou de la Vendée. Leurs uniformes offraient les plus singulières bigarures. On avait formé quelque semblant de compagnies. L'une était commandée par M. Bernard, fils du procureur du roi, il sortait de l'armée et d'abord de l'Ecole militaire. L'autre avait pour chef M. Martin, lieutenant du 65<sup>e</sup> passé aux chouans après la bataille de Waterloo. On me plaça dans cette compagnie. Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que mon nouveau capitaine était de peu de valeur comme homme et qu'il était fort ordinaire comme militaire.

L'officier auquel le colonel avait confié l'emploi d'adjudant-major s'appelait Fauchoux. Je ne saurais dire ses antécédents. C'était une vraie culotte de peau, sans aucune éducation et ne parlant même pas français. Mais il est toujours difficile de mettre de côté un titulaire ; d'ailleurs loin de moi était la pensée d'employer l'intrigue.

Me sentant des dispositions pour instruire et discipliner, capable de faire mieux que tout ce qui m'entourait, j'avais sous les yeux une magnifique occasion de développer un talent inné, talent que le major Brosset du 29<sup>e</sup> paraissait avoir deviné lorsqu'il avait fait mon éloge à son neveu, en lui donnant le commandement de la compagnie dont j'étais le lieutenant à Beauvais. En regardant autour de moi je vis qu'on pouvait donner des grades et des emplois à mes rivaux, mais qu'il y avait un champ de bataille ouvert à tous sur lequel il fallait les combattre et vaincre, celui de l'instruction. Je résolus de m'y livrer tout entier, persuadé que les capitaines auraient assez à s'occuper du service intérieur de leur compagnie, dans un premier moment d'organisation où tout était

à refaire. Un vaste champ m'était ouvert : instruire les nouvelles recrues venant des armées royales, donner de l'ensemble aux anciens soldats qui allaient arriver de tous les régiments de l'ancienne armée, et, ce qui était peut-être plus difficile que tout cela, former un corps de sous-officiers et caporaux capables de donner des leçons de détail assez uniformes pour concourir au but commun ; vaincre d'anciennes habitudes, lutter contre des préventions, détruire une foule de préjugés auxquels une longue suite de campagnes a donné force de loi, contrairement aux prescriptions bien positives des règlements qui ont été oubliés et entièrement mis de côté, telle était la tâche. Je n'hésitai pas un instant devant ces difficultés. Et pourtant je n'avais que 22 ans dont 4 ans de service.

M. Fauchoux s'acquittait de son devoir très médiocrement quant à la discipline et pas du tout quant à l'instruction. Il ne s'en occupait même pas. Aux nouveaux arrivés quelques sous-officiers essayaient bien de faire faire le mouvement des armes, mais sans aucune méthode et chacun à la manière adoptée dans le régiment d'où il sortait. J'en fis l'observation devant les capitaines qui s'empressèrent de me prier de prendre la direction et la surveillance de cette importante partie du service. C'est ce que je voulais.

Les Prussiens ne firent à Nantes qu'un court séjour pendant lequel ils furent toujours sur le qui-vive. La population tout entière leur était hostile sans distinction d'opinion politique. Beaucoup de leurs soldats qui eurent l'imprudence de hanter les mauvaises maisons des petites rues de la Fosse ne reparurent pas. La garde nationale restée en uniforme pendant tout le temps de leur présence à Nantes fut bien souvent obligée d'intervenir pour les tirer de presse. Un matin en montant la rue de la Boucherie je vois un gros rassemblement tout près du pont Sauvetout. Les physionomies étaient menaçantes. J'entends distinctement ces mots : il faut le jeter par-dessus le pont. Des cris de fureur appuient cette cruelle motion. Mon uniforme me permet de pénétrer au milieu du groupe, on se range devant moi en disant : place... il y a encore des braves... à bas les étrangers !... — Arrivé au milieu du rassemblement, qui vois-je ? Le lieutenant qui avait logé à Couffé chez M. de la Roche-Macé. Le pauvre diable était bien embarrassé. Son inquiétude était

d'autant plus naturelle, qu'aucune des menaces proférées contre lui ne lui échappaient puisqu'il parlait et entendait très bien le français. « Comment, c'est vous, Monsieur ? » lui dis-je. Puis m'adressant à la foule : « Mes amis, pas plus que vous, je n'aime les étrangers ; mais je connais Monsieur depuis longtemps, nous nous sommes rencontrés plusieurs fois et il a toujours été bon enfant. J'espère qu'à cause de cela vous ne voudrez pas lui faire de mal. Un homme seul doit être respecté parce qu'il est le plus faible..... — Emmenez-le, emmenez-le, me souffla dans l'oreille un gros homme qu'à son teint enluminé je reconnais pour un boucher. Je vas vous y aider, mais ne perdez pas de temps, il est trop près du pont. Allons ! les autres, suivez-moi et laissons-le puisqu'il est de connaissance avec ce brave officier. — Il est bien heureux, murmurent *les autres*, sans c'te rencontre, il aurait fait le plongeon dans la douve et il aurait pu se vanter d'avoir le crâne plus dur que celui des bœufs de son pays s'il avait résisté à ce coup de massue-là, le gredin. »

J'entraîne le Prussien sans regarder derrière moi, jusqu'à la première rue à droite et ne le quitte qu'après l'avoir mis en sûreté. « Vous êtes une terrible nation, me dit-il après m'avoir vivement remercié. Il est heureux que les opinions de partis vous divisent, sans cela vous seriez bien à craindre ; si je n'étais pas Prussien, je voudrais être Français. — Déjà, répliquai-je, j'ai entendu des Russes en dire autant, il est probable que toutes les autres nations le pensent, concluez. — Je m'en garderai bien, cela vous donnerait trop d'orgueil. »

Peu de jours après les Prussiens déguerpirent et le dépôt de la légion vint s'établir au quartier d'infanterie dont l'entrée est maintenant près de la place Louis XVI. Mes projets suivis avec persévérance, je réussis à tel point que personne ne tenta de lutter contre moi.

Cependant tout pensa s'évanouir au moment où je m'y attendais le moins. Je reçois deux lettres : une du capitaine trésorier du 29<sup>e</sup>, M. Loie, qui me prévenait que, si, pour rendre mes comptes, je ne me rendais pas à Toulouse où se trouvait le dépôt, on ferait contre moi un rapport au ministre ; et une du général Rivaux de la Raffinière commandant la division, dont le siège était encore à la Rochelle.

Cette dernière me prescrivait d'aller immédiatement au Havre rendre les comptes de la gestion qui m'avait été confiée. Ce dernier ordre émanait du ministre de la guerre. Je vais montrer au colonel la fatale missive.

— Je suis désolé, mon cher, me répète plusieurs fois M. de Labesse, car j'aurai bien de la peine à vous remplacer ; mais, vous le savez comme moi, il faut obéir. Je n'aperçois aucun moyen de vous soustraire à un ordre aussi précis. Je vous conserverai une place dans mon organisation, c'est tout ce que je puis faire.

Je le quitte consterné. Quel contre temps ! Je m'en allais tristement, tournant et retournant la maudite lettre, lorsque mes yeux s'arrêtent sur le timbre de la poste. Je reviens promptement sur mes pas :

— Mon colonel, dis-je à M. de Labesse, veuillez regarder comme nulle ma visite de tout-à-l'heure. Si vous voulez bien me garder le secret, je crois pouvoir arranger mon affaire.

— C'est difficile, faites bien attention.

— Mon colonel, l'ordre m'est parvenu directement par la poste au lieu de m'être remis par vous. Si on ignorait mon admission dans la Légion, on devait envoyer par un autorisé quelconque, même civile. Rien ne peut donc constater que je l'ai reçu. Profitant de cette faute de l'état-major de la division, je vais faire le nécessaire pour que mes comptes, qui sont parfaitement en règle et arrêtés par qui de droit, soient envoyés au dépôt du 29<sup>e</sup>. J'en ai la conviction, j'empêcherai ainsi les réclamations et le ministre de la guerre ne pensera plus à moi.

— Faites donc, mon ami, je prie le ciel que vous réussissiez afin de vous conserver, ce me sera un grand plaisir ; mais c'est bien hardi !

Je cours chez M. Le Horeau, alors commissaire des guerres. En entrant je lui explique qu'enhardi par ce que j'ai entendu dire à ma mère de la parenté existant entre elle et lui, je viens lui demander de me rendre un service. Bien reçu par M. Le Horeau qui m'assure qu'il fera avec plaisir tout ce qui sera en son pouvoir, je lui montre la lettre du trésorier du 29<sup>e</sup> et le prie d'écrire à son collègue du Havre d'expédier à Toulouse ma comptabilité. Je ne parle point de la lettre du général. Le commissaire des guerres me promet d'écrire

immédiatement. Depuis je n'ai plus jamais entendu parler de cette affaire.

La confiance en moi augmentait de jour en jour ; je faisais, il est vrai, tous mes efforts pour la mériter. Le colonel m'avait chargé spécialement de l'instruction de toute la légion et m'avait exempté de tout autre service, avec la faculté de choisir parmi les lieutenants et les sous-officiers ceux que je jugerais plus capables de me seconder. Je désignai deux sous-lieutenants qui avaient été à Saint-Cyr avec moi : MM. de Becdelièvre et Caudroy. Ce dernier me fut peu utile : très joli garçon il n'avait d'activité que pour flirter auprès des femmes et il ne les choisissait pas toujours parmi celles du meilleur monde. Je ne pris point d'aide du grade de lieutenant afin d'éviter tout conflit d'autorité, voulant que la mienne fut absolue. Deux sergents que pour la bonté de leur commandement je distinguai parmi ceux dont la conduite et la tenue ne laissaient rien à désirer furent adjoints à de Becdelièvre à qui je donnai le commandement de la 1<sup>re</sup> classe. Organisation un peu improvisée, car nous approchions de la fin de l'année. Cependant mes efforts furent couronnés de tout le succès qu'on pouvait espérer. Deux heures d'exercice le matin, autant le soir, firent faire à l'instruction de grands progrès et permirent dès la fin de septembre d'exempter la 1<sup>re</sup> classe de l'exercice du matin. Le colonel me chargea alors de l'instruction des jeunes officiers qui sortaient des armées vendéenne et bretonne. Je remis à l'année suivante tout ce qui concernait l'école du soldat que presque tous s'étaient fait enseigner par les sous-officiers. Je commençai une école d'instruction et immédiatement l'école de peloton, au moyen de cordaux. Je démontrais et commandais moi-même cette école, comme instructeur. J'étudiais chez moi la leçon à faire exécuter sur le terrain. Je m'exprimais avec d'autant plus de clarté que doué d'une excellente mémoire et d'assez de facilité à parler je ne m'éloignais guère des expressions de la théorie dont la précision et la netteté me séduisaient. Les explications que j'y joignais souvent prouvaient que j'avais l'intelligence de la chose.

Je tenais de la nature une voix sonore, une excellente poitrine, avantages réels, car je commandais régulièrement deux poses le matin et autant le soir sans en être incommodé. En peu de temps

j'acquis la réputation d'être un excellent instructeur et d'avoir un des plus beaux commandements de l'armée.

Les maniemens d'armes et les manœuvres s'exécutaient avec plus de précision et d'ensemble lorsque je commandais en personne. C'était visible. De toute la ville on venait entendre le jeune officier ; j'étais entouré d'un cercle nombreux d'amateurs qui s'éclaircissait rapidement lorsqu'un autre prenait ma place. Les soldats flattés des compliments reçus partout et des murmures d'approbation qu'ils n'entendaient que lorsque je commandais finirent par y mettre de l'amour propre et contribuèrent de leur côté à augmenter mes moyens de réussite. Peu à peu je fis entrer les retardataires dans la 1<sup>re</sup> classe. Le privilège de ne faire qu'une fois par jour l'exercice contribua beaucoup à hâter ce résultat. Aussi, à l'entrée de l'hiver le colonel pouvait mettre sous les armes deux bataillons passablement instruits, faisant le maniement des armes avec un ensemble remarquable et exécutant bien l'école de peloton. J'avais repassé presque toute l'école de bataillon, mais l'instruction des jeunes officiers laissait encore trop à désirer et les capitaines qui ne prenaient le commandement de leurs compagnies que lorsque le chef de bataillon tirait son épée n'avaient pas assez d'habitude pour que tout allât bien. Ce défaut me fut favorable. J'avais une connaissance si exacte de l'habileté ou de l'ignorance de ceux que je dirigeais que presque toujours je parvenais à deviner et à empêcher leurs fautes par un avertissement donné à propos, de manière à n'être entendu ou du moins compris que de celui à qui je m'adressais. Ménageant ainsi leur amour-propre, j'acquis sur eux un grand ascendant. Ils sentirent qu'ils dépendaient de moi d'agir autrement et que sous ce rapport ils étaient à ma discrétion. Les anciens officiers me vinrent aussi en aide par un chemin tout opposé : dans les repos ils élevaient des discussions sur beaucoup de choses que dans leurs régiments on n'avait pas l'habitude de commander et d'exécuter comme je le faisais. Je l'ai déjà indiqué, je ne me rendais jamais sur le terrain sans avoir repassé la leçon que j'allais faire exécuter, je la résumais en moi-même chemin faisant si bien que ces messieurs étaient toujours battus, augmentant mon ascendant aux yeux de leurs jeunes camarades qu'ils formèrent ainsi à me regarder comme infaillible. Nous

avions pour lieutenant-colonel M. Zimmer. Il était gros major dans le 69<sup>m</sup> de ligne, en garnison à Nantes pendant les cent jours et avant. Il avait été renvoyé de ce régiment par des motifs que l'on attribua à ses opinions politiques, défavorables au retour de l'Empereur. Nous verrons plus tard. Comme militaire M. Zimmer était capable, connaissait le service et raisonnait les manœuvres avec intelligence. J'étais reconnaissant de la bienveillance et de la confiance qu'il me montrait. C'est à lui toujours que je soumettais les points en litige, non prévus par la théorie. Il était bien rare qu'il ne me donnât pas raison. Nos deux chefs de bataillon étaient M. Avrin et M. Walchs. Le premier, venu des rangs de l'ancienne armée ne resta pas longtemps dans cet emploi, il fut nommé major.

*(A suivre).*



# LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

*Suite*<sup>1</sup>.

---

ACTE DEUXIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

A l'hôtel de France.

M<sup>me</sup> MAUBERT, HENRI *assis auprès du jeu*

HENRI

Oui, chère Madame, ma sœur m'a raconté les suites de sa maladie et de la situation fausse qu'elle vous a faite : je vous en demande pour elle mille fois pardon.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Il n'y a, Monsieur, nullement de sa faute ; mais je vous assure que j'ai bien souffert.

HENRI

Yvonne ne pouvait prévoir cet accès de fol orgueil, provoqué chez ma tante par la seule émission d'un titre.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Ah ! vive Paris, M. de Kergor ; il n'y a pas de préjugés là !

HENRI, *riant*.

Ne vous avancez pas trop. N'avez-vous aucun souvenir de ce jeune homme que je rencontrai chez vous l'hiver dernier, et qui me parlait avec le mépris le plus superbe des empailés de province ?

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1898.



M<sup>me</sup> MAUBERT, *souriant*.

Mon Dieu, il disait cela sans réflexion ; c'est un journaliste, et puis vous aviez commencé par bleuser nos opinions, en comparant la république à un fagot d'épines.

HENRI

Chère Madame, rétablissons les faits, si vous voulez bien le permettre ; je n'ai point commencé l'attaque ni comparé la république à un fagot. Ce Monsieur, assez jovial du reste, me dit en parlant avec une certaine irrévérence des idées bretonnes : « Comment les « descendants, plus ou moins directs, de vos hauts barons, trouvent-ils maintenant notre république ? » Et moi, empruntant quelques nuances un peu vives au langage biblique et oriental, si vous le voulez, je lui ai répondu : « Mais ils trouvent votre république semblable à un jeune hérisson dont les piquants deviennent plus « durs à mesure qu'il croît. » Je n'exprimais nullement mon opinion personnelle, mais celle des héritiers plus ou moins *directs des susdits barons*.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *vivement*.

Eh bien, l'empaillement ne vous touchait pas non plus ; il n'était qu'à leur adresse... et, franchement, n'avait-il pas raison ? Comment voulez-vous que la province avance, puisqu'elle n'a pas ses mouvements libres ? Débarrassez-la de ses bandelettes ; quand je vois ici toutes ces vieilles figures du passé, il me semble traverser les salles funéraires du Louvre et saluer des momies à droite et à gauche.

HENRI

(*A part*) Je le disais ce matin à ma sœur. (*Haut*) Voilà encore un de vos préjugés parisiens ; ah ! les exemples ne manqueraient pas, si je voulais chercher.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je vous défie bien de trouver dans tout Paris un type comme celui de Mademoiselle votre tante.

HENRI

Voulez-vous que je vous en montre un, qui lui rendrait des points ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Encore un type breton ? Non, merci ; j'en ai assez comme cela.

HENRI

Au contraire, c'est un type parisien que je veux vous présenter.

M<sup>me</sup> MAUBERT

De qui voulez-vous parler ?

HENRI

De M<sup>lle</sup> Malvina, votre camériste, et bonne d'enfant.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Est-ce que vous la connaissez ?

HENRI

Depuis un quart-d'heure ; en vous attendant je la faisais babiller, comme étude.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Elle est au-dessus de la domesticité ordinaire : c'est la fille d'un petit épicier de la rue Saint-Denis, qui s'est brûlé la cervelle après avoir compromis tout ce qu'il avait. Sa veuve et ses deux filles sont restées sans ressource ; j'ai pris la plus jeune à mon service et j'en suis très satisfaite, mais elle parle à tort et à travers.

HENRI

Je sais tout cela, et de plus que les Parisiens des rues Saint-Denis et Saint-Martin sont les seuls Parisiens *par sang*. Aussi, a-t-elle ajouté : « Mon père et moi sommes nés dans la rue Saint-Denis », avec le même orgueil qu'une fille de Bretagne nous eût dit : « Nous portons *de gueule* ou *d'azur*. »

M<sup>me</sup> MAUBERT

Vous voulez rire ? Elle n'a jamais tenu devant moi un pareil langage.

HENRI

Parce que vous êtes aussi Parisienne ? Eh bien ! gageons que, si vous me permettez de lui parler devant vous, elle va surpasser

mon attente. Vous devez avoir en ce moment des idées égalitaires ? vous êtes sans préjugés, vous ne voyez que les nôtres ; c'est le moment de tenter l'épreuve.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Si cela peut vous amuser, j'y consens ; cette jeune fille est souvent près de moi, puisqu'elle soigne mon fils, j'ai comme vous le dites des idées très larges, mais aujourd'hui comme toujours.

HENRI, *prenant sa montre.*

Vous tenez la gageure ? Accordez-moi un quart d'heure.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *tirant la sonnette.*

Je le veux bien, mais il faut vous attendre à des déceptions.

## SCÈNE II

LES MÊMES *plus* MALVINA

MALVINA

Madame a sonné?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Oui. Avez-vous prévenu le concierge qu'il fallait monter immédiatement mes lettres ?

MALVINA

Oui,<sup>1</sup> Madame, surtout celles de Saint-Nazaire ; j'ai bien retenu ce nom parce que c'est celui de la ville dont nous tirions notre sucre. Madame sait bien que papa était négociant en denrées coloniales, rue Saint-Denis.

HENRI, *faisant une croix sur son carnet.*

Je commence.

HENRI, *à Malvina.*

Vous m'avez appris, Mademoiselle, que vous aviez une sœur nommée Herminie, et je disais à Madame que ma tante désirait une

<sup>1</sup> Cette conversation a été tenue devant moi il y a vingt ans, rue des Saints-Pères, par un épicier.

femme de chambre parisienne. Ne pourriez-vous lui demander si elle veut entrer à son service ? Elle y serait traitée en véritable demoiselle de compagnie.

MALVINA

Je vous remercie beaucoup, Monsieur, mais jamais ma sœur ne consentira à habiter la campagne. *(Pendant toute cette conversation, Madame Maubert travaille à une tapisserie et se contente de lever les épaules à toutes les naïvetés de Malvina)*

HENRI

La place que je vous offre est à Nantes.

MALVINA

Ah ! Monsieur, la province est toujours la campagne ; si vous saviez la peine que l'on aurait à vivre loin de Paris !

HENRI

Ainsi c'est bien arrêté ?

MALVINA

Oh ! oui, Monsieur, je connais la manière de penser de ma sœur. — Lorsque mon pauvre père mourut ruiné, un cousin que nous avons dans la Brie voulut nous placer dans son pays : « Non, mon « cher parent, lui répondit en pleurant ma maman, jamais « mes filles ne pourraient vivre avec des paysans ; elles n'ont pour « tout bien que leur éducation, c'est à Paris seulement que l'on « peut conserver ce trésor. »

HENRI, *étonné.*

Auriez-vous été élevées dans un pensionnat ?

MALVINA

Non, Monsieur ; maman nous apprenait à lire, à ma sœur et à moi dans le *Petit Journal* du soir, ensuite elle nous a fait copier et apprendre par cœur de beaux feuilletons et quelques pages de romans nouveaux. Papa nous payait le spectacle tous les dimanches et l'été quand il faisait trop chaud il nous menait aux cafés chantants, parce qu'ils sont en plein air.

HENRI

Il avait raison. On y consomme des rafraîchissements. Mais vous n'allez donc jamais à la campagne ?

MALVINA

Rarement, Monsieur ; voir toujours des arbres et de l'herbe, c'est si monotone.

HENRI

Mais les fleurs avec leur doux parfum ne vous plaisent donc pas ?

MALVINA

Pardonnez-moi, Monsieur, j'aime bien un beau bouquet bien fait ; mais, si jamais vous êtes entré chez un grand parfumeur, vous conviendrez que les odeurs des champs sont bien rustiques auprès de celles des savons fins et des pommades ?

HENRI

Je vois que vous savez apprécier les parfums ; mais ces belles couleurs que le soleil donne aux fleurs, qu'en dites-vous ? Il est impossible que vous ne les admiriez pas !

MALVINA

Oh ! certainement, Monsieur ; je sais bien que c'est le soleil qui colore les fleurs, mais il ne fait que rendre ce qu'il a pris : tous les jours il dévore assez de couleurs aux belles étoffes et aux riches tapis, et cela malgré tous les soins ; il peut bien ensuite donner quelques petites nuances aux fleurs des champs.

HENRI, *regarde en riant M<sup>me</sup> Maubert qui a de la peine à tenir son sérieux.*

L'idée est au moins originale, vive les Parisiennes !

MALVINA

Ce que je dis là, Monsieur, n'est pas pour blâmer le soleil, au contraire ; il fait ce que devrait faire le gouvernement : il ôte aux riches pour donner aux pauvres.

HENRI

Je vois, Mademoiselle, que Monsieur votre père n'a rien négligé dans votre éducation et vous a aussi enseigné l'économie politique avec l'impôt progressif, sans doute.

MALVINA

En effet, mon pauvre papa s'occupait plus des affaires de son pays que des siennes propres ; c'est peut-être ce qui l'a empêché de gagner de l'argent ?

HENRI

Je le crains comme vous, Mademoiselle ?

MALVINA

Le gouvernement ne vous semble-t-il pas bien coupable, Monsieur, de ne pas admettre dans son sein tous les hommes éclairés ?

HENRI

Je voudrais, Mademoiselle, qu'il admît non seulement tous les hommes, mais encore toutes les femmes. Pourquoi ces exclusions de classe et de sexe ?

M<sup>me</sup> MAUBERT, *vivement.*

N'en n'avez-vous pas encore assez ?

HENRI, *regardant toujours sa montre.*

J'ai encore six minutes, Madame. (*A Malvina*) Vous ne me répondez pas, est-ce que vous n'êtes pas de mon avis ?

MALVINA, *embarrassée.*

Pardonnez-moi, Monsieur, mais il me semble que l'on devrait faire une distinction entre les filles de négociants par exemple et les filles du peuple ? . . .

M<sup>me</sup> MAUBERT, *sèchement.*

Toutes ces paroles sont inutiles : vous n'avez qu'à remercier Monsieur d'avoir bien voulu s'occuper de votre sœur ; ne m'avez-vous pas dit ce matin qu'elle allait peut-être se placer factrice chez un marchand de cordes, de balais, etc. ?

MALVINA

En effet, Madame, et, comme ces choses tiennent un peu à l'épicerie, ma sœur se trouvera bien heureuse d'entrer dans la partie où elle a été élevée.

HENRI

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Grâce ! laissez-moi la renvoyer !

HENRI, *bas, regardant sa montre.*

J'ai encore une minute et demie, Madame. (*A Malvina*) Connaissez-vous le beau vers que je viens de citer ?

MALVINA

Non, Monsieur ; est-ce qu'il est de M. Alexandre Dumas fils ?

HENRI

Non, il est de Corneille (*il remet sa montre dans sa poche de gilet*).

MALVINA

Je ne connais pas ce nom, mais j'ai lu souvent sur les affiches : « Une corneille qui abat des noix... » cela ne doit pas être la même chose.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *impatentée.*

Malvina, allez tout de suite voir à mon fils, il doit être réveillé.

MALVINA

Mon Dieu, aurais-je déplu à Madame ? Votre servante, Monsieur, (*elle salue comme au théâtre et se retire*).

C<sup>te</sup> DE SAINT-JEAN.

(*A suivre*).

# SONNET

---

## L'ABIME

Dans la nuit sombre un homme interrogeait la mer :  
Qu'es-tu ? lui clamait-il, ta voix m'effraie ; un doute  
Pèse sur ta genèse et ton essence ; écoute,  
Je mourrai de ton cri, s'il supprime ma chair.

Pas un mot de pardon de ton fluide amer :  
A ton flot noir qui roule un flot plus noir s'ajoute ;  
Et, rongés par ton fiel, ta rigueur nous dérouté,  
Sous le ciel qui marchande à notre œil son éther.

Or, tandis qu'à son tour montait un flot de haine,  
Les vagues, vers le large, avaient fui lentement.  
Dans un reflux, dans un sillage sans haleine.

Et l'homme qui blâmait toujours l'âcre élément,  
N'eut pas même, croyant sa prière offensée,  
Un regard pour Celui qui l'avait exaucée.

ABEL LETALLE.

Extrait de *l'Orbe enchanté*, en préparation.





# MÉLITE



## I

Nous sommes au mois de juin, en pleine saison des foins, et il est deux heures de l'après-midi. Après avoir travaillé longtemps sous l'ardeur du soleil, les faneurs s'arrêtent et songent qu'il est l'heure de la mariennée<sup>1</sup>. Seule, une jeune fille de dix-huit ans environ semble ne pas éprouver de fatigue, et, vaillante, elle continue à retourner la litière embaumée sans se soucier des rayons de feu qui viennent se jouer sur son visage, et donnent des reflets roux aux mèches de cheveux noirs qui s'échappent de sa résille.

« Ah ! je suis lasse ! s'écrie-t-elle enfin en piquant sa fourche sur l'une des meules, j'ai tellement avancé l'ouvrage ce matin que grand-père me permettra certainement d'aller me promener tantôt. Mais il fait bien chaud, je vais dormir un peu comme eux » ; et, en disant ces mots, elle se laisse tomber au milieu du foin et ferme les yeux.

Mélite Bardach passe pour le plus beau « brin de fille » du pays. Elle n'a ni finesse, ni régularité dans les traits, mais telle qu'on la voit en ce moment avec son corselet rouge, sa jupe courte et sa chemise de toile laissant à découvert son cou et ses bras forts et ronds, quand on regarde son visage doré comme un beau fruit d'automne, sa bouche grande mais ornée de dents éclatantes de blancheur, et ses yeux d'un gris très doux pleins de candeur naïve, on ne peut s'empêcher de trouver, comme les habitants de Trouherstain, que Mélite est la plus belle fille de campagne que l'on puisse voir. Puis, c'est une travailleuse, une fière travailleuse ! Son vieux grand-père a beaucoup de bien, et elle doit hériter avec son petit frère Yvon de toute la fortune de ses parents morts il y a plusieurs années dans une épidémie ; cependant Mélite ne dédaigne pas les travaux des champs et les soins du ménage. Aussi, depuis la Toussaint dernière, les prétendants affluent autour d'elle ; mais elle a repoussé toute idée de mariage jusqu'à ce que Jean Cortek se soit présenté.

<sup>1</sup> On désigne ainsi dans nos campagnes le repas de la journée.

C'est qu'on pourrait aller bien au-delà de Nantes avant de trouver un garçon comme Jean Cortek. Blond, les cheveux légèrement bouclés, la moustache fine, les yeux presque noirs, finement quoique robustement charpenté, le « beau Jean » n'est pas un « gars » ordinaire ; ses années d'école lui ont profité et ses parents, riches fermiers des châtelains du pays, disent à qui veut l'entendre, que leur fils est un « rêveur » et un « lettré ». Au fait, Jean aime peu les travaux de son état, et le dimanche, au lieu d'aller au cabaret, il reste à la maison seul avec un livre, et si absorbé qu'il n'entend jamais les bruits du dehors. Il y a deux mois, sa mère lui a dit qu'il devait songer à se marier et, sans hésiter, il a jeté son dévolu sur Mélite Bardach, non seulement parce qu'elle est riche et belle, mais aussi parce que c'est une fille qui ne « recule » pas devant l'ouvrage et qui s'y « entendra à mener la ferme. » Aussi, un dimanche, à la sortie de la grand'messe, Jean a parlé à Mélite plus longtemps que de coutume, et celle-ci, toute rougissante, lui a permis de demander sa main à son grand-père. A présent ils sont officiellement fiancés et si Mélite a tant travaillé cet après-midi, c'est que Jean lui a donné rendez-vous à quatre heures, derrière la haie, et manquer le rendez-vous de Jean serait un crève-cœur pour Mélite, car elle aime son prétendu avec toute la ferveur d'une âme neuve que n'a pas souillée l'atmosphère viciée des grandes villes.

En attendant, elle dort d'un sommeil réparateur ; ses cheveux noirs se sont entièrement échappés de sa résille et lui forment un doux et moelleux oreiller. Quel calme, quelle sérénité sont répandues sur son visage ! on sent que son corps robuste n'a jamais été atteint par la maladie, ni son jeune cœur par le chagrin.

Tout à coup, une voix au timbre enfantin et criard vient troubler le calme majestueux de la nature et le repos des travailleurs :

« Mélite ! Mélite ! où donc es-tu, viens tout de suite ! . . .

— Qu'est-ce que tu as, Yvon ? pourquoi cries-tu ainsi pour réveiller tout le monde ? fait Mélite qui frotte ses yeux encore tout ensommeillés du revers de ses mains.

— C'est qu' je suis pressé de t' dire c'qu'arrive. Tu sais, la cousine Noëlla : ben, elle arrive demain !

— La cousine Noëlla ! l' « artiste » lyrique. Oh ce n'est pas pos-

sible, Yvon ! Et Mélite, que cette étourdissante nouvelle a complètement réveillée, se lève d'un bond.

Yvon est un garçon de dix ans environ, aux cheveux blonds filasse et aux yeux bleus clairs ; un peintre ne pourrait rêver « petit Breton » plus réussi. En ce moment, il est enchanté de l'effet que ses paroles ont produit sur sa sœur, et il se dandine d'un pied sur l'autre en la regardant :

« Puisque j' te dis qu'c'est Louisa ou Noëlla (comme tu voudras) enfin l'artiste lyrique, quoi ! Je l'sais bien, c'est grand'père qui m' la dit, elle lui a écrit un « mot de billet » pour lui dire qu'elle arrive demain matin à 9 heures.

— Et pourquoi vient-elle ?

— Elle dit comme cela que c'est pour prendre l'air, qu'elle a été malade, puis qu'elle veut connaître son grand-père et ses cousins.

— Mais c'est que c'est vrai ! elle est la petite-fille de grand-père tout comme nous. Grand-père ne l'a jamais vue pourtant, car voilà 25 ans que la tante Bellah est partie à Paris comme femme de chambre et elle n'est jamais revenue dans le pays, m'a dit le grand'père ; elle s'est mariée à un employé parisien et elle est elle-même dans une grande boutique qui ne donne jamais de vacances. Pour la cousine, m'est avis que ce n'est qu'aujourd'hui qu'il lui prend envie de nous voir. Je voudrais bien savoir comment elle est, elle porte sans doute un chapeau. . . .

Ça j'peux pas te le dire, on verra demain ; mais y faut qu'jaille préparer la chambre qu'on lui donne. »

Et Yvon disparaît en sifflottant, tandis que Mélite s'achemine tristement vers la maison :

« Je ne pourrai pas aller trouver Jean aujourd'hui » pense-t-elle. Et inconsciemment elle en veut un peu à la cousine Noëlla.

## II

« Qu'est-ce que c'est, dis Mélite, une artiste lyrique ?

— C'est quelqu'un qui sait bien chanter.

— Ah ! fait Yvon, qui juge l'explication très incomplète ; mais c'est pas un métier, alors ? »

Ils sont tous deux à la station de Trouherstain, où, dans quelques minutes, le train de Paris va s'arrêter et déposer sur la terre bre-

tonne la fameuse cousine Noëlla. Mélite a pris sa plus belle coiffe et son tablier des dimanches ; Yvon a fait aussi un « brin » de toilette et ils attendent avec une certaine anxiété.

— Paraît que si, Yvon : elles gagnent beaucoup d'argent les artistes lyriques, je. .

— Ah ! v'la le chemin de fer qui arrive !

Il arrive et stoppe. Deux voyageurs descendent, un paysan et une jeune femme.

— Eh bien ! j'la vois pas, fait Yvon.

— Elle aura manqué le train.

— Faut nous en retourner.

— Regarde donc cette belle dame là-bas !

— Oh ! oui, elle est très belle, elle est pour sûr point du pays.

— On dirait qu'elle attend quelqu'un.

La jeune femme qui excite une telle admiration chez Mélite et Yvon est, en effet, arrêtée sur la chaussée et braque fiévreusement son face-main dans toutes les directions. Bien que d'aspect un peu excentrique, elle est assurément fort jolie : ses boucles folâtres d'un blond titien (*peut-être naturel*) se marient à merveille avec son teint d'un blanc laiteux et on ne saurait rien voir de plus charmant que ses yeux brun foncé aux cils très longs et « frisés » pour ainsi dire ; son nez est un peu relevé du bout et donne à son visage une expression mutine ; elle est de petite taille, mais admirablement faite, souple, onduleuse et infiniment gracieuse dans tous ses mouvements.

« Ah ! mais voilà sans doute mes oiseaux ! pense-t-elle à part, en fixant Mélite et Yvon. Ils sont pétrifiés, en vérité ! Ils ne se figurent pas que je suis leur cousine ; sans doute ils s'attendent à me trouver telle Manon descendant du coche. Je vais de ce pas mettre fin à leur méprise.

« Vous êtes bien Mélite et Yvon Bardach, fait-elle une fois arrivée près de ces derniers et vous attendez sans doute votre cousine Noëlla de Nevedas.

— Mais . . . oui, répond Mélite interloquée.

— Eh bien, bonjour, mes chers cousins, je suis Noëlla qui vous prie de la conduire chez son grand-père.

Mélite est suffoquée ! . . . Comment, cette belle dame avec cet élégant costume de piqué blanc, ce chapeau à plumes et ces diamants

aux oreilles est sa cousine germaine. Il faut croire que cela rapporte joliment le métier d'artiste lyrique ! Elle est tellement intimidée qu'elle ne trouve rien à répondre ; pour se donner une contenance, elle prend la main droite d'Yvon qui suce l'index de sa main gauche avec acharnement.

Noëlla sourit légèrement en regardant Mélite.

Est-elle assez nature ! murmure-t-elle. C'est une belle ingénue ; mais trop grande, trop forte, elle n'a aucune délicatesse. Il faut croire que je la terrorise ; elle ne peut pas arriver à décrocher un son ! Cela devient bête ; s'ils sont taillés sur le même modèle tous, je crois que je serai desséchée au bout d'un mois !.. Ah si ce n'était l'héritage du vieux grand-père et la convalescence de ma fièvre muqueuse, je ne ferais pas de vieux os dans cette Bretagne tant vantée.

— Vous n'êtes pas trop lasse, ma cousine, dit enfin Mélite avec effort, la maison n'est pas loin du reste et vous allez la voir à l'instant.

— Ah tant mieux ! car je suis éreintée, au contraire. J'ai voyagé toute la nuit, répond Noëlla d'un air dolent. Et puis la saison a été rude, j'ai chanté presque tous les soirs et j'en ai ma claque de me coucher à 2 heures du matin ! Tu as l'air ébahie ! Tu ne sais pas ce que c'est qu'une artiste, ma pauvre fille ; c'est pas un métier toujours agréable, va, heureusement il y a quelques compensations.

Quelles sont les compensations ? Mélite ne le saura jamais, car on entre à ce moment dans la maison.

« Grand-père doit être là, si vous voulez entrer, cousine. — Grand-père !.. la cousine Noëlla », dit tout bas Mélite en s'avançant vers un vieillard aux cheveux blancs un peu longs et à l'aspect respectable qui est assis dans un vaste fauteuil de rotin au milieu de la principale pièce.

« Voilà le moment de jouer du sentiment. Il s'agit de faire la gentille avec le vieux », pense Noëlla.

Et se penchant vers le vieillard, elle l'embrasse sur les deux joues et s'écrie :

« Me voilà, grand-papa, je suis votre petite-fille, votre petite Noëlla, qui vous aime bien sans vous connaître et qui est très heureuse de passer quelques bons jours avec vous.

— Moi aussi, ma chère Louise... ma chère Noëlla, veux-je dire.

En disant ces mots, le bonhomme regarde sa petite-fille des pieds à la tête et ne peut se figurer qu'il a devant lui l'enfant de Bellah.

Ne te fâche pas si je t'appelle quelquefois Louise, car ma pauvre défunte, qui était ta marraine, t'avait donné ce nom. Il n'y a pas longtemps qu'on t'appelle Noëlla.

— Oh non ! mais je ne pouvais garder le nom de Louise, cela faisait un effet déplorable sur les affiches, mon bon grand-père. — Maintenant je désirerais que Mélite m'indique ma chambre, je voudrais y déposer mon sac et remettre un peu d'ordre dans ma toilette. »

Mélite se lève aussitôt et conduit sa cousine dans une petite pièce qu'elle a préparée avec le plus grand soin, mais qu'elle juge à présent bien indigne de la belle Noëlla. Puis elle redescend songeuse et vaguement inquiète : le contact de cette femme coquette et élégante a déjà jeté le trouble dans cette âme candide et l'attristé par une inévitable comparaison. « Ah ! soupire Mélite, que je suis donc mal à l'aise avec cette cousine Noëlla », et elle se rend à son ouvrage auquel elle apporte certainement moins de cœur que de couture.

### III

« Ce n'est pas pour dire, mais on s'assomme ici ! Voilà une semaine que j'y suis et j'en ai déjà plein le dos ! La nature, c'est très beau, mais ç'a besoin d'être animé. C'est dur de n'avoir pour société que cette petite dinde de Mélite et le grand-père qui, il faut bien le dire, est passablement ramolo ! Il n'y a que le gosse qui m'amuse avec son horrible accent..... Pristi ! il est haut ce brin de chèvre-feuille, jamais je ne pourrai réussir à l'attraper. » Et Noëlla se hissant sur la pointe de ses petits pieds, s'efforce vainement d'atteindre la fleur qui se trouve au milieu d'un buisson d'épines. Elle est délicate ce matin-là, avec sa robe de batiste rose, qu'elle a relevée légèrement afin d'y mettre sa moisson parfumée. Ses joues ont pris, elles aussi, une teinte feuille de rose, grâce au bon air de cette Bretagne dont elle médit tant, et les cheveux follets qui s'échappent de son grand chapeau de paille blanche encadrent à ravir son gracieux visage. Elle est si occupée de son chèvre-feuille qu'elle n'aperçoit pas à quelques pas d'elle, un jeune garçon qui la regarde avec un éton-

nement admiratif. « Attendez, Mademoiselle, je vais facilement vous l'avoir, dit-il enfin. »

Noëlla se retourne toute surprise et un rayon passe dans ses grands yeux. « Oh ! le beau garçon ! pense-t-elle, le beau garçon ! J'ai rarement vu un aussi bel homme à Paris. Il n'a pas plus l'air d'un paysan que moi ! — Comme je vous remercie, Monsieur, j'avais si envie de ce chèvrefeuille !

— Je suis bien aise de vous avoir fait ce plaisir, Mademoiselle, répond d'une voix tremblante d'émotion le beau Jean Cortek (le lecteur l'a sans doute déjà reconnu).

— Oui, j'aime le chèvrefeuille, continue Noëlla en donnant à ses yeux bruns qui regardent Jean une expression caressante, j'aime surtout beaucoup sa signification : chèvrefeuille, lien d'amour, dit le langage des fleurs. Mais vous saviez cela, je pense ?

— Non, mais je m'en souviendrai ! répond inconsciemment le jeune homme. Il est absolument hypnotisé par cette femme qui vient de lui apparaître. Elle lui semble surpasser en beauté toutes celles dont il a tu la description dans les livres qu'il dévore avec tant d'ardeur. Il la regarde avec des yeux parlants, et la rusée Noëlla s'en aperçoit aussitôt ; elle a tant vu d'hommes devenir subitement amoureux d'elle, qu'elle ne peut s'en étonner, mais elle sourit légèrement de la réponse énigmatique de Jean.

— Vous habitez par ici, demande Noëlla d'un ton indifférent.

— Oui, la ferme voisine, mais vous n'êtes assurément pas du pays, Mademoiselle ?

— Non, je suis ici de passage simplement ; je suis la petite-fille de M. Bardach.

— Ah ! je connais beaucoup les Bardach.

— Tant que cela ! vous n'êtes pas leur parent ?...

— Non, ... mais, ... je pourrais bien le devenir avant peu (ici Jean hésita beaucoup sous le regard inquisiteur de la jeune femme, puis il reprit avec effort) ... je suis le fiancé de Mélite.

— Vraiment ! Eh bien, je féliciterai ma cousine de son choix ! Cependant, une ombre a obscurci le visage de Noëlla. Il est tout de même trop beau pour Mélite, murmure-t-elle », c'est un chic jeune premier ! — Au revoir, Monsieur ; je viens souvent me promener par ici, car il y a toujours de beau chèvrefeuille dans cette

haie. Peut-être aurai-je le plaisir de vous rencontrer quelquefois. »  
 Et elle s'éloigne en fredonnant une romance, tandis que Jean reste à la même place comme pétrifié : « Chèvrefeuille, lien d'amour ! » répète-t-il plusieurs fois, puis il regarde la robe rose qui s'éloigne dans un froufrou parfumé et il lui semble que son cœur s'en va avec cette robe rose !...

## IV

« Tu sors, Mélite ?

— Oui, cousine, je vais au moulin.

— Eh bien, je t'accompagne, j'ai besoin de prendre l'air. »

Les voilà qui cheminent sur la route, ces deux jeunes filles, ces deux cousines qui offrent un contraste si saisissant. L'une, enfant de la nature, belle de cette beauté robuste des champs ; l'autre fine fleur du pavé de Paris, extraordinairement séduisante, mais ayant perdu avant l'âge toute la candeur de la jeunesse, toute la fraîcheur des illusions.

« Comme votre peau est blanche ! cousine dit Mélite avec envie ; à me voir à côté de vous on me prendrait pour une négresse.

— Il n'y a rien d'étonnant à cela, ma pauvre amie, tu travailles constamment au soleil, le plus souvent sans chapeau et toujours sans gants ; ta figure ne peut être que bronzée et tes mains calleuses et noires.

— Tandis que vous vous poudrez à la violette et que vous vous lavez avec du savon parfumé. Ah que vous êtes heureuse, cousine Noëlla !

— Tu crois cela ? Eh bien, pas toujours, je t'assure. Sais-tu que je ne te plains pas, Mélite, tu vas bientôt te marier avec un garçon rudement chic ! Je le rencontre très souvent, il n'est pas ordinaire, ce type-là ! »

Mélite rougit : l'évocation de Jean Cortek ne lui a pas été aussi agréable qu'on pourrait le croire. En effet, depuis plusieurs jours, elle n'a pas entendu parler de son fiancé et les paroles de Noëlla : je le vois très souvent, lui causent une pénible émotion.

« Cousine Noëlla, fait Mélite quand elle est un peu remise de son trouble, je voudrais... si vous étiez assez bonne pour me chanter la triste chanson de l'autre jour.

— Laquelle ?



— Celle qui commence par « On dit que tu te maries. »

— Ah oui ! *Ay Chiquita*. C'est un peu et même très vieilli, mais il y a quelque chose là-dedans.

Et Noëlla entonne la romance. Sa méthode est parfaite et sa voix très pénétrante. De grosses larmes roulent sur les joues de Mélite quand sa cousine achève le dernier couplet.

— Est-il bien vrai que l'on meurt d'amour, cousine ? interroge-t-elle.

— Jamais de la vie !... C'est bon dans les romans et dans les chansons...

— Pourtant quand on est délaissée... que ce doit être triste !..

— Tiens, la voilà qui vibre, la petite ! Elle pense à son Jean. En effet, prends garde, ma mignonne, garde l'oiseau de près si tu ne veux pas qu'il s'échappe de sa cage. Voilà justement le chemin de sa ferme .. il doit être du côté du buisson, j'ai bien envie d'aller voir. — Je vais te quitter là, Mélite ; il faut que j'aille cueillir du chèvrefeuille, je ne peux me décider à rentrer... il fait si bon, ce matin !... »

Mélite soucieuse regarde Noëlla s'éloigner. Quelle drôle d'idée d'aller dans ce sentier ! Il y a du chèvrefeuille tout le long de la route ! Soudain, une pensée lui traverse l'esprit : Si c'était pour retrouver Jean !... mais non, il n'est pas possible et cependant... ah ! il faut qu'elle en ait le cœur net. Et prenant mille précautions pour n'être pas entendue, Mélite s'élance dans le sentier à la suite de Noëlla.....

La jeune artiste, légère comme un oiseau, longe le buisson, cueillant une fleur de ci, de là, un provocant sourire errant sur ses jolies lèvres. Elle ne s'est pas trompée ; Jean est là, à demi couché sur le fossé, il est à la même place tous les matins, il ne peut s'empêcher de se rendre près de ce buisson d'où Noëlla lui semble sortir comme une fée adorable et bienfaisante. Quelquefois il l'attend en vain ; mais souvent il la voit apparaître et il donnerait volontiers la moitié de sa vie pour les quelques minutes qu'il passe avec elle.

L'affection calme et tendre (on ne peut vraiment appeler cela de l'amour) qu'il porte à Mélite, s'est considérablement amoindrie ; partout et toujours il pense à Noëlla, à cette femme idéale qui remplit son âme tout entière !

« Ah ! vous êtes là, M. Jean, dit la jeune fille quand elle est arrivée près de lui. Je suis bien aise de vous voir, car c'est peut-être la dernière fois que nous nous rencontrons : je pars dans trois jours. »

Ceci dit, elle regarde Jean et sa vanité peut être satisfaite car le malheureux est devenu blanc comme neige : elle va partir ! . . . il ne croyait pas que ce jour terrible allait venir si vite ! . . . « On dirait que cela vous fait quelque chose » et Noëlla, en disant ces mots, lève vers le jeune homme ses yeux qui sont en ce moment très doux, très caressants, puis elle lui prend la main d'un geste plein de câlinerie.

Jean tressaille au contact de cette main si petite, si délicate et qui cependant a eu la puissance de l'enchaîner avec les « liens indissolubles du chèvrefeuille. »

Jusqu'à ce jour, il n'a adressé à Noëlla que des paroles timides et insignifiantes ; mais il va la perdre ! il ne la reverra sans doute jamais !

« Oh mademoiselle Noëlla ! s'écrie-t-il, que deviendrai-je quand je ne vous verrai plus ! Vous allez emporter ma vie avec vous ! »

Pas un muscle ne bouge dans le visage de Noëlla ; cette brusque déclaration ne la surprend nullement et quand Jean la regarde non sans une certaine crainte, le même sourire est toujours sur ses lèvres et c'est avec la même voix calme qu'elle répond :

« Que voulez-vous ? mon pauvre ami, les exigences du métier me réclament. Il est d'ailleurs très heureux pour vous que je m'en aille, vous étiez en train de vous attacher à moi et comme vous allez épouser Méлите. .

— Épouser Méлите ! ah ne me parlez pas d'elle ; depuis que je vous ai vue, je ne puis penser qu'à vous, je n'aime plus que vous et je ne pourrai survivre à votre perte !

Une pensée soudaine traverse l'esprit de Noëlla.

« Il y aurait bien un moyen, murmure-t-elle en laissant aller sa tête sur l'épaule du jeune homme complètement affolé, mais. . . ce serait mal à moi de vous l'indiquer.

— Ah ! s'il me permet de ne pas me séparer de vous, dites ! je suis prêt à tout faire pour cela.

— Eh bien, venez me rejoindre à Paris, je vous trouverai bien quelque place dans mon théâtre, vous avez du physique, très peu

d'accent, je suis certaine que vous réussirez. De cette façon vous vivrez constamment près de moi... et puis nous pourrons même nous voir en dehors des représentations. Mais aurez-vous le courage de quitter votre famille et votre pays ?

Jean hésite un instant. Il sait qu'en agissant ainsi il brisera le cœur de ses parents et qu'il sera chassé de cette maison où se sont écoulées tranquilles et heureuses les vingt-huit premières années de sa vie. Le souvenir d'un visage frais, naïf et doux s'évoque tout à coup dans son esprit. Mais il regarde Noëlla et ses hésitations disparaissent comme un éclair.

« Si j'en aurai le courage ! s'écrie-t-il en la serrant passionnément contre son cœur. Pour moi il n'y a plus que vous ou la mort ! »

## V

« C'est égal, je ne suis pas forte ! J'en ai fait une bêtise !... C'est absurde d'avoir engagé ce garçon à venir me rejoindre à Paris ! Il est fou de moi, ça, c'est certain ; mais il aura le mal du pays au bout de huit jours. Et puis ce n'est tout de même pas chic de souffler ainsi le fiancé de cette pauvre Mélite ! C'est le grand-père qui serait furieux !... Non je ne sais pas où j'ai eu la tête !... C'est qu'aussi il avait l'air tellement convaincu !... il ne me déplait pas.... pas du tout même, et je me suis laissée entraîner..... Quel moyen à présent de me tirer de là ? »

Noëlla est accoudée à sa fenêtre, son visage est empreint d'une gravité soucieuse qu'on lui voit rarement ; tout à coup elle se frappe le front, comme éclairée d'une lueur subite.

« Je n'ai qu'un moyen, fait-elle, partir le plus tôt possible... sans le revoir. Il aura du chagrin d'abord, puis il reviendra à sa Mélite et je serai oubliée, les hommes sont tous inconstants, et celui-là ne fait sans doute pas exception à la règle. Je vais inventer une histoire quelconque pour le grand-père.....

Entrez..... Ah ! c'est toi Mélite

— Oui, cousine, le souper est servi, si vous voulez descendre.

— A l'instant. Tiens qu'est-ce qu'elle a donc la petite, elle a l'air de porter le diable en terre, pense Noëlla, quand Mélite a disparu ; elle ne peut se douter de rien et cependant ses joues sont pâles et

ses yeux gonflés, certainement elle a pleuré. Sur ce Noëlla descend l'escalier et entre dans la salle du souper. « Grand-père, fait-elle en s'asseyant autour de la table, j'ai reçu une lettre de papa, il faut que je parte demain par le premier train, car maman est malade et me demande. Je suis contrariée de vous quitter si tôt ; mais mon devoir me réclame.....

— Moi aussi, je suis fâchée de te perdre, mon enfant, répond le vieillard qui, au fond, est ravi d'être débarrassé de cette petite-fille avec laquelle il ne peut s'empêcher d'être gêné. Mais, tu as raison, le devoir avant tout. Le valet te conduira demain au train de 8 heures. »

Mélite, qui est à l'autre bout de la table, ne dit pas un mot de tout le repas. Cachée dans le buisson, elle a tout entendu, et les paroles de Jean lui sont entrées dans le cœur comme un glaive acéré. Pauvre enfant ! c'est son premier chagrin d'amour, mais combien il est cruel ! Elle sent que Jean ne pourrait jamais oublier Noëlla, qu'elle l'a perdu pour toujours, même s'il ne suit pas sa cousine à Paris. D'abord, elle ne voudrait pour rien lui pardonner sa trahison. Mais n'est-il pas affreux de voir ainsi sa vie brisée à dix-huit ans ! Machinalement, les yeux de Mélite se portent sur la taille frêle de sa cousine, et elle se dit qu'avec sa force il lui serait facile de terrasser ce fragile roseau. Oui, mais ce roseau est plus puissant qu'elle, puisque d'un seul coup il lui a broyé le cœur. . . . .

Le lendemain, Noëlla partit comme elle l'avait décidé. Et Mélite, faisant un effort surhumain, vint lui souhaiter un bon voyage, Noëlla fut frappée de son extraordinaire pâleur et de ses yeux hagards, et elle se sentit une certaine pitié pour cette naïve enfant. Cependant elle se dit qu'elle ne pouvait être la cause de ce changement, car il était impossible que Mélite fut déjà au courant de la trahison de Jean. Elle ne s'appesantit donc pas sur de sombres pensées.

« C'est, sans doute, pour se retrouver plus tôt avec Jean qu'elle a avancé son départ, murmure Mélite entre ses lèvres blêmes, tout en regardant la voiture s'éloigner. Ah ! qu'elle soit maudite à tout jamais pour me faire souffrir ainsi. Si l'on pouvait mourir d'amour », répète-t-elle machinalement.

Cependant Jean attend Noëlla depuis une grande demi-heure et commence à s'étonner de ne pas la voir paraître. Ah ! si elle savait combien cette attente lui est pénible, elle viendrait bien vite, la bien-aimée de son cœur !... Comme il l'aime !... elle lui permet de ne pas la quitter, de respirer la même atmosphère qu'elle... elle est aussi bonne que belle, sa Noëlla ! Mais le temps passe toujours et elle n'arrive pas. Un pas lourd de paysan trouble seul le calme de la nature.

« Bonjour ! fait un gros gars joufflu qui passe près de Jean. On se promène par le beau temps.

— Mais oui, mon garçon.

— Ah ben, moi, j'venons de la gare conduire la cousine au patron ; l'cheval en avait assez en s'en revenant ; c'est qu'elle était lourde la malle à la demoiselle. »

Jean entend, mais il ne comprend pas... Noëlla !... partie !... ses tempes battent violemment, il lui semble qu'il devient fou ! Elle l'a donc trahi... abandonné... ou plutôt... non, elle s'est jouée de lui, elle a voulu s'amuser ! Ah la misérable ! comme il la maudit et comme il l'adore encore cependant et de toute la force de son pauvre cœur meurtri !

Le jour suivant, Yvon apporta de bon matin à Mélite une lettre qu'un valet de ferme venait de lui remettre. Dès que la jeune fille en eut regardé l'écriture, elle devint d'une pâleur mortelle et ce fut en tremblant qu'elle lut :

« Pardon, Mélite ! pardon mille fois ! je vous trahis indignement ! Plaignez-moi, je vous en conjure. Je pars inconsolable et désespéré, priant Dieu, dont je m'étais trop éloigné, de m'accueillir dans une de ces retraites où ne parvient pas le bruit du monde. . y trouverai-je l'oubli ?... c'est le secret d'en haut. Ne me demandez pas d'explications à présent... plus tard, peut-être, vous saurez tout. Priez pour moi... et permettez-moi de prier aussi pour votre bonheur... »

Mélite ne put achever sa lecture et, quand on entra dans sa chambre, on la trouva, évanouie ou morte, tenant toujours la lettre dans ses doigts crispés !...

ROZEVEN.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler (fascicule vingt-neuvième, *Couët-Crest*). — Rennes, librairie Plihon et Hervé, 1898.

Le fascicule récemment paru de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler apporte un précieux contingent à l'histoire de la Bretagne et des Bretons. Le premier nom qui y figure (il se trouve que l'ordre alphabétique coïncide ici avec l'ordre de mérite) est celui de Couëtus. Plusieurs membres de cette famille originaire du Morbihan, établie à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont droit à de reconnaissants hommages ; le compagnon d'armes de Charette n'était pas moins remarquable par son humanité que par son courage, M<sup>lle</sup> de Couëtus a montré, au milieu des épreuves révolutionnaires, que bon sang ne pouvait mentir, M<sup>r</sup> de Couëtus, prélat de la maison de Sa Sainteté, est l'une des personnalités les plus distinguées du clergé nantais. Auguste-Marie Couffon, de Kerdellech, frère de l'auteur des *Recherches* souvent citées sur la *chevalerie du duché de Bretagne*, fut juge à Marie-Galande avant de devenir à la Guadeloupe, petit détail omis par M. Kerviler. C'est bien à Nantes, mais sans y avoir laissé de traces (M. Maillard ne le cite même pas) que naquit Louis Lacour, de son vrai nom de la Cour de la Pigeardière, écrivain satirique, éditeur surtout de nombreux ouvrages et opuscules des trois derniers siècles. Par une origine rennaise, on s'expliquerait mieux les libéralités testamentaires envers la ville de Rennes de Louis Lacour ; la collaboration de ce lettré original à plusieurs revues, notamment l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, vaudrait la peine d'être rappelée ; je possède un exemplaire, annoté de sa main, de son édition elzévirienne de Brantôme.

Comme je n'ai relevé ni erreurs, ni omissions sérieuses dans ce 29<sup>e</sup> fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* (tout au plus ajouterai-je à la liste des ouvrages relatifs au mousquetaire jacobin Coustard de Massy la relation de son ascension aérostatique nantaise, autrefois réimprimée par moi dans la *Revue de Bretagne*), je me borne à dire que les familles les plus notables de cette partie de l'alphabet, celle de Courson, justement renommée dans les armes et dans les lettres, celles du Crest qui a fourni aussi des écrivains, alternant cette fois avec d'éminents hommes de mer, celles de Crec'hquérault, de Crésolles sont minutieusement passées en revue. Evoquons pêle-mêle quelques physionomies littéraires et artistiques, comme le chevalier de Cramezel dont j'ai feuilleté le singulier

livre de psychologie : *Ethologie* ou le cœur de l'homme ; Henri Cozic, de Guémené, le poète des *Harmonies républicaines* pleines des généreuses illusions de 1848, « homme de lettres devenu homme de Bourse », comme Jules Vallès ; Armand Coutance, le zélé président de la Société académique de Brest, auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels je ne vois pas figurer une excellente notice sur M<sup>me</sup> Penquer sa compatriote ; Albert Cozanet, qui a signé du pseudonyme de Jean d'Udine beaucoup de jolies pages appréciées à Saint-Nazaire et même ailleurs ; le romancier Edmond Coz et l'aquarelliste Raymond Cox ; Jos Créac'hadic, le cousin de Jos Parker et son collaborateur musical.

La vie et la mort du lorientais Frédéric Gournet, membre de la Commune, ajoutent un épisode à l'histoire de nos discordes civiles. Détournons les yeux de cette célébrité tapageuse ; saluons plutôt au passage ce prêtre de la Restauration, Joseph Courtais, que l'on appelait du nom de sa cure *Monsieur de Maisdon*, ou encore quelqu'un de ces vieux imprimeurs bretons, Jehan Crez, dont la Bibliothèque Nationale montre avec orgueil le *Mandeville*, un des incunables de l'abbaye de Lentenac, Pierre Crémeur, un des promoteurs de l'art de Gutenberg à Saint-Pol de Léon.

Plus M. René Kerviler avance dans la publication d'une grande œuvre que tous les amis de la Bretagne désirent vivement lui voir achever, et moins il veut donner prise à la critique.

Deux petites observations pour finir. En feuilletant les catalogues d'anciennes expositions artistiques nantaises, de 1854 à 1872, j'ai acquis la certitude que M. A. de Couffon, peintre, ne peut être, comme le laisse entendre M. Kerviler, le fils de l'auteur des *Recherches sur la chevalerie*. Il s'agit, sans doute, d'une part, du juge à Marie-Galande et à la Guadeloupe (les catalogues de 1854 et de 1858 disent *Auguste de Couffon*), et d'autre part, d'un *Alexandre de Couffon*, exposant lui-même dès 1858, et qui ne fait très probablement qu'une seule personne avec l'historien.

Dans l'excellente *Revue des traditions populaires* (n° d'octobre 1898), M. Paul Sébillot raconte sous le titre « Le chatelain qui revient » une légende relative à *M. de la Courtinière, gentilhomme breton* ; aucune mention n'est faite de cette famille ni dans la *Bio-Bibliographie*, ni ailleurs.

O. DE GOURCUFF.

\* \*

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST, par Ch. L. Chassin, tome III et dernier. — Paris, Paul Dupont, éditeur, 1899.

Le tome III des *Pacifications*, le dixième de l'œuvre immense de M. Chassin sur les guerres de Vendée, le plus important par le nombre

des pages sinon par l'intérêt des sujets traités, commente les documents contemporains, patiemment réunis, avec une franchise si passionnée qu'il est bien difficile de ne pas prendre parti pour ou contre l'auteur; notre rôle ne pouvant pas être tout à fait celui d'un critique, car nous avons à la fois beaucoup d'estime pour le talent, pour le caractère de M. Chassin et beaucoup de respect motivé pour nombre d'hommes qu'il attaque ou de choses qu'il blâme, nous nous bornerons à un résumé de ce capital volume.

Il s'ouvre par le tableau des élections de l'an V et de la conspiration royaliste, soutenue par Willot et Villaret Joyeuse, aboutissant fâcheusement au coup d'État du 18 fructidor. M. Chassin ne dissimule pas le rôle que joua Bonaparte autour de ce vaste complot avant-coureur du 18 brumaire; il trouve là une nouvelle occasion d'exalter, aux dépens du futur empereur, l'homme et le héros de son choix, le pacificateur aux vues profondes, Hoche; il ne cesse d'admirer, de concert avec des historiens aussi différents que Michelet et M. Sorel, « les desseins pacifiques du plus anticésarien des Français, du plus citoyen des chefs d'armée victorieux. »

Après avoir déploré la mort foudroyante de l'illustre général sur les causes mystérieuses de laquelle il ne nous donne pas son opinion, M. Chassin examine les effets de la loi de proscription du 19 fructidor contre les émigrés et les prêtres « réfractaires ». Les émigrés, insaisissables ou redoutés, eurent peu à souffrir; quant aux prêtres, on le traqua sans pitié — malgré le voile d'humanité dont le ministre de la police, Sotin de la Coindière, nantais comme Fouché, s'efforça de recouvrir ces mesures barbares — et ils forment la presque totalité des déportés dont M. Victor Pierre (en son livre la *Déportation ecclésiastique sous le Directoire*) a fixé le nombre à 2,124. La déportation ecclésiastique de 1797-1799, moins importante que celle de 1792, frappa beaucoup de prêtres qui n'avaient jamais conspiré contre la République. M. Chassin eût souhaité des mesures plus radicales, et la modération hypocrite du Directoire le fait flétrir ce gouvernement des épithètes d'*indécis* et d'*impuissant* que nous lui appliquerions volontiers à un autre point de vue.

Les chapitres suivants nous initient aux intrigues royalistes de Frotté, de Puisaye, de Rochecotte, de Behagne, de Chalus, aux luttes souvent héroïques (mais M. Chassin ne les voit jamais sous cet aspect), de quelques chouans contre les armées d'occupation de la Bretagne, de la Vendée et de la Normandie. Les discordes civiles, fomentées par l'Angleterre, prennent un caractère plus aigu durant l'expédition que l'auteur des *Pacifications* appelle « l'aventure de Bonaparte en Egypte »; la loi de conscription du



3 vendémiaire an VII n'est point appliquée dans nos départements de l'Ouest, ce qui favorise la reprise d'armes royaliste de 1799.

Ouvrons une parenthèse pour rappeler à sa date l'Expédition d'Irlande de 1798, les prodiges de valeur accomplis par le général Humbert et sa « légion des Francs », la victoire de Castlebar, la proclamation de la république irlandaise, et d'autres glorieux faits de guerre dont l'Irlande a célébré le centenaire au cours de la présente année. Nous sympathisons ici sans réserve avec M. Chassin.

La guerre civile reprend de toutes parts, se propageant dans la Normandie et le Maine ; Behague est élu généralissime des insurgés ; c'est le temps des prouesses de Georges Cadoudal, et sa tête est mise à prix ; le chevalier Destouches, dont Barbey d'Aureville a magistralement dramatisé l'histoire, est un des chefs chouans les plus redoutés. Malgré le scepticisme de Louis XVIII et les hésitations du comte d'Artois que Frotté et Pichegru ne peuvent décider à se mettre à la tête du mouvement, et quoique la coalition européenne ne se décide pas d'abord à traiter les bandes en armée régulière, la chouannerie devient un péril imminent pour l'Etat. Les généraux d'Autichamp et de Bourmont sont bientôt désignés par les princes pour prendre le commandement de l'armée catholique royale reconstituée, qui, secondée par les puissances étrangères, doit anéantir la République. Mais Masséna, par la victoire de Zurich, Brune, par ses succès contre les Anglais, changent, à l'extérieur, la face des choses. Dans le pays insurgé, d'Autichamp s'empare du Mans ; mais l'attaque de Nantes, toute différente de celle de 1793, la surprise de Saint-Brieuc où s'illustra Poulain-Corbion, aujourd'hui honoré d'une statue, beaucoup d'autres faits d'armes mettent les royalistes en échec, et M. Chassin n'a pas tort d'écrire : « Cette troisième guerre dite de Vendée, qui ne dura pas un mois entier, ne ressemble en rien aux précédentes. »

C'est alors la tâche de l'historien de raconter les phases de la troisième pacification, que traverse le coup d'Etat du 18 brumaire, et qu'il conduira jusqu'à la chute de l'Empire. La chouannerie tient bon, elle persiste en Normandie, dans le Maine où nous la retrouverons très active en 1813 ; en Bretagne, Cadoudal est son plus irréconciliable représentant. Mais, après la conférence des chefs royalistes à Pouancé, l'entrevue d'Hyde de Neuville et de d'Andigné avec le premier consul, les bases de la pacification sont arrêtées entre le général Hédouville et le célèbre abbé Bernier, spécialement désigné (selon M. Chassin), par Bonaparte, qui crut avoir trouvé « le prêtre qu'il lui fallait. » Cette pacification aboutit au Concordat ; et, quelque réserves que nous fassions sur le caractère de l'un des signataires de ce pacte, protecteur des libertés religieuses,

nous dirons avec M. Chassin, mais dans un tout autre sens que lui : Il est de toute évidence que la Vendée catholique a été l'une des causes «déterminantes du Concordat.» Tant de misères souffertes, tant de sang versé, tant d'excès commis de part et d'autre n'ont donc point été inutiles ; la Vendée a contribué, pour la plus large part, à rétablir la religion en France.

On voit quelles différences essentielles séparent nos conclusions de celles de M. Chassin. Mais à la fin de cet article si incomplet, regrettant notamment de n'avoir pas suivi l'auteur dans son récit épisodique de la vie aventureuse des bretons George Cadoudal et de Sol de Grisolles, nous rendons encore hommage à ce monument historique, solide et durable, en dépit de tout.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*La Bretagne légendaire et l'âme celtique*, de M. Louis Boivin, est une intéressante étude, de style très distingué, que les lecteurs de l'*Hermine* ont savourée avant qu'elle parût en brochure (Rennes, imprimerie Simon). Ce sont deux articles de M. E. Schuré, parus en 1891 dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui ont inspiré à M. Boivin cette passionnée et vibrante description de la Bretagne celtique, héroïque, chrétienne, dans son histoire et ses monuments primitifs, dans les légendes sacrées et profanes qui hantent ses landes, ses grèves et l'esprit de ses poètes, dans les pèlerinages où s'affirme encore la foi naïve de ses habitants. M. Louis Tiercelin, auteur de la *Bretagne qui croit*, était tout désigné pour écrire la préface de ce charmant petit ouvrage, plein de ses louanges. O. DE G.

NOVELLA D'ANDREA, pièce en quatre actes en prose, de M. Léon Duplessis. — Paris. Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Bien qu'elle ait été jouée en Allemagne et en Finlande, la pièce aujourd'hui imprimée ne se perd point dans les brumes du Nord ; elle tient, pour la rapidité de l'action et la netteté des situations, du théâtre français et le romanesque de l'intrigue, de nombreuses scènes qui corsent l'intérêt, sans ralentir le mouvement, la font ressembler, d'autre part, aux comédies dramatiques de Shakespeare.

Novella d'Andrea, docteur en philosophie, professeur à l'Université de Bologne, a fait le vœu que nos doctoresses d'aujourd'hui trouveraient sévère, de n'écarter devant aucun homme le voile qui recouvre ses traits. Comment l'odieuse machination de ses ennemis l'oblige à violer sa promesse en faveur du seul Mirandole, le professeur de droit, comment elle retrouve ainsi son père dans le recteur de l'Université, Odofredus, comment le triomphe de la belle platonicienne finit par la venger et par la

réhabiliter, c'est ce qu'on apprendra en lisant la pièce de M. Léon Duplessis, très vibrante, tout en restant très mesurée de ton, et pleine de pittoresques détails sur le monde savant du XV<sup>e</sup> siècle. O. DE G.

C'est une boutade, à coup sûr, que l'article du vicomte de Colleville, *Pour le Harem*, aujourd'hui publié en brochure. (Paris, Edition de la *Revue Nouvelle*) mais cette boutade dit, en badinant, les choses les plus sensées sur le mouvement féministe auquel nous assistons avec un appétit malsain de dilettantisme ; que la femme soit franchement suzeraine comme au temps de la chevalerie, tout à fait vassale comme en Orient : voilà ce que demande le vicomte de Colleville en ne cachant pas (je vous le dis tout bas) ses préférences pour ce second état de choses et en affirmant, comme correctif, à la face de ceux qui ont systématiquement déchristianisé les âmes, l'auguste supériorité de l'épouse chrétienne.

O. DE G.

M. Auguste Mailloux secrétaire du Cercle Pédagogique de Nantes et poète distingué, vient de résoudre un petit problème littéraire bien fait pour passionner les curieux. L'adjectif « légendaire » ajouté par lui-même au titre de sa brochure « Une fille d'Alfred de Musset et de George Sand » (Nantes, imprimerie R. Guist'hau, 1898) prouve déjà qu'il ne faut point prendre au sérieux certaine épitaphe énigmatique du cimetière rochelais de Saint-Maurice ; la jeune fille morte de la poitrine et enterrée là sous les noms de Norma-Tessum Onda, était Joséphine-Marie Ménard, enfant de pauvres paysans de Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire). La fantaisie bizarre d'une dame Coras, qui l'avait recueillie et enlevée à ses parents, lui donna une descendance plus illustre, sinon plus avouable. C'est en creusant la vie de cette dame Coras, morte six ans après sa protégée, et en interrogeant les Archives municipales, que M. Mailloux est arrivé à la découverte de la vérité.

M. Aurélien Scholl et quelques autres amis d'Alfred de Musset, qui s'étaient fait les propagateurs de la légende, regretteront peut-être de la voir s'évanouir ; mais, à défaut de descendants peu authentiques, l'auteur des *Nuits* laisse d'immortels héritiers, ses vers, comme le dit M. Auguste Mailloux à la fin de sa très intéressante brochure. O. DE G.

La *Revue Nantaise*, dans son dernier numéro, a publié, sous la signature d'un fin lettré, Gringoire, un joli portrait littéraire de M. Olivier de Gourcuff. L'auteur y a cité quelques-unes des poésies les mieux venues de l'aimable directeur de la *Revue de Bretagne*. Il aurait pu y joindre les

stances lues à Craon, le 30 octobre, à l'inauguration de la statue de Volney. Elles sont en effet remarquables par la hauteur et la noblesse des pensées, un véritable souffle d'éloquence, des images brillantes, un style soutenu et très soigné. Le talent de M. de Gourcuff ne cesse de se développer. C'est un travailleur consciencieux, un artiste maître de son instrument et qui mérite les plus sérieux succès. JOSEPH ROUSSE.

..

La représentation, donnée au théâtre de la Renaissance de Nantes, le vendredi 18 novembre, au profit du buste qui doit être élevé à Charles Monselet, a eu lieu devant un nombreux public. Le populaire chansonnier breton Th. Botrel et quelques-uns des artistes parisiens, M. Prudhon de la Comédie Française, M<sup>mes</sup> Persoons et Lherbay, ont obtenu un succès mérité. Mais les hommages rendus à Monselet n'ont pas eu le don de plaire à un public ignorant ou mal disposé ; nous insérons ici (puisqu'il n'a pu être récité) l'un de ces poétiques hommages, le sonnet de notre ami et collaborateur D. Caillé.

A propos de l'érection d'un buste à Charles Monselet, surnommé *Monsieur de Cupidon*, au Jardin des Plantes de Nantes.

A OLIVIER DE GOURCUFF.

#### SONNET

Naguères Monselet, ce gourmet folichon,  
Se montrait de tous plats succulents idolâtre,  
Et sa voix au doux bruit de la cuisson dans l'âtre,  
Célébrait, en sonnet, les vertus du... *Cochon!*

Puis, le soir, ce dodu *Monsieur de Cupidon*  
Dans un large fauteuil digérait au théâtre,  
Méditant gai récit ou feuilleton folâtre :  
Tête d'abbé rival du curé de Mendon.

En lui nous aimions tout, et l'estomac robuste  
Et l'esprit souple ; aussi nous placerons son buste  
Dans un bosquet de fleurs et de rameaux flottants,

Pour que rimeurs lettrés, amis de chère exquise  
Voient sa face, au Jardin des Plantes, le printemps,  
Sourire à Boquillon courtisant sa payse.

DOMINIQUE CAILLÉ.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

---

## SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

## DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

---

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1898

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. LE MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON

*Député du Morbihan*

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Vannes du 10 au 15 octobre, la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne s'est réunie le vendredi 14 octobre dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Vannes, à trois heures trois quarts.

En l'absence de M. de la Borderie, président, qui, pour raison de santé, avait exprimé, au début du Congrès de l'Association bretonne, son grand regret de ne pouvoir se joindre de corps à ses confrères, tout en leur rappelant qu'il est toujours de cœur avec eux ; en l'absence aussi de M. Le Meignen, vice-président, retenu à Nantes au dernier moment, M. le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan, préside la séance. Il remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait ; mais, un peu pris au dépourvu pour remplir la place qu'on lui décerne, il demande à ses collègues toute leur bienveillance.

Le Président paie un tribut d'éloges à notre confrère le baron

Bertrand-Geslin, récemment décédé. Depuis notre dernière réunion aussi a eu lieu une cérémonie pour célébrer hautement un de nos anciens présidents d'honneur. Le 29 mai, a été inaugurée à Nantes la statue du général Mellinet. Des discours ont fait l'éloge du soldat ; un de nos membres, M. Emile Grimaud, dans une touchante pièce de vers, a rappelé le chrétien ; nous ne saurions nous, oublier le bibliophile et le confrère aussi aimable qu'érudit qui restera l'une des gloires nantaises.

Etaient présents : MM. le marquis de l'Estourbeillon et R. Blanchard, membres du Bureau ; V. Audren de Kerdel, délégué ; comte de Palys, chanoines Guillotin de Corson, Fouéré-Macé et Lecadre, docteur Mauricet, C. Ballu, de Berthou, de Calan, de Saint-Meleuc, abbés Nicol, Lefranc et Le Bras, ainsi qu'un certain nombre de membres de l'Association bretonne.

#### ADMISSIONS

Sont reçus membres de la Société :

1. — Le Révérendissime Père dom Ed. du COETLOSQUET, abbé de Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire), présenté par MM. A. de la Borderie et Le Meignan.

2. — Le R. P. OLLIVIER, de l'ordre des Frères Prêcheurs, présenté par MM. A. de la Borderie et Tiercelin.

3. — M. François BAZIN, rédacteur du journal *Le Salut*, de Saint-Malo, présenté par les mêmes.

4. — M. l'abbé Jean-Baptiste LESIMPLE, professeur au collège d'Ancenis, présenté par MM. A. de la Borderie et R. Blanchard.

5. — M. Paul DE LA BIGNE DE VILLENEUVE, au château de Villeneuve, par Combourg (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. Alexandre et Armel de la Bigne de Villeneuve.

6. — M. le vicomte Robert DE COURSON, colonel du 13<sup>e</sup> de ligne, à Nevers, présenté par MM. Paul de Berthou et R. Blanchard.

7. — M. l'abbé LE BRAS, recteur de Larmor-Plœmeur (Morbihan), présenté par MM. l'abbé Lefranc et de l'Estourbeillon.

8. — M. le chanoine LECADRE, à Vannes, présenté par MM. de Kerdel et de l'Estourbeillon.

## ÉTAT DES PUBLICATIONS

Depuis la fin de 1896, outre la *Revue de Bretagne* adressée chaque mois à tous les membres de notre Société, il leur a été distribué les publications suivantes :

1° *Bibliothèque (ou Histoire littéraire) d'Anjou*, par dom Liron. 1<sup>er</sup> fascicule, in-4°, publié par M. Camille Ballu.

2° *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, 1 vol. in-18.

3° *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*. Nouvelle série, années 1890 à 1897, 1 vol. in-8°.

4° *Itinéraire de Bretagne en 1636* (inédit), par Dubuisson-Aubenay, publié par M. Paul de Berthou. Tome I<sup>er</sup>, 1 vol. in-4°.

Nous avons donc en 1897 et 1898 distribué à nos Sociétaires 4 volumes, savoir 2 in-4°, 1 in-8° et 1 in-18. On ne peut donc nous reprocher de n'avoir pas rempli nos obligations à leur égard.

En ce moment, il y a sous presse deux publications qui leur seront adressées prochainement.

1° *Légendes locales (profanes) de la Haute-Bretagne*, 1 vol. in-18, par M. Paul Sébillot, pour faire le pendant de la *Petite légende dorée*.

2° *Correspondance inédite de Mercœur et des Ligueurs bretons avec la cour de Madrid*, publiée par M. Gaston de Carné, 2 vol. in-4°.

Ces deux publications sont fort avancées et la distribution de la première pourra avoir lieu, croyons-nous, d'ici un ou deux mois.

Les 2 volumes de la *Correspondance de Mercœur* paraîtront ensemble : ceci pour satisfaire au vœu de l'éditeur M. de Carné. Le 1<sup>er</sup> volume est terminé et du second il y a actuellement 94 pages tirées.

Quand ces deux publications seront terminées, nous reprendrons la *Bibliothèque d'Anjou* et le 2<sup>e</sup> volume de l'*Itinéraire* de Dubuisson-Aubenay.

Dans l'état où se trouvent ces diverses publications, et en présence des charges qu'elles imposent à notre Société, le Bureau regarde comme impossible de songer à d'autres impressions. Il en

est une cependant que nous allons exécuter sous peu : c'est le volume, la plaquette si l'on veut, qui contiendra le récit des fêtes du *Cinquantenaire de Chateaubriand*, et le texte de tous les discours et de tous les vers qui ont été prononcés, récités ou lus dans cette circonstance.

### CINQUANTENAIRE DE CHATEAUBRIAND

Le Président proclame les noms des lauréats du concours ouvert à l'occasion du cinquantenaire.

CONCOURS DE PROSE. — *Mémoires sur Combourg*. — 1<sup>er</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. le chanoine Guillotin de Corson et Paul de la Bigne de Villeneuve.

*Etudes sur les Martyrs*. — 1<sup>er</sup> prix (*ex-æquo*), médailles d'argent : MM. Ferdinand Gohin, professeur agrégé au lycée de Coutances, et Léopold Le Bourgo, professeur au lycée de Cognac.

2<sup>o</sup> prix, médaille de bronze : M. le vicomte Roger du Boberil.

CONCOURS DE POÉSIE. — 1<sup>er</sup> prix, plaquette d'or, ciselée par M. Edouard des Prez de la Ville-Tual, offerte par la presse malouine : M. l'abbé Le Dorz, professeur au Petit-Séminaire de Ploërmel.

2<sup>o</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de vermeil : MM. Bellier-Dumaine, professeur au collège de Dinan, et Marcel Béliard, receveur de l'enregistrement à la Trinité-Porhoët (Morbihan).

3<sup>o</sup> prix, médaille d'argent : M. Toussaint Le Garrec, huissier à Plouigneau.

4<sup>o</sup> prix (*ex-æquo*), médailles de bronze : MM. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, à Saint-Malo, et Joseph Poirier, rue Richard-Lenoir, à Rennes.

Mentions honorables : MM. Fernand Richard, à Vandenesse (Nièvre), Jos Parker, à Fouesnant (Finistère), et François Marchais, à Château-Gontier.

Le Comité a décidé de remplacer par des médailles frappées à l'occasion de la fête et dont l'exécution est confiée à un jeune artiste breton (M. Ed. des Prez de la Ville-Tual) les fleurs bretonnes dont il avait été question d'abord. Ces médailles seront adressées aux lauréats dès que l'exécution en sera terminée.



Le Président rappelle ensuite en quelques mots les belles fêtes des 7 et 8 août, à Saint-Malo et à Combourg, auxquelles il lui a été donné d'assister : le discours du P. Ollivier, qui, dans la cathédrale de Saint-Malo, a longtemps tenu ses auditeurs sous le charme de son talent oratoire ; — celui de M. Melchior de Vogüé, prononcé sur le Grand-Bé et écouté de tous avec une émotion saisissante ; — la séance des Bibliophiles Bretons tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo, et ouverte par une allocution de notre président, M. A. de la Borderie qui, comme il en était chargé par le Bureau, a exprimé l'hommage de la Société des Bibliophiles Bretons à Chateaubriand et rendu compte des motifs qui avaient décidé notre Société à organiser les fêtes du Cinquantenaire de ses funérailles : allocution suivie d'une admirable conférence de M. Brunetière, qui a soulevé d'unanimes applaudissements.

#### EXHIBITIONS

Par M. le docteur MAURICET :

*Grammatica latino-celtica, doctis ac scientiarum appetentibus viris, composita ab Alano Dumoulin, presbytero, Encomii regni Bohemæ autore. Pragæ Bohemorum, anno reparatæ salutis 1800. In-8°, 194 p. — Volume très rare trouvé à Prague même par le docteur Mauricet.*

Par M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON :

*Pastorale sur la naissance du Sauveur du monde, avec l'adoration des pasteurs et la descente de l'archange saint Michel aux limbes. Nouvelle édition, corrigée et augmentée. A Nantes, chez Guimar, imprimeur libraire, Haute Grande Rue, n° 27, près la place du Pilon, MDCCXC, [par frère Claude Macé, ermite, prêtre du diocèse de Nantes].*

Par M. LAISNÉ, conservateur de la Bibliothèque de Vannes :

Un beau volume imprimé en Portugal en 1896, dans lequel M. Xavier de Cunha, conservateur de la Bibliothèque nationale de

<sup>1</sup> Imprimée dans la livraison d'août dernier de la présente Revue.

Lisbonne, a donné les stances d'une délicieuse chanson composée par Le Camoëns sur une esclave nommée Barbara dont le grand poète s'était épris dans l'Inde.

M. de Cunha, ayant eu l'idée de faire traduire en diverses langues la poésie du Camoëns, s'est adressé, pour obtenir une version en breton, à M. Laisné. Six de nos compatriotes ont répondu à l'appel de celui-ci, et l'on peut lire — parmi les 75 traductions en toutes langues : italien, finnois, gallois, hébreu, guarani, créole du Cap Vert, etc. etc., qui composent le volume — les stances du Camoëns en breton du XVI<sup>e</sup> siècle et en breton moderne des dialectes de Vannes, de Léon et de Cornouaille.

La séance est levée à cinq heures.

*Le secrétaire,*  
RENÉ BLANCHARD.

#### OUVRAGES OFFERTS

Par **M. le duc DE LA TRÉMOILLE** :

*Une Succession en Anjou au XV<sup>e</sup> siècle.* Nantes, Grimaud, 1898. In-4°, 225 p.

Par **M. J. TRÉVÉDY**, ancien président du tribunal de Quimper :

*Les Sept-Saints de Bretagne et leur pèlerinage*, par J. Trévédy. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1898. In-8°, 56 p.

*Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper*, par J. Trévédy Vannes, Lafolye, 1898. In-8°, 45 p.

*Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc : Guy, comte de Laval et baron de Vitré, André de Laval, seigneur de Lohéac*, par J. Trévédy. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1898. In-8°, 30 p.

*Sur la baronnie de Pont-l'Abbé*, par J. Trévédy. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 32 p.

*Les Seigneurs et les villes de Pont-Château et Pont-l'Abbé aux États de Bretagne*, par J. Trévédy. Quimper et Rennes, 1898. In-8°, 71 p.

Par le **MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE** :

*Catologue général des manuscrits des bibliothèques publiques de*

*France : Départements*, t. xxvi (Lille, Dunkerque, etc.), t. xxix (Avignon, t. iii), t. xxxii (Besançon, t. i), 3 vol. in-8°.

*Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*, 1897, n° 1 et 2. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°.

*Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres et des correspondants*. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°.

*Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 16 avril 1898, par M. Darlu et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique*. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°. 45 p.

Par l'INSTITUT DE FRANCE :

*Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances*, janvier à juin 1898. In 8°.

Par le COMITÉ LOCAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES :

*La Ville de Nantes et la Loire-Inférieure*. Nantes, Grimaud, 1898. 2 vol. in-8°, 483 et 434 p.

PAR M. JOSEPH ROUSSE :

*Un Chef d'insurgés bretons. Louis Guérin*, par Joseph Rousse, Nantes, R. Guist'hau, 1898. In 4°, 13 p.

PAR M. BERTRAND DE BROUSSILLON :

*La Maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le comte Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. T II. *Les Montmorency-Laval (1264-1412)*. Paris, Picard, 1898. In-8°, 404 p.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE :

*Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLII, 2° sem 1897. In-8°, 328 p.

Par MM. PLIHON ET HERVÉ :

*Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler Fasc xxv, xxviii et xxix. Rennes, Plihon et Hervé, 1898. In 8°.

---

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, places des Lices.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XX

---

6<sup>e</sup> Livraison. — Décembre 1898



PARIS ET NANTES

---

1898

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris,

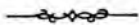
— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

I. — ETUDES BRETONNES : <i>Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricaïn.</i> — A. DU BOIS DE LA VILLERABEL. . . . .	401
II. — POÉSIES BRETONNES : <i>Kelan Sonnen (première Sone).</i> — PIERRE LAURENT, HENRY DE LA BUNELAYE . . . . .	408
<i>Gwerz.</i> — BARDE DU MENEZ-BRÉ. . . . .	412
III. — <i>Mémoires d'un Nantais (suite)</i> . . . . .	417
IV. — <i>Les Préjugés, comédie en deux actes (fin).</i> — C <sup>te</sup> DE SAINT-JEAN . . . . .	425
V. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Chanson du Fil de la Vierge.</i> — JOS PARKER . . . . .	437
<i>Le Bono.</i> — LOUIS BONNEAU. . . . .	439
VI. — <i>Conte de Noël.</i> — HARRY HETT. . . . .	441
VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : <i>Un Lamennais inconnu.</i> CHARLES ROBERT, de l'Oratoire de Rennes. — <i>Olivier de Clisson, connétable de France</i> , par A. Lefranc, licencié ès-lettres. R. BLANCHARD, lauréat de l'Institut. — <i>Les Origines de la civilisation moderne</i> , par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. R. B. — <i>Le Manoir de la Touche, les Catherinettes, les Irlandais</i> , par M l'abbé G. Durville. P DE LISLE DU DRÉNEUC. — <i>Loin de sa petite fille</i> , par un vieux grand papa. L. L. L. P. — Bibliographie : <i>Le château de Nantes</i> , par Jules Furret et Dominique Caillé S. N -T. — <i>Toulon et les Anglais en 1793</i> , d'après des documents inédits, par Paul Cottin; <i>Entretiens et avis spirituels</i> , par le R. P. Lécuyer, introduction par le R. P. Libercier. <i>Rimes familières</i> de Jean Plémeur; <i>Le Bonheur du foyer.</i> O. DE GOURCUFF. — <i>Les Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux</i> , pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris; Livres d'étrennes de la Société d'éditions H. May : <i>Types et sites de France</i> du peintre Félix Régamey; dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts : <i>Histoire de l'Anatomie plastique</i> par MM. Mathias-Duval et Ed. Cuyer, <i>L'art indien</i> par M. Mandron; dans la Bibliothèque des Sciences, et de l'Industrie : <i>l'Aéronautique</i> par Banet-Rivet, <i>Le journal d'un Marin</i> par Vigné d'Octon; dans la Bibliothèque de l'Education maternelle : <i>Le Rêve de Jean</i> par M <sup>me</sup> M. Sibille, <i>Gerbe d'histoires</i> par M <sup>me</sup> de Witt, <i>Médée</i> par Catulle Mendès. — Rectification du Sonnet de Dominique Caillé, <i>Hommage à Charles Monselet</i> . . . . .	449
VIII. — <i>Tables du second semestre 1898.</i> . . . . .	470

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

## Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricaïn



Lorsqu'en 1896, l'Association Bretonne fonda le Comité de Préservation du Celtique Armoricaïn, nous étions loin de nous attendre au magnifique essor que prendrait la campagne entreprise dans ces assises solennelles de la Bretagne. Aujourd'hui les consolants résultats que nous avons obtenus nous permettent d'espérer un triomphe prochain. Il y a quelques mois, l'auteur de ces lignes se trouvait, au moment de la retraite annuelle de la *province Saint-Yves*, à la maison principale des Frères de l'Instruction Chrétienne, dits de la Mennais, à Ploërmel ; autour de lui s'étaient groupés les instituteurs chrétiens du Finistère et des Côtes-du-Nord dont les élèves appartiennent à des familles bretonnantes ; la question mise à l'ordre du jour de cette réunion improvisée était la participation des écoles primaires à la lutte pour la préservation du Celtique Armoricaïn : une grande idée se dégagait de l'échange de vues fait en ce moment. Pour arriver facilement à apprendre le français et à comprendre son génie, sans détriment pour la langue maternelle, les enfants de Basse-Bretagne seront traités à l'avenir, comme les petits Provençaux du célèbre Frère Savinien ; ils recevront l'enseignement religieux en breton et s'exerceront par des exercices faciles et élémentaires de thèmes et de versions au tableau noir à distinguer les formes propres aux deux langues. Au point de vue de la formation intellectuelle, ils auront donc une véritable supériorité sur les enfants de la partie française qui n'entrent en communication qu'avec le Génie d'une seule langue.

Cette transformation de l'enseignement primaire ne saurait s'accomplir en un jour. Les Congrégations religieuses sont encore insuffisamment préparées à se servir de la langue bretonne, bien qu'elles prennent soin d'envoyer des maîtres d'origine celtique dans

leurs écoles de Basse-Bretagne ; mais peu à peu, à mesure que les heureux effets de cette méthode éclateront avec plus d'évidence à tous les yeux, les futurs instituteurs s'efforceront de s'initier, dès le juvénat et le scolasticat, à la lecture et à l'intelligence de leur langue maternelle.

L'Irlande et le pays de Galles ont montré au *Comité de Préservation* fondé par l'Association Bretonne la ligne qu'il devait suivre : à son tour le *Comité de préservation* a préparé les esprits à suivre nos frères d'Outre-Manche dans la voie où ils sont entrés.

## I

La ligne gaëlique d'Irlande publie chaque année un rapport où elle expose les moyens employés pour propager la langue nationale, les encouragements reçus et les concours établis entre les écoles. Le *Comité de Préservation* le reçoit, en retour de l'envoi de ses propres publications et parcourt assiduellement le *T'anne An Lae*, *L'Aurore*, journal hebdomadaire qui se publie en deux langues, c'est-à-dire en anglais et en irlandais.

Au récent Congrès de Belfast, M. Lionel Radiguet, membre de l'Association Bretonne, a pris la parole au milieu des représentants de toutes les régions celtiques, Highland d'Ecosse, pays de Galles, Bretagne Armoricaïne et Irlande. Il a exposé l'état de notre langue et a suscité, par l'expression de son patriotisme de race, de longs applaudissements.

D'après les statistiques les plus récentes, le chiffre des Irlandais capables de parler leur vieille langue est de 700,000 individus qui se répartissent entre le *Munster* et le *Connaught*. Persécuté par les Anglais, ce malheureux peuple a émigré sur de lointains rivages, aux États-Unis, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, aux Indes. Ne croyez pas qu'en quittant la terre de la patrie, il ait complètement oublié la langue des ancêtres. A New-York, à Boston, les émigrants irlandais ont fondé des journaux gaéliques : les lecteurs ne manquent pas à ces feuilles celtiques, puisque les Sociétés irlandaises évaluent à 335,000 en Amérique, 250 000 en Australie et 20,000 aux Indes le nombre de leurs compatriotes capable de comprendre ces publications.

Le mouvement part de Dublin où fonctionne la fameuse ligue gaëlique avec laquelle l'*Association bretonne* se tient en rapports assidus par l'intermédiaire de son *Comité de préservation*. La correspondance de M. François Vallée et de M. Jaffrennou montre que les choses de Bretagne passionnent vivement les Celtes d'Outre-Manche

Pourtant le rameau irlandais du vieux tronc celtique ne présente ni la même verdeur, ni la même force de sève, ni le même épanouissement que le rameau gallois.

Le développement de la population dans le pays de Galles a pris des proportions rares sur notre vieux continent. En 1837, au commencement du règne de Victoria, les statistiques accusaient 905,000 habitants dans la principauté, elles annoncent aujourd'hui 1,776,405 âmes. Depuis 1846, l'enseignement du gallois est obligatoire dans les écoles primaires. Quels beaux cris pousseront nos Parisiens centralisateurs, s'ils apprenaient un jour que pareil crime se commettra un jour en Bretagne, s'il plaît à Dieu et aux saints Patrons de notre race, nos puissants intercesseurs près de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le divin auteur de notre civilisation et de notre foi

Dans les écoles secondaires, des chaires ont été fondées : en 1872 Aberystrotyts, en 1883 Cardif, en 1884 Bangor, sans nommer les autres collèges où le gallois a sa petite place en vertu d'une nouvelle loi de 1888.

Une Université galloise, des écoles du dimanche complètent cette organisation de l'enseignement.

Le diocèse de Saint-Brieuc marche dans cette voie, avec ses chaires du Grand Séminaire, du collège Saint-Charles, du collège de Notre-Dame de Guingamp. Le vieil esprit celtique se réveille, comme dans ces pays d'outre-mer où il a pourtant moins sommeillé que chez nous.

Les poètes, les littérateurs gallois ont fondé un collège de barde. Chaque fois qu'un nouvel élu a le bonheur d'y pénétrer, il y est admis avec d'extraordinaires honneurs. Une semblable académie sortira un jour, comme sans effort, des groupements formés par notre vieille *Association Bretonne*. Chaque année les *Eisteddfods*



réunions analogues à nos Congrès, rapprochent tous les amis de la langue. Le peuple s'y intéresse et entend avec une véritable joie les chants accompagnés sur la harpe, les poésies et les discours des représentants autorisés du bardisme.

Les journaux et les revues entretiennent le feu sacré. Nommons pour signaler les principales publications, le *Banner Cymru* qui paraît deux fois par semaine, *Cymru'r plant* destinée aux enfants comme l'indique son nom, *y Genedl*, la Nation, *y Ilusern*, la Lanterne, *y Geninen*, le Poireau, *y Werin*, le Peuple, *Heddyw*, Aujourd'hui, *y Cerddor*, le Chanteur.

## II

La Bretagne armoricaine possède de bonnes et sérieuses publications. Il suffit de citer dans le Finistère les *Lizerou breuriez ar feiz* qui sont la traduction des Annales de la propagation de la Foi. Depuis le jour où les évêques de Quimper ont organisé officiellement la diffusion de cet organe d'une œuvre chère entre toutes aux Bretons, un mouvement de rénovation celtique a commencé dans le pays. Il s'est formé par ce travail une véritable école de celtisants. Le *Kannad ar Galoun zakr* répond au messager du Sacré-Cœur édité par les Pères de la Compagnie de Jésus, de la maison de Toulouse. Le *Courrier du Finistère* édité à Brest publie chaque semaine des articles bretons sur la politique générale. Plus récemment, la *Résistance* ou *Croix de Morlaix* a réservé au breton une partie littéraire et locale, grâce à l'impulsion qui lui a été donnée par son rédacteur en chef, membre du Félibrige provençale, M. Cavalier, et au précieux concours qu'elle a trouvé chez M. Charles Guennou.

Dans les Côtes-du-Nord, Monseigneur Fallières a confié la direction du comité de rédaction des *Lizero breuriez ar feiz* à M. le chanoine Le Pennec, professeur de celtique au grand séminaire de Saint-Brieuc. Il se forme autour de ce maître distingué des prêtres qui s'appliquent à mieux connaître les richesses des divers dialectes (mots et expressions) et à les faire passer peu à peu dans la langue littéraire.

*L'Indépendance bretonne*, journal quotidien rédigé avec talent par un membre très actif du comité de Préservation, M. Guillaume Corfec, a pris une large part dans la campagne entreprise en faveur du breton. Par ses articles français sur cette question il en a fait comprendre l'importance et a montré qu'elle se rattache au développement de la civilisation dans notre pays. Il a ouvert également ses colonnes à des compositions bretonnes, bien qu'avec une certaine réserve, parce qu'un grand nombre de ses lecteurs ne connaissent pas la langue de la petite patrie.

*L'Électeur des Côtes-du-Nord*, qui est également rédigé par M. Guillaume Corfec n'a pas été moins ardent, ni moins utile pour la diffusion des idées du comité de Préservation.

Pendant M. François Vallée a compris qu'un organe exclusivement breton était absolument nécessaire pour vulgariser les grands principes dont il s'est fait l'ardent apôtre. Du sentiment très vif de ce besoin est née la *Kroaz ar Vretoned*. Cette feuille est un auxiliaire très précieux de l'enseignement du breton. En publiant les copies récompensées par l'Association bretonne, à l'occasion de ses premiers essais de concours, et les travaux des cours fondés dans plusieurs de nos grands établissements d'instruction, elle encourage à la fois les maîtres et leurs disciples, en leur montrant l'utilité immédiate de leurs efforts. Un essai de composition de problèmes agricoles en breton a parfaitement réussi. M<sup>me</sup> la Supérieure de Saint-François de Cuburien a même bien voulu se charger de dresser une copie du recueil rarissime de problèmes bretons de M. Toullec, pour le Comité.

La *Kroaz ar Vretoned* est donc devenue le centre d'un mouvement littéraire très important. Ses lecteurs deviennent facilement collaborateurs d'une feuille qui les a souvent initiés aux beautés de leur propre langue et ils se révèlent parfois, après quelques mois de lecture assidue, prosateurs et poètes de talents. Les poésies affluent particulièrement en grand nombre aux bureaux de la rédaction et suffiraient pour alimenter un journal d'un format beaucoup plus considérable. Ceux même qui ne peuvent composer se plaisent à rechercher les proverbes, les expressions locales, les chansons populaires.

Enfin il se forme un peu partout, commel'a constaté M. François Vallée, des groupes pour la lecture de la feuille bretonne. On ne se contente pas de la lire ; on chante tout ce qui est susceptible de s'adapter à un refrain populaire. Il n'est pas rare de trouver, jusqu'au fond de nos campagnes les plus reculées, des lecteurs assidus qui récitent par cœur une pièce de poésie qui les a particulièrement frappés. Parfois un prêtre préside les groupes improvisés pour diriger la lecture et le chant des cantiques bretons et constitue ainsi des cercles populaires.

« *Kroaz ar Vretoned*, écrit-on, a puissamment contribué à faire reconnaître au breton le caractère de langue cultivée et littéraire qu'on lui a si longtemps et obstinément refusé. Elle aidera beaucoup à triompher des obstacles de toute sorte que l'on oppose à l'enseignement du breton dans les écoles et dans les collèges. »

Cette *Kroaz ar Vretoned* est distribuée gratuitement et donnée en prime aux lecteurs d'un petit journal hebdomadaire qui tire à 10.000 exemplaires, la *Croix des Côtes-du-Nord*.

Comment donc vit cet organe ? Par la générosité de la direction de l'imprimerie Saint-Guillaume à Saint-Brieuc, le zèle désintéressé de M. François Vallée. Une souscription de 4 francs par an donne droit au journal et à des spécimens des publications populaires éditées par le *Comité de préservation*. Les souscripteurs sont assez nombreux à Paris, en Irlande et même à New-York, mais rares en Bretagne.

Cependant, pour bien saisir toute la portée du mouvement actuel en faveur du celtique armoricain, nous devons pénétrer sur le terrain de l'enseignement. Là nous assistons à un magnifique essor. Ecoles primaires, écoles secondaires entrent hardiment dans le chemin du progrès et nous promettent un bel avenir pour le développement de l'instruction dans notre Bretagne.

Nous dépasserions, en entamant cette étude dans le présent numéro, les proportions d'un article de revue : remettons à plus tard l'exposé des efforts tentés par l'*Association Bretonne*, à l'exemple des puissantes Sociétés celtiques d'Irlande, du pays de Galles et d'Ecosse. Grâce à une première allocation, le Comité publie les livres bretons immédiatement nécessaires : M. René Prudhomme édite en ce

moment un abécédaire breton, composé par M. Emile Ernault, professeur à l'université de Poitiers ; le manuel breton-français du Cher Frère Constantius, directeur de l'école chrétienne de Landivisiau, paraîtra à la même librairie en février 1899. Une traduction en breton de Tréguier de l'*Histor Santel* » de M. Buléon sortira prochainement des presses de l'imprimerie Saint-Yves, à la Maison Principale des Frères de la Mennais. Le Bulletin de l'Association Bretonne comprendra, pour l'année 1899, un rapport de M. l'abbé Buléon, un rapport de M. du Cleuziou et les premiers cahiers de la grammaire officielle du Comité de Préservation. La Société d'Emulation insère en ce moment dans son recueil une série de proverbes rassemblés par M. l'abbé Hingant. M. François Vallée remettra incessamment à M. Loth pour les Annales de Bretagne les premières feuilles d'une technologie agricole, fruit d'une longue et patiente enquête.

Une grande activité règne donc à l'heure présente dans le monde des celtisants et s'ils rencontrent encore sur leur chemin des sceptiques ou des ennemis, c'est que la portée de leur entreprise n'a pas encore été suffisamment comprise. Les résultats acquis et ceux qu'ils espèrent encore obtenir dans l'avenir finiront par ouvrir les yeux aux incrédules. Pourquoi faut-il qu'ils soient encore si nombreux parmi les hommes appartenant à la classe éclairée de la partie celtisante de la Bretagne-Armoricaine ? Ne voient-ils pas que l'enseignement des écoles reste infructueux, par suite du dédain des maîtres officiels pour les méthodes rationnelles que préconise le comité ? Quand le courant irrésistible qui entraîne les Bretons, à la suite des Gallois, des Irlandais et des Écossais, aura définitivement gagné les meilleurs esprits, on se demandera comment nos prédécesseurs ont pu entraver, par une opposition étroite et aveugle, la marche du progrès intellectuel et de la véritable civilisation dans notre chère province de Bretagne, en dépouillant à la fois le peuple du trésor de sa langue, des traditions de sa race et du génie de la langue française qu'il n'apprend qu'à balbutier dans les écoles primaires de nos campagnes.

A. DU BOIS DE LA VILLERABEL,  
*Docteur en théologie,*  
*Docteur en droit canonique.*

POÉSIES BRETONNES

---

KETAN SONNEN

---

Et je suis là derrière elle,  
Derrière elle, tout tremblant.  
Son teint de lys est si blanc  
Qu'elle a l'air surnaturelle !

Charles LE GOFFIC.

Avoid Charl Ka Gourc.

Abarh ir ger didrous a Ruan,  
Ur pautr a huezek vlai bermen,  
studial i skol Sant-Uissan,  
Sàüas son karantéus men ....

D'er hours men, be zou heih dé,  
I oen stouiet in overen.  
M'halon iouankik e huannadé ;  
Ur beden penak e laren.

---

Première Sone

A Charles LE GOFFIC.

Dans la ville paisible de Rennes, — un écolier âgé de seize ans, —  
au cours d'une étude au collège Saint-Vincent, — *leva* la sone  
amoureuse qui suit :

## PREMIÈRE SONE

---

A CHARLES LE GOFFIC.

Ce fut à Rennes la dormeuse  
Qu'un écolier de Saint-Vincent  
« *Leva* » cette sone amoureuse,  
Etant tout jeune adolescent ...

Voici huit jours, pendant la messe,  
A genoux près du bénitier,  
Mon cœur tout plein de sa jeunesse  
En vain s'efforçait de prier...

---

A la même heure, voici huit jours, — agenouillé pendant la messe, — je balbutiais je ne sais quelle prière. — Mon cœur soupirait plein de jeunesse.

Gu'en hiaul e drezé er huiren,  
Men deulegad e vurlutté ;  
Im halon kouéhé en déren  
E lak de grog er garanté.

D'en achimant oen morgousket  
Ha n'ellen mui meid huinial.  
Me bedé ha ne bedé ket.  
Hanü men dous e zé gu'em hanal.

Èl ur rosen, plah karettan,  
Get hiaul Imbril hui legerné !  
Stirennik, hui sträüé un tan  
Ke n'hum sàüé m'inean d'en né !

..

Abarh ir ger didrous a Ruan,  
Ur pautr a huezek vlai bermen,  
I studial i skol Sant Uissan,  
Sàüas son karantéus men.

*Ruan, 12 avril 1891.*

PIERRIC LAURENS.

Le soleil qui traversait la vitre — me faisait cligner les yeux ; — dans mon cœur se glissait un de ces rayons — qui allument l'amour.

Bref, je somnolais — et ne pouvais bientôt que rêver. — Le désir de prier était toute mon oraison. — Le prénom de ma douce me remontait aux lèvres, avec mon souffle.

Le soleil, à travers l'église,  
S'élançait et brûlait mes yeux,  
Et, dans mon cœur qu'il électrise,  
Naissait l'amour silencieux.

Je ne pensais plus qu'à mon rêve,  
Ne faisais que balbutier.....  
Etc'est toujours son nom qu'achève  
Ma lèvre qui voulait prier !

Comme une rose, ô mon idole,  
Une rose au soleil d'été,  
Comme l'astre qui s'aurole,  
Mon cœur s'emplissait de clarté...

••

Ce fut à Rennes la dormeuse  
Qu'un écolier de Saint-Vincent  
« *Leva* » cette sone amoureuse,  
Etant tout jeune adolescent.....

HENRY DE LA BUNELAYE.

Telle qu'une rose, au soleil d'avril, ma belle préférée, vous  
scintilliez toute brillante ! — Gentille Etoile, vous versiez une lu-  
mière telle — que mon âme s'élevait aux cieux !

••

Dans la ville paisible de Rennes, — un écolier âgé de seize ans, —  
au cours d'une étude au collège Saint-Vincent, — *leva* la sone  
amoureuse que voilà...

Rennes, 12 avril 1891.

PIERRE LAURENT.



# G W E R Z

---

## I

Le marin breton est naturellement pieux ; et malgré les ignobles blasphèmes (à l'adresse de l'Immaculée) que l'on rencontre parfois sur ses lèvres, — blasphèmes empruntés sans doute au triste répertoire de pauvres dévoyés sans vergogne qui en veulent à notre vénérée Madone, — l'homme de mer Armoricaïn professe un culte spécial pour Notre-Dame.

Que de fois, errant sur nos falaises, n'avons-nous pas entendu ce gai refrain que nous envoyait la brise :

Au large, ma nacelle,  
Ma nacelle  
Si belle ;  
Tout mon bonheur à moi,  
C'est l'Océan, et toi

Puis, bientôt, parvenait à nos oreilles enchantées l'écho du si suave cantique :

Vierge fidèle,  
A ma nacelle  
Donne, donne l'azur des flots ;  
Brillante étoile,  
Guide ma voile,  
O Patronne des matelots.

Ainsi chantaient jadis, ainsi chantent encore nos marins. —

## II

Mais, voici venir la veille du départ pour « la grande pêche »<sup>1</sup>. Chez nous, dès l'aube, tous les matelots accourent à la gentille chapelle dédiée à Monseigneur saint Yves qu'ils ont en grande vénération. Le pasteur aux cheveux blancs célèbre pour eux le Saint sacrifice. Tous s'approchent de la Sainte Table ; ils savent que « leur barque est si petite et la mer est si grande ! » qu'il leur faut « un vialique », et le vieux prêtre dit : « que Notre-Seigneur vous protège durant la traversée et là-bas . . . qu'il garde vos belles âmes pour la vie éternelle ! » et tous entonnent avec entrain, en l'honneur de Marie, le cantique suivant qu'à bien voulu traduire dans le dialecte de Vannes un celtisant distingué, M. l'abbé Buléon, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray.

<sup>1</sup> Pêche d'Islande.

DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

DIALECTE DE VANNES

## KANTIK

### MARTOLODED KERFÔD

*D'o Fatrônez, an Itron Varia*

(IEZ TREGUER)

WAR DON : *Dame de Bonne-Nouvelle*  
(PEMPOUL)

#### DISKAN

Mésaed hon bagik vihañ  
A eneb ar gwell amzer ;  
Mar he diouallet, peb unañ  
A lavaro pemp pater ;  
En hoc'h enor, Mam dener,  
Niñ lavaro pemp pater (*bis*).

#### I

Arôg moñt kwit, ar martolod  
A deu alies d'ho ti,  
Itron Varia a Gerfôd,  
D'ho kweled ha da bedi.

## KANNEN

### MARTELODED KERFOD

*D'hou fratromez*

EN INTRON VARIA

#### DISKAN

Dihuennet hum bagig vihañ  
Enep doh er goal amzér ;  
Mar hi dihuennet, peb unañ  
E batérou pemp pater ;  
En hou s'inour, o mam tinér  
Ni e larou pemp pater.

#### I

Kent monet kuit, peb martelod,  
Martelod ag er barréz,  
E za d'en ilis a Gerfod  
Aveit pédein er Huirhiéz.

## TRADUCTION

### Chant des Marins de Kerfot à leur Patronne, Notre-Dame

#### REFRAIN

Gardez bien, s. v. p., notre petite nacelle contre la tempête déchaînée. Si vous la préservez, chacun dira cinq pater ; en votre honneur, tendre Mère, nous vous dirons cinq pater.

1. — Avant le départ, chaque matelot, souvent, vient en votre maison, ô Notre-Dame de Kerfot, pour vous voir, et prier.

## DIALECTE DE VANNES

## II

A pe zizoar er martelod,  
 Ol er ré e chom ér gér,  
 E lar d'en Intron a Gerfod :  
 « Goarnet éañ é peb amzér ! »

## III

Pe goueh bagig er martelod  
 È kreiz un noz tiuoél,  
 Ma péd en Intron a Gerfod,  
 Hi e daou en auél

## IV

A pe hirvoud er martelod  
 D'é voéz ha d'é vugalé,  
 En Intron e lar : « È Kerfod,  
 Kent pèl, é véhegét. »

## V

Pe za indro er martelod,  
 E peb ti laret e hrér :  
 « En Intron Vari a Gerfod  
 E zou mad én hun hevér. »

## DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

## II

Goudé, keñt zavel an héor,  
 'Neur zellet war-zu ar gér,  
 A lar : « O Gwerc'hez, war ar mor  
 Ma mired e peb amzer. »

## III

Mar tigoue eun nozves teñval,  
 Mari 've e sklerijen ;  
 He flijadur a ve dioual  
 Bepred he jervijerien .

## IV

Mar teu d'eañ joñj deuz e vro,  
 Deuz e wreg, e vugale,  
 Mari 'lar : « Dizec'h da daëlo,  
 Hep dale a vi gañte. »

## V

Pa ve deud, eüruz, endro,  
 An oll a chom zouezet,  
 Pa goñt deze ar burzudo  
 He deuz gret en e añdred.

2. — On va lever l'ancre ; le regard tourné du côté de sa chaumière, le marin s'écrie : « Vierge bénie, sur la mer protégez-moi en tout moment. »

3. — Voici venir une nuit sombre ; Marie est l'étoile du marin ; le bonheur de la Reine des cieux n'est-il pas de veiller sur ses « dévôts » ?

4. — Le souvenir de l'homme de mer se reporte-t-il sur son pays, sur son épouse et ses enfants ? « Sèche tes larmes, lui dit Marie ; bientôt tu seras au milieu des tiens. »

5. — Et quand, heureux, il est de retour, tous sont dans l'étonnement au récit des merveilles opérées par Notre-Dame en sa faveur.

## DIALECTE DE SAINT-BRIEUC

## IV

'Vel e dud kôz, a ve gwelet  
 O toñt gañt prez en ho ti  
 D'o trugarekât. Mam garet,  
 Da ganañ d'ac'h meulodi.

## VII

Ha, joañz, gwreg ha bugale  
 A lar gañd ar martolod :  
 « Enor, ha gloar, ha trugare  
 D'Itron Varia 'Gorfôd !

## DIALECTE DE VANNES

## VI

El gueh aral, er martelod  
 Berpet e za devot mat,  
 Dirag en Intron a Gerfod  
 Aveit hi zrugérikat. .

## VII

Elzé, eurus, er martelod,  
 É vugalé hag é voéz  
 En dès gred é parréz Kerfod  
 Eit humhloestreind'er Huirhiéz.

6. — On le voit accourir avec empressement, ainsi que ses vieux pères, dans votre « chapelle »<sup>1</sup>, pour vous remercier, Mère chérie, et vous « chanter mélodie ».

7. — Et c'est grande liesse dans les cœurs ; et la femme et les enfants unissent leurs voix à celle du matelot : « Honneur, gloire et bien grand merci à la noble Dame de Kerfot. »

*Barde du Menez-Bré.*

<sup>1</sup> Lieu de pèlerinage très renommé (1574) ; église paroissiale depuis 1850.



# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

---

## DEUXIÈME VOLUME

---

M. Walchs appartenait à la famille de ce négociant irlandais qui fournit au prétendant Charles Edouard le vaisseau qui le transporta sur les côtes de l'Ecosse lors de son entreprise en 1760. Il avait servi sous l'Empire dans les états majors, où il était difficile d'apprendre le métier. Il s'était marié à une demoiselle d'Achen qui avait de la fortune. Il était veuf et père d'un enfant en bas-âge. Au 20 mars 1815 il fut désigné par le préfet, M. de Barante, pour commander la 1<sup>re</sup> compagnie de volontaires royaux qui partit de Nantes pour aller défendre le trône de Louis XVIII. Il trouva ces messieurs peu disposés à l'accepter pour chef et se vit préférer M. Cottin de Melville. Ces volontaires royaux ne purent dépasser Ancenis ; ils y apprirent que Paris était au pouvoir de l'Empereur et que le Roi était passé en Belgique. Force fut à eux de revenir dans leurs foyers. M. Cottin de Melville entraîné par l'amour de son métier et par cet instinct de l'honneur qui ne permet guère à un officier de donner sa démission lorsqu'on va entrer en campagne, céda aux instances d'un général dont il avait longtemps été l'aide de camp. Il le suivit à la bataille de Waterloo et après le licenciement rentra dans ses pénates. Il ne tarda pas à être placé capitaine dans la Légion de la Loire-Inférieure où il trouva son ancien rival chef de bataillon.

<sup>1</sup> Voir la livraison de novembre 1898.

Après son échec, M. Walchs s'était retiré au Jaunay, maison de campagne appartenant à son fils et située dans la Vendée. Il prit part à l'insurrection et fut placé dans la garde après le retour du Roi. Puis il obtint de passer dans la Légion comme commandant. C'était un des hommes les plus spirituels que j'aie connus. Il excellait à dire des choses agréables, il savait dominer la conversation et la rendre intéressante avec un art admirable. Rempli de cœur et de bons sentiments il ne fit jamais sentir sa supériorité à son ancien rival. Cottin de Melville avec qui j'ai été intimement lié se plaisait à rendre à M. Walchs cette justice qu'il ne lui a jamais témoigné la moindre rancune. Les hommes de cette trempe ne sont pas communs. Le seul défaut de M. Walchs était un amour-propre excessif ; encore savait-il le faire tourner au profit du service. Ainsi d'un officier très médiocre il devint un chef de bataillon distingué, par une instruction pratique et théorique suffisante, surtout par l'art de mener les hommes. Ce talent lui valut une influence très grande dans la Légion.

Comme il arrive toujours dans les moments de passion politique, la garde nationale était en grande faveur. Le receveur général M. de Lauriston commandait une compagnie. Il avait servi quelques temps dans la marine ; complètement étranger à tout ce qui est militaire il était fort embarrassé. Il pria M. de Labesse de lui désigner un officier auquel il pût demander des conseils. Le colonel me nomma et me fit part du désir de M. de Lauriston. Il me prévint que je recevrais sa visite le soir même et m'engagea à la devancer, ajoutant que c'était une bonne connaissance à faire à cause de l'influence personnelle qu'il avait et surtout à cause de celle du général de Lauriston son frère qui était puissant à la cour. Il me fut impossible de faire la première visite. M. de Lauriston se présenta à la maison au moment où je me préparais à aller chez lui. Les Lauriston sont descendants du fameux Law, célèbre sous la régence par son système financier qui bouleversa les fortunes de cette époque. Le receveur général était un excellent homme, mais d'une froideur qui le faisait passer pour orgueilleux : il devait sa place à la faveur dont son frère avait joui sous l'Empire ; le général de Lauriston était un des aides de camp de l'Empereur. Néanmoins le receveur général n'avait

pas hésité à refuser le serment au 20 mars. Sans le retour du Roi il était complètement ruiné. Lors de la rentrée de Napoléon il éprouva des pertes considérables en faisant la banque. Il était père d'une nombreuse famille et il ne lui restait plus que trente mille francs lorsqu'il fut envoyé en disgrâce à Orléans. Mme de Lauriston, dont la beauté était une des moindres qualités, montra dans cette fâcheuse occurrence un courage et une détermination qui ne contribuèrent pas peu à soutenir son mari. Cette maison était des plus agréables. On y recevait tous les jours, et chaque semaine un jour était désigné pour réunir la jeunesse dansante. Je fus naturellement invité à toutes les fêtes et même assez fréquemment à dîner. La garde nationale ne pouvant se réunir que le dimanche, nous primes ce jour-là pour rassembler la compagnie du receveur général. Je me rendais chez lui et après un bon déjeuner nous montions en voiture et gagnions le cours Saint-Pierre où l'on nous attendait. La tâche qu'on m'avait imposée était bien difficile : enseigner le maniement des armes à des hommes de tout âge qui ne pouvaient s'en occuper que pendant deux heures chaque semaine ; former à les commander des hommes qui pour la plupart n'avaient ni goût, ni aptitude. De ce nombre était spécialement M. de Lauriston. Impossible d'avoir les intonations plus fausses, un organe plus malheureux ; c'était à y perdre la réputation la mieux établie. Voyant tout de suite que jamais je ne ferais rien de lui, je dus songer à me tirer avec honneur de ce mauvais pas. Afin de mettre sa compagnie en état de le comprendre, je commandais la première pose : je démontrais le maniement des armes avec tant de précision, de soin et de clarté, que je parvins à leur faire faire quelque chose, mais seulement quand je commandais. Leur capitaine, guidé par mes conseils et soutenu par les démonstrations que je faisais pour lui, commandait une seconde pose dont le résultat était de faire ressortir le succès de la première. A la troisième, je prenais le commandement ; je les faisais marcher, partie de l'instruction dans laquelle excellent les gardes nationales des villes. Après quelques conversions et pour leur donner du courage je leur fis exécuter une partie de l'école de peloton. Mes mesures étaient si bien prises que rarement la manœuvre manquait. Les chefs de peloton, de section et les guides obéissaient le plus souvent à ma voix.



sans comprendre ; ils arrivaient ainsi à la fin du mouvement sans s'en douter, conduits seulement par les avertissements que je leur donnais avec calme et un à-propos qui les magnétisait et en faisait de dociles machines.

Nous continuâmes tout l'hiver, toutes les fois que le temps permettait. Je couronnai l'œuvre en leur faisant exécuter quelques leçons de l'école de bataillon ; à cette fin je les mis sur un rang et pus ainsi avoir six petits pelotons. Vrai tour de force. Au repos je fus entouré et félicité par toute la compagnie. — Ma foi, Monsieur, prononça un des chefs de pelotons je crois, fermement que vous feriez marcher un mur, si vous vouliez vous en donner la peine. Pour moi j'avoue n'avoir pas compris ce que j'ai fait et je suis encore à m'expliquer comment j'ai pu commander mon peloton.

Ce naïf aveu fit rire tout le monde.

Ma réputation, l'opinion dans Nantes fut telle qu'aujourd'hui encore — il y a 37 ans de cela — les gens de cette époque me citent comme un officier de rare talent. Ces éloges et l'agrément des réceptions chez M. de Lauriston furent tout ce que je retirai de mes peines. Il fut toujours très aimable, mais ne sut ou ne voulut jamais saisir l'occasion d'employer pour mon avancement le crédit de son frère ; ce crédit était grand.

Le frère de M. Walchs était directeur de la poste ; il a conservé cette place jusqu'en 1830. Depuis cette révolution il s'est livré à la polémique dans les journaux et s'y est fait une certaine réputation, les lettres vendéennes l'avaient déjà fait connaître. Il vit encore (1852).

Parmi les capitaines de la Légion était M. de Martel. On lui donna la première compagnie de voltigeurs et je fus son lieutenant. M. François, élève de Saint-Cyr, mort général de brigade il y a peu, eut la seconde ; Cottin de Melville eut les grenadiers, ainsi que Bernard.

Le lieutenant Faucheux ne tarda pas à mener une vie crapuleuse, on fut obligé de le renvoyer. Malheureusement deux adjudants-majors de l'ancienne armée vinrent faire valoir leurs droits et mettre obstacle à la bonne volonté du colonel. L'un d'eux, Mermet, était de Paimbœuf et neveu du général de cavalerie. Je ne me souviens pas du nom de l'autre.

Le Gouvernement envoya un commissaire spécial, M. de Cadaillac

qui prêta l'oreille à toutes les dénonciations que l'esprit de parti encourage et produit dans les temps de réaction politique. M. de Labesse défendait de toutes ses forces ses officiers ; il sentait bien qu'il ne parviendrait pas à former un bon régiment avec les seuls éléments fournis par les armées royales. On lui força plus d'une fois la main ; Mermet fut de ceux qu'il ne put maintenir sur les cadres. Mermet dut rentrer momentanément dans ses foyers, je le remplaçai provisoirement.

Ce fut un surcroît de besogne dont je ne m'effrayai. Je m'appliquai à rétablir la discipline qui était fort relâchée.

Pendant ma semaine j'établis la plus grande régularité dans toutes les parties du service soumises à mon contrôle. Rien ne put échapper à la persévérance de mes investigations. La sévérité à laquelle on était préparé, parce qu'on m'avait vu dans mes fonctions d'instructeur, n'étonna personne. La Légion changea complètement. Le capitaine François qui avait été longtemps adjudant-major m'avertit que la résistance la plus obstinée viendrait des lieutenants parmi lesquels s'en trouvait un ou deux plus anciens de grade que moi. Il me conseilla de me montrer surtout envers ceux-là sévère et juste et de faire en sorte que les premiers arrêts infligés le fussent à des officiers connus pour être de mes amis. Je suivis ce sage conseil et ma bienvenue fut payée par MM. de Fleuriot et Coudroy.

Au commencement de l'hiver je confiai au colonel que je regardais comme très imparfaite l'instruction donnée au régiment, qu'il devait bien comprendre que le temps m'avait manqué et aussi les secours que j'aurais dû attendre d'un corps de sous-officiers plus exercé, surtout plus formé à suivre la même méthode. Je lui proposai de profiter de l'hiver pour les réunir et leur donner l'ensemble qui leur manquait. M. de Labesse, s'il était loin de connaître son métier, avait du moins l'instinct des bonnes mesures et une très grande confiance en moi. Il approuva et me donna carte blanche. Je trouvai tout de suite un local où je pus faire faire l'exercice pendant les mauvais temps et dès le lendemain je réunis tous les sous-officiers et caporaux. Les 16 compagnies formant les 2 bataillons n'étaient pas au complet, néanmoins je trouvai 180 hommes, le reste était à l'hôpital, de service ou manquants dans les cadres.

Je leur fis part des intentions du colonel dans l'espoir qu'ils me seconderaient par leur bonne volonté et leur assiduité. Satisfait de leurs promesses je leur donne rendez-vous au lendemain, persuadé que chacun d'eux est comme moi désireux de se distinguer par son application. Le lendemain l'appel fait par moi-même constate qu'il manque un peu plus de la moitié. Sans hésiter, les 92 manquants sont condamnés à 4 jours de salle de police et je donne aux deux adjudants l'ordre de ne pas oublier les 16 sergents-majors qui s'étaient donné le mot pour ne pas venir. De ce jour commença la lutte acharnée avec les officiers comptables et les chirurgiens aides-majors qui tous s'arrogeaient le droit d'exemption illimitée. Je fis de l'arbitraire, c'est vrai ; mais je prouvai que, neuf fois sur dix, mes adversaires étaient dupes des réclamants. M. Walchs m'encouragea, me soutint près du colonel. Je représentai à ce dernier que l'instruction entreprise était de la plus grande importance, que la tâche, déjà fort difficile par elle-même, était impossible si une partie parvenait à se soustraire aux exercices. Je lui demandai de tenir ferme pendant quinze jours seulement, certain que les sergents-majors et les fourriers trouveraient le temps de satisfaire les comptables et moi. M. de Labesse fit l'essai et au bout du laps de temps fixé tout marchait bien, il n'entendit plus aucune réclamation.

Lorsque le temps était beau, j'allais sur les cours exercer mes hommes à la marche. J'évitais d'y faire les manèges d'armes. Je tenais à ce que les progrès ne paraissent pas peu à peu ; mon intention était de présenter mes hommes au printemps, espérant ainsi produire plus d'effet. Les sergents-majors me tenaient rancune de la violence faite à leurs goûts ; quelques-uns voulurent faire les mauvaises têtes. Comme adjudant-major, je faisais souvent des contre-appels. Cela me donna une énorme influence sur eux et leur apprit à redouter mon mécontentement. L'habitude de faire l'appel moi-même et mon excellente mémoire me permirent promptement de me passer de contrôle, de sorte que la nuit, à la parade, dans toutes les réunions aucune absence ne pouvait m'échapper. Je les trouvais en faute à chaque instant. Il m'était impossible de me montrer indulgent pour les abus que je découvrais à chaque pas, mais j'ai pour système que le meilleur

moyen de conduire les hommes est de leur présenter d'un côté la punition de leurs fautes, et de l'autre côté la récompense de leur bonne conduite. J'épargnai beaucoup de punitions aux sergents majors dont j'étais satisfait ; je leur faisais connaître qu'ils le devaient à leur mérite. Je me fis un devoir d'écouter patiemment toutes les réclamations faites en particulier, d'un ton convenable et avec soumission. Si j'avais affaire à un bon sujet je ne manquais pas de lui dire que je l'estimais et qu'en raison de ses bonnes qualités je levais la punition. Aussi je me fis beaucoup d'amis et tous ceux qui vivent encore me font des prévenances partout où ils me rencontrent ; ils se montrent flattés d'avoir servi avec moi. Je pus ainsi être l'adjudant-major le plus sévère et être en même temps indulgent pour ceux qui n'avaient pas l'habitude de mal faire. Je m'appliquai à être juste avec tous. Sévère ne veut pas implacable pour toutes les fautes. C'est de l'arbitraire, soit ; il est un puissant moyen de bien conduire les hommes et de les entraîner, lorsqu'il est employé avec discernement, avec intelligence et pour le bien.

On comprendra maintenant combien j'étais occupé. Je ne commandais pas moins de quatre poses par jour et n'avais pas même le dimanche puisque la compagnie de M. de Lauriston me prenait ce jour-là. C'est encore moi qui commandais à la Messe de midi. On avait essayé de passer ce service aux capitaines ; il s'en trouva de si incapables qu'on eut recours à moi. Tout cela ne m'empêcha pas de m'amuser beaucoup tout l'hiver et d'accepter toutes les invitations que je reçus. Bien des gens s'étonnaient que je puisse être au bal jusqu'à deux et trois heures et à l'exercice à sept heures du matin. Une constitution robuste, l'habitude dès l'enfance de ne craindre aucune fatigue ; plus que tout cela , beaucoup de sobriété et l'éloignement des excès, me permirent de suffire à tout. Non pas sans fatigue ; je rentrais parfois exténué ; je me jetais sur un canapé et m'y endormais jusqu'à l'heure qui me rappelait au quartier. Mes sœurs donnaient des leçons de broderie à deux jolies enfants de 14 à 15 ans, gaies et folâtres comme on l'est à cet âge. Il y avait échange continuel de malices entre elles et moi ; aussi n'étais-je pas sûr de me reposer mon content ; mais les moments qu'elles

étaient à mon sommeil et qui se passaient en fou rire me rafraîchissaient si bien le sang et la tête que ce repos-là valait l'autre. Avec elles je devenais d'une gaieté folle et ma mère, si grave, si difficile à émouvoir se mettait de la partie. L'une d'elles vit encore fort bien mariée. L'autre a quitté Nantes avec sa famille.

Dans les maisons où j'étais reçu, la gravité de mon maintien, d'accord avec l'air sévère qu'on me voyait à l'exercice, donnait une idée bien différente de celle que prenaient de moi les personnes qui me voyaient à la maison.

Je fus dénoncé comme bonapartiste à M. de Cardaillac. Le colonel affirma qu'il répondait de moi, qu'il fallait que j'eusse le diable au corps si je trouvais le temps de conspirer, puisque j'étais à l'exercice ou au quartier toute la journée et que la nuit il me rencontrait dans toutes les bonnes maisons où l'on recevait et dans lesquelles il ne voyait pas de plus intrépide danseur. Si on m'ôte, ajouta M. de Labesse, ce jeune homme qui est sans contredit le meilleur officier de mon régiment, j'écris immédiatement à son Excellence le Ministre de la Guerre pour lui offrir ma démission. M. de Cardaillac céda et je continuai à diriger les détails du service.

*(A suivre).*



# LES PRÉJUGÉS

COMÉDIE EN DEUX ACTES

*Suite<sup>1</sup>.*

## SCÈNE III

HENRI, M<sup>me</sup> MAUBERT

HENRI

Eh bien, qu'en dites-vous ? Nous voilà manche à manche, Madame ; faites comme moi, riez. Ah ! ah ! ah !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais cela n'est pas étonnant ; à Paris dans une certaine classe on ne connaît pas la province, donnez-lui de l'argent pour voyager.

HENRI

Oui, l'argent de la province ! Voyez ce qu'elle appelle de l'éducation, votre camériste vous l'a dit.

M<sup>me</sup> MAUBERT

J'avoue qu'elle n'avait jamais choqué mes oreilles par de telles billevesées, j'admire votre patience.

HENRI

Mais jusqu'à ce jour, jamais ma tante n'avait émis devant moi des opinions déraisonnables ; elle s'était bornée à déplorer le changement que la garde nationale de 1830 avait amené dans nos mœurs, voilà tout.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je ne me tiens pas pour battue, jamais vous ne m'amènerez à penser que Paris a les mêmes préjugés que la province.

HENRI

Les mêmes, non : Paris n'a pas l'orgueil breton ; il est trop raffiné pour prendre les substances en elles-mêmes, car il lui faut la quin-

<sup>1</sup> Voir la livraison de Novembre 1858.

l'essence de toute chose ; à force de vouloir distiller le fruit il n'en porte à ses lèvres que l'écorce et le noyau ; ainsi le masque de l'orgueil lui est seul resté dans les mains, c'est l'amour-propre qu'il possède au-delà de toutes les bornes.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Vous voulez dire qu'il a la juste appréciation de sa supériorité ?

HENRI

Mais que deviennent vos idées égalitaires (*riant*). Paris joue avec la province le rôle des seigneurs du moyen-âge auprès de leur vassaux : tous les droits pour lui, toutes les corvées pour les autres.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Que dites-vous ?

HENRI

Ecoutez-moi : nous donnons à Paris nos forces vives. Que nous donne-t-il en retour ? A lui nos talents, nos labeurs, notre argent, et pour tout cela il nous impose l'obéissance passive ; gare aux révoltes intestines !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Se révolter contre Paris, il faut être Breton pour concevoir de telles idées. Que comptez-vous faire ?

HENRI

Peu de chose ; un peu de Jacquerie, voilà tout.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais, si la province décapitait Paris, elle se tuerait elle-même ; car, le mot n'est pas de moi, Paris est la tête de France.

HENRI

Il n'est pas question d'un 93, mais donnez-nous de bon cœur 89, c'est-à-dire l'abolition des préjugés parisiens, et la véritable égalité intelligente due à tous les citoyens d'une grande nation.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais enfin les Parisiens seront toujours supérieurs aux provinciaux pour l'esprit par exemple !

HENRI

Quand je vous entends parler, Madame, je suis entièrement de votre avis. Mais... (*entre Malvina avec une lettre qu'elle remet à Henri*), c'est singulier, on dirait l'écriture de ma sœur. Permettez-vous, Madame !

M<sup>m</sup>e MAUBERT

Comment donc, mais je vous en prie.

HENRI, *lisant haut.*

« Mon cher frère, pardonnez-moi la démarche où m'entraîne mon  
« désespoir. Vous le voyez vous-même, mon bonheur est à jamais  
« perdu ; je vais prendre le voile au couvent de la Visitation, soyez  
« plus heureux que moi. Mon cher Henri, j'espère que ma vie sera  
« courte et, comme celle de ma tante, une seule pensée la remplira  
« tout entière, je prierai pour le bonheur de Fernand, et Dieu me  
« donnera peut-être la force de prier pour qu'il soit heureux avec  
« une autre femme. Hélas ! rien n'est impossible à Dieu !... »

« Mes amitiés les plus tendres à Charlotte, mes excuses à ma  
« tante. Vous trouverez sous ce pli l'abandon en votre faveur de ce  
« que j'ai reçu de nos parents : ma résolution est irrévocable.

« Votre malheureuse sœur,

YVONNE. »

HENRI

Pauvre chère enfant, tête exaltée, âme sublime. Mais je la sauverai d'elle-même, je serai tout à la fois son père et son frère.

M<sup>m</sup>e MAUBERT

Si je n'étais pas Parisienne, je voudrais être Bretonne ; courrez mon ami, prenez un esclandre !

HENRI

Non, laissons-la faire ; cela ne durera pas, jamais ma tante ne consentira à faire le malheur d'Yvonne ; mais, pour qu'elle cède, une séparation est nécessaire ; elle adore sa nièce. elle ne supportera pas son absence.



MALVINA, *rentre avec une dépêche.*

Pour Madame, c'est de Saint-Nazaire cette fois.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *prend la dépêche.*

Ah ! que m'annonce-t-elle ? La main me tremble.

HENRI

Ouvrez sans crainte, c'est la joie du retour que ce pli renferme.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *lit.*

« Arrivé à Saint-Nazaire en bonne santé. J'envoie mon neveu par le bateau à vapeur. Ne viens pas, je serai demain près de toi. Mille tendresses. JULES MAUBERT. »

M<sup>me</sup> MAUBERT

Dieu ! quel bonheur ! il est arrivé ! si j'allais le rejoindre ?

HENRI

Mais il vous dit lui-même : « ne viens pas. » Vous ne connaissez pas les formalités qu'entraîne le débarquement, et les colis ! c'est à peine si vous le verriez !

M<sup>me</sup> MAUBERT, *relisant la dépêche.*

Mais cette dépêche doit être en retard de deux heures au moins, et mon neveu ne va pas tarder.

HENRI

C'est possible, il y a un tel encombrement de dépêches au moment des arrivages sur la ligne de Saint-Nazaire. Vous concevez que cela ne peut être organisé, comme à Paris. Mais quel est ce neveu que vous attendez ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Un enfant de dix ans, fils de ma sœur aînée ; elle l'envoie à Paris pour son éducation.

HENRI, *regardant la pendule.*

Le bateau doit être sur le point d'arriver, voulez-vous que j'aile au-devant de votre neveu ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

C'est inutile, il a mon adresse et dans nos colonies un enfant de son âge est déjà presque un homme. Il me semble que l'on a sonné ?

#### SCÈNE IV

LES MÊMES *plus MALVINA, qui semble très étonnée.*

MALVINA

Mademoiselle Lescouet de Kergor fait demander à madame la comtesse Maubert si elle peut la recevoir.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Certainement, allez lui aider à monter l'escalier.

*(Malvina sort).*

HENRI

J'avais oublié de vous dire que ma tante tenait à vous rendre visite ici. Je vous en supplie, restez aimable et parisienne, c'est-à-dire ce que vous êtes.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Cela me semble difficile et, si je n'étais pas aussi heureuse que je le suis, je ne répondrais de rien ; mais enfin j'oublie tout à condition néanmoins de tout dire à votre tante.

HENRI

Gardez-vous en bien. Je n'eusse jamais conseillé cette fraude, mais ce n'est pas le moment de la découvrir, cela froisserait la susceptibilité de ma tante.

Gagnons du temps : songeons à notre pauvre désespérée ; je compte beaucoup sur la Supérieure de la Visitation, femme d'une

grande intelligence pour calmer ma sœur et agir en même temps sur la volonté de ma tante.

M<sup>me</sup> MAUBERT, *malignement*.

Est-ce que la garde nationale de 1830 a aussi renouvelé l'air de vos couvents ?

HENRI

Chût, de grâce ; voici ma tante.

## SCÈNE V

LES MÊMES plus M<sup>lle</sup> DE KERGOR en robe de cérémonie.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Ah ! chère comtesse, que votre fils est beau ; en traversant la première pièce je ne pouvais me lasser de l'admirer ; quelle charmante miniature vous avez là !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Vous êtes trop bonne, Mademoiselle ; je suis confuse de l'honneur que vous me faites en venant jusqu'ici, car il me semble que vous êtes de beaucoup en dehors des limites ? (*Henri l'implore du regard.*)

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

On passerait dans les rangs ennemis, sous le feu de la mitraille, pour jouir de votre vue et de votre entretien ; j'ai traversé en effet une multitude de rues inconnues : rue Piron, rue Crébillon ; cela m'a rappelé un jeu de ma jeunesse qu'on appelait *je vous vends mon corbillon*.

HENRI

Vous faites bon marché de votre ville, chère tante.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Cet appartement est fort beau : il y a de l'air et beaucoup de clarté, c'est le seul agrément des nouveaux quartiers ; on ne saurait le leur disputer. Je voulais vous amener Yvonne, mais elle a été prise d'une violente migraine et la femme de chambre a dû la remettre au lit.

M<sup>me</sup> MAUBERT

J'en suis désolée ; mais il me semble entendre mon frère. je vais avoir l'honneur de vous le présenter.

## SCÈNE VI

LES MÊMES, la porte à laquelle M<sup>lle</sup> de Kergor est adossée s'ouvre vivement.

MALVINA, annonce.

Monsieur Isidore de la Relimousinière !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR jette un cri!!

Grand Dieu ! chevalier, vous m'appellez ! Je vais. (*Elle s'affaisse Henri vole à son secours*).

ISIDORE jette ses bras autour du cou de M<sup>me</sup> Maubert.

Bonjour, chère tante ; embrassez-moi encore, je vous embrasse pour maman, pour grand'mère et... (*M<sup>me</sup> Maubert se dégage des bras du jeune homme, sonne, et fait respirer des sels à mademoiselle de Kergor*).

HENRI

Qui donc a fait cette mauvaise plaisanterie ? Il y a des choses avec lesquelles on ne saurait jouer sans profanation ; on a si peu de temps à voir ces pauvres et chères figures du passé, qu'on devrait les respecter comme les saints dans leur sanctuaire. Ma tante ! ma bien-aimée tante !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, se ranime par degré.

Qui m'appelle ? Vous, Henri ; l'avez-vous vu ? Il doit venir du ciel, j'ai tant prié pour lui ! Oh ! venez, Isidore de la Relimousinière !

LE JEUNE HOMME s'approche et lui baise la main.

Pardon, Madame, à qui ai-je l'honneur ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR le serre à l'étouffer dans ses bras, en l'embrassant.

Dieu ! quelle ressemblance ! Mais c'est impossible, il n'a jamais eu d'enfant.

HENRI, à Mme Maubert.

Madame, expliquez-nous de grâce quel est ce jeune homme.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Mais je vous l'ai dit : c'est le fils de ma sœur, celui que j'attendais !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Que dit-elle ? Ah ! mon Dieu, serait-ce ? Oui, en effet, le baron, frère aîné du chevalier, était allé à la Martinique dans les temps, j'étais une enfant alors, seriez-vous son fils ?

ISIDORE

Son petit-fils, Madame.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, à Mme Maubert.

Dites-moi, expliquez-moi !

M<sup>me</sup> MAUBERT

Très volontiers, monsieur le baron de la Relimousinière a épousé à la Martinique, mademoiselle Méloë Saint-Exupère, ma grand'mère ; je ne savais pas ce matin regarder le portrait de mon grand-oncle.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, avec exaltation.

Ainsi, vous, comtesse, vous êtes descendante de la noble famille des Relimousinière : je m'explique maintenant l'attrait mystérieux qui me poussait vers vous ! Oui, mon cœur ne me trompait pas. Ah ! parlez-moi ! Je ne saurais trop entendre ce nom de la Relimousinière.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Eh bien ! Mademoiselle, ma mère épousa son cousin Charles Saint-Exupère, et sa sœur aînée, le fils du baron de la Relimousinière, mort il y a quelques années. C'est le père d'Isidore. Ma sœur n'a jamais quitté la Martinique ; quand mon père et ma mère quittèrent l'île, trop faible alors pour supporter le voyage, elle resta confiée aux soins de nos grands parents. Mon frère et moi sommes nés à Paris.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Ainsi c'est le dernier rejeton des de la Relimousinière que je presse en ce moment sur mon cœur.

HENRI

Oui, chère tante, le dernier rejeton, branche aînée, tout ce qu'il y a de plus direct dans la sève.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Tant mieux ; au premier moment de surprise, j'avais cru.....

HENRI

Avouez-le, rencontrer une barre, mais il n'y en a une que dans nos roues.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Oui, Mademoiselle, j'ai bien des pardons à vous demander pour un malentendu involontaire de ma part... je ne suis pas comtesse !...

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Comment donc ? une barre cette fois ? n'importe, vous êtes toujours du sang des de la Relimousinière, n'en parlons plus.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Certainement, et sans barre ; mon grand-père était officier de marine, etc.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *interrompant.*

Peu importe les affluents, c'est la source du fleuve qui doit être limpide. Ne nous inquiétons pas des champs qu'elle traverse ; j'ai vu cet enfant, (*montrant Isidore,*) je puis mourir.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Pas avant d'avoir fait des heureux, car mon frère, Fernand Saint-Exupère, sollicite avec ardeur la main de votre nièce, notre chère Yvonne !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *dignement.*

Un descendant des de la Relimousinière ne saurait être refusé par moi ; mais j'ai trop souffert de l'autorité paternelle pour infliger à ma nièce un choix qu'elle n'approuverait pas, elle n'épousera Monsieur votre frère que lorsqu'elle l'aimera.

HENRI

Mais ils s'adorent l'un et l'autre depuis bientôt trois ans !

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Depuis trois ans, dites-vous ? Allons ! C'est presque comme de mon temps, le siècle n'est presque pas encore trop dégénéré puisqu'il

peut y avoir de longues amours. Et dire que je n'ai rien vu ! Il n'y a pourtant pas de feu sans fumée, dit-on.

HENRI, à M<sup>me</sup> Maubert.

Allons, les vieux proverbes reviennent avec la vie à ses lèvres, pauvre chère tante.

M<sup>me</sup> MAUBERT, à Henri, à part.

Je vous en supplie ; courrez au couvent, ramenez-nous Yvonne !

## SCÈNE VII

LES MÊMES plus FERNAND, qui se précipite vers M<sup>me</sup> Maubert et lui dit à l'oreille

FERNAND

Ma sœur, je vous demande asile pour mademoiselle Yvonne de Kergor ; je viens de l'enlever comme elle se rendait au couvent.

M<sup>me</sup> MAUBERT, met un doigt sur ses lèvres, et désigne M<sup>lle</sup> de Kergor à son frère

Mon cher Fernand, rendez grâce à mademoiselle de Kergor, qui vient de vous accorder la main de sa nièce.

FERNAND, pose un genou devant M<sup>lle</sup> de Kergor.

Ah ! Mademoiselle, ma vie entière est à vous (Il lui baise la main).

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Comme il lui ressemble, aussi lui, comme il lui ressemble ; il n'est pas étonnant que ma pauvre nièce se soit prise à l'aimer. Comment ne l'adorerait-elle pas ?

FERNAND, à sa sœur, bas.

Elle est en bas, dans une voiture.

M<sup>me</sup> MAUBERT, montrant Isidore.

C'est à ce cher enfant que vous devez votre bonheur.

FERNAND embrasse Isidore.

Comment cela ?

M<sup>me</sup> MAUBERT

Je vous l'expliquerai. (*Elle dit un mot à Isidore.*)

ISIDORE, *répondant.*

Oui, ma tante ; je la connaîtrai bien ; j'y cours.

M<sup>me</sup> MAUBERT

Pardonnez-moi, Mademoiselle, si j'ai pris la liberté d'envoyer chercher Yvonne ; je savais que cette violente migraine venait de son chagrin, et je ne doutais pas de votre bonté.

M<sup>lle</sup> DE KERGOR

Comment ! ma pauvre Yvonne avait des chagrins et je ne m'en doutais pas ? Il me semblait pourtant bien l'aimer !... A quoi donc servaient mes vieux yeux ? Hélas, ce n'étaient pas ceux d'une mère, il ne leur était pas donné de lire les secrets que Dieu livre à l'amour maternel.

## SCÈNE VIII

*Malvina entre portant un plateau ; M<sup>me</sup> Maubert lui fait signe de ne pas avancer.*

LES MÊMES plus ISIDORE et YVONNE qui se précipite aux pieds de sa tante.

YVONNE

Pardon, ma tante ! Pardon, mon frère, je l'aime tant !

(*Malvina pendant toute cette scène tient le plateau.*)

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *la relève.*

Tu ne m'as point offensée ; viens dans mes bras, mon enfant : comme moi tu as su aimer et souffrir en silence ; tu es une véritable de Kergor. (*M<sup>me</sup> Maubert fait signe à Yvonne que sa tante ne sait rien*)

YVONNE, *éclate en sanglots.*

Ah ! ma tante, que je vous aime !

M<sup>me</sup> MAUBERT, *à Isidore.*

Viens, cher enfant ; viens m'embrasser encore !



Tous *s'écrient*

Oui, embrassez-nous.

ISIDORE

Ah ! mon Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être ainsi fêté ? Maman m'avait dit pourtant : « Cher fils, tu vas trouver dans nos parents de Bretagne d'excellents amis ; leur cœur est bon et loyal, mais leur aspect est froid comme leur climat, comme ces oiseaux blancs venus du pays des neiges. »

M<sup>me</sup> MAUBERT

(*A Henri.*) Elle a dû aussi vous empailler comme mon journaliste ; et cependant ce n'est pas une Parisienne celle-là !

(*A M<sup>lle</sup> de Kergor.*) Mais si ; mon frère lui aussi, n'était pas noble ! devant cet amour si pur que ces jeunes gens éprouvent l'un pour l'autre . . . devant le profond désespoir qu'un refus de votre part leur causerait et surtout en retrouvant dans votre cœur fidèle le cher et sacré souvenir du chevalier, (*joignant les mains*) oh ! dites, Mademoiselle, pourriez-vous refuser à mon frère l'honneur de vous appartenir ?

M<sup>lle</sup> DE KERGOR, *très émue.*

Je ne sais . . . je n'en sais trop rien, je ne sais ce que je dirais alors . . . Mais à quoi bon ces suppositions, Monsieur votre frère est noble ; en le regardant il me semble vraiment revoir le chevalier ! et puis la garde nationale de 1830 a mis un tel bouleversement dans les idées des personnes sensées que je n'ose plus en vérité répondre des miennes. (*Les deux jeunes gens s'agenouillent devant elle, elle les regarde avec tendresse, étend les mains sur eux et, les yeux levés vers le ciel, elle s'écrie*) : Bénissez-les, chevalier ! !

MALVINA, *tenant toujours son plateau dit au public.*

Et moi, qui croyais tant m'ennuyer à la campagne, voilà que je pleure comme au théâtre ; je me crois à Paris.

C<sup>ie</sup> DE SAINT-JEAN.

(*Fin.*)

POÉSIES FRANÇAISES

---

CHANSON

DU FIL DE LA VIERGE,

---

La Vierge file sa quenouille,  
Et déroule ses fils d'argent,  
A travers la lande qui mouille  
Son petit fuseau diligent.

Ah ! la belle filerie  
Que fait la Vierge Marie !

L'herbe rassemble, sous ses pieds,  
Marguerites et marjolaines,  
Comme les bouquets copiés  
Par les tissus brodés de laines.

Ah ! le joli fil volant  
Que fait la Vierge en filant !

La brume, en sa blanche nacelle,  
Va la chercher dans son séjour ;  
Le rayon, sur une étincelle,  
La reconduit dès qu'il fait jour.

Ah ! la belle filerie  
Que fait la Vierge Marie !

Sur une épine d'églantier  
Qui fut la première machine,  
Elle façonne, sans métier,  
Une soie inconnue en Chine.

Ah ! le joli fil volant  
Que fait la Vierge en filant !

On eut pu tendre avec les toiles  
Qu'elle file depuis Noël,  
Un tapis allant aux étoiles  
• Et rejoignant la terre au ciel.

Ah ! la belle filerie  
Que fait la Vierge Marie !

Où que la fileuse ait filé,  
Jamais vallon, plaine, montagne  
Ne vit un fil mieux déroulé  
• Que sur les ajoncs de Bretagne.

Ah ! le joli fil volant  
Que fait la Vierge en filant !

JOS PARKER.

*(Reproduction réservée.)*



# LE BONO

(En Plougoumelen — Canton d'Auray)

---

Entre *Kervenec* et *Kernouze*,  
Au milieu des landiers, des pins,  
On ne voit la moindre pelous,  
Ni ruisselets, ni romarins ;  
Mais on trouve, entre deux collines  
*Le Bono*, vrai nid de marins,  
Ici... là... de blanches chaumines,  
Pour y parvenir, quels chemins !  
Méandres aux formes bizarres  
Bordés de perrés raboteux,  
Les épines n'y sont pas rares ;  
On n'y voit bossus, ni boiteux.  
Les gens du pays sont solides  
Courageux et rudes pêcheurs ;  
Comme les terres sont arides,  
Beaucoup sont ostréiculteurs.  
Leur industrie est sur la côte ;  
Leurs parcs de leurs soins sont l'objet,  
Mais alors que la mer est haute,  
Ils sont près de *ar Valhoret*,  
De *Méaban*, et plus au large,  
On voit leurs voiles aux tons bruns,  
S'infléchissant comme une barge  
Qui veut éviter les embruns ;  
Au port, s'ébattent sur le môle  
De futurs marins aux pieds nus ;

D'autres portent sur leur épaule  
D'énormes charges de fucus.  
Pendant six jours, tout est tranquille  
Dans le bourg : la femme au lavoir  
Ou, sur le bord du chemin file,  
Tricote, du matin au soir.  
Mais lorsqu'arrive le dimanche,  
Les pêcheurs presque tous au port,  
*Gwaz* et *Maouez* en coiffe blanche,  
Au cabaret chantent bien fort ;  
D'autres sont là parlant de pêche,  
D'écoutes, de focs et de filins  
Et, c'est aussi graves qu'au préche  
Qu'on les voit boire en vrais marins !

*Bourg du Bono, 13 août 189...*

LOUIS BONNEAU



## CONTE DE NOEL



Il était une fois une mère qui avait deux petits enfants : Anne et Yvon.

Rien qu'à leurs noms vous devinez, bien sûr, que c'étaient des petits Bretons. Toutes les filles et tous les garçons de Bretagne ne devraient-ils pas s'appeler Anne ou Yvon ?

La mère, dont j'ai oublié le nom, avait je crois vingt-deux ans à peine, lorsqu'elle allait à la messe le dimanche, tenant ses deux petits Bretons par la main ; elle avait l'air de la grande sœur de ses enfants.

Elle était si jolie, si pieuse et si bonne qu'on ne comprenait guère qu'elle fût encore sur terre ; c'était une fleur digne du Paradis et il fallait que le Seigneur Jésus l'eût oubliée dans son petit village, caché comme un rucher d'abeilles au milieu des grands genêts d'or.

Tout le jour la mère filait sa quenouille, ne se dérangeant que pour préparer les repas ou tendre au mendiant la tranche de pain bis et la bolée de cidre.

Tout le jour, les enfants jouaient au soleil, mais sans quitter leur mère chérie qu'ils aimaient bien fort. Pour lui obéir, ils couraient parfois dans la lande et cherchaient dans la genetière des brassées de genêts bien droits.

Yvon, qui était très fort pour ses cinq ans, en rapportait bien à lui seul de quoi faire un gros balai, mais la petite Anne, qui habitait la terre depuis trois ans seulement, avait tout son faix de deux belles branches dorées qu'elle portait bien droites à la façon de ces petits anges qu'on voit toujours sur les images, une grande palme d'or à la main.

Lorsqu'ils revenaient ainsi chargés, ils couraient bien vite pour voir plus tôt leur mère, et elle, quittant sa quenouille, les prenait ensemble sur ses genoux, les caressait, ôtait doucement de leurs

belles boucles soyeuses les fleurs dorées qui s'y étaient cachées et qui sentaient bon le miel.

Lorsqu'un gentil cavalier passait devant la chaumine, s'il était à cheval, il arrêta sa monture ; s'il était à pied il ralentissait le pas pour admirer la jolie fileuse bretonne.

Presque toujours il songeait à cette autre fileuse aux tresses blondes chantant auprès de son rouet.

Mais la Bretonne ne chantait pas, ses lèvres priaient toujours, et de ses yeux bleus coulaient une à une des larmes limpides comme les gouttes de rosée coulent du calice trop plein des fleurs. Et si le cavalier, toque basse et taille inclinée, lui demandait :

— Pourquoi ces larmes, ma belle enfant ?

— Parce que je suis veuve, répondait-elle, sans lever les yeux et sans quitter sa quenouille.

Alors le cavalier passait, attristé d'avoir vu tant de tristesse jointe à tant de charmes.

Bien qu'Yvon et Annette fussent les plus jolis bambins du pays de Cornouailles, bien que chaque mère les admirât aux jours de fête, lorsqu'ils avaient, elle sa robe longue, sa croix d'or et son petit bonnet blanc, lui, son chapeau rond bordé de velours noir, sa veste à boutons brillants dont les broderies étaient moins belles que les fils d'or de sa chevelure, leur mère était toujours triste et les petits avaient entendu murmurer bien des fois à leurs oreilles :

— Pauvres orphelins ! . . . .

Eux non plus ne riaient guère, leurs jeux tranquilles ressemblaient à ceux de ces petits sauvages qui n'élèvent jamais la voix et gardent une gravité d'hommes au milieu de leurs amusements.

Les deux petits Bretons savaient prier Dieu, la Vierge Marie, sainte Anne et saint Yves, et chaque soir, en joignant leurs menottes devant les pieuses images, ils disaient après leur mère :

— Bon Jésus, faites que nous partions tous ensemble.

Ils ne comprenaient pas, mais ils priaient quand même et Dieu les comprenait bien.

Un soir les cloches du bourg sonnèrent si fort qu'elles éveillèrent les deux enfants endormis dans la même couchette.

— Mère, dites moi quoi donc sonne ainsi ?

— C'est la messe, mon petit, mais dors, car il est nuit.

Docilement, Yvon abaissa ses paupières et jusqu'au second carillon il dormit.

Mais lorsque les cloches ébranlées à nouveau remplirent d'harmonie la chambre tranquille, Anne à son tour ouvrit les yeux :

— Mère, dites-moi, quoi donc sonne si fort ?

— C'est la messe de minuit, mon enfant ; le petit Jésus va descendre du ciel et les anges sonnent toutes les cloches du Paradis.

Mais il est tard. . . dors en paix, mon ange.

Comment dormir au milieu du concert céleste ?

Yvon songe en son cœur.

— Mère, où donc va-t-il venir, le petit Jésus ?

— A l'église, mon fils, dans ton cœur aussi, si tu l'appelles avant de t'endormir.

— Il est le maître, n'est-ce pas ?

— Oui, mon enfant, le maître du ciel et de la terre, mais Il ne refuse rien aux enfants. Prie-le, Yvon et, demande-lui qu'Il ne sépare jamais la mère de ses enfants.

— Oui, je vais le lui dire. Bonsoir, mère.

Yvon voudrait bien obéir et dormir, mais est-ce possible vraiment lorsque les cloches viennent, comme de gros insectes, bourdonner harmonieusement à ses oreilles ?

— Mère. . . mère. . .

Plus rien. . . .

Plus rien ne bouge devant l'âtre où fument des racines.

La veuve, assise dans l'unique et grossier fauteuil, la tête penchée sur son sein, dort, elle aussi.

— Mère. . . . mère. . . .

Yvon n'est pas peureux, c'est un homme et c'est un Breton, mais la lueur rougeoyante du foyer dessine sur le visage maternel des traits lumineux et fantastiques ; on dirait des zébrures sanglantes courant sur un visage de cire.

Yvon saute de son lit.

— Mère, mère, dormez-vous ?

Elle dort et si bien qu'elle n'entend pas.

Les cloches tintent encore, mais Yvon seul les entend. Anne dort



paisiblement, la veuve repose dans son fauteuil, près de l'âtre où fument des racines.

Yvon est un homme, c'est un Breton, il n'a pas peur.

Le petit Jésus est à l'église, Yvon ne l'a jamais vu, Annette ne l'a jamais vu... S'ils allaient à l'église tous les deux, ils le verraient et ils lui diraient leur prière; le petit Jésus, comme Il doit être beau!... qu'Yvon voudrait donc bien l'embrasser!...

Le petit homme monte sur une chaise, il ouvre l'armoire aux ferrures brillantes.

Il se hâte, car il fait froid, et ses membres frissonnent.

Il sait bien où sont serrés les effets du dimanche.

Voici le joli chapeau rond bordé de velours noir, la veste à boutons et les souliers luisants: voici le bonnet blanc et la robe longue de petite sœur.

Il s'habille vite et sans bruit... Mère dort toujours... à présent, il faut éveiller Anne.

Anne ouvre les yeux et ses lèvres gazouillent, mais Yvon lui met la main sur la bouche: Il faut laisser mère dormir.

Annette trouve qu'il fait bien froid et ses membres frissonnent, mais elle endurerait bien pis pour voir le petit Jésus.

Ils sont prêts....

La robe d'Anne est fort mal agrafée; ses souliers mal lacés, son petit bonnet tout de travers sur sa tête ébouriffée. Bah!... Yvon lui non plus n'est pas irréprochablement mis, le petit Jésus n'y regarde pas d'aussi près....

Mère n'a pas bougé.... les petits meurent d'envie de l'embrasser comme ils font chaque fois avant de sortir... mais ce soir, ils n'osent pas... rendus à la porte, ils lui envoient seulement un baiser du bout de leurs doigts engourdis.

Comme il fait noir et froid! La neige tombe... elle tombe sur le joli chapeau bordé de velours noir, sur le bonnet blanc, dans les boucles soyeuses, elle pénètre la robe mal agrafée d'Annette, la veste aux boutons brillants d'Yvon, les souliers mal lacés où vont geler bientôt les pieds roses des petits Bretons.

— J'ai grand froid, dit Anne, il fait si chaud chez maman.

Yvon est un homme, c'est un bon frère aussi, il ôte sa veste pour

la mettre sur le dos de sa petite sœur. mais ses doigts sont si froids qu'il a grand'peine à trouver les boutons et c'est pitoyable ces deux petits perdus dans la nuit noire et arrêtés sous la neige qui les couvre déjà comme deux cadavres d'oisillons.

Où est donc l'église ? on ne la voit pas encore, et les anges lassés sans doute ont cessé de sonner, car nul son de cloche ne court plus sur la neige

— Yvon, j'ai froid.

— Et le petit Jésus ! ma sœur.

Le petit Jésus, étoile divine, plus brillante mille fois que celle des rois mages, le petit Jésus, vous le verrez, mes enfants, vous le verrez, car Il saura bien vous trouver dans la nuit noire, sous la neige qui gèle vos corps.

Anne pleure tout bas. Yvon l'embrasse, il essaye de la soulever dans ses bras, mais elle est très lourde, trop lourde pour lui et ils tombent tous les deux.

Le sol ouaté leur semble si doux qu'ils n'essayent plus de se relever, ils se serrent bien près, mottés comme sur le sein maternel.

Ils ne savent plus au juste s'ils ont chaud ou froid, ils ne songent plus au petit Jésus, ils ne songent plus à rien.

Mais soudain, le vague bourdonnement qui emplissait leurs oreilles cesse tout à coup... ils écoutent... les cloches sonnent... elles sonnent un carillon qui ressemble à un cantique... et les enfants aperçoivent bien loin, portés là bas sur des nuages semblables aux vagues bleues de la mer, des anges, de beaux anges aux robes blanches, aux ailes frémissantes, qui tiennent chacun une chaîne d'or et qui balancent de grosses cloches d'or aussi.

Puis la vision s'efface, s'efface et disparaît. Les nuages bleus s'entrouvent les uns après les autres, se repliant comme les pétales d'une fleur gigantesque

Une lumière merveilleuse éclaire peu à peu le cœur de la fleur d'azur et, ô merveille ! le paradis, le vrai Paradis du Bon Dieu apparaît aux enfants.

Tout d'abord, l'éblouissante clarté les aveugle et ils ne distinguent rien.

Mais un ange se détache du pays enchanté et il vole, oui vraiment, il vole vers la terre, vers les petits Bretons endormis.

Il les prend dans ses bras et les voilà qui montent dans l'air, les ailes de l'ange volent en claquetant comme les voiles d'une fine goëlette légèrement agitées par le souffle de la mer. Chaque coup d'aile fait courir une bouffée d'air chaud sur le front des petits, une bouffée d'air si chaud qu'ils n'ont plus froid du tout, du tout.

Les voilà rendus au seuil du beau Paradis.

Il y a tant de saints, tant de saintes, tant d'anges et tant de chérubins qu'ils ont honte d'être là.

Mais tout le monde leur sourit et, comme leur guide les tient toujours par la main, ils sentent qu'ils vont bientôt ne plus avoir peur de rien.

De chaque côté du grand Paradis, infiniment plus grand que l'Océan qu'ils connaissent fort bien, les enfants voient des arbres touffus, hauts comme les plus hauts chênes, dont chaque feuille est une étoile brillante, comme jamais mortel n'en contempla à la voûte céleste.

Dès qu'un ange agite ses ailes, les étoiles se courbent sous le zéphyr comme un champ d'avoine sous le vent et le choc de ces étoiles merveilleuses produit une musique exquise que n'égala jamais le plus fin biniou du pays de Cornouailles.

— Venez, dit l'ange en touchant les enfants au front.

Ils suivent, sans savoir comment ils marchent, car leurs pieds ne bougent pas et ils n'ont pas d'ailes, ils en sont bien certains.

Ils croient comprendre que le nuage floconneux sur lequel ils sont montés les porte comme un navire sur les eaux calmes mais bien plus mollement, bien plus délicieusement encore.

Le ciel est rempli de cantiques, les saints chantent Noël ! Noël ! ils ont tous de belles palmes à la main et ils en caressent les enfants au passage.

Ils semblent tous heureux de la visite des petits Bretons, et il fait si bon, si bon dans ce beau paradis que les enfants se disent tout bas qu'ils voudraient bien n'en plus sortir.

L'ange avance toujours, et toujours le nuage docile conduit les enfants.

Le céleste guide s'arrête enfin et repliant ses blanches ailes comme un goëland après le vol, il s'écarte pour faire place aux en-

fants qui se sont haussés sur l'extrême pointe de leurs pieds afin de voir par dessous les ailes du grand ange.

O beauté suprême qui efface les lumières, les chants et les parfums célestes ! Couché dans une crèche, sur la paille émaillée de fleurs, un tout petit enfant, vêtu de langes grossiers, leur tend ses bras roses et leurs sourit divinement.

C'est le petit Jésus, le beau petit roi, le frère des enfants. Voilà bien la crèche que montrait la veuve à ses enfants sur une image à dentelle ; ces trois hommes agenouillés le front incliné, les vêtements royaux tout brillants de pierreries, ce sont les rois mages.

Cette belle dame vêtue de blanc et de bleu, c'est Marie, la mère de Jésus ; ce bon vieillard à barbe blanche, c'est saint Joseph ; et les bergers en adoration devant la crèche, ce sont les premiers amis de l'Enfant-Dieu sur terre. Ce bœuf, cet âne aux bonnes têtes paisibles qui penchent leur front sur Jésus, ce sont les charitables animaux qui réchauffèrent de leur haleine le nouveau-né de Bethléem ; ils ont leur place au ciel en souvenir de leur bonne action.

Jésus est si doux, si souriant, si petit surtout, que les deux frères, les deux Bretons n'éprouvent nulle frayeur. Ils courent à la crèche en faisant un détour pour ne pas piétiner les manteaux des rois mages ; ils passent devant la Vierge Marie qui leur sourit tendrement et, penchés sur la paille, ils effleurent de leurs lèvres tremblantes le front rose du petit Jésus.

Puis, tombant à genoux, leurs mains jointes, leurs yeux attachés sur l'adorable Enfant, ils font leur prière sans oublier la supplique maternelle.

— Bon Jésus, ne séparez pas la mère de ses enfants et faites que nous partions tous ensemble !

Jésus sourit, la Vierge sourit, saint Joseph incline sa tête blanche vers les petits adorateurs de l'Enfant-Dieu . . . . .

Conduite par l'ange qui guida ses enfants, la veuve inconsolable, la fleur du ciel oubliée par Jésus dans son petit village enfoui comme une ruche d'abeille au cœur des grands genêts d'or, la mère des petits Bretons enfin est venue au ciel, elle aussi et, voilà agenouillée au pied de la crèche. Elle est resplendissante de lumière, sa robe est blanche et fine comme le tissu des lis, mais ses yeux sont toujours pleins de larmes.

Soudain son regard rayonne, la céleste joie des bienheureux éclaire son visage, elle voit ses petits, elle leur tend les bras et les pousse vers Jésus avec une triomphante expression de reconnaissance et d'amour.

.....  
Trois cercueils suivirent le même jour la route blanche de neige, et les Bretonnes envièrent le sort de l'heureuse petite famille.

Jésus avait entendu la prière de la veuve ; sur terre, au ciel et dans la tombe, la mère n'avait pas quitté ses enfants

HARRY-HETT.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

### UN LAMENNAIS INCONNU<sup>1</sup>

Je sors charmé, édifié et en même temps attristé, de la lecture du volume publié par le R. P. Auguste Laveille de l'Oratoire de Paris, intitulé : *Un Lamennais inconnu*. C'est un recueil de lettres de Féli Lamennais à un jeune homme, Denis Benoit d'Azy, qui était revenu à la pratique religieuse, à la suite de la lecture du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence*.

La première lettre est datée du 26 janvier 1818, et la dernière, du 1<sup>er</sup> octobre 1836. Lamennais y révèle le fond de son âme ; on assiste aux diverses impressions qui, durant ces dix-huit années, se succédèrent dans l'âme du célèbre écrivain.

Rien de plus tendre que ces lettres, surtout les premières ; elles seraient même trop tendres, humainement parlant, si cette tendresse n'était tempérée par les sentiments de la plus vive piété.

« O mon frère, écrit-il, ne craignons qu'une chose, c'est de nous trop aimer. Un désert et Denis, si j'en étais encore à désirer le bonheur sur la terre. » Aussitôt Féli ajoute : « Mais non, la croix du Sauveur Jésus ! N'est-ce pas que tu ne veux que cela non plus ? » Et ce ne sont que conseils pieux : méditation, lecture de l'*Imitation* et du nouveau Testament.

S'il appelle Denis « mon bon frère », « mon tendre frère » ; s'il s'écrie : « O mon Dieu, que vous êtes bon de m'avoir donné un frère ; je « méritais si peu un pareil bonheur ; » Féli n'oubliera pas qu'il a un autre frère bien aimé, un frère selon la nature, Jean-Marie, et il invitera Denis à venir à la Chènaie « avec mon autre frère ».

Cette tendresse pousse Féli à ouvrir tout grand son cœur à Denis Benoit ; il n'aura pas de secrets pour lui. Mais c'est nous, lecteurs, ce sont les historiens, qui sauront profiter de ces confidences, pour mieux connaître et mieux retracer la vie du grand polémiste. Tout est dans

<sup>1</sup> Auguste Laveille, *Un Lamennais inconnu, Lettres inédites de Lamennais à Benoit d'Azy, publiées avec une introduction et des Notes*. Perrin et C<sup>ie</sup>, Paris, 1898. In-12 de LXV-357 pages. Prix, 3 fr. 50.

ces lettres : les joies et les tristesses de Féli, ses amitiés et ses haines, ses appréciations des hommes et des choses, ses occupations littéraires et ses préoccupations financières. On le voit méprisant les puissants ; se rabaissant jusqu'aux petits ; vendant pour le pauvre jusqu'à ses portraits ; sollicitant pour les déshérités, comme un simple député, jusqu'à des bureaux de tabac ; s'intéressant à la culture et semant lui-même à la Chênaie l'épicea et la mélèze. Et, dominant tout cela, une foi vive, une piété tendre, dont on apercevra encore les reflets dans les colères finales.

Qu'il me soit permis, dans ces 218 lettres, de cueillir quelques traits.

Si la tendresse pour Denis et l'amour de Dieu dominant dans ces lettres, il en est de même également de la tristesse, de la misanthropie. *Tristis est animea mea*, s'écrie-t-il à chaque instant. La célébrité l'ennuie : on vient le voir « comme le singe de la foire. » La vie de Paris le fatigue, impossible d'y travailler. Il lui faut la campagne, la Chênaie ; et, aussitôt qu'il y est, il se trouve tracassé par les affaires. Il revient alors à Paris, se renferme dans sa chambre, et ne veut recevoir que le dimanche.

« Le monde m'ennuie, écrit-il ; il est sot et méchant. » Et finalement : « Jamais l'égoïsme ne fut si général ni si hideux. Quand on voudra faire « l'épithète des hommes de notre temps, on crachera sur leur tombe »

Lorsqu'il voulait travailler sans dérangement, il se retirait au Vallée-aux-Loups<sup>1</sup>, ancienne maison de campagne de son compatriote, Châteaubriand, qui appartenait alors au vicomte de Montmorency.

Il y eut du chaud et du froid entre ces deux illustrations malouines. Châteaubriand envoya à Lamennais sa *Vie du duc de Berry*, « avec un billet fort aimable. » Féli en fut flatté : « Il est très bien pour moi, et j'en suis reconnaissant. » Aussi s'empressa-t-il de rendre compte de ce volume dans le *Défenseur*. « J'ai été enchanté, écrivit-il, de faire quelque chose d'agréable à Châteaubriand. » Cependant il ne goûtait guère la littérature de son compatriote.

Reproduisant ce passage des *Natches* : « Chasseur, je te souhaite un ciel « bleu, beaucoup de chevreuils et un manteau de castor ; » Lamennais ajoutait : « Je ne crois pas que l'extravagance et le mauvais goût puissent « aller plus loin. Mais je trouve comme toi que presque tout le dernier « livre est charmant. »

Il constate avec effroi dans ce qui se publiait à son époque un culte de l'homme pour lui-même. « Châteaubriand, le *Globe*, et toute cette école,

<sup>1</sup> Ou Vallée-aux-Loups.

« disait-il forment comme le sacerdoce de cette religion nouvelle qui a ses prophètes et qui aura ses terribles sacrifices. Je ne puis rendre ce que j'éprouve quelquefois en lisant ces hommes-là. C'est comme une apparition de Satan. » On sent l'exagération. Mais Lamennais, lui si positif, si doctrinal, ne goûtait pas la littérature romantique de Châteaubriand.

Pas plus, il ne goûtait ses opinions politiques, d'ailleurs bien changeantes.

« As-tu lu la brochure de Châteaubriand ? demandait-il à Denis au moment de l'apparition de : *La Restauration et la monarchie élective*. On en a parlé trois jours. » — Il ne connaît rien de plus ridicule que l'enthousiasme des Carlistes français pour cette brochure. Ce sont « des battements de mains à fendre le ciel, des trépignements de joie, des cris, des hurlements d'admiration. Que Dieu bénisse ces braves gens ! Ils ne sont pas loin de son royaume, si son royaume appartient aux simples. » Châteaubriand venait, il est vrai, de profiter de son poste d'ambassadeur à Rome, pour essayer de desservir auprès de Grégoire XVI, nouvellement élu, Lamennais et ses théories politiques. Mais Lamennais put écrire alors : « Les intrigues de Châteaubriand pour me faire « désapprouver ont échoué complètement. »

La dernière fois peut-être que les deux illustres Malouins se rencontrèrent, ce fut le 5 avril 1834. « J'ai rencontré hier Châteaubriand chez M<sup>m</sup> Récamier, écrivait Féli, le 6 avril. Il y a dix ans que je ne l'avais vu. Je l'ai trouvé changé et vieilli étonnamment, la bouche creuse, le nez pincé et ridé comme le nez des morts, les yeux enfoncés dans leurs orbites, cela m'a fait de la peine. Sa pauvre femme est très malade d'une fluxion de poitrine, dit-on. Comme tout passe rapidement ! comme tout est fugitif en ce monde ! »

Cueillons, en passant, un renseignement inédit, du moins, je le crois, sur le père de Châteaubriand. C'est à propos de chicanes entre le beau-frère de Lamennais et l'enregistreur de Combourg, « qu'on n'appelle, dit-il, dans le pays, que le bonnet rouge, et qu'on dit avoir fait partie des bons patriotes qui détèrèrent et brûlèrent sur la place le corps du père de M. de Châteaubriand, au commencement de la Révolution. »

\* \*

Est-elle charmante et spirituelle, cette apostrophe que glisse Féli dans une des lettres à son Denis, à l'adresse de membres du Cabinet noir qui ouvraient ses lettres, pensant y trouver des plans de conspiration :

« Messieurs les espions, de grâce, ne dérangez pas notre correspon-



« dance ; je vais vous dire une bonne fois tout ce que vous y trouverez :  
 « que j'aime mon frère de tout mon cœur, qu'il m'aime de même, que  
 « nous désirons vivement nous revoir, pour oublier ensemble ce triste  
 « monde et travailler à nous rejoindre en celui où n'y a ni police ni  
 « révolutions. Vous voyez bien, j'espère, que ce n'est pas là conspirer,  
 « et celui qui vous paie n'a sûrement pas de prétentions sur le ciel,  
 « unique objet de notre ambition. Cette ambition vous paraît bien ridi-  
 « cule, n'est-ce pas ? Eh bien, peu nous importe ! Nous mettons nos  
 « lettres sous la protection de votre mépris. . . . »

\* \*

M. de Genoude, traducteur de la Bible, avait le don d'agacer Lamennais avec ses voyages et ses descriptions. « M. Genoude n'a pas voulu  
 « absolument que le public ignorât qu'il a vu la Vendée. Il en rapporté  
 « un volume entier de notes, et, grâce à lui, nous saurons qu'il y a des  
 « arbres et des prairies, et des collines et des ruisseaux dans ce pays à  
 « jamais célèbre. . . . Il s'en va, me marque-t-on, en Espagne, pour voir  
 « la peste et les Cortès, et il laisse là sa Bible. . . . Mais il nous parlera  
 « des montagnes et des vallées à son retour. . . . J'étais bien en peine de  
 « savoir ce qu'il voulait faire d'un petit lorgnon qu'il porte à son cou  
 « suspendu à un bout de ruban ; maintenant je devine, c'est pour  
 « observer l'Europe. Plaisanterie à part, ce bon jeune homme ferait  
 « mieux d'avancer tranquillement sa Bible. . . . »

Ce qui intéresse Lamennais dans les voyages, ce ne sont pas ces descriptions de montagnes et de vallées, « ce sont, écrivait-il de Genève,  
 « les gouvernements, les institutions, les idées, les mœurs. » Aussi s'ennuya-t-il « copieusement » à Genève. « A peine, depuis huit jours,  
 « ai-je entrevu le soleil ; c'est pourtant ce qu'il y aurait de mieux à  
 « voir à Genève, où tout est glacé, le sol et ses habitants. En été, le sol  
 « se réchauffe, mais les habitants, jamais. Il n'y a point de saisons pour  
 « le calvinisme ; c'est toujours l'hiver. »

\* \*

En passant, il conte de curieuses anecdotes, nous faisant vivre son temps qui, sous certains rapports, ne diffère pas beaucoup du nôtre. Ainsi cette nouvelle électorale de 1824 :

« A Saint-Brieuc, le président du collège, un espèce de sot nommé  
 « X. . . , a eu l'imprudence de lire son propre nom sur cent billets où  
 « était écrit le nom de M. Sébert, parfait royaliste, honnête homme et

« bon chrétien. Celui-ci, en conséquence, au lieu de cent-trente-quatre  
« voix qu'il avait réellement, n'en n'a eu que trente-quatre par le dépouil-  
« lement du scrutin. »

Ne se croirait-on pas à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle plutôt qu'au commen-  
cement ?

\* \*

On sait que l'abbé Jean-Marie La Mennais était un fort priseur de  
tabac, sait-on que son frère Féli ne le lui cédait pas sur ce point ?

Le 13 juin 1825, il donnait cette commission à son cher Denis :

« Me faire faire un petit coffret propre et fermant à clef, ayant huit  
« compartiments dont chacun contienne ou une boîte, ou un vase  
« quelconque fermant bien, dans lequel puisse tenir une livre de tabac.  
« Tu choisiras pour remplir ces vases huit espèces de tabacs rares,  
« comme tabac d'Espagne, Macouba, Mazulipatam, etc. C'est une fan-  
« taisie que j'ai depuis longtemps, et je ne vois pas d'énormes in-  
« convénients à la satisfaire. »

\* \*

Faut-il parler des dernières lettres de Lamennais pleines de ses diffi-  
cultés à l'occasion de ses théories politiques et spécialement de ses *Paroles  
d'un croyant* ? Je n'ai pas le courage d'avoir pour Lamennais malheureux  
la sévérité du savant oratorien qui m'a fait passer de si agréables heures  
dans la lecture de son recueil. Quand on pense que Léon XII avait pour  
l'illustre défenseur de l'Eglise un culte tel qu'« il n'avait dans son cabinet  
que deux gravures : une image de la sainte Vierge, et, au-dessous, mon  
portrait, » dit Lamennais ; — quand on pense que le cardinal Pacca,  
blâmant l'opportunité de l'Encyclique dirigée contre Lamennais, fit  
« observer qu'il serait bon que Rome laissât les peuples et les rois vidr  
« leurs querelles, sans y faire intervenir la religion ; » — quand on pense  
que Grégoire XVI se laissa arracher par « des notes très fortes venues de  
Saint-Pétersbourg et de Vienne, » une signature qu'il regrettera plus tard ;  
— quand on pense que Pie IX convenait qu'en prenant Lamennais par le  
cœur on eût évité tous ces malheurs ; — quand on pense que les théories  
politicosociales de Lamennais (que je suis loin de partager) sont aujour-  
d'hui bien vues ; — on se demande si ce révolté, né un demi-siècle  
trop tôt, n'aura pas pu devant le tribunal de Dieu plaider avec succès  
les circonstances atténuantes ? Qu'il est à plaindre ce vieillard tombé,  
qui aimait l'Eglise de cette tendresse qu'il avait vouée à son Denis !

Contre qui, se demande-t-il, tous ces anathèmes, lorsqu'il voit jus-  
qu'à l'orgueilleuse ignorance se ruer sur le lion mourant ? « Contre un

homme seul, vieux, pauvre, usé de fatigue et de chagrins, sans parti, sans appui quelconque que Dieu et sa conscience. Eh bien, cela me suffit. »

Dieu l'a jugé ! qu'on ne s'acharne donc pas sur ses mânes impuissantes. Faut-il qu'on aille jusqu'à lui disputer les œuvres de sa piété ? N'a-t-on pas, dans ces derniers temps, essayé de lui ravir la paternité des *Réflexions* sur l'*Imitation*. Qu'on lise alors ses lettres à Denis Benoit d'Azy, spécialement la lettre 139, du 26 octobre 1827. On y verra qu'un éditeur indélicat lui avait déjà ravi ces *Réflexions* : « Je ne puis pas même, écrivait-il, user des *Réflexions* placées à la suite de chaque chapitre de l'*Imitation*, ce qui m'oblige à en faire de nouvelles pour pouvoir imprimer une traduction in-32. »

Sur ce point, j'ai d'ailleurs eu l'important témoignage du vénérable chanoine Houet, mort supérieur de l'Oratoire de Rennes, dont la vie fut mêlée à celle des deux Lamennais. Il s'indignait à chaque fois qu'on voulait déposséder Féll de ces *Réflexions* pour en doter Jean-Marie.

Le lecteur conclura de ce compte-rendu trop incomplet, quel vif intérêt, quels précieux renseignements ressortent de la lecture du recueil de lettres publié par le R. P. Laveille.

CHARLES ROBERT,  
de l'Oratoire de Rennes.

..

OLIVIER DE CLISSON, CONNÉTABLE DE FRANCE, par A. Lefranc, licencié ès-lettres. Paris, Victor Retaux, 1898. In-8°, illustré, x-460 p.

Un de nos collègues de la Société des Bibliophiles Bretons, ayant des liens d'attache avec Josselin, où, comme on sait, mourut et fut inhumé Clisson, vient d'écrire une nouvelle histoire de notre célèbre compatriote. Les travaux des deux principaux biographes du connétable, Mazas et La Fontenelle de Vaudoré, remontant à la première moitié de notre siècle, se ressentent forcément d'une époque où les études historiques n'avaient point la rigoureuse exactitude qu'on est en droit d'exiger d'elles aujourd'hui qu'elles sont singulièrement facilitées par la publication de nombreux documents inédits et d'inventaires d'archives qui permettent de remonter aisément aux sources.

Beaucoup mieux armé que ses devanciers, M. Lefranc nous donne une histoire qui laisse bien loin derrière elle celles de ses prédécesseurs. Longue est la liste des références de l'auteur. Des collections particulières

lui ont été ouvertes, celle notamment de M. de la Borderie, le zélé président des Bibliophiles Bretons, qu'on retrouve partout quand il s'agit d'Histoire de Bretagne. Les notes d'un autre de nos collègues. M. Lemoine — prises pendant ses séjours en Angleterre pour la préparation de sa thèse d'archiviste-paléographe sur le duc breton Jean IV, si intimement mêlé aux principaux événements de la vie de Clisson — ont été mises à sa disposition.

Ainsi documenté, M. Lefranc nous offre une œuvre des plus intéressantes qui, bien écrite, sera lue par le grand public : une vie aussi mouvementée que celle d'Olivier, l'émule de Du Guesclin, formant par elle-même un drame captivant. Il n'en pouvait être autrement dans une période des plus sombres, marquée au début par la déplorable, mais parfois si chevaleresque lutte pour la Succession de Bretagne, à la fin, par le règne d'un roi insensé dont Clisson était le connétable. D'un autre côté, les érudits tireront grand profit d'un livre fait sur les sources originales que l'auteur a étudiées avec un zèle des plus louables.

Elevé à l'école du malheur — il n'avait pas dix ans, quand son père périt ignominieusement et que lui-même fut contraint de se réfugier en Angleterre — Olivier fut bien de son temps : de ces derniers siècles du moyen âge, où, bardés de fer, des hommes d'armes de tous pays foulaient si douloureusement la France.

Nous n'entreprendrons point ici de donner une analyse, même succincte, de l'ouvrage de M. Lefranc que beaucoup voudront lire. Mais, après avoir relaté l'intérêt du sujet et la façon remarquable dont il a été traité dans son ensemble, l'auteur nous permettra de relever quelques fautes de détail, inévitables dans un volume d'une certaine étendue, et de formuler quelques critiques.

P. VII. L'ouvrage cité de M. Léopold Delisle est intitulé : *Mandements et actes divers de Charles V*, et non *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*. Ce dernier titre est celui d'une série dont il fait partie, laquelle compte actuellement une centaine d'ouvrages formant environ 250 volumes. Dans le corps du livre de M. Lefranc, l'important recueil de M. Delisle est appelé tantôt *Documents inédits*, tantôt *Actes de Charles V*, ce qui pourrait faire croire que l'on a affaire à deux ouvrages différents.

Les *Actes de Jean V*, mentionnés un peu plus bas, ont 5 et non 8 volumes.

P. 30. C'est indûment que Louis de Machecoul est dit maître des requêtes de l'hôtel du roi. La Fontenelle de Vaudoré qui a fourni ce détail — dont ailleurs, avec juste raison, M. Lefranc juge sévèrement

l'œuvre — vise, sans l'indiquer toutefois, une pièce de l'*Histoire de Du Guesclin* par Hay du Chastelet. Or celle-ci ne qualifie point de la sorte Louis de Machecoul. Ce dernier était un soldat et c'est Brient de Machecoul, oncle de Louis, qui fut maître des requêtes.

P. 120 et 190. Il est démontré qu'en 1372 et en 1377, le sire de Rais ne put accomplir les actions qu'on lui prête. A ces dates, la baronnie de Rais était aux mains d'une femme, Jeanne Chabot, qui avait succédé à son frère Girard, décédé sans contestation possible en 1371. Les historiens bretons qu'a suivis M. Lefranc, ont manifestement confondu le sire de Rais avec le sire de Rieux.

P. 164. C'est reculer bien tard, en 1363, le premier usage des canons en Bretagne. Froissart en parle en 1342, à propos du siège de la Roche-Périou, et M. de la Borderie les signale, la même année, d'après Le Baud.

P. 208. L'auteur conteste la présence de Clisson aux derniers moments de Du Guesclin. Nous sommes de son avis. Pour le motiver mieux, il eût pu alléguer une montre du 1<sup>er</sup> juillet 1380 qui nous fait voir Olivier alors à Ploërmel (*Revue historique de l'Ouest*, I, Doc. p. 129), tandis que Du Guesclin mourait le 13 juillet à une autre extrémité de la France, à Châteauneuf-Randon (Lozère).

P. 308. Il eût été préférable, à notre avis, de sacrifier les réflexions de la note.

Le n° VI des Pièces justificatives est loin d'être inédit. Il a paru en 1889 dans le t. xx des *Archives hist. du Poitou*, et D. Morice l'avait déjà publié dans ses *Preuves* (I, 1666). Cet auteur indique même le nombre des écuyers des deux premières compagnies, nombre qu'on est surpris de ne pas voir figurer dans la nouvelle édition. Egalement, le n° XVI a été publié au t. x des mêmes *Archives du Poitou*.

D'une façon générale, l'auteur nous paraît un peu inexpérimenté dans les travaux d'érudition. Il n'est pas d'usage, quand on cite textuellement un passage, d'en rajeunir l'orthographe : user d'un tel procédé, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire. Or on s'en est servi fréquemment, aussi bien dans le corps de l'ouvrage que dans les *Preuves*. L'auteur, du reste, avoue lui-même, dans une note (p. 116), avoir modifié l'orthographe d'un document. En dehors des citations textuelles, pourquoi ne pas donner aux noms de lieux leur forme moderne, et dire Boyn au lieu de Bouin, Gèvres au lieu de Le Gèvre, Blein au lieu de Blain ? Il est insuffisant de renvoyer à tel dépôt d'archives, et même à telle série de ce dépôt, sans spécifier la cote. Était-il nécessaire d'expliquer (nous ne parlons pas des érudits) au public lettré qui lira ce livre certains mots

à peine vieillis, et de lui dire, par exemple, que *bassin* est un casque, *melle* une frontière, *hoir* un descendant ? D'un autre côté, on a laissé passer des fautes d'impression par trop nombreuses : *Derault* pour *Duault* (p. 396), *Montagne* pour *Montaigu* (p. 269), et, dans les dates, 1830, 1282, 1836, 1786, 1897, au lieu de 1380, 1382, 1386, 1397.

Malgré ces quelques taches qui disparaîtront dans une nouvelle édition, où nous voudrions voir des Pièces justificatives plus nombreuses — M. Lefranc n'aura que l'embarras du choix — la présente biographie de Clisson est un livre des plus recommandables par l'étendue de ses informations, et, ce qui ne gâte rien, il est écrit d'un fort bon style. L'auteur nous pardonnera de lui avoir signalé ce qui nous a semblé des imperfections, et d'ailleurs, sans cela, la critique historique ne serait plus qu'un vain coup d'encensoir.

R. BLANCHARD,  
lauréat de l'Institut.

LES ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE, par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. 4<sup>e</sup> édit. Paris, Victor Retaux, 1898, 2 volumes in-8°.

Des plumes beaucoup plus autorisées que la nôtre ont rendu compte de ce remarquable ouvrage, magistralement écrit. Bien que les convictions religieuses de l'auteur s'affirment à chaque page, des critiques ne partageant point son amour pour l'Église catholique, n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à la valeur du livre. Relater que depuis la première édition parue en 1886, l'ouvrage en est arrivé aujourd'hui à sa quatrième, c'est en faire le meilleur éloge.

Entre temps, M. Kurth a obtenu une récompense fort enviée des savants. En 1896, il s'est vu décerner par l'Académie des inscriptions et belles-lettres la première médaille du concours des Antiquités de la France pour son beau volume intitulé *Clouis*.

La table des chapitres des *Origines de la civilisation moderne* donnera une idée du livre. Nous la reproduisons ici : l'Empire romain, le Monde germanique, l'Église, la Chute de l'Empire romain en Occident, Progrès de l'Église, Byzance, les Royaumes ariens, Naissance des Sociétés catholiques, la Société barbare au VI<sup>e</sup> siècle, Action de l'Église, les Carolingiens, Charlemagne. Suivent des notes bibliographiques qui n'occupent pas moins de 68 pages. On les consultera avec le plus grand profit : l'auteur formulant d'ordinaire son jugement sur la valeur des sources.

R. B.

## LE MANOIR DE LA TOUCHE. LES CATHERINETTES, LES IRLANDAIS.

Par M. l'abbé G. Durville. *Compte-rendu*

La *Revue Nantaise* en nous faisant ses adieux, donne, comme pour raviver nos regrets, une ravissante étude sur l'ancien enclos où s'élève maintenant notre nouveau Musée Dobrée. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les hautes qualités d'érudition et de critique de M. l'abbé Durville ; elles lui ont donné comme malgré lui, une juste notoriété en tête de l'élite de nos chercheurs. — Cette fois, son érudition, se prêtant à l'allure de la *Revue*, a pris un tour enjoué, et elle y a réussi de façon à faire pâlir les meilleures pages du Vieux Nantais, ce qui n'est pas un mince mérite. Avec cette puissance de reconstruction du passé que donne seule une longue étude, l'abbé Durville nous promène en plein Moyen-Age dans ce qui est actuellement le quartier Graslin, et du coup, nous voici transportés dans une riche campagne, avec bois futaies, vignes et prairies :

Si loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, cet enclos si resserré aujourd'hui est le centre d'un immense enclos appartenant à l'évêque de Nantes.

Comme tout seigneur féodal, l'évêque a sa garenne ; comme seigneur de Nantes, il l'a aux portes mêmes de la ville, le long de cette Fosse qu'un de ses prédécesseurs, saint Félix, passe, depuis des siècles, pour avoir creusée.

Au XIII<sup>e</sup> siècle. « la garenne de l'évêque, à la Touche, commençoit au portal Saint-Nicolas, » et s'étendait jusqu'au Pré-l'Evêque, à la Chézine.

Dans cette garenne, protégée contre l'art meutrier des chasseurs, pullule à l'envi tout le gibier de poil et de plume que comporte la faune du pays.

La rue de l'Héronnière (nous n'essaierons pas de la faire appeler rue de la Héronnière, sous prétexte que l'*h* de ce nom doit être aspiré) conserve le souvenir de la héronnière antique, une des parties de cette garenne. C'était là que, lassé de promener sur ses longs pieds ses longs ennuis, le long de la Fosse, le héron venait remiser sous son aile « son long bec emmanché d'un long cou. »

Les hérons se sont envolés des bords de la Fosse. On n'y prend plus à se mirer dans la Loire, hypnotisées par ses eaux courantes, que de longues et lourdes grues que notre âge de fer, si ennemi de toute poésie, a prosaïquement fixées sur ses quais.

Gravissons ces coteaux escarpés dont les flancs ont cessé depuis longtemps d'être brûlés par les rayons du soleil. A la place de ces maisons étagées le long de leur pente grimpaient des vignes nombreuses tenues de l'évêque à devoir de dime ou de quarterie. En 1398, les vignes du manoir de la Touche rapportèrent à l'évêché sept pipes de vin.

Les vignes de la Touche n'ont pas attendu le phylloxera pour disparaître. Nantes, débordant de sa vieille enceinte, a envahi de ses constructions tous ces quartiers et toutes ces carteries. On ne récolte plus le vin le long de la Fosse. En fabrique-t-on ? Nous aimons à ne pas le croire. Si, dès le premier siècle, Pline l'Ancien reprochait à la ville de Narbonne de sophistiquer ses vins, jamais aucun auteur grave n'a fait à Nantes un reproche semblable. Nos vignes peuvent produire de petits vins : mais ces petits vins restent droits. Le Nantais sait qu'en les altérants, il altérerait aussi sa vieille réputation d'honnêteté.

Le pressoir n'était, à la Touche, qu'un accessoire. Sur ces hauteurs, dans la solitude et à l'ombre des grands bois de haute futaye, s'élevait le manoir seigneurial auquel ces biens donnaient leur nom. Les dictionnaires de du Cange, de Ménage et de Trévoux vous diront, en effet, qu'on appelait autrefois *touche* un bois d'embellissement et de décoration. Ce nom de *touche*, porté par l'un de nos gros bourgs, l'est aussi par un assez grand nombre de nos villages. Si nous avons le temps de faire un tour dans le département, nous verrions que l'on ne manque pas de *touche* dans ce pays.

Le manoir où est mort Jean V est celui que nous avons encore. Les armes de Malestroit que l'on voit à la cheminée de la grande salle et que l'on voyait aussi à la chapelle, aujourd'hui disparue, indiquent que ces monuments furent élevés par un évêque de cette famille. Jean de Malestroit étant devenu évêque de Nantes en 1419, c'est de cette date à 1442 qu'il faut en placer la construction.

La situation du manoir de la Touche sur ces hauteurs exposées au soleil de midi au milieu de ces grands bois, dans un air alors d'une pureté irréprochable, le firent parfois choisir pour infirmerie. Jean V y étant venu chercher la santé, les Nantais se rappelèrent son exemple. Pendant les guerres de religion, la résidence épiscopale devint un hôpital pour les protestants blessés. En 1602, la ville de Nantes, ravagée par la peste, en fit une succursale du Sanitat placé plus bas sur les bords de la Loire.

Heureusement les épidémies, bien que fréquentes, n'étaient pas continuelles, et notre manoir eut à cesser de remplir ses fonctions humanitaires. Il vieillissait sans utilité, quand des religieuses de

L'écusson, auquel fait allusion M. l'abbé Durville, vient d'être retrouvé dans les travaux de nivellement des jardins. C'est un superbe linteau de granit, profondément fouillé de nervures prismatiques, et portant sculpté en bosse l'écusson des Malestroit : *de gueules à neuf besants d'or*.



Sainte-Catherine, de Rennes, voulant s'établir à Nantes, en demandèrent l'autorisation à l'évêque qui la leur accorda.

L'acte passé à Nantes, le 12 septembre 1680, affermit aux religieuses : « l'adite maison du Bois de la Touche consistant en un grand corps de logis et une chapelle avec trois petits jardins et la pièce du Bois, contenant le tout par fonds 5 journaux 35 cordes, bourné à l'orient par un jardin... au nord par une vigne... tenue à devoir de quart, au midi par un pré... par un bout de l'enclos des Pères Capucins, et au couchant par la grande pièce de la Touche... le chemin entre deux qui conduit des Gastineaux à la Fosse... »

Si peu que les religieuses de Sainte Catherine aient resté à Nantes, elles y ont laissé un souvenir impérissable de leur passage. C'est à elles que la rue des Catherinettes doit son nom. On dit qu'elles n'y ont point été remplacées, et que, si elles y étaient encore, on n'aurait pas songé à employer certaines des raisons qui ont déterminé nos honorables administrateurs à voter, dans l'intérêt et de notre beau Musée, et des visiteurs eux-mêmes, l'élargissement de cette rue. Signalons, en passant, la mention, dans l'acte précédent, de la maison du *Gaste Denier*. Ce n'est pas le moment de nous arrêter dans les rues à en raconter les origines et à en expliquer les noms ; mais on avouera qu'on a étrangement défiguré ce vieux nom de *Gaste Denier*. Nous recommandons l'étude de cette ancienne forme à ceux qui ont cherché le sens de *Cadeniers*, forme corrompue de ce nom, dans des langues auxquelles ce mot étrange n'a jamais appartenu.

\*  
\*  
\*

Peu de temps après le départ des religieuses de Sainte-Catherine le bois de la Touche fut occupé par des prêtres Irlandais.

Exilés pour leur attachement au catholicisme, ces prêtres reçurent à Nantes l'accueil hospitalier que le malheur y a toujours trouvé.

On connaît la profonde rivalité qui existe entre la ville de Nantes et celle de Rennes, ces deux sœurs ennemies. Il y a longtemps que Nantes a pu commencer à dire à sa méchante sœur :

« Il me faut tout souffrir et toujours par vos coups. »

Quand, au siècle dernier, Rennes, qui de nos jours a repris goût à ce genre de spoliation, voulut enlever à Nantes sa vieille Université, l'existence du séminaire des Irlandais à Nantes fut un des principaux arguments allégués par les membres de l'Université nantaise pour son maintien dans notre ville.

Le séminaire des Irlandais continua d'être florissant jusqu'en 1793, M. Alfred Lallié, si versé dans l'Histoire de la Révolution à

Nantes, nous a fait connaître les derniers jours de son existence.

Ce fut la fin de la première période glorieuse de l'antique manoir épiscopal. Déchu de sa grandeur séculaire, il dégénéra en magasin de fourrages et en fabrique de pains de munition. Grandeur et décadence ! n'est ce pas en deux mots l'histoire de toutes les choses humaines ?

De ta robe de noce, on fit un parapluie.

dit quelque part Alfred de Musset.

Oh ! si ces pierres pouvaient rompre leur éternel silence et, comme le phonographe, restituer à nos oreilles ce qu'elles ont depuis si longtemps entendu ! Certes, nous admirons le splendide palais qui s'élève en face :

Ce beau palais roman à la tour élégante.

Aux fiers pignons ornés d'animaux de granit,

Ours mornes et hiboux, garde aveugle, impuissante

comme le chante si bien, dans ses cantilènes, M. Joseph Rousse qui nous montre qu'en poésie comme en autre chose « nous ne sommes pas les derniers des Bretons » Et cependant nous connaissons des courtisans de la vieillesse qui, loin de mépriser l'antique manoir, lui réserveraient une large part dans leurs visites, s'attarderaient de grand cœur sous son toit pour l'entendre rappeler ses souvenirs et parler du vieux Nantes, plaisir délicat, si séduisant pour tant de Nantais. »

Ces extraits décousus, par lambeaux, ne peuvent donner qu'un aperçu de la notice de M. l'abbé Durville. Nous renvoyons pour l'ensemble à la *Revue Nantaise*, qui compte bon nombre de pièces intéressantes pour notre localité, entr'autres l'étude du Château de Nantes, enrichie de curieux dessins et de plans. L'histoire de Nantes ainsi étudiée et comprise serait une œuvre du plus haut intérêt.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

LOIN DE SA PETITE FILLE, par un vieux grand papa, LL. Nantes, E. Grimaud éditeur. 1898, plaquette petit in-8° de 48 pages, majuscule et fleurons en couleurs.

J'ai eu en mains ce délicieux petit volume, un chef d'œuvre de goût, une vraie perle pour l'écrin des bibliophiles. Toutes les qualités requises pour les livres rares et précieux s'y trouvent au complet : exécution artistique d'une pureté irréprochable, tirage à ? comptez sur vos doigts, vous ne serez pas loin de compte — 12 exemplaires.

J'ai presque un regret de mettre ainsi l'eau à la bouche aux amateurs, et n'était la convenance d'enregistrer ici ce bijou de nos pres-

ses bretonnes, je n'aurais point songé à éveiller des convoitises en parlant de cet oiseau rare.

C'est bien un oiseau, en effet, un oiseau chantant et gazouillant près du berceau d'une fillette au doux nom de Bibiane :

Bercée au rythme lent de quelque chansonnette,  
Inerte, les yeux clos, ses petits poings fermés,  
Bégayant au roulis de sa berceuse  
(Irrésistible agent des songes .. présumés)  
Au travers du ciel bleu s'envole-t-elle en rêve ?  
N'y revoit-elle pas les séraphins charmés  
Et la Mère du Christ dont le bras la soulève ?

L. L.

La *Berceuse* est désormais connue, je dirais presque classique, depuis qu'elle a inspiré au maître d'Indy une de ses ravissantes compositions musicales. Citons encore le *Crépuscule au buisson*, *Ave Maria*, *Prière du soir*. — Elle est touchante cette poésie d'un grand-père, et depuis des milliers d'années que vibrent les cordes de la Lyre, c'est bien la première fois qu'un recueil de vers ait été inspiré par un enfant à son aïeul. Espérons que bientôt un nouveau volume éclora sous les pas de cette petite fée qui a ce don si rare de faire revivre la poésie, même en notre vilain siècle.

P. L.

## BIBLIOGRAPHIE

LE CHATEAU DE NANTES, par Jules Furret et Dominique Caillé,  
Nantes, R Guist'hau, quai Cassart, 5 et 6, in-8°.

« Il est surtout à Nantes, écrivait jadis M. E. de la Gournerie, un « édifice qui doit inspirer un profond respect : c'est ce vieux château « que vous apercevez tout d'abord en arrivant d'Angers par la Loire. Ce « ne serait point sans doute aujourd'hui une imprenable forteresse ; « mais qu'importe, le vieux fort a fait ses preuves ; c'est à présent un « invalide ! Ses larges bastions, ses douves, ses fenêtres grillées, ses bar- « bacanes, ce mélange d'architecture et d'emblèmes, tout cela vous pé- « nètre de telles pensées qu'il vous semble revivre au milieu des grands « hommes qui ont passé par là !... »

C'est évidemment avec cette même pensée que M. le Maire de Nantes, recevant le nouveau commandant en chef du 11<sup>e</sup> corps, M. le général Renouard, se proposait de continuer les propositions déjà échangées avec M. le général Brault, au sujet du *vieux château*, qui, ne pouvant plus convenir au génie et à l'artillerie actuelles, est menacé d'une destruction

presque complète dans un avenir prochain, si la ville ne peut pas l'acquérir pour le sauver.

MM. J. Furret, et D. Caillé viennent de faire paraître, juste à son heure, une excellente notice sur le château de Nantes. Cette élégante brochure est illustrée de vues des mieux réussies, au nombre de vingt, qui rehaussent l'attrait de la narration, rapide, mouvementée et bien comprise. C'est une bonne étude locale, que chacun de nos compatriotes sera heureux d'avoir sous la main, en ce moment, afin de se rendre compte du mobile, éminemment patriotique, qui fait agir le premier magistrat de la Cité, dans le but d'arracher ce vieux témoin de notre histoire de la ruine imminente qui le menace.

Son entreprise, qui n'est peut-être pas sans difficultés, et plusieurs fois déjà tentée depuis plus d'un siècle, doit réunir l'approbation de tous ceux — et il sont nombreux — qui gardent les souvenirs du passé, et comprennent, comme M. de la Gournerie, que notre *vieux château* est « un édifice qui doit inspirer un profond respect », et rester debout pour la gloire et l'ornement de la ville de Nantes, déjà si pauvre en monuments des anciens âges.

S. N.-T.

..

Toulon et les Anglais en 1793, d'après des documents inédits, par Paul Cottin. Paris, Ollendorff, éditeur, 1898.

Le Siège de Toulon, souvent et inexactement décrit, vient enfin de trouver dans M. Paul Cottin, le plus exact et le mieux informé des historiens. Mais c'est moins encore à l'étude des opérations militaires si compliquées des armées et des flottes de la République française, de la Contre-Révolution, de la coalition étrangère, qu'à l'examen du rôle équivoque et cruel de l'Angleterre en la circonstance que M. Paul Cottin, intitulant son livre *Toulon et les Anglais en 1793*, a appliqué son excellente méthode de travail. Compulsant avec un zèle infatigable les archives de France et de l'étranger, laissant parler le document, ou le soulignant d'un sobre commentaire, il a fait de Toulon assiégé, à l'intérieur et à l'extérieur, la plus véridique comme la plus émouvante description, en même temps qu'ils peignait, d'après leurs actes, les généraux et amiraux anglais, Hood et Sidney Smith, Dundas et O'Hara, les chefs de la marine à Toulon, (dont l'un, le contre-amiral de Trogoff Kerlessy, était Breton d'origine), les représentants du peuple, et qu'il rendait pleine justice au plus brave et au plus intègre des généraux républicains, Dugommier

Quant au jeune commandant, Bonaparte, son rôle devant Toulon, exagéré par les uns, déprécié par les autres, est ramené à celui d'un très énergique réorganisateur de l'artillerie.

Les conclusions de M Cottin sont sévères pour l'Angleterre, et non sans une pointe d'ironie *La perfide Albion* (qui ne fut jamais mieux nommée ainsi) donna raison, par l'abandon forcé qu'elle fit de Toulon, à cette parole du fabuliste.

Tel cuide engeigner autrui.  
Qui souvent s'engeigne soi-même,

Le livre tout français de M. Paul Cottin, que trois plans et quatre dessins du temps inédits recommandent encore aux collectionneurs, se montre, vis-à-vis des Anglais, d'une rude franchise que notre diplomatie pourrait lui envier.

O DE GOURCUFF.

\* \*

ENTRETIENS ET AVIS SPIRITUELS, par le R. P. Lécuyer, introduction par le R. P. Libercier. — Paris, Lethielleux, éditeur.

Le R. P. Lécuyer, de l'ordre de Saint-Dominique, décédé en 1883 à l'âge de cinquante ans, a laissé la réputation d'un éducateur éminent et aussi, comme l'écrit un très distingué religieux du même ordre, le R. P. Libercier « d'un guide spirituel des âmes, d'un sage conseiller docilement écouté, fidèlement obéi, à jamais regretté ».

Cette phrase est extraite de l'éloquente préface que le P. Libercier a mise au devant du petit volume d'*Entretiens* du P. Lécuyer, tout à fait digne de figurer dans une Bibliothèque spirituelle.

Il est permis, même à un profane, de goûter le charme austère des six *Entretiens* qui composent la première partie du volume.

Il y a tel passage sur les fausses joies de l'âme pécheresse qui ferait souvenir de Bossuet, si les disciples de saint Dominique n'avaient pas, dans le P. Lacordaire, un modèle plus immédiat et de pareille puissance. La doctrine du P. Lécuyer est au fond toute miséricordieuse ; l'idée de la rédemption par l'étude, par l'amour divin, par la volonté, la couronne admirablement.

Toutes différentes de celles de Mérimée qui portent le même titre, les « Lettres à une inconnue » ont une bien autre portée. Elles exaltent la souffrance nécessaire et proclament ce que le XVII<sup>e</sup> siècle eût appelé « l'éminente dignité » du célibat. C'est la conclusion d'un livre appelé à consoler les âmes, en passant par les personnes pieuses.

O. DE G.

RIMES FAMILIÈRES, poésies, par Jean Plémear, — préface de François Hoffmann. — Paris, Chamuel, éditeur, 1899.

Le titre sans prétention de ce recueil de vers, qui a l'accent du terroir natal et du foyer breton, est pleinement justifié par le livre lui-même. Ce sont les impressions sentimentales qu'un jeune homme et un homme a gardées de sa vingtième et de sa trentième année. A ces poésies subjectives (dirait un philosophe), l'auteur en a joint d'objectives où il parle des arbres et de la lune, des beaux dimanches et des bons laboureurs, des baladins tristes et des bouviers gais. M. Jean Plémear, qui passe agréablement du rondel à la comédie de salon, comme d'autres vont de la tragédie au madrigal, appelle « Marines » des sonnets qui sont d'un peintre et d'un poète, tous deux férus jusqu'à l'âme de la mer bretonne. Je cite l'un de ces petits poèmes où parle toute pure la foi des femmes de marins bretons.

#### LE CALVAIRE

Sur le bord du chemin qui conduit à la grève  
 Une modeste croix de dur granit s'élève ;  
 Là vont s'agenouiller, répandre leurs sanglots,  
 Les femmes et les fils des rudes matelots.  
 Une légende dit que l'ouragan fait trêve  
 Avant que dans les pleurs leur oraison s'achève,  
 Qu'un grand calme soudain se produit sur les flots  
 Que des barques bientôt se montrent les falots.  
 Le lichen et la mousse en ont jauni l'image,  
 Et la pierre a subi les atteintes de l'âge.  
 Qu'importe ? la foi reste et l'on garde l'espoir.  
 En passant auprès d'elle, on se signe, on salue.  
 C'est la coutume au bourg de venir chaque soir  
 Réciter un rosaire au pied de la statue.

Tel qu'il est et malgré ses défauts, ce sonnet vaut mieux que la première production venue d'un habile jongleur de rimes ou d'un décadent très précieux.

Avec son volume de vers simple d'inspiration, franc d'allure, Jean Plémear, le romancier attachant d'*Aveuglé*, l'analyste subtil des *Recherches sur l'envoûtement* prend son rang dans la petite armée des poètes bretons.

\*  
\*  
\*

« Le Bonheur du Foyer », tel est le titre d'une *Revue des épouses et des mères de famille* que vient de fonder M<sup>me</sup> Hélina Gaboriau, docteur en médecine, femme du docteur A. Gaboriau, notre collaborateur. Le féminisme de M<sup>me</sup> Gaboriau ralliera tous les esprits éclairés des deux sexes, car il est plein de sagesse et de raison, indiquant, avec une mesure parfaite, ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser aux hommes. Une *Société de Philanthropie féministe*, telle que la propose l'aimable directrice, passerait, avec l'assentiment général, du domaine du rêve dans celui de l'action.

Avec ses articles sur l'hygiène, la médecine et même l'art culinaire, le *Bonheur du Foyer* aborde résolument le côté pratique. MM. G. Montorgueil, Emile Michelet et le D<sup>r</sup> A. Gaboriau dans de très originales *méditations bibliothéropiques*, traitent agréablement le côté artistique et littéraire.

Nous souhaitons longue vie au *Bonheur du Foyer*, si bien nommé. C'est une revue utile et morale; nous la souhaiterions chrétienne encore, pour donner satisfaction à la grande majorité des femmes françaises.

O. DE G.

\*  
\*  
\*

**LES AVENTURES MERVEILLEUSES DE HUON DE BORDEAUX, pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris, de l'Académie Française.<sup>1</sup>**

M. Gaston Paris a entrepris de mettre à la portée des lecteurs modernes, et spécialement des jeunes lecteurs, la merveilleuse histoire de Huon de Bordeaux, de ses aventures en Orient, de sa rencontre avec Auberon, le petit roi de Fréerie, devenu Obéron depuis Spenser et Shakespeare, — et de sa rentrée en grâce auprès de l'empereur Charlemagne.

On reproche à nos érudits de ne pas assez faire pour la divulgation des héros de notre antique poésie; le savant professeur au Collège de France a voulu montrer que pour sa part, il n'avait rien d'un dragon gardant le jardin des Hespérides, et qu'il était trop heureux de faciliter à tous l'accès du merveilleux verger.

<sup>1</sup> Librairie de Paris. — Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 56, rue Jacob. 1 vol. in-4°, broché, 15 fr. — Cart. fers spéciaux, 20 fr. — Rel. amateur, 23 fr.

Grands et petits l'en remercieront, car il ne se peut rien de plus charmant et de plus amusant que ce vieux récit, sorti de l'imagination d'un vieux « trouveur » artésien du XII<sup>e</sup> siècle.

Dégagé de quelques longueurs et de quelques redites, débarrassé du remplissage que la trop facile allure des longues tirades monorimes suggérait au poète, *Huon de Bordeaux* a conservé sous la plume adroite du « reneweleur » toute sa fraîcheur et tout son entrain. Il va retrouver le succès qu'il a eu dès son apparition, succès qui s'est poursuivi pendant des siècles dans la version de la *Bibliothèque bleue*, malgré la gaucherie et la lourdeur de mise en prose, et qu'il a obtenu auprès de Wieland et de Weber.

Si cette Odyssée du moyen âge est faite, par le charme du récit et la gaieté du ton, pour plaire à tous les lecteurs, elle doit plaire surtout aux lecteurs français, car il n'est pas d'œuvre plus française, ni dont le héros montre plus complètement et plus ingénument les qualités maîtresses de notre race et aussi quelques-uns de ses défauts, — de ceux qu'on lui a toujours pardonnés.

N'oublions pas d'ajouter que le volume de *Huon de Bordeaux* a été édité avec tout le luxe, le soin et le goût qui président d'ordinaire aux publications sorties des presses de la maison Didot : Les caractères typographiques dessinés par Eugène Grasset, les aquarelles de Manuel Orazi, reproduites en fac-similé, les encadrements de pages et enfin la couverture en couleurs du même artiste, sont autant d'éléments qui contribueront au succès d'une œuvre si charmante et cependant si ignorée de notre temps.



#### Livres d'étrennes de la Société d'éditions H. MAY.

*Types et sites de France* du peintre FÉLIX RÉGAMEY, est un recueil d'impressions fugitives, recueillies au hasard du chemin. Cinquante croquis et dessins — dont deux hors texte, imprimés en couleur — n'empruntant rien aux instantanés photographiques dont s'alimente et abuse l'illustration banale de nos jours, sont contenus dans ce premier fascicule consacré à Port Blanc, un coin perdu de la Bretagne.

Les suivants auront pour sujet d'autres localités armoricaines et normandes, les montagnes du Jura, les coteaux de la Bourgogne, les étangs de la Bresse ; les vieux châteaux d'Auvergne et du Poitou ; Arcachon, Cahors, Aix en Provence, etc.

L'artiste robuste se révèle observateur subtil et fin poète en ces pages



que le penseur parcourra avec intérêt. L'apprenti dessinateur en tirera profit, [et tous partageront l'émotion que fait éprouver à l'auteur la vision du beau pays de France où l'on revient toujours.

*La livraison, 2 fr. 50.*

..

#### DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS.

1° *Histoire de l'Anatomie plastique*, par MM. MATHIAS-DUVAL et ED. CUYER. Les auteurs de cet ouvrage préparés à cette publication par une série d'ouvrages et de mémoires spéciaux sur l'anatomie plastique et sur son histoire, sont parvenus à rendre réellement captivante l'histoire de l'anatomie plastique. C'est le travail d'ensemble résumant ces études antérieures qu'ils nous donnent aujourd'hui, et cette science devient avec eux intéressante pour tous. Ce volume fourmille d'aperçus curieux et quelquefois d'une originalité qui surprend.

2° *L'Art indien*, par M. MANDRON. L'écrivain et le savant dont on n'a pas à rappeler les productions si diverses dans ce volume a voulu faire profiter le public du résultat de ses études menées au cours de deux voyages scientifiques dans l'Inde; l'auteur a réussi à vulgariser avec clarté et précision toutes les notions jusqu'ici éparses que l'on possédait sur cet art si original.

Ce livre est le compendium le meilleur comme le plus pratique et aussi le seul qui existe en France sur la question; il serait à souhaiter que tous les voyageurs chargés de missions par le gouvernement fissent bénéficier le pays de travaux faits aussi consciencieusement et présentant un caractère aussi pratique.

*Un volume in-16, broché 3 fr. 50, cartonné 4 fr. 50, — 53 volumes parus.*

Dans la *Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie : l'Aéronautique*, par BANET-RIVET. L'auteur a donné là un traité complet, théorique et pratique à la fois: tout y est intéressant et sérieux, pittoresque et scientifique. Cet ouvrage vient à son heure. Par une remarquable coïncidence, un vif mouvement d'intérêt pour les choses de l'aérostation se manifeste dans le monde éclairé. L'ouvrage de M. Banet-Rivet ne peut que stimuler l'intelligent désir de s'initier à un art dont la pratique est si peu connue.

*Un volume in-8°, broché 5 fr., cartonné 8 fr. — 11 volumes parus.*

*Le Journal d'un Marin*, par VIGNÉ D'OCTON. C'est une des œuvres les plus remarquables du député romancier; à lire ces pages magistrales, on savoure le charme puissant de la sylve africaine, profonde, téné-

breuse, embaumée ; on a la vision du steppe aride, brûlé et d'une superbe désolation ; on pénètre le mystère de la *Terre Noire* et l'âme de ceux qui l'habitent. Jamais Vigné d'Octon ne fut mieux inspiré que dans ce *Journal d'un Marin*, auquel de belles illustrations, d'une vérité rigoureuse, font un cadre digne de lui. — Ceux qui aiment le pittoresque exotique joint à la précision du document liront avec plaisir ce volume.

*Grand in-4° illustré de 70 gravures, 15 planches hors texte ; broché, 4 fr., cartonné, 8 fr.*

DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉDUCATION MATERNELLE (*prix du volume : broché, 2 fr. 25 ; cartonné bleu et or, 3 fr.*), deux agréables nouveautés :

*Le Rêve de Jean*, par M<sup>me</sup> M. SIBILLE. Ce récit mouvementé, plein de charme, où les aventures se mêlent aux descriptions poétiques, ne peut manquer d'intéresser la jeunesse, car il s'adresse à la fois aux garçons, aux fillettes qui rêvent de voyage en pays lointains et à ceux qui comprennent la joie du dévouement et d'une noble tâche accomplie.

Tous se prendront d'amitié pour ce Jean Bernard, au caractère si gai, si généreux ; pour ce brave petit Français qui, après avoir assuré le sort des siens, consacre sa vie à son pays.

*Gerbe d'histoires*, par M<sup>me</sup> DE WITT. L'auteur éminent, et aimé de la jeunesse, a réuni dans ce volume, comme l'indique son titre, une série d'histoires qui charmeront les jeunes lecteurs, tout en leur donnant des leçons de morale.

« *Médée* » la magistrale tragédie de Catulle Mendès représentée triomphalement au théâtre de la Renaissance et dans laquelle Sarah Bernhardt a remporté un de ses plus grands succès, vient de paraître chez l'éditeur Fasquelle. En des vers d'une poésie intense, qui font vibrer et émotionnent les cœurs, le maître a évoqué toutes les horreurs de cette amoureuse et dramatique histoire. La *Médée* de Catulle Mendès se soutiendra à côté de celle de Corneille.

Notre ami et collaborateur Dominique Caillé nous écrit pour se plaindre de l'insertion précipitée, dans notre livraison de novembre, de son sonnet hommage à Charles Monselet. On a imprimé *Mendon* pour *Meudon*, etc. (ce sont des coquilles faciles à rectifier). Il nous dit aussi qu'on l'a imprimé malgré lui ; nos lecteurs, qui ont goûté ses jolis vers, ne partageront pas ses regrets.

# TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1898. — SECOND SEMESTRE

---

## JUILLET

- I. — *L'Histoire de Bretagne*, par M. de la Borderie, membre de l'Institut, (II<sup>e</sup> volume). — PAYLS, 5
- II. — *Le Bassin de Goulaine* (fin). — LÉON MAÎTRE, 18.
- III. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*. J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 26.
- IV. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères* (suite). — C<sup>l</sup><sup>asse</sup> DU LAZ, 34
- V. — *Justice*, pièce en 4 tableaux (fin). — C<sup>l</sup><sup>asse</sup> OLGA, 42.
- VI. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, (suite). — CH. DE LA LANDE DE CALAN, 49.
- VII. — *Mort de M. l'abbé Le Pon*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, 60.
- VIII. — *Notice biographique : M. le chanoine Le Pon, (le Roitelet de Saint-Yves)*. — BARDE DU MENEZ-BRÉ, 63.
- IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *La Tour à eau*, légende par Bout de Charlemont ; *Les Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 1<sup>re</sup> partie, diocèse de Vannes ; *Poésies complètes de Charles Dorvalle*, publiées par M. Léon Séché ; *Essai sur la Genèse et l'évolution de la thérapeutique*, par M<sup>me</sup> Gaboriau ; *Le duc d'Orléans*, par Raoul Poujoi de Fréchencourt ; *Morgane*, par Charles Le Goffic ; *Figures bretonnes : Jules Simon, sa vie, son temps, son œuvre (1814-1896)*, par Léon Séché ; *Chansons de chez nous*, par Théodore Botrel ; *Souvenirs d'un maire de village*, par C. Leroux-Cesbron ; Derniers ouvrages de M. Trévédy : *Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc et l'Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper* ; *Croquis et réflexions*, poésies par Henri Bauquier : la *Nouvelle Revue Rétrospective*. O DE GOURCUFF, 66.
- X. — *Le Cinquantenaire de Chateaubriand à Paris*. — J. LE BOUTELLER, 78.

## AOUT

- I. — *Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. Séance de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne tenue à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo le 7 août 1898, sous la présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, président de la Société, 80.
- II. — *Le Cinquantenaire des Funérailles de Châteaubriand*. — EDOUARD BRAUFILS, 90
- III. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 111.
- IV. — *Curiosités historiques : Le Port-Louis*. — V<sup>ie</sup> ODOÏ DU HAUTAIS, 123.
- V. — POÉSIE BRETONNE : *Légende de saint Julien (Buhé burhudus sant Julian)*. — J.-M. CADIC, 137.
- VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Le Château de Nantes*, par Jules Furret et Dominique Caillé, dessin de J. Chudeau ; *L'Immaculé Conception*, histoire d'un dogme, par le C<sup>ie</sup> Dubosc de Pesquidoux ; *Saint Louis*, par Marius Sepet ; *La Marine marchande et la surtaxe de pavillon*, par le V<sup>ie</sup> de Colleville ; *Autour d'un péché*, par Valentin Grandjean. — O. DE GOURCUFF, 150.
- VII. — *Le Mystère de saint Gwenolé*. — JOSEPH QUINTIN, 157.

## SEPTEMBRE

- I. — *Charitas Christi Pages évangéliques*. — P. GIQUELLO, 161.
- II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite), par J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 166.
- III. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 170.
- IV. — *Le Nouveau Pape*, conte de l'Ille-et-Vilaine. — ADOLPHE ORAIN, 174.
- V. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 178.
- VI. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes. — C<sup>ie</sup> DE SAINT-JEAN, 189.
- VII. — POÉSIE BRETONNE : *Sonnen filaj (Sone de filerie)*. PIERRE LAURENT, 215.
- VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : *Jeanne la Tisseuse*. — EMILE BOUCHAUD, 218. *Ezaudi*. — MAURICE LE DAULT, 221.

*Enfants du peuple.* — MARIA THOMAZEAU, 233.

*L'Ange de l'ambulance.* — CAMILLE NATAL, 226.

- IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *La Maison de Laval (1020-1605). Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vittré*, par le C<sup>te</sup> Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. II. — *Les Montmorency-Laval (1264-1412)*, RENÉ BLANCHARD. — *A travers la Bretagne*, par Paul Eudel; *Au Crépuscule*, un acte en vers en l'honneur du cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand, par Marc Daubrive; *Les Fêtes de l'été*, de M. Georges Ramaekers; *Nuits seraines*, de M. Désiré Luzet; *Berthe de Provence, duchesse d'Arles*, de M. Auguste Faure; *L'Existence*, de M. Galipeaux; *La question du latin base des études classiques*; la *Nouvelle Encyclopédie*; la *ville de Nantes et la Loire-Inférieure*; *Les Sept Saints de Bretagne et leur pèlerinage*, par J. Trévédy. — O. DE GOURCUFF, 232.

## OCTOBRE

- I. — *Contre les panégyriques du duc d'Aiguillon.* — ARTHUR DE LA BORDERIE de l'Institut, 241.
- II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII (suite)*, par J. TRÉVÉDY, ancien président du Tribunal de Quimper, 247.
- III. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhair, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères (suite).* — C<sup>tesse</sup> DU LAZ, 256.
- IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution (suite).* — Abbé GUILLOUX, 274.
- V. — *Un romantique Nantais : Adolphe Allonneau et son Pastiche.* — OLIVIER DE GOURCUFF, 284.
- VI. — *Légendes bretonnes : Saint-Michel et Lucifer.* — FRANÇOIS DUYNES, 292.
- VII. — *Mémoires d'un Nantais (suite)*, 294.
- VIII. — *La Mort du prince de Talmont.* — ADOLPHE ORAIN, 302.
- IX. — *Nouvelles et récits : La Boîte à souvenirs.* — H. DE FARCY DE MALNOË, 305.
- X. — POÉSIES FRANÇAISES : *Deux sonnets (Le Paludier du Croisic ; le Biéron de Guérande).* — H. BOUT DE CHARLEMONT, 312.

- XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Le Fiancé de Charline*, nouvelle historique bretonne, par Henri de Farcy de Malno ; *Pantins et poupées*, par Henri Deschamps ; *Rêve d'Outre-Tombe*, poème en un acte de M. Marcel Béliard ; *Les Clochettes roses*, poésies par M. Charles Prunier ; *Les veillées artistiques de Plaisance* ; *Paris instantané* ; *L'Almanach de la Caserne* ; *Le Monument de Charles Monselet*. — O. DE GOURCUFF, 314.

## NOVEMBRE

- I. — *Questions historiques : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé 1575-1875*. — A. DE B. D'A., 321.
- II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 338.
- III. — *Figures vendéennes : Un Perruquier général, Gaston Bourdic, chef vendéen*. — JOSEPH ROUSSE, 344.
- IV. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 351.
- V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 357.
- VI. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes (suite). — C<sup>r</sup> DE SAINT-JEAN, 365.
- VII. — POÉSIE FRANÇAISE : Sonnet : *L'Abîme*. — ABEL LETALLE, 373.
- VIII. — *Mélite* (nouvelle). ROZEVEN, 374.
- IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Répertoire général de Bio-Bibliographie-Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XXIX<sup>e</sup>, *Couet-Crest*) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, par Ch. L. Chassin, t. III et dernier ; *Novella d'Andrea*, pièce en quatre actes en prose, de M. Léon Duplessis ; *Pour le Harem*, du vicomte de Colleville ; l'adjectif *Légendaire* ajouté par M. Auguste Mailloux à sa brochure *Une fille d'Alfred de Musset et de Georges Sand*. O. DE GOURCUFF. — *Le portrait littéraire de M. Olivier de Gourcuff dans la Revue Nantaise*. — JOSEPH ROUSSE. *Monselet au Théâtre de Nantes et le Sonnet de Dominique Caillé*, 387.
- X. — *Chronique de la Société des Bibliophes Bretons*, 394.

## DÉCEMBRE

- I. — ETUDES BRETONNES : *Le Mouvement en faveur du Cellique Armoricaïn*. — A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, 401.

- II. — POÉSIES BRETONNES : *Ketan Sonnen (première Sone)*. — PIERRE LAURENT, HENRY DE LA BUNELAYE, 408.  
*Gwerz*. — BARDE DU MENEZ-BRÉ, 412.
- III. — *Mémoires d'un Nantais (suite)*, 417
- IV. — *Les Préjugés*, comédie en deux actes (*fin*). — C<sup>te</sup> DE SAINT-JEAN, 425.
- V. — POÉSIES FRANÇAISES : *Chanson du Fil de la Vierge*. — JOS PARKER, 437.  
*Le Bono*. — LOUIS BONNEAU, 439.
- VI. — *Conte de Noël*. — HARRY HETT, 441.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Un Lamennais inconnu*. CHARLES ROBERT, de l'Oratoire de Rennes. — *Olivier de Clisson, connétable de France*, par A. Lefranc, licencié ès-lettres. R. BLANCHARD, lauréat de l'Institut. — *Les Origines de la civilisation moderne*, par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. R. B. — *Le Manoir de la Touche, les Catherinettes, les Irlandais*, par M l'abbé G. Durville. P DE LISLE DU DRÉNEUC. — *Loin de sa petite fille*, par un vieux grand papa, L. L. L. P. — Bibliographie : *Le château de Nantes*, par Jules Furret et Dominique Caillé S N -T — *Toulon et les Anglais en 1793*, d'après des documents inédits, par Paul Cottin; *Entretiens et avis spirituels*, par le R. P. Lécuyer, introduction par le R. P. Libercier. *Rimes familières* de Jean Plémeur; *Le Bonheur du foyer*. O. DE GOURCUFF. — *Les Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux*, pair de France, mises en nouveau langage par Gaston Paris; Livres d'étrennes de la Société d'éditions H. May : *Types et sites de France* du peintre Félix Régamey; dans la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts : *Histoire de l'Anatomie plastique* par MM. Mathias-Duval et Ed. Cuyet, *L'art indien* par M. Mandron; dans la Bibliothèque des Sciences, et de l'Industrie : *l'Aéronautique* par Banet-Rivet. *Le journal d'un Marin* par Vigné d'Octon; dans la Bibliothèque de l'Education maternelle : *Le Rêve de Jean* par M<sup>me</sup> M. Sibille, *Gerbe d'histoires* par M<sup>me</sup> de Witt, *Médée* par Catulle Mendès. — Rectification du Sonnet de Dominique Caillé, *Hommage à Charles Monselet*, 449.
- VIII. — *Tables du second semestre 1898*, 470.

# TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2<sup>e</sup> SEMESTRE DE L'ANNÉE 1898

---

## ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

*L'histoire de Bretagne*, de M. A. de la Borderie (2<sup>e</sup> vol.) par M. le comte de Palys, p. 5-17.

*Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, par M. Trévédy, p. 26-33, 166-169, 247-255, 338-343.

*Carhaix, son passé, ses châteaux et ses anciens monastères*, par M<sup>me</sup> la comtesse du Laz, p. 34-41, 256-273.

*La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, par M. Ch. de la Lande de Calan, p. 49-58.

## VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

*Sainte-Anne pendant la Révolution* par M. l'abbé Guilloux, p. 112-122, 178-188, 274-283, 351-356.

*Curiosités historiques ; le Port-Louis*, par M. le V<sup>e</sup> Odon du Hautais, p. 123-136.

*Contre les panégyriques du duc d'Aiguillon*, par M. A. de la Borderie, p. 241-246

*Questions historiques : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimper de 1575-1875*, par M. A. de Brémond d'Ars, p. 321-337.

## ARCHÉOLOGIE BRETONNE

*Le Bassin de Goulaine (fin)* par M. Léon-Maitre, 18-27.

## PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE BRETONNE

*Le Mouvement en faveur du Cellique Armoricain*, par M. l'abbé A. du Bois de la Villerabel, p. 401-407.

## BIOGRAPHIE BRETONNE, NÉCROLOGIE

*Mort de M. l'abbé Le Pon* par M. A. de la Borderie ; notice biographique sur M. le chanoine Le Pon par le barde du Méné-Bré, p. 60-62.



*Figures vendéennes : un perruquier général, Gaston Baudic, par M. Joseph Rousse, p. 344-350.*

*Un romantique nantais : Adolphe Allonneau et son pastiche, par M. Olivier de Gourcuff p. 288-291.*

*La mort du prince de Talmont, par M. Adolphe Orain, p. 302-304*

## MÉMOIRES HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

*Mémoires d'un Nantais, p. 170-173, 294-301, 357-364 ; 417-424.*

## MÉLANGES

*Le Cinquantenaire de Châteaubriand à Paris, par M. J. Le Bouteiller, p. 78-80.*

*Le Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand à Saint-Malo, par M. Edouard Beaufils, p. 90-110.*

*Le Mystère de saint Guennolé, par M. Joseph Quintin, p. 157-160.*

*Charitas Christi : pages évangéliques, par M. l'abbé Giquello, p. 161-169.*

*Le Monument de Ch. Monselet, p. 320-393.*

## POÉSIES BRETONNES

*Légende de saint Julien (Buhé burhudus sant Julian), par M. J.-M. Cadic, p. 137-149.*

*Sonnen Filaj (sonne de filerie), par M. Pierre Laurent, p. 215-217.*

*Ketan sonnen (première sonne), par M. Pierre Laurent, traduction de M. H. de la Bunelaye, p. 408-411.*

*Gwerz : Chant des marins de Kerfol à leur patronne Notre-Dame, par le barde du Menez-Bré, p. 412-416.*

## POÉSIES FRANÇAISES

*Jeanne la Tisseuse, par M. Emile Bouchaud, p. 218-220.*

*Exaudi ! par M. Maurice Le Dault, p. 221-222.*

*Enfants du Peuple, par M<sup>lle</sup> Maria Thomazeau, p. 223-225.*

*L'Ange de l'ambulance, par M. Camille Natal, p. 226-231.*

*Deux sonnets, (Le Paludier du Croisic ; le Biéron de Guérande), par M. H. Bout de Charlemont, p. 312-313.*

*L'Abîme, par M. Abel Letalle, p. 373.*

*Chanson du Fil de la Vierge, par M. Jos Parker, p. 437-438.*

*Le Bono (en Plougoumelen), par M. Louis Bonneau, p. 439-440.*

## THÉÂTRES

- Justice*, pièce en quatre tableaux (fin), par M<sup>me</sup> la C<sup>tesse</sup> Olga, p. 42-48.  
*Les Préjugés*, comédie en deux actes par M. le C<sup>te</sup> de Saint-Jean, p. 189-214, 365-372, 425-436.

## NOUVELLES ET RÉCITS

- Le nouveau Pape*, conte de l'Ille-et-Vilaine, par M. Ad. Orain, p. 174-177.  
*Saint Michel et Lucifer*, légende bretonne, par M. François Duynes, p. 292-293.  
*La Boîte à souvenirs*, par M. de Farcy de Malnoë, p. 305-311.  
*Mélite*, par Rozeven, p. 374-386.  
*Conte de Noël*, par Harry Helt, p. 441-448.

## COMPTES-RENDUS DE LIVRES

*La Tour à eau*, de M. Bout de Charlemont ; *Les Pardons et Pèlerinages de Basse-Bretagne*, de M. l'abbé G. de Corson (1<sup>re</sup> partie) ; *Poésies complètes de Ch. Douvallé* ; *Essai sur la Genèse et l'évolution de la Térapeuthique*, de M<sup>me</sup> Gaboriau ; *Le duc d'Orléans*, de M. B. de Fréchencourt ; *Morgane*, de M. Ch. Le Goffic ; *Jules Simon*, de M. Léon Séché ; *Chansons de chez nous*, de M. Th. Botrel ; *Souvenirs d'un maire de village*, de M. Leroux-Cesbron ; *Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc* ; *Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper*, de M. Trévédé ; *Croquis et Réflexions*, de M. H. Bauquier ; *La Nouvelle Revue Rétrospective*, par M. O. de Gourcuff, p. 66-77.

*Le Châteaudeau de Nantes*, de MM J Furrel et D. Caillé ; *L'Immaculée-Conception*, de M. le C<sup>te</sup> Dubosc de Pesquidoux ; *Saint Louis*, de M. Marius Sepet ; *La Marine marchande et la surlaxe de pavillon*, de M. le V<sup>te</sup> de Colleville ; *Autour du péché*, de M. V. Grandjean, par M. O. de Gourcuff, p. 150-156.

*La Maison de Laval (1020-1605)*, de M. le C<sup>te</sup> B. de Broussillon, par M. R. Blanchard, p. 232-233.

*A travers la Bretagne*, de M. Paul Eudel ; *Au Crépuscule*, de M. Marc Daubrive ; *Les fêtes de l'été*, de M. Georges Ramaekers ; *Nuits sereines*, de M. D. Luzet ; *Berthe de Provence*, de M. A. Faure ; *L'existence de M. Galipaux* ; *La question du latin, base des études classiques* ; *La nouvelle Encyclopédie* ; *La ville de Nantes et la Loire-Inférieure* ; *Les sept Saints de Bretagne, leur pèlerinage*, de M. Trévédé, par O. de Gourcuff, p. 232-240.

*Le Fiancé de Charline*, de M. H. de Farcy ; *Pantins et Poupées*, de

M. H. Deschamps; *Rêves d'Outre-Tombe*, de M. Marcel Béliard; *Les Clochettes roses*, de M. Ch. Prunier; *Les Veillées artistiques de Plaisance*; *Paris instantané*; *L'Almanach de la Caserne*, par M. O. de Gourcuff, p. 314-320.

*Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler (fasc. 29); *Les Pacifications de l'Ouest*, de M. Ch. L. Chassin (T. III.); *Novella d'Andréa*, de M. Duplessis, *Pour le Harem*, du vicomte de Colleville. — Une fille légendaire d'Alfred de Musset et de Georges Sand. de M. A. Mailloux, par M. O. de Gourcuff, p. 387-392.

*Le Portrait littéraire de M. O. de Gourcuff dans la Revue Nantaise*, par M. Joseph Rousse, p. 392-393.

*Un Lamennais inconnu* du R. P. Laveille, par M. l'abbé Ch. Robert, p. 449-454.

*Olivier de Clisson*, de M. A. Lefranc; *Les Origines de la civilisation moderne*, de M. G. Kurth, par M. R. Blanchard, p. 454-457.

*Le Manoir de la Touche*, de M. l'abbé G. Durville; *Loin de sa petite-fille*, par un vieux grand papa, par M. P. de L'Isle du Dréneuc, p. 458-462.

*Le Château de Nantes*, de J. Furret et D. Caillé, par S. N. -T., p. 462-463.

*Toulon et les Anglais en 1793* de M. P. Cottin; *Entretiens et avis spirituels* du R. P. Lécuyer; *Rimes familières* de Jean Plémeur; *Le Bonheur du foyer*, par M. O. de Gourcuff, p. 463-466.

*Les Aventures mystérieuses de Huon de Bordeaux mises en nouveau langage*, par Gaston Paris, p. 466-467.

## LIVRES D'ÉTRENNES

*De la Société d'édition H. May*, p. 467-469.

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Séance du 7 août 1898, p. 81-89.

Séance du 14 octobre 1898, p. 394-400.



# TABLE DES NOMS D'AUTEURS

## PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

---

BARDE DU MENEZ-BRÉ. — *Notice sur le chanoine Le Pon*, p. 63-65. — *Chant des Marins de Kerjôt à leur patronne Notre-Dame*, p. 412-416.

BEAUFILS (Edouard). — *Le cinquantenaire des Junérailles de Châteaubriand*, p. 90-110

BIBLIOPHILES BRETONS (Chroniques des). — *Séance du 7 août 1898*, p. 81-89. *Séance du 14 octobre 1898*, p. 394-400.

BLACHARD (R.). — *Comptes-rendus de livres*, p. 232-233 ; 454-457.

BOIS DE LA VILLERABRE (A. du). — *Le Mouvement en faveur du Celtique Armoricaïn*, p. 401-407.

BONNEAU (Louis). — *Le Bono*, poésie, 439-440.

BORDERIE (Arthur de la). — *Mort de M. l'abbé Le Pont*, p. 60-62. — *Contre les panégyriques du duc d'Aguillon*, p. 241-246.

BOUGHAUD (Emile). — *Jeanne la tisseuse*, p. 218-220.

BOUT DE CHARLEMONT (H.). — *Deux sonnets*, p. 312-313.

BOUTILLER (J. Le). — *Le cinquantenaire de Châteaubriand à Paris*, p. 78-80.

BRÉMOND D'ARS (A. de). — *Les vieux papiers d'une vieille Maison à Quimperlé*, 321-337

BUNELAYE (H. de la). — *Première Sône*, p. 408-411.

CADIC (J.-M.). — *Légende de saint Julien*, p. 137-149.

DUYNES (François). — *Saint Michel et Lucifer*, p. 292-293.

FARCY (H. de). — *La Boîte à souvenirs*, p. 305-311.

GICHELLO (P.). — *Pages évangéliques*, p. 161-165.

GOURCUFF (Olivier de). — *Un romantique nantais : Adolphe Allouneau et son pastiche*, p. 284-291 ; *Comptes-rendus de livres* p. 66-77, 150-156, 234-240, 314-320, 387-392, 463-466.

GUILLOUX (abbé). — *Sainte-Anne pendant la Révolution*, p. 111-122, 178-188, 274-383, 351-356.

HETT (Harry). — *Conte de Noël*, 441-448.

- LANDE DE CALAN (Ch. de la). *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, p. 49-59.
- LAURENT (Pierre). — *Sône de filerie* p. 215-217. — *Première Sône*, p. 408-411.
- LAZ (C<sup>tesse</sup> du). — *Carhaix, son passé, etc.*, p. 34-41, 256-273.
- LE DAULT (M.). — *Exaudi*, p. 221-222.
- LETTALLE (Abel). — *L'Abîme*, p. 373.
- LISLE DU DRÉNEUC (P. de). — *Comptes-rendus de livres*, p. 458-462.
- MAÏTRE (Léon). — *Le Bassin de Goulaine*, p. 18-25.
- MÉMOIRES D'UN NANTAIS, p. 170-173, 294-301, 357-364, 417-424.
- NATAL (Camille). — *L'Ange de l'Ambulance*, p. 226-231.
- N.-T. (S.). — *Compte-rendu de livres*, p. 462-463.
- ODON DU HAUTAIS (V<sup>ie</sup>). *Le Port-Louis*, p. 123-136.
- OLGA (C<sup>tesse</sup>). — *Justice*, p. 42-48.
- ORAIN (Ad.). — *Le nouveau Pape*, p. 174-178. — *La Mort du prince de Talmont*, p. 302-304.
- PALYS (C<sup>te</sup> de). — *L'histoire de Bretagne de M. A. de la Borderie* (tome II), p. 5-17.
- PARKER (Jos.). — *Chanson du Fils de la Vierge*, p. (437-438).
- QUINTIN (Joseph). — *Le mystère de Saint-Guennolé*, p. 157-160.
- ROBERT (l'abbé Ch.). — *Compte-rendu de livres*, p. 449-454.
- ROUSSE (Joseph). — *Un perruquier général*, p. 344-350. — *Le portrait littéraire de M. O. de Gourcuff*, p. 395-393.
- ROZEVEN — *Mélite*, p. 374-386.
- SAINC-J-EAN (C<sup>te</sup> de). — *Les Préjugés*, p. 189-214, 365-372, 425-436.
- THOMAZEAU (Maria). — *Enfants du peuple*, p. 223-225.
- TRÉVÉDY. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, p. 26-35, 166-169, 247-355, 338-343.




---

Le Gérant : R. LAFOLYE

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, places des Lices.







~~ANNEX A~~

~~ANNEX~~  
~~Spring 1992~~



